22101679867

Digitized by the Internet Archive
in 2015

https://archive.org/details/b21498180_0001

LES

MYSTÈRES DE LA SCIENCE

AUTREFOIS

CORBEIL. — TYP. ET STÉR. B. RENAUDET

55250

LES MYSTÈRES
DE
LA SCIENCE

PAR

LOUIS FIGUIER

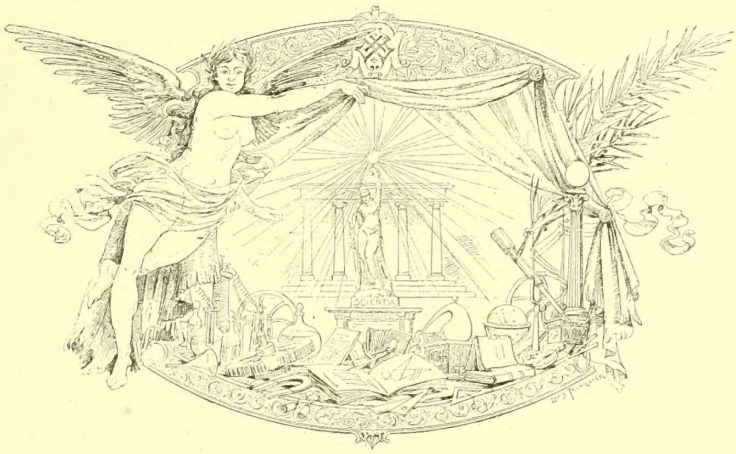

AUTREFOIS

DEVINS ET THAUMATURGES DANS L'ANTIQUITÉ
LES ÉPIDÉMIES DÉMONIAQUES DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE
LES POSSESSIONS DIABOLIQUES AU XVIIe SIÈCLE
LES DIABLES DE LOUDUN — LES CONVULSIONNAIRES JANSÉNISTES
LES PROPHÈTES PROTESTANTS — LA BAGUETTE DIVINATOIRE

PARIS
A LA LIBRAIRIE ILLUSTRÉE
7, RUE DU CROISSANT, 7

Droits de propriété et de traduction réservés

[ca 1880]

24970

WELLCOME INSTITUTE
LIBRARY
Coll. wellcomec
Call
No. Q 100
1880
F47m

PRÉFACE

A côté des grandes découvertes de la science, qui frappent par leur éclat, par leur grandeur, par les révolutions qu'elles accomplissent dans les destinées des nations, il est des phénomènes étranges dans leurs manifestations, obscurs dans leur essence, embarrassants par les difficultés qu'ils offrent à une explication naturelle, et qui, appartenant également au domaine scientifique, ne peuvent être négligés par le philosophe ni le savant. Le public admire les superbes conquêtes de la science et sait en tirer un parti fructueux, mais il ne se passionne pas pour elles, et se contente, à leur égard, d'un culte platonique. C'est un dieu qu'on vénère, mais dont le temple est peu visité. Au contraire, les faits merveilleux, les mystères propres à la science, ont le privilège de passionner la foule, d'exciter une curiosité sans bornes, de faire naître des controverses et des discussions infinies. Comme la science avérée, les sciences occultes ont leurs prosélytes, leurs héros et leurs martyrs.

L'amour du merveilleux a existé chez les hommes dans tous les temps et en tout pays. On peut même le considérer comme inhérent à notre espèce. Revêtant des aspects variables selon les temps, les lieux et les mœurs, il a donné naissance à des manifestations, différentes dans leur forme, mais tenant, au fond, au même principe.

La divination, avec toutes ses variantes, la croyance au pouvoir des oracles, des devins ou des thaumaturges, telle est la forme que le merveilleux nous offre dans l'antiquité, et qui s'est, d'ailleurs, conservée jusqu'à nos jours, sans modification fondamentale, chez tous les peuples de l'Orient.

Au Moyen âge, quand une religion nouvelle a achevé de transformer l'Europe, le merveilleux prend domicile dans cette religion même. On croit aux possessions diaboliques, aux sorciers et aux magiciens. Pendant une série de siècles, cette croyance est sanctionnée par une guerre sans trêve ni merci, faite aux malheureux que l'on accuse d'un secret commerce avec les démons, ou avec les magiciens, leurs suppôts.

Vers la fin du dix-septième siècle, à l'aurore d'une philosophie tolérante et éclairée, le diable a vieilli, et l'accusation de magie commence à être un argument usé ; mais le merveilleux ne perd pas ses droits pour cela. Les miracles fleurissent à l'envi dans les églises des diverses communions chrétiennes. En même temps, on croit à la baguette divinatoire. On s'en rapporte au mouvement d'un bâton fourchu, pour rechercher les objets du monde physique et s'éclairer sur les choses du monde moral. On continue, en diverses sciences, à admettre l'intervention d'influences surnaturelles, précédemment introduites par Paracelse.

Au dix-huitième siècle, tandis que, sur les matières philosophiques, tous les yeux s'ouvrent aux lumières du bon sens et de la raison, dans le siècle de Voltaire et de l'Encyclopédie, le merveilleux résiste seul à la chute de tant de croyances, jusque-là vénérées. Les miracles religieux foisonnent encore. « Plus la raison fait de progrès, écrit Voltaire, dans une de ses lettres, plus « le fanatisme grince des dents. » A la fin de ce siècle même, éclate l'une des plus considérables manifestations de l'amour du merveilleux : Mesmer remue toute l'Europe avec ses fantastiques baquets.

Au commencement de notre siècle, le mesmérisme est déjà tombé dans le discrédit public ; mais il laisse un héritier vivace, le somnambulisme artificiel, découvert par le marquis de Puységur, qui trouve dans le monde entier des prosélytes innombrables. Le magnétisme animal passionne les esprits pendant 60 années.

En 1854, se montre la fureur des tables parlantes, puis, celles des médiums et des esprits frappeurs, qui, de moment en moment, s'élevant d'un degré de plus dans l'échelle du merveilleux, font revivre les pratiques réunies des superstitions de tous les temps.

Vers 1880, on voit renaître, sous le nom d'*hypnotisme*, le magnétisme animal, que l'on croyait mort et enterré. Chez les individus *hypnotisés* on retrouve tous les phénomènes de catalepsie, d'insensibilité physique, de suggestion mentale, id'nfluences morales et d'illusions physiques, qui formaient le vieux et traditionnel répertoire des magnétiseurs du milieu de notre siècle. Et chose étrange! ce sont les médecins eux-mêmes, c'est-à-dire ceux qui, pendant soixante ans, avaient honni, conspué et persécuté les partisans du magnétisme animal, qui sont les plus ardents à restaurer cette doctrine, à la réhabiliter, à rétablir le dieu sur son autel renversé. A la grande surprise de la galerie, ils s'attèlent au vieux char de Mesmer et de Puységur, adorant ce qu'ils ont brûlé, brûlant ce qu'ils ont adoré.

Nous comparerions volontiers l'amour du surnaturel, qui est propre à l'homme, à une sorte de maladie chronique morale, qui, tout aussi bien

que nos maladies physiques, comme le rhumatisme, la goutte ou les affections de la peau, a ses *poussées* intermittentes. Et ces *poussées*, selon le temps ou le lieu, s'appellent les divinations, les oracles, les possessions diaboliques, les épidémies convulsives, la baguette divinatoire, le magnétisme animal, les tables tournantes, les esprits frappeurs, les médiums, l'hypnotisme.

C'est le tableau de toutes ces manifestations de l'amour du merveilleux depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, que nous retraçons dans l'ouvrage auquel nous donnons le titre de *Mystères de la science*, et qui n'est qu'une édition illustrée de l'ouvrage que nous avons publié précédemment, sous le titre d'*Histoire du merveilleux dans les temps modernes* (1).

Nous faisons suivre, ou nous accompagnons chacun de nos récits, de l'explication scientifique de tous ces prétendus prodiges. Les lumières de la physiologie et de la médecine suffisent à cette tâche. La *névropathie épidémique* nous rend compte d'une partie des événements extraordinaires que nous racontons ; l'état *hypnotique*, récemment approfondi, dans nos hôpitaux, par une foule d'observations, chez les hystériques et les névropathes, explique tous les autres.

Ce livre pourrait donc s'appeler le *surnaturel expliqué*. Il est évident que, dès qu'on l'explique, le surnaturel n'existe plus.

Ne dût-elle servir qu'à nous faire comprendre quelques-uns de ces faits merveilleux, si fréquents dans l'histoire, acceptés avec beaucoup de restrictions, ou même absolument rejetés par la critique des deux derniers siècles, l'étude des mystères de la science aurait déjà son intérêt et son prix. Mais ce prix serait plus grand si une telle étude, bien suivie, amenait à conclure que la plupart des prodiges contemporains, de même que les anciens, dont ils sont la copie, se tiennent entre eux par un lien naturel, et que, pouvant être rapportés à une même cause, naturelle aussi, ils s'expliquent les uns par les autres, de telle sorte, qu'un seul bien compris donne la clef de tous. Une pareille conclusion, qui évincerait nécessairement tout agent surnaturel, serait une victoire remportée par la science sur l'esprit de superstition, au grand bénéfice de la raison et de la dignité humaines.

C'est cette étude que nous entreprenons ici, au double point de vue de la critique et de l'histoire. Nous voulons essayer de prouver que les manifestations prétendues merveilleuses dont notre siècle a été et se montre encore agité, ne sont, au fond, que la suite, la continuation, nécessaire et presque inévitable, de phénomènes du même ordre qui se sont

(1) 4 vol. in-18, 3e édition, Paris, 1873-1881, chez Hachette.

accomplis dans les siècles qui ont précédé le nôtre, et qui trouvent, d'ailleurs, leur explication dans la médecine et la physiologie.

Un mot sur l'esprit qui nous a dirigé dans l'exécution de nos études. Tous ceux qui ont écrit jusqu'à ce jour sur les divers genres de merveilleux, sur les possessions diaboliques, sur le magnétisme animal, les tables tournantes, etc., se sont partagés en deux camps opposés, que l'on pourrait appeler le parti des incrédules et celui des croyants : les uns niant, de parti pris, des faits qu'ils n'ont pas pris la peine d'examiner, les autres acceptant, sans examiner d'ailleurs davantage, ce qui leur vient de toutes mains en fait de prodiges et de miracles. Nous nous sommes défendu avec soin, en étudiant ces matières, de toute prévention analogue. L'esprit libre de toute impression antérieure, nous avons voulu avant tout rechercher la vérité des faits dans la comparaison des témoignages. Dans ce but, nous sommes toujours remonté aux sources originales, n'accordant qu'une confiance très limitée aux ouvrages critiques, dans un sens ou dans un autre, où ces documents primitifs sont appréciés. Continuant la même marche, nous mettons souvent les textes mêmes de ces documents sous les yeux du lecteur, pour qu'il se fasse à lui-même son opinion. Ce livre est avant tout une œuvre d'histoire, et nous tenons beaucoup plus à bien raconter les événements qu'à faire briller notre sagacité personnelle dans leur appréciation. On pourra ne pas partager toutes nos vues en ce qui concerne l'explication médicale des phénomèmes mystérieux que nous passons en revue, mais la partie historique de cet ouvrage demeurera intacte, nous l'espérons du moins, car nous avons la conscience d'avoir exposé les faits avec une sincérité parfaite.

En suivant ce système, c'est-à-dire en nous préoccupant bien plus de raconter que de dogmatiser, en mettant sous les yeux du lecteur ce qu'ont pensé et écrit sur ces matières des contemporains sincères et éclairés, nous croyons avoir satisfait aux préceptes de la vraie critique philosophique. L'esprit de critique n'est pas, en effet, l'esprit de négation, mais l'esprit d'examen, et il ne peut s'exercer que sur des faits bien établis historiquement et décrits avec exactitude.

LES MYSTÈRES
DE LA SCIENCE

INTRODUCTION

OU COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DU MERVEILLEUX DEPUIS L'ANTIQUITÉ JUSQU'AUX TEMPS MODERNES

I

Le merveilleux dans l'antiquité et le moyen âge.

Le merveilleux est un aliment si nécessaire à l'esprit de l'homme, que chez tous les peuples et dans tous les temps on a signalé le même besoin de croire aux choses extraordinaires, et d'admettre l'existence de faits surnaturels. L'imagination des masses n'éprouve de sympathie que pour ce qui l'étonne. L'harmonie des phénomènes du monde, l'ordre de la nature, la constante régularité avec laquelle ses lois s'exécutent, c'est-à-dire ce qu'il y a de véritablement admirable dans l'univers, ne peuvent contenter cette passion d'admirer qui distingue le vulgaire, et qu'Horace trouvait si anti-philosophique. *Nil minari*, tel était l'axiome dont le philosophe de Tibur faisait le fondement de la vraie sagesse.

Mais le poète latin, esprit fort, sceptique, indifférent et moqueur, quoique sage à sa manière, parlait de cela fort à son aise. Les nations ne sont pas composées de philosophes. Ce peuple romain lui-même, pour lequel Horace formulait sa maxime, fut, en tous les temps, amoureux des pro-

diges. En dépit de la conquête du monde, qui avait dû familiariser son esprit et ses yeux avec une variété infinie d'idées étranges et de spectacles étonnants, malgré les lumières qu'auraient pu lui communiquer tant de beaux génies nés dans son sein, il n'avait rien perdu de sa foi au merveilleux, et était demeuré le peuple le plus superstitieux de la terre.

C'est que ce besoin d'admirer qui pousse l'homme au-devant des prodiges, a son origine dans la faiblesse même et dans le cœur de l'humanité. L'homme n'ose s'appuyer sur ce qui vient de lui-même ou de ses semblables ; il se défie de sa force et de sa raison, toutes deux limitées. Pour peu qu'il souffre ou qu'il craigne — et quand n'avons-nous ni rien à souffrir ni rien à craindre ? — son premier instinct est d'invoquer le secours de quelque puissance supérieure à l'humanité.

L'intervention personnelle de la Divinité était fréquente dans les sociétés primitives. Les principales institutions et les lois religieuses ou civiles avaient été dictées aux anciens peuples par des dieux. Bien plus, ces dieux apparaissaient continuellement, pour expliquer, pour éclaircir et commenter ce que leur parole avait pu laisser d'obscur, pour donner des avis dans les circonstances difficiles, pour récompenser le zèle ou punir la faiblesse, comme s'ils se fussent réservé le gouvernement direct et la conduite de ces peuples, encore trop jeunes pour être abandonnés à leur seule raison. C'est ainsi que, dans l'*Iliade*, les dieux mythologiques se montrent sans cesse debout à côté des héros qu'ils favorisent. La Bible nous fait voir également le Dieu des Hébreux leur apportant lui-même ses ordres et ses instructions sur des objets qui ne touchent qu'aux soins les plus vulgaires de leur existence ou de leur conservation. La Divinité exerce, au milieu de ces peuples, encore dans l'enfance, l'office d'un magistrat suprême et de plusieurs magistrats subalternes. Aussi, lorsque plus tard Dieu se retire, les abandonnant à leur raison devenue adulte et aux lois qu'il a établies pour la guider, c'est encore à son autorité qu'ils entendent obéir plutôt qu'à leur conscience, plutôt qu'aux lois, dont les interprètes ne sont que des hommes comme eux, et, comme eux, sujets à l'erreur.

La Divinité, qui n'intervient plus alors par sa personne, intervient encore par son action, soit qu'invisible elle l'exerce immédiatement par la manifestation de faits surnaturels, soit qu'elle la communique à des délégués de son choix, qui l'exercent à sa place. C'est alors qu'apparaissent les oracles, les révélateurs, les prophètes et les fondateurs d'institutions nouvelles. Mais tous ces élus ne peuvent s'imposer aux nations et ne parviennent à subjuguer leur esprit qu'à la condition de justifier, par des preuves irrécusables, que leur mission dérive d'en haut : ils sont tenus d'accomplir des *prodiges*.

Les merveilles qu'ils opèrent sous les yeux de la foule ravie, sont les livres de créance qui les font reconnaître comme les émissaires, et pour ainsi dire, comme les porte-voix de la Divinité. Avant d'accepter l'ordre nouveau que l'on prêche en son nom, le peuple exige l'apparition de quelque fait surnaturel où soit marqué le caractère céleste. Il est rare qu'un changement profond dans la politique ou l'état d'un pays se soit opéré, même par la main des plus grands hommes, sans ce contre-seing religieux, qui, selon les temps et les lieux, prend le nom de *signe*, de *miracle*, ou de *prodige*. Mais tout n'en reste pas là. Quand la révolution nouvelle, bien que depuis longtemps accomplie et exerçant en paix son empire, a besoin d'être raffermie ou rajeunie dans la foi des peuples, on voit se manifester, au moment opportun, quelque coup éclatant de l'autorité divine : ce qui a fondé intervient encore pour consolider. De là, dans l'ordre païen, les *prodiges*, et, dans l'ordre chrétien, les *miracles*, sorte de coups d'État par lesquels l'auteur de la nature, pour mieux manifester sa toute-puissance et en même temps sa volonté, suspend ou viole les lois qu'il a lui-même établies.

Ces dispositions naturelles de l'esprit humain ont dû, dans tous les temps, singulièrement favoriser la multiplication des prodiges. Avec des intelligences si dociles au merveilleux, si empressées à subir son empire, comment l'intérêt et l'orgueil se seraient-ils lassés d'en produire?

Tous les prêtres de l'ancienne Égypte étaient investis de pouvoirs surnaturels et mystérieux. Dans l'Inde, c'étaient les *lamas* et les brahmines du premier rang qui en avaient le monopole. Ils faisaient communiquer le ciel avec la terre, l'homme avec la Divinité, absolument comme nos *médiums* actuels. L'origine de ce privilège paraît remonter à la genèse même des Hindous, et appartenir à la caste sacerdotale de ces peuples. Sortie du cerveau de Brahma, la caste sacerdotale doit rester plus près de la nature de ce dieu créateur et entrer plus facilement en communication avec lui, que la caste guerrière, née de ses bras, et, à plus forte raison, que la caste des parias, formée de la poussière de ses pieds.

Dans la haute Asie, une autre cosmogonie, celle qu'avait révélée Zoroastre, créait le monde spirituel et le monde matériel avec un fluide qui n'était rien moins que la substance de la Divinité. C'était l'*od*, retrouvé en Allemagne par le comte de Reichenbach et adopté en France par M. Cahagnet, deux célèbres *médiums* de notre époque. Condillac, guidé par les recherches savantes de Brücker, nous a donné, en quelques pages, une analyse très curieuse du système du grand législateur de la Perse, dans lequel les alchimistes, les magiciens et les mystiques ont puisé tour à tour et comme à l'envi.

« D'après les principes de Zoroastre, dit Condillac, les Orientaux se représentaient au delà du monde une lumière immense, qui, étant répandue dans un espace sans corps, était pure et sans mélange d'aucune ombre. Cette lumière, toujours vivante, était supposée donner la vie à tout; et l'écoulement de ses rayons, qui se répandaient à l'infini, faisait concevoir comment tous les êtres en venaient par émanation. Car, disaient-ils, ce monde n'est qu'un lieu de ténèbres, où quelques rayons se sont répandus. Or, les ténèbres ne sont qu'une privation de lumière; elles ne sont rien par elles-mêmes, il n'y a donc de réel dans ce monde que ce qui émane de cette lumière première, pure et immense. Voilà du moins, autant qu'on peut le deviner, comment ces philosophes expliquaient l'émanation de la matière. D'où nous pouvons conclure que, selon eux, les corps ne sont qu'un composé d'un peu de lumière et de beaucoup de ténèbres, ou, autrement, d'un peu d'être et de beaucoup de privations.

« Mithra, c'est ainsi qu'ils nommaient cette source de lumière, ne pouvait produire que des dieux comme lui, puisque les ténèbres ne pouvaient approcher de sa substance lumineuse. Les dieux, qui en émanaient immédiatement, participaient donc à toute la plénitude de sa lumière et de sa divinité. Mais, les émanations venant à se succéder, il se trouvait enfin des dieux qui étaient tout à fait hors de cette plénitude. L'essence divine s'affaiblissait donc en eux à proportion qu'ils s'éloignaient davantage de leur source, et ils devenaient d'autant plus imparfaits qu'ils se rapprochaient et participaient plus des ténèbres.

« Cette suite d'esprits remplissait l'intervalle qui est entre Dieu et la matière; et ceux qui s'étaient rapprochés des ténèbres avaient seuls produit le monde. Mais ils n'avaient pu le produire que très imparfait, parce que des ténèbres naissent nécessairement le froid, les infirmités, les maladies, la mort.

« Ces esprits présidaient à tout; ils étaient dans les cieux, dans les airs, dans la terre. Plus puissants que les âmes qui émanaient comme eux, mais qui étaient à une plus grande distance de la source commune, ils les avaient forcées de s'unir aux corps, et ils les avaient assujetties à toutes les misères de la vie.

« Tout étant donc plein d'anges bons et mauvais, il s'agissait de se soustraire aux uns, de se rendre les autres favorables, de se dégager des liens du corps, de s'élever au-dessus des ténèbres, et de tendre vers la source de lumière. »

Quelle vaste démonologie en exercice dans tout ce système ! et quel rôle important y joue déjà le *fluide!* C'est de là, comme le fait encore très bien observer Condillac, que sont sortis tous les principes, toutes les superstitions, tous les secrets et toutes les extravagances de la magie, depuis les Chaldéens, les pythagoriciens, les éclectiques, et Simon le Magicien qui les reçut de l'école d'Alexandrie, jusqu'aux *gnostiques*, ou illuminés, et nous pouvons ajouter jusqu'aux *médiums* de nos jours.

Il est certain que les arts magiques ont eu, à une certaine époque, en Orient, une théorie doctrinale. Bientôt après on voit la pratique de la magie, sortie de l'Orient, s'éparpiller partout, se diversifiant selon les lieux, les

LA PYTHONISSE ANTIQUE (PAGE 7).

temps, et les idées particulières des adeptes ou des nations auxquelles ils s'adressent.

Pythagore, philosophant dans la Grande-Grèce, ne se bornait pas à moraliser les habitants de Sybaris. Il aimait à se promener sur les bords du fleuve Nessus, et il lui récitait ses *vers dorés* avec tant de charme, que le fleuve enchanté lui répondait, en présence même des disciples du philosophe : *Salut, Pythagore!* Jamblique assure que ces paroles étaient très distinctement entendues. Pythagore savait encore se faire écouter des bêtes, et un jour il arrêta, dit-on, le vol d'un aigle par la seule puissance de sa volonté.

Dans toute l'antiquité grecque on trouve des prêtres inspirés comme Calchas, ou des devins qui, comme Tirésias, voient l'avenir, et découvrent les choses cachées en se mettant en communication avec les dieux. Tout le monde connaît les pythonisses antiques qui rendaient des oracles en s'agitant sur leurs trépieds, comme nos convulsionnaires sur le tombeau du diacre Paris. Les sibylles, si honorées des Romains, étaient des voyantes tout aussi lucides, mais leurs prophéties ne s'accompagnaient point de convulsions, comme celles des pythonisses.

Dans son *Traité des oracles abandonnés*, Plutarque nous fait connaître la manière dont les pythonisses exprimaient leurs prophéties. Elles ne donnaient leurs réponses qu'après avoir été préparées par un long jeûne, et avoir respiré les émanations de la terre. Mais souvent la force de l'exhalaison qui leur montait au cerveau était si violente, qu'elle entraînait leur mort, et Plutarque en cite un exemple :

« Qu'arriva-t-il donc à la pythie? Elle descendit bien dans le trou de l'oracle, malgré elle, mais elle montra d'abord qu'elle ne pouvait plus souffrir l'exhalaison, remplie qu'elle était d'un esprit malin et muet. Enfin, étant tout à fait troublée et courant vers la porte en poussant un cri horrible, épouvantable, elle se jeta contre terre, de telle sorte que non seulement les voyageurs, mais même le grand prêtre Nicandre, et tous les autres prêtres qui étaient là présents, s'enfuirent de peur. Cependant, rentrant un peu après, ils l'enlevèrent étant encore hors d'elle-même. Elle ne survécut que peu de jours. »

L'effluve terrestre était, suivant Plutarque, le conducteur du dieu dans le corps de la pythie. Cet écrivain pense que, la terre ayant perdu de sa vertu, l'exhalaison prophétique cessa, et les oracles devinrent muets. Cicéron s'était expliqué là-dessus dans le même sens.

« C'est, dit-il, que cette vertu terrestre qui agitait l'esprit de la pythie par une

inspiration divine, s'est évanouie avec le temps, comme nous voyons que plusieurs rivières se sont desséchées, ou qu'elles ont pris un autre cours, et ont été détournées ailleurs. »

Plutarque écrivait ce qu'on vient de lire dans les premières années du christianisme, qui allait bientôt apparaître au monde antique et lui apporter des vérités bien inattendues. Mais pour le moment nul oracle nouveau n'avait encore remplacé les anciens. Voici une histoire que le même Plutarque se fait raconter par Cléombrote. Celui-ci la tenait d'Épithases, qui avait été son maître de grammaire, homme grave et qu'on ne pouvait, dit-il, soupçonner de mensonge.

Cet Épithases s'étant embarqué sur un vaisseau, avec plusieurs personnes, pour aller en Italie, le vent leur manqua vers certaines îles de la mer Égée. Comme la plupart des passagers veillaient et buvaient après souper, on entendit tout à coup une voix venant d'une île voisine, qui appelait si hautement le pilote, nommé Thamas, que tout le monde en fut effrayé. Thamas n'ayant pas répondu, la même voix, se renforçant encore, lui cria que, lorsque le vaisseau serait arrivé dans un certain lieu qu'elle désignait, il annonçât que le *grand Pan*[1] était mort. La compagnie délibéra pour savoir si on obéirait, et il fut décidé que si le vent n'était pas assez fort pour dépasser le lieu indiqué, on exécuterait l'ordre mystérieux qui venait de se faire entendre. Aussi, le calme les ayant arrêtés, Thamas cria de toute sa force : *Le grand Pan est mort !* Ces paroles étaient à peine achevées, qu'on entendit retentir de tous côtés des gémissements et des plaintes. L'empereur Tibère, informé de ce qui était arrivé, envoya chercher Thamas, et ayant assemblé plusieurs savants qui ne purent trouver l'explication de ce prodige, Tibère conclut que ce mystérieux Pan était « fils de Mercure et de Pénélope ».

Cette mystique et solennelle proclamation de la mort du *grand Pan* était peut-être plus sérieuse que ne semblait l'indiquer la plaisanterie de Tibère. C'était, en effet, l'époque de la prochaine chute des idées païennes ; c'était le temps où de nouveaux miracles allaient s'opérer au nom d'un dieu nouveau.

Si les faits surnaturels, artificieusement invoqués dans un but politique, social ou religieux, furent nombreux dans la société païenne, c'est principalement dans les premiers siècles du christianisme qu'on vit ces phénomènes grandir partout en nombre et en éclat. Le conflit qui régnait alors

1. Τὸ πάν, *le tout, le grand tout.*

UNE PRÉDICTION D'APOLLONIUS DE THYANES (PAGE 13).

entre les idées anciennes et les dogmes nouveaux, jetait le trouble dans tous les esprits, l'inquiétude dans toutes les consciences, et pendant les nombreuses périodes de défaillance intellectuelle de cette époque tourmentée, le surnaturel et le merveilleux semblaient un refuge tout ouvert à la timidité et à l'incertitude des âmes.

Ce que l'on peut très bien reconnaître, néanmoins, à cette époque de confusion universelle, c'est que le don de faire parler le ciel, qui avait été réservé dans l'antiquité à certains lieux et à certains personnages, aux pythonisses, aux sibylles, etc., devient une faculté profane qui se communique aux simples particuliers : l'oracle se sécularise. Si les temples et les antres sacrés des païens deviennent muets à mesure que la foi des nations s'en éloigne, si les sibylles désertent leur sanctuaire antique pour prendre le chemin d'un éternel exil, leur successeur est là : c'est le *thaumaturge*, qui étonne la multitude par ses miracles opérés à ciel ouvert sur le forum des bourgs, et jusque dans les carrefours des grandes villes.

Nous n'avons pas à parler ici des miracles apostoliques ; nous devons abandonner ces mystères à la foi de chacun. Mais, du moins, nous pourrons raconter les prodiges qui leur furent opposés, ou qui se produisirent à la même époque. Vers les temps où les apôtres de Jésus frappaient, par leurs miracles, les yeux de la multitude, en Judée, des magiciens de tous les pays s'étaient donné rendez-vous à Rome. Nous parlerons seulement des plus célèbres, c'est-à-dire de Simon de Samarie et d'Apollonius de Thyanes.

Plusieurs Pères de l'Église, saint Justin entre autres, ne sont pas éloignés de considérer Simon comme un dieu [1]. Ce grand thaumaturge avait su tellement imposer tout à la fois aux chrétiens et aux païens, que ni les uns ni les autres ne songèrent à contester la réalité de ses prodiges, mais cherchèrent seulement à les faire tourner à leur profit. Pour les païens, le magicien Simon est un envoyé des divinités antiques, qui vient manifester et défendre leur puissance mise en péril ; aux yeux des chrétiens, au contraire, Simon opère, grâce à l'appui secret du démon, mais en vertu d'une concession de leur Dieu même, du vrai Dieu. Aussi, tout ce que fait Simon le Magicien, tous les événements où il figure ne peuvent être que miraculeux.

1. Les partisans de Simon, que le peuple de Rome et le sénat lui-même avaient adoré comme un dieu, lui firent élever dans l'île du Tibre une statue, avec cette inscription : *Simoni deo sancto, A Simon dieu saint.* Plusieurs Pères de l'Église qui parlent de cette inscription, reconnaissent toute l'authenticité des miracles de Simon de Samarie, et ne protestent que contre l'attribut de sainteté donné à la divinité du grand thaumaturge. Cependant tous les Pères de l'Église ne sont pas aussi favorables au célèbre magicien. Ils lui reprochent d'avoir tenté d'obtenir des apôtres du Christ le don des miracles, et ils ajoutent que ce n'est qu'après avoir vu ses offres repoussées, que Simon de Samarie fit alliance et traita avec les démons.

Que le magicien de Samarie crée des statues douées de la propriété de marcher, et qui marchent aux yeux de la foule consternée d'admiration et d'effroi ; qu'il demeure sain et sauf au milieu des flammes d'un bûcher, et qu'il change les pierres en pain, miracle ! Mais que, s'élevant dans un char de feu, par la puissance de deux démons, il tombe, après s'être soutenu quelques instants dans les airs, miracle encore ! Car l'empereur Néron prononcera aussitôt que l'accident ne doit pas être attribué à une cause naturelle, mais bien à la victoire du Dieu des chrétiens. Et la multitude, empressée de souscrire à l'opinion que César a émise de sa science certaine, et de son autorité plus imposante encore, déclarera tout d'une voix que la chute de Simon est due aux prières de saint Pierre, qui a conjuré la puissance des deux démons du magicien.

Voici comment on raconte cette curieuse escarmouche de saint Pierre et de Simon de Samarie.

Simon le Magicien avait coutume de faire garder sa porte par un gros dogue, qui dévorait tous ceux que son maître ne voulait pas laisser entrer. Saint Pierre, voulant parler à Simon, ordonna au chien d'aller lui dire, en langage humain, que Pierre, serviteur de Dieu, le demandait. Devenu aussi doux qu'un mouton, mais plus intelligent, le chien s'acquitta de la commission à la grande stupéfaction du magicien. Pour prouver néanmoins à saint Pierre qu'il était aussi fort que lui, Simon ordonna à son fidèle dogue d'aller répondre que saint Pierre pouvait entrer. C'est ce que le docile animal exécuta sur-le-champ.

Saint Pierre, qui n'avait pu surpasser le magicien dans cette première rencontre, attendait le moment d'une victoire décisive. Or, Simon eut un jour l'idée de s'élever en l'air : il prit son essor et s'élança comme un oiseau ; il semblait, dans son vol, porté sur un char de feu. Mais saint Pierre le fit tomber, par un choc de sa puissante volonté, et le magicien se cassa les jambes dans sa chute. Il ne perdit pas pour cela l'estime de Néron, qui reconnut seulement et proclama dans ce résultat l'influence d'un dieu plus fort que celui du magicien. Voilà ce qu'on appelle le *combat apostolique*. L'histoire qui précède est racontée dans un écrit attribué à un certain A. Bias, de Babylone.

Simon le Magicien n'était pas d'ailleurs un jongleur vulgaire. Il passe pour avoir été le premier chef des *Gnostiques*, secte de mystiques qui eut un grand commerce avec les esprits. Il ne faisait pas tourner les tables, ni voltiger les meubles d'une maison, mais il commandait à une faux de fonctionner toute seule, et elle abattait autant d'ouvrage que le plus habile faucheur.

Simon s'était flatté que, si on lui tranchait la tête, il ressusciterait trois jours après. L'empereur — c'était Néron — ne se le fit pas dire deux fois : par son ordre, le magicien fut décapité. On dit bien que, grâce à ses prestiges, Simon mit la tête d'un monstre à la place de la sienne, mais ce ne serait pas là un miracle encore bien facile. Le fait est qu'au jour dit le magicien ressuscita.

C'était encore un homme très distingué, un philosophe et un médecin éminent, que cet Apollonius de Thyanes, dont Philostrate a écrit la vie. Il n'était né que deux ans après Jésus-Christ, et sa vie qui se prolongea jusqu'à l'âge de cent trente ans, lui permit de faire de nombreux voyages, pour aller puiser à leur source la science et la magie. Du reste les voyages lui coûtaient peu, car il pouvait en un instant se transporter d'une extrémité de la terre à l'autre. Protée insaisissable, il se métamorphosait en oiseau, en arbre, en pierre. Il prédisait l'avenir, évoquait les ombres des morts, et avait avec elles des conversations suivies. Un jour, l'empereur Néron étant à table, au milieu de ses courtisans, un violent orage s'éleva. Apollonius était alors à Rome, occupé à ressusciter une jeune fille qui venait de mourir au moment même où se terminait la cérémonie de ses noces. Comme les personnes présentes faisaient éclater leur admiration pour le prodige qui venait d'être opéré sous leurs yeux, Apollonius, se tournant vers elles, leur dit : « Entendez-vous la foudre qui gronde ? Eh bien ! j'ordonne qu'elle tombe sur l'empereur qui est à table en ce moment. » Aussitôt la foule se précipite vers le palais, où l'événement ordonné par Apollonius était effectivement arrivé. La foudre, tombant sur la table de l'empereur, avait brisé la coupe qu'il portait à ses lèvres, mais sans faire aucun mal à personne.

Apollonius de Thyanes était passé maître dans l'art de produire des hallucinations chez tout un peuple. La peste désolant la ville d'Éphèse, comme médecin, il crut devoir s'y transporter. Il assembla les principaux habitants sur une des places de la ville, et leur dit : « Ne voyez-vous pas que les dieux vous punissent de l'hospitalité que vous accordez à l'esprit du mal, que les *nouveaux juifs* (les chrétiens) appellent le diable ? »

On lui demande où est ce diable. Il montre alors du doigt un vieux mendiant qui se chauffait au soleil. « Voici l'auteur de la peste, dit-il, il dépend de vous de l'anéantir. » En un instant, le malheureux qu'il désignait fut assommé à coups de pierres. Mais quand on voulut retirer son cadavre pour l'entraîner hors de la ville, on ne trouva plus que la carcasse d'un chien qu'on se hâta d'enterrer, et la peste cessa.

Revenu à Rome, Apollonius devint suspect et il fut arrêté. Un acte d'accusation ayant été dressé contre lui, il fut amené devant ses juges.

Mais lorsqu'on voulut lire l'acte d'accusation, l'écriture était effacée. Consternés de ce prodige, les juges interpellèrent l'accusé. Il sourit sans leur répondre; puis on vit se former autour de lui un nuage de fumée qui l'enveloppa : quand ce nuage se dissipa, Apollonius avait disparu.

On l'arrêta une seconde fois, sous le règne de Domitien. Pour rendre son évasion impossible, l'empereur ordonne de le dépouiller de ses vêtements et de lui raser la barbe et les cheveux. En cet état, on l'enferme dans un cachot à l'entrée duquel furent placés des gardes qui devaient répondre de leur prisonnier sur leur tête. Mais quand on entra dans le cachot pour porter à manger au captif, on n'y trouva que les fers dont il avait été chargé.

Lorsque, quelque temps après, Apollonius reparut à Rome, son retour fut considéré comme un prodige, Il se mit à parcourir les rues en criant : « *Tue, tue... Mort au tyran!* » La foule s'attroupe autour de lui, quelques citoyens veulent s'emparer de sa personne; mais ceux qui étendent les bras pour le saisir, demeurent aussitôt immobiles et comme pétrifiés. « Est-ce donc ainsi, ô Romains, s'écrie-t-il, que vous traitez les gens qui vous apportent une bonne nouvelle. Sachez qu'au moment où je vous parle, le tyran Domitien tombe sous les coups d'Étienne... Il se débat!... son sang coule... Il est mort! » Le peuple courut en foule vers le palais, et acquit la certitude que Domitien venait, en effet, d'être assassiné.

Quand Apollonius mourut, ses disciples firent courir le bruit qu'il avait été enlevé par une troupe d'esprits célestes, et on les crut d'autant plus facilement que, dans tout le cours de sa longue carrière, il n'avait usé de son savoir puissant que pour faire du bien aux hommes.

Tous les sorciers ou magiciens n'étaient pas sans doute de la force de Simon ou d'Apollonius de Thyanes, mais ils étaient devenus si nombreux à Rome que tous les poètes de cette époque s'en plaignent comme d'un fléau, et que plusieurs fois les empereurs durent rendre contre eux des édits d'expulsion. Tacite rapporte qu'on profitait de l'occasion pour se débarrasser en même temps des philosophes.

Les magiciens romains devaient être passés maîtres dans leur art, puisque c'est à eux qu'appartient la connaissance des *tables divinatoires*. C'est dans un écrit de Tertullien que l'on trouve la première mention de l'emploi de tables magiques fait par les thaumaturges de Rome.

« S'il est donné, dit ce Père, à des magiciens de faire apparaître des fantômes, d'évoquer les âmes des morts, de forcer la bouche des enfants à rendre des oracles; si ces charlatans imitent un grand nombre de miracles, qui semblent dus *aux cercles ou aux chaînes que des personnes forment entre elles;* s'ils envoient des songes, s'ils font des conjurations, s'ils ont à leurs ordres des esprits messagers et

des démons, par la vertu desquels les *chaises* et *les tables qui prophétisent sont un fait vulgaire*, avec quel redoublement de zèle ces esprits puissants ne s'efforceront-ils pas de faire pour leur propre compte ce qu'ils font pour le service d'autrui [1] ? »

Ce passage est très curieux, en ce qu'il nous fait connaître une manière d'agir sur les tables assez analogue à celle d'aujourd'hui, et en ce qu'il nous montre ce phénomène accompagné de la plupart des opérations magiques que les tables tournantes ont aussi fait naître parmi nous.

Il est encore fait mention, mais très vaguement, des tables divinatoires (*mensæ divinatoriæ*) dans quelques écrivains des premiers siècles. Mais on trouve un fait beaucoup mieux expliqué, dans ce genre, si l'on se transporte jusqu'au règne de l'empereur Flavius Valens, qui vivait au quatrième siècle.

Une conspiration s'était formée contre cet empereur. Parmi les conjurés étaient beaucoup de personnes d'un rang distingué qui s'occupaient de magie, et dans le nombre se trouvait un philosophe mystique de l'école d'Alexandrie, le célèbre Jamblique. Ces conspirateurs cherchaient à savoir quel serait le successeur de l'empereur régnant, bien que cette curiosité fût considérée comme un crime capital. Or, voici, d'après Ammien Marcellin, le discours que prononça Hilarius, l'un des conjurés, et dans lequel il avoua le crime qui leur était imputé :

« Magnifiques juges, nous avons construit à l'instar du trépied de Delphes, avec des baguettes de lauriers, sous les auspices de l'enfer, cette malheureuse table que vous voyez ; et après l'avoir soumise, dans toutes les règles, à l'action des formules mystérieuses et des conjurations avec tous les accompagnements pendant de longues heures, nous sommes parvenus à la mettre enfin en mouvement. Or, quand on voulait la consulter sur des choses secrètes, le procédé pour la faire mouvoir était celui-ci : on la plaçait au milieu d'une maison, soigneusement purifiée partout avec des parfums d'Arabie ; on posait dessus un plateau rond sans rien dedans, lequel était fait de divers métaux. Sur les bords du plateau étaient gravées les vingt-quatre lettres de l'alphabet, séparées exactement par des intervalles égaux. Debout au-dessus, un des membres de l'assemblée, instruit des cérémonies magiques, vêtu d'étoffe de lin, ayant des chaussures de lin, la tête ceinte d'une torsade et portant à la main un feuillage d'arbre heureux, après s'être concilié par certaines prières la protection du dieu qui inspire les prophéties, fait balancer un anneau suspendu au dais, lequel anneau est tressé d'un fil très fin et consacré suivant des procédés mystérieux. Cet anneau sautant et tombant dans les intervalles des lettres, selon qu'elles l'arrêtent successivement, compose des vers héroïques répondant aux questions posées, et parfaitement réguliers comme ceux de la Pythie.... Nous demandâmes quel serait le successeur du prince actuellement

1. *Apologétique*, ch. XXIII.

régnant; et comme on disait que ce serait un homme d'une éducation parfaite, l'anneau ayant touché dans ses bonds deux syllabes Θ E O avec l'addition d'une dernière lettre, quelqu'un de l'assistance s'écria que le destin désignait *Théodose*. La consultation n'alla pas plus loin, car nous étions convaincus que c'était lui, en effet, que le sort désignait. »

Ce que décrivait ici le conjuré romain était plutôt un *pendule explorateur* qu'une table tournante. Sous ce rapport, le texte d'Ammien Marcellin n'a donc pas autant d'importance que celui de Tertullien. Quoi qu'il en soit, les accusés furent mis à mort, et, s'il faut en croire l'historien Zonaras, Valens fit même périr tous les personnages considérables dont le nom commençait par les lettres fatales. Jamblique fut probablement une de ces victimes de la vengeance de l'empereur, ce qui n'empêcha pas le destin de s'accomplir, car Théodose succéda à l'empereur Valens.

Jamblique, Plotin, Porphyre, et en général tous les philosophes d'Alexandrie, faisaient profession d'évoquer les esprits. Leur philosophie était une théurgie dans laquelle on attachait une grande importance aux noms, aux chiffres, aux emblèmes et aux formules. Les esprits, Dieu lui-même, ainsi évoqués, ne pouvaient s'empêcher de leur répondre. Le but suprême et la perfection de cette philosophie étaient l'union de l'homme au grand Dieu qui remplit l'univers. C'était à peu près, comme on le voit, le panthéisme moderne. Plotin mourut en prononçant ces paroles : « Je fais mon dernier effort pour ramener ce qu'il y a de divin en moi à ce qu'il y a de divin dans l'univers. »

Vers le sixième siècle il ne restait plus trace de l'école des mystiques d'Alexandrie ; mais leurs formules cabalistiques avaient été retenues, elles allèrent augmenter le répertoire des sorciers, auxquels l'Église, devenue puissante, ne cessa de faire la guerre dans tout le moyen âge et même au delà.

Quels étaient cependant les moyens mis en usage pour accomplir les divers miracles dont nous venons de présenter la liste abrégée, et comment, chez les anciens peuples, a-t-on opéré sur ce riche fonds de la faiblesse et de la crédulité humaines?

Cette question, comme toutes celles qui ne se rattachent qu'à des faits à peine indiqués de loin en loin dans l'histoire, et qui ont leur point de départ dans une antiquité reculée, ne peut se résoudre par des documents positifs. A défaut pourtant de preuves suffisantes, on possède des données et des inductions qui permettent d'arriver à un degré de probabilité équivalant presque à la certitude.

LES DRUIDES COMMANDENT AUX ESPRITS DE L'AIR ET CHASSENT LES DÉMONS (PAGE 21).

L'examen attentif des principaux prodiges mentionnés dans l'histoire du paganisme et des premiers temps de l'ère chrétinene montre que ces prodiges n'ont pu s'accomplir que grâce à la connaissance de quelques principes et de certains phénomènes de physique. C'est ce qu'a très nettement prouvé un écrivain qui fut à la fois savant et érudit, e. qui consacra une partie de sa vie à des recherches historiques sur les sciences occultes. Eusèbe Salverte a démontré, par des faits étudiés d'une manière approfondie et par des inductions rationnelles, que dans tous les temps où la tradition historique place des prodiges ou des miracles, certaines castes ou quelques philosophes ont dû posséder des connaissances scientifiques, plus ou moins élevées, mais positives. Dans cette adroite application d'une science rudimentaire, la caste sacerdotale trouvait les moyens d'étonner, d'effrayer, et, par conséquent, de dominer le vulgaire.

« En mettant de côté, dit Eusèbe Salverte, ce qui appartient à l'escamotage, à l'imposture, au délire de l'imagination, il n'est point de miracles anciens qu'un homme versé dans les sciences modernes ne pût reproduire, soit immédiatement, soit en s'appliquant à en percer le mystère et à en découvrir les causes ; et les mêmes sciences donneraient la facilité d'opérer d'autres miracles non moins nombreux et non moins brillants que ceux qui remplissent les histoires. L'exemple de ce que les modernes pourraient opérer en fait de magie, suffit à l'explication de la magie des anciens [1]. »

Il est certain que la physique moderne nous donne les moyens de répéter les miracles des anciens. Affirmer qu'il a fallu certaines connaissances dans cette science pour faire primitivement ces miracles, c'est donc énoncer plus qu'une conjecture, c'est formuler une induction qui a toute la force d'une conclusion nécessaire.

Ces notions élémentaires des sciences physiques, qui permettaient d'étonner les yeux par des phénomènes insolites, et d'enrichir de scènes variées le répertoire de la thaumaturgie ancienne, avaient eu un centre et un asile commun dans les sociétés païennes : c'étaient les temples et les lieux sacrés. Mais quand le christianisme commença à s'établir, on vit ces connaissances s'éparpiller à travers le monde, à mesure de l'abandon et de la destruction des temples païens. A partir de cette époque, elles tombent en héritage aux magiciens et aux thaumaturges. Peut-être même les premiers magiciens et thaumaturges qui divertirent les yeux de la foule assemblée dans les cités de l'empire, n'étaient-ils eux-mêmes que les derniers prêtres du paganisme

1. *Des Sciences occultes ou Essai sur la magie, les prodiges et les miracles*, in-8°, 3e édit., 1856

ou les initiés de ces prêtres, dispersés par le monde après la chute de leurs dieux.

En quittant le sanctuaire sacré qui fut si longtemps son asile, l'art des prodiges et des miracles perd singulièrement de sa dignité et de son éclat primitif. Ces secrets, cachés à l'origine sous des formules et des cérémonies mystérieuses, sont bientôt inaccessibles à ceux mêmes qui les emploient. Le sens véritable, l'utilité des pratiques prescrites, deviennent de plus en plus difficiles à pénétrer par les nouveaux thaumaturges, à mesure que l'on s'éloigne de leur source scientifique. Le charlatanisme et la fraude viennent alors tenir lieu de la science absente. En se transmettant d'un adepte à l'autre, à travers une série de siècles, ces secrets se sont environnés de tant de supercheries, que ceux qui les mettent en œuvre sont incapables d'en fournir une explication, et de distinguer, dans leurs opérations, ce qui est essentiel de ce qui n'est qu'illusoire. Les derniers successeurs de Simon de Samarie et d'Apollonius de Thyanes ont perdu la tradition savante de ces deux maîtres et se contentent d'opérer sans variation. Se conformant avec rigueur au rite traditionnel, ils ne sont plus que de grossiers et d'ignorants partisans de la magie.

Néanmoins cette diffusion banale des procédés de l'art magique, qu'il est facile de constater aux premières époques du christianisme, eut pour résultat de beaucoup augmenter la popularité et le crédit de ces pratiques : la crédulité publique semble s'accroître en raison directe des progrès de la religion nouvelle. Cette crédulité est la même dans toutes les classes de la société, et, bien que les dispositions soient très différentes à l'égard des magiciens, elles impliquent toujours la reconnaissance et l'aveu de leur pouvoir. Car les honneurs dont on environne les magiciens, ou les persécutions dont on les accable, sont également un hommage rendu à leur puissance. Il n'est même pas sans exemple que les persécutions et les honneurs leur viennent du même côté. C'est ainsi que Néron appelle un jour les magiciens de Rome pour évoquer les mânes irrités d'Agrippine ; un autre jour, il exile en masse les magiciens de l'Italie, comprenant tous les philosophes sous le nom de magiciens, « attendu, disait l'édit de bannissement, que la philosophie favorise l'art magique. »

Parmi les autres empereurs romains, c'est à qui donnera le plus de relief et de crédit aux magiciens, soit qu'on les entretienne et qu'on les entoure d'honneurs dans le palais des Césars, soit qu'on les livre aux bêtes du cirque. Dans le Bas-Empire, on fait, sous tous les règnes, des lois et des décrets sur les magiciens, et dans l'Occident ils ont la gloire de donner matière à un article des Capitulaires de Charlemagne.

Mais c'est dans les Gaules que les sciences occultes devaient trouver le

terrain le plus favorable et le mieux préparé. Dans ces lieux voués depuis des siècles à l'art secret et aux cérémonies sacrées des druides, venaient se rencontrer et converger ensemble la magie introduite par les Romains et les sortilèges apportés par les Francs. De la combinaison de tant de pratiques occultes devaient naître et se multiplier à l'infini des produits de tout genre, qui vinrent offrir à la crédulité superstitieuse de ces peuples un aliment inépuisable. Examinons comment la religion nouvelle tourna cette situation à son profit.

Le christianisme, en pénétrant dans les Gaules, y trouva les prêtres druides, qui étaient en possession de commander aux esprits de l'air et de chasser les démons. L'analogie d'un pareil don avec celui que les chrétiens attribuaient à leurs exorcistes, aurait dû porter les prêtres des deux cultes à se donner la main, pour cette grande œuvre, qui assurait aux uns et aux autres le respect et la soumission de la multitude. Mais leur rivalité sur le fond des religions devait empêcher tout accord sur un point spécial. La perte des druides était arrêtée, puisque le Dieu qu'ils servaient devait faire place au Dieu nouveau. Pour se défaire des druides, les chrétiens firent revivre la distinction dont les Juifs s'étaient déjà fait un argument contre Jésus-Christ lui-même, opérant au milieu d'eux le miracle des exorcismes. Il fut déclaré de nouveau que si l'action de chasser les démons hors du corps des possédés, au nom et par le pouvoir de Dieu, constituait un miracle, c'était, au contraire, un fait de magie et de sorcellerie que de renvoyer ces mêmes démons du corps des possédés, grâce au pouvoir du diable. Les druides, dont il fallait se débarrasser, furent donc rangés, par le christianisme naissant, dans la tourbe des magiciens et des sorciers. Sous cette dénomination ils furent partout expulsés, noyés ou brûlés. Ainsi le voulait un saint zèle; ainsi l'ordonnait Dieu lui-même, dont la volonté s'était manifestée par des miracles que l'on avait naturellement interprétés comme une sommation de sa part d'en finir avec tous les restes des paganismes.

Ces miracles que l'Église, déjà soutenue par le bras séculier et surtout armée du glaive de Charlemagne, avait fait servir à l'anéantissement des religions rivales, elle les employa bientôt après contre les schismes et les hérésies nés dans son propre sein. La doctrine qui fut posée dès cette époque, pour être souvent rappelée depuis et toujours maintenue, c'est que les miracles qui décident contre ce qui est hors de l'Église, décident aussi dans l'Église même entre ses enfants. En cas de schisme ou de divisions entre deux partis religieux, c'est l'apparition des miracles qui prononce lequel des deux est le parti de la vérité : car les miracles sont la trace apostolique et celle de la tradition. Aux termes de ce principe, l'Église latine com-

battit donc l'Église grecque par l'argument suprême des miracles. Si, par exemple, l'hérésie d'Arius ne règne pas aujourd'hui en Occident comme en Orient, c'est que des miracles intervinrent pour prescrire l'anéantissement de ce schisme.

« Le Seigneur, dit Carré de Montgeron, ayant marqué des bornes à la puissance des ténèbres, il parut lui-même pour être le soutien de la cause de son fils unique et de ses vrais adorateurs ; il se souvint de ses principes ; il fit briller tout à coup la lumière des miracles au milieu de cette horrible nuit. On vit d'abord paraître jusque dans Alexandrie, qui était le principal théâtre de ces combats, plusieurs de ces victimes volontaires de la justice divine, qui avaient été jusqu'alors ensevelies dans les déserts ; on les vit, saint Antoine à leur tête, sortir de leurs antres pour venir rendre hommage à la vérité et la confirmer par des miracles.... L'on vit, dans la suite, des saints qui, durant leur vie, s'étaient le plus distingués par leur zèle et leur courage contre l'arianisme, s'élever de nouveau contre cette hérésie du fond de leurs tombeaux et la foudroyer par leurs miracles : le grand thaumaturge saint Martin, à Tours ; saint Germain, à Auxerre ; saint Loup, à Troyes.

« Une sainte épouvante s'empara enfin des plus puissants protecteurs de l'hérésie. A la voix des miracles, des têtes couronnées qui avaient été séduites, reconnurent la voix de Dieu ; et, entre autres, Theudemire, roi des Suèves, et Récaride, roi des Visigoths, se décidèrent seulement par les miracles et jurèrent que la doctrine autorisée du ciel par ces œuvres du Tout-Puissant, était infailliblement celle qu'il fallait suivre [1]. »

L'Église, souvent déchirée par des schismes, et ayant sans cesse à lutter contre des hérésies, eut constamment besoin de miracles. Pour que le pouvoir de ses prêtres sur le démon ne restât pas sans exercice, elle eut également besoin de possédés, et elle n'en manqua pas. Il s'en présenta même tant, que l'on dut faire entre eux une distinction analogue à celle qui avait déjà été faite entre les bons et les mauvais exorcistes, et toute aussi grosse d'iniquités et de fanatiques fureurs. L'Église distingua donc — il ne faut pas demander comment, mais enfin elle distingua — les personnes qui, par suite d'un pacte avec le diable, se trouvaient être volontairement en sa possession, ce qui leur valait le privilège d'exercer certains pouvoirs attachés à la magie infernale ; et celles dont le diable s'était emparé violemment, ou qu'il avait maléficiées par l'intermédiaire de quelques sorciers, ses suppôts. De tout temps, la première classe de possédés se trouva nombreuse, et il serait impossible de dire combien de milliers de ces malheureux périrent sur les bûchers.

Telle était la fureur d'exorciser et de rôtir, que les moines voyaient des

1. *La vérité des miracles du diacre Paris.*

possessions partout où ils avaient besoin de miracles pour mettre en lumière la toute-puissance de Dieu, ou pour faire bouillir la marmite de leurs couvents. Malheur alors à qui était atteint de la moindre maladie! La plus légère indisposition pouvait être pour lui le signal d'une mort affreuse, grâce au zèle ardent des médecins spirituels acharnés à le guérir.

Nous voici conduit, par ce coup d'œil rapide jeté sur l'histoire du merveilleux dans l'antiquité et le moyen âge, à l'histoire du merveilleux dans les temps modernes. Pendant les seizième et dix-septième siècles, le merveilleux a une manifestation précise et parfaitement caractérisée. La *démonopathie*, ou la possession volontaire ou involontaire d'individus par le démon, telle est la forme que le surnaturel affecte alors d'une manière uniforme dans toute l'Europe. La *démonopathie* est donc l'étude générale qui doit nous occuper maintenant.

II

La démonomanie pendant le seizième et le dix-septième siècle. Croyance universelle au pouvoir des sorciers.

La foi universelle que la chrétienté a toujours accordée aux faits de possession, la manifestation d'une foule d'événements dans lesquels cette doctrine trouva les plus sanglantes applications, sont deux éléments qu'il importe d'établir pour procéder avec clarté dans cette matière, et s'édifier sur la réalité des phénomènes que nous avons à rapporter dans la suite de cet ouvrage. Nous mettrons ainsi en évidence la parfaite bonne foi des personnes qui les ont observés et des auteurs qui les ont décrits.

Pendant les seizième et dix-septième siècles la croyance au pouvoir des sorciers était universelle en Europe. On considérait comme un principe au-dessus de toute dispute la possibilité de la présence et de l'action du diable dans le corps de l'homme. Quand une *possession* était dénoncée chez un individu, ce fait était toujours regardé comme hors de doute : on ne discutait que pour savoir si la possession était directement effectuée par le démon, ou procurée par l'intermédiaire d'un magicien. On admettait l'existence de la possession chez tout malade que l'on voyait en proie à des souffrances, à des passions, ou à des mouvements dont la science ne pouvait trouver ni le remède ni la cause. De grands embarras et de difficiles recherches étaient ainsi évités aux médecins comme aux moralistes de ce temps. Un malade tourmenté de convulsions, de ces maladies nerveuses, de ces diverses affections hystériques, hypocondriaques et autres, que la médecine ancienne a si mal connues, était considéré, par les gens instruits aussi bien que par le peuple, comme possédé du diable.

On s'en rapportait au diable lui-même, c'est-à-dire à l'individu possédé, sur la manière dont la possession était survenue ou avait été provoquée. Cette doctrine était singulièrement menaçante pour bien des personnes. En effet, l'individu désigné par l'énergumène comme l'auteur ou l'agent

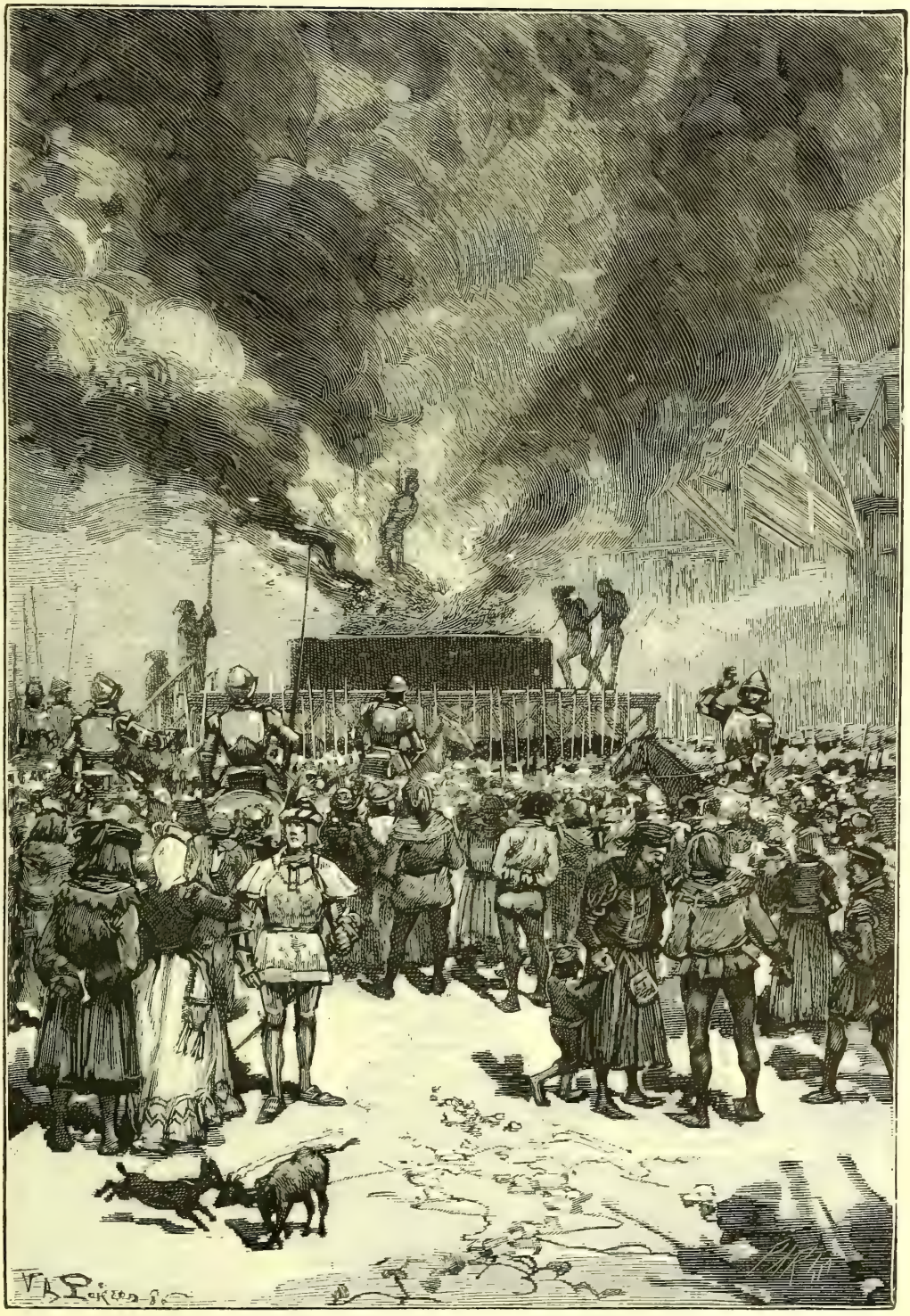

JEANNE D'ARC SUR LE BUCHER (PAGE 35).

intermédiaire de la possession ne pouvait être défendu par aucune intervention humaine. Fût-il le personnage le plus puissant, le plus considéré du royame, fût-il même homme d'Église, on procédait envers lui avec autant de rigueur que contre le dernier des manants.

Quant à la manière de procéder contre l'auteur d'une possession démoniaque, il nous suffira, pour la faire connaître, de citer le *Rituel des exorcismes*, et ce mot de *Rituel* indique assez que les prescriptions dont il s'agit sont encore, à l'heure qu'il est, en pleine vigueur dans l'Église, et doivent être suivies, le cas échéant, dans toute la chrétienté catholique.

L'Église règle comme il suit la manière de procéder à l'exorcisme d'un démon qui s'est incarné dans le corps d'un homme.

Le prêtre, requis d'exorciser et qui a reçu les pouvoirs de son supérieur, doit se préparer à ce ministère par le jeûne et la prière. Au sortir de la messe, à jeûn, assis et couvert, il commande *intérieurement* au démon d'exécuter un signe qu'il lui désigne au nom de Jésus-Christ. Le démon, forcé d'obéir, exécute ce commandement, et il décèle ainsi lui-même sa présence dans le corps du possédé.

Dès que le démon a répondu, de cette manière, à l'ordre mental de l'exorciste, il a déjà donné, par le fait, un des plus grands signes de sa présence dans le corps du patient. Voici d'ailleurs, toujours d'après le *rituel*, l'énumération des signes ou phénomènes qu'il est nécessaire de constater pour établir la possession :

1° Faculté de connaître les pensées non exprimées par l'exorciste ;

2° Intelligence, par l'individu possédé, des langues étrangères ou à lui inconnues, et faculté de les parler ;

3° Connaissance des événements futurs ;

4° Connaissance de ce qui se passe dans les lieux éloignés ou situés hors de la portée de la vue ordinaire ;

5° Exaltation subite des facultés intellectuelles ;

6° Développement de forces physiques supérieures à l'âge ou au sexe de la personne chez laquelle elles se manifestent ;

7° Suspension en l'air du corps du possédé pendant un temps considérable.

De pareils phénomènes, indiqués par l'Église comme les signes infaillibles de la possession, ne pouvaient être récusés par le public à une époque de croyances superstitieuses, ni par les médecins, dont la science était souvent mise en défaut dans les maladies nerveuses et toujours dans les maladies morales. Du reste, ceux que l'on appelait alors les *incrédules*, parce qu'ils niaient l'infaillibilité du pape et de l'Église catholique, les protestants

eux-mêmes, étaient loin de se prononcer d'une manière absolue contre le fait de la possession, que l'on trouve si souvent invoquée dans les livres apostoliques.

Les magistrats partageaient, sur ce point, les croyances des ecclésiastiques. Il faut même dire que, pour les preuves de possession et de sorcellerie, ils se montraient généralement moins difficiles que les commissaires du clergé, et beaucoup plus cruels dans leurs sentences. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les ouvrages que nous a laissés le conseiller Delancre, celui qui instruisit et jugea, avec le président Espanier, du parlement de Bordeaux, l'épouvantable affaire des paysans du Labourd [1].

Un autre légiste du même siècle, Jean Bodin, l'auteur d'un livre intitulé *la République*, dans lequel de bons juges ont cru reconnaître le germe de *l'Esprit des lois* de Montesquieu, prit également part à des jugements de sorcellerie. D'après l'expérience personnelle qu'il avait acquise en ces matières, il écrivit un autre livre, *la Démonomanie des sorciers*, dans lequel il explique au public comment les démons peuvent entrer en commerce avec les hommes. Jean Bodin signale la torture comme le meilleur moyen de forcer les personnes inculpées de magie à confesser leur crime, et il conclut contre elles à la peine la plus sévère. Bodin est si bien édifié sur son sujet, il voit le mal si profond et si répandu en France, que, selon lui, c'est à peine s'il tombe sous la main des juges un criminel sur dix ; encore est-ce presque toujours, nous dit-il, quelque *bélître*, quelque misérable, les coupables riches et puissants échappant à la justice par leur argent ou leur crédit.

Un autre magistrat, contemporain de Delancre et de Jean Bodin, le fameux Boguet, grand juge de la terre de Saint-Claude, ne conclut pas seulement à ce que les sorciers, devins et magiciens soient brûlés vifs ; il veut que tout genre de témoignage soit bon contre eux et demeure acquis au procès, quand même l'accusateur viendrait à se rétracter. Il demande qu'on puisse les condamner sur les moindres indices ou présomptions, et même sur la simple clameur publique, attendu que, pour de tels crimes, des preuves positives et catégoriques ne sont nullement nécessaires comme pour les autres cas de criminalité.

Ce que Boguet enseigne dans son *Discours des sorciers*, c'est d'ailleurs ce qu'il a pratiqué dans les diverses procédures pour fait de sorcellerie, auxquelles il a présidé en personne. Les instructions qu'il dresse, la jurisprudence qu'il établit dans son livre, sont l'esprit des sentences qu'il a pro-

1. Voy. *Incrédulité et Mécréance, Tableau de l'inconstance des mauvais anges*, etc.

noncées lui-même contre plusieurs centaines de malheureux villageois de la Franche-Comté, qui furent, en effet, brûlés vifs, comme ceux du pays de Labourd .Et quand on songe à la diversité des lois ou coutumes qui régissaient alors les différentes provinces de France, on ne saurait trop admirer cette unité de jurisprudence qui règne, pour la sorcellerie, d'un bout à l'autre du royaume. Les juges d'Église et les juges séculiers, les juges royaux et les juges civils, les magistrats de Rouen et ceux de Paris, suivaient une jurisprudence fort différente sur les questions d'offense à la propriété ou aux personnes ; mais, en matière de sorcellerie, ils étaient tous d'accord, et concluaient unanimement au bûcher.

Pour résumer l'opinion qui dominait au seizième siècle sur les sorciers et les procédures à diriger contre eux, nous ne pouvons mieux faire que de citer la page suivante de Boguet, imprimée sous le règne de Henri IV :

« Je tiens que les sorciers pourroyent dresser une armée égale à celle de Xercès, qui étoit néanmoins de dix-huit cent mille hommes ; car s'il est ainsi que Trois-Echelles [1], l'un des mieux expérimentez en leur mestier, déclara sous le roi Charles neufvième, qu'ils étoient en la France seule trois cent mille, à combien estimerons-nous le nombre qui se pourroit rencontrer ès autres pays et contrées du monde ? Et ne croirons-nous pas encore que dès lors ils sont accreus de moitié ? Quant à moi, je n'en fais nul doute, d'autant que, si nous jetons seulement l'œil sur nos voisins, nous les verrons tous fourmiller de cette malheureuse et damnable vermine. L'Allemagne n'est quasi empeschée à autre chose qu'à leur dresser des feux ; la Suisse à cette occasion en dépeuple beaucoup de ses villages ; la Lorraine fait voir aux étrangers mil et mil pouteaux où elle les attache ; et pour nous (car nous n'en sommes pas exempts non plus que les autres), nous voyons les exécutions ordinaires qui s'en font en plusieurs pays. La Savoye, car elle nous envoye tous les jours une infinité de personnes qui sont possédées des démons, lesquels, estant conjurez, disent qu'ils ont été mis dans le corps de ces pauvres gens par des sorciers, prétend que les principaux que nous avons fait brusler ici, en Bourgogne, en estoient originellement sortis. Mais quel jugement ferons nous de la France ? Il est bien difficile à croire qu'elle en soit repurgée, attendu le grand nombre qu'elle en soutenoit du temps de Trois-Echelles : je ne parle point des autres régions plus éloignées ; non, non, les sorciers marchent partout par milliers, multipliant en terre comme les chenilles en nos jardins.... Je veux bien qu'ils sachent que, si les effets correspondoyent à ma volonté, la terre seroit tantost repurgée, car je désireroys qu'ils fussent tous mis en un seul corps, pour les faire brusler tout à une fois en un seul feu [2]. »

1. Prêtre auquel Charles IX fit grâce une première fois, et qui finit par expirer sur le gibet. Il avait dénoncé un si grand nombre de démonolâtres, qu'on n'osa pas exercer de poursuites contre tant de personnes.

2. Boguet, *Discours des sorciers*, dédicace.

Voilà un abrégé très sommaire des doctrines et des opinions du seizième siècle, sur la démonomanie et les sorciers.

Ainsi, jusqu'au dix-septième siècle, les juges civils admettent la sorcellerie et la magie comme des faits indubitables, qu'ils ne songent pas même à expliquer autrement que par l'action du démon ; et, — tant est grande la force d'un préjugé qui étouffe à la fois l'humanité et la raison ! — ils les poursuivent et les punissent comme le plus abominable des crimes, soit que les opérations estimées diaboliques se trouvent accompagnées de quelque délit réel, soit qu'il n'en résulte que des contorsions, des grimaces, des cris, des sauts et d'innocentes gambades.

Pour achever de peindre l'état des esprits sur cette question à l'époque que nous considérons, nous citerons quelques paragraphes d'une pièce bien propre à édifier sur le fait général de la croyance, alors universelle, à l'existence et au pouvoir des sorciers. C'est une remontrance, ou requête, adressée en 1675, par le parlement de Rouen, à Louis XIV, qui, ayant déjà usé de son droit souverain pour commuer la peine du feu prononcée par le parlement contre quelques sorciers, paraissait disposé à étendre à d'autres accusés le bénéfice du même adoucissement.

Les conseillers du parlement de Rouen, qui se composait de l'élite de tous les hommes distingués de la province de Normandie, commencent par rappeler que le crime de sortilège a été unanimement puni de mort d'après l'Écriture et les Pères de l'Église, et par tous les rois de la chrétienté. Ils établissent ensuite que les divers parlements ont été unanimes dans l'application de la même peine, et rappellent les arrêts rendus à différentes époques, conformément à cette jurisprudence incontestée. Ils demandent en conséquence à la piété du monarque de maintenir la même jurisprudence, et de ne compromettre par aucun adoucissement l'infaillibilité de la justice.

« Sire, est-il dit dans cette requête du parlement, depuis la lettre de votre secrétaire d'État, étant venue une déclaration de Votre Majesté, qui commue la peine de mort jugée contre les condamnés en un bannissement perpétuel hors de la province, avec rétablissement en leur bonne fame et renommée, et en la possession de leurs biens, votre parlement a cru, Sire, pour satisfaire aux intentions de Votre Majesté, que comme il s'agissait d'un des plus grands crimes qui se puissent commettre, il devait vous envoyer le sentiment général et uniforme de toute la compagnie, puisqu'il y allait de la gloire de Dieu et du soulagement de vos peuples qui gémissent sous la crainte des menaces de ces sortes de personnes, desquelles ils ressentent journellement les effets par des maladies mortelles et extraordinaires, et par les pertes surprenantes de leurs biens.

« Votre Majesté, Sire, est bien informée qu'il n'y a point de crime si opposé à Dieu que celui de sortilège, qui détruit les fondements de la religion, et tire après soi d'étranges abominations. C'est par cette raison, Sire, que l'Écriture prononce des peines de mort contre ceux qui les commettent, et que l'Église et les saints Pères ont fulminé des anathèmes pour essayer de les abolir, que les écrivains canoniques ont décerné leurs plus grands châtiments pour en détourner l'usage, et que l'Église de France, animée par la piété des rois, vos prédécesseurs, en témoigne une si grande horreur, que, n'ayant pas cru que les prisons perpétuelles, qui sont la plus grande peine qu'elle puisse imposer, fussent suffisantes, elle les a renvoyés à la justice séculière.

« Ça été le sentiment général de toutes les nations de les condamner au supplice, et tous les anciens en ont été d'avis. La loi des Douze Tables, qui a été le principe des lois romaines, ordonne la même punition ; tous les jurisconsultes y sont conformés, ainsi que les constitutions des empereurs, et notamment celles de Constantin et de Théodose, qui, éclairés des lumières de l'Évangile, non seulement renouvelèrent les mêmes peines, mais aussi défendirent de les recevoir appelants des condamnations contre eux jugées, et les déclarèrent même indignes de l'indulgence du prince. Et Charles VIII, Sire, inspiré des mêmes sentiments, fit cette belle et sévère ordonnance qui enjoint aux juges de les punir selon l'exigence des cas, à peine d'amende et de privation de leurs charges ; ordonne que ceux qui ne les déclareront pas seront punis comme complices, et de récompenser, au contraire, les dénonciateurs.

« Par cette considération, Sire, et pour l'exécution d'une si sainte ordonnance, vos parlements par leurs arrêts proportionnent les peines aux preuves des procès qui se présentent à juger, et celui de votre province de Normandie n'a point trouvé que sa jurisprudence fût différente de celle de vos autres parlements, puisque tous les livres qui traitent de cette matière rapportent une infinité d'arrêts qu'ils ont rendus pour la condamnation de plusieurs sorciers au feu et à la roue, et à d'autres supplices...

« Tous les arrêts du parlement de Paris, rendus suivant et comformément à cette ancienne jurisprudence de ce royaume, rapportés par Imbert, dans sa pratique judiciaire ; tous ceux rapportés par Monstrelet, en 1459, contre des accusés d'Artois ; les arrêts du même parlement du 13 octobre 1573, contre Marie Le Fief, native de Saumur ; du 21 octobre 1596, contre le sieur de Beaumont, qui ne se défendait de s'être servi de ses secrets que pour lever les maléfices et soulager les maladies ; du 14 juillet 1606, contre François du Box ; ceux du 20 juillet 1580 et 1582, contre Abel de La Rue, natif de Coulommiers ; du 2 octobre 1503, contre Rousseau et sa fille ; de 1608, contre les nommés Rousseau et Piley, pour maléfices et adorations du démon au sabbat, sous la figure du bouc, confessés par les accusés ; l'arrêt du 4 février 1615, rendu contre un nommé Leclerc, appelant de sentence du jugement d'Orléans, qui fut condamné pour avoir assisté au sabbat, et confessa, ainsi que deux de ses complices qui moururent en prison, l'assistance du grand homme noir, l'adoration du bouc, les conjonctions illicites, les sacrifices, la renonciation au chrême et baptême, les danses dos à dos ; toutes circonstances reconnues et rapportées aux procès qui sont présentement à juger au parlement de Normandie...

« Les jugements rendus en conséquence de la commission adressée par le roi Henri IV au sieur de Lancre, conseiller au parlement de Bordeaux ; celui du 20 mars 1619, contre Étienne Audibert : ceux de la chambre de l'édit de Nérac, du 20 juin 1620, contre plusieurs accusés ; ceux rendus au parlement de Toulouse, en 1557, contre quatre cents accusés de ce crime, tous marqués d'une marque insensible [1] ; depuis lesquels de Lancre atteste qu'il s'en est rendu plusieurs au parlement de Provence, et notamment celui de Gaufridi en 1611 ; quantité d'autres arrêts en votre parlement de Dijon, et en celui de Rennes, suivant l'exemple de la condamnation du maréchal de Retz, en 1441, qui fut brûlé en présence du duc de Bretagne pour crime de magie : tous les arrêts font foi que l'accusation de sortilège est reçue et punie de mort dans tous les parlements de votre royaume, et justifie l'uniformité de leur jurisprudence.

« .... D'après toutes ces considérations, Sire, les officiers de votre parlement espèrent de la justice de Votre Majesté, qu'elle aura agréables les très humbles représentations qu'ils prennent la liberté de lui faire, et qu'étant obligés, pour l'acquit de leurs consciences et du devoir de leurs charges, de lui faire connaître que les arrêts qui sont intervenus au jugement des sorciers de son ressort ont été rendus avec une mûre délibération de ceux qui y ont assisté, et que, n'ayant rien fait que de conforme à la jurisprudence universelle du royaume, et pour le bien de ses sujets, dont aucun ne peut se dire à couvert de leurs maléfices, elle voudra bien souffrir l'exécution des arrêts en la forme qu'ils ont été rendus, et leur permettre de continuer l'instruction et jugement des procès des personnes accusées de sortilège, et que la piété de Votre Majesté ne souffrira pas que l'on introduise durant son règne une nouvelle opinion, contraire aux principes de la religion pour laquelle, Sire, Votre Majesté a toujours si glorieusement employé ses soins et ses armes. »

Quel épouvantable document que cette requête ! Les précédents y sont invoqués avec une hardiesse et une bonne foi qui font frémir. On ne saurait trouver un résumé plus explicite des états de service de la haute magistrature acharnée à l'extermination de crimes imaginaires, ni aucune pièce qui mette plus en évidence l'esprit général de superstition et le faux zèle qui régnait encore, à l'encontre de la sorcellerie, dans les classes éclairées de France, à la fin du dix-septième siècle. En 1675, lorsque messieurs du parlement de Normandie signaient à l'unanimité cette remontrance au roi, le *Misanthrope* et *Tartufe* avaient déjà paru sur la scène, et plus de quarante ans s'étaient écoulés depuis la fondation de l'Académie française.

1. On appelait *marques*, les endroits du corps que le démon, souvent sans les distinguer par aucun signe visible, avait privés de sensibilité physique.

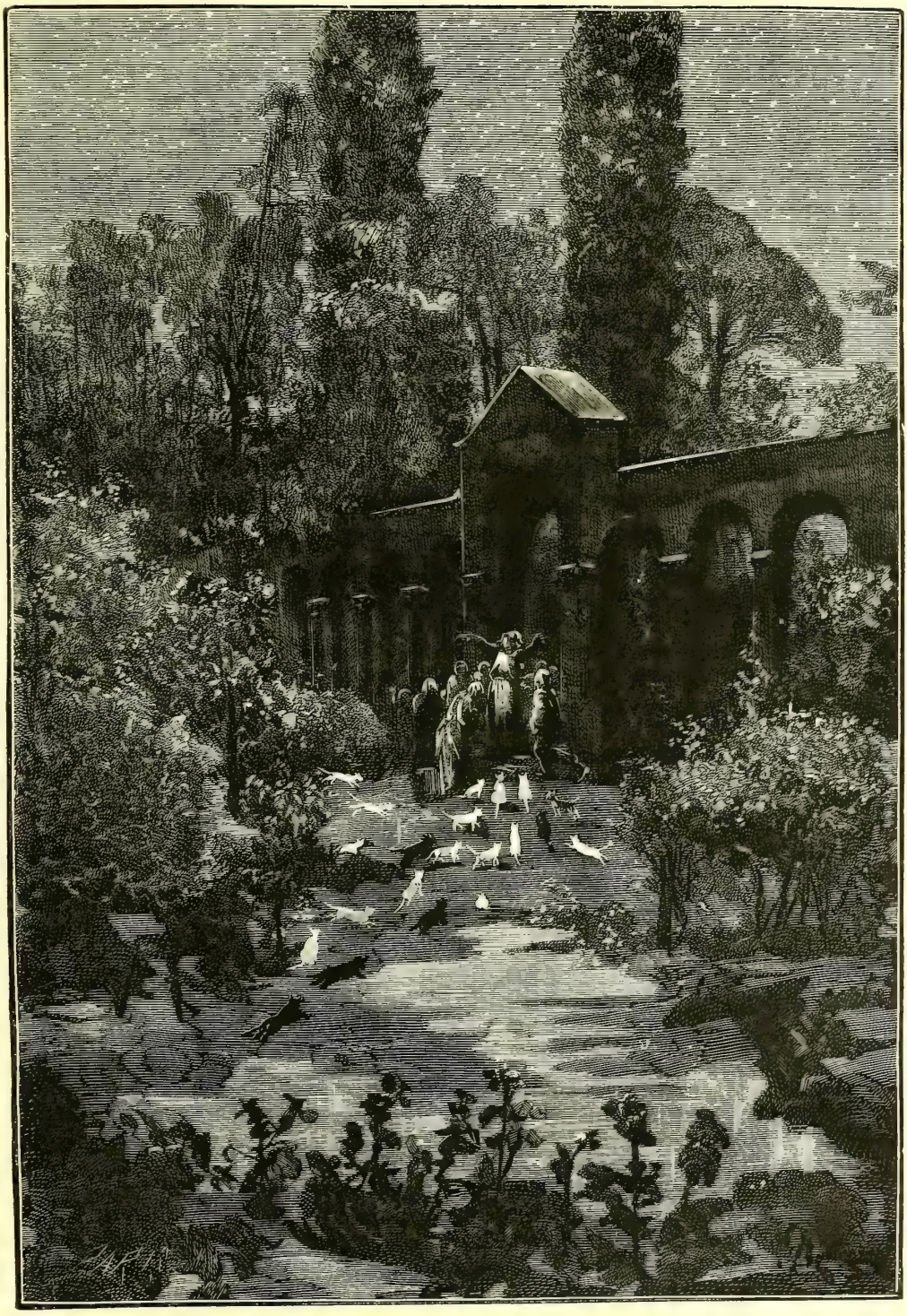

LES SORCIÈRES D'ITALIE SE MÉTAMORPHOSANT EN CHATTES (PAGE 39).

III

Coup d'œil sur les principales épidémies de folie démoniaque pendant les seizième et dix-septième siècles. — Divers procès de sorcellerie.

Nous jetterons un coup d'œil rapide sur les principales épidémies, ou sur les cas les plus remarquables de folie démoniaque qui ont été observés pendant les seizième et dix-septième siècles. Nous voudrions nous borner aux plus rapprochés ; mais comment ne pas ouvrir cette revue en remontant jusqu'au siècle précédent, pour citer au moins le nom de Jeanne d'Arc, cette illustre victime d'un héroïsme inspiré, condamnée par ses propres compatriotes pour crime de magie, en dépit de sa foi naïve et de ses constantes dénégations, et dont le bûcher s'alluma à Rouen, en 1431, moins par la haine des Anglais, qu'elle avait vaincus, que par les odieuses doctrines du clergé et même des universités du royaume qu'elle avait sauvé.

Nous nous contentons de rappeler ici ce triste épisode de notre histoire nationale. Mais nous consignerons un fait du même genre, très peu connu, cité par J. Nider[1], à propos du supplice de Jeanne d'Arc, et qui prouve combien l'exaltation du patriotisme, même lorsqu'elle conduit à cette fin épouvantable, devient facilement contagieuse.

Après l'exécution de la Pucelle, deux jeunes filles des environs de Paris se déclarèrent, à leur tour, inspirées et destinées par Dieu à continuer la même mission. On les arrête, et l'autorité ecclésiastique instruit leur procès. Une docte faculté, consultée, délibère gravement sur le cas, et décide que leur inspiration provient d'esprits déchus logeant dans leurs cervelles. On considéra les voix intérieures qu'elles entendaient comme de la même origine que celles de Jeanne d'Arc, et comme passibles du même châtiment terrible. L'une de ces amazones s'étant rétractée, et ayant fait acte de repentance,

1. Le témoignage de J. Nider est consigné dans un recueil intitulé : *Malleus maleficorum*, ou *le Marteau des êtres malfaisants.*

échappa au supplice ; mais l'autre, ayant persisté dans ses idées, fut livrée aux flammes comme la malheureuse inspirée de Vaucouleurs.

En 1436, lorsque les cendres du bûcher de Jeanne d'Arc et de ses émules étaient à peine refroidies, on croit découvrir dans le pays de Vaud, notamment aux environs de Berne et de Lausanne, une classe d'hommes qui, soumis à l'esclavage du diable, outragent la nature en se repaissant de chair humaine, mangeant jusqu'à leurs propres enfants, et commettant tous les forfaits capables de contenter Satan, à qui ils s'étaient livrés. Sur la rumeur publique, les inquisiteurs et les juges laïques informent ; des centaines d'individus, désignés par elle, sont livrés à la torture, et un très grand nombre de ces malheureux aliénés périssent sur le bûcher, après avoir fait d'ailleurs l'aveu de leurs crimes.

« J'ai appartenu, disait l'un d'eux, ainsi que ma femme, à la corporation des sorciers ; j'ai renoncé aux grâces du baptême, à la foi chrétienne, à l'adoration du Christ. J'ai pris l'engagement de fléchir le genou devant le maître de l'enfer ; j'ai bu du suc extrait de la chair d'enfant, suc que les adorateurs de Satan conservent précieusement dans des outres : ce breuvage procure un savoir qui n'appartient qu'aux initiés [1]. »

En 1459, le délire de la sorcellerie éclate dans l'Artois et règne épidémiquement dans ce pays. Assistance pendant la nuit aux réunions de sorciers, foi engagée à un être impur, commerce intime avec des esprits immondes et repas consommés dans leur société, voilà ce qu'avouent beaucoup de malheureux aliénés ; et on les croit, bien qu'après toutes les souillures et tous les sacrilèges des nuits abominables qu'ils dénoncent, ils se soient retrouvés paisiblement couchés dans leurs lits, sans pouvoir expliquer comment ils y avaient été rapportés. On trouve dans les *Chroniques de Meyer* sur les Flandres et dans celles de Monstrelet [2] l'affreux détail de cette histoire [3].

En 1484, une bulle fulminée par Innocent VIII constate l'existence d'une

1. Nider, ouvrage cité.

2. *Annalia Flandicorum*, lib. XVI. — *Chroniques de Monstrelet*, lib. II.

3. « Pour cette folie, dit Monstrelet, furent pris et emprisonnés notables de la ville d'Arras et d'autres moindres gens, femmes folieuses et autres, et furent tellement géhinés et tourmentés que les uns confessèrent le cas leur être tout ainsi advenu comme dit est, et outre plus confessèrent avoir veu et cogneu en leur assemblée plusieurs gens notables, prélats seigneurs et autres gouverneurs de bailliages et de villes, voire tels, selon comme une renommée que les examinateurs et les juges leur nommaient et mettaient en bouche ; si que, par force de peine et de tourments, ils les accusaient et disaient que voirement ils les y avaient vus, et les aucuns ainsi nommés étaient aussitôt prins et emprisonnés et mis en torture, et tant et si longuement et par tant de fois que confesser le leur convenait ; et furent ceux-ci qui étaient de moindres gens exécutés et brûlés inhumainement. Aucuns autres plus riches et plus puissants se rachetèrent par force d'argent pour éviter les peines et les hontes qu'on leur faisait..... »

épidémie de même nature, qui infestait alors les villes de Cologne, de Mayence, de Trèves, de Saltzbourg et de Brême, et contre laquelle l'Église avait vainement épuisé tous ses exorcismes. Des inquisiteurs furent délégués dans la haute Allemagne, et, sans doute, ils ne contribuèrent pas peu à propager le mal qu'ils voulaient punir, en publiant des instructions dans lesquelles on avertissait les familles de se mettre en garde contre les démonolâtres, poussés, disait-on, par un instinct diabolique, à dérober et à manger des enfants.

Cette accusation d'anthropophagie, qui se joignait d'ordinaire à toutes les autres, se trouvait, comme toutes les autres aussi, justifiée par les aveux des malheureux soumis à la torture. On brûla en une seule année quarante-cinq femmes accusées d'avoir égorgé des enfants dans les assemblées de sorcières. Elles avaient du reste avoué ce crime : il est vrai qu'elles avaient avoué aussi des rapports intimes avec les démons.

Dans l'espace de cinq ans, le bûcher s'alluma pour quarante-huit autres sorcières, tant à Constance qu'à Ravensburg, et toutes avaient confessé leur commerce intime avec des démons, la plus commune et la plus constante des sensations illusoires qui caractérisent la démonolâtrie. Sur les bords du Rhin, les sages-femmes étaient encore plus suspectes aux inquisiteurs que les sorcières. Le diable, qui est surtout friand de nouveaux nés, devait avoir un intérêt tout particulier à mettre dans son parti cette classe de femmes que leur ministère approche tous les jours des accouchées, et qui, par là, peuvent lui rendre les services les plus signalés. D'ailleurs, celles qu'on arrêtait faisaient quelquefois des aveux qui rendaient leur condamnation inévitable. Une entre autres, qui fut brûlée vive à Dann, dans le diocèse de Bâle, confessa que, pour sa part, elle avait fait périr plus de quarante enfants. Une seconde, qui subit le même supplice à Strasbourg, s'accusa aussi d'avoir, dans l'exercice de son ministère, donné la mort à un nombre effrayant de nouveaux nés. Tous ces aveux étaient l'effet d'une imagination hallucinée ; mais on ne songeait pas à vérifier la possibilité du fait de folie. On ne voit nulle part, en effet, que ni les inquisiteurs ni les juges aient songé à s'enquérir s'il avait disparu autant d'enfants qu'on leur avouait d'infanticides.

Les inquisiteurs, mis en mouvement par une bulle d'Innocent VIII, s'occupèrent aussi, dans la haute Allemagne, d'une autre classe de monomaniaques qu'on appelait les *tempestières :* c'étaient celles qu'on accusait de s'entendre avec le diable, pour exciter des orages [1].

1. Plusieurs avouèrent être en possession de ce pouvoir surnaturel. L'une d'elles vint même

En 1491, tout un couvent de filles à Cambrai est en proie aux malins esprits, qui les torturent d'une manière horrible pendant plus de quatre ans. Ces malheureuses aliénées se mettent à courir la campagne, s'élancent en l'air, grimpent sur les toits et aux troncs des arbres comme des chats et imitent les cris de divers animaux. On en voit qui devinent les choses cachées et prédisent l'avenir. On les exorcise, et le démon ayant répondu qu'il avait été introduit chez ces moinesses par une religieuse nommée Jeanne Pothière, laquelle avait eu commerce avec lui quatre cent trente-quatre fois, cette pauvre fille fut arrêtée, s'avoua coupable, et mourut dans les prisons de Cambrai[1].

Dans le seizième siècle, les doctrines des théologiens et des légistes étant les mêmes que dans le siècle précédent, elles enfantent naturellement les mêmes horreurs juridiques. Nous renonçons à chercher le nombre des sacrifices humains par lesquels l'Espagne seule a sanctionné cette jurisprudence abominable. Plus de trente mille victimes furent immolées pour crime d'hérésie sous le règne de Philippe II ; mais, pour nous borner à ceux qui sont simplement accusés de sorcellerie dans les procédures de l'inquisition d'Espagne, mentionnons ici que trente femmes, condamnées de ce chef par le tribunal du saint-office, furent brûlées vives à Calahorra, en 1507.

Quelques années après, cent cinquante femmes de la Navarre espagnole sont fouettées à Estella et condamnées à une prison perpétuelle. Leurs crimes, *avoués par toutes*, consistaient à s'unir avec un démon qu'elles adoraient sous la forme d'un grand bouc noir, à se frotter la peau avec des excréments de reptiles ou de corbeaux pour acquérir la faculté de s'élever en plein air, et à s'évertuer chaque nuit à tuer des enfants et à faire périr les animaux domestiques.

D'autres aliénées, accusées d'avoir appartenu à cette corporation des prétendues sorcières d'Estella, furent traitées avec plus de rigueur encore par l'inquisition de Saragosse : toutes périrent par le supplice du feu. Les

spontanément s'accuser d'avoir soulevé une tempête qui avait détruit toutes les récoltes du pays. « Le jour où la grêle a tout dévasté, dit-elle, Satan m'est apparu dans une maison vers l'heure de midi, et m'a annoncé qu'il avait l'intention de bouleverser toute la plaine de Ruppel, en m'ordonnant de seconder ses projets. Je me suis acheminée aussitôt vers la campagne, emportant un peu d'eau dans un vase. En mettant le pied hors de la ville, j'ai aperçu le diable qui m'attendait sous un arbre. Tout de suite j'ai répandu ma provision d'eau dans une cavité qui se trouvait à la portée de ma main, j'ai prononcé des paroles sacramentelles en agitant l'index, tandis que Satan se tenait debout à mes côtés ; l'eau s'est élevée en vapeur, et la grêle qui s'est formée par le pouvoir du diable a été ensuite lancée sur les moissons et sur les vignobles. »

Voyez, pour tout ce qui regarde la démonolâtrie de la haute Allemagne, les récits des inquisiteurs Sprenger et Henri l'Instituteur dans le *Malleus maleficorum*.

1. Voy. Del Rio, *Disquisitisnes magicæ*, et Delancre, *De l'incrédulité et mécréance*.

lecteurs, que ne fatiguerait pas la répétition de ces scènes d'horreurs, pourront recourir à l'ouvrage de Llorente[1].

Vers 1504, le diable, bravant l'autorité du pape, faisait de nombreuses recrues en Italie, et le peuple, déjà gagné par lui, avait très malmené l'inquisition déléguée à Crémone. C'était le cas d'aviser : Jules II, un homme de guerre, qui occupait alors le siège pontifical, lança un bref, violent comme tous ses actes, mais qui ne produisit aucun effet : le diable tint bon. Après ce pape, qui mourut à la peine, la cour de Rome, pensant à toute autre chose, s'occupa de ressusciter les arts et les lettres profanes jusqu'à l'avènement d'Adrien VI. Celui-ci, tenant à grande gloire de reprendre et de mener à bonne fin la guerre contre le diable, eut la lumineuse idée de donner la conduite de cette expédition à des inquisiteurs par excellence, les frères de Saint-Dominique. Ils opérèrent surtout dans la Lombardie, où la race des sorciers passait pour avoir sa principale souche, mais ils poussèrent leurs recherches à travers le Piémont et la Mirandole, deux pays où il y avait encore beaucoup à batailler.

D'après le témoignage de ces inquisiteurs[2] les femmes qui, figurent presque exclusivement dans leurs procédures, avouent à peu près les mêmes crimes que tous les aliénés dont il a été question jusqu'ici : un culte rendu au diable dans les assemblées nocturnes, et la destruction d'un nombre plus ou moins considérable d'adultes ou de nouveaux nés. Mais ce qui caractérise les sorcières d'Italie, c'est une *zoanthropie* particulière, qui fait croire à ces aliénées que, par le pouvoir d'un démon invoqué mentalement et par la vertu de quelques paroles sacramentelles, elles parviennent à se métamorphoser en chattes. Cette forme est celle qui leur permet de s'introduire le plus facilement par les lucarnes ou par les autres petites ouvertures des maisons où il y a des nouveaux nés. Les lèvres, les fontanelles du crâne, les parties les plus molles de ces faibles créatures, sont celles qu'elles attaquent de préférence. Au moyen de leurs ongles, ou d'une aiguille dont ces sorcières ont eu la précaution de se munir, elles pratiquent aussi dans les petits vaisseaux des enfants une ouverture imperceptible, par laquelle elles sucent leur sang. Ces aveux acquis suffirent pour faire condamner les *Stryges :* c'est le nom particulier que l'on donnait à ces sorcières.

Bien que la preuve de tant d'homicides manquât absolument, on ne les en tenait pas moins pour très positifs, attendu, dit Barthélemy de l'Épine,

1. *Histoire critique de l'inquisition d'Espagne.*
2. Barthélemy de l'Epine, *Quæstio de Strygibus*, dans le *Malleus maleficorum.*

que, les *Stryges* s'entendant avec le diable, rien ne leur était plus facile que de tromper les yeux des mères et des nourrices, et de tuer les enfants sans qu'on les aperçût. Que ne devait-on pas attendre du zèle d'inquisiteurs armés d'une telle logique? D'après Barthélemy de l'Épine, le chiffre des sorcières livrées aux flammes dans le seul district de Côme ne s'élevait pas à moins de mille par an.

En 1521, une autre espèce de zoanthropie se déclare dans les montagnes du Jura. Ici les sorcières se changent en loups, ce qui est une métamorphose très commune dans cette forme de l'aliénation mentale, et elels avouent que, sous cette apparence, elles ont tué et dévoré une multitude de femmes et de petites filles. On ne trouve, il est vrai, ni ossements ni débris qui attestent un si grand carnage ; mais deux de ces loups-garous, Pierre Burgot et Michel Verdung, ayant persisté dans leurs aveux, furent brûlés vifs à Poligny. Boguet parle aussi d'un de leurs complices, nommé Montot, dont on ne sait pas le sort. Boguet, qui a rempli, cinquante ans plus tard, les fonctions de juge criminel dans le même pays, a vu des contemporains de ce procès ; il ne doute pas que la sentence n'ait été très juste, c'est-à-dire conforme à toutes celles qu'il a prononcées lui-même, et il ajoute, comme supplément de preuves, que l'on a vu de tout temps les portraits de ces trois *lycomanes* dans l'église des Jaccopins de Poligny. Ce n'était là évidemment qu'un cas de *monomanie prétendue homicide*, selon le langage des aliénistes modernes.

Au milieu du seizième siècle, on voit éclater à la fois sur plusieurs points de l'Europe une espèce de démonomanie désignée dans les livres du temps sous le nom de *possessions des Nonnains*. Elle envahit un nombre considérable de couvents de filles dans le Brandebourg, en Hollande, en Italie, mais surtout en Allemagne.

A Uvertet, dans le comté de Hoorn, après un carême austère, pendant lequel la communauté n'avait vécu que de suc de raves, les nonnes, exténuées par le régime végétal, s'éveillèrent une nuit, en sursaut, croyant entendre des gémissements plaintifs.

« Bientôt, dit M. Calmeil, elles se firent illusion au point de se persuader que leurs compagnes appelaient à leur secours, et, se levant à tour de rôle, en toute hâte, elles étaient étonnées de leur méprise. Plus tard, l'équilibre des mouvements fut troublé ; quelquefois il leur semblait qu'elles étaient chatouillées sous la plante des pieds : elles s'abandonnaient aux accès d'un rire inextinguible. Elles se sentaient entraînées hors du lit et glissaient sur le parquet, comme si on les eût tirées par les jambes. Les bras, les extrémités se tordaient en tous sens, et la figure était le siège de spasmes convulsifs. Par instants, elles bondissaient en l'air et

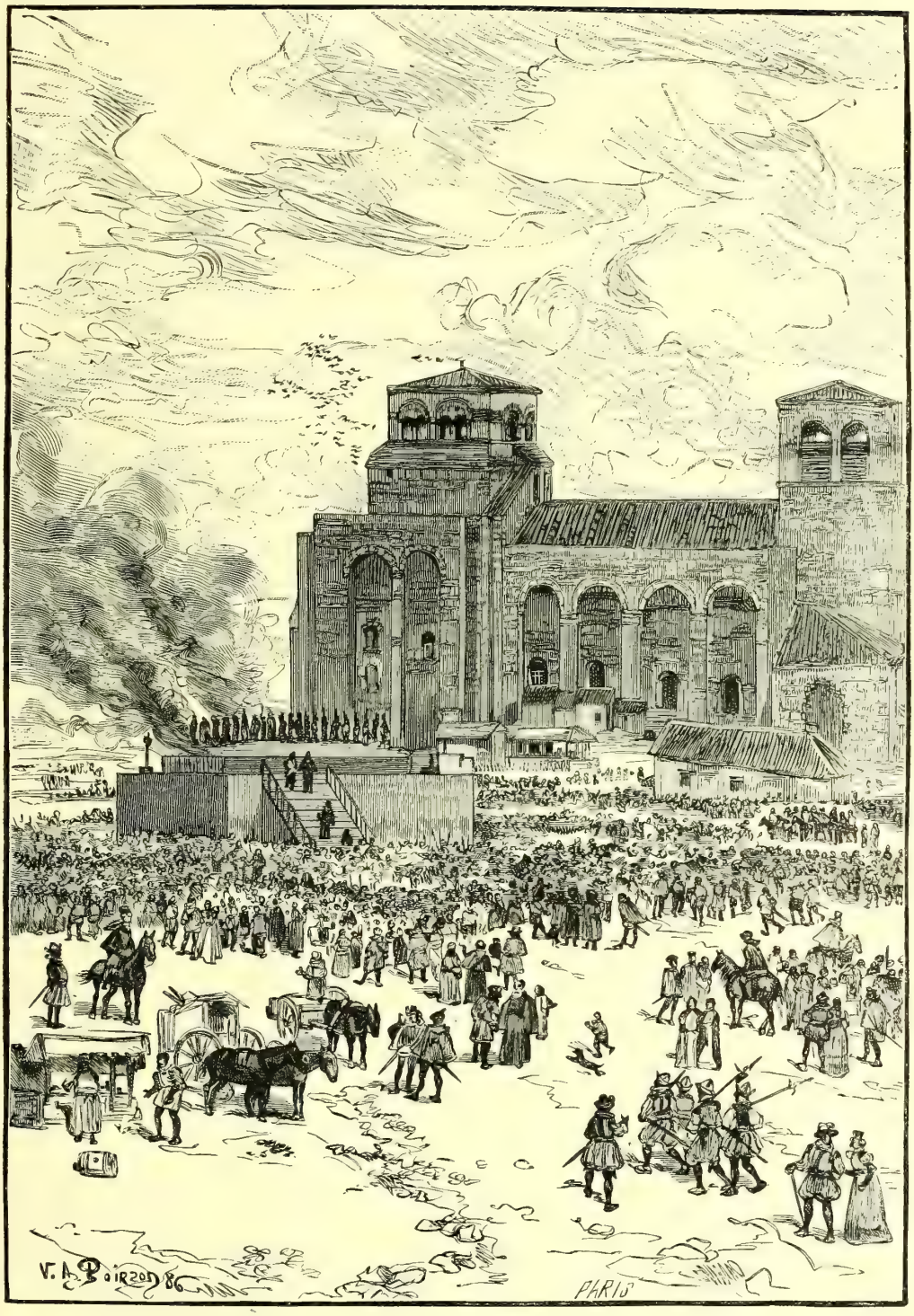

UN AUTO-DA-FÉ (LE SÉNAT DE TOULOUSE FIT BRULER, EN 1577, QUATRE CENTS SORCIERS) (PAGE 47).

retombaient avec force sur le sol. Plusieurs portaient sur le corps la marque des coups qu'elles se donnaient, sans que personne en soupçonnât l'origine.... Quelques-unes, éprouvant de la difficulté à se tenir en équilibre sur les articulations, marchaient sur les genoux en traînant les jambes derrière elles ; d'autres s'amusaient à grimper en haut des arbres, d'où elles descendaient les pieds en l'air et la tête en bas [1]. »

Le public était admis à visiter ces énergumènes, dont les convulsions, probablement dues à la maladie de l'*hystérie*, durèrent plus de trois ans. Quelques minutes de repos suffisaient pour les remettre de la fatigue causée par ces violentes secousses. Le mal fut tout naturellement attribué par les nonnes à une possession du démon. Le malheur voulut que leurs soupçons se portassent sur une pauvre sage-femme du voisinage, dont la vie tout entière avait été consacrée à des œuvres de bienfaisance et de charité. On l'arrêta, elle n'avoua rien, fut mise à la torture et expira en sortant du chevalet de la question.

Le couvent de Sainte-Brigite à Lille fut plus longuement tourmenté : le mal n'y dura pas moins de dix ans. Il avait apparu pour la première fois chez une jeune nonne, qui, ayant pris le voile à la suite d'une contrariété amoureuse, éprouva d'abord des attaques de nerfs très violentes, qui gagnèrent bientôt toutes les autres filles de Sainte-Brigitte. Elles imitaient les cris des animaux et le bêlement des troupeaux. Souvent ces accès les prenaient à l'église et les faisaient tomber à la renverse dans le plus grand désordre. Elles éprouvaient parfois une telle constriction à la gorge, qu'il leur était impossible de prendre aucune nourriture. Exception heureuse et rare ! on n'alluma point de bûchers pour l'affaire de Sainte-Brigitte. Seulement, la jeune moinesse soupçonnée d'avoir introduit ce mal dans la communauté fut renfermée dans les prisons de l'église.

En 1552, des phénomènes plus graves éclatèrent dans le couvent de Kintorp, près d'Hammone, dans la banlieue de Strasbourg [1]. La plupart des religieuses, dont un assez grand nombre étaient de familles nobles, se croyaient livrées au pouvoir des esprits déchus. Dès qu'une nonne en était attaquée, les autres, jusqu'à une certaine distance, s'en trouvaient agitées sympathiquement, et, dans cet état, elles perdaient la raison, tout en conservant une partie de leur connaissance. Elles ne gouvernaient plus leur volonté. Une fureur irrésistible les portait à se mordre, à frapper et à mordre leurs compagnes, à se précipiter sur les étrangers pour leur faire du mal.

1. Calmeil, *De la Folie*, t. I, p. 255.
1. Id., *ibid.*, t. I, p. 259.

Du reste, elles ne paraissaient éprouver aucune douleur des morsures qu'elles se faisaient. Toutes disaient ressentir à la plante des pieds une vive sensation de brûlure, comme si l'on y eût versé de l'eau bouillante.

Il vint à l'idée des plus jeunes moinesses que c'était la cuisinière du couvent, nommée Else Kame, qui, d'intelligence avec le diable, produisait tous ces maux. Elles assuraient reconnaître dans les visions dont elles étaient obsédées les traits de la mère et du frère de cette fille. La cuisinière, arrêtée, s'accusa, par un accès de la même folie qui régnait dans le couvent, d'avoir mêlé du poison aux aliments des sœurs ; près de monter sur le bûcher, elle prétendit avoir causé tout le mal par ses *imprécations*. Elle fut brûlée, et sa malheureuse mère, qui n'avait rien avoué, dut subir le même supplice [1].

Loin de mettre fin à la démonomanie, cette exécution ne fit que la propager ; le mal sorti du cloître envahit le village de Howel, et une bourgade des environs de Strasbourg.

« Le pasteur de l'église, rapporte Simon Goulard, fit venir en son logis cinq ou six des nouveaux possédés, pour les intruire et les fortifier contre les impostures de l'ennemi. Mais, après avoir récité quelques articles de la créance des chrétiens, ils commencèrent à se moquer du pasteur, et à nommer certaines femmes du lieu chez lesquelles ils disaient vouloir aller, montés sur des bancs qui les y porteraient. Incontinent l'un d'eux se met à chevaucher sur une escabelle, s'écriant qu'il allait et était porté là. Un autre, se mettant à croupeton, se recourba du tout en devant, puis se roula vers la porte de la chambre par laquelle, soudainement ouverte, il se jeta et tomba du haut en bas des degrés, sans se faire de mal [2]. »

La justice fit encore ici plusieurs victimes.

En 1554, à Rome, quatre-vingts jeunes filles juives, converties au christianisme et entretenues dans un couvent, présentèrent des symptômes nerveux extraordinaires. Soumises aux exorcismes, elles accusèrent les juifs d'avoir attiré le démon dans leurs corps, par dépit de ce qu'elles avaient reçu le baptême. Un jésuite, dont le nom resté inconnu mériterait pourtant d'être cité, soutint, en présence du pape, qu'un tel pouvoir n'est pas donné aux hommes. Ce n'est pas l'opinion de Bodin ; mais, fort heureusement pour les juifs, celle du jésuite prévalut.

L'année suivante (1555), dans la même ville, des phénomènes semblables se manifestèrent dans l'hôpital des Orphelines. En une seule nuit, soixante-dix jeunes filles devinrent démoniaques ; et, bien qu'elles fussent, dans la

1. Bodin, *Démonomanie des Sorciers*. In-4°, p. 171.
2. Calmeil, p. 261.

sainte ville de Rome, à même des exorcismes et de tous les secours de l'Église, elles demeurèrent plus de deux ans en cet état.

Vers 1560, les filles du couvent de Nazareth, à Cologne, furent en proie à un genre de délire amené sans doute par leurs habitudes de débauche, et qui, suivant les préjugés du temps, passa pour une possession. Leur mal consistait en des attaques hystériques accompagnées de nymphomanie. Il se déclara d'abord chez une jeune nonne, nommée Gertrude, cloîtrée depuis l'âge de quatorze ans. Elle se croyait unie à un esprit charnel, avec lequel elle partageait sa couche, malgré le soin qu'elle prenait pour éloigner cet *incube* [1].

Quoique la démonomanie épidémique soit surtout commune dans les maisons de femmes, elle envahit aussi quelquefois les couvents d'hommes, sans épargner les asiles où l'on élève les petits garçons. Calmeil croit même reconnaître les caractères d'une hystéro-démonopathie dans le délire qui, en 1566, se manifesta chez les enfants-trouvés de l'hospice d'Amsterdam [2].

1. « Gertrude avait souvent été tracassée de ces folles apparitions dans son lit, dit Simon Goulard, quoiqu'elle essayât parfois d'y remédier ; car, ainsi qu'une sienne compagne gisait en une couchette tout exprès pour la défendre de cette apparition, la pauvrette eut frayeur en entendant le bruit qui se faisait au lit de Gertrude, de laquelle le diable prit finalement possession, et commença de l'affliger par plusieurs sortes de convulsions. En son accès, elle paraissait comme aveugle, proférant des paroles très étranges, inconstantes, et qui tendaient à désespoir. Autant en faisaient plusieurs autres, et ainsi cette peste gagna petit à petit, et s'augmenta encore davantage, quand ces pauvres affligées commencèrent à recourir aux remèdes illégitimes. Or, tandis que le diable les bourrelait ainsi, aucunes d'elles furent saisies de peste ; et tandis qu'elles en furent affligées, le malin esprit ne les tourmenta nullement. »

La manière dont le même chroniqueur représente les nonnes au milieu de leurs crises, en fera suffisamment reconnaître la nature : « Elles étaient, dit-il, couchées par terre, et rebrassées comme pour avoir compagnie d'hommes, durant laquelle indignité leurs yeux demeuraient clos, qu'elles ouvraient après honteusement, et comme si elles avaient enduré quelque griève peine. » (Simon Goulard, *Histoires admirables et mémorables*, t. I, p. 46-60.)

2. Voici ce qu'on lit dans un rapport publié sur cette épidémie, par Adrien Nicolaï, chancelier de Gueldres :

« Il y a deux mois, ou environ, que, en cette ville, trente enfants commencèrent à être tourmentés d'une façon étrange, comme s'ils eussent été maniaques ou furieux. Par intervalles, ils se jetaient contre terre, et ce tourment durait demi-heure ou une heure au plus. S'étant relevés, debout, ils ne se souvenaient d'aucun mal, ni de chose quelconque faite, et pensaient d'avoir dormi. Les médecins auxquels on eut recours n'y firent rien, pour ce qu'ils estimaient que ce fût une maladie procédant de causes non naturelles. Puis après, leurs parents estimant que les sorciers s'en fussent mêlés, eurent leur refuge à eux, mais ils ne firent rien avec leurs sorcelleries ; finalement, à cause que l'on croyait que les enfants étaient démoniaques, on s'adressa vers plusieurs exorcistes, pour ce que les enfants disaient sans y penser beaucoup de choses qui surpassaient leur portée et leur âge. Ces exorcistes déployèrent toute leur science et perdirent temps ; durant les exorcismes, les enfants vomissaient force aiguilles, des épingles, des doigtiers à coudre, des lopins de drap, des pièces de pots cassés, du verre, des cheveux. Pour cela toutefois, les enfants ne furent guéris ; ainsi tombèrent en ce mal de fois à autre, au grand étonnement de chacun, pour la nouveauté d'un si étrange spectacle. »

En 1574 s'ouvrit, à Valéry, en Savoie, une des plus épouvantables procédures auxquelles le crime de sorcellerie ait jamais donné prétexte. Une femme réputée sorcière, ou *éryge*, comme on disait dans ce pays, fut arrêtée, et fit, dans ses interrogatoires, les déclarations que nous allons résumer.

Un soir, comme elle traversait une prairie, sortant de la maison de son frère où elle avait eu quelque contrariété, un renard ou un petit chien roux se présenta sur son chemin. L'animal lui fit connaître ce qu'il était véritablement, et qu'il portait parmi les diables le nom de *Morguet*. Il lui offrit de pourvoir aux dépenses de sa toilette, si elle consentait à lui abandonner son corps, à l'adorer à genoux et à l'embrasser sous la queue. Ces conditions, surtout la dernière, répugnaient sans doute un peu à la jeune femme ; néanmoins, après s'être fait raisonnablement prier, elle les accepta. *Morguet* lui prit un cheveu pour gage de sa soumission, et, en retour de ce cheveu, il lui donna un bâton blanc, auquel de grands pouvoirs étaient attachés. Il suffisait de se mettre à cheval sur ce bâton pour être transporté, même en plein jour, à la plus grande distance, dans le lieu où se tenait le sabbat des sorciers. *Morguet* présidait toutes les séances, dans lesquelles d'ailleurs il ne se passait rien qui différât de ce que les sorciers font partout où ils se réunissent.

Cette femme déclarait que son mari se transportait avec elle, et par le même moyen, dans les assemblées de sorciers ; que sa fille appartenait aussi à la corporation des *eryges*, et que presque tous les membres de sa famille assistaient régulièrement à la célébration des mystères où l'on adorait le prince des démons. A chaque interrogatoire, elle confirmait ses aveux, en y ajoutant des dénonciations nouvelles. Tous les noms qu'elle prononçait était bons pour la justice, qui pourtant ne montra pas encore assez de zèle, au dire de l'écrivain dont on a extrait ces lignes : « Au pays de Savoie, dit-il, et aux environs, les sorciers sont si épais, qu'on ne peut les dénicher, quoiqu'il s'en fasse une diligente inquisition, et encore une plus rigoureuse justice, et qu'on en ait brûlé en un an jusqu'à quatre-vingts en une seule ville de cette contrée-là [1]. »

Ces exécutions semblent encore pâlir devant celles qui eurent lieu, quelques années après, dans le haut Languedoc. C'est un professeur en droit de l'université de Pont-à-Mousson, Grégoire de Toulouse, qui, dans le trente-quatrième livre de son grand ouvrage de jurisprudence, nous

1. Lambert-Daneau, *Deux traités nouveaux et très utiles pour ce temps, le premier touchant les sorciers*. 1 vol. in-12, p. 10 ; édition de 1579.

fournit la courte et substantielle mention à laquelle nous nous bornons ici :

« Les sorciers que le sénat de Toulouse eut à juger en 1577, étaient à eux seuls plus nombreux que tous les accusés non sorciers qui furent déférés à la justice locale pendant l'espace de deux ans. Beaucoup d'entre eux eurent à subir des peines plus ou moins graves ; près de quatre cents furent condamnés à périr au milieu des flammes, et, ce qui n'est pas fait pour exciter une médiocre surprise, presque tous portaient la marque du diable [1]. »

Puisqu'un savant, un légiste comme était Grégoire de Toulouse, admet en principe qu'il y a une marque du diable, et pose en fait qu'elle a été reconnue par des juges, il n'y a plus guère à s'occuper des autres phénomènes de la démonolâtrie du Languedoc ; celui-là suffit.

L'année suivante (1578), une femme, nommée Jeanne Hervilliers, native de Verberie, près de Compiègne, fut accusée de sorcellerie. Dans les débats de cette affaire, on rappela que, trente années auparavant, la mère de cette femme avait été poursuivie pour le même crime, et brûlée vive à Senlis.

Jeanne, sans être mise à la torture, déclara tout ce qui est nécessaire pour mériter le bûcher. Elle raconta que, vouée au diable dès sa naissance, elle avait eu commerce, à douze ans, avec un démon, visible pour elle seule, et toujours prêt à la satisfaire. Pendant trente ans elle avait reçu cet *incube* dans le lit conjugal, à côté de son mari, qui ne s'était douté de rien. Elle s'accusait aussi de plusieurs homicides, entre autres de celui d'un paysan, qu'elle avait fait périr en plaçant un sort sur son passage. Quoique ces derniers crimes fussent imaginaires, car aucun homicide commis dans les circonstances indiquées par Jeanne n'avait été constaté, elle n'en fut pas moins condamnée au dernier supplice par les juges de Ribemont ; et, comme si la malheureuse, dans les tourments que lui donnait son état, eût été pressée d'en finir avec la vie, elle refusa de se pourvoir en appel.

Bodin, qui était présent aux débats de cette dernière affaire, nous apprend qu'il y puisa la première idée de son fameux traité de la *Démonomanie*. Il n'était là que simple spectateur ; mais on peut croire, d'après ses propres paroles, que, s'il eût été un des juges, il n'aurait pas opiné pour la mort la plus douce.

« Ceux qui assistoient au procès de Jeanne, dit-il, étoient bien d'avis qu'elle avoit mérité la mort ; mais sur la forme et le genre de mort il y en eut quelqu'un plus doux et d'un naturel plus pitoyable qui étoit d'avis qu'il suffisoit de la faire pendre. Les autres, après avoir examiné les crimes détestables et les peines établies par

1. Gregorius, *Tertia ac postrema syntagmatis juris universi pars*, lib. LXXIV, cap. XXI.

les lois divines et humaines, et mesmement la coutune générale de toute la chrétienté, et gardée en ce royaume de toute ancienneté, furent d'avis qu'elle devoit être condamnée à être brûlée vive ; ce qui fut arrêté et la sentence exécutée le dernier avril, à la poursuite de Claude Dofay, procureur du roi à Ribemont[1]. »

En 1582, la ville d'Avignon venait d'éprouver toutes les horreurs de la famine. De pauvres gens qui avaient vécu d'herbes, et qui s'étaient vus réduits à faire cuire la fiente des animaux pour soutenir leur existence, furent, pour comble de malheur, accusés de sorcellerie. L'inquisition en fit comparaître plusieurs à son tribunal, et prit au mot leurs aveux, qui n'étaient certainement que des visions de cerveaux affaiblis par l'inanition. Dix-huit de ces malheureux furent livrés au bras séculier; c'est le chiffre donné par le P. Michaëlis, un des plus terribles inquisiteurs de l'époque, dont le nom figure dans une foule de procédures semblables, et qui nous a conservé le dispositif de la sentence rendue contre eux[2].

Vers la fin de ce même siècle, la Lorraine se trouva tout à coup peuplée de sorciers et de démonolâtres. D'après Nicolas Rémy, qui remplissait les fonctions de procureur criminel dans ce pays et qui a vu et interrogé un grand nombre des accusés, dans l'espace de quinze ans on en fit périr environ neuf cents par divers supplices.

Un fait surprenant, et qui paraît surtout commun chez les démonolâtres de la Lorraine, c'est que ces aliénés, non contents de se dénoncer eux-mêmes et entre eux, et de faire à la justice tous les aveux qu'elle leur demande, se montrent presque tous pressés d'en finir avec leur triste existence. Un grand nombre, prévenant leur sentence, se pendent, se jettent dans des puits ou se frappent de leurs couteaux. Les autres attendent résolument leur arrêt, et désirent même avec ardeur le supplice qui doit les délivrer d'une vie devenue insupportable[3].

1. *Démonomanie des sorciers*, préface.

2. Voici la teneur de ce jugement, avec quelques lignes constatant l'exécution.

« L'inquisition ordonne que les coupables soient mis à mort, de mort non vulgaire, mais telle qu'elle puisse effrayer et servir d'exemple à toute manière de gens... Ce qui a été saintement exécuté à Avignon, la présente année mil cinq cent octante-deux, ainsi qu'on pourra entendre par la sentence contre eux donnée, l'extrait de laquelle est au prochain chapitre, afin que chacun juge combien de tels gens sont éloignés de la connaissance de Dieu et dignes du feu. » (Michaëlis, *Pneumatologie*, p. 75.)

3. L'expérience acquise par Nicolas Rémy dans le cours de cette longue procédure l'a pleinement convaincu de plusieurs faits, entre lesquels ceux-ci doivent être tenus, selon lui, pour indubitables :

Le diable imprime la marque de ses ongles sur la peau de ses adorateurs ;

Il accomplit avec eux l'acte de chair, mais il ne leur procure que des sensations douloureuses;

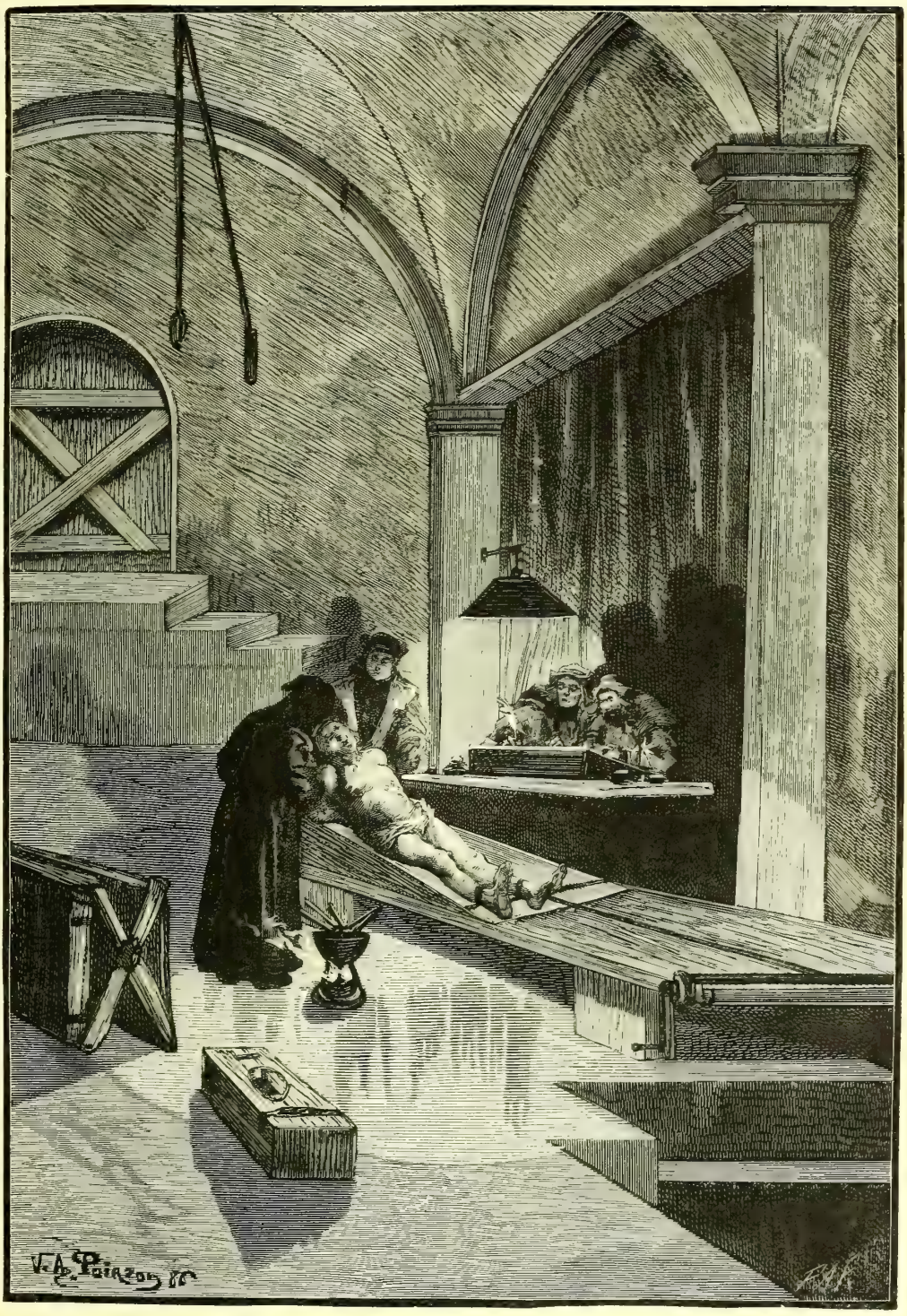

AUPETIT, PRÊTRE DE LIMOGES, MIS A LA TORTURE, AVOUE SON ASSISTANCE AU SABBAT (PAGE 53).

« Les femmes, dit Nicolas Rémy, se montrent surtout empressées de hâter le moment de la plus terrible exécution. Antonie Morchand affirme que son unique désir est de monter tout de suite sur le bûcher où elle doit être brûlée vive. Apollonie de Fressen répétait que la mort se présentait à elle sous des couleurs riantes, que le supplice l'allait enfin délivrer de son abominable vie, que tant qu'elle respirera, elle ne saurait s'abstenir de commettre des crimes et des maléfices, que le diable était toujours là pour la pousser au mal, que le trépas seul pourra la soustraire à la domination de ce redoutable maître, qu'il fallait se hâter d'élever le bûcher qui devait la délivrer de toutes ses misères. Idatie prie le juge à mains jointes d'accélérer le moment de sa mort; Jeanne Gallée, Nicole Moré, et plusieurs autres accusées demandent avec non moins d'instance qu'on les tue tout de suite [1]. »

En 1598, au moment où cette grande démonolâtrie achevait de s'éteindre sur les bûchers de la Lorraine, elle renaissait plus vivace et plus terrible dans les montagnes du Jura. Certains pays semblent par privilège voués à ce fléau. Nous avons déjà mentionné une première procédure contre les lycanthropes de la Franche-Comté ; cette fois c'est encore la lycanthropie qui infeste cette même contrée, mais elle s'y complique de presque toutes les autres formes de la démonomanie.

Il n'y a peut-être pas d'histoire de ce genre qui soit plus épouvantable et plus fidèlement écrite. Ici l'auteur est encore un magistrat qui a pris la plus grande part aux faits qu'il raconte : c'est le trop fameux Boguet, celui qui, sur la fin de sa carrière, se vantait, selon Voltaire, d'avoir fait périr à lui seul plus de six cents lycanthropes ou démonolâtres. Mais ce qu'il y a de particulièrement exécrable, c'est la procédure au moyen de laquelle le juge de Saint-Claude se procurait tant de victimes. Dans le livre dont nous avons déjà parlé, il établit en principe que, dans les affaires de sorcellerie, le père peut témoigner contre le fils et le fils contre le père, et, avec un sang-froid imperturbable, il cite comme exemple ce qui s'est passé à une de ses audiences.

« Pierre Uvillermoz, âgé de douze ans, étoit appelé à témoigner contre son père ; tous deux étoient retenus dans les prisons depuis quatre mois. D'abord le

Les démons répandent quelquefois sur les prairies et sur les blés des nuées d'insectes qui dévastent les campagnes en un clin d'œil ;

Les sorciers composent des poisons avec les restes des malfaiteurs et des suppliciés, et ils peuvent pénétrer la nuit dans les appartements les mieux fermés pour y commettre des meurtres et toute autre espèce de crimes ;

Ils voyagent en l'air à cheval sur des esprits et possèdent le pouvoir de congeler l'eau dans les nuées, pour la lancer en grêlons sur les biens de la terre ;

Les sorcières qui vont au sabbat envoient aux maris jaloux des sommeils apoplectiques, et laissent à côté d'eux des fantômes qui tiennent la place de leurs femmes absentes.

1. Nicolai Remigii *Demonolatria*. Cologne, 1596.

père eut de la peine à reconnaître son enfant, qui avoit changé de casaque depuis son arrestation. Au moment où il reconnoît son fils Pierre, ce dernier soutient que son père l'a conduit au sabbat et l'a sollicité de se donner au diable... Le père dit qu'il n'étoit point allé au sabbat, et que jamais il n'y avoit conduit son fils. A l'instant il s'écrie : « Ah ! mon enfant, tu nous perds tous deux ! » et il se jette en terre, le visage contre bas, et si rudement, qu'on jugeoit qu'il s'étoit tué. C'étoit non moins étrange que pitoyable que d'assister à ces confronts, d'autant que le père étoit tout défait de sa prison, qu'il se lamentoit, qu'il crioit, qu'il se précipitoit contre terre. Il me souvient encore qu'étant retourné à soi, il disoit quelquefois à son fils d'une parole aimable qu'il fît tout ce qu'il voudroit, mais qu'il le tiendroit toujours pour son enfant. Toutefois le fils ne s'ébranloit en aucune façon et il restoit comme insensible, si bien qu'il sembloit que la nature lui eût fourni des armes contre elle-même, vu que ses propos tendoient à faire mourir d'une mort ignominieuse celui qui lui avoit donné la vie. Mais certes j'estime qu'en cela il y a eu un juste et secret jugement de Dieu, qui n'a pas voulu permettre qu'un crime si détestable comme est celui de sorcellerie, demeurât caché sans venir en évidence; aussi est-il bien raisonnable que le fils ne fût point touché en cet endroit des aiguillons de la nature, puisque son père s'étoit directement bandé contre le Dieu de la nature [1]. »

C'est par cet argument, tourné en *concetti*, que Boguet met en repos sa conscience de juge. Et cependant, sauf le préjugé qui le dominait, il avait fait sur la démonopathie beaucoup d'observations vraies, qui auraient dû le mettre sur la voie d'une explication naturelle. Il s'était aperçu, comme beaucoup d'autres juges, que le mal sur lequel il avait à prononcer était héréditaire dans certaines familles. Suivant lui, il y a présomption de sorcellerie quand l'individu est fils de sorcier, absolument comme on dirait aujourd'hui de la goutte, des scrofules ou d'une affection pulmonaire. Comment dès lors le grand juge de Saint-Claude n'était-il pas porté à voir là une maladie mentale à combattre plutôt qu'un crime à punir?

Boguet envoya successivement au bûcher plusieurs lycanthropes de la même famille, sans que l'exemple des premiers exécutés empêchât les autres de continuer à courir les champs à quatre pattes, à mordre les animaux et les personnes qu'ils rencontraient. Ici l'influence de l'hérédité était bien manifeste, mais la seule conclusion que leur juge tire de cette influence de l'hérédité, c'est qu'il faut exterminer toute leur lignée. Croyant faire une part très grande à l'humanité aux dépens de la sécurité sociale, il émet seulement l'avis qu'on pourrait peut-être se contenter d'étrangler les petits sorciers, au lieu de les brûler comme leurs pères.

Dans le cours de cette même année 1598, le Limousin eut aussi son

1. Boguet, *Discours des Sorciers*. Lyon, 1603, in-8°, p. 175.

procès de sorcellerie. On ne voit ici qu'un seul accusé, mais sa qualité rend cette affaire importante au point de vue de l'histoire principale dont ces courtes notices ne sont que le préambule. Il s'agit d'un nommé Aupetit, prêtre, âgé de cinquante-cinq ans, et qui comptait trente années de l'exercice de son ministère.

Accusé de se livrer aux pratiques de la sorcellerie, Aupetit fut arrêté par le vice-sénéchal du Limousin. L'official de l'évêque de Limoges fut appelé, et le prévenu sommé de répondre devant eux sur les charges que l'accusation avait recueillies, on ne sait d'après quels témoignages.

Interrogé sur son assistance au sabbat, sur le secret pouvoir qu'on lui impute pour séduire les filles et pour se rendre invisible étant prisonnier, Aupetit répond de l'air étonné d'un homme à qui on raconte des histoires à dormir debout. Il nie tout ; mais, malgré ses dénégations qu'aucun témoin ne vient contredire, il s'entend condamner, par sentence du vice-sénéchal, à être brûlé vif. La même sentence porte qu'il sera d'abord envoyé à son évêque pour être dégradé, et qu'avant l'exécution il devra subir la question ordinaire et extraordinaire.

En ce moment tout change. Aupetit se voit à peine appliqué sur le chevalet de torture, qu'il avoue toutes les extravagances qui figuraient dans l'acte d'accusation, et beaucoup d'autres encore, comme s'il eût bien tenu à ôter tout remords à ses juges. Monté sur le bûcher, Aupetit confirma, dans ce moment suprême, tout ce qu'il avait déclaré au milieu des douleurs de la question.

Le dix-septième siècle, quoique éclairé déjà par l'aurore d'une philosophie supérieure à celle des siècles précédents, ne réussit pas, du moins dans la première moitié de son cours, à s'affranchir des horribles préjugés qui avaient déjà fait tant de victimes. La croyance au pouvoir des sorciers était encore universelle. Les savants, ceux même de l'ordre le plus élevé, partageaient sous ce rapport la croyance du vulgaire. L'exemple que nous fournit la vie de l'immortel astronome Keppler, mort en 1630, est bien propre à confirmer cette assertion. La mère de ce grand homme eut à subir deux procès de magie, et Keppler parvint à grand'peine à la sauver du bûcher. Dans le mémoire qu'il composa pour défendre sa mère, le célèbre astronome déclare partager l'opinion générale touchant l'existence et le pouvoir des sorciers ; il argumente seulement pour prouver que sa mère est innocente de tout commerce avec eux. Keppler eut beaucoup de peine à gagner sa cause auprès des juges; il était peut-être lui-même quelque peu suspect de magie, car le soin de tirer des horoscopes pour les seigneurs de la cour de

Rodolphe II, l'occupait presque autant que ses travaux de géométrie céleste, et était pour le vulgaire le seul rôle qu'on pût lui attribuer.

Vers la même époque, de savants médecins, des anatomistes aussi sagaces que Plater, Matthiole, Senner, et même Willis, dont les écrits ont jeté un si grand jour sur les phénomènes nerveux en général, et en particulier sur l'hystérie convulsive, accordent encore beaucoup aux influences diaboliques, et consacrent ainsi les doctrines d'après lesquelles les théologiens et les juges se dirigent dans les procès de sorcellerie. Voici une de ces affaires, qui n'a pas les effrayantes proportions de la plupart de celles qui nous ont occupé jusqu'à présent, et sans doute elle paraîtra peu de chose aussi comparée à celles qui vont suivre; mais ce qui lui donne une importance toute particulière, c'est qu'elle a été portée devant le parlement de Paris, alors présidé par deux hommes dont les noms ont figuré longtemps avec une grande célébrité dans la magistrature, Séguier et Molé.

Vers le milieu de l'année 1606, le parlement de Paris procéda à la revision du procès d'une femme accusée de sorcellerie et qui avait été condamnée à mort par le juge de Gueille, en Auvergne. Cette femme, d'un âge avancé, ayant été interrogée, débita cette histoire.

Une nuit, pendant qu'elle dormait à côté de son mari, elle fut réveillée en sursaut par quelque chose qui lui sembla tomber sur le lit. Une autre nuit, son mari dormant toujours, mais elle ne dormant point, la même chose arriva, et cette fois elle sentit *un esprit* sauter sous la couverture. Bientôt l'esprit s'étendit à côté de la femme, qui lui opposa bien quelque résistance, mais qui finit par s'abandonner à lui. Dans les autres visites de son incube, la vieille trouva en elle plus de force ou de vertu, et elle en fut quitte désormais pour de longs discours que le démon prononçait sur l'amour, sur le plaisir des sens et sur des sujets religieux. Enfin, ayant eu recours à des aspersions d'eau bénite, elle parvint à l'expulser définitivement, et il y avait huit jours qu'elle dormait tranquille quand on vint l'arrêter.

La sentence du juge auvergnat fut confirmée par messieurs du parlement de Paris, dont l'arrêt porte que cette vieille sorcière, après avoir fait amende honorable, sera pendue et son corps brûlé.

Franchissons trois années pour arriver à cette effroyable affaire du pays de Labourd, qui fit allumer tant de bûchers dans les environs de Bayonne et de Saint-Jean de Luz. Le *pays de Labourd* (*Laburdum oppidum*), qui est aujourd'hui représenté par la partie occidentale de notre département des Basses-Pyrénées, était occupé par une population rude et à demi sauvage. L'imagination aventureuse de ces Basques contribua beaucoup à exalter l'intensité de la folie épidémique qui se déclara subitement dans leur pays. La

démonomanie avait envahi vingt-sept paroisses, et elle ne devait pas s'arrêter là, car Delancre constate que le diable avait poussé la hardiesse jusqu'à tenir ses assises aux portes mêmes de Bordeaux et au carrefour du palais Galien. Ce fameux conseiller ajoute qu'il ne s'agissait plus, comme autrefois, d'hommes vulgaires idiots, et nourris dans les bruyères, mais bien de gens de qualité que le diable invitait à ses mystères, et qu'il y faisait paraître voilés, de peur qu'on ne les reconnût et qu'on ne les dénonçât au pouvoir.

Mais le pouvoir veillait; il reçut de bonnes informations. Au printemps de 1609, le président Espagnet et le conseiller Delancre, tous deux munis d'une commission de Henri IV, partaient de Bordeaux et se transportaient sur les lieux désignés comme le théâtre du mal qu'il fallait extirper.

Delancre résume ainsi les actes des démonolâtres :

« Ils ont trouvé moyen de ravir les femmes d'entre les bras de leurs époux, et faisant force et violence à ce saint et sacré lien du mariage, ils ont adultéré et joui d'elles en présence de leurs maris, lesquels, comme statues et spectateurs immobiles et déshonorés, voyaient ravir leur honneur sans pouvoir y mettre ordre : la femme, muette, ensevelie dans un silence forcé, invoquant en vain le secours du mari, et l'appelant inutilement à son aide; et le mari charmé et sans aide lui-même, contraint de souffrir sa honte à yeux ouverts et à bras croisés.

« Danser indécemment, festiner ordement, s'accoupler diaboliquement, blasphémer scandaleusement, se venger insidieusement, courir après tous désirs horribles, sales et dénaturés brutalement, tenir les crapauds et vipères, les lézards et toutes sortes de poisons précieusement, aimer un bouc puant ardemment, le caresser amoureusement [1]..... »

Voilà quels étaient leurs pratiques et leurs plaisirs habituels. Ces malheureux avouaient ces crimes, les uns librement, les autres contraints par la torture. Telle était la force de leurs hallucinations, qu'au milieu de la torture ils croyaient entendre Belzébuth leur crier de tenir bon, et leur assurer que bientôt il viendrait lui-même brûler les suppôts de la justice. Sur le chevalet de torture la douleur les jetait dans l'extase, et quand on les en retirait, on les voyait étendre leurs membres à demi brisés, s'écriant qu'ils venaient de goûter des jouissances ineffables par la présence du prince des démons.

Une part de réalité se trouvait quelquefois mêlée aux aveux de ces malheureux. On ne peut nier, par exemple, leur prédilection superstitieuse pour les crapauds. Croyant voir dans ces reptiles des démons protecteurs, plusieurs en portaient sous leurs vêtements, et l'apparition de ces animaux immondes, qui s'échappaient au moment du supplice, augmentait l'indigna-

1. *Tableau de l'inconstance des mauvais anges*, avertissement, p. 13.

tion publique contre les condamnés, en faisant croire que toutes leurs déclarations étaient aussi vraies que celle-là. Voici, sur ce détail, une des scènes racontées par Delancre :

« Comme l'exécuteur jeta la Sabaudine sur le feu, le Tout-Puissant, pour manifester l'abomination et monstrer que vraiment elle estoit sorcière, permit que de dessus sa tête il sortist une fourmilière de crapauds, après lesquels le peuple se rua si fort à coups de baston et de pierres, qu'elle fut plus lapidée que bruslée ; mais, avec tout cet assaut, il ne fut pas en la puissance du peuple de faire mourir un crapaud noir, lequel triompha des flammes, des bastons et des pierres... et se sauva comme un démon immortel en tel lieu qu'on ne le sut jamais trouver[1]. »

Non seulement les aveux des accusés étaient crus dans leur propre cause, mais Espagnet et Delancre les recevaient comme preuves contre des tiers sur lesquels ne pesait aucune autre charge. En cela, la jurisprudence des deux commissaires était véritablement plus hallucinée que le cerveau de leurs malheureuses victimes. Des femmes enfermées et torturées depuis plusieurs semaines, restées constamment sous la main et sous l'œil de la justice, déclarent assister au sabbat tous les jours du fond de leur prison et dans le cours même de leurs interrogatoires ; on les croit sans hésiter, et on arrête les personnes qu'elles disent avoir vues figurer avec elles dans ces fêtes de Satan.

Trois prêtres brûlés dans l'affaire du pays de Labourd avaient été arrêtés et condamnés d'après ce genre de témoignages. Les deux commissaires auraient bien voulu épargner les accusés de cette profession, par respect pour l'ordre de la prêtrise.

« Mais, dit le conseiller Delancre, si nous avions procédé autrement que nous l'avons fait, les Basques, qui avoient été prévenus du crime de sorcellerie, auroient eu raison de se plaindre de nous; d'ailleurs l'exemple des ecclésiastiques du Labourd prouve que les sorciers ne sont pas tous rustiques et idiots, puisqu'il s'en trouve même parmi les mortels qui font profession d'enseigner la parole de Dieu[2]. »

Le premier prêtre qui fut déféré à la commission était un homme de très honnête maison, dont l'âge avait affaibli les facultés ; ses juges mêmes en convenaient. Comme il parlait difficilement et avec lenteur, il attribuait ce défaut à la malice du diable, qui parfois, disait-il, l'avait *dévoyé de son bon sens*. Ses parents affirmaient, de leur côté, qu'il avait perdu la raison. Mais il

1. Ouvrage cité, préface, p. 6.
2. Delancre, ouvrage cité, p. 217.

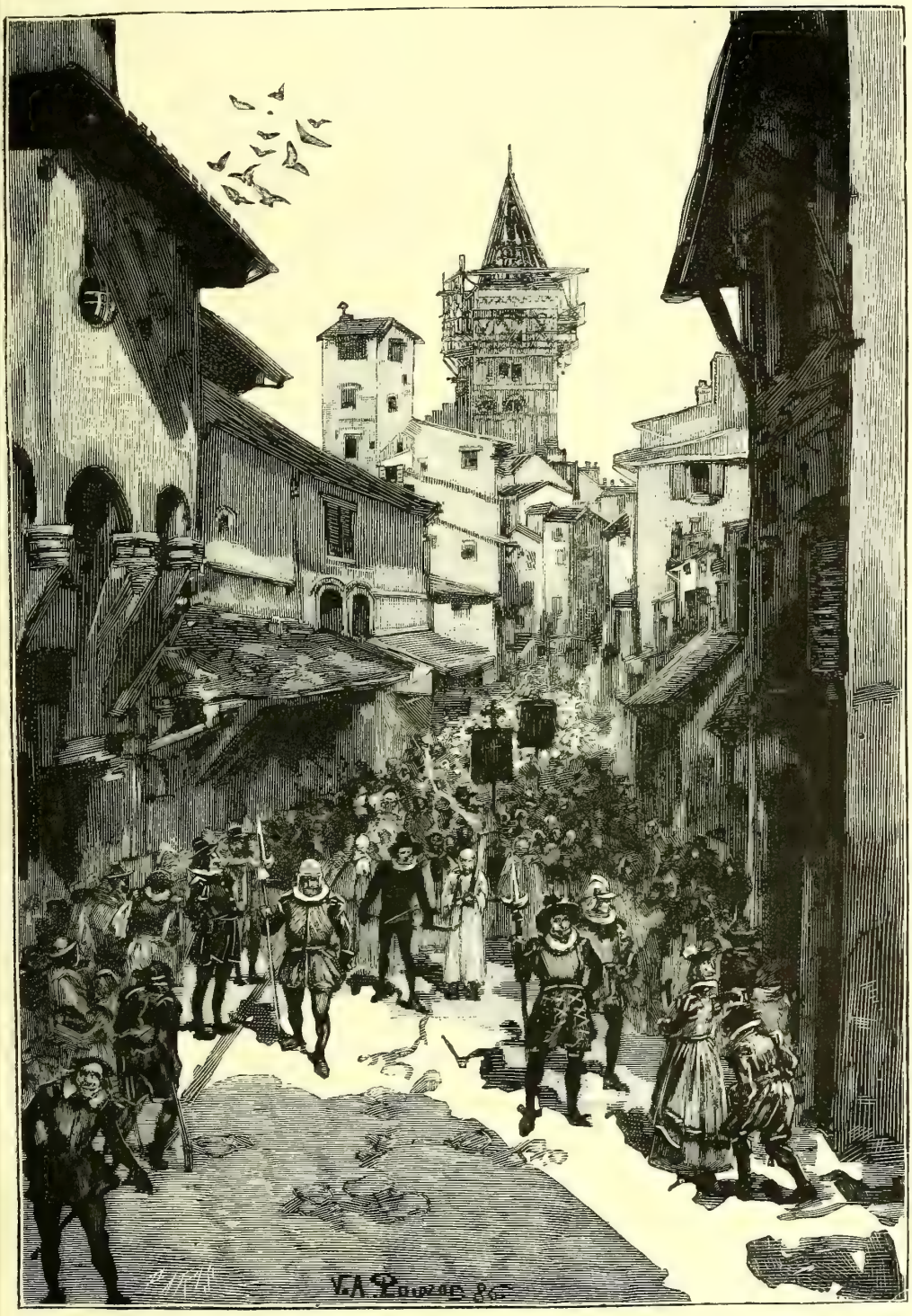

LE MARTYRE DE GAUFRIDI (PAGE 63).

se trouva deux témoins qui déclarèrent l'avoir vu au sabbat, et lui-même convenait d'ailleurs d'y avoir assisté, et d'avoir même renoncé à la prêtrise pour prendre l'ordre du diable. Enfin, dans les perquisitions qui furent faites à son domicile, on trouva une croix qui n'avait que trois côtés comme celle des sorciers. Malgré de pareilles charges et ses propres aveux, qu'on lui fit répéter et signer par trois fois, son grand âge et son état de démence donnaient bien encore quelque embarras aux commissaires ; mais ils décidèrent que ni la vieillesse ni la folie ne pouvaient excuser le crime de *lèse-majesté divine*, comme leur jurisprudence qualifiait la sorcellerie. L'infortuné vieillard, ayant été préalablement dégradé par l'évêque d'Acqs (de Dax), monta sur un bûcher dressé à Ascain, la paroisse qu'il avait desservie.

« La mort de ce prêtre, nous dit Delancre, fit un grand éclat dans la ville de Bayonne... La terreur se répandit dans tout le pays, si bien que les habitants prirent la liberté et assurance de dénoncer d'autres curés. Plusieurs prêtres prirent l'essor, d'autres prirent la mer, d'autres forgèrent des vœux à Notre-Dame de Montserrat, pour couvrir, sous ce prétexte, l'ignominie de leur fuite. On voit que la licence de s'entr'accuser et déférer devant nous semblait aucunement dangereuse. Mais tant d'enfants innocents et autres témoins étrangers à la paroisse, indifférents et de toutes sortes, nous disoient ingénument avoir vu au sabbat des prêtres, que nous fusmes contraints, voyant que c'étoit eux qui gastoient et infestoient le pays, d'en faire prendre quelques-uns des plus chargés. Nous en fismes prendre d'abord sept des plus notables de tout le pays; nous en trouvasmes deux de Sibora (Siboure), savoir : Migalena, âgé de soixante-dix-ans, et maître Pierre Bocal, âgé de vingt-sept ans, beaucoup plus chargés que les autres; bien que, contre le moins coupable, il n'y eust que trop de preuves[1]. »

Ces deux accusés furent du moins sans faiblesse ; ils n'avouèrent rien, et ne répondirent même à aucune des questions qui leur furent posées, ils n'en durent pas moins passer par le feu.

Le lendemain, le peuple s'attendait à voir périr du même supplice les cinq autres prêtres arrêtés avec eux. Le théâtre sur lequel Migalena et Bocal avaient été dégradés dans l'église de Notre-Dame, était encore dressé ; mais, pour le coup, l'évêque de Bayonne, sentant sa conscience troublée, refusa net de se prêter à ces affreuses hécatombes. Peut-être s'avisa-t-il enfin que trois prêtres immolés pour le même crime, dans un diocèse aussi petit que le sien, c'était assez de sacrifices à la justice divine comme à la justice humaine. Il est certain qu'on le vit plusieurs fois verser des larmes sur le sort des condamnés. Leurs amis, d'ailleurs, et leurs avocats commençaient à lutter avec énergie pour arracher aux commissaires cette

1. Delancre, ouvrage cité, p. 427.

dernière proie. Enfin l'official intervint et se joignit aux cinq détenus pour en appeler de la sentence rendue, se fondant sur ce que la connaissance des crimes de sorcellerie appartenait à la juridiction ecclésiastique. Mais ce qui fut surtout salutaire aux cinq prêtres, c'est que l'on approchait du terme où les pouvoirs donnés à la commission allaient expirer. Elle n'osa passer outre sur l'appel interjeté, et consentit finalement à ce que l'affaire fût portée à la chancellerie et soumise à la décision du roi. Cela fit gagner du temps ; dans l'intervalle les prisonniers s'évadèrent, et il ne fut pas question d'envoyer à leur poursuite. Trois autres curés, arrêtés en dernier lieu, et dont le procès n'était pas encore instruit, recouvrèrent la liberté à la faveur des mêmes circonstances.

Il était temps que cette procédure prît fin. En quatre mois, Espagnet et Delancre avaient fait brûler environ quatre-vingts démoniaques ; mais ce qui augmenta considérablement le nombre des victimes, c'est que, l'Espagne étant la seule contrée ouverte aux fugitifs, ceux qui tentaient de franchir les Pyrénées tombaient entre les mains de l'inquisition, devant laquelle les sorciers ne trouvaient pas plus grâce que les hérétiques. L'inquisition, qui appréhendait et brûlait les fugitifs, prouvait dès cette époque qu'il n'y avait plus de Pyrénées.

Delancre rappelle que le fléau de la sorcellerie s'était déjà abattu deux fois sur ce malheureux pays de Labourd : la première en 1566 et la seconde en 1576. Un lieutenant criminel, nommé Boniface Delasse, y avait fait exécuter, de sa propre autorité et sans appel, quarante personnes convaincues d'avoir assisté au sabbat. En rapprochant ces fréquentes invasions de la folie démoniaque dans le pays basque de ce que nous avons déjà remarqué pour le Jura et pour la Savoie, ne serait-on pas tenté de croire, comme plusieurs l'ont admis, que le voisinage des hautes montagnes exerce quelque influence mystérieuse sur la production de ces funestes épidémies morales qui ont reçu le nom de *démonopathie* ou de *démonolâtrie ?*

Vers la fin de la même année 1609, au moment où les deux commissaires bordelais venaient de finir dans le Labourd leur terrible besogne, le diable se transportait à Aix, dans le couvent des Ursulines, et y marquait sa visite par des opérations qui coûtèrent la vie à un prêtre.

Une religieuse des Ursulines d'Aix, nommée Madeleine de Mandol ou de Mandouls, fille d'un gentilhomme provençal, se persuada qu'elle était possédée par une légion de diables ; elle alla déclarer son état à son confesseur, ajoutant qu'elle avait été séduite avant sa dixième année par un insigne magicien. Peut-être aurait-on toujours ignoré le nom de ce dernier, si, presque en même temps, une autre religieuse du même couvent, Louise

Capel, n'eût aussi ressenti les mêmes atteintes. Louise Capel n'accusait que trois diables, dont l'un se faisait appeler *Verrine*.

On eut recours au supérieur des prêtres de la doctrine, qui crut à la possession. Par égard pour la communauté des Ursulines, il se contenta de faire exorciser secrètement ces deux filles dans leur chapelle. Mais les exorcismes, continués pendant plus d'un an, ne produisirent rien. Il jugea alors à propos d'aller prendre les avis du P. Michaëlis, un des inquisiteurs les plus experts de ce temps, et il fit conduire les démoniaques à Saint-Maximin. De là elles furent menées au couvent de la Sainte-Beaume. Ce fut alors seulement que les démons, renfermés jusque-là dans un mutisme obstiné, voulurent bien rompre le silence. *Verrine*, le démon principal de Louise Capel, débuta par une violente sortie contre le prêtre Gaufridi, auquel il donna d'un seul coup toutes ses qualités en l'accusant d'être le prince des magiciens d'Espagne, de France, d'Angleterre et de Turquie, et d'avoir Lucifer lui-même pour démon [1].

Voici enfin la victime désignée ; le reste n'était plus que l'affaire du P. Michaëlis. Celui-ci s'adressa au parlement d'Aix, et obtint qu'un conseiller fût délégué pour commencer l'enquête. Gaufridi est arrêté. Son procès est instruit par les soins du conseiller, assisté d'un juge ecclésiastique. Les premières lumières étaient venues de *Verrine ;* elles se compléteront par les exorcismes auxquels Madeleine sera soumise, et dont Michaëlis rédigea lui-même les procès-verbaux.

Madeleine accusait Gaufridi de lui avoir ravi sa virginité dans une caverne, en présence des adorateurs de Belzébuth ; et presque toujours, dans ses visions, ce prêtre lui apparaissait à la tête de diables et de magiciens. C'était lui qui l'avait menée au sabbat, dont il était le prince, comme elle prétendait en avoir été la princesse.

A ces accusations venaient se joindre celles de Louise Capel, qui disait :

« Louys Gaufridi, au dehors, fait croire qu'il est un saint ; cependant à l'intérieur, il est tout plein d'iniquités ; il feint de s'abstenir de la chair, et toutefois il se saoule de la chair des petits enfants... O Michaëlis, les petits enfants qu'ils ont mangés, les autres qu'ils ont suffoqués, et puis après déterrés, crient tous vengeance devant Dieu pour des crimes si exécrables. »

Et Madeleine, pour expliquer pourquoi Gaufridi paraît plongé dans la tristesse et ne mange presque pas, s'écrie, en riant et en se gaussant :

1. Michaëlis, *Histoire admirable de la possession et conversion d'une pénitente séduite par un magicien.* Lyon, 1614, in-8°, préface.

« Il s'en soucie bien de votre merluche et de vos œufs, il mange de bonne chair de petits enfants qu'on lui apporte invisiblement de la synagogue [1] ! »

Prêtre bénéficié de l'église des Accoules à Marseille, Louis Gaufridi, c'est Michaëlis lui-même qui nous l'apprend, jouissait de la meilleure réputation et était en grande estime dans le clergé, jusqu'au jour où le démon *Verrine* le nomma comme l'auteur de la possession des Ursulines d'Aix. Homme d'un esprit cultivé, il se défendit d'abord avec beaucoup de fermeté contre les deux démoniaques ; mais, outre que celles-ci, à raison de leur caractère même et de l'infaillibilité des exorcismes, devaient être crues plutôt que lui, elles l'accablèrent de tant d'injures et l'apostrophèrent avec une telle violence dans son interrogatoire, que peu à peu il perdit contenance. S'il jurait par le nom du Tout-Puissant, par la Vierge et saint Jean-Baptiste, qu'il était innocent de tous les crimes que lui imputaient les deux énergumènes,

« Je vous entends bien, interrompait Madeleine : c'est là le jurement de la synagogue. Parlant de Dieu le Père, vous entendez Lucifer ; par le Fils, Belzébuth, par le Saint-Esprit, Léviathan ; par la Vierge, la mère de l'Antechrist ; et le diable, précurseur de l'Antechrist, vous l'appelez saint Jean-Baptiste [2]. »

Affaibli par la captivité, vaincu par le chagrin, étourdi par les menaces de ses deux accusatrices, qui lui répétaient sans cesse que Dieu saurait créer un enfer six fois plus terrible que l'enfer ordinaire pour punir en lui le chef de tous les sabbats, Gaufridi sentit peu à peu son âme s'affaisser. Pour achever de lui faire perdre la tête, on l'avait livré à deux moines, lesquels, ne doutant pas de ses crimes, ne le quittaient ni jour ni nuit, et le pressaient, tandis qu'il en était encore temps, de se réconcilier avec Dieu. Enfin, soit par la démoralisation de son esprit, soit par une véritable hallucination causée par la durée des obsessions qu'il avait eu à subir, le malheureux prêtre confessa tout ce qu'on voulut, et leva ainsi les derniers scrupules qui pouvaient rester à ses juges.

Il résulte des déclarations de Gaufridi qu'à l'âge de quatorze ans, ayant ouvert un livre appartenant à la bibliothèque du curé Gaufridi, son oncle, il avait vu tout aussitôt le diable Lucifer se présenter devant lui sous la forme d'un homme, et que, par un pacte conclu avec ce démon, il avait reçu le pouvoir de rendre amoureuses de sa personne toutes les femmes qu'il atteindrait de son souffle.

« Plus de mille femmes, dit-il, ont été empoisonnées par l'attrait irrésistible de

1. Michaëlis, ouvrage cité, p. 332 et suiv.
2. Ouvrage cité, p. 333.

mon souffle qui les rendoit passionnées. La dame de la Palude, mère de Magdeleine, a été fascinée comme tant d'autres ; mais Magdeleine a été prise pour moi d'un amour insensé, et s'est abandonnée à moi, soit au sabbat, soit hors du sabbat.

« J'ai été marqué au sabbat de mon consentement, et j'ai fait marquer Magdeleine à la tête, au cœur, au ventre, aux cuisses, aux jambes, aux pieds, etc. : elle a encore une aiguille dans sa cuisse...[1]. »

On n'eut garde de faire rechercher cette aiguille. Le parlement, suffisamment édifié, prononça son arrêt, et le 30 avril 1611, Louis Gaufridi, après avoir été publiquement dégradé à Aix sur un échafaud, fut conduit par le bourreau dans toutes les promenades et par tous les carrefours de la ville. Le patient, tête et pieds nus, la hart au cou, tenant en main une torche ardente du poids de plusieurs livres, marchait au milieu de la foule qui encombrait partout la voie publique. On le fit arrêter en face de la grande porte de l'église métropolitaine, afin qu'il demandât pardon à Dieu, au roi et à la justice. Le terme de sa voie douloureuse était la place des Prêcheurs, où l'on avait dressé le bûcher. Arrivé là, il fut livré aux flammes, et ses cendres encore chaudes furent jetées au vent.

Personne ne plaignit cet innocent et ce prêtre. Les confessions que sa propre folie lui avait dictées paraissaient une preuve surabondante de son crime de magie. Il est certain, néanmoins, que ses deux misérables accusatrices n'étaient que des folles en proie à la démonolâtrie ; la lecture des procès-verbaux dressés par les exorcistes et contenus dans les *Confessions faites par messire Louis Gaufridi* suffit à démontrer l'état des facultés intellectuelles de Madeleine de Mandol et de Louise Capel. La première de ces malheureuses resta plus tard malade, et on la voyait, trois mois après l'exécution de son prétendu amant, errer, pieds nus, dans les rues de Carpentras, en demandant l'aumône de porte en porte. D'autres fois elle allait ramasser du menu bois dans les forêts et elle distribuait aux pauvres le peu d'argent qu'elle se procurait ainsi. N'était-ce pas là comme une expiation de son crime que lui imposaient les remords de sa conscience ?

L'effroyable affaire du prêtre Gaufridi, devenue l'entretien de toutes les communautés religieuses de France, eut bientôt son contre-coup à l'autre extrémité du royaume. En 1613, les démons, qui avaient déjà tourmenté, soixante ans auparavant, les filles de Sainte-Brigitte à Lille, rentraient dans le même cloître avec un renfort considérable, et y exerçaient des vexations si monstrueuses qu'on n'en avait pas encore vu d'exemples.

1. *Confessions faites par Messire Louis Gaufridi, prêtre en l'église des Accoules de Marseille.* Aix, pièce de 14 pages in-12.

Plusieurs des religieuses de Sainte-Brigitte, en proie à cette possession, avaient assisté, à Aix, aux exorcismes de Madeleine de Mandol; c'est un fait que nous apprenons de Michaëlis lui-même[1], lequel, appelé à présider de nouveau aux exorcismes qui se firent encore au cloître de Sainte-Brigitte, ne paraît pas se douter que le mal ait pu y pénétrer par cette voie. Du reste ce mal était vraiment prodigieux, d'après ce que rapporte J. Lenormand :

« On voyoit quelques-unes des filles possédées du diable, les autres troublées en leur esprit, les autres avoir en horreur la confession, les autres tentées de désespoir, les autres d'un esprit d'impatience, les autres languir, les autres mourir, les autres diversement affligées. Les pauvres filles, à peine étoient-elles entrées dans ce monastère, que l'on remarquoit en elles un notable et périlleux changement; à peine en étoient-elles dehors, qu'elles se trouvoient en pleine guérison[2]. »

On remarquera que l'historien que nous citons distingue, dans cet exposé, les maladies de divers caractères et la possession. Il ne reconnaît que trois possédées parmi les religieuses de Sainte-Brigitte; mais les affections des autres accusent également une cause surnaturelle. Il s'agissait de trouver l'auteur de tous ces maléfices.

Une des religieuses, entourée jusque-là d'une grande réputation de vertu, la sœur Marie de Sains, devint tout à coup suspecte de pratiquer secrètement la magie. Elle protesta de son innocence, et l'official qui l'avait fait arrêter ne put d'abord rien établir contre elle. Mais au printemps de 1613, pendant que Michaëlis exorcisait avec zèle à Sainte-Brigitte, trois religieuses reconnues pour possédées nommèrent expressément Marie de Sains, comme celle qui avait introduit les nouveaux démons dans le couvent. Cette fois, l'accusée se troubla, et, décidée à ne plus rien nier, elle ne ménagea ni elle ni les diables.

« Elle causa, dit Lenormand, par ses révélations, un tel étonnement, que Mgr l'archevêque de Malines, personnage de singulière marque aux Pays-Bas, âgé de soixante et dix ans, dit en pleine assemblée des notables, qui, par commandement des archiducs, étoient réunis pour cette présente affaire, que, depuis qu'il étoit au monde, il n'avoit jamais rien ouï ni entendu de semblable, et que les péchés et abominations de Marie de Sains étoient au delà de toute imagination[3]. »

1. Michaëlis, ouvrage cité.

2. J. Lenormand, *Histoire de ce qui s'est passé sous l'exorcisme de trois filles possédées ès pays de Flandres*, etc., in-8°, p. 15. Paris, 1623.

3. Voici un abrégé des crimes imaginaires confessés par Marie de Sains. Elle avait abandonné au diable son corps, son âme, ses bonnes œuvres. Elle avait placé sous les accoutrements de ses sœurs, dans les paillasses de leurs couchettes, un maléfice qui lui avait été remis par le

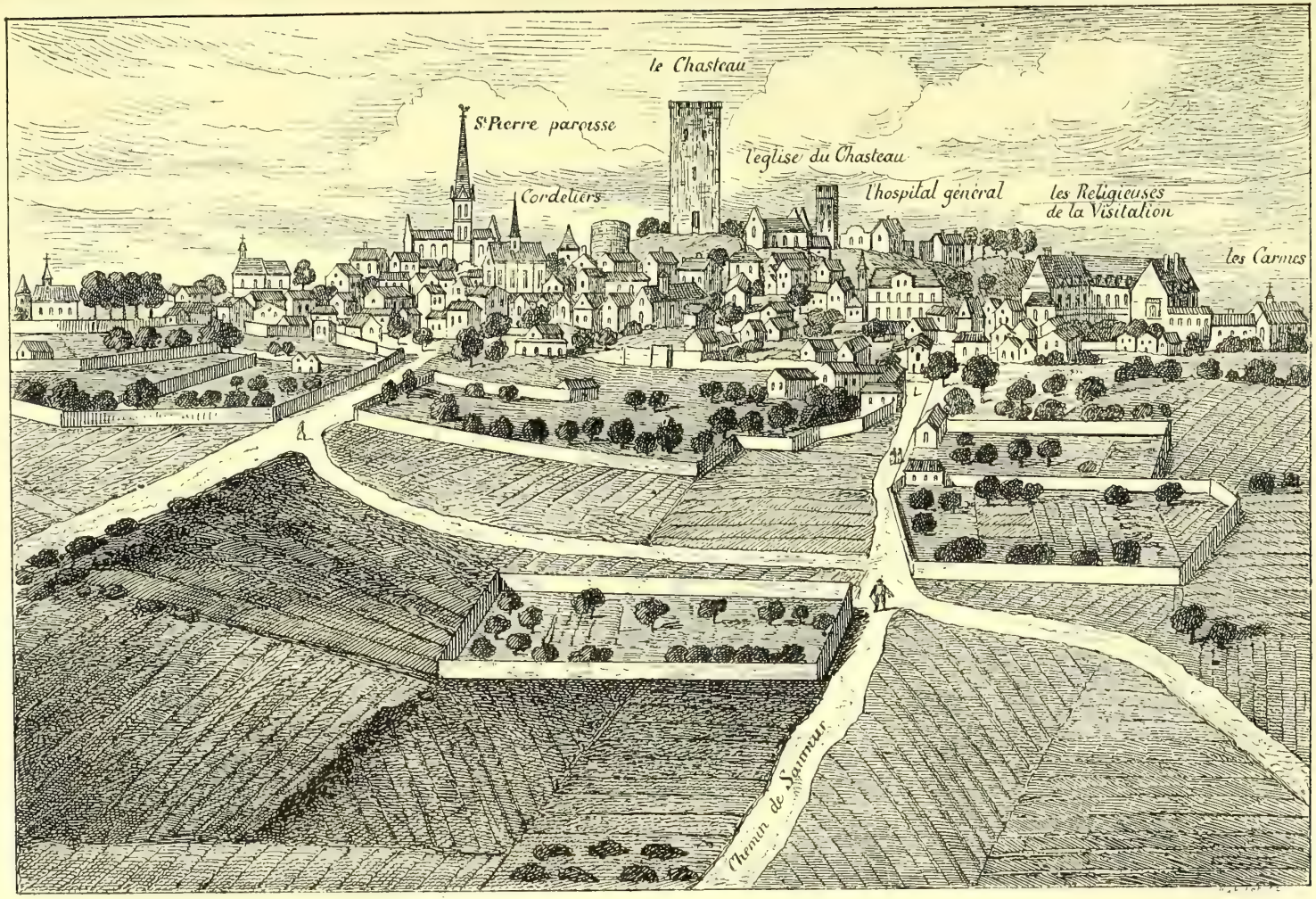

LA VILLE DE LOUDUN AU XVIIe SIÈCLE (FAC-SIMILÉ D'UNE GRAVURE EXISTANT DANS LES ARCHIVES DE POITIERS (PAGE 75).

Trois autres religieuses jugées possédées comme Marie de Sains, la sœur Péronne, la sœur Françoise et la sœur Catherine, persistèrent dans leur accusation avec une grande animosité. Les aveux de Marie rendaient leurs dépositions superflues.

La sentence rendue dans cette affaire de la démonomanie des Flandres fut modérée et presque humaine, si l'on a égard aux temps. Marie de Sains fut privée de l'habit religieux et confinée pour le reste de sa vie dans les prisons de l'officialité, à Tournai.

La pénitence austère à laquelle elle fut soumise ne paraît pas avoir guéri de ses hallucinations la religieuse de Sainte-Brigitte, car nous la voyons bientôt reparaître comme témoin à charge contre une de ses coaccusées, Simone Dourlet, dont le procès suivit le sien de très près, mais devant une autre commission et avec de nouveaux exorcismes.

Simone Dourlet, qui avait appartenu au couvent de Sainte-Brigitte, avait été impliquée dans les crimes de magie imputés à Marie de Sains. Les trois

diable, et dont l'effet devait être la destruction de toute la communauté. Ce maléfice était composé avec des hosties et du sang consacrés, avec des poudres de boucs, des ossements humains, des crânes d'enfants, du poil, des ongles, de la chair et avec des morceaux de foie, de rate et de cervelle. Ce mélange horrible avait été autrefois inventé au sabbat par Louis Gaufridi, à qui, pour récompense, le diable donna le titre de prince des magiciens. Elle nomma les religieuses sur lesquelles elle l'avait d'abord essayé ; c'étaient la sœur Bolonnais, la sœur Fournier, la sœur Vandermotte et les sœurs Launoy et Péronne, qui offrirent les premiers signes de la possession.

Marie avait tenté à deux reprises de faire périr la mère abbesse, ainsi que l'évêque de Tournai, et tous les serviteurs attachés à sa personne. Elle avait causé la mort de la gouvernante de Bapaume et d'un nommé Jean Bourgeois. A sœur Catherine et à sœur Bolonnais elle avait fait avaler des poudres altérantes; au P. Michaëlis, des poudres qui agissent sur l'estomac ; au P. Domptius, autre exorciste, des poudres qui engendrent une maladie pédiculaire ; à la vicomtesse Dair, un maléfice qui détruit la fécondité ; à la comtesse Destairres, un poison qui entraîne la langueur et la mort.

Au moyen de ses poudres, elle avait encore fait périr sa belle-mère, et la tante de la sœur Bolonnais, et la sœur Chatelin, et la sœur Agnès, et la sœur de la Croix, et la sœur Brigitte, et en général, toutes les filles mortes et enterrées depuis un certain temps dans la communauté.

L'accusée avouait s'être entendue avec le diable pour produire tout ce désordre et toute cette épouvante dans le couvent de Sainte-Brigitte.

« Elle reconnut aussi, dit J. Lenormand, qu'elle avoit occis plusieurs enfants, et qu'elle les avoit ouverts tout vifs, afin de les sacrifier au diable ; qu'elle en avoit plusieurs égorgé, mangé le cœur vif de plusieurs, et signamment des enfants chrétiens. Aussi confessa d'avoir dérobé plusieurs enfants et les avoir tués pour les porter au sabbat, disant qu'elle les avoit premièrement suffoqués, et qu'après elle alloit les desenterrer, et que ces enfants avoient été de la ville de Lille et des lieux circonvoisins. Après cela connut aussi et declara les barbares façons et manières comment elle avoit tué de ses propres mains plusieurs enfants, disant : J'en ai fait mourir aucuns par un poison qui me fut donné par les diables à cette fin. J'ai arraché les cheveux aux autres pour les faire mourir. J'en ai suffoqué plusieurs ; aux autres j'ai percé le cœur et les tempes d'une aiguille ; autres j'ai rôtis, noyés, brûlés, bouillis ; autres j'ai jetés aux latrines ; autres j'ai jetés dans des fours échauffés, autres j'ai donnés aux loups, aux lions, aux serpents et autres animaux pour les dévorer ; autres j'ai pendus par les pieds, autres par les bras, par le cou, disant : J'en ai chiqueté aucun aussi menu que sel ; à aucun ai-je écrasé le cerveau contre une muraille; aussi ai-je écorché la peau d'aucun. »

religieuses qui accusaient celle-ci avaient constamment déclaré aux exorcistes que Simone assistait au sabbat et que les nombreux enfants dont elle était mère étaient élevés par des démons.

Simone se défendit d'abord avec beaucoup de calme et de présence d'esprit. Mais la damnation éternelle dont on lui fit peur, la torture dont on la menaça, l'acharnement des exorcistes qui la travaillèrent pendant cinq jours, et les aiguilles acérées avec lesquelles on sonda ses pieds, ses mains, son sein et vingt autres parties de son corps pour y constater les marques du diable, affaiblirent son courage et sa raison. Les interpellations de Marie de Sains, venant se joindre aux témoignages des trois énergumènes qui l'avaient fait condamner elle-même, achevèrent d'accabler cette pauvre fille. « Je suis sorcière, magicienne, la plus misérable des créatures, lui disait Marie de Sains; j'ai commis des sacrilèges sans nombre, j'ai eu commerce avec les démons, j'ai fait tout le mal qui se peut commettre ici-bas; avouez que vous êtes aussi coupable que moi. »

Ce fut le sixième jour que Simone Dourlet, entrant dans la salle des exorcismes, se sentit prise d'un tremblement général, et se mit à pleurer, comme si, dans ce moment, toutes les folies qui obsédaient la communauté se fussent violemment imposées à son esprit. Elle se crut, dès lors, possédée, et fit des aveux qui dépassèrent même les imputations dont elle était l'objet.

Cette malheureuse fille avait néanmoins conscience du délire qui la faisait parler. « Hélas! s'écriait-elle dans les courts moments où elle était moins dominée par la force intérieure qui la poussait, il me semble que je raconte ce qui m'est arrivé en rêve, et que je n'exprime que des mensonges; cependant je sens qu'il ne dépend pas de ma volonté de garder le silence et de tenir un autre langage. »

Nous aurons souvent occasion de constater ce phénomène qui nous présente deux consciences, deux volontés en lutte dans le même individu, l'une qui lui est propre, l'autre qui lui est suggérée : c'est d'ailleurs ce qui se remarque dans la folie. Il en résultait des contradictions propres à faire naître dans l'esprit des juges un doute qui, en bonne justice, aurait dû profiter aux accusés; mais, suivant la jurisprudence admise dans les affaires de sorcellerie, le diable n'était cru que dans les aveux arrachés par les exorcismes; il était toujours censé mentir dans ses rétractations.

Les aveux de Simone Dourlet eurent la conséquence qui devait en résulter : la possédée fut purifiée par le feu.

L'histoire du drame juridique connu sous le nom de *possession de Louviers*, et qui se passa en 1642, donnerait lieu au tableau des mêmes excès

et des mêmes terribles répressions par le fer et le feu. Nous ne pouvons que mentionner ici cet événement célèbre.

Le tableau général que nous avons présenté de la jurisprudence des seizième et dix-septième siècles en matière de sorcellerie et de magie, le coup d'œil que nous avons jeté sur les opinions qui régnaient en France concernant les démons et les sorciers, enfin le rapide exposé qui précède des cas si nombreux de démonopathie, soit épidémique, soit particulière, auront suffisamment édifié le lecteur sur le caractère qu'a revêtu le merveilleux à cette époque. Les relations que nous avons données des nombreux procès qui ont été poursuivis au seizième et au dix-septième siècle pour crime de magie, montrent d'ailleurs que l'événement que nous avons maintenant à raconter pour entrer dans la matière de cet ouvrage, c'est-à-dire le procès du curé de Loudun, n'est qu'un cas particulier choisi au milieu d'une masse d'événements du même genre.

Comme on ne saurait, en l'absence de documents suffisants, raconter tous ces événements avec détail, l'histoire d'Urbain Grandier, sur laquelle on possède des renseignements très complets, est importante à retracer. Étudiée d'une manière un peu approfondie, elle permet de se rendre compte de tous les faits analogues qui l'ont précédée et qu'il serait impossible aujourd'hui de raconter avec la même exactitude. Enfin, l'intérêt particulier que présente le drame sinistre du procès et de la mort du curé de Loudun est une autre considération qui excusera le développement que nous croyons devoir donner au récit qui va suivre.

LES DIABLES DE LOUDUN

Parmi les nombreuses épidémies morales connues sous le nom de *démonomanie* ou de *démonopathie*, celle qui agita, au milieu du dix-septième siècle, les Ursulines de la ville de Loudun a plus particulièrement éveillé l'intérêt des historiens et les études des physiologistes. Il en est sans doute beaucoup d'autres plus effroyables, et par leurs conséquences immédiates et par le nombre des victimes immolées à l'esprit de superstition. Ici, en effet, il n'y a qu'une victime; tout paraît disposé, conduit et dirigé pour la perte d'un seul homme. Mais c'est précisément cette circonstance qui, concentrant tout sur une seule tête, donne un puissant intérêt à ce drame d'un merveilleux lugubre, qui n'a pas duré moins de six ans, et auquel ont pris part, soit comme témoins, soit comme acteurs, une multitude de personnages divers, juges d'église et juges séculiers, médecins et chirurgiens, exorcistes de toute robe, roturiers et gens nobles, tant français qu'étrangers, hommes d'État, et même princes et princesses.

Cependant, malgré ce nombre considérable d'observateurs et de témoins, l'histoire et la science n'ont pu dire encore leur dernier mot sur l'effrayante tragédie de Loudun, et nous abordons ce sujet avec l'espoir de donner de ces faits, si diversement interprétés, si souvent discutés depuis deux siècles, une explication nouvelle au double point de vue de l'histoire et de la physiologie.

Tout était-il faux et simulé, ou bien y avait-il quelque chose de réel dans l'état des religieuses de Loudun? L'examen impartial des événements montre que l'état extraordinaire dans lequel se trouvaient les Ursulines, et après elles plusieurs autres personnes étrangères à ce couvent, était bien réel et n'était nullement le résultat, comme on l'a dit tant de fois, d'une indigne comédie où elles auraient joué un rôle appris d'avance et docilement répété.

Mais si l'état des Ursulines était vrai et non simulé, il est certain que, pour l'expliquer par des causes naturelles, la science se trouve en face d'un

LES DIABLES DE LOUDUN

Parmi les nombreuses épidémies morales connues sous le nom de *démonomanie* ou de *démonopathie*, celle qui agita, au milieu du dix-septième siècle, les Ursulines de la ville de Loudun a plus particulièrement éveillé l'intérêt des historiens et les études des physiologistes. Il en est sans doute beaucoup d'autres plus effroyables, et par leurs conséquences immédiates et par le nombre des victimes immolées à l'esprit de superstition. Ici, en effet, il n'y a qu'une victime; tout paraît disposé, conduit et dirigé pour la perte d'un seul homme. Mais c'est précisément cette circonstance qui, concentrant tout sur une seule tête, donne un puissant intérêt à ce drame d'un merveilleux lugubre, qui n'a pas duré moins de six ans, et auquel ont pris part, soit comme témoins, soit comme acteurs, une multitude de personnages divers, juges d'église et juges séculiers, médecins et chirurgiens, exorcistes de toute robe, roturiers et gens nobles, tant français qu'étrangers, hommes d'État, et même princes et princesses.

Cependant, malgré ce nombre considérable d'observateurs et de témoins, l'histoire et la science n'ont pu dire encore leur dernier mot sur l'effrayante tragédie de Loudun, et nous abordons ce sujet avec l'espoir de donner de ces faits, si diversement interprétés, si souvent discutés depuis deux siècles, une explication nouvelle au double point de vue de l'histoire et de la physiologie.

Tout était-il faux et simulé, ou bien y avait-il quelque chose de réel dans l'état des religieuses de Loudun? L'examen impartial des événements montre que l'état extraordinaire dans lequel se trouvaient les Ursulines, et après elles plusieurs autres personnes étrangères à ce couvent, était bien réel et n'était nullement le résultat, comme on l'a dit tant de fois, d'une indigne comédie où elles auraient joué un rôle appris d'avance et docilement répété.

Mais si l'état des Ursulines était vrai et non simulé, il est certain que, pour l'expliquer par des causes naturelles, la science se trouve en face d'un

problème difficile. Déjà plusieurs savants de notre époque ont essayé de donner une explication naturelle de la possession des religieuses de Loudun. Dans leur conscience d'écrivains, ils n'ont pas cru pouvoir rejeter comme impossibles des phénomènes qui, malgré leur caractère étrange, ne dépassent pas en merveilleux d'autres faits incontestés et acquis à la physiologie. Alexandre Bertrand, dans son traité sur l'extase, s'est efforcé d'expliquer la situation des possédées de Loudun par cet état d'extase qui lui paraît fournir l'explication de tant de faits du même ordre. Esquirol et le savant médecin aliéniste Calmeil [1], dans son ouvrage sur la *folie*, ont expliqué ces mêmes faits par les seules données de l'observation médicale.

Les opinions de ces médecins ont été combattues par les *spiritistes*, secte suscitée par les phénomènes divers des *tables tournantes*, et qui explique par l'action des *esprits* tous les faits d'un tel ordre. Tout en rejetant les explications de MM. Alexandre Bertrand et Calmeil, les spiritistes triomphent de leurs aveux ; ils en tirent parti en se gardant bien de parler des commentaires de ces savants. Déjà trop timides par elles-mêmes, les constatations de la science, tronquées de cette manière, deviennent des arguments en faveur de l'esprit de superstition, au lieu de faire accepter au public une explication naturelle de ces faits. Il est résulté de là que, par l'hésitation et l'insuffisance de leurs affirmations, les physiologistes ont eu tort devant la foule, et que les nouveaux partisans du diable, plus audacieux, plus tranchants et surtout plus pittoresques dans leurs histoires, sont restés seuls en crédit. Le public ignore l'existence ou évite la lecture des ouvrages de MM. Calmeil et Bertrand, mais il se délecte avec ceux de M. le marquis de Mirville et de M. le chevalier des Mousseaux.

La question en est à ce point, et elle y restera tant que, parmi les hommes de science, les uns persisteront à nier les faits les mieux attestés à cause de la vicieuse appréciation qui en a été faite dans des siècles d'ignorance, et les autres les admettront sous le bénéfice d'un choix ou d'un triage s'adaptant aux convenances d'un système scientifique personnel, comme le fait Alexandre Bertrand, dans son livre sur l'extase, à propos de l'affaire de Loudun.

Nous essayerons après ce savant, après Esquirol et Calmeil, de donner l'explication naturelle de l'état des religieuses, prétendues possédées, qui amena la sinistre fin du curé de Loudun. Notre critique en matière d'histoire est exempte de parti pris, et en fait de science nous n'avons aucun système, médical ou autre, à faire prévaloir.

1. *De la folie*, par A. Calmeil, médecin en chef de Bicêtre, 2 vol. in-8., Paris, 1844.

URBAIN GRANDIER (PAGE 84)

I

Le couvent des Ursulines de Loudun. — Premiers symptômes de la possession.

L'institut des Ursulines, fondé en Italie vers le milieu du seizième siècle, avait été introduit en France depuis peu d'années, lorsqu'un petit nombre de filles appartenant à quelques familles nobles du Poitou, de la Touraine et de la Saintonge, formèrent une communauté du même ordre à Loudun, petite ville du diocèse de Poitiers.

Jeanne de Belfiel, leur supérieure, était issue de la maison du baron de Cose, du pays de Saintonge. Elle comptait parmi ses religieuses, et au rang de simples sœurs, madame Claire de Sazilli, parente du cardinal de Richelieu, les deux dames de Barbeziers, de la maison de Nogeret, madame de Lamotte, fille du marquis de Baracé, et les deux dames d'Escoubleau, de la maison de Sourdis. Malgré la noblesse de leur origine, elles étaient pauvrement rentées; leur principale dot était la bonne éducation qu'elles avaient reçue dans leurs familles. Obéissant à la fois à une des règles de leur institut et à la nécessité de se créer des ressources, les Ursulines de Loudun se vouaient à l'instruction des jeunes filles qui leur étaient confiées, soit comme pensionnaires, soit comme externes, et elles vivaient ainsi depuis environ six ans.

Mais, au printemps de 1632, le bruit commença à se répandre dans la ville que des choses étranges se passaient dans le nouveau couvent. Des religieuses, disait-on, quittaient leurs lits, comme des somnambules, parcouraient les corridors et grimpaient même sur les toits, d'où elles pénétraient dans les chambres de leurs sœurs et des pensionnaires[1]. Les reli-

1. On a dit qu'une de ces dernières, enfant espiègle, nommée Marie Aubin, était complice de ce jeu, inventé par les plus jeunes sœurs pour se divertir et s'amuser de la frayeur qu'elles causaient à leurs compagnes. Nous devons mentionner cette origine assignée dans certaines relations aux phénomènes de Loudun, quoiqu'elle ait été contestée dans plusieurs autres. On ne saurait d'ailleurs y attacher une grande importance. Il est certain que le somnambulisme naturel peu naître, sans avoir été provoqué par aucune excitation de ce genre.

gieuses se plaignaient d'être obsédées la nuit par des spectres. Un de ces fantômes avait parlé à une jeune sœur en termes obscènes. D'autres avaient reçu des coups dans l'obscurité, et en montraient les marques. Tous ces désordres, causés probablement par de simples accès de somnambulisme survenus à l'une des religieuses, étaient attribués par elles à un revenant.

Ce revenant, c'était, d'après leur témoignage, le prieur Moussaut, leur ancien confesseur.

Ce prêtre, mort peu de temps auparavant, venait d'être remplacé par Mignon, chanoine de l'église collégiale de Sainte-Croix de Loudun. Les religieuses lui firent part de leurs visions, et Mignon jugea ces choses fort graves. Il questionna ses pénitentes, et peut-être contribua-t-il à augmenter leur mal, en portant dans cette enquête toutes les imaginations dont il avait lui-même la tête remplie, touchant les influences des agents surnaturels. Toujours est-il que ces symptômes s'accrurent, devinrent permanents, et présentèrent aux yeux du chanoine Mignon tous les caractères auxquels on reconnaissait la possession diabolique.

Il y avait alors, dans une petite ville du voisinage, à Chinon, un autre prêtre encore plus entiché de diablerie que ne l'était Mignon : c'était Pierre Barré, curé de Saint-Jacques de Chinon et chanoine de Saint-Même. Dévot, fanatique et visionnaire, Barré cherchait toujours, et finissait par trouver partout des démons et des démoniaques : il aurait exorcisé des pierres. Ce fut lui que Mignon appela d'abord aux exorcismes qu'il commença à pratiquer sur la supérieure et sur deux autres religieuses.

Barré ne se fit pas prier ; il se rendit à Loudun dès la première invitation de Mignon, et, pour donner à son arrivée plus de solennité, il entra dans la ville, marchant, à pied, à la tête de ses paroissiens qu'il amenait en procession.

Aidés de quelques carmes, ces deux prêtres se mirent à l'œuvre ; ils exorcisèrent secrètement les religieuses pendant dix ou douze jours. Mais le bruit qu'avait fait dans Loudun l'entrée solennelle de Barré ne permettait plus de renfermer leurs opérations dans l'enceinte du cloître. Les deux prêtres jugèrent donc nécessaire de donner avis de ce qui se passait aux magistrats de la ville. Guillaume de Cerizai de La Guérinière, bailli du Loudunois, et Louis Chauvet, lieutenant civil, furent priés de se transporter au couvent des Ursulines, pour y voir des religieuses possédées par de malins esprits, et être témoins de plusieurs prodiges qui ne pouvaient s'expliquer que par une cause surnaturelle. On leur disait, entre autres choses, qu'une de ces énergumènes répondait en latin à toutes les questions qui lui étaient faites dans cette langue, quoiqu'elle ne l'eût jamais apprise.

Le lundi 11 octobre 1632, les deux magistrats se rendirent au couvent. Barré vint les recevoir à la grille, revêtu de son aube et de son étole, et leur fit un récit succinct de ce qui s'était passé pendant les quinze jours précédents.

« Nos religieuses, dit le curé de Chinon, ont été obsédées, pendant huit à dix jours, de spectres et de visions épouvantables. La supérieure et deux sœurs ont été visiblement possédées, jusqu'à ce que, par mon ministère, celui du chanoine Mignon et de quelques carmes, le démon ait été expulsé de leur corps. Mais, dans la nuit d'hier, la supérieure et une sœur laie ont été tourmentées de nouveau. Interrogés pendant les premiers jours, les démons sont restés muets ; mais ils viennent enfin de parler. Ils déclarent que le mal est arrivé par deux *pactes*, dont l'un a pour marque trois épines, et l'autre un bouquet de roses. Le démon qui possède la supérieure s'appelle *Astaroth* et se dit l'ennemi de Dieu; celui de la sœur laie s'appelle *Sabulon.* »

Barré ajouta que, pour le moment, les possédées reposaient, et il invita les deux magistrats à remettre leur visite à une autre heure.

Le bailli et le lieutenant civil allaient se retirer, quand une sœur vint avertir que les signes de la possession diabolique avaient reparu. Ils suivirent donc Mignon et un autre prêtre, nommé Granger, qui les firent monter dans un dortoir garni de sept lits. Sur l'un de ces lits était étendue la sœur laie ; sur un autre, la supérieure, entourée de plusieurs carmes, des autres religieuses de la communauté, de Mathurin Rousseau, prêtre et chanoine de Sainte-Croix, et de Mannouri, chirurgien de Loudun.

A peine Jeanne de Belfiel, la supérieure, eut-elle aperçu les deux magistrats, qu'elle tomba dans de violentes convulsions. Elle commença à se livrer à des actes extravagants ; elle se tordait sur son lit, gesticulait et poussait des cris plaintifs. Un carme se tenait à la droite de la possédée ; Mignon, qui se tenait à sa gauche, commença ses exorcismes. Voici quel fut son premier dialogue public avec le démon.

« *Propter quam causam ingressus es in corpus hujus virginis ?* (Pour quelle raison es-tu entré dans le corps de cette fille ?)

— *Causa animositatis*, répondit Jeanne de Belfiel, toujours en proie à des convulsions. (Par animosité.)

— *Per quod pactum ?* (Par quel pacte ?)

— *Per flores.* (Par des fleurs.)

— *Quales?* (Quelles fleurs ?)

— *Rosas.* (Des roses.)

— *Quis misit ?* (Qui les a envoyées ?)

— *Urbanus.* (Urbain.)
— *Dic cognomen.* (Dis son surnom.)
— *Grandier.*
— *Dic qualitatem.* (Dis sa qualité.)
— *Sacerdos.* (Prêtre.)
— *Cujus ecclesiæ?* (De quelle église ?)
— *Sancti Petri.* (De Saint-Pierre.)
— *Quæ persona attulit flores?* (Quelle personne a apporté les fleurs ?)
— *Diabolica.* (Diabolique.) »

Après cet interrogatoire, le démon parut laisser quelque répit à Jeanne de Belfiel, qui ne fut plus agitée que par le retour de quelques convulsions.

Le bailli et le lieutenant civil avaient observé avec la plus grande attention la scène étrange qui venait de se passer sous leurs yeux. Ils se retirèrent dans l'embrasure d'une fenêtre, pour se communiquer librement leurs impressions. Mais, aussitôt, le curé Mignon s'approchant d'eux :

« Remarquez-vous, leur dit-il, la singulière analogie de ce qui se présente ici avec l'affaire du prêtre Gaufridi, qui a été brûlé à Aix ? »

L'affaire Gaufridi semblait le type auquel on voulait ramener cette nouvelle possession et l'analogie signalée par l'exorciste était d'un mauvais augure pour Urbain Grandier, dont le diable venait de lancer le nom.

Les deux magistrats se montrèrent peu flattés qu'on semblât vouloir dicter leur conduite, en leur rappelant, comme pour les piquer d'émulation, le terrible arrêt du parlement de Provence. Le bailli ne répondit rien. Quant au lieuteuaut civil, il se borna à dire à Mignon :

« Il aurait été bon de presser un peu la possédée sur cette *raison d'animosité* dont elle a parlé.

— Il ne m'est pas permis, répondit Mignon, d'adresser des questions indiscrètes.

— Mais il me semble, répliqua le lieutenant civil, que cette question n'eût pas été plus indiscrète que les autres, que celle, en particulier, par laquelle vous vous êtes fait livrer le nom et le prénom d'Urbain Grandier. »

On se sépara sans s'expliquer davantage.

Dans l'opinion des deux magistrats, ce qu'on venait de représenter devant eux pouvait bien être le résultat d'une leçon apprise. Ils avaient remarqué, en effet, que la seconde énergumène, c'est-à-dire la sœur laie, s'était convulsionnée, tordue et débattue comme la supérieure, mais qu'elle n'avait pas répondu à l'exorciste ; car, à ses questions, elle s'était contentée de répondre : « A l'autre, à l'autre ! » ce qui pouvait signifier qu'elle ne se sentait pas assez instruite pour répondre en latin. On sait que les sœurs laies

n'étaient que de simples servantes dans les communautés religieuses.

Le bailli et le lieutenant civil se retirèrent pour dresser le procès-verbal de ce qui venait de se passer. Ils apprirent, après leur sortie du couvent, que les mêmes questions qui avaient été posées devant eux, avaient déjà été adressées plusieurs fois à la supérieure, notamment en présence de Paul Groüard, juge de la prévôté de Loudun, et de Trinquant, procureur du roi et oncle de Mignon. Ils consignèrent ce fait à la suite de leur procès-verbal.

Prenant à cœur une affaire aussi grave, qui commençait d'ailleurs à occuper sérieusement les habitants de Loudun, et ayant entendu dire que l'on continuait les exorcismes, les deux magistrats retournèrent, le lendemain, au couvent. Ils étaient accompagnés du chanoine Rousseau et suivis de leur greffier.

Admis dans l'intérieur du couvent, ils remontrèrent à Mignon que, vu la gravité des circonstances, il serait nécessaire de les appeler toutes les fois que les exorcistes voudraient reprendre leurs opérations, et, de plus, que les convenances exigeaient le concours d'autres exorcistes que désignerait la justice civile.

Mignon, à qui ces remontrances étaient adressées, en éluda les deux points les plus importants ; il se borna à protester, en son nom et au nom de la supérieure, que jamais on ne s'opposerait à ce que les magistrats fussent présents aux exorcismes.

Barré, le curé de Chinon, s'approcha en ce moment. Comme c'était lui qui devait exorciser ce jour-là, il s'empressa de rendre compte des succès surprenants qu'il avait déjà obtenus. On avait cru jusque-là qu'*Astaroth* était l'unique démon dont la supérieure fût tourmentée. Erreur ! lourde erreur ! *Astaroth* n'était que le premier en date parmi les démons qui avaient pris possession du corps de madame de Belfiel ; ils étaient sept, bien comptés, et Barré déclina leurs noms, qu'il avait eu la précaution de prendre par écrit.

Barré, dans le même exorcisme qu'il racontait, avait encore tiré de la supérieure une révélation bien autrement sérieuse. L'histoire du pacte venait d'être éclaircie : Urbain Grandier avait livré ce pacte, sous le symbole d'un bouquet de roses, à un certain Jean Pivart, magicien d'ordre inférieur, ce Pivart l'avait remis à une jeune fille, laquelle l'avait jeté dans le couvent par-dessus les murailles du jardin. On verra plus tard quelle infernale puissance était attachée à ce pacte d'une figure si galante.

Surpris d'un tel récit, le bailli et le lieutenant civil demandèrent aussitôt à voir les possédées. On les introduisit dans une chambre encombrée d'amateurs que la curiosité y avait attirés. Mais les énergumènes ne firent en ce moment ni contorsions ni grimaces, et même pendant la messe, qui fut célébrée par Mignon, elles chantèrent paisiblement avec les autres religieuses.

Les deux magistrats, qui tenaient absolument à voir clair dans cette affaire, se présentèrent de nouveau au couvent, le même jour 31 octobre, à quatre heures ; et cette fois le diable les favorisa au gré de leurs désirs. La supérieure était en proie à de grandes convulsions ; elle écumait comme dans un accès de rage. Barré s'avança pour l'exorciser, et somma le démon de déclarer à quel moment il sortirait du corps de la possédée :

« *Cras mane* (demain matin), » répondit le démon par la bouche de la supérieure, en proie à une violente agitation.

L'exorciste ayant demandé au démon pourquoi il ne sortait pas tout de suite, on entendit prononcer seulement le mot *pactum* (le pacte), ensuite *sacerdos* (le prêtre), puis un troisième mot douteux : *finis* (fin), ou *finit* (il finit, car le diable, parlant entre ses dents, articulait fort mal. Enfin il ne parla plus du tout, et ni les prières, ni les adjurations, ni les exorcismes, ne lui firent le moindre effet. Il résista même aux litanies, qu'on lui récita, pendant que le saint ciboire était posé sur la tête de la possédée.

Bien que ne répondant plus à aucune question, la supérieure continuait à être en proie à des convulsions. Barré lui commanda de dire qu'elle donnait son cœur et son âme à Dieu, ce qu'elle fit sans contrainte ; mais il n'en fut pas de même quand il fallut dire qu'elle lui donnait aussi son corps : elle résista à ce commandement et ne parut céder qu'à la force des moyens spirituels.

A partir de ce moment, la scène devint plus gaie. Jeanne de Belfiel était rentrée dans son état naturel ; toute trace d'agitation et de fatigue avait disparu de son visage ; elle sourit à Barré et lui dit : « Il n'y a plus de Satan en moi. »

Une circonstance souvent remarquée dans les divers cas de convulsions et de démonopathie, mais toujours digne d'être signalée, c'est que la supérieure, une fois sortie de cette crise violente, ne se souvenait ni des questions qui lui avaient été faites ni de ses réponses. Interrogée, à diverses reprises, sur ce point, elle ne se démentit jamais. On lui fit prendre quelque nourriture, après quoi elle raconta comme il suit la manière dont elle avait reçu le pacte magique sous la forme de trois épines.

Il était dix heures du soir quand ce sort lui fut jeté. Elle était alors au lit, plusieurs religieuses se trouvant encore dans sa chambre. Tout à coup elle sentit qu'on prenait une de ses mains, et qu'après y avoir mis trois épines, on la fermait. Cela s'était passé sans qu'elle eût vu personne. Saisie de frayeur, elle appela les religieuses, qui, s'étant aussitôt approchées, trouvèrent dans sa main les trois épines.

Pendant que madame de Belfiel faisait ce récit, la sœur laie eut quelques convulsions, auxquelles on prit à peine garde, car toute l'attention était naturellement portée vers la supérieure. Du reste, la sœur laie ne pouvait

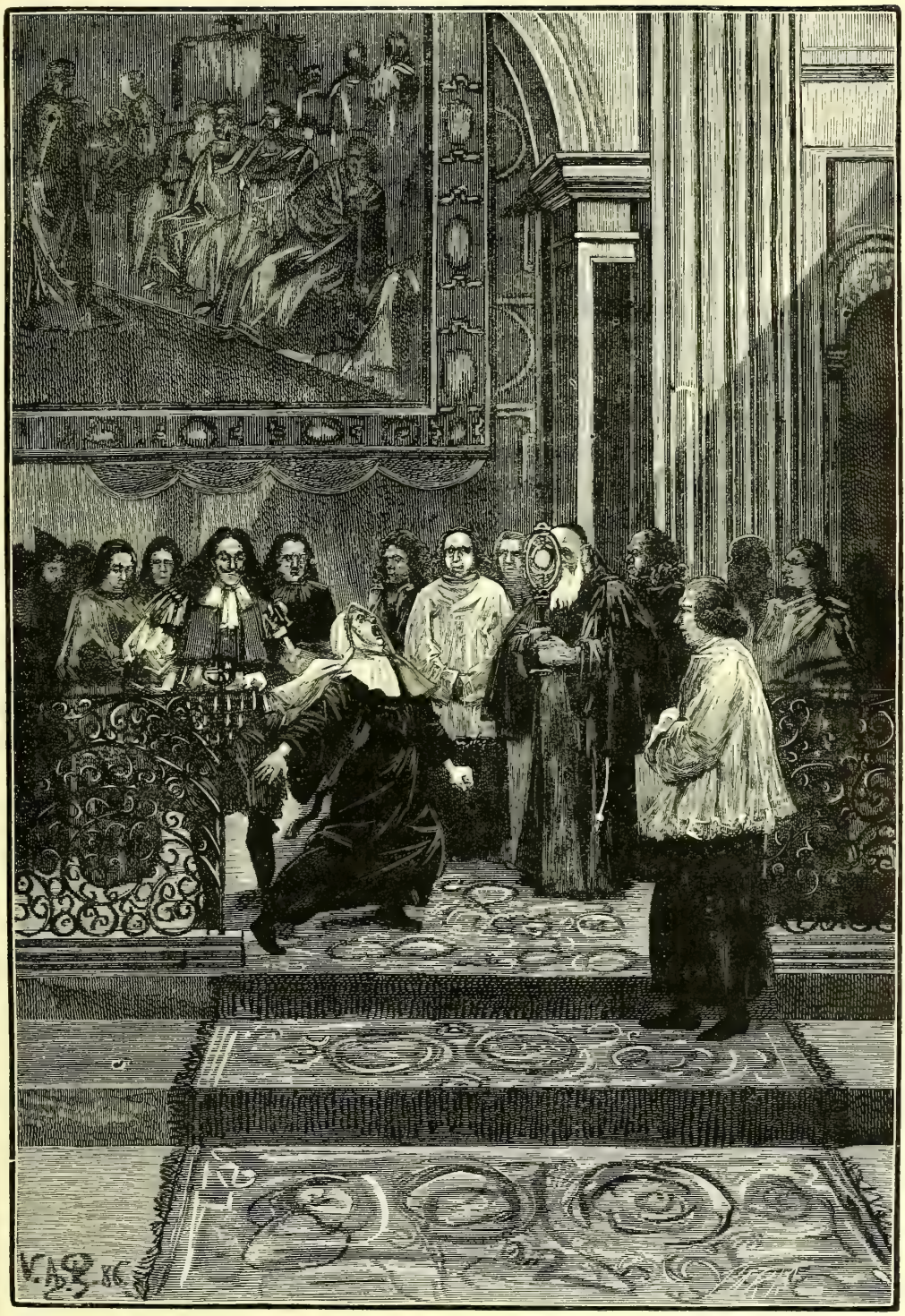

EXORCISME DE LA SUPÉRIEURE PAR BARRÉ (PAGE 80).

guère fixer l'intérêt de l'assistance en présence d'un autre personnage, dont la subite apparition fut comme le vaudeville qui devait terminer cette soirée. Un grand bruit s'était élevé parmi les spectateurs ; on avait vu un chat descendre par la cheminée : n'était-ce pas le diable qui venait d'abandonner le corps de la supérieure? Une reconnaissance, exécutée aussitôt par toute la chambre, fit, en effet, découvrir un chat. On l'apporta sur le lit de la supérieure, où l'exorciste le couvrit de signes de croix et le combla d'adjurations. Mais on finit par reconnaître qu'il n'y avait là ni démon ni magicien, car ce n'était autre chose que le chat du couvent. La séance fut clôturée, assez fâcheusement pour l'exorciste, sur cette mystification.

Barré, qui avait à venger la dignité de son étole, proposa à l'assemblée de ne point se séparer avant d'avoir été témoin d'une scène expiatoire, qui consisterait à brûler les roses dans lesquelles le premier sort avait été apporté à la supérieure.

On alla donc prendre dans le jardin du couvent un gros bouquet de roses blanches que Barré jeta au feu. On s'attendait à voir se manifester quelque signe ; mais les roses brûlèrent le plus naturellement du monde. Il fallut bien promettre à la compagnie, un peu désappointée, que le lendemain on verrait de plus étonnants miracles. Barré engagea sa foi d'exorciste que ce jour-là le diable sortirait ou dirait pourquoi, qu'il le forcerait à parler plus clairement et le presserait de donner des signes si éclatants de sa sortie, que personne ne pourrait plus douter de la réalité de la possession des Ursulines.

Cette annonce faite du ton d'un régisseur de théâtre, qui détaille au public le programme de la représentation prochaine, inspira à nos deux magistrats de sérieuses réflexions. En bon français, cela signifiait pour eux que l'accusation de magie déjà portée deux fois contre le curé de Saint-Pierre allait être reproduite avec un appareil propre à impressionner plus fortement l'esprit de la multitude. La confiance de Barré dans la puissance de ses exorcismes avait, en effet, quelque chose d'effrayant.

Cependant l'homme ainsi menacé ne pouvait se persuader qu'il courait un danger réel. Malgré les avertissements de ses amis, il n'avait tenté aucune démarche pour faire cesser des manœuvres qui ne lui paraissaient que dignes de mépris. Ce fut seulement après avoir appris ce qui s'était passé dans la dernière séance d'exorcisme que, se rappelant une vieille rancune qui existait entre lui et Mignon, il se décida à sortir de sa superbe indifférence.

Urbain Grandier, pour son malheur, s'était fait d'autres ennemis plus dangereux que le nouveau confesseur des Ursulines. Quelques-uns de ses antécédents à Loudun pouvant servir à expliquer le drame qui eut pour lui un dénouement si funeste, il est à propos de nous y arrêter.

II

Urbain Grandier, sa naissance, ses antécédents, sa personne.

Appartenant à une honnête famille originaire du Mans, Urbain Grandier avait fait ses principales études chez les jésuites de Bordeaux. Il s'y était fait remarquer de bonne heure par de belles facultés. Aussi, lorsqu'il fut sorti des mains des jésuites, leur protection le suivit-elle dans le monde : il leur dut d'être pourvu, de bonne heure, de la cure de l'église de Saint-Pierre de Loudun, qui était à la présentation des jésuites de la province. Bientôt après, il obtint encore une prébende dans le chapitre de Sainte-Croix de la même ville.

Le clergé de Loudun ne vit pas sans quelque jalousie secrète un prêtre investi de deux bénéfices dans une ville à laquelle il était étranger par sa naissance. On enviait la position de Grandier, d'autant plus qu'il y faisait honneur par des mérites divers. Bon prédicateur, écrivain facile et même élégant pour cette époque, mais surtout bel esprit et homme du monde, plus qu'il ne convenait à un ecclésiastique, il avait, comme couronnement de tous ces dons, les avantages d'un extérieur séduisant. Non seulement il était beau et le savait, mais il ne repoussait ni la beauté ni les jouissances qui l'accompagnent. Son esprit était plein d'orgueil. « Ce n'étaient pas seulement des rivaux qu'il avait à craindre, dit l'auteur des *Diables de Loudun*, c'étaient des pères et des maris, outrés et furieux de la mauvaise réputation que ses fréquentes visites attiraient sur leurs familles. »

Quant à ses rivaux, Grandier provoquait leurs attaques plutôt qu'il ne les attendait. Cet homme, doux et civil à l'égard de ses amis, montrait contre ses adversaires une fierté hautaine. Jaloux de son rang, il ne rabattait jamais rien de ses prétentions; il défendait ses intérêts et repoussait les injures avec une violence qui laissait dans les esprits des blessures profondes. Dès l'année 1620, dans une affaire portée devant l'official de Poitiers, il avait obtenu, contre un prêtre nommé Mounier, une sentence qu'il

fit exécuter avec la dernière rigueur. Quelque temps après, nouveau procès contre les chanoines de Sainte-Croix, ses collègues, au sujet d'une maison qu'il ne craignait pas de disputer au chapitre. Le solliciteur de ce procès pour les chanoines, et par conséquent l'adversaire de Grandier, était ce même Mignon, maintenant directeur des Ursulines. Ce fut Grandier qui l'emporta, et il insulta avec tant de fierté la partie vaincue, que Mignon en conserva une rancune profonde et vivace.

Ce Mignon avait un oncle nommé Barot, homme fort riche, et président des *Élus de la ville*. Grandier eut aussi maille à partir avec ce dernier, et il le traita avec tant de hauteur qu'il s'attira l'animosité de toute la famille, fort nombreuse, de ce président.

Grandier se créa une autre inimitié parmi la même famille, dans la personne du procureur du roi, Trinquant, oncle de Mignon. La fille de ce Trinquant, à la suite de visites trop familières qu'elle avait reçues de Grandier, devint malade et languissante. La rumeur publique accusa, à tort ou à raison, la fille de Trinquant d'avoir donné le jour à un enfant, et Grandier, coupable ou non, encourut tout le ressentiment que causait à ce magistrat une honte de famille.

Le trop galant curé de Saint-Pierre se retrouve immédiatement après au milieu d'une autre aventure amoureuse, où il a encore affaire à un magistrat, son rival cette fois, et, qui pis est, son rival malheureux. Menuau, avocat du roi, le personnage dont il est question ici, et qui eut à se plaindre de Grandier dans cette intrigue d'amour, avait aussi des liens de parenté avec Mignon, comme tous les ennemis que s'était faits Grandier. Le nombre en était déjà considérable, et, multipliés par leurs alliés et leurs clients, ils pouvaient agir contre lui avec tout l'ensemble et toute la force d'une ligue.

De là partit sans doute la plainte qui ne tarda pas à être portée contre Grandier par-devant l'official de Poitiers, quoique les délateurs en nom fussent des gens de peu de consistance et même assez mal famés dans la ville. Dans cette plainte, qui fut reçue par le promoteur de l'officialité, Grandier était qualifié d'impie et de profane; on le dénonçait comme ne lisant jamais son bréviaire; enfin, articulation plus grave et plus positive, on l'accusait d'avoir débauché plusieurs femmes ou filles, et même d'avoir abusé de l'une d'elles dans son église. Une information fut faite à Loudun et envoyée à l'évêque de Poitiers, qui rendit un décret de prise de corps, ordonnant que « l'accusé serait conduit sans scandale à l'hôtel de l'évêché ».

L'hôtel signifiait la prison; Grandier y fut conduit par un huissier qui avait procédé à son arrestation, et il y demeura deux mois en attendant sa sentence. Dans cet intervalle, ses ennemis commençaient déjà à se partager

ses dépouilles. C'est ainsi que Barot avait fait prendre un dévolu sur le bénéfice de Sainte-Croix, au profit d'un sieur Boulieau, prêtre et l'un de ses héritiers.

Cependant, comme on ne nommait pas les femmes que le curé de Saint-Pierre était accusé d'avoir débauchées, et comme ni maris, ni pères, ni tuteurs ne se portaient parties plaignantes au procès, le principal chef d'accusation ne put être prouvé. Le 3 janvier 1630, intervint néanmoins une sentence par laquelle Grandier était condamné à jeûner au pain et à l'eau tous les vendredis pendant trois mois, et interdit *a divinis* dans le diocèse de Poitiers pendant cinq ans, et dans la ville de Loudun pour toujours.

Grandier appela de cette sentence à l'archevêque de Bordeaux, et ses adversaires, de leur côté, en appelèrent au parlement de Paris, comme d'abus, dans l'unique but sans doute de l'embarrasser et de le ruiner par les frais que devait entraîner cette nouvelle procédure. Mais Grandier leur tint bravement tête; il se pourvut lui-même devant le parlement, et y fit plaider sa cause. Dans l'impossibilité de faire venir à Paris des témoins nombreux et demeurant à une si grande distance, le parlement renvoya la connaissance de l'affaire au présidial de Poitiers pour en juger en dernier ressort.

Les choses commencèrent ici à tourner à la honte des adversaires de Grandier. Dans l'instruction à laquelle procéda le lieutenant criminel de Poitiers, plusieurs témoins avouèrent qu'ils avaient été influencés par les ennemis de l'accusé; un des délateurs se désista de son action, et deux prêtres de Loudun, dont l'un envoya même son désaveu par écrit, déclarèrent qu'on leur avait fait dire dans leurs dépositions des choses auxquelles ils n'avaient jamais songé.

Absous de l'accusation portée contre lui, Grandier ne trouva rien de plus doux dans son triomphe que le plaisir de pouvoir insulter ses ennemis avec toute sa hauteur habituelle.

Il lui restait à comparaître encore devant le tribunal de l'archevêque de Bordeaux; car, outre que ce prélat n'était pas dessaisi par le jugement du présidial, des juges laïques ne pouvaient relever Grandier de l'interdiction *a divinis*.

M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux, vint précisément vers ce temps visiter son abbaye de Saint-Jouin les Marnes, située à trois lieues de Loudun. Après avoir procédé à une nouvelle instruction du procès, le prélat rendit en faveur de Grandier une sentence d'absolution.

Le digne archevêque de Bordeaux, considérant le nombre et l'animosité des ennemis que Grandier s'était faits à Loudun, lui conseilla de s'éloigner

de cette ville. Nul doute que, dans cette circonstance, M. de Sourdis n'ait donné d'utiles conseils au curé de Saint-Pierre, car on en trouve encore les traces dans la sentence d'absolution qu'il prononça le 22 novembre[1]. Mais de sages et pacifiques avis ne pouvaient guère être suivis par un homme du caractère de Grandier. Une liaison amoureuse qu'il entretenait, dit-on, avec une demoiselle noble, Madeleine de Brou, était pour lui un autre motif de ne pas abandonner le pays. Loin de songer à quitter Loudun en permutant ses bénéfices, comme le lui avait conseillé l'archevêque de Bordeaux, Grandier ne s'occupa que de donner le plus d'éclat possible à son triomphe. Il fit sa rentrée dans la ville en agitant des branches de laurier, qu'il tenait à la main comme marque de sa victoire. Ses amis eux-mêmes ne purent s'empêcher de désapprouver une telle bravade.

Non content d'avoir repris possession de ses bénéfices, il poussa ses ennemis à outrance, en les appelant devant la cour pour la restitution des fruits perçus sur son bénéfice et les réparations auxquelles il avait droit. En d'autres temps, son désintéressement eût peut-être écouté les conseils de modération et de prudence que lui donnaient ses amis et ses paroissiens; mais l'exaltation de son succès l'empêchait de rien entendre, et il mena jusqu'au bout ce dernier procès, qui mit le comble à sa vengeance, comme à l'irritation de ses adversaires.

Cette irritation se manifesta bientôt par un trait que le curé de Saint-Pierre sut encore faire tourner à la honte de ses ennemis.

Un sieur Duthibaut, homme riche et très influent à Loudun, qui s'était rangé parmi ses adversaires, ayant tenu de fort mauvais propos sur Grandier, ce dernier riposta, en public, en termes des plus piquants. Outré de ses reparties, Duthibaut guetta le curé de Saint-Pierre, et, au moment où il entrait dans son église, revêtu de ses habits sacerdotaux, il le frappa de son bâton.

Bien que cette affaire fût arrivée dans le cours même de son procès, Grandier part à l'instant pour Paris ; il se jette aux pieds du roi et lui demande justice. On renvoya l'affaire au parlement, chambre de la Tournelle, où Duthibaut fut mandé, « blamé tête nue », et condamné, outre les frais du procès, à diverses amendes et réparations.

Depuis que les Ursulines avaient ouvert leur couvent à Loudun, Grandier

1. « Nous, par notre sentence et jugement définitif, avons mis et mettons ladite sentence dont est appel à néant, à faute d'avoir fait autre preuve par notre promoteur, envoyé et envoyons ledit appelant absous de cas et crimes à lui imputés, et levé définitivement l'interdiction *a divinis* mentionnée dans ladite sentence ; lui *enjoignons de bien et modestement se comporter en sa charge*, suivant les saints décrets et constitutions canoniques, sauf à se pourvoir pour ses réparations, dommages et intérêts, et restitution du fruit de ses bénéfices, ainsi qu'il verra bon être... »

ne leur avait pas fait une seule visite et ne s'était jamais mêlé de leurs affaires. Mais peut-être ces religieuses s'étaient-elles beaucoup mêlées des siennes. Elles n'étaient pas si hermétiquement clôturées, que l'éclat de tant de mérites divers que l'on admirait dans le curé de Saint-Pierre n'eût pénétré à travers les grilles de leur couvent. Elles avaient entendu parler de son éloquence, de sa beauté, de ses succès dans la chaire et ailleurs, de ses luttes incessantes contre ses ennemis, et de ses victoires, dont l'éclat avait retenti dans tout Loudun. On prétend même qu'il avait été question de lui pour remplir, au couvent des Ursulines, l'office de confesseur qui était devenu vacant par la mort de Moussaut, et qui fut accordé, comme nous l'avons dit, au chanoine Mignon. Mais ce fait n'est point établi [1]. Quoi qu'il en soit, le nom du curé de Saint-Pierre avait dû être souvent prononcé dans le cloître des Ursulines, et, sans doute, ses penchants mondains, ses aventures galantes, étaient les grands traits sous lesquels son image inconnue s'offrait à l'imagination de ces jeunes nonnes. On comprend dès lors que les Ursulines, en proie à des accès d'hystérie, et ayant à rechercher l'auteur des maléfices dont elles se croyaient victimes, aient promptement substitué, dans leurs accusations, le brillant curé de Saint-Pierre à ce pauvre Moussaut, dont elles avaient un moment troublé la cendre, et qui ne paraît pas avoir été de son vivant un bien grand magicien.

Voilà sans doute comment Urbain Grandier succéda, dans l'imagination des Ursulines, au défunt directeur de leur conscience, et comment il fut accusé d'avoir lancé le *sort* ou les *pactes* d'où venait tout le mal. Cette explication est plus acceptable que celle qui se trouve développée avec tant d'apparente probabilité par l'auteur de l'*Histoire des diables de Loudun*, qui ne veut voir, dans la désignation d'Urbain Grandier par les religieuses possédées, que le résultat d'un complot tramé par les nombreux ennemis du curé de Saint-Pierre, et dans lequel Mignon et la supérieure Jeanne de Belfiel auraient joué le principal rôle.

1. Quelques écrivains ont prétendu que Grandier désirait vivement succéder à Moussaut comme directeur des Ursulines, mais qu'on l'avait repoussé à cause de ses mauvaises mœurs. Cette assertion est contredite par d'autres, qui assurent que c'étaient au contraire les religieuses qui lui avaient fait adresser inutilement des ouvertures à ce sujet. Ce qui est certain, c'est que, lors de la confrontation de Grandier avec les Ursulines, dans son second procès, elles déclarèrent ne l'avoir jamais vu jusque-là, et l'un des exorcistes, le P. Tranquille, a dit, dans un de ses écrits, ce que nous avons répété plus haut, c'est-à-dire que le curé de Saint-Pierre ne s'était jamais occupé, avant son procès, des affaires des Ursulines.

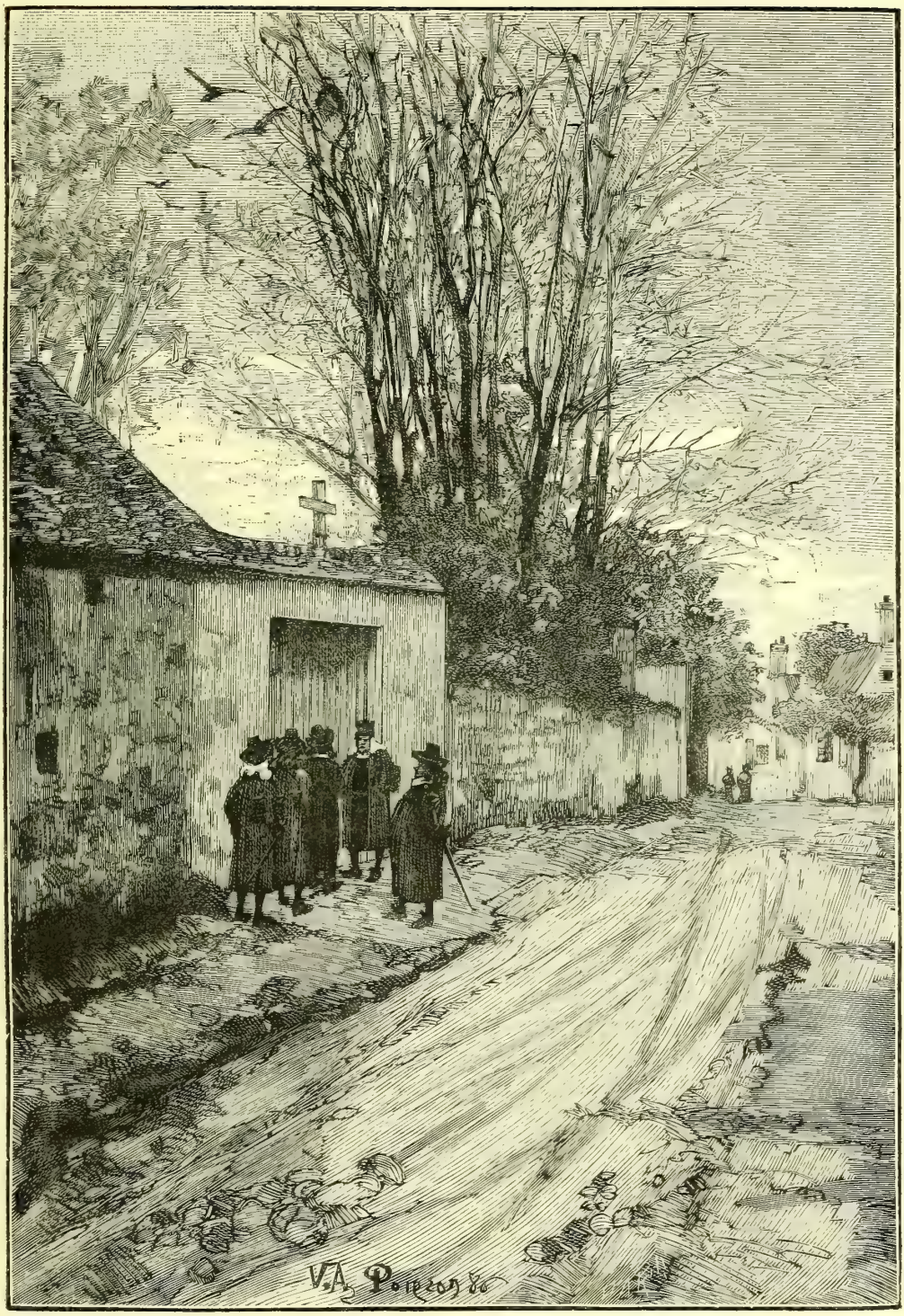

LE BAILLI SE PRÉSENTA AU COUVENT, ACCOMPAGNÉ DE QUATRE MÉDECINS (PAGE 92).

III

Commencement des procédures. — Continuation des exorcismes. — Divers incidents.

Les antécédents et la personne d'Urbain Grandier nous étant connus, reprenons la suite de ce récit.

Ayant commencé, avons-nous dit, par prendre en mépris les prétendus témoignages des démons qui l'accusaient, Grandier venait enfin de s'émouvoir, après la scène des roses brûlées par l'exorciste en présence du bailli. Il adressa, le même jour, une requête à ce magistrat. Dans cette requête, il représentait que des religieuses, exorcisées par Mignon son ennemi, l'ayant nommé comme auteur de leur possession, il suppliait le bailli de les faire séquestrer et interroger séparément, et que, s'il y avait quelque apparence de possession, il lui plût de nommer, pour continuer les exorcismes, des ecclésiastiques probes, expérimentés et non suspects. Le bailli donna acte à Grandier de ses conclusions, en lui déclarant toutefois que c'était Barré qui avait exorcisé les jours précédents, en vertu d'une commission qu'il prétendait avoir reçue de l'évêque de Poitiers. L'accusé se trouvait ainsi renvoyé devant son évêque.

On attendait tous les jours ce prélat, qui n'arrivait pas. Grandier se décida à aller le voir à Dissai. Mais, l'évêque se trouvant malade, il ne put parler qu'à son aumônier, qui lui conseilla, de la part du prélat, de se pourvoir devant les juges royaux. Grandier était ainsi renvoyé à la juridiction du bailli, dont la bonne volonté lui était certainement acquise, mais dont l'autorité fut constamment paralysée par la résistance, de jour en jour plus hardie, des religieuses et de leurs exorcistes.

Ayant reçu, dans le courant de novembre, une nouvelle requête de Grandier aux mêmes fins que la première, le bailli convoqua tous les officiers du bailliage et tous les gens du roi pour la leur communiquer.

Les juges royaux, faisant droit à cette requête, rendirent un arrêt portant

que la supérieure et la sœur laie seraient séquestrées et placées dans des maisons bourgeoises ; que chacune aurait avec elle une religieuse pour lui tenir compagnie, « et qu'elles seraient assistées tant par leurs exorcistes que par des femmes de probité et de considération, et par des médecins et autres gens qu'ils commettraient eux-mêmes pour les gouverner, faisant défense à toute autre personne d'approcher d'elles sans autorisation. » Mais quand le greffier se présenta au couvent pour signifier ce jugement à la supérieure, celle-ci lui répondit nettement qu'elle ne reconnaissait pas la juridiction du bailli, et que le séquestre était contraire au vœu de clôture, dont elle ne pouvait être dispensée que par son évêque.

En présence de cette opposition, le bailli ordonna que les parties se pourvoiraient ; c'était tout ce qu'il pouvait faire. Or nous avons déjà vu que, dans la singulière position qui leur était faite, Grandier ne savait devant qui se pourvoir, tandis que la supérieure et les exorcistes n'avaient aucune raison de vouloir sortir d'une situation qui équivalait pour eux au gain de leur procès. Jamais les conflits de juridiction, qui compliquaient et embarrassaient si malheureusement l'action de la justice sous l'ancien régime, ne produisirent peut-être des effets plus funestes que dans cette odieuse affaire d'Urbain Grandier. En résumé, les tribunaux ecclésiastiques ne jugèrent point, et ils empêchèrent les tribunaux laïques de juger, ou du moins de rendre leur sentence exécutoire. Ni le séquestre ni le changement des exorcistes ne purent être obtenus.

Cependant le bailli ne se rebuta point. Quoique sa présence fût déjà devenue importune au couvent, il y multiplia ses visites, afin de multiplier des procès-verbaux qu'il croyait pouvoir être utiles à la manifestation de la vérité. Le lendemain du jour où il avait vu la signification de l'arrêt des juges royaux repoussée comme nous venons de le raconter, il fit procéder solennellement à une nouvelle séance d'exorcisme.

Quand il se transporta au couvent des Ursulines, le bailli était accompagné de quatre médecins, Daniel Roger, Vincent de Faux, Gaspard Joubert et Mathieu Fanton, qu'il avait chargés de dresser un rapport sur ce qui allait se passer.

C'est en pleine église qu'eut lieu cette séance d'exorcisme. La supérieure était placée dans le chœur, sur un petit lit. Barré ayant commencé de célébrer la messe, elle fut prise de fortes convulsions ; ses bras et ses mains se contournaient, ses mains étaient à demi fermées, et les globes des yeux contractés ne laissaient plus apercevoir la prunelle.

La messe dite, Barré s'avança pour lui donner la communion et l'exor-

ciser ensuite. Tenant dans ses deux mains le saint sacrement, il lui dit :

« *Adora Deum tuum, creatorem tuum.* (Adore ton Dieu, ton créateur.) »

Elle répondit :

« *Adoro te.* (Je t'adore.) »

Un peu surpris de la réponse, l'exorciste reprit : « *Quem adoras ?* (Qui adores-tu ?)

— *Jesus Christus* (Jésus-Christ), » répliqua-t-elle avec un solécisme.

Sur quoi, un assesseur de la prévôté, Daniel Drouin, qui se trouvait mêlé à l'assistance, ne put s'empêcher de dire assez haut :

« Voilà un diable qui n'est pas congru [1]. »

L'exorciste, un peu déconcerté, répéta la même question, mais en ayant le soin de modifier sa phrase, de manière à amener dans la réponse un nominatif.

« *Quis es quem adoras ?* (Quel est celui que tu adores ?) »

La possédée, qui avait bien compris qu'elle avait fait une faute, crut devoir changer sa réponse ; mais ce fut mal à propos, comme on va le voir, car elle employa cette fois le vocatif :

« *Jesu Christe,* » répondit-elle.

« Voilà de mauvais latin ! » s'écrièrent divers assistants ; mais l'exorciste prétendit que la réponse avait été : *Adoro te, Jesu Christe !* (Je t'adore, ô Jésus-Christ), et cette dispute grammaticale n'alla pas plus loin.

Abordant tout de suite la grande question des démons qui avaient fait élection de domicile dans le corps de la supérieure, Barré demanda à la possédée le nom du démon qui venait de se faire entendre par sa bouche. Après quelque résistance et au milieu de ses convulsions, elle nomma *Asmodée.* On lui demanda combien elle avait de démons dans le corps ; elle répondit : *Sex* (six). Mais lorsque le bailli voulut que la supérieure repétât en grec ce qu'elle venait de dire en latin, elle resta muette. Barré y perdit ses sueurs comme ses prières ; elle ne desserra pas les dents, et elle finit par revenir à son état naturel, ce qui fut depuis sa manière habituelle de sortir d'embarras.

Quelques instants après, la sœur laie fut interrogée, et elle répondit par un solécisme à l'unique question qui lui fut adressée en latin.

Une troisième possédée fut produite dans cette séance. C'était une petite religieuse qui nomma deux fois Grandier, mais en éclatant de rire. Comme si elle eût voulu discréditer d'avance l'œuvre de cette diablerie ou la suffisance des exorcistes, elle dit, en se tournant vers les assistants : « Vous ne

1. Ce mot signifiait *correct.* Molière, dans les *Femmes savantes,* emploie encore *congrûment* pour *correctement.*

faites tous rien qui vaille. » Barré n'osa pas lui donner la communion, parce qu'elle ne cessait point de rire.

Une seconde séance fut tenue le même jour entre trois et quatre heures de l'après-midi. Cette fois on voulut bien, sur la demande expresse du bailli, séparer la supérieure de sa sœur laie, afin que, les yeux des spectateurs n'étant point distraits par des objets différents et éloignés les uns des autres, il fût possible d'observer et de noter plus facilement les mouvements des possédées. A la reprise des exorcismes, la supérieure eut encore de grandes convulsions. Dans son interrogatoire, elle désigna un nouveau démon dont le nom était *A chaos*.

Cette seconde séance eut beaucoup de solennité. Le bailli se présenta escorté de son greffier, accompagné de plusieurs juges et d'un grand nombre de personnes de la ville. Il voulut régler seul les questions qui seraient faites aux possédées.

La supérieure fut exorcisée la première. On lui demanda d'abord si elle était possédée *ex pacto magi*, *aut ex pura voluntate Dei* (par le pacte d'un magicien ou par la pure volonté de Dieu).

« *Non est voluntas Dei* (Ce n'est pas la volonté de Dieu), » répondit-elle.

Il avait été convenu que le bailli aurait seul le droit d'adresser les questions ; mais, usurpant ce rôle, Barré s'empressa de demander quel était ce magicien.

« *Urbanus* (Urbain), fut-il répondu.

— *Estne Urbanus papa ?* (Est-ce le pape Urbain?) » continua l'exorciste.

L'énergumène répondit : « Grandier. »

Cette réponse ayant causé une certaine impression sur l'esprit des spectateurs, le bailli jugea bon de reprendre le rôle qui lui appartenait, et il posa la question suivante :

« *Cujus est ille magus?* (De quel pays est ce magicien?)

— *Cenomanensis* (Du Mans), fut la réponse.

— *Cujus diœcesis?* (De quel diocèse?)

— *Pictaviensis.* (De Poitiers.) »

Jusque-là les réponses étaient catégoriques et rendues en latin correct; mais le bailli, insistant pour qu'on fît répéter par la possédée les choses qu'elle avait dites en français lorsqu'elle avait nommé ses démons, la parole lui manqua subitement.

Ses convulsions avaient cessé. Barré, furieux de cette tranquillité survenue à contre-temps, lui cria :

« Je veux que vous soyez tourmentée pour la gloire de Dieu, et que vous

donniez votre corps au diable pour être tourmentée, comme Notre-Seigneur donna le sien aux Juifs. »

Il y avait là de quoi rendre énergumène une fille qui ne l'aurait jamais été. Aussi vit-on les convulsions reparaître sur-le-champ. Le bailli allait en profiter pour continuer ses questions, quand l'exorciste, le prévenant, se hâta de demander au démon :

« *Quare ingressus es in corpus hujus puellæ?* (Pourquoi es-tu entré dans le corps de cette jeune fille?) »

La réponse fut : « *Propter præsentiam tuam.* (A cause de ta présence.) »

Enfin le bailli demanda, comme dernière épreuve, que le démon fût interrogé sur ce qui serait indiqué par lui-même et par les autres officiers de justice, déclarant d'avance que, si l'on répondait juste à trois ou quatre de leurs questions, ils tiendraient pour vraie la possession et en feraient foi par leurs signatures. Les exorcistes le prirent au mot; mais en ce moment les convulsions disparurent, et, l'heure avancée ne permettant pas d'espérer leur retour ce jour-là, les assistants se retirèrent.

Le lendemain, la compagnie se retrouva plus nombreuse encore dans le même lieu, c'est-à-dire dans l'église des Ursulines; car c'était toujours dans l'église et avec tout l'appareil sacerdotal que se passaient ces étranges scènes. Les rideaux de la grille du chœur ayant été tirés comme pour le commencement d'un spectacle, on vit la supérieure étendue sur son lit, et à peu de distance le bailli entouré de plusieurs juges appartenant aux deux juridictions. Tandis que Barré célébrait la messe, Jeanne de Belfiel fut tourmentée de convulsions pendant lesquelles elle s'écriait sans être interrogée : *Grandier*, *Grandier*, *mauvais prêtre!*

Avant de l'exorciser, Barré et ses partisans songèrent d'abord à se disculper des soupçons qui fermentaient contre eux dans une grande partie de la population de Loudun. Le service divin terminé, on vit Barré paraître le saint ciboire en main. Il protesta « que son action était pure et pleine d'intégrité, sans passion ni mauvais desseins. » Il posa le saint ciboire sur sa tête et demanda « que Dieu le confondît s'il avait usé d'aucune malfaçon, suggestion ni persuasion avec les religieuses. »

Le prieur des carmes s'avança ensuite et fit une protestation semblable. Ayant également placé le saint ciboire sur sa tête, il demanda, « tant en son nom qu'au nom de tous ses religieux présents et absents, que les malédictions de Dathan et d'Abiron tombassent sur eux, s'ils avaient péché ou commis quelque faute dans cette affaire. »

Alors commencèrent les exorcismes. Les convulsions de la supérieure furent d'une violence à laquelle elles n'avaient pas encore atteint. Comme

Barré s'était approché d'elle pour lui donner la communion, elle combattit contre lui, s'efforçant d'arracher de ses mains le saint ciboire. Il parvint à lui donner la sainte hostie; mais à peine l'eut-elle reçue dans la bouche, qu'elle se mit à tirer la langue comme pour la rejeter. Barré, la refoulant avec ses doigts, défendit au démon de la faire vomir; mais, comme l'énergumène disait que l'hostie s'attachait à son palais ou lui restait dans la gorge, il fallut lui faire avaler de l'eau par trois fois.

La question adressée au démon fut une de celles qu'on avait déjà posées dans presque tous les exorcismes précédents :

« *Per quod pactum ingressus es in corpus hujus puellæ?* (Par quel pacte es-tu entré dans le corps de cette jeune fille?)

— *Aqua* (Au moyen de l'eau), » répondit le démon par la bouche de la supérieure.

Parmi les assistants se trouvait un Écossais instruit, qui était principal du collège des réformés de Loudun. Il demanda que le démon fût requis de dire le mot *aqua* en langue écossaise. L'exorciste lui en adressa aussitôt le commandement, mais le démon lui fit la réponse évasive qu'il avait à son service pour les cas embarrassants :

« *Nimia curiositas* (Vous êtes trop curieux), » répondit la supérieure.

Elle ajouta ensuite avec un fort solécisme :

« *Deus non volo*, au lieu de *Deus non vult* (Dieu ne le veut pas). »

Barré ne savait trop comment se tirer de cette mauvaise faute de latinité. Il dit que cette question lui paraissait en effet un peu trop indiscrète; mais le lieutenant civil soutint que la question posée était pertinente, et il cita à l'exorciste le rituel, qu'il paraissait avoir étudié tout exprès pour mettre les démons au pied du mur.

« Le rituel que vous avez en main, dit-il à Barré, vous apprendra que la faculté de parler des langues étrangères et celle de deviner les choses qui se passent au loin sont deux marques de la possession diabolique.

— Le diable sait fort bien la langue écossaise, répliqua l'exorciste pour se tirer d'embarras, mais en ce moment il ne veut pas parler. Quant à la faculté de connaître les choses cachées, il la possède également : si vous voulez que je lui commande de dire vos péchés, il vous les nommera sur l'heure.

— Cela ne me fera pas de peine, » répondit en riant le lieutenant civil.

Ce défi, accepté aussi gaiement qu'il avait été porté, n'eut pourtant pas de suite.

L'un des spectateurs proposa alors la langue hébraïque, que le diable devait parler plus couramment qu'une autre, à moins d'avoir dégénéré de la

LE BAILLI DE LOUDUN REÇOIT LA PLAINTE D'URBAIN GRANDIER (PAGE 100).

science qu'il a montrée si souvent dans les temps bibliques. Sans paraître se déconcerter, Barré commanda à son énergumène de dire en hébreu le mot qui signifiait *aqua* (eau). Point de réponse, mais on crut entendre qu'elle disait assez bas : *Ah! je renie.*

Un carme, qui était un peu éloigné d'elle, ne craignit pas d'affirmer qu'elle avait prononcé le mot *zaquag*, qui signifie en hébreu : *j'ai répandu de l'eau;* mais ceux qui étaient les plus proches, ayant soutenu avoir entendu : *Ah! je renie*, ce religieux ne convainquit personne et reçut même une réprimande publique du sous-prieur de son ordre.

Après cet incident, la possédée eut de nouvelles convulsions, qui furent très violentes et se prolongèrent plus que d'ordinaire. Elle s'éleva un moment de dessus sa couche, une religieuse s'empara aussitôt de sa tête pour la soutenir, tandis que les spectateurs les plus rapprochés soutenaient son corps. Cette crise passée, son visage reprit sa tranquillité et sa coloration habituelles. Mais alors, sans que le diable fût son inspirateur, ou parlât lui-même par sa voix, elle prononça et répéta deux mots en latin, dont le sens était *jugement inique!*

Ce qu'on vient de lire s'était passé dans la matinée du 15 novembre. Le même jour, vers trois heures, le bailli et le lieutenant civil retournèrent au couvent. Nouvelles convulsions, nouveaux exorcismes. Le démon répéta ce qu'il avait déjà dit sur Urbain Grandier, sur le pays d'où il était originaire, mais ne put jamais indiquer ni quel était l'évêque du Mans à l'époque où il était né, ni celui de qui il avait reçu la tonsure. C'était le bailli qui avait fait ces deux questions ; mais quand l'exorciste lui en posa d'autres de son chef, la supérieure répondit toujours très catégoriquement.

« *Quis attulit aquam pacti?* (Qui a apporté l'eau du pacte ?)

— *Magus.* (Le magicien.)

— *Qua hora?* (A quelle heure?)

— *Septima.* (A la septième.)

— *An matutina?* (Du matin ?)

— *Sero.* (Le soir.)

— *Quomodo intravit?* (Comment est-il entré?)

— *Janua.* (Par la porte.)

— *Quis vidit?* (Qui l'a vu?)

— *Tres.* (Trois.) »

Et Barré, confirmant par son propre témoignage la vérité de ce dernier point, se mit à raconter « que, soupant avec la supérieure dans sa chambre, le dimanche après qu'elle eut été délivrée de la seconde possession, Mignon, son confesseur, et une autre religieuse y soupant aussi, elle leur avait

montré, sur les sept heures du soir, ses bras mouillés de quelques gouttes d'eau, sans qu'on eût vu personne qui les y eût mises; qu'il lava promptement le bras avec de l'eau bénite, et fit quelques prières, pendant lesquelles les Heures de la supérieure furent arrachées deux fois de ses mains et jetées à ses pieds, et qu'il lui fut donné un soufflet. » Mignon confirma aussi par une longue harangue la vérité du récit de Barré.

Cette dernière séance d'exorcisme, dans laquelle Urbain Grandier avait été positivement désigné comme le magicien coupable de la possession des Ursulines, produisit une grande sensation dans la ville de Loudun; ce que l'on en racontait devint l'objet des conversations et des commentaires de tous les habitants. Le curé de Saint-Pierre pouvait, moins que jamais, s'endormir sur une telle impression. Il se rendit donc chez le bailli, et lui exposa que des femmes, avec lesquelles il n'avait eu jusque-là aucune espèce de communication, qu'il n'avait même jamais vues, agissant par suggestion et par méchanceté, continuaient à le déclarer l'auteur de leur prétendue possession; que, pour prouver la suggestion dont il se plaignait, il requérait, comme première mesure nécessaire, que les religieuses fussent séquestrées, et qu'au lieu d'être exclusivement gouvernées par Mignon et Barré, ses ennemis, qui passaient les jours et les nuits auprès d'elles, elles fussent confiées à d'autres ecclésiastiques non suspects et assistées de médecins désignés par la justice; enfin que, vu la gravité de l'affaire, l'ordonnance rendue à ce sujet fût exécutée provisoirement, nonobstant oppositions et appellations quelconques.

Le bailli écrivit au bas de la requête qu'il en serait fait raison le jour même. Mais en cette occasion, comme dans toutes les précédentes, ce magistrat ne put montrer que sa bonne volonté, et prouver seulement l'impuissance de la justice en cette affaire.

Il y avait, dans les phénomènes que présentaient les Ursulines, beaucoup de choses qui appelaient l'observation de la médecine. Aussi le bailli avait-il pressé les médecins nommés pour en faire l'examen, de lui remettre leur rapport au même moment où Grandier venait de le quitter, après lui avoir remis sa requête.

Les hommes de l'art n'avaient assisté qu'une seule fois aux exorcismes. Ce n'était pas assez pour former leur jugement et éclairer leur conscience. Ils constataient bien, dans leur rapport, qu'ils avaient remarqué chez la supérieure des mouvements convulsifs; mais ils ajoutaient que, pour prononcer avec certitude sur la cause de ces mouvements, qui pouviaent être naturelle aussi bien que surnaturelle, il avaient besoin de les examiner plus particulièrement. Ils demandaient, à cet effet, l'autorisation de rester tous auprès

des énergumènes pendant quelques jours et quelques nuits sans désemparer, et de les traiter en présence de toute la communauté et d'un certain nombre de magistrats. Ils tenaient encore et surtout à ce qu'elles ne reçussent que de leurs mains les aliments et les médicaments dont elles auraient besoin, et à ce que personne ne les touchât ou ne leur parlât à voix basse. Ces conditions remplies, les médecins s'engageaient à rendre un compte fidèle de ce qu'ils auraient remarqué et à donner sincèrement leur avis sur la cause des phénomènes observés.

Ce rapport, qui était une sorte de requête appuyant celle de Grandier, ne fut pas plus tôt signé, que le bailli, pressé par l'heure, se rendit au couvent où l'attendaient le lieutenant civil et son assesseur, les conseillers Gautier et Cesvest, avec le lieutenant et l'assesseur de la prévôté. Barré, averti de la présence de ces magistrats, les introduisit dans la chapelle, où ils furent précédés et suivis d'une grande foule de peuple.

On débuta, comme d'ordinaire, par la célébration de la messe. Pendant que tous les catholiques, qui formaient le plus grand nombre des assistants, l'entendaient à genoux, le bailli aperçut un jeune homme qui se tenait debout, son chapeau sur la tête. Il lui ordonna de se découvrir ou de se retirer. La supérieure, qui, malgré les violentes convulsions auxquelles elle était alors en proie, eut connaissance de cet incident, s'écria qu'il y avait là des huguenots. Mais l'exorciste lui ayant demandé combien ils étaient, elle répondit : « Deux. » Or il y en avait neuf. Barré, pour couvrir cette bévue du démon, se hâta de lui faire une autre question. Il demanda à la supérieure si elle savait le latin, et sur sa réponse négative il la pressa d'en jurer sur le saint ciboire, qu'il tenait à la main.

« Mon père, lui dit-elle, vous me faites faire de grands serments ; je crains fort que Dieu ne m'en punisse.

— Ma fille, dit l'exorciste en insistant, il faut jurer pour la gloire de Dieu. »

Ainsi violentée, elle fit le serment qu'on lui prescrivait : elle apporta toutefois à ce serment une restriction, en avouant qu'elle expliquait le *Credo* à ses écolières.

Mais le bailli, dans son zèle pour faire éclater la vérité, avait tendu au démon un piège auquel il ne pouvait échapper. On va voir comment notre ingénieux magistrat put convaincre d'erreur les exorcistes et leurs acolytes.

La supérieure ayant nommé encore Urbain Grandier comme le magicien qui avait introduit le démon dans son corps, le bailli lui fit demander par l'exorciste en quel endroit se trouvait en ce moment ce magicien. Elle répondit qu'il était dans la salle du château de Loudun.

Sans perdre un moment, le bailli invite l'exorciste à désigner un de ses

religieux pour se rendre au château, avec un des magistrats et le greffier. Le choix de l'exorciste tomba sur le prieur des Carmes, et celui du bailli sur Charles Chauvet, assesseur au bailliage : on leur adjoignit un prêtre nommé Ismaël Boulieau ; et tous trois, accompagnés de Pierre Thibaut, commis du greffe, se transportèrent au lieu où la possédée croyait voir en ce moment Urbain Grandier. Or les commissaires apprirent de la dame d'Armagnac, femme du gouverneur du château, que Grandier ne s'y trouvait point. Pour remplir fidèlement leur commission, ils explorèrent le château dans tous ses coins et recoins, sans y rencontrer Urbain Grandier.

C'était là un affreux tour que l'on venait de jouer aux exorcistes, car si le démon ignorait en quel lieu Urbain Grandier se trouvait en ce moment, le bailli le savait fort bien lui-même, et il avait donné à l'assesseur des instructions en conséquence.

Guidés par l'assesseur, les commissaires, quittant le château, se rendent aussitôt à la place Sainte-Croix, dans une maison où Grandier avait pris poste, sur l'invitation du bailli ; c'est là qu'ils le trouvèrent, en compagnie du P. Veret, confesseur des religieuses, des chanoines Mathurin Rousseau et Nicolas Benoît, et du médecin Coutis, qui attestèrent que Grandier était avec eux dans cette maison depuis plus de deux heures. Ayant ainsi rempli leur mandat, nos commissaires reprirent le chemin du couvent, où ils devaient apprendre le dénouement qu'avait eu la scène préparée par le bailli.

En entendant donner par le bailli l'ordre d'aller visiter le château pour vérifier son dire, la supérieure avait été stupéfaite au point de perdre à la fois la parole et le don des convulsions. Son silence résista à tous les efforts de Barré, qui continua pendant longtemps de l'exorciser à vide, et qui, de guerre lasse, fit chanter des hymnes sans en retirer plus d'effet.

La stupéfaction de l'exorciste égalait celle de la possédée. Dès qu'il se fut un peu remis de ce coup imprévu, il proposa de faire apporter la sœur Claire dans le chœur, afin, disait-il, qu'un démon excitât l'autre. Le bailli déclara s'opposer à l'introduction de ce nouveau personnage, qui pouvait suggérer quelque chose à la supérieure sur le fait important qui allait être éclairci par le rapport des commissaires ; il voulait, au moins, qu'on attendît leur retour. Mais, au mépris d'une demande si raisonnable, Barré ordonna d'amener la seconde énergumène ; ce que voyant, le bailli et les autres magistrats se retirèrent sur-le-champ.

Ils étaient encore dans la cour du couvent lorsque les commissaires envoyés au château revenaient de leur visite : ceux-ci leur rendirent compte de cette visite, et de la seconde démarche qu'ils avaient faite, comme contre-épreuve de la première, dans la maison de la place Sainte-Croix,

où ils avaient trouvé le prétendu magicien, et convaincu ainsi le démon d'imposture manifeste.

Ayant entendu cette déclaration, les magistrats crurent inutile de revenir sur leurs pas pour en écraser le démon et les exorcistes ; il n'y eut que le prieur des Carmes qui rentra dans l'église, où se trouvait encore la supérieure. Elle eut alors quelques convulsions ; mais la journée était mauvaise pour les ennemis de Grandier. Un des carmes qui assistaient Barré ayant demandé à la supérieure où était alors Grandier, elle répondit qu'il se promenait, avec le bailli, dans l'église de Sainte-Croix. Le conseiller Cesvet et le sieur de Canaye, seigneur de Grandfonds, sortirent aussitôt pour aller à l'église de Sainte-Croix, où ils ne virent point Grandier. Quant au bailli, ils le trouvèrent au palais, tenant audience. Il leur déclara qu'il était venu occuper son siège immédiatement après sa sortie du couvent, et que depuis lors il n'avait pas même vu Grandier.

Ce bailli devenait décidément fort incommode. Pour prévenir les pièges nouveaux qu'il pouvait encore tendre au démon, les religieuses déclarèrent, en état de possession, qu'elles ne voulaient plus être exorcisées en présence de ce magistrat ni des autres officiers de justice dont il se faisait habituellement accompagner. Nouvelle requête de Grandier lorsqu'il fut informé de ce projet de huis clos. Il demandait ce qu'il avait déjà tant de fois demandé, et ce qui lui fut encore accordé avec aussi peu d'effet qu'à l'ordinaire, c'est-à-dire la séquestration des religieuses. La difficulté n'était pas d'ordonner le séquestre, mais bien de le faire exécuter sans entrer en conflit avec l'évêque de Poitiers, et probablement avec tout le clergé du diocèse, qui se seraient coalisés pour faire annuler cette procédure.

Cependant la ville de Loudun commençait à beaucoup s'inquiéter de ce qui se passait dans ses murs. Ses principaux habitants se réunirent en assemblée, à l'effet d'aviser aux moyens de mettre fin aux pernicieuses intrigues des exorcistes et de leurs partisans. Il y fut décidé qu'on écrirait en même temps au procureur général et à l'évêque de Poitiers, qu'on leur adresserait les procès-verbaux qui avaient été rédigés, et qu'on ferait appel à leur autorité et à leur sagesse pour arrêter le cours des pratiques scandaleuses dont le couvent des Ursulines était le théâtre.

Le procureur général refusa d'informer sur cette affaire, prétendant qu'elle était purement ecclésiastique. C'était renvoyer la balle à l'évêque de Poitiers, qui ne voulut pas la recevoir : on n'eut point, en effet, de réponse de ce prélat. Mais il ne fut pas longtemps sans donner de ses nouvelles d'un autre côté.

Malgré son fanatisme en matière de possession, Barré sentait bien qu'il

avait quelques précautions à garder vis-à-vis du public et contre les démons, pris deux ou trois fois en flagrant délit de mensonge dans les exorcismes du 26 novembre ; d'ailleurs il ne pouvait plus continuer ses fonctions si sa commission n'était renouvelée. Il fit donc le voyage de Poitiers, et en revint deux jours après, avec un renfort considérable.

L'évêque de Poitiers ne s'était pas borné à proroger les pouvoirs de Mignon et de Barré : il leur avait adjoint, pour les assister, les deux doyens des chapitres de Thouars et de Champigny-sur-Vède. Mais ce qui était plus grave, et devait peser fortement sur les consciences des bonnes âmes de Loudun, le prélat, dans cette commission donnée le 28 novembre [1], reconnaissait comme un fait constant et certain la possession diabolique des Ursulines.

Dès les premiers jours de décembre, les deux nouveaux commissaires ecclésiastiques entraient en exercice dans le couvent des Ursulines, et, selon le commandement de leur évêque, dressaient procès-verbal de ce que Barré leur faisait voir. A cette première séance assistait un personnage qu'il n'est pas inutile de nommer pour donner la mesure du retentissement qu'avait déjà en France la diablerie de Loudun : c'était l'abbé Marescot, l'un des aumôniers de la reine Anne d'Autriche. Cette princesse, confusément informée de l'affaire des Ursulines, l'avait envoyé tout exprès sur les lieux pour la lui faire connaître exactement.

Arrivé de la veille, Marescot assistait, le 1er décembre 1632, à la reprise des exorcismes qui se pratiquaient pour la première fois en présence et sous la haute direction des deux doyens délégués par l'évêque de Poitiers. Le bailli et le lieutenant civil s'y rendirent aussi. A ces deux magistrats s'étaient joints leur assesseur, le lieutenant de la prévôté et un commis du greffe. On les fit attendre longtemps à la grille, et ce ne fut qu'à force de frapper qu'ils virent arriver une religieuse. Celle-ci leur déclara qu'étant devenus suspects pour avoir publié dans la ville que la possession n'était qu'une imposture, ils ne seraient plus admis dans l'enceinte du couvent.

Le défi était, comme on le voit, jeté en termes formels à la juridiction civile ; celle-ci pourtant ne céda pas facilement, et sa dernière protestation fut encore un ordre.

Le bailli commanda à la religieuse de faire venir Barré, qui parut, quelque temps après, revêtu de ses habits sacerdotaux. Le bailli se plaignit, en présence de Marescot, de ce qu'on lui avait refusé la porte, à lui et à ses officiers. Barré déclara alors ne pas s'opposer à leur entrée dans le couvent.

1. Voyez le texte de cette pièce dans les *Diables de Loudun*, p. 66, 67.

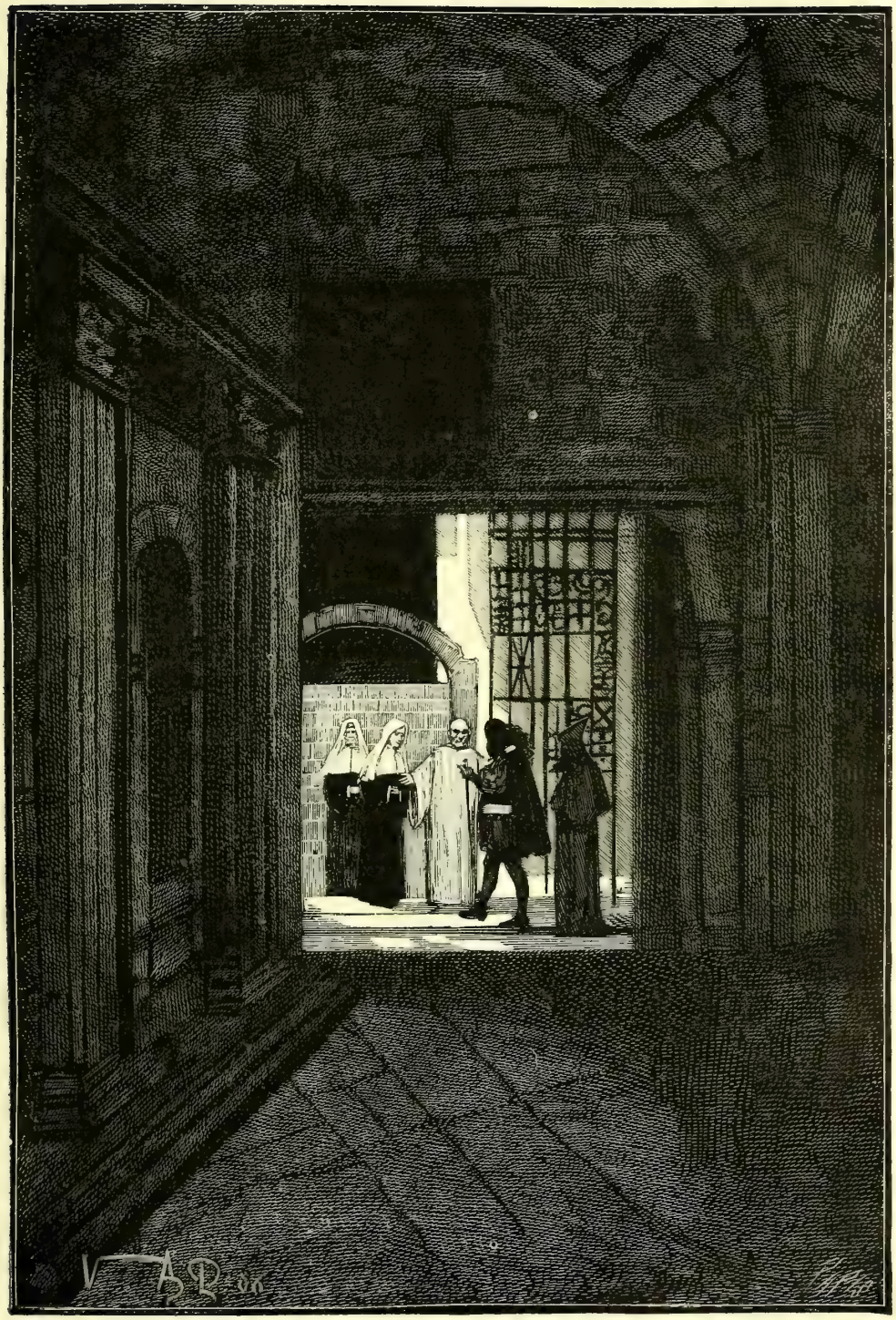

MIGNON MONTRA LA SUPÉRIEURE ET SŒUR CLAIRE AU MÉDECIN ENVOYÉ PAR L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX (PAGE 107).

« Nous sommes venus dans cette intention, répliqua le bailli, et aussi pour vous prier de faire au démon deux ou trois questions qu'on posera, et qui seront conformes à ce qui est prescrit par le rituel. Vous ne refuserez pas de faire cette épreuve en présence de l'aumônier de la reine, qui est envoyé de sa part, puisque ce sera un moyen de dissiper hautement tout soupçon de suggestion et d'imposture.

— Je le ferai, s'il me plaît, repartit impudemment l'exorciste.

— Il est de votre devoir de le faire, répliqua le bailli, au moins si vous procédez avec sincérité. Ce serait outrager Dieu que de vouloir lui donner gloire par un faux miracle ; ce serait faire tort à la religion que d'autoriser ses vérités par des illusions et des fourberies.

— Je suis homme de bien, répondit Barré, et sais à quoi mes fonctions m'obligent. Je les remplirai ; mais vous devez vous souvenir que la dernière fois que vous avez assisté aux exorcismes, vous en êtes sorti avec émotion. »

Les magistrats, dit Aubin, après plusieurs instances redoublées, n'ayant pu rien obtenir, lui défendirent très expressément de faire aucune question qui pût tendre à diffamer personne, de quelque qualité qu'il fût, sous peine d'être traité comme un séditieux et un perturbateur du repos public. Il leur répondit qu'il ne reconnaissait point leur juridiction ; après quoi ils se retirèrent [1].

Les choses en étaient là, et il était bien difficile de savoir comment se terminerait le conflit élevé entre les deux juridictions ecclésiastique et civile, quand le bruit se répandit à Loudun de l'arrivée prochaine de l'archevêque de Bordeaux, qui était venu visiter une seconde fois son abbaye de Saint-Jouin. M. de Sourdis arrivait comme le *Deus ex machina*, pour faire disparaître le conflit des deux juridictions, et mettre tous les démons en fuite. En effet, la question de forme et la question de fond se trouvaient tranchées par l'intervention imprévue d'un archevêque, et Grandier allait être une seconde fois sauvé par la main qui l'avait déjà tiré d'un premier péril.

A peine l'archevêque de Bordeaux était-il arrivé à son abbaye de Saint-Jouin les Marnes, qu'il s'empressait d'envoyer à Loudun son médecin, avec mission d'examiner sérieusement l'état des religieuses. Mignon, l'ayant introduit dans le couvent, lui montra la supérieure et la sœur Claire ; puis il déclara qu'elles venaient d'être miraculeusement délivrées des esprits. Le médecin n'eut pas de peine à le croire en voyant les visages tranquilles et parfaitement reposés de ces deux filles. Il rédigea son rapport en consé-

1. Les *Diables de Loudun*, p. 69.

quence, et le prélat, sur la requête de Grandier, rendit l'ordonnance suivante :

« Nous renvoyons le suppliant devant notre promoteur à Poitiers pour lui faire droit; et cependant nous avons ordonné le P. L'Escaye, jésuite, demeurant à Poitiers, et le P. Gau, de l'Oratoire, demeurant à Tours, pour travailler aux exorcismes en cas de besoin, selon l'ordre que nous leur en avons donné à cette fin[1]. Défendons à tous autres de s'immiscer dans les exorcismes, sous les peines de droit. »

Les nouveaux exorcistes nommés par l'archevêque de Bordeaux n'eurent pas même à entrer en fonctions. A la seule vue de l'ordonnance de Mgr de

1. Cet ordre dont parle le prélat est plus explicite ; nous croyons devoir le transcrire pour cette raison, et parce qu'il fait bien connaître ce qu'à cette époque un archevêque aussi éclairé que l'était Mgr de Sourdis, pensait de la possession d'après le rituel de l'Église catholique, consciencieusement interprété. On a déjà remarqué que Mgr de Sourdis, tout en commissionnant d'autres exorcistes, avait conservé Barré, soit par déférence pour l'évêque de Poitiers dont ce prêtre fanatique avait les pouvoirs, soit qu'il n'eût aucune raison de présumer sa mauvaise roi, ce qui donnait à l'éviction de son collègue Mignon le caractère d'une flétrissure. Une autre remarque à faire, et qui a son importance si l'on cherche à pénétrer l'intention du prélat, c'est que l'ordre qu'on va lire a été adressé par lui au bailli de Loudun. Voici le texte de cette pièce :

« Premièrement, à l'instant que le sieur Barré en sera averti, il appellera avec lui le P. L'Escaye, jésuite, de Poitiers, et le P. Gau, de Tours; tous les trois feront alternativement, et en présence de deux autres, l'office de l'exorcisme, en cas qu'il en soit besoin, sépareront la possédée du corps de la communauté, la mettront en maison empruntée, qu'ils jugeront plus propre pour cet effet, sans lui laisser aucun de sa connaissance avec elle, hormis une religieuse qui n'eût point été jusqu'à cette heure tourmentée; la feront voir par deux ou trois médecins catholiques, des plus habiles de la province, lesquels, après l'avoir considérée quelques jours, ou purgée, s'ils le jugent à propos, feront leur rapport. Après le rapport des médecins, on tâchera, par menaces de discipline, si on le juge à propos, ou autres moyens naturels, de connaître la vérité, et si la possession ne pèche point en humeur ou en volonté. Après ces choses, si l'on voit quelques marques surnaturelles, comme de répondre aux pensées des trois exorcistes, qu'ils auront dites à leurs compagnons secrètement, et qu'elle devine plusieurs choses qui se fassent, à l'instant qu'on parlera à elle, en lieu éloigné, ou hors de soupçon qu'elle le puisse savoir ; ou qu'en plusieurs et diverses langues elle fasse un discours de huit ou dix paroles bien correctes et bien tissues, et que, liée de pieds et de mains, sur le matelas par terre, où on la laisse reposer sans que personne s'approche d'elle, elle s'élève et perde terre quelque temps considérable ; en ce cas, on procédera aux exorcismes, les jeûnes et les prières préalablement observés. Et en cas qu'on vienne aux exorcismes, on fera tous ses efforts pour que le diable donne quelque signe visible et non suspect de sa sortie. Et en exécutant le présent ordre, aucuns autres prêtres, s'ils ne sont appelés d'un commun accord des trois commissaires et non suspects, ne s'immisceront, à peine d'excommunication, de parler ni de toucher, en façon du monde, à la possédée. Et en cas qu'il y en ait plusieurs en même temps, le même ordre sera gardé. Et afin que quelques libertins ne puissent médire du soin que l'Église apporte en telle rencontre à reconnaître la vérité des possessions et des secours charitables que ses ministres y apportent, les sieurs juges bailli et lieutenant criminel seulement, et nuls autres, sont priés d'assister à l'exécution du présent ordre, et de signer dans les procès-verbaux qui en seront dressés pour cet effet par les dénommés, qui prendront pour leur greffier le prieur de l'abbaye de Saint-Jouin. Et d'autant qu'il convient de faire de grands frais, soit pour le transport des filles, appel des médecins et dépens des exorcismes, et des femmes qu'il faut commettre pour

Sourdis, les démons battirent en retraite et renoncèrent à tourmenter les Ursulines. Ainsi s'accomplirent le triomphe de Grandier et la nouvelle défaite de ses ennemis. La victoire du curé de Saint-Pierre était complète. Il donna carrière à ses justes rancunes en accablant de ses insultes ses ennemis vaincus.

servir les malades, nous avons ordonné, attendu que la maison est pauvre, que la dépense en serait faite à nos dépens, et, pour cet effet, avons, dès à présent, donné mandement au sieur Barré d'ordonner au fermier de notre abbaye de Saint-Jouin de fournir toutes les sommes dont il aura besoin. Et, en cas que les dénommés P. L'Escaye et P. Gau ne fussent pas à Poitiers et à Tours, ou que, par quelque raison, ils ne pussent se rencontrer, les supérieurs des maisons suppléeront, à leur défaut, d'en fournir de pareil mérite, s'ils le peuvent. »

IV

État des esprits dans la ville de Loudun. — Détresse des Ursulines. — Honte et rancune des partisans de Mignon. — Arrivée de Laubardemont à Loudun. — Le cardinal de Richelieu et Urbain Grandier. — Reprise et propagation de l'épidémie démoniaque. — Pleins pouvoirs donnés à Laubardemont pour l'instruction et le jugement de cette affaire. — Arrestation d'Urbain Grandier.

L'Église venait de parler par la voix d'un de ses chefs les plus autorisés : l'opinion qu'il avait laissé voir devint celle des habitants de Loudun : on ne croyait plus à la possession des Ursulines, mais on continuait à en parler beaucoup. Le petit nombre de ceux qui, soit par assujettissement à leurs croyances, soit par haine contre le curé de Saint-Pierre, persistaient à soutenir la réalité de la possession, se trouvaient alors dans une position très fâcheuse. Quant aux religieuses elles-mêmes, elles se voyaient couvertes d'infamie en attendant la misère, qui arrivait à grands pas dans leur communauté. Les honnêtes gens de la ville cessaient d'avoir le moindre rapport avec elles ; on leur retirait leurs écolières et leurs pensionnaires, qui étaient, comme nous l'avons dit, leur principale ressource. Voilà ce que leur avaient valu Mignon et sa cabale, contre lesquels elles articulaient hautement leurs reproches et leurs plaintes. Mais que pouvait faire Mignon pour réconforter ses infortunées pénitentes ? N'était-il pas assez humilié lui-même, assez abreuvé d'opprobres et rongé de dépit ?

Une circonstance des plus imprévues vint tout à coup changer cette situation, et, quand on y pensait le moins, faire renaître pour le malheureux curé de Saint-Pierre les mêmes périls dont il venait de triompher. Et cette nouvelle affaire, loin de recevoir, comme la première, un dénoûment glorieux pour sa renommée, devait aboutir pour lui à l'infamie du supplice.

Pour consommer l'œuvre commencée par la prise de la Rochelle, Louis XIII avait décidé de faire démolir tous les châteaux et toutes les forteresses de l'intérieur du royaume, dont la plupart avaient été affectés aux

aux places de sûreté garanties aux protestants par l'édit de Nantes. Le château de Loudun figurait sur la liste de ceux qui devaient être rasés, et ce fut Laubardemont, membre du conseil du roi, que le cardinal de Richelieu chargea d'aller exécuter cette mesure.

Laubardemont était parent, à un certain degré, de la supérieure des Ursulines, Jeanne de Belfiel, qui avait joué le plus grand rôle dans l'affaire de la possession des religieuses. Nous avons dit aussi que le cardinal de Richelieu était, de son côté, parent de l'une de ces Ursulines, madame de Sazilly. C'est probablement en s'appuyant sur cette parenté que les ennemis de Grandier parvinrent à mettre dans leur parti l'envoyé du conseil du roi. Pendant le séjour qu'il fit à Loudun pour la démolition du château, Laubardemont fut circonvenu, pratiqué, par la cabale des exorcistes, qui ne négligeaient aucun prétexte de noircir dans son esprit la victime dont ils avaient juré la perte. Pour attirer sur la tête d'Urbain Grandier l'inimitié de Laubardemont, il suffisait de leur montrer dans le curé de Saint-Pierre un adversaire du cardinal : c'était là un moyen infaillible auprès de l'homme qui, devant sa fortune au premier ministre, s'était montré partout l'implacable instrument de ses vengeances. Pour trouver un appui dans Laubardemont, les partisans de la possession s'empressèrent donc d'aller réveiller et amplifier certains vieux griefs de Richelieu contre Grandier.

Richelieu, lorsqu'il n'était encore que prieur de Coussai, avait eu des démêlés, pour une question de préséance, avec Urbain Grandier, qui se prétendant le premier des ecclésiastiques du Loudunois, n'avait rien voulu lui céder. Longtemps après, Richelieu, devenu secrétaire d'État et cardinal, s'était vu déchirer dans une satire sanglante, *la Cordonnière de la reine mère*, où l'on dévoilait, avec des détails scandaleux, plusieurs des particularités de sa vie et de son ministère. Ce libelle avait été publié sous le nom d'une femme Hammon, née à Loudun, personne de basse condition, mais qui s'était élevée par son esprit jusqu'à l'intimité de la reine mère, alors l'objet de la haine ingrate de Richelieu. On n'avait pas mis en question jusqu'à ce jour que la Hammon fût l'auteur du libelle qu'elle avait signé; mais lorsqu'il fallut animer Laubardemont contre Grandier, on désigna celui-ci comme le vrai coupable; on supposa entre lui et la femme Hammon, sa paroissienne, un commerce de lettres par lequel il aurait été instruit de tous les faits contenus dans le libelle devenu si compromettant.

Les personnes qui veulent que tout soit grand chez les grands hommes, ne consentent pas à se représenter Richelieu, cardinal, premier ministre, et plus roi de France que Louis XIII, se souvenant des anciens griefs du prieur de Coussai, et poursuivant contre le curé de Loudun une vengeance

qu'ils regardent comme une petitesse. Malheureusement, ce qui n'est conforme ni à la religion, ni à la morale, ni, si l'on veut, à l'idéal de la grandeur, ne répugne pas à la nature de l'homme, surtout à la nature de Richelieu. S'il est vrai que le roi Louis XIII avait oublié les injures du duc d'Orléans, on ne saurait dire que le cardinal Richelieu eût oublié celles du prieur de Coussai. Ce grand homme d'État ne mettait pas sa gloire à faire le magnanime ; et c'est même le trait le plus saillant de son caractère, qu'en fait d'injures, il n'oubliait ni les petites ni les grandes, ni les vieilles ni les nouvelles. Mais eût-il, par exception, oublié les offenses du curé de Loudun, Laubardemont était là, dont le zèle ardent l'en eût fait souvenir. C'est à tous ces titres que la dangereuse ligue des adversaires de Grandier put trouver dans Laubardemont un allié et un complice.

Les choses ainsi préparées, il ne manquait plus à la cabale ennemie qu'une occasion d'agir, et cette occasion se présenta avant le retour de Laubardemont à Paris.

Vers le milieu de l'été de l'année 1633, c'est-à-dire moins d'une année après leur cessation, les symptômes démoniaques reparurent soudainement à Loudun, et ils ne se renfermèrent pas, comme la première fois, dans l'enceinte du couvent. Outre la supérieure et la sœur Claire, cinq autres religieuses se trouvèrent possédées ; de plus, on compta, parmi le reste des sœurs, six obsédées et trois maléficiées. Dans la ville, dix filles séculières étaient tourmentées inégalement aussi ; six par la possession complète, deux par l'obsession seulement, et deux par de simples maléfices [1]. Bientôt, la ville ne suffisant plus à contenir cette nuée de démons, quelques-uns se cantonnèrent dans les lieux circonvoisins ; d'autres allèrent prendre garnison à Chinon, où Barré était retourné après sa défaite opérée par Mgr de Sourdis. Deux filles très dévotes, dont il était le confesseur, se trouvèrent possédées ; il se mit à les exorciser ; et, ce qui est bien digne d'être remarqué, les énergumènes de Chinon, ainsi que celles de Loudun, nommèrent Grandier, comme l'auteur de leur mal.

Laubardemont était retourné à Paris, laissant Loudun en proie à cette légion de diables. On peut juger du rapport qu'il fit à Richelieu de cette affaire, par la commission qui lui fut donnée le dernier jour de novembre 1633, et avec laquelle il reparut quelques jours après [2].

1. Il y avait *possession* quand on logeait le diable dans l'intérieur de son corps, *obsession* quand on n'était en butte qu'à des attaques extérieures, et *maléfices* quand on souffrait simplement d'une infirmité partielle apportée par le démon, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un sorcier. On distinguait encore la *circumsession*, sorte d'obsession où le démon, sans entrer dans le corps, l'assiégeait de toutes parts.

2. L'action d'exorciser n'était accordée qu'aux prêtres et aux religieux ayant reçu de l'évêque

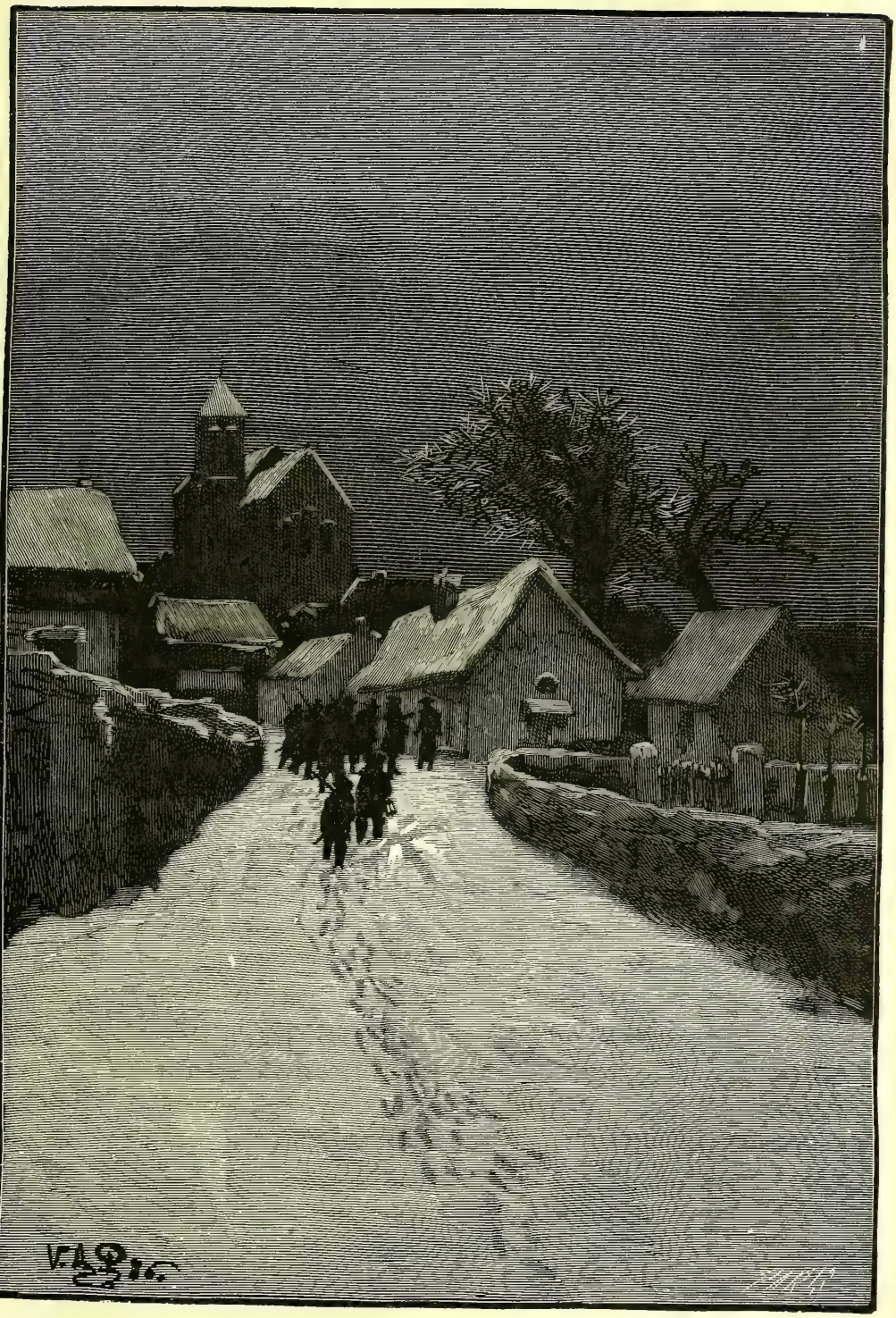

ARRESTATION D'URBAIN GRANDIER (PAGE 116).

Ce fut le 6 décembre 1633, à huit heures du soir, que Laubardemont revint à Loudun. Cette entrée nocturne et la maison où il descendit, qui était située dans un faubourg de la ville, rendirent son arrivée si secrète, qu'elle fut ignorée des amis de Grandier. Mais Laubardemont ne se cacha pas aussi soigneusement aux chefs de la cabale ennemie, car la maison dont il fit choix appartenait à un certain Bourneuf, huissier des ordres du roi et gendre du major de la ville, le sieur Mêmin de Silly, l'un des ennemis de Grandier, homme puissant par son crédit auprès du cardinal, auquel il avait eu l'occasion de rendre quelques bons offices, alors que Richelieu n'était encore que prieur dans ce pays. La nouvelle commission dont Laubardemont était armé portait :

« Que le sieur de Laubardemont, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, se rendra à Loudun et autres lieux que besoin sera, pour informer diligemment contre Grandier sur tous les faits dont il a été ci-devant accusé, et autres qui lui seront de nouveau mis à sus, touchant la possession des religieuses ursulines de Loudun, et autres personnes qu'on dit être aussi possédées et tourmentées des démons par le maléfice dudit Grandier, et sur tout ce qui s'est passé depuis le commencement, tant aux exorcismes qu'autrement, sur le fait de ladite possession ; faire rapporter les procès-verbaux et autres actes des commissaires à ce délégués ; assister aux exorcismes qui se feront, et de tout faire procès-verbaux, et autrement procéder comme il appartiendra, pour la preuve et vérification entière desdits faits ; et surtout décréter, instruire, faire et parfaire le procès audit Grandier, et à tous autres qui se trouveront complices desdits cas, jusqu'à sentence définitive exclusivement, nonobstant opposition, appellation ou récusation quelconque. »

Laubardemont produisait encore deux ordonnances du même jour, 30 novembre 1633 :

« Pour faire, par ledit sieur de Laubardemont, arrêter et constituer prisonnier ledit Grandier et complices en lieux de sûreté, avec pareil mandement à tous

du diocèse des pouvoirs *ad hoc*. Mais le droit d'informer contre les possédés, les obsédés et les simples maléficiés, appartenait, suivant les temps et les lieux, soit aux juges d'église, soit aux magistrats civils. Les uns et les autres pouvaient même l'exercer, et l'exerçaient concurremment dans certains cas, sans exclusion des juges extraordinaires qui se présentaient munis de patentes du pouvoir exécutif. C'est ce que l'on a vu dans le premier procès de Grandier. L'accusation contre le curé de Loudun, portée d'abord devant l'évêque de Poitiers, qui nomme des exorcistes et invoque le bras séculier, est attirée par l'archevêque de Bordeaux, qui délègue de nouveaux exorcistes, pour être ensuite, après plusieurs péripéties, exclusivement abandonnée aux hommes de l'évêque de Poitiers, et terminée, comme on le voit ici, par une commission que présidait le maître des requêtes, Laubardemont, armé des pleins pouvoirs du cardinal de Richelieu, tant pour la procédure que pour le jugement. Dans cette affaire, le bailli du Loudunois et d'autres magistrats civils intervinrent souvent, comme nous l'avons rapporté, défendant pied à pied et avec une grande fermeté les droits de la justice civile, et ils ne se tinrent définitivement pour dessaisis qu'après l'arrivée du commissaire royal.

prévôts des maréchaux, etc., et autres officiers et sujets, de tenir la main-forte à l'exécution desdites ordonnances, et obéir pour le fait d'icelles aux ordres qui leur seront donnés par ledit sieur ; et aux gouverneurs et lieutenants généraux donner toute assistance et main-forte dont ils seront requis. »

Laubardemont manda aussitôt le lieutenant du prévôt, qui était le frère de l'huissier Bourneuf, dans la maison duquel il était logé. Il lui fit connaître ses pouvoirs et lui ordonna d'aller, le lendemain de grand matin, se saisir de la personne de Grandier.

Cet officier n'entrait pas dans les sentiments et les haines de ses alliés contre le curé de Saint-Pierre. Il le fit secrètement prévenir de l'ordre qu'il avait reçu; mais Grandier répondit que, fort de son innocence et confiant en la miséricorde de Dieu, il ne tenterait point de fuir.

Le lendemain, en effet, Urbain Grandier se leva avant le jour, selon sa coutume ; il prit son bréviaire et sortit pour aller dire les matines à son église de Sainte-Croix. Ce fut en ce moment que le lieutenant du prévôt l'arrêta, en présence du major de la ville, Mêmin de Silly, et des autres chefs de la cabale, qui se trouvaient là pour surveiller l'exécution de l'ordre donné par Laubardemont.

Grandier fut remis à un archer des gardes du roi et aux archers des prévôts de Loudun et de Chinon, qui eurent l'ordre de le conduire au château d'Angers. On mit les scellés dans sa maison, et, quelques jours après, Laubardemont fit l'inventaire de ses livres et de ses papiers, dans lesquels se trouvaient plusieurs choses compromettantes pour son caractère de prêtre, mais qui ne se rapportaient en rien au procès de magie qu'il s'agissait d'instruire. Parmi les papiers saisis à son domicile, se trouvait le manuscrit d'un ouvrage sur le *Célibat des prêtres*. On fit un grief contre Grandier de cet écrit, dont il partageait peut-être les idées, mais dont il a toujours nié être l'auteur[1].

L'information fut sur-le-champ commencée, et les procédures allèrent se multipliant; jamais la justice n'avait eu des formes si violentes. L'accusé était mis en prison avant même qu'on eût décrété contre lui. En lui enlevant ses papiers et en le faisant transporter hors de Loudun, on lui ôtait tous

1. Bayle dit dans son *Dictionnaire* qu'il n'est point sûr que Grandier fût l'auteur du traité sur le *Célibat des prêtres*. On lit d'un autre côté, dans Aubain, que ce livre aurait été composé pour calmer les scrupules d'une maîtresse de Grandier, sans doute Madeleine de Brou. Le livre se terminait par ce distique :

Si ton gentil esprit prend bien cette science,
Tu mettras en repos ta bonne conscience.

(*Les Diables de Loudun*, page 192.)

ses moyens de défense ; enfin, en son absence, on entendait et on consignait par écrit les dépositions des religieuses.

Conseillée et soutenue par quelques amis, la mère de Grandier, Jeanne d'Estièvre, bien qu'âgée de soixante-dix ans, voulut s'opposer à ce torrent de procédures étranges. On venait de publier un *monitoire* rempli de faits infâmes : les crimes que l'on y imputait à Grandier étaient si exécrables que les honnêtes gens n'en pouvaient soutenir la lecture sans horreur. Il s'agissait d'arrêter la publication de cette pièce qui exaltait au plus haut degré les passions fanatiques de la multitude. Le 3 janvier, la mère de l'accusé fit donc signifier à Laubardemont qu'elle se déclarait appelante de son ordonnance. Mais Laubardemont répondit : « que la publication du monitoire serait continuée avec défense à toute personne d'intimider les témoins. »

Un monitoire était une lettre émanée de l'autorité ecclésiastique, enjoignant, sous les peines les plus graves, à tous ceux qui avaient connaissance d'un fait, de venir le révéler. C'est par ce moyen que l'on suscitait contre Grandier des témoins à charge, que Laubardemont plaçait d'avance sous sa protection. Il recevait les dépositions de ceux qui se présentaient, et ne se faisait pas scrupule de les entendre en présence de Mignon, du major Mêmin et d'autres ennemis de Grandier qu'il avait sans cesse à ses côtés.

Le frère de l'accusé, conseiller au bailliage de Loudun, présenta aussi deux requêtes au sujet du monitoire ; Laubardemont répondit qu'il n'y avait pas lieu de les entériner. On appela de cette décision, et l'on prit encore à partie le commissaire royal ; mais ces nouveaux actes, comme tous les autres, ne produisirent aucun effet auprès de lui. Enfin la mère de Grandier lui signifia un relief d'appel pris en la chancellerie du parlement de Paris. Laubardemont déchira de sa main ce nouvel exploit « comme nul et fait par attentat et au préjudice du pouvoir à lui donné par Sa Majesté. »

Pour ne pas suspendre le récit de ce qui constitue principalement notre sujet, c'est-à-dire l'affaire de la possession, nous nous abstiendrons d'entrer plus avant dans le dédale de ces procédures iniques qui se renouvelaient presque chaque jour. Du reste, malgré l'omnipotence avec laquelle il tranchait tout, brisait tout, passait outre à toutes les oppositions, Laubardemont ne trouvait pas encore ses pouvoirs assez étendus. Peut-être voyait-il quelque danger pour lui dans un fait aussi grave qu'une lacération d'exploit portant signification d'appel au parlement de Paris. Ce qui le ferait présumer, c'est que, s'étant transporté le 2 février à Angers avec un procureur du roi, qu'il avait attaché dès les premiers jours à l'instruction du procès, un bachelier en théologie délégué par l'évêque de Poitiers, et un greffier, après

y avoir, pendant onze jours, interrogé Grandier et lui avoir fait signer ses aveux et dénégations, il retourna à Paris, où il demeura tout le reste du mois de février et une partie du mois de mars, sans prévenir personne à Loudun de l'époque à laquelle il y reviendrait.

Les ennemis de Grandier, consternés de ce silence, crurent un moment qu'ils étaient abandonnés de Laubardemont; mais c'était le connaître bien mal que de le supposer capable de renoncer à une commission qui convenait si bien à ses inclinations violentes. Dans leur impatience, ils lui dépêchèrent un des leurs, et ils apprirent bientôt avec satisfaction que le commissaire royal ne perdait pas son temps.

Le 31 mars, Laubardemont obtenait, en effet, du conseil d'État, l'arrêt suivant :

« Sans avoir égard à l'appel interjeté au parlement de Paris et aux procédures faites en conséquence, que Sa Majesté a cassées, il est ordonné au sieur de Laubardemont de continuer le procès par lui commencé contre Grandier, nonobstant toutes oppositions, appellations ou récusations faites, ou à faire, et sans préjudice d'icelles; qu'à cette fin le roi, en tant que de besoin serait, lui en attribue de nouveau la connaissance, et icelle interdit au parlement de Paris; et tous autres juges, avec défense aux parties de s'y pourvoir, à peine de cinq cents livres d'amende. »

Armé de ce nouvel arrêt, Laubardemont revint, le 9 avril, à Loudun. Il y fit aussitôt ramener Grandier, qui était, comme nous l'avons dit, détenu au château d'Angers, et, par ses ordres, on lui prépara une prison particulière dans une maison appartenant à Mignon. Celui-ci fit murer quelques fenêtres de la chambre affectée à cette destination et qui était au plus haut étage. Pour empêcher, disait-on, que les diables ne vinssent délivrer le magicien, les autres fenêtres furent défendues par de fortes grilles, et la cheminée traversée de grosses barres de fer. Tout le monde comprit que ces précautions avaient plutôt pour but d'empêcher une évasion que de fermer l'entrée aux malins esprits.

Ramené du château d'Angers, Grandier fut déposé dans cette nouvelle prison, à peine éclairée par la lumière du jour; sans feu, sans lit, couché sur la paille, il attendait le moment d'assister aux épreuves qui, dans les formes judiciaires de cette époque, constituaient les débats. C'est dans cette situation qu'il écrivit à sa mère la lettre suivante :

« Ma mère, j'ai reçu la vôtre et tout ce que vous m'avez envoyé, excepté les bas de serge. Je supporte mon affliction avec patience, et plains plus la vôtre que la mienne. Je suis fort incommodé, n'ayant point de lit; tâchez de me faire apporter

le mien, car si le corps ne repose, l'esprit succombe. Enfin, envoyez-moi un bréviaire, une bible, et un saint Thomas, pour ma consolation ; et au reste ne vous affligez point ; j'espère que Dieu mettra mon innocence au jour. Je me recommande à mon frère et à ma sœur, et à tous mes bons amis. C'est, ma mère, votre très bon fils à vous servir.

« GRANDIER. »

Alors commencèrent les épreuves ayant pour but d'établir le fait de la possession.

Les énergumènes du couvent furent séparées en trois groupes, placés chacun dans une chambre particulière. Ce n'était pas la séquestration réelle, telle que Grandier l'avait réclamée dans son premier procès et telle qu'il persistait à la demander encore, car la plupart de ces filles furent logées chez des gens de leur parti, ou servies par des femmes qui s'étaient presque toujours tenues près d'elles pendant les exorcismes ; mais du moins la mesure paraissait exécutée dans la forme.

On appela aussi des médecins pour observer les possédées dans leurs crises. Au lieu de les choisir à Tours, à Poitiers, à Saumur, à Angers ou dans d'autres villes importantes, on prit dans Loudun même, et dans les petites bicoques des environs, des praticiens qui n'avaient pas plus de savoir que de réputation. Le seul qui ne fût pas une nullité, était Daniel Roger, homme très instruit et un des meilleurs médecins de Loudun. Des médecins distingués de diverses villes, tels que le docteur Duncan, de Saumur, Fanton et un grand nombre d'autres, assistèrent aux exorcismes ; mais, n'étant pas de la commission, ils n'avaient pas de rapport officiel à rédiger sur des phénomènes qu'ils venaient observer en simples curieux.

On compléta cette commission des hommes de l'art en y attachant un apothicaire et un chirurgien. Adam, l'apothicaire, était certainement récusable comme cousin germain de Mignon, et comme ayant été témoin dans la première accusation portée contre Grandier. Il passait pour avoir, à cette époque, administré aux religieuses possédées du *crocus metallorum* pour du *crocus martis*, c'est-à-dire une préparation antimoniale et excitante, au lieu d'un médicament ferrugineux tonique, dans le but d'aggraver les symptômes de leur mal. Quant au chirurgien Mannouri, neveu de Mêmin et beau-fière d'une des Ursulines, il s'était déjà dévoué, comme on l'a vu, à l'œuvre des exorcismes, dans laquelle il va jouer maintenant un rôle de bourreau.

Les remontrances faites à Laubardemont contre ces choix par la mère et le frère de l'accusé eurent le même sort que leurs requêtes.

On procéda ensuite à la nomination des exorcistes. Il ne fut question du P. Gau ni du P. l'Escaye, qu'avait antérieurement désignés l'archevêque de

Bordeaux. L'intervention tutélaire de ce prélat avait été brusquement écartée depuis l'arrivée du commissaire royal. On remplaça les exorcistes qu'il avait nommés par deux autres, le P. Lactance, récollet, non moins fanatique de possession que Barré lui-même, et le théologal de l'évêque de Poitiers, lequel commença alors à entrer ouvertement dans la ligue des exorcistes et à prendre une part directe et des plus actives aux nouvelles procédures.

Peu de jours après, on adjoignit au P. Lactance et à son collègue six autres exorcistes, dont quatre capucins, les PP. Luc, Tranquille, Potais et Élisée, et deux carmes, les PP. Pierre de Saint-Thomas et Pierre de Saint-Mathurin. Ces deux derniers, ayant suivi le cours de la possession depuis le commencement, avaient même prêté leur assistance à Barré et à Mignon par tolérance de l'évêque de Poitiers. Le cardinal de Richelieu défrayait tout ce personnel et pourvoyait par des pensions à l'entretien des religieuses.

Les choses ainsi réglées de la part de l'autorité ecclésiastique, Laubardemont songea aux juges civils qui devaient, sous sa direction, connaître du procès de magie intenté à Grandier. Il en appela douze des villes de la province et des sièges circonvoisins. La première commission donnée par lui à ces magistrats était d'assister aux épreuves.

Le P. Lactance et le théologal de l'évêque de Poitiers étaient entrés en fonction des le 15 avril 1634. En exorcisant la supérieure, Lactance s'aperçut qu'elle savait fort peu de latin. Malgré les objections de plusieurs assistants, qui prétendaient qu'elle devait répondre en cette langue, le diable n'en ignorant aucune, il lui ordonna de répondre en français, par la raison, dit-il, « que le pacte avait été ainsi fait, et qu'il y avait des diables plus ignorants même que les paysans. » On fut bien certain, de cette manière, d'éviter les fautes de latinité qui avaient égayé l'assistance dans les précédents exorcismes, et fait mettre en doute la science des démons.

Quand les autres exorcistes furent arrivés, les épreuves eurent d'abord pour but d'établir cette proposition :

« Que le diable dûment exorcisé est contraint de dire la vérité. »

On voit par un livre de Richelieu que cet homme d'État avait compris de très bonne heure tout le parti qu'on pouvait tirer des croyances superstitieuses, et de quels grands moyens de persécution pourrait disposer l'autorité à qui appartiendrait le droit de faire poursuivre ceux qu'elle voudrait accuser de magie. Toutefois, dans ce livre, qu'en 1618 Richelieu, étant alors évêque de Luçon, avait adressé aux fidèles de son diocèse, et que, devenu cardinal et ministre, il avait fait réimprimer en 1626, on distingue très soigneusement entre la sorcellerie et la magie. « La magie, dit l'auteur, est un art de produire des effets par la puissance du diable ; la sorcellerie,

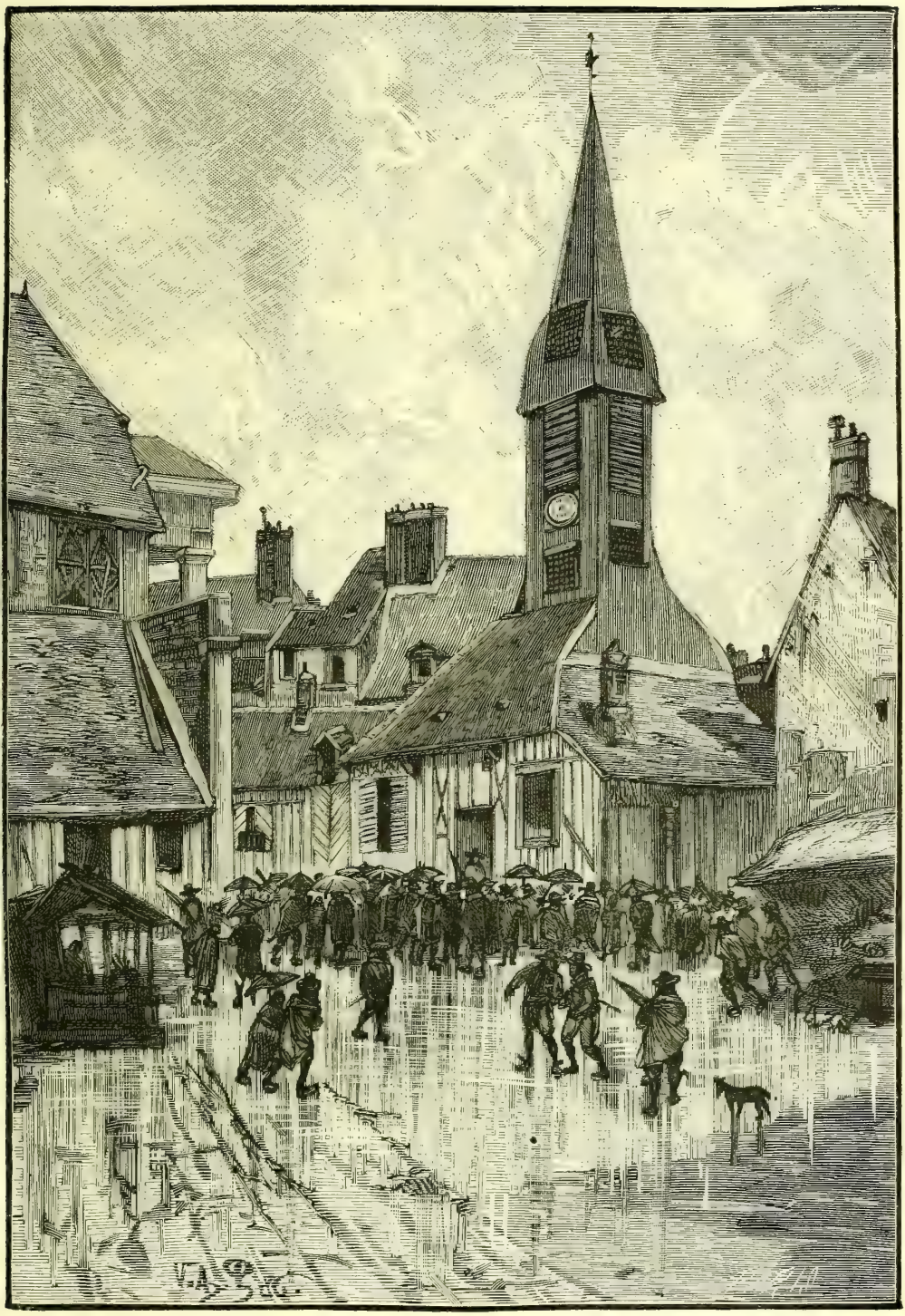

LES BOURGEOIS DE LOUDUN SIGNENT UNE REQUÊTE AU ROI CONTRE LES ACTES DE LAUBARDEMONT (PAGE 123).

ou maléficerie, est un art de nuire aux hommes par la puissance du diable. Il y a cette différence entre la magie et la sorcellerie, que la magie a pour fin principale l'ostentation, et la sorcellerie la nuisance. » Mais cette distinction, qui, si elle a été reconnue quelque part, a pu sauver un certain nombre d'accusés, ne fut point observée dans le procès de Loudun. Le même démoniaque est appelé indifféremment sorcier ou magicien ; et sous l'un ou l'autre nom on le trouve également bon à brûler. Les exorcistes de la façon de l'évêque de Poitiers, M. Chasteigner de la Rochepozai, ne se piquaient pas d'être aussi subtils grammairiens que Richelieu, et ils voulaient marcher droit au but. Aidés par les lumières de Laubardemont, ils posèrent d'abord cette doctrine, qu'ils déclarèrent reçue dans l'Église et approuvée par la Sorbonne, à savoir, qu'un « magicien peut posséder un chrétien sans le consentement de celui-ci. » De son côté, la commission chargée de juger Grandier adopta cette autre proposition déjà posée par eux en premier lieu : « que le diable, dûment contraint, est tenu de dire la vérité. » Dès lors il ne restait plus qu'à trouver des personnes propres à jouer le rôle de possédées, et à leur faire désigner comme auteur de la possession la personne que l'on voulait perdre.

Quoiqu'il n'y eût encore aucune philosophie dans la masse des esprits du commencement du dix-septième siècle, il y avait pourtant à Loudun une conscience publique, et elle s'émut des épouvantables principes qui, bien avant d'être aussi nettement déclarés, avaient déjà été mis en pratique dans le cours du procès. Une telle maxime ne tendait à rien moins qu'à introduire, par la voie des exorcismes, l'inquisition dans Loudun. C'est ce que comprirent les habitants, Aussi une vive agitation se fit-elle sentir dans la ville dès que l'on eut compris que les commissaires avaient l'intention d'autoriser l'application de ces maximes meurtrières. Les esprits les plus indolents se sentirent émus. Au son de la cloche de l'hôtel de ville, les habitants de Loudun, le bailli en tête, se rassemblèrent pour adresser au roi une plainte, très vigoureusement formulée, dans laquelle ils dénonçaient à son autorité suprême les faits odieux qui se passaient dans le couvent comme dans la ville, et l'abus que Laubardemont faisait de la commission mise dans ses mains.

Voici le texte de la requête qui fut adressée au roi par les habitants de Loudun. Ce document est important, car il prouve que, même à cette époque et dans une petite ville, les citoyens ne subissaient pas sans protester le double despotisme de l'Église et de l'État. Les faits particuliers qui s'y trouvent exposés montrent d'ailleurs de quelle façon cavalière Laubardemont menait les choses et les personnes dans l'instruction de ce procès.

« Sire, les officiers et habitants de votre ville de Loudun se trouvent enfin obligés d'avoir recours à Votre Majesté, en lui remontrant très humblement que, dans les exorcismes qui se font dans ladite ville de Loudun aux religieuses de Sainte-Ursule, et à quelques filles séculières, que l'on dit être possédées par les malins esprits, il se commet une chose très préjudiciable au public et au repos de vos fidèles sujets, en ce que les exorcistes, abusant de leur ministère et de l'autorité de l'Église, font dans leurs exorcismes des questions qui tendent à la diffamation des meilleures familles de ladite ville ; et M. de Laubardemont, conseiller député par Votre Majesté, a déjà ci-devant ajouté tant de foi aux dires et réponses de ces démons, que, sur une fausse indication par eux faite, il aurait été dans la maison d'une demoiselle, avec éclat et suite d'un grand nombre de peuple, pour y faire perquisition de livres imaginaires de magie. Comme encore d'autres demoiselles auraient été arrêtées dans l'église, et les portes fermées pour y faire perquisition de certains prétendus pactes magiques également imaginaires. Depuis, ce mal a passé si avant, qu'on fait aujourd'hui telle considération des dénonciations, témoignages et indications desdits démons, qu'il a été imprimé un livret, et semé dans ladite ville, par lequel on veut établir cette créance dans l'esprit des juges : Que les démons dûment exorcisés disent la vérité ; que l'on peut asseoir sur leur déposition un jugement raisonnable ; et qu'après les vérités de la foi et les démonstrations des sciences, il n'y a point de plus grande certitude que celle qui vient de là ; et que, lorsqu'on ajoute foi aux paroles du diable dûment abjuré, on reçoit ses paroles, non comme du père du mensonge, mais de l'Église, qui a le pouvoir de forcer les diables à dire la vérité. Et, pour établir encore plus puissamment cette dangereuse doctrine, il a été fait dans ladite ville, et en présence de M. de Laubardemont, deux sermons en conformité des propositions ci-dessus. Ensuite de quoi, et sur de telles dénonciations, ledit sieur de Laubardemont aurait encore de naguères fait arrêter et prendre prisonnière, par un exempt du grand prévôt, une fille des meilleures familles de la ville, icelle retenue deux jours dans la maison d'un gentilhomme veuf, puis relâchée entre les mains et sous la caution de ses proches.

« Tellement, Sire, que les suppliants voient et connaissent par cet étrange procédé, que l'on s'efforce d'établir parmi eux, et dans le cœur de votre royaume très chrétien, une image des oracles anciens, contre la prohibition expresse de la loi divine, et l'exemple de notre Sauveur, qui n'a pas voulu admettre les démons à dire et à publier des choses véritables et nécessaires à croire, contre l'autorité des apôtres et des anciens Pères de l'Église, qui les ont toujours fait taire, et défendu de les enquérir ni de se familiariser avec eux, et encore contre la doctrine de saint Thomas et autres docteurs et lumières de l'Église. Mais outre cela, les mauvaises maximes insérées dans ce livret, et qu'on veut aujourd'hui faire valoir, ont été déjà ci-devant, et dès l'année 1620, rejetées par l'avis des plus fameux et célèbres docteurs de la Sorbonne, et depuis condamnées par le décret, censure et décision générale de la Faculté de Paris, donné en l'an 1623, sur un livre fait touchant trois possédées de Flandre, qui contenait de semblables propositions que celles dont il s'agit. Donc les suppliants, poussés par leur propre intérêt, et vu que, si l'on autorise ces démons en leurs réponses et oracles, les plus gens de bien, et les plus vertueux et innocents, auxquels conséquemment ces démons ont une haine plus

mortelle, demeureront exposés à leur malice; requièrent et supplient humblement Votre Majesté d'interposer son autorité royale pour faire cesser ces abus et profanations des exorcismes qui se font journellement à Loudun, en la présence du saint sacrement, en quoi elle imitera le zèle de l'empereur Charlemagne, l'un de ses très augustes devanciers, qui empêcha et défendit l'abus qui se commettait de son temps en l'application de quelques sacrements, dont on détournait et pervertissait l'usage contre le dessein et la fin de leur institution. A ces causes, Sire, il plaira à Votre Majesté, ordonner que ladite Faculté de Paris verra ledit livret et censure ci-attachée, pour interposer d'abondant son décret sur les présomptions, doctrines et résolutions ci-dessus, dont, en tant que besoin serait, elle lui en donnera pouvoir; et qu'il soit permis auxdits suppliants, et à ceux d'entre eux qui y auront intérêt, d'interjeter appel comme d'abus, des interrogations tendantes à diffamation, faites par lesdits exorcistes, et de tout ce qui s'en est ensuivi, et icelui relever, soit en votre cour de parlement de Paris, qui en est le juge naturel ou en telle autre cour qu'il plaira à Votre Majesté d'ordonner. Et les suppliants continueront à prier Dieu pour la prospérité, grandeur et accroissement de son juste et glorieux empire. »

On voit que, dans leur requête, les bourgeois de Loudun osaient, par une grande hardiesse d'esprit, nier la bonne foi du démon. Quant au fait de la possession démoniaque, quant à l'intrusion violente du diable et à son action sur le corps humain, ils ne songeaient pas même à les mettre en doute. Et comment de simples et honnêtes habitants du Loudunois auraient-ils pu songer à contester un tel fait, quand cette croyance, suite naturelle de l'inclination de l'homme pour le merveilleux, était nourrie et encouragée par tout ce qui pouvait avoir autorité sur leur esprit? quand les princes, dans leurs lois et ordonnances, édictaient les peines les plus sévères contre le crime de sorcellerie; quand les tribunaux et les parlements déployaient, pour l'application de ces peines, un zèle farouche qui outrepassait même la rigueur des lois; quand il n'y avait aucun concile ou synode qui ne s'élevât contre les sorciers et les magiciens; quand tous les écrivains ecclésiastiques les condamnaient; quand un génie aussi éminent que Richelieu ne voulait pas même supposer que la réalité de leur puissance diabolique fût mise en doute, et ne s'inquiétait que d'une subtile distinction grammaticale entre la sorcellerie et la magie; quand le rituel de l'Église enseignait, comme il l'enseigne encore, l'art de reconnaître la présence des démons dans le corps de l'homme, en prescrivant la manière et la forme des exorcismes; enfin, quand toutes ces preuves avaient été si souvent confirmées et sanctionnées par l'autorité des autorités, par le bûcher, qui était alors la dernière raison des juges, comme le canon devait être plus tard la dernière raison des rois?

En portant ainsi leurs remontrances jusqu'à l'autorité suprême de

Louis XIII, les habitants de Loudun faisaient un grand acte de courage, mais hâtons-nous d'ajouter que cette protestation hardie ne parvint jamais à son adresse. Laubardemont, de son autorité privée, cassa et annula cette requête, en accusant le bailli d'avoir convoqué cette assemblée des habitants de Loudun « composée, dit-il, pour la plupart, d'habitants faisant profession de la religion prétendue réformée et de gens mécaniques (artisans). » Il fit défense au bailli et aux *Élus de la ville* de renouveler pareille assemblée, sous peine de vingt mille livres d'amende.

« Afin que notre présent arrêt, est-il dit à la fin de cette pièce, soit notoire à chacun, ordonnons qu'il soit signifié tant à la personne dudit bailli qu'aux Élus de la ville, et qu'il soit en outre lu et publié à son de trompe et affiché aux lieux et carrefours de cette ville à ce faire accoutumés. »

Les exorcismes qui devaient établir de la possession, se faisaient simultanément dans les quatre églises de Loudun : c'étaient les églises de Sainte-Croix, du couvent des Ursulines, de Saint-Pierre du Martrai, et du prieuré de Notre-Dame du Château. Les possédées avaient été divisées en autant de groupes, et partagées entre les exorcistes. Les juges-commissaires s'étaient aussi distribués entre ces quatre églises.

Il ne se passa rien d'extraordinaire dans les exorcismes des 15 et 16 avril. Cependant les médecins, le chirurgien Mannouri et l'apothicaire Adam, qui en avaient dressé des procès-verbaux, ayant déclaré dans un rapport « que les choses qu'ils avaient vues étaient surnaturelles, et surpassaient tant leur connaissance que les règles de la médecine, » Laubardemont fit subir, le lendemain, un interrogatoire à Grandier sur les faits observés par le chirurgien et l'apothicaire.

La journée du 23 ne fut pas heureuse. Interrogée par le P. Lactance « en quelle forme le démon était entré en elle », la supérieure répondit : « En chien, en cerf, en bouc. » Mais l'exorciste lui ayant demandé *quoties* (combien de fois), elle confondit ce mot avec *quando* (quand), et répondit : « Je n'ai pas bien remarqué le jour. »

Le lendemain, la supérieure, revenant de l'exorcisme, s'arrêta devant une maison, et déclara ne pouvoir passer outre, parce qu'elle avait vu la main du curé Grandier se montrer à la fenêtre, ce qui n'était de sa part qu'une hallucination.

Les choses ne commencèrent à devenir sérieuses que le 26 avril. La supérieure déclara positivement que le corps de l'accusé portait les marques du diable, et qu'aux endroits où se trouvaient ces marques, Grandier était

insensible. Le chirurgien Mannouri fut donc mandé, et, pour vérifier cette assertion de la supérieure, l'on se transporta dans la chambre qui servait de prison à l'accusé. On le dépouilla tout nu, on lui banda les yeux, et on le livra à Mannouri, qui le rasa dans toute l'étendue du corps, et se mit ensuite à rechercher les marques de la griffe du diable. Voici, d'après Aubin, comment ce barbare chirurgien procéda à cette opération :

« Quand il voulait persuader que les parties du corps qui avaient été marquées par le diable étaient insensibles, il tournait la sonde par un des bouts qui était rond, et la conduisait de telle sorte que, ne pouvant entrer dans la chair ni y faire beaucoup d'impression, elle était repoussée dans la paume de sa main. Le patient ne jetait alors aucun cri, parce qu'il ne sentait pas de mal; mais quand le bourreau voulait faire voir que les autres parties de son corps étaient sensibles, il tournait la sonde par l'autre bout, qui était très aigu, et il les perçait jusqu'aux os ; et alors quantité de gens, qui étaient au pied de la prison par dehors, entendirent des plaintes si amères et des cris si perçants qu'ils en avaient le cœur navré. »

L'étroite prison où Grandier était renfermé ne permettant pas d'admettre un grand nombre de témoins de cette opération, on peut affirmer que ses ennemis n'y procédèrent pas d'une main légère. Mais ils éprouvèrent un mécompte qui leur fit perdre tout le bénéfice d'une démonstration cherchée par des moyens si cruels. Par suite d'un malentendu ou d'un oubli, Mannouri ne connut pas le véritable nombre des marques qui avaient été annoncées par la supérieure. Elle avait dit cinq, et Mannouri n'en trouva que deux : grande bévue que la cabale aurait pu facilement éviter, puisque l'empreinte de la griffe du diable ne présentant pas un caractère connu et déterminé, tout signe remarqué sur le corps eût été bon pour figurer une des marques exigées.

Quelques jours après, le démon et la supérieure firent une autre bévue. On demandait à cette religieuse pourquoi, dans un des précédents exorcismes, elle n'avait pas voulu répondre à une question qui lui était posée selon les termes du rituel. « C'est, dit le démon, que j'étais occupé de conduire en enfer l'âme de Le Proust, procureur au parlement de Paris. » On prit des renseignements, et on s'assura que ce procureur était de la pure invention du diable, et même qu'aucune personne de ce nom n'était morte à Paris dans ce même temps.

C'était dans le courant du mois de mai qu'on attendait les plus grands miracles. *Asmodée*, l'un des démons qui avaient fait élection de domicile dans le corps de la supérieure, avait promis de l'élever à deux pieds de haut; le démon *Eazas* s'était vanté d'élever de la même manière une autre

religieuse, la Nogeret; enfin, le démon *Cerbère* s'était fait fort de soulever la sœur de celle-ci jusqu'à quatre pieds. Comme les curieux réclamaient à grands crix ces merveilles, le P. Lactance somma les démons de les accomplir.

La supérieure s'éleva, en effet, assez haut pour éblouir les yeux du vulgaire ; mais voilà qu'au moment où l'on proclamait le miracle, un curieux s'avisa de lever le bas de sa robe, et fit voir aux plus rapprochés un des pieds touchant la terre. La présence de ce spectateur sceptique fut cause que ni le démon *Eazas*, ni le démon *Cerbère* n'osèrent même essayer de tenir parole au public.

Après ceux-ci se présenta le démon *Béhérit*, qui se vantait de venir réparer tous ces échecs. On l'eût proclamé l'honneur de la légion, s'il eût réussi, comme il s'en était vanté, à enlever la calotte de Laubardemont de dessus sa tête, et à la tenir suspendue en l'air le temps d'un *miserere*. La chose manqua, comme on va le voir, par le fait d'un autre spectateur qui déploya trop de curiosité : *nimia curiositas*, comme le disaient les exorcistes.

Le jour, ou plutôt la nuit où devait s'opérer cette merveille, toute la ville étant accourue pour en être témoin, le P. Lactance adjura le démon *Béhérit* de l'accomplir. Mais vainement employa-t-il les caresses et les menaces : la calotte restait invariablement fixée sur la tête de Laubardemont. Tout le monde avait remarqué que l'heure était avancée et qu'on avait allumé les flambeaux, circonstance propice à quelque tour de fantasmagorie. On avait observé aussi que, dès le commencement de la séance, Laubardemont était allé s'asseoir sur une chaise assez éloignée des autres et placée justement sous la voûte de l'église. L'un de ceux qui avaient fait cette remarque judicieuse, la communiqua à un voisin aussi soupçonneux que lui, et nos deux curieux s'empressèrent de monter en toute hâte sur la voûte. C'est là qu'ils surprirent et interrompirent dans son travail, un compère qui s'enfuit à leur approche, emportant un petit hameçon et un long fil de crin qui servait à l'attacher. Ce fil devait descendre dans l'église par un petit trou pratiqué vis-à-vis l'endroit où était le siège de Laubardemont, qui, saisissant l'hameçon, l'aurait accroché à sa calotte en faisant semblant d'ajuster celle-ci sur sa tête. Le compère placé sur la voûte n'aurait eu qu'à tirer d'en haut, la calotte eût suivi la ficelle, et l'exorciste eût entonné triomphalement son *miserere*, la tête du commissaire royal étant dépouillée de son couvre-chef, selon les promesses du démon. Mais la surveillance de nos deux indiscrets empêcha la réussite de ce joli tour[1].

1. Il a paru à cette époque un livre du P. Tranquille, où ce capucin avoue, en même temps

LAUBARDEMONT FIT AFFICHER UNE PROCLAMATION (PAGE 139).

Le P. Lactance, qui avait réponse à tout et que rien ne décourageait, eut bientôt trouvé un programme assez intéressant pour retenir le public. Il annonça que des sept démons actuellement logés dans le corps de la supérieure, trois en sortiraient à la séance du 20 mai à savoir : *Asmodée*, déjà nommé, *Grésil des trônes*, et *Amant des puissances*. Les signes qu'ils devaient donner de leur sortie étaient trois plaies faites au côté gauche de la possédée, auxquelles correspondraient autant de trous à sa chemise, à sa jupe et à sa robe. Le commandeur De la Porte ayant demandé que la possédée eût les mains liées derrière le dos pendant que ces trois plaies lui seraient faites, l'exorciste promit que l'on opérerait ainsi.

Cette épreuve eut lieu dans l'église de Sainte-Croix, qui, ce jour-là, était remplie de curieux. On invita quelques médecins des villes voisines, qui se trouvaient au nombre des assistants, à visiter les côtés et les vêtements de la religieuse. Ils constatèrent « qu'ils n'avaient trouvé ancune plaie sur son côté, aucune solution de continuité dans ses vêtements, et aucun fer tranchant dans les replis de ses robes. » Cette inspection faite, on procéda à l'exorcisme.

On semblait, toutefois, oublier l'engagement qui avait été pris de lier les mains à la possédée. Le médecin Duncan le rappela ; mais l'exorciste fit observer que plusieurs des spectateurs n'ayant jamais vu de convulsions, et ces convulsions devant être fort contrariées si les possédées n'avaient point les mains libres, ces nouveaux assistants seraient privés de ce spectacle. Sur cette réflexion, et sans s'arrêter aux réclamations de Duncan, le P. Lactance reprit ses adjurations, et tout aussitôt l'énergumène de se tordre d'une manière épouvantable.

« Ses mains et ses pieds furent également retirés en dehors et après que les paumes de ses mains et les plantes de ses pieds se furent jointes bien juste les unes aux autres, tous ses membres retournèrent en leur premier état, et alors elle se leva.

« L'exorciste ne lui donna point de relâche, car, à peine fut-elle revenue de cette première convulsion, qu'il lui réitéra ses adjurations, et ce fut dans ce moment qu'elle se coucha la face en terre, et qu'on vit sa cuisse droite retirée en dehors ; puis, s'étant baissée sur le bras et sur le côté gauche, elle demeura dans cet état quelque peu de temps, et enfin on l'entendit gémir ; et lorsqu'elle tira sa main droite de son sein, on aperçut les bouts de ses doigts teints de sang. Les mé-

qu'il les déplore, les tristes effets de tant de déconvenues : « Plusieurs, dit-il, étant venus pour voir les merveilles de Loudun, si d'abord les diables ne leur ont donné des signes tels qu'ils les ont demandés, s'en sont allés mécontents et ont accru le nombre des incrédules. » Mais, ce qui décriait la possession, c'était moins l'absence de signes que la tentative de tant de coups montés pour les faire valoir, et toujours manqués par une incomparable maladresse.

decins qui avaient entendu son gémissement, en cherchèrent promptement la cause avec les yeux et avec les mains, dans ses vêtements et sur son corps. Ils trouvèrent sa robe percée en deux endroits, les trous étant de la longueur d'un doigt en travers. Ils trouvèrent aussi sa peau percée en trois endroits, au-dessous de la hanche gauche. Les plaies étaient si légères qu'elles ne passaient qu'à peine la peau : celle du milieu était de la longueur d'un grain d'orge [1]. »

Le tour était fait. On avait éludé l'engagement formel pris avec le commandeur De La Porte ; les démons étaient sortis sans que l'énergumène fût liée, et ce qu'il y avait de plus insolite, ils étaient sortis avant d'en avoir reçu l'ordre de l'exorciste. On remarqua ce détail que la robe n'avait été percée qu'en deux endroits seulement, au lieu de trois, comme la jupe et la chemise, différence dont il était impossible de trouver une explication plausible.

Tous les spectateurs témoignèrent leur indignation de cette surprise, et Laubardemont lui-même ne put s'empêcher de dire : « Cela cloche. » Il se garda toutefois de consigner cette remarque dans son procès-verbal, et ne permit pas aux médecins d'ajouter à leurs attestations de l'existence des plaies leur opinion sur la manière dont elles avaient pu être produites.

Mais le médecin Duncan, qui avait suivi de près tous les détails de cette scène, s'empressa, dès son retour à Saumur, de publier un écrit où se trouvait dévoilé le procédé instrumental qui avait servi à exécuter ce faux miracle. Duncan faisait principalement remarquer : que les jupes de la supérieure n'avaient pas été visitées avec soin, parce que l'on avait compté, d'après la promesse faite, que ses mains seraient liées au moment de la sortie des diables ; — que, tout au contraire, tandis que ses convulsions occupaient la multitude, ses mains étaient restées libres et cachées aux spectateurs ; — que les plaies semblaient avoir été produites par une lancette ou un petit canif ; — que les incisions étaient plus grandes dans les vêtements que dans la peau, d'où l'on devait inférer qu'elles avaient été faites de dehors ; — que les habits n'avaient point été visités après l'événement ; — qu'avant de montrer ces plaies, la supérieure pouvait avoir déjà jeté parmi la foule un très petit instrument qui lui aurait suffi pour les pratiquer.

Esprit indépendant et fier, le médecin Duncan n'avait pas hésité à rendre son opinion publique. Ce droit lui appartenait, car il ne faisait pas partie de la commission des médecins chargés d'examiner les possédées, et il n'assistait aux épreuves qu'en simple curieux. Bien qu'il ne relevât nullement de son autorité, Laubardemont le menaça de sa vengeance, lui et l'imprimeur

1. *Les Diables de Loudun*, page 100.

de son livre. Bien en prit au courageux médecin de Saumur d'avoir dans le maréchal de Brézé un chaud et puissant défenseur.

Grandier était présent à ce dernier exorcisme. Il fit à peu près les mêmes remarques que le médecin Duncan, et dans un mémoire qu'il fit paraître : *Faits et conclusions absolutoires*, il présenta plusieurs observations d'une grande justesse pour dévoiler la supercherie employée par la supérieure[1]. Mais sa dialectique ne pouvait avoir aucune chance de succès dans l'esprit de juges prévenus. On préféra s'en rapporter à l'explication de *Balaam*, l'un des quatre démons qui étaient restés dans le corps de la supérieure. Comme on lui demandait, le lendemain du départ de ses compagnons, pourquoi leur sortie avait eu lieu pendant que les mains de la possédée étaient cachées aux yeux des spectateurs, *Balaam* répondit : « C'est pour entretenir plusieurs incrédules dans leurs doutes. » Admirable raison, et bien propre, en effet, à faire persister les incrédules dans leurs sentiments.

Les raisons de douter de la réalité de la possession devenaient chaque jour, du reste, plus nombreuses et plus puissantes ; le courageux Duncan en donna une preuve bien manifeste.

On avait prétendu que six hommes des plus robustes ne pourraient empêcher les mouvements de l'énergumène, et l'on voyait dans cette énergie musculaire des possédées la démonstration de la présence réelle du démon dans leurs corps : Duncan se présenta pour en faire l'expérience.

Malgré le déplaisir manifeste du père récollet, qui, se voyant pris au mot, fut obligé de le laisser faire, Duncan saisit la main droite de la supérieure dans une des siennes. Mais, quoique l'exorciste lui ordonnât impérieusement de faire ses contorsions, elle ne put en venir à bout, ou du

1. « Pourquoi pensez-vous, dit Urbain Grandier, dans ses *Fins et conclusions absolutoires*, que les démons ont choisi pour signes des blessures semblables à celles qui se font avec un fer tranchant, puisque les diables ont accoutumé de faire des plaies qui ressemblent à celles de la brûlure ? N'est-ce pas parce qu'il était plus aisé à la supérieure de cacher un fer et de s'en blesser légèrement, que de cacher du feu et de s'en faire une plaie de brûlure ? Pourquoi pensez-vous qu'ils ont choisi le côté gauche plutôt que le front ou le nez, sinon parce qu'elle n'aurait pu se blesser au front ou au nez sans exposer son action aux yeux de toute l'assemblée ? Pourquoi auraient-ils choisi le côté gauche plutôt que le droit, sinon qu'il était plus aisé à la main droite, dont la supérieure se servait, de s'étendre sur le côté gauche que de réfléchir sur le droit ? Pourquoi s'est-elle penchée sur le bras et sur le côté gauche, sinon afin que cette posture, dans laquelle elle demeura assez longtemps, lui facilitât le moyen de cacher aux yeux des spectateurs le fer dont elle se blessait ? D'où pensez-vous que vînt ce gémissement qu'elle poussa, sinon du sentiment du mal qu'elle se fit à elle-même, les plus courageux ne pouvant s'empêcher de frémir, lorsque le chirurgien leur fait une saignée ? Pourquoi les bouts de ses doigts ont-ils paru sanglants, sinon parce qu'ils ont manié le fer qui a fait les plaies ? Qui ne voit que ce fer ayant été très petit, il a été impossible d'éviter que les doigts qui s'en sont servis n'aient été rougis du sang qu'il a fait couler ? » (Pièce citée dans *les Diables de Loudun*, page 111.)

moins, elle ne réussit qu'à les exécuter des jambes et du bras gauche qui étaient libres. Vainement adjurée d'en faire autant du bras droit :

« Je ne le puis, dit-elle, car il me tient.

— Lâchez-lui donc le bras, dit le P. Lactance ; comment se feront les convulsions, si vous la tenez? »

Mais Duncan, d'une voix forte qui retentit dans toute l'église, lui répond : « Si c'est un démon, il doit être plus fort que moi ! »

Et il continuait de maintenir vigoureusement la possédée de son terrible poignet.

« Voilà qui est mal argumenter pour un philosophe, repartit avec aigreur le P. Lactance. Sans doute un démon hors du corps est plus fort que vous ; mais, se trouvant dans un corps faible, comme celui de cette fille, il ne peut vous résister, car ses actions sont proportionnées aux forces du corps où il a pris domicile. »

Personne n'avait encore établi cette distinction entre le diable dans le corps et le diable hors du corps [1]. Cela n'empêcha pas le médecin de Saumur de sortir triomphant de cette expérience, à la confusion du diable.

Les épreuves morales ne réussissaient pas mieux que les épreuves physiques contre l'invincible Duncan. Il rapporte encore ce qui se passa entre lui et le démon *Grésil des trônes*, la première fois qu'il vit la supérieure. L'exorciste ayant adjuré *Grésil* de dire le nom du nouveau venu, ce diable, peu lucide, se trompa deux fois, en l'appelant d'abord Benoît, puis, au bout d'une demi-heure, Texier, deux autres médecins habitants la ville de Saumur, d'où Duncan était arrivé ; après quoi il ne voulut plus répondre, bien qu'à la troisième fois il eût évidemment de grandes chances de rencontrer juste.

Les exorcismes se pratiquaient à peu près tous les jours dans les quatre églises de Loudun ; mais, il ne se produisait pas fréquemment des incidents aussi remarquables. Pour trouver un phénomène un peu curieux, il faut passer à la séance du 13 juin. Ce jour-là, la supérieure vomit un tuyau de plume de la longueur d'un doigt : c'était bien peu, mais il faut tenir compte de ce que les mystiques appellent « les temps de sécheresse ». La possession de Loudun était dans un de ces temps-là.

Depuis la reprise des exorcismes, les seuls démons de la supérieure

1. Duncan, dans l'écrit où il a consigné cette histoire, prend la peine de battre le P. Lactance sur cette question avec le texte même des écritures. « Ce bon père, dit-il, ne se souvient pas d'avoir lu dans l'Évangile que les démoniaques rompaient les cordes et les chaînes dont ils étaient liés, et que le rituel met entre les marques de possession, *vires supra ætatis et conditionis naturam ostendere* (déployer des forces physiques au-dessus de son âge et de son sexe). »

agissaient quelquefois à la voix des pères qui les commandaient. Les autres, paresseux, impuissants, mutins, restaient dans l'inaction, ou ne faisaient rien qui vaille. Aussi, les curieux, les médecins et les juges qui s'attachaient à les suivre dans leurs exercices, commençaient-ils à croire à une mystification. Il devenait évident que si les démons suscités par Grandier n'étaient pas plus redoutables, ou plutôt, que si les haines qu'on lui portait n'étaient pas plus habiles que tous les démons de Loudun pris ensemble, il serait impossible de mener à bien le procès commencé. Mais le commissaire royal, l'évêque de Poitiers, Mignon, Barré, les Capucins et les Carmes étaient là pour épargner à la religion et à l'État le scandale de l'acquittement du curé de Saint-Pierre.

V

Arrivée de l'évêque de Poitiers à Loudun. — Sa déclaration de principes touchant la possession des Ursulines. — Pression exercée au nom de Dieu et du roi sur l'opinion publique et sur les témoins. — Exorcismes pratiqués en présence du prélat et du commissaire royal, dans l'église de Sainte-Croix. — L'accusé invité par l'évêque à faire lui-même les fonctions d'exorciste. — Scènes épouvantables qui terminent cette séance. — Divers incidents. — Nouvelles accusations contre Grandier. — Acte du commissaire royal, qui met la possession au nombre des choses sacrées. — Rétractations momentanées des sœurs Claire et Nogeret. — Nouvelle commission donnée aux douze juges choisis par Laubardemont. — Lettre touchante de l'accusé à sa mère. — Dévotions accomplies par les juges avant de délibérer. — Pression exercée sur leurs consciences par Laubardemont. — Leur arrêt.

Nous avons dit que l'évêque de Poitiers, M. Chastegner de La Rochepozai, qui n'avait trempé jusque-là que d'une manière sournoise dans le procès de magie intenté à Grandier, avait commencé, depuis l'arrivée de Laubardemont, à entrer ouvertement dans la lice. Il avait manifesté sa participation au procès en substituant aux exorcistes nommés par l'archevêque de Bordeaux deux exorcistes de sa main, c'est-à-dire le P. Lactance et son propre théologal. Trouvant que les choses ne marchaient pas au gré de ses désirs, et prenaient même une mauvaise tournure, M. de la Rochepozai se décida à se rendre de sa personne à Loudun. Un des exorcistes que nous verrons plus loin en scène, le P. Tranquille, avait déclaré que les démons qui hantaient cette ville « ne pouvaient être chassés qu'à coups de sceptre, et que la crosse n'était pas suffisante pour rompre la tête à ce dragon. » Mais, M. de la Rochepozai se disait sans doute qu'il ne nuirait pas à l'affaire, car, s'il ne portait pas le sceptre, il avait au moins sa crosse, et il venait à Loudun faire ce qu'il pourrait avec cet insigne de la puissance ecclésiastique[1].

1. L'évêque de Poitiers, selon le témoignage public de son pays, était *meilleur soldat qu'ecclé-*

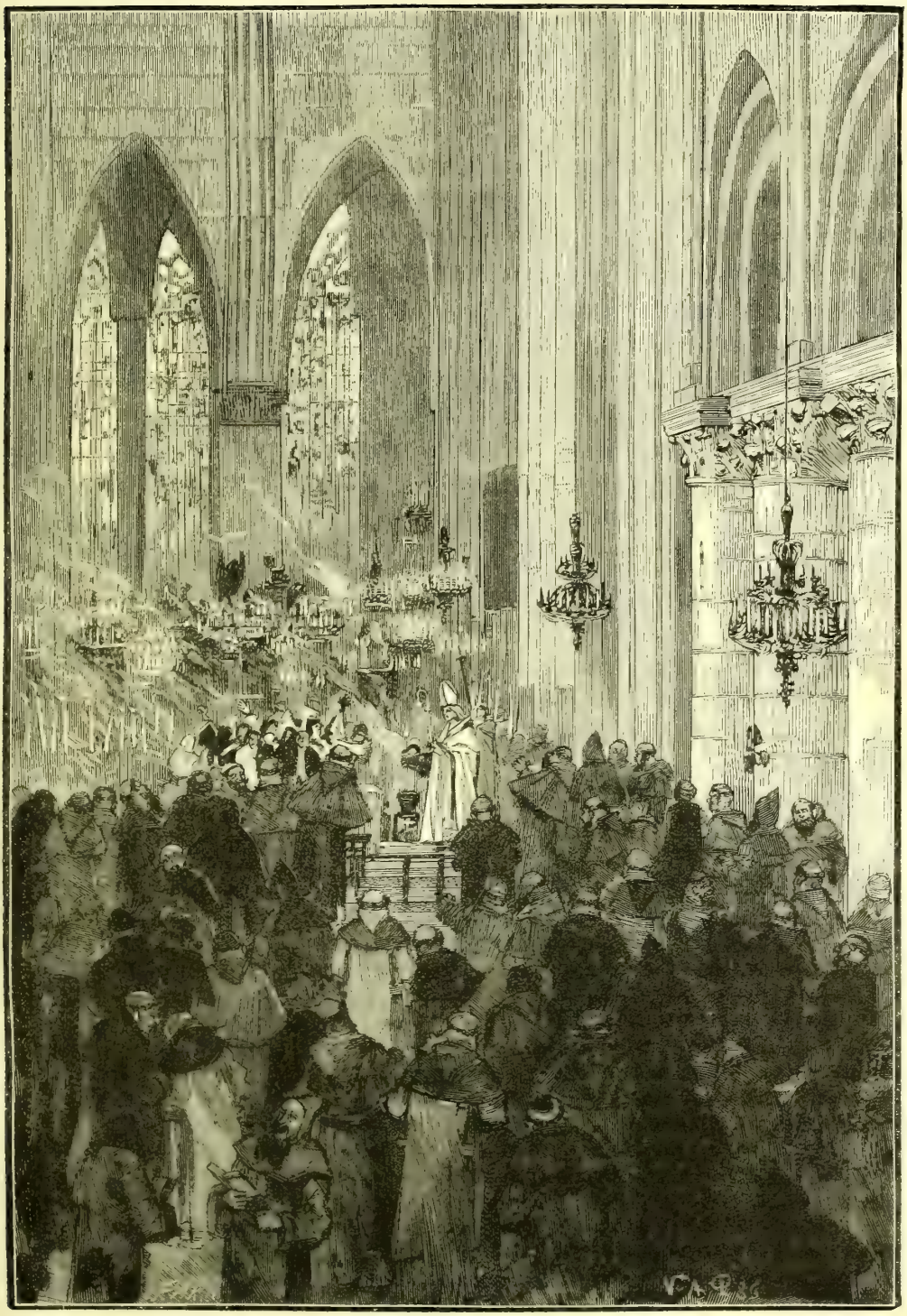

LES SAINTES FURIES (PAGE 141).

Ce qui encourageait l'évêque de Poitiers à aller travailler de sa main à l'affaire de la possession, c'est qu'il se sentait appuyé par l'autorité du roi et celle du cardinal de Richelieu. Il entra hardiment en lice, prenant à la lettre ces autres paroles du capucin Tranquille : « Que cette entreprise était l'œuvre de Dieu ; puisqu'elle était l'œuvre du roi[1]. » Dieu et le roi! Que de crimes ont été autorisés et accomplis dans tous les temps par la puissance de ces deux grands noms!

Dès son arrivée à Loudun, l'évêque de Poitiers ne laissa point ignorer les sentiments qui le faisaient agir. Il dit aux premières personnes qui vinrent le saluer, « qu'il n'était pas venu pour prendre connaissance de la vérité de la possession, mais pour la faire croire à ceux qui en doutaient encore, et pour découvrir à Loudun des écoles de magie, tant d'hommes que de femmes. » L'évêque de Poitiers apportait tout simplement l'inquisition à Loudun.

La ville ne paraissait pas en effet mieux disposée que précédemment pour les exorcistes. On ne se gênait pas, dans cette petite cité, pour exprimer l'indignation que tant d'intrigues excitaient chez les honnêtes gens. Les sentiments de la population étaient si notoires, que Laubardemont, quelques jours après l'arrivée de l'évêque de Poitiers, fit afficher dans tous les coins de Loudun, et publier à haute voix, par tous les carrefours, une proclamation portant défense à tous les habitants de parler défavorablement des religieuses possédées et de leurs exorcistes.

« Il est expressément défendu, est-il dit dans cette proclamation, à toute personne, de quelque qualité et condition qu'elle soit, de médire ni autrement entreprendre de parler contre les religieuses et autres personnes de Loudun, affligées

siastique, il se laissait conduire par son official ; car, voici ce qui est dit de ce dernier, touchant l'affaire de Loudun, dans la *Vie du Père Joseph :*

« Le malheureux Grandier n'a péri que par l'envie qu'avait l'official de Poitiers de le perdre. Il voulait le trouver coupable, parce qu'il s'était mis en tête qu'il l'était. Au lieu de revenir de cette prévention et de s'éclairer avec sagesse des faits allégués par des témoins suspects et ennemis de l'accusé, il faisait lui-même la partie, le témoin, le délateur, et fut la source, par là, de la chicane que Grandier avait si bien su démêler. Mais le triomphe qu'il remporta, — il s'agit toujours de la première affaire de Grandier, contre cet official malin, — le rendit si insolent qu'il obligea ce juge passionné à combattre son orgueil par un tissu de malices, et un assemblage d'accusations dont il ne voulut pas avoir le démenti. Il est aisé à un official, qui a une sorte d'autorité en main, de trouver des ecclésiastiques déréglés, dévoués à sa passion, pour perdre des innocents. Cet exemple est rare, mais nous l'avons eu dans l'affaire de Loudun. Tous les factums, toutes les relations de ce temps-là ne permettent pas d'en douter. » (*Vie du Père Joseph*, p. 427 ; édition de Saint-Jean de Maurienne, 1704.)

1. Lamenardière, auteur du livre si partial intitulé *la Démonomanie de Loudun*, disait aussi en parlant de la possession : « Le roi et M. le cardinal l'autorisent, elle ne peut donc être révoquée en doute. »

des malins esprits, leurs exorcistes, ni ceux qui les assistent ; soit aux lieux où elles sont exorcisées, ou ailleurs, en quelque façon et manière que ce soit, à peine de dix mille livres d'amende, et autres plus grande somme et punition corporelle si le cas y cheoit... Fait à Loudun, le 2 juillet 1634. »

Par une extension de son principe, qui mettait le fait de la possession au nombre des vérités établies, l'évêque de Poitiers permit au récollet, qui exorcisait en sa présence, de tenir pour certain le fait de magie imputé à Grandier. A ce compte, le procès était inutile, et il était évident que les nouvelles épreuves que l'on allait entreprendre ne seraient que pour la forme.

Nous ne nous arrêterons pas longuement aux exorcismes qui se firent en présence de l'évêque de Poitiers, mais nous devons rapporter avec détails ceux qui se passèrent dans la séance principale, celle du 23 juin. En sa qualité de protestant, l'auteur de l'*Histoire des Diables de Loudun* aurait pu sembler suspect; aussi a-t-il emprunté la relation de cette séance à un bon catholique. Voici donc ce qu'on trouve dans ce récit, qui, bien qu'anonyme, a été reconnu fidèle par tous les contemporains.

« Le vendredi 23 juin 1634, veille de la Saint-Jean, sur les trois heures après midi, M. de Poitiers et M. de Laubardemont étant dans l'église de Sainte-Croix de Loudun, pour continuer les exorcismes des religieuses ursulines, de l'ordre dudit sieur de Laubardemont, commissaire, fut amené de la prison en ladite église Urbain Grandier, prêtre curé, accusé et dénommé magicien par lesdites religieuses possédées, auquel furent produits par ledit sieur commissaire quatre pactes, rapportés, à diverses fois, aux précédents exorcismes, par lesdites possédées, que les diables qui les possédaient disaient avoir faits avec ledit Grandier pour plusieurs fois, mais l'un particulièrement rendu par Léviathan, le samedi 17 présent mois, composé de la chair du cœur d'un enfant, prise en un sabbat fait à Orléans en 1631 ; de la cendre d'une hostie brûlée, de sang et de la sem..... dudit Grandier, par lequel Léviathan dit être entré au corps de sœur Jeanne des Anges, supérieure desdites religieuses, et l'avoir possédée avec ses adjoints, Béhémot, Isaacaron et Balaam ; et ce le 8 décembre 1632;

« L'autre, composé de graines d'oranges et de grenades, rendu par Asmodée, alors possédant la sœur Agnès, le jeudi 22 du présent mois, fait entre ledit Grandier, Asmodée et quantité d'autres diables, pour empêcher l'effet des promesses de Béhérit, qui avait promis, pour signe de sa sortie, d'enlever la calotte du sieur commissaire de la hauteur de deux piques, l'espace d'un *miserere*.

« Tous lesquels pactes représentés audit Grandier, il a dit, sans être aucunement étonné, mais avec une résolution constante et généreuse, ne savoir en façon quelconque ce que c'était desdits pactes, ne les avoir jamais faits, et ne connaître point d'art capable de telles choses; n'avoir jamais eu communication avec les diables, et ignorer absolument ce qu'on lui disait. Dont fut fait procès-verbal qu'il signal.

« Cela fait, on amena toutes lesdites religieuses possédées au nombre d'onze ou douze, comprises trois filles séculières aussi possédées, dans le chœur de ladite église, accompagnées de quantité de religieux, carmes, capucins et récollets, de trois médecins et d'un chirurgien ; lesquelles à l'entrée firent quelques gaillardises, appelant ledit Grandier leur maître, et lui témoignant allégresse de le voir[1]. »

L'évêque de Poitiers ayant donné sa bénédiction à l'assemblée, le P. Lactance prononça un discours où il s'apitoyait sur l'étrange maladie des Ursulines et sur sa longue durée. C'était la charité chrétienne qui obligeait les exorcistes à travailler à l'expulsion des démons de ces pauvres créatures, depuis si longtemps tourmentées.

Après ce discours, le P. Lactance engagea Grandier à essayer lui-même, en sa qualité de prêtre, d'exorciser les possédées et d'interpeller les démons. Grandier, ayant demandé et obtenu de l'évêque l'autorisation de procéder à cet exorcisme, se revêt de l'étole et se dispose à interroger les énergumènes, tout en déclarant que, sauf le respect qu'il porte aux décisions de l'Église, il n'est point, pour son compte, persuadé de la réalité de leur possession.

La seule présence de Grandier à cette cérémonie avait déjà produit beaucoup d'émotion parmi les religieuses prétendues possédées. Quand il se disposa à les interroger et à les exorciser, une exaltation nerveuse extraordinaire, de véritables fureurs de folles commencèrent à les saisir. A peine Urbain Grandier a-t-il adressé la parole à la sœur Catherine, que l'église commence à retentir de clameurs furibondes. La sœur Claire s'avance et accable d'imprécations et d'injures Urbain Grandier, qui toutefois conserve au milieu du déchaînement de ce sabbat un calme imperturbable et une inébranlable dignité.

« Et lui ayant été amenée par le père récollet la sœur Catherine, comme la plus ignorante de toutes et la moins soupçonnée d'entendre le latin, il commença l'exorcisme en la forme prescrite par le rituel, qu'il ne put continuer longuement, parce que toutes les autres possédées furent travaillées des démons, et eurent force cris étranges et horribles, et entre autres la sœur Claire s'avança vers lui, lui reprochant son aveuglement et son opiniâtreté ; si bien qu'en cette altercation il quitta cette autre possédée qu'il avait entreprise, et adressa ses paroles à ladite sœur Claire, qui, pendant tout ce temps de l'exorcisme, ne fit que parler à tort et à travers, sans aucune attention aux paroles de Grandier, qui furent encore interrompues par la mère supérieure, qu'il entreprit, laissant ladite sœur Claire. Mais il est à noter que, auparavant que de commencer à l'exorciser, il lui dit, parlant en latin comme il avait presque toujours fait, puis après s'expliquant en français,

1. *Les Diables de Loudun*, p. 118, 119.

que, pour elle, elle entendait le latin, et qu'il voulait l'interroger en grec, étant une des marques requises pour juger une possession véritable, et que les diables entendaient toutes sortes d'idiomes, à quoi le diable répondit par la bouche de la possédée : « *Ah! que tu es fin, tu sais bien que c'est une des premières conditiions du pacte fait entre toi et nous, de ne répondre point en grec.* » A quoi il répondit : « *O pulchra illusio, egregia evasio !* (Oh ! la belle défaite !) » Et alors il lui fut dit qu'on lui permettait d'exorciser en grec, pourvu qu'il écrivît premièrement ce qu'il voulait dire. Ladite possédée offrit néanmoins de lui répondre en quelle langue il voudrait, mais cela n'eut point lieu ; car toutes les possédées recommencèrent leurs cris et leurs rages, avec des désespoirs non pareils, des convulsions fort étranges, et toutes différentes ; persistant d'accuser ledit Grandier de magie, et de maléfice qui les travaillait, s'offrant de lui rompre le cou, si on voulait le leur permettre, et faisant toutes sortes d'efforts pour l'outrager ; ce qui fut empêché par les défenses de l'Église, et par les prêtres et religieux là présents, travaillant extraordinairement à réprimer la fureur dont toutes étaient agitées. Lui, cependant, demeura sans aucun trouble ni émotion, regardant fixement lesdites possédées, protestant de son innocence, et priant Dieu d'en être le protecteur; et s'adressant à M. l'évêque et à M. de Laubardemont, il leur dit qu'il implorait l'autorité ecclésiastique et royale, dont ils étaient les ministres, pour commander à ces démons de lui rompre le cou, ou du moins de lui faire une marque visible au front, au cas qu'il fût l'auteur du crime dont il était accusé, afin que, par là, la gloire de Dieu fût manifestée, l'autorité de l'Église exaltée, et lui confondu, pourvu toutefois que les filles ne le touchassent point de leurs mains, ce qu'ils ne voulurent point permettre, tant pour n'être point cause du mal qui aurait pu lui en arriver que pour n'exposer point l'autorité de l'Église aux ruses des démons, qui pouvaient avoir contracté quelque pacte sur ce sujet avec ledit Grandier. Alors les exorcistes, au nombre de huit, ayant commandé le silence aux diables et de cesser les désordres qu'ils faisaient, l'on fit apporter du feu dans un réchaud, dans lequel on jeta tous ces pactes les uns après les autres, et alors les premiers assauts redoublèrent avec des violences et des convulsions si horribles, et des cris si furieux, des postures si épouvantables, que cette assemblée pouvait passer pour un sabbat sans la sainteté du lieu où elle était, et la qualité des personnes qui la composaient, dont le moins étonné de tous, au moins à l'extérieur, fut ledit Grandier, quoiqu'il en fût plus sujet qu'aucun autre, les diables continuant leurs accusations, lui cotant les lieux, les heures et les jours de leurs communications avec lui, ses premiers maléfices, ses scandales, son insensibilité, ses renoncements faits à la foi et à Dieu. A quoi il repartit avec une assurance présomptueuse qu'il démentait toutes ces calomnies, d'autant plus injustes qu'elles étaient plus éloignées de sa profession ; qu'il renonçait à Satan et à tous les diables ; qu'il ne les reconnaissait point et qu'il les appréhendait encore moins ; que, malgré eux, il était chrétien, et de plus personne sacrée ; qu'il se confiait en Dieu et en Jésus-Christ, quoique grand pécheur du reste ; mais néanmoins qu'il n'avait jamais donné lieu à ces abominations, et qu'on ne lui en saurait donner de témoignage pertinent, authentique. Ici il est impossible que le discours exprime ce qui tomba sous le sens ; les yeux et les oreilles reçurent l'impression de tant de furies, qu'il ne s'est jamais vu rien de semblable, et, à moins que d'être accoutumé à de si

funestes spectacles, comme sont ceux qui sacrifient aux démons, il n'y a point d'esprit qui eût pu retenir de la liberté contre l'étonnement et l'horreur que cette action produisait. Grandier, parmi tout cela, demeura toujours le même, c'est-à-dire insensible à tant de prodiges, chantant les hymnes de l'Église avec le reste du peuple comme s'il eût eu des légions d'anges pour sa garde, et de fait, un de ces démons cria que Beelzebut était alors entre lui et le P. Tranquille ; et sur ce qu'il dit, adressant la parole au démon : *obmutescas* (fais silence), ledit diable commence à jurer que c'était là le mot du guet, mais qu'ils étaient forcés à tout dire, parce que Dieu était incomparablement plus fort que tout l'enfer. Si bien que tous voulurent se jeter sur lui, s'offrant de le déchirer, de montrer les marques et de l'étrangler, quoiqu'il fût leur maître. Sur quoi il prit occasion de leur dire qu'il n'était ni leur maître ni leur valet, et que c'était une chose incroyable qu'une même confession le déclarât leur maître et s'offrît de l'étrangler. Et alors les filles lui ayant jeté leurs pantoufles à la tête, il dit : « Voilà des diables qui se déferrent eux-mêmes. » Enfin, ces violences et ces rages crurent jusqu'à un tel point, que, sans le secours et les empêchements des personnes qui étaient au chœur, l'auteur de ce spectacle aurait infailliblement fini sa vie. Tout ce qu'on put faire fut de le sortir de ladite église, et de l'ôter aux fureurs qui le menaçaient. Ainsi, il fut reconduit dans sa prison sur les six heures du soir, et le reste du jour fut employé à remettre l'esprit de ces pauvres filles hors de la possession des diables, à quoi il n'y eut pas peu de peine [1]. »

On vient de lire la version la plus modérée de cette épreuve dérisoire dans laquelle, sous prétexte de confrontation, on livre pendant plusieurs heures l'accusé à une douzaine de furies, qui veulent absolument le mettre en pièces, tout en déclarant qu'elles l'adorent, comme leur prince et leur amant. C'est le récit d'un écrivain qui n'est pas seulement catholique, mais qui croit, pour son compte, à la réalité de la possession. A défaut d'autres preuves, il se contente de la preuve morale, qui résulte pour lui de la constance de l'accusation.

En cela néanmoins, il fut mal informé : cette constance des accusatrices éprouva plus d'une défaillance. Outre ce cri que nous avons déjà entendu partir de la conscience d'un énergumène : « *jugement inique !* » il est positif que le 3 juillet la sœur Claire, ayant été conduite dans l'église du château, pour y être exorcisée, s'écria publiquement, et les larmes aux yeux, que tout ce qu'elle avait dit depuis quinze jours n'était que calomnies et impostures. Le 7 du même mois elle renouvela ces déclarations. Ce jour-là, elle était tellement bourrelée de remords, qu'elle sortit de l'église et voulut s'enfuir. Ce fut le moine Démorans, son exorciste, qui courut après elle et la ramena.

1. *Les Diables de Loudun*, p. 121-125.

La sœur Agnès fit les mêmes aveux, priant, avec larmes, les personnes qui assistaient aux exorcismes, de la délivrer d'une horrible captivité où l'on tourmentait son corps, pour la forcer à perdre son âme. Vint ensuite la Nogeret, qui, enhardie par ces exemples, fut bien plus positive dans ses rétractations. Elle protesta qu'elle avait accusé un innocent; elle en demanda pardon à Dieu, en pleine église. Et se tournant tantôt vers l'évêque, tantôt vers Laubardemont, elle leur déclara qu'elle se sentait poussée à faire cette confession pour décharger sa conscience [1].

Après la Nogeret, après la sœur Claire et la sœur Agnès, la supérieure eut aussi son heure de remords, mais avec un désespoir bien plus violent, puisqu'il alla jusqu'à une tentative de suicide. C'est dans l'*extrait des preuves*, dressé par Laubardemont lui-même, qu'on trouve consigné ce fait si frappant:

« De tous les accidents dont les bonnes religieuses ont été travaillées, est-il dit dans cet *Extrait des preuves*, il n'y en a pas de plus étrange que ce qui est arrivé à la mère prieure. Le lendemain, après avoir rendu sa déposition, lorsque le sieur de Laubardemont recevait celle d'une autre religieuse, elle se mit en chemise, nu-tête, avec une corde au cou, et un cierge à la main, et demeura en cet état l'espace de deux heures, au milieu de la cour, où il pleuvait en abondance. Lorsque la porte du parloir fut ouverte, elle s'y jeta et se mit à genoux devant le sieur de Laubardemont, lui déclarant qu'elle venait pour satisfaire à l'offense qu'elle avait commise, en accusant l'innocent Grandier; puis, s'étant retirée, elle attacha la corde

1. « Il est à présumer que le lendemain, 3 de juillet, le démon de la sœur Claire était aussi allé en campagne, et qu'il avait abandonné cette misérable créature à elle-même, puisque, les larmes aux yeux, elle déclara publiquement dans l'église du château, où on l'avait menée pour l'exorciser, que tout ce qu'elle avait dit depuis quinze jours n'était que de pures calomnies et des impostures; qu'elle n'avait rien fait que par l'ordre du récollet, de Mignon et des carmes; et que si on la séquestrait, il se trouverait que toutes ces choses n'étaient que feintes et que malices. Elle fit encore les mêmes déclarations deux jours après, savoir le 7 du mois, et elle passa si avant cette dernière fois, qu'elle sortit de l'église où on l'exorcisait, et voulut s'enfuir; mais Demorans courut après elle et l'arrêta. La sœur Agnès, enhardie par cet exemple, dit plusieurs fois les mêmes choses, priant ceux qui assistaient aux exorcismes de vouloir la tirer de l'horrible captivité sous le poids de laquelle elle gémissait. Elle refusa un jour de communier, assurant son exorciste, d'un air très sérieux et en des termes qui ne l'étaient pas moins, qu'elle ne se trouvait point en état de le faire; il ne laissa pas de lui faire accroire que c'était son démon qui lui causait cette répugnance, et la communia malgré elle, quelque impiété qui parût être dans cette action, et quelque conséquence que les ennemis de l'Église pussent avoir lieu d'en tirer. Ces deux misérables filles, ne voyant aucune espérance de secours, dirent enfin qu'elles se préparaient à être extraordinairement maltraitées dans la maison, pour avoir révélé un secret si important; mais qu'elles étaient bourrelées par leurs consciences, et forcées à parler pour leur décharge, et pour donner gloire à Dieu et à la vérité, quoi qu'il en pût arriver. La Nogeret protesta aussi un jour qu'elle avait accusé un innocent, et qu'elle en demandait pardon à Dieu; et, se tournant tantôt du côté de l'évêque, tantôt du côté de Laubardemont, elle leur déclarait qu'elle se sentait obligée à faire cette confession pour la décharge de sa conscience. Ce dernier n'en fit que rire, et l'évêque et les exorcistes soutinrent que le diable usait de cet artifice pour entretenir les gens dans l'incrédulité. (*Histoire des Diables de Loudun*, p. 131-133.)

LES DOUZE JUGES NOMMÉS PAR LAUBARDEMONT S'ASSEMBLENT AU COUVENT DES CARMES (PAGE 150).

à un arbre dans le jardin, où elle se fût étranglée, si les autres sœurs ne fussent accourues[1]. »

Ces rétractations étaient embarrassantes ; cependant ni l'évêque, ni Laubardemont, ni les exorcistes ne perdirent contenance. Ils avaient leur réponse dans une phrase toute faite : « Les paroles de ces pauvres filles n'étaient qu'un artifice du démon pour entretenir les gens dans l'incrédulité. » Ainsi le démon ne disait la vérité que lorsqu'il accusait Urbain Grandier ; il ne mentait que quand ses déclarations lui étaient favorables. Là est tout l'esprit de cette procédure inique.

Après les scènes horribles des exorcismes du 23 juin, Grandier comprit qu'il était condamné d'avance. Il ne trouvait d'appui nulle part. La population de Loudun restait muette sous la terreur qu'inspiraient l'inquisition de l'évêque et les menaces de Laubardemont. Quant aux juges, bien que magistrats du pays, ils étaient ou dévoués à la cabale de ses ennemis ou placés eux-mêmes sous le coup d'une accusation de magie.

Cette dernière menace concernait plus particulièrement le bailli de Loudun et le lieutenant civil : on parlait même d'instruire prochainement leur procès. Le lieutenant civil en conçut de telles alarmes que son esprit se troubla et qu'il resta aliéné jusqu'à la fin de sa vie.

Ce lieutenant civil, qui s'appelait Louis Chauvet, et qui s'était opposé de toute son autorité aux pratiques et aux procédures des exorcistes, n'avait pas malheureusement un cœur et un esprit aussi à l'épreuve de toute menace que le bailli. A peine ce pauvre juge se voit-il sous le coup d'une accusation de magie, qu'il se trouble et va consulter un ami, dont les conseils, d'une prudence peut-être excessive, achèvent de lui faire perdre la tête. Cet ami, homme de considération et de qualité, était à Poitiers, où se tenaient alors les Grands Jours. Il lui assura qu'après avoir bien réfléchi sur toutes les circonstances de l'affaire Grandier, il demeurait persuadé que tous ceux qui avaient été accusés de magie, et qui le seraient à l'avenir, quelque crédit, quelques amis et quelque bonne réputation qu'ils eussent, couraient grand risque de perdre l'honneur et la vie. « Cette déclaration, dit Aubin, surprit le lieutenant civil ; il en fut accablé, et les mouvements de la frayeur s'emparèrent si violemment de son esprit, qu'ils le renversèrent, et le réduisirent dans un tel état que depuis on ne l'a jamais vu rétabli dans son bon sens. » Les tremblements de Chauvet étaient les signes extérieurs de sa possession, car lui aussi logeait chez lui un diable, et le plus redoutable de tous : la peur de Laubardemont !

1. Voy. dans l'*Histoire des Diables de Loudun*, p. 181.

Le bailli, cœur plus ferme, tête plus solide, ne donna pas cette joie à ses ennemis. On le fit accuser de magie par les possédées que Barré exorcisait à Chinon ; mais cette tentative ne put être poussée bien loin, grâce à sa bonne renommée. Il avait précédemment déjoué par sa prudence une trame ourdie contre lui. Une mendiante remet un jour, en secret, à l'un de ses domestiques, une lettre d'une main inconnue, où on lui proposa de faire évader Grandier, s'il veut seulement consentir à écrire le lieu précis où se trouve le prisonnier. Devinant un piège, le bailli déposa la lettre entre les mains de Laubardemont. Quelque temps après, il demanda au grand commissaire la remise de cette lettre, afin d'en rechercher les auteurs et de les poursuivre en justice. Mais il ne put obtenir même une copie de cette pièce.

Sa femme ne montra pas moins de courage et de décision. Étant entrée un jour dans l'église où les possédées étaient exorcisées en présence de l'évêque de Poitiers, une énergumène l'accuse d'être magicienne et de porter un pacte conclu avec les démons. Aussitôt la baillive, sans se déconcerter, fait à haute voix ses prières, qu'elle entremêle d'imprécations contre les magiciens et les diables. Ensuite, s'adressant aux exorcistes, elle les somme, au nom du pouvoir que l'Église leur confère, de faire rapporter ce pacte par les démons. Forcés de s'exécuter, les exorcistes firent toutes les invocations et adjurations nécessaires pour forcer les démons de se manifester s'ils existaient chez la baillive. Mais deux heures se passèrent sans qu'aucun signe extraordinaire vînt révéler leur présence, et la nuit survint à propos pour tirer les exorcistes d'embarras.

Revenons à la suite du procès. Laubardemont se garda de produire, parmi les pièces, les procès-verbaux dressés par le bailli et le lieutenant civil. En revanche, il y fit entrer ceux que le lieutenant criminel de Chinon avait faits aux exorcismes de Barré dans cette ville, et d'où sortait aussi, comme nous l'avons dit, l'accusation de magie contre Urbain Grandier. Quant aux procès-verbaux faits à Loudun depuis l'arrivée du commissaire royal, comme c'était lui-même qui les rédigeait, et nous savons avec quel soin, ils figurèrent naturellement au premier rang des pièces où l'on devait puiser les preuves de l'accusation.

Il reste un *Extrait* de ces *preuves*, qui a été publié par Aubin dans son *Histoire des Diables de Loudun*, et qui fut obtenu, plusieurs années après le procès, de l'un des juges. On voit, en le lisant, avec quelle adresse impudente les faits qui se sont passés en présence du public, pendant les exorcismes, ont été dénaturés et embellis, pour la plus grande gloire de Dieu et pour la perte d'un innocent [1].

1. On y voit, par exemple, que des religieuses ont été enlevées de terre à la hauteur de deux pieds, sans aucune mention de cette main indiscrète qui, ayant soulevé le bas de la robe de la

Les preuves de l'accusation de magie ne furent pas seulement tirées des réponses faites par les religieuses possédées aux questions de leurs exorcistes. On invoqua aussi les dépositions d'un assez grand nombre de témoins, qui furent entendus dans l'information par le commissaire royal ou par les juges qui l'assistaient. On trouve le résumé de ces dépositions dans l'*Extrait des preuves* que nous venons de citer.

Toutes ces dépositions ont un trait commun et profondément marqué. Religieuses et séculières, possédées ou non possédées, accusent un amour puissant, irrésistible, pour le curé de Saint-Pierre. Cette passion qu'il leur avait envoyée, on ne sait par quel messager mystérieux, ce sort qu'il leur avait jeté, devint aux yeux de ses juges son pouvoir infernal, son crime et sa magie.

Trois femmes de la ville déposèrent : — la première, qu'un jour après avoir reçu la communion de la main du curé de Saint-Pierre, qui la regarda fixement pendant cette action, elle fut soudainement prise d'un violent amour pour lui ; — la seconde, que, l'ayant rencontrée, il lui serra la main, et lui inspira également une passion très forte pour lui, par ce simple attouchement ; — la troisième, qu'après l'avoir regardée à la porte de l'église des Carmes où il entrait avec la procession, il lui fit ressentir un très grand trouble et des désirs amoureux. Toutes les trois assuraient qu'avant ce moment où il leur donnait un tel amour de sa personne, elles n'avaient jamais eu d'inclination secrète pour lui, étant d'ailleurs vertueuses et en très bonne réputation.

Quatorze religieuses, dont huit étaient possédées, déposèrent également qu'elles avaient eu un amour déréglé pour le curé de Saint-Pierre. Les unes l'avaient vu, de jour et de nuit, dans le couvent, les sollicitant à son amour. Pendant l'espace de quatre mois, elles avaient été obsédées de ces visions, qui ne pouvaient être des rêves, puisqu'elles les avaient eues pour la plupart pendant qu'elles vaquaient à l'oraison. Dans quelques-uns de ces accidents, elles avaient été frappées par quelque chose qui n'était pas connu d'elles, et qui, disaient-elles, laissait sur leur corps des marques si visibles, que les médecins et les chirurgiens ont pu les reconnaître facilement et en faire leur rapport.

« Il ne faut pas oublier, dit l'*Extrait des preuves*, que toutes ces religieuses, en rendant leurs dépositions, à la prononciation du nom de Grandier étaient surprises

supérieure, changea tout à coup le miracle en une effrontée jonglerie. Mais une des entreprises les plus audacieuses a été de faire tourner contre l'accusé la rétractation de la supérieure que nous avons déjà rapportée. (Voy. *Extrait des preuves*, Aubin, p. 181, passage cité plus haut, p. 164.)

de troubles et de convulsions, et à la confrontation, où les médecins ont été présents, pour connaître ce qui se passerait de remarquable, elles ont été très violemment agitées, ainsi que toutes les séculières, qui se disaient aussi passionnées d'amour pour l'accusé [1]. »

Élisabeth Blanchard, dont la déposition fut confirmée par celle de Suzanne Hamon, déclara avoir eu des relations intimes avec l'accusé, qui lui avait aussi proposé de la conduire au sabbat.

Cet amour déréglé que Grandier inspirait aux femmes, fut considéré comme une des preuves les plus manifestes de son état de magicien.

Les douze juges appelés par Laubardemont n'avaient guère donné signe de vie depuis leur arrivée à Loudun. Ils n'avaient eu jusque-là, en effet, que le caractère de simples magistrats instructeurs, assistant aux exorcismes, l'un dans une église, l'autre dans une autre, par subdélégation de Laubardemont. On ne jugea pas même utile de produire au procès les constats partiels qu'ils avaient pu faire ainsi divisés. Une nouvelle commission était nécessaire pour les instituer véritablement juges du procès. Cette commission leur fut donnée par Laubardemont le 8 juillet 1634.

Le 26 juillet, les juges s'assemblèrent au couvent des Carmes et y établirent leurs séances. Le 18, ils firent signifier leur commission à l'accusé.

Ce fut alors qu'Urbain Grandier écrivit à sa vieille mère la lettre suivante, dans laquelle on voit avec quel soin inique avait été écarté tout ce qui aurait pu servir à sa défense :

« Ma mère, M. le procureur du roi m'a rendu votre lettre, par laquelle vous me mandez qu'on a trouvé mes papiers dans une chambre et retenu ceux qui pouvaient servir à ma justification, pour me les mettre en main, mais on ne me les a point donnés ; aussi, quand je les aurais, je ne suis point en état de faire des écritures. Pour des mémoires, je ne puis dire autre chose que ce que j'ai dit au procès, qui consiste en deux chefs. Au premier, on m'a interrogé sur les faits de ma première accusation, à quoi j'ai satisfait, et allégué que j'en suis bien justifié, ce qu'il faut faire voir en produisant les quatre sentences d'absolution ; savoir, deux du présidial de Poitiers, et deux autres de Mgr l'archevêque de Bordeaux. Que si MM. les commissaires doutent de l'équité d'icelles, ils peuvent de leur autorité faire apporter le procès qui est au greffe de la cour du parlement, avec une production civile, qui sert à faire voir les mauvaises pratiques qui furent alors faites contre moi. Le second chef est touchant la magie et le mal des religieuses. Sur quoi, je n'ai rien à dire qu'une vérité bien constante, qui est que j'en suis innocent, et à tort accusé, dont j'ai fait une plainte à justice,

1. Dans le septième paragraphe de l'*Extrait des preuves*, on lit ces autres lignes, que la décence ne nous permettrait pas de transcrire jusqu'au dernier mot : « Et la seconde (il s'agit de sœur Claire) se trouva si fort tentée de coucher avec son grand ami, qu'elle disait être ledit Grandier, qu'un jour s'étant approchée pour recevoir la sainte communion, elle se leva soudain, et monta dans sa chambre, où, ayant été suivie par une des sœurs, elle fut vue ..... »

ce qu'il faut faire voir en employant les procès-verbaux de M. le bailli, où sont insérées toutes les requêtes que j'ai présentées tant aux juges royaux qu'à Mgr l'archevêque, dont j'ai donné une fois une grosse à M. de Laubardemont, que M. le procureur du roi m'a dit avoir aussi produite. Vous ferez faire une requête d'emploi par notre procureur, qui prendra tel conseil qu'il jugera bon. Mes réponses contiennent mes défenses et raisons ; je n'ai rien mis en avant que je ne justifie par écritures et témoins, si mesdits seigneurs m'en donnent les moyens. Au reste, je me repose de tout sur la providence de Dieu, sur le témoignage de ma conscience, et sur l'équité de mes juges, pour l'illumination desquels je fais prières continuelles à Dieu, et pour la conservation de ma bonne mère, à qui Dieu me veuille rendre en bref, pour lui rendre mieux que je n'ai jamais fait les devoirs de son fils et serviteur.

« GRANDIER. »

Et par post-scriptum :

« D'autant que je ne sais rien ici de ce qui se fait au monde s'il s'est passé quelque chose aux actes publics qui puisse servir, il faut s'en aider selon que le conseil jugera bon. On m'a fait lecture de la commission du roi, portant les noms de messieurs les juges députés pour juger le procès définitivement, et l'on m'a donné la liste de leurs noms que je vous envoie. »

L'accusé demanda une seconde visite de son corps, ce qu'on lui refusa, et ce qui lui aurait été bien inutile. Puisqu'on s'était contenté des deux marques trouvées par la sonde de Mannouri au lieu de cinq annoncées par la supérieure, c'est que bien évidemment on voulait, de parti pris, que ces marques, en quelque nombre qu'elles fussent, servissent de preuve à l'accusation.

On n'eut pas plus égard à son mémoire intitulé : *Fins et conclusions absolutoires*, et qui commençait par ces paroles graves et touchantes :

« Je vous supplie en toute humilité de considérer mûrement et avec attention ce que le prophète dit au psaume 82, qui contient une très sainte remontrance qu'il vous fait d'exercer vos charges en toute droiture, attendu qu'étant hommes mortels, vous aurez à comparaître devant Dieu, souverain juge du monde, pour lui rendre compte de votre administration [1].

Le moment s'approchait où les juges devaient prononcer leur arrêt. On se prépara par de grands actes de dévotion à ce grand acte d'iniquité.

« Les juges se voyant chargés d'une affaire qui attirait les yeux de toute la France et même de toute la chrétienté, écrit le P. Tranquille, d'une affaire qui semblait

1. Il faut lire aussi, pour bien connaître tous les faits concernant le procès de Grandier, deux autres pièces qui ont été réimprimées dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, de M. Danjou, tome V, 2e série. Ces deux pièces sont : 1° *Factum pour maître Urbain Grandier, prêtre curé de l'église Sainte-Croix du Marché*. Ce *factum*, sans nom d'auteur, nous paraît être du frère d'Urbain Grandier, conseiller au bailliage de Loudun ; 2° *Lettre du sieur Grandier, accusé de magie, au roi;* 3° *Véritable relation des justes procédures observées au fait de la possession des Ursulines*, par le R. P. Tr. R. C. (le P. Tranquille).

enveloppée de mille difficultés et dont le succès tirait à de grandes conséquences, résolurent, tout d'un avis, de s'adresser premièrement à Dieu, qui est la source de lumière et de vérité ; et qu'ainsi chacun d'entre eux se préparât par la confession et la communion souvent réitérées, pour recevoir la grâce et l'assistance du ciel. Ils donnèrent entrée à cette action par une procession générale, pour faire voir qu'ils étaient les premiers à exciter le peuple à dévotion par leur exemple. Ils continuèrent toutes les fêtes et tous les dimanches, pendant le jugement du procès, à visiter encore les églises de la ville ; et là, le saint sacrement exposé, faire chanter avec solennité une messe du Saint-Esprit, avec la prédication, faisant des prières publiques et ferventes, à ce qu'il plût à Dieu de les conduire dans cette affaire, et les illuminer de son esprit, pour rendre la justice à qui elle appartient *selon l'intention de Sa Majesté*, et le devoir de leur conscience. »

L'*intention de Sa Majesté*, c'est-à-dire celle du cardinal de Richelieu, voilà ce qui devait peser sur la conscience des juges, et l'homme qui les avait choisis devait y tenir la main.

On lit dans les *Mémoires de d'Artagnan :*

« Laubardemont, qui avait condamné d'avance Grandier, et qui voulait que les commissaires le condamnassent aussi, leur dit franchement, pour les obliger à souscrire à un jugement si rempli d'injustice, que, s'ils s'y opposaient avec toute la rigueur que devaient avoir des gens de bien, on leur donnerait des commissaires à eux-mêmes, qui les convaincraient bientôt d'avoir eu part à ces sortilèges, parce que Grandier n'était pas plus sorcier qu'ils pouvaient l'être. »

Si Laubardemont n'a pas donné à ses menaces cette forme cyniquement explicite, il dut le faire au moins par insinuation, de manière à être bien compris. La situation créée par toutes les procédures antérieurement accomplies pesait d'ailleurs de tout son poids sur les juges. Au point où en étaient les choses, il fallait ou que l'accusé fût condamné comme magicien, ou que toute une communauté religieuse, plusieurs moines et gens d'église, enfin nombre de personnes laïques considérables, encourussent les peines que méritait la plus atroce de toutes les machinations qu'on puisse ourdir contre la vie et l'honneur d'un innocent.

Il n'est pas même d'ailleurs nécessaire de supposer que les commissaires choisis par Laubardemont fussent de ces juges sur la perversité desquels le pouvoir peut toujours compter, et dont la conscience ne répugne à aucune prévarication criminelle. Rien n'autorise à penser que ces gens qui allèrent si souvent à la messe, qui reçurent tant de fois la communion, et firent « les prières de Quarante heures », fussent autre chose que des bigots, plus ou moins fanatiques, dupes eux-mêmes de la valeur de preuves de possession et de magie sur lesquelles ils avaient à fonder leur sentence.

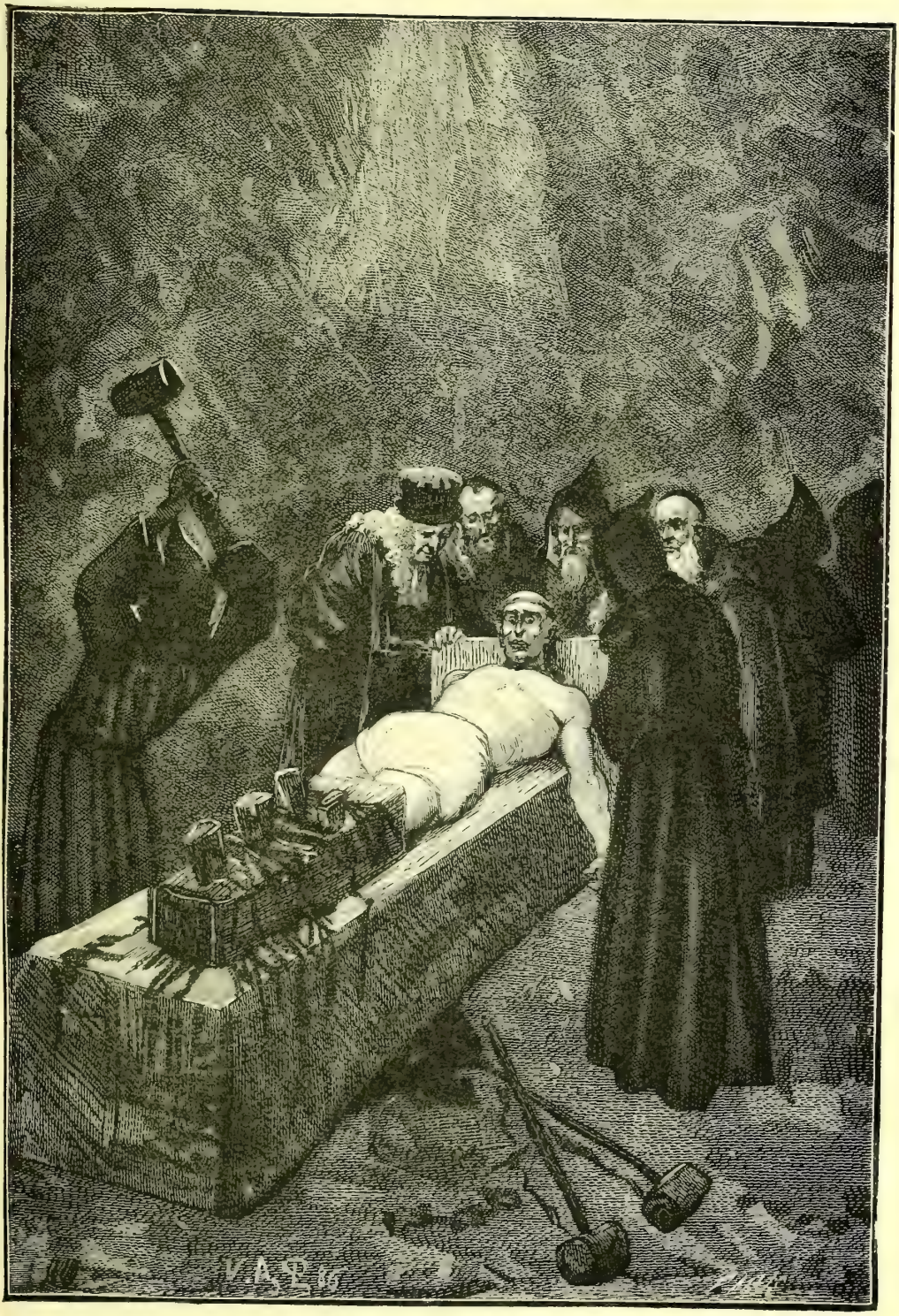

URBAIN GRANDIER MIS A LA TORTURE (PAGE 159)

L'écrivain que nous avons toujours suivi, parce que nul autre ne nous a paru plus circonspect et plus circonstancié quant aux faits matériels, Aubin, cite bien un de ces magistrats qui était connu à Chinon pour n'avoir ni foi ni principes ; mais, par la raison même qu'il signale celui-là et se tait sur les autres, il y a lieu de penser que tous ces juges n'étaient pas en mauvaise renommée dans les diverses localités où ils exerçaient leurs fonctions. S'ils ont cru véritablement à la possession et à la culpabilité de Grandier, c'étaient bien les hommes qu'il fallait à Laubardemont ; l'arrêt qu'il voulait leur faire prononcer n'en devenait que plus sûr. Or, pourquoi sur le premier point auraient-ils été plus sceptiques que d'autres personnages célèbres de leur temps, et même bien après, par leur esprit et leurs lumières ? Pourquoi, sur le second point, eussent-ils été moins faciles à prévenir que des conseillers des parlements de Rouen, d'Aix et de Toulouse ? Si nous ajoutons que, dans le milieu où ils se trouvaient, catholiques et réformés, sauf un très petit nombre, croyaient à la possession, nous n'aurons pas besoin de charger et d'accuser leur conscience pour expliquer leur arrêt.

L'information faite par Laubardemont, les preuves tirées des exorcismes, les déclarations des possédées et les deux prétendues marques du diable trouvées sur le corps de l'accusé, tels étaient les éléments sur lesquels devait se faire l'opinion des juges. Personne n'ignore qu'à cette époque les formes judiciaires étaient bien différentes de celles de nos jours, et que le public n'assistait pas à la discussion des faits juridiques, car la publicité des débats est une des conquêtes de la révolution de 1789. Le procès se trouvait donc ainsi terminé, et le vendredi, 18 août 1634, fut le jour fixé par les juges pour prononcer leur arrêt.

Rassemblés de grand matin au couvent des Carmes, les commissaires rendirent une sentence qui condamnait au feu le curé de Saint-Pierre, et ordonnait qu'avant le supplice, le condamné serait soumis à la torture pour lui faire avouer les noms de ses complices. Voici le dispositif de cet arrêt :

« Avons déclaré et déclarons Urbain Grandier dûment atteint et convaincu du crime de magie, maléfice, et possessions arrivées par son fait, ès personnes d'aucunes religieuses ursulines de cette ville de Loudun, et autres séculières, ensemble ses autres cas et crimes résultant d'icelui, pour réparation desquels avons icelui Grandier condamné et condamnons à faire amende honorable, nu-tête, la corde au cou, tenant à la main une torche ardente du poids de deux livres, devant la principale porte de l'église Saint-Pierre du marché, et devant chle de Sainte-Ursule de ladite ville ; et là, à genoux, demander pardon à Dieu, au roi et à la justice ; et ce fait, être conduit à la place publique de Sainte-Croix, pour y être attaché à un poteau sur un bûcher, qui, pour cet effet, sera dressé audit lieu, et y être son corps brûlé tout vif avec les pactes et caractères magiques restants au greffe, ensemble le livre ma-

nuscrit composé par lui contre le célibat des prêtres, et les cendres jetées au vent. Avons déclaré et déclarons tous et chacun de ses biens confisqués au roi, sur iceux préalablement pris la somme de cent cinquante livres, pour être employées à l'achat d'une lame de cuivre, en laquelle sera gravé le présent arrêt par extrait, et icelle apposée dans un lieu éminent de ladite église des Ursulines, pour y demeurer à perpétuité. Et auparavant que d'être procédé à l'exécution du présent arrêt, ordonnons que ledit Grandier sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, sur le chef de ses complices, et exécuté le 18 août 1634. »

VI

Urbain Grandier est mis à la question. — Sa constance dans les tourments. — Il est brûlé vif. — Apparitions singulières au-dessus de son bûcher.

Aux termes de l'arrêt qui venait d'être rendu au couvent des Carmes, le malheureux curé de Saint-Pierre, avant de monter sur le bûcher, devait être appliqué à la question, pour lui faire déclarer les noms de ses complices. Peu d'instants après le prononcé du jugement, François Fourneau, chirurgien de Loudun, fut mandé; ou plutôt enlevé de sa maison, par ordre de Laubardemont, et conduit sous escorte dans la prison de Grandier. Mannouri s'y était déjà rendu, il paraissait être venu dans ce triste lieu plus volontairement que son confrère.

Dès que Grandier eut aperçu Mannouri, dont la main lui avait été, comme nous l'avons dit, si cruelle dans l'examen de son corps ordonné par le commissaire royal, il s'écria :

« Cruel bourreau! viens-tu pour m'achever? Tu sais, inhumain, les cruautés que tu as exercées sur mon corps; tiens, continue, achève de me tuer! »

Les deux chirurgiens reçurent l'ordre de raser tout le corps de Grandier, pour y constater de nouveau les marques de la griffe du diable. Sur la répugnance que le condamné éprouvait à se laisser toucher par Mannouri, un des exempts du prévôt de l'hôtel ordonna à Fourneau de faire cette opération.

Comme il mettait la main à cette triste besogne, un des juges lui dit qu'il devait aussi raser les sourcils du patient. On parlait même de lui faire arracher les ongles, car c'était une croyance assez répandue que le diable cachait ses marques dans cette partie du corps dérobée aux regards. Grandier témoigna qu'il s'y résignerait ; mais Fourneau protesta qu'il n'en ferait rien, en dépit de tous les ordres du monde. Il se borna à raser son corps.

« Pardonnez-moi, lui dit cet honnête homme, de porter les mains sur vous.

— Je crois que vous êtes le seul, répondit Grandier, qui ayez pitié de moi.

— Monsieur, ajouta Fourneau, vous ne voyez pas tout le monde. »

Le bon chirurgien exprimait certainement par là les sentiments de la plus grande partie des habitants de Loudun.

On ne trouva sur son corps que les deux petites marques, ou signes que l'on y avait constatés la première fois, l'un dans l'aine, l'autre dans le dos, et le chirurgien reconnut que ces deux parties étaient fort sensibles.

Cette opération faite, le condamné fut revêtu de mauvais habits qu'on lui fit prendre à la place des siens, mis dans un carrosse fermé et conduit au palais de Loudun, où plusieurs femmes de qualité, la dame de Laubardemont au premier rang, attendaient dans la salle des audiences, assises sur les sièges des juges. Le grand commissaire Laubardemont occupait la place ordinaire du greffier; ce dernier était debout devant lui. A coté du procureur du roi, et au-dessous des dames, se tenait le major de la ville, Mêmin de Silly, qui avait fait poser des gardes autour du palais et dans les rues environnantes.

Aux alentours du palais, le capucin Lactance et un autre moine, revêtus de leur aube et de leur étole, exorcisaient l'air, la terre et l'eau; ils exorcisèrent le patient lui-même quand il entra dans le palais.

Urbain Grandier, les mains liées, fut introduit dans la grande salle, où se trouvaient Laubardemont et son entourage. Lorsqu'il eut dépassé la barre, il voulut se mettre à genoux, mais le greffier le releva pour le faire approcher de Laubardemont. Là, il se mit encore dans la même posture, la tête couverte et les mains attachées derrière le dos. Alors le greffier, lui retirant brutalement son chapeau et sa calotte : « Tourne-toi, malheureux, lui dit-il, et adore le crucifix qui est sur le siège du juge. »

Obéissant avec humilité, Grandier leva les yeux au ciel, et demeura quelque temps comme absorbé dans son oraison mentale. Il se remit ensuite à genoux. On donna lecture de son arrêt, qu'il écouta sans trouble ni émotion.

Ayant obtenu du grand commissaire la permission de dire quelques paroles, Grandier exprima en ces termes sa touchante protestation :

« Messieurs, j'atteste Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et la Vierge, mon unique avocate, que je n'ai jamais commis de sacrilège, que je ne connais point d'autre magie que celle de l'Écriture sainte, laquelle j'ai toujours prêchée, et que je n'ai point d'autre créance que celle de notre mère, la sainte Église catholique apostolique et romaine. Je renonce au diable et à ses pompes; j'avoue mon Sauveur, et je le prie que

le sang de sa croix me soit méritoire. Et vous, messeigneurs, modérez, je vous en supplie, la rigueur de mon supplice, et ne mettez pas mon âme au désespoir. »

Le malheureux fondait en larmes. Ayant donné l'ordre de faire retirer les dames et tous les curieux, Laubardemont le prit à part, et eut avec lui, dans un coin de la salle, un assez long entretien. Nul ne peut savoir ce qui s'échangea entre eux ; seulement, Laubardemont, terminant brusquement l'entretien, dit très haut et d'un ton sévère au condamné, que s'il devait espérer quelque adoucissement à la rigueur de son arrêt, ce ne pouvait être qu'à la condition de nommer ses complices.

« Je n'ai point de complices, » répondit à haute voix Urbain Grandier, qui protesta encore une fois de son innocence.

Le juge Houmain, qui avait été l'un des rapporteurs du procès, l'entreprit à son tour pour l'amener à des révélations ; mais il ne reçut du condamné que la même réponse.

Alors commença le second acte de cette passion douloureuse, c'est-à-dire la question ordinaire et extraordinaire qui avait été ordonnée par la sentence. Les formes de ce supplice variaient suivant les localités. La pratique de Loudun était de mettre les jambes du patient entre deux planches qu'on laçait avec des cordes et entre lesquelles on faisait ensuite entrer des coins, chassés à coups de marteau, de manière à presser fortement les jambes. Cette pression était plus ou moins considérable, selon le nombre ou la grosseur des coins employés ; elle allait quelquefois à ce point que les muscles des jambes du patient étaient réduits en bouillie et que les os tombaient en éclats au moment où les cordes étaient desserrées. Il était rare qu'on survécût longtemps à cette torture. On employa pour Grandier deux coins de plus qu'on n'en donnait aux grands criminels ; les moines trouvaient pourtant que c'était trop peu. Laubardemont ordonna à l'homme qui avait en garde les coins et les autres instruments de torture, d'en aller prendre de plus gros, en le menaçant de sa colère s'il n'obéissait pas. Cet homme ne put se tirer d'affaire qu'en jurant qu'il n'en avait pas d'autres.

On avait appelé les moines pour exorciser les instruments de torture. S'il faut en croire diverses relations qui ont été publiées, ces moines prirent eux-mêmes le marteau et se mirent à enfoncer les coins avec rage, en prononçant contre le patient des imprécations effroyables.

Quand tous les coins furent poussés, et le malheureux étant soumis aux plus cruelles souffrances, le P. Lactance le pressait de faire des aveux. Il lui criait à tue-tête : *Dicas*, *dicas !* (Parle, parle !) Le P. Lactance répétait si souvent ce mot que désormais le peuple ne l'appela plus que le *père Dicas*.

Pour toute réponse, Grandier lui demanda s'il croyait qu'un homme de bien pût s'accuser d'un crime qu'il n'avait point commis, même en pensée. Le P. Lactance ne trouva rien à répondre à cette question. « Eh bien! dit Grandier, laissez-moi, je vous en conjure, mourir en repos. »

Le malheureux s'évanouit plusieurs fois pendant ce supplice : c'est en redoublant les coups qu'on le faisait revenir de ses pâmoisons. On ne cessa la torture que lorsque ses jambes furent à demi brisées. On retira alors l'appareil de la question, et on coucha le patient sur le carreau. Il ne sortit de sa bouche ni une plainte, ni un murmure contre ses ennemis; mais il prononça une fervente prière à Dieu, comme il avait déjà fait dans la violence de la torture.

Malgré les sommations furibondes du *père Dicas*, Grandier n'avoua jamais le crime de magie, et il ne put dénoncer ses complices qu'il n'avait pas[1]. Il confessa seulement qu'en sa qualité d'homme, il avait abusé des voluptés de la chair, faute dont il s'était confessé et avait fait pénitence. Quant à Élisabeth Blanchard, son accusatrice, loin de l'avoir connue comme elle l'avait déclaré, c'est-à-dire comme démon, il soutint toujours qu'il ne l'avait jamais vue avant le jour où elle lui fut confrontée. On espérait, par les aveux que lui arracherait la torture, trouver un prétexte de poursuivre ceux qui étaient considérés, non comme les complices de son prétendu crime, mais ses amis et ses défenseurs, parmi lesquels étaient surtout le bailli, le lieutenant civil, sa plus intime amie Madeleine de Brou, et divers habitants de Loudun qui appartenaient à la religion protestante.

Il fallait donner un peu de repos au malheureux avant de le conduire au bûcher. On le transporta dans la chambre du conseil, et on l'étendit sur de la paille, auprès du feu. Étant couché sur le carreau, il eut un dernier évanouissement, dont il ne sortit que grâce à un peu de vin que le lieutenant du prévôt se hâta de lui faire avaler.

Ayant aperçu un moine augustin, Grandier demanda à se confesser à ce

1. On lit dans une relation de la mort de Grandier, que, cédant un moment à la violence de la douleur, le patient laissa échapper un aveu qu'il se hâta de rétracter quelques instants après. « Ouy, messieurs, dit-il, je suis magicien, je suis tout le plus abominable homme du monde. » Revenu aussitôt à luy, comme frémissant, dit ces paroles : « O mon âme, qu'ai-je dit? As-tu murmuré contre ton Dieu et ton créateur? Non, messieurs, je ne suis point magicien, je ne le fus jamais. Mon Dieu, mon père, mon doux Jésus, sauveur et rédempteur, ne me laissez point; que la flamme ni les tourments n'ayent aucune force pour me faire renier celui qui m'a donné l'estre. » (*Relation véritable de ce qui s'est passé à la mort du curé de Loudun, brûslé tout vif le vendredi* 18 *août* 1634.)

Cette pièce sans nom d'auteur, mais qui est probablement d'un spectateur de l'événement, existe manuscrite à la bibliothèque de l'Arsenal. Elle a été imprimée dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, de M. Danjou, t. V, 2e série, avec quatre autres pièces relatives au procès d'Urbain Grandier et que nous avons mentionnées dans le cours de ce travail (p. 150-151).

LE SUPPLICE D'URBAIN GRANDIER (PAGE 164)

religieux, ce qui lui fut refusé. Il aurait désiré se confesser au P. Grillau, cordelier de ses amis, qui était dans la salle ; on le lui refusa encore, pour le livrer à deux capucins ; l'un de ces capucins était le terrible P. Tranquille.

A partir de ce moment, et durant quatre heures, il y eut ordre de ne plus le laisser parler à personne. Dans cet intervalle, Grandier ne fut vu que par le greffier de la commission, ses deux confesseurs et Laubardemont qui passa plus de deux heures avec lui, tenant en main un écrit qu'il voulait le forcer à signer, ce que le condamné refusa avec une constance inébranlable.

A cinq heures du soir, les bourreaux entrèrent et le mirent sur une civière. Comme ils l'emportaient, il dit encore au lieutenant criminel d'Orléans qu'il avait tout déclaré et qu'il n'avait plus rien sur la conscience.

« Ne voulez-vous pas, lui dit ce magistrat, que je fasse prier Dieu pour vous?

— Vous m'obligerez beaucoup de le faire, et je vous en supplie, » répondit-il.

On sortit du palais pour se rendre au bûcher. Le condamné tenait à la main une torche, qu'il baisait avec humilité. Calme et le visage serein, il promenait ses yeux sur la foule, demandant des prières à ceux qu'il connaissait.

On lut une seconde fois son arrêt devant la porte du palais ; puis on le plaça sur une charrette, qui le mena devant l'église de Saint-Pierre du Marché, sa propre église. Là, nouvelle station et nouvelle lecture de l'arrêt. Laubardemont commanda qu'on le fît descendre, pour qu'il entendît cette lecture à genoux. Mais comme ses jambes, brisées par la torture, ne pouvaient plus le soutenir, il tomba lourdement sur la face, et resta ainsi, attendant, sans exhaler une plainte, qu'on vînt le relever.

Comme il demandait encore à ceux qui l'entouraient le secours de leurs prières, une grande consolation lui arriva : le cordelier Grillau, qu'on lui avait refusé pour confesseur, l'aborda, les larmes aux yeux, et lui dit, après l'avoir embrassé :

« Souvenez-vous que Notre-Seigneur Jésus-Christ est monté vers Dieu, son Père, par les tourments et par la croix. Je vous apporte la bénédiction de votre mère ; elle et moi prions Dieu qu'il vous fasse miséricorde et qu'il vous reçoive dans son paradis. »

Pénétré d'une douce joie à ces paroles, le malheureux Grandier remercia le P. Grillau avec effusion.

« Je vous en conjure, dit-il à son ami, remplacez-moi auprès de ma mère. Veuillez prier Dieu pour moi, et me recommander aux prières de vos religieux. Je meurs innocent, et j'espère que Dieu me fera miséricorde et me recevra dans son paradis. »

Cette conversation suprême, où le patient exposait avec une grande

sérénité l'état de sa conscience, devenait scandaleuse pour les juges et les exorcistes. Elle fut interrompue par les archers, qui, sur l'ordre de leur chef et des pères confesseurs, frappèrent brutalement le P. Grillau, et, le poussant avec violence, le firent rentrer dans l'église de Saint-Pierre.

Grandier fut ensuite conduit, dans le même équipage, devant l'église des Ursulines, pour entendre une dernière lecture de son arrêt. On le dirigea enfin vers la place de Sainte-Croix, lieu marqué pour son supplice. Arrivé là, il se tourna vers les religieux qui l'accompagnaient, et leur demanda le baiser de paix. Le lieutenant du prévôt s'approcha, pour lui demander pardon des traitements qu'il lui avait fait endurer.

« Vous ne m'avez point offensé, lui dit-il; votre charge vous commandait d'en agir ainsi. »

Un prêtre de sa connaissance, le curé du bourg de Trois-Moutiers, le pria aussi de lui pardonner, lui demandant s'il ne pardonnait pas lui-même à tous ses ennemis, notamment à ceux dont les dépositions l'avaient perdu.

« Ne voulez-vous pas aussi, ajouta le curé, que je prie Dieu et que je dise une messe pour le repos de votre âme?

— Je pardonne à mes ennemis, répondit Grandier, et je désire aussi que Dieu les absolve. Vous m'obligerez d'implorer Dieu en ma faveur, et de vous souvenir de moi auprès de l'autel. »

Mais l'heure du supplice avait sonné. La place de Sainte-Croix était remplie d'une foule immense. On était accouru à ce triste spectacle, non seulement de toutes les provinces du royaume, mais aussi des pays étrangers; car on peut dire qu'une partie de l'Europe avait suivi avec anxiété les phases du procès de Loudun. Le lieu de la place de Sainte-Croix où était dressé le bûcher, se trouva bientôt très resserré par la foule, et les archers ne pouvaient réussir à faire retirer le peuple, malgré leurs coups répétés de manches de hallebardes.

Un spectacle inattendu vint, en ce moment, étonner les spectateurs qui se pressaient autour de l'échafaud : on vit une troupe de pigeons voltigeant au-dessus du bûcher. Les archers eurent beau agiter en l'air leurs hallebardes, les oiseaux venaient toujours voler au-dessus du patient, sans être épouvantés par le bruit et le mouvement de la foule. Les partisans de la possession voulurent tirer de cet incident fortuit une nouvelle injure contre leur victime : ils s'écrièrent que c'était une troupe de démons qui venaient pour sauver le magicien à sa dernière heure. Mais les spectateurs répondaient que ces innocentes colombes venaient, à défaut des hommes, rendre témoignage à l'innocence du martyr.

Aubin, qui rapporte ce fait d'après les personnes qui se rappelaient

encore, de son temps, avoir assisté au supplice d'Urbain Grandier, nous dit à ce sujet :

« Ce qu'on peut assurer ici, c'est que tous ces faits, ou au moins tous les principaux, se trouvent généralement dans tous les mémoires qu'on a ; que la plupart des gens de Loudun qui vivent aujourd'hui en ont été instruits par leurs parents qui avaient été présents ; et même il en reste encore quelques-uns en vie, dans ce pays-là, et dans les pays étrangers, qui peuvent les attester pour en avoir été témoins [1]. »

L'historien de la *Vie du P. Joseph*, après avoir rapporté ce fait des colombes voltigeant au-dessus du bûcher de Grandier, ajoute ceci :

« Enfin il arriva qu'une grosse mouche, du genre de celles qu'on appelle *bourdons*, vola en bourdonnant autour de sa tête. Un moine qui avait lu, dans le concile de Quières, que les diables se trouvent toujours à la mort des hommes, pour les tenter, et qui avait ouï dire que *Beelzébut* signifiait en hébreu *le dieu des mouches*, cria tout aussitôt que c'était le diable Beelzébut qui volait autour de Grandier, pour emporter son âme en enfer. Tant de gens ont vu tous les faits que j'avance qu'on ne peut les révoquer en doute [2]. »

Pendant cet intervalle, le bourreau avait fait asseoir le patient sur un cercle de fer, qui était attaché à un poteau tout au-dessus du bûcher.

On avait promis à Grandier qu'il lui serait permis de parler au peuple, au moment de son supplice. Il avait été convenu aussi qu'on l'étranglerait avant de le livrer aux flammes, suivant une tolérance qu'accordaient quelquefois les magistrats chargés de présider à l'exécution de ces horribles sentences. On ne tint aucune de ces promesses, bien qu'elles eussent été faites au condamné par le lieutenant du prévôt, en présence des exorcistes.

Comme Grandier se préparait à parler au peuple, l'un des moines s'approcha pour l'exorciser une dernière fois, et lui jeta sur le visage une telle quantité d'eau bénite, qu'il en fut accablé. A peine remis, le condamné s'apprêtait une seconde fois à parler, quand un autre exorciste vint l'embrasser pour étouffer ses paroles.

« Voilà un baiser de Judas, » dit le malheureux, comprenant son intention.

On ne lui permettait de répondre que lorsque les moines lui criaient avec rage :

« Ne veux-tu pas te reconnaître, et renoncer au diable ?

1. *Diables de Loudun*, p. 166, 167. L'auteur de l'*Histoire des diables de Loudun* n'écrivait pas plus d'un siècle après l'événement, comme l'a dit, après Alex. Bertrand, M. le marquis de Mirville. La première édition de son livre parut à Amsterdan en 1693; il a donc pu voir des témoins de la possession, qui finit en 1638.

2. *Vie du P. Joseph*, p. 404.

— Hélas ! dit-il, je ne le connais point : je prie Dieu qu'il me fasse miséricorde. »

A cette réponse, la fureur des moines s'éleva à un si haut degré, que plusieurs s'approchèrent, et sous prétexte de lui donner le crucifix à baiser. l'en frappèrent plusieurs fois au visage. Et comme, tout naturellement, le malheureux détournait la tête, pour éviter les coups, les moines affectèrent d'être indignés de ce mouvement, qu'ils firent passer, aux yeux de la foule, pour une marque manifeste de l'impiété du magicien :

« Voyez, disaient-ils, il repousse l'image du Sauveur des hommes ! »

Selon les termes de l'arrêt, le condamné portait une corde au cou ; c'était avec cette corde qu'on avait promis de l'étrangler avant de mettre le feu au bûcher. Mais pour empêcher qu'il ne fût étranglé, les exorcistes avaient fait plusieurs nœuds à la corde : aussi le bourreau, en tirant le coulant, ne put-il parvenir, malgré ses efforts, à serrer la corde. Le patient ne s'aperçut de cette trahison qu'au moment où l'on allait allumer le bûcher.

« Ah ! s'écria-t-il, père Lactance ! est-ce là ce qu'on m'avait promis ? »

Et en prononçant ces mots, il haussait lui-même la corde, s'efforçant de faciliter au bourreau la strangulation ; mais les nœuds s'y opposaient.

On vit alors le P. Lactance, sans attendre l'ordre du bourreau, allumer une poignée de paille, qu'il porta au visage du patient en disant :

« Ne veux-tu point te reconnaître et renoncer au diable ?

— Je ne connais point de diable, » répondit Grandier.

Faisant publiquement l'office du bourreau, le P. Lactance mit lui-même le feu au bûcher ; ce que voyant, Grandier s'écria :

« Ah ! où est la charité, père Lactance ?

Puis regardant en face ce prêtre indigne, il prononça ces paroles, qui contenaient une bien étrange prophétie :

« Il y a un Dieu au ciel qui sera ton juge et le mien ; je t'assigne à comparaître devant lui dans un mois. »

Il dit enfin ces derniers mot : « *Deus*, *Deus*, *ad te vigilo*, *miserere mei*, *Deus !* »

Il ne put en dire davantage, car les capucins lui jetèrent au visage tout ce qui restait d'eau dans leur bénitier, et se retirèrent parce que le feu commençait à les incommoder.

On cria enfin au bourreau d'étrangler le patient ; mais il était trop tard, car la flamme le gagnait. Grandier était assis, comme nous l'avons dit, sur un cercle de fer, au-dessus du bûcher ; les cordes qui le liaient s'étant rompues, soit par l'action du feu, soit par ses mouvements désordonnés, il tomba et fut brûlé vif.

VII

Épilogue de la mort d'Urbain Grandier.

On éprouve quelque consolation, après le drame sinistre que nous venons de raconter, à penser qu'un certain nombre des principaux accusateurs de Grandier furent atteints, à défaut de la justice des hommes, par le châtiment de Dieu. Le P. Lactance, le P. Tranquille, le chirurgien Mannouri, Laubardemont, et plusieurs autres personnages qui avaient pris part, comme acteurs importants, au procès du curé de Loudun, virent s'appesantir sur eux la main de la justice divine et reçurent leur châtiment sur cette terre.

On se souvient des paroles extraordinaires adressées par Urbain Grandier au capucin Lactance, qui mettait de sa propre main le feu au bûcher : « Je t'assigne à comparaître devant Dieu dans un mois. » Or, le 18 septembre 1634, c'est-à-dire un mois, jour pour jour, après la mort de Grandier, Lactance expirait dans d'affreuses convulsions, en proie à une rage délirante, et comme rempli de tous les démons qu'il croyait avoir chassés [1].

On dit que ce fut peu de jours après le supplice de Grandier que le P. Lactance éprouva les premiers symptômes de sa possession. Nous n'avons pas de peine à le croire ; et si l'on considère sa conduite pendant les dernières semaines du procès, on serait même tenté de faire remonter son mal un peu plus haut. Quoi qu'il en soit, quand sa possession eut été bien déclarée, le P. Lactance, profitant d'un intervalle de répit que lui laissaient ses démons, avait fait vœu d'accomplir un pèlerinage à Notre-Dame des Ardilliers, de Saumur. Le sieur de Canaye, qui allait se divertir à

1. La démonopathie du P. Lactance est attestée par un passage d'un écrit qui sera cité plus loin, et dont l'auteur, grand partisan de la possession, croit se tirer d'embarras en nous assurant que peu de personnes ont entrepris de donner la chasse aux démons, sans avoir été, à leur tour, inquiétées par eux. « Témoin, dit-il, le P. Lactance, Gabriel, de bonne mémoire, qui, tandis qu'il a été dans cet emploi où il est mort glorieusement, après avoir chassé trois démons de la mère prieure, a senti de grandes infestations de ces malins esprits, perdant tantôt la vue, tantôt la mémoire et tantôt la connaissance, souffrant des maux de cœur, des infestations de l'esprit et diverses autres incommodités. » (*Relation de ce qui s'est passé aux exorcismes de Loudun en présence de Monsieur*, p. 22 à 25.)

sa terre de Grands-Fonds, donna au P. Lactance une place dans son carrosse. Ce seigneur n'était pas d'une dévotion très scrupuleuse, et, de plus, il se trouvait en compagnie de jeunes gens de son âge, aussi libres-penseurs que lui. Pendant ce voyage plus d'un trait de raillerie fut lancé à l'exorciste, au sujet des démons qui le possédaient ; mais tout d'un coup le carrosse, bien que roulant sur un chemin uni, vint à verser. Quoique personne n'eût été blessé, cet accident produisit une certaine impression sur l'esprit des voyageurs. Après leur arrivée au château de Grands-Fonds, ce qui venait de se passer fut le point de départ d'une conversation très sérieuse sur les diables de Loudun et sur la mort de Grandier. Pendant que cette matière se traitait devant lui, Lactance paraissait triste et confus. Le peu de paroles qu'il prononça annonçaient qu'un grand changement s'était opéré chez lui; car il exprima son repentir de s'être mêlé aux exorcistes qui avaient refusé à Grandier le confesseur de son choix, ce P. Grillau que le patient désirait avec tant d'ardeur. On se remit en route le lendemain : mais voilà qu'en entrant à Saumur, le carrosse verse de nouveau, et toujours sans cause apparente, au milieu de la grande rue qui conduit à la chapelle des Ardilliers.

Ce dernier accident ébranla tout à fait le cerveau du P. Lactance, qui, à partir de ce moment, se croyant l'objet de la colère du démon, entra dans un accès de folie qui ne le quitta guère qu'à sa mort. Si le délire lui laissait quelques minutes de répit, il les employait à faire de mauvaises plaisanteries et même des calembours. Il dit un jour à son médecin : « Veuillez faire préparer sous vos yeux les médecines que vous m'ordonnez, car tout ce qui vient d'*Adam* sent le péché originel. » Cet *Adam* était l'apothicaire dont nous avons parlé, et qui, malgré son ignorance, ou à cause de son ignorance, avait été chargé de préparer les remèdes que l'on administrait aux Ursulines, et qui se trompait si fréquemment en leur administrant le *crocus metallorum* pour le *crocus martis*.

Lactance mourut, en proie à d'horribles convulsions, le 18 septembre 1634, au terme fixé par la prophétie d'Urbain Grandier.

Le P. Tranquille, quelques années après, mourut, comme le P. Lactance, avec des signes de folie démoniaque encore moins équivoques. Ce capucin, un des plus illustres prédicateurs de son temps, était dans tout l'éclat de ses triomphes oratoires lorsqu'il fut appelé aux exorcismes de Loudun. Il paraît que, dès ce moment, les démons comprirent à quel terrible ennemi ils allaient avoir affaire, car ils n'attendirent pas son arrivée pour l'attaquer. Ils lui firent sentir une telle débilité dans les jambes qu'il faillit demeurer en chemin. Pendant les quatre années qu'il remplit le ministère d'exorciste, il résista pourtant avec courage aux angoisses de son mal. Un grand de

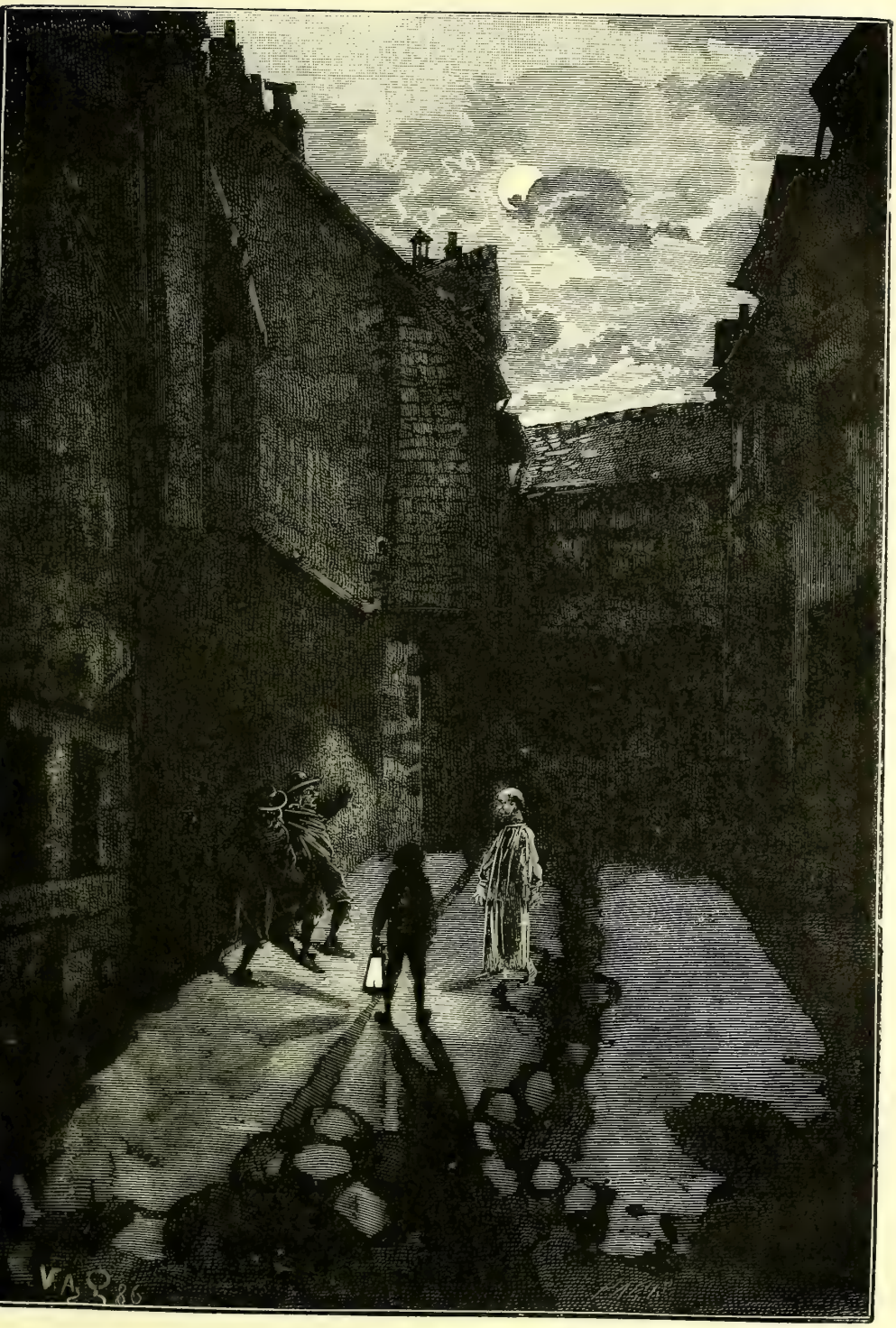

LE SPECTRE DE GRANDIER APPARAIT A MANNOURI (PAGE 172)

l'État l'engageait à abandonner cet emploi pour servir Dieu et le roi dans un lieu où ses talents seraient plus utiles ; il répondit que son devoir était de vaincre ou de mourir sur le champ de bataille où l'obédience l'avait campé. Cependant les assauts qu'il avait à soutenir étaient des plus terribles : *Ah ! que je pâtis !* s'écriait-il souvent.

« Les démons, dit un capucin, son confrère, dans la relation qu'il a donnée de sa mort, se ruaient en ses sens intérieurs et extérieurs ; ils le renversaient par terre, criaient et juraient par sa bouche ; ils lui faisaient tirer la langue en sifflant comme un serpent, ils lui bandaient la tête, resserraient le cœur et lui faisaient endurer mille autres maux ; mais, au milieu de tous ces maux, son esprit allait s'unissant à Dieu, et avec l'aide de son compagnon, il mettait promptement en déroute le démon qui le tourmentait, et qui s'écriait à son tour par sa bouche : *Ah! que je pâtis!* Les autres religieux et exorcistes plaignaient le P. Tranquille dans ses souffrances, mais il s'y délectait à merveille... Il s'était jeté entre les bras de la Vierge, sa particulière avocate, pour laquelle il avait une si grande dévotion, qu'il avait pris une chaîne de fer à son cou, en qualité de son esclave, afin qu'il pût dire en vérité à cette reine des vierges : « Ma chère maîtresse, je suis votre esclave. Las! ne « permettez pas que vos ennemis et les miens se saisissent jamais de celui qui vous « appartient [1]. »

L'exorciste possédé avait encore un autre avocat : c'était l'humble frère François, le séraphique père des capucins. Néanmoins, de si puissants secours étaient à peine suffisants contre les démons furieux qui le travaillaient. Un jour de Pentecôte, comme il allait monter en chaire, il lui fallut adresser au malin esprit des sommations, pour recouvrer la faculté de prêcher. Ces luttes durèrent ainsi jusqu'au printemps de 1638, époque où il fut tout à fait débordé par le nombre et la violence des démons. Il dut alors renoncer au ministère de l'exorcisme, pour ne songer qu'à sa mort, envisagée dès lors comme très prochaine.

« Il poussa, à ses dernières heures, des cris épouvantables, qui furent entendus de tous les voisins du couvent des capucins, et le bruit s'en étant répandu bientôt dans toute la ville, il y eut quantité de gens qui se transportèrent vers le couvent et dans les plus prochaines rues, afin d'entendre ces cris et d'apprendre par eux-mêmes si ce qu'on en disait était véritable [2]. »

Au milieu de ses fureurs, le P. Tranquille ne faisait pas de calembours comme le P. Lactance, mais on en fit sur lui par l'organe du démon d'une possédée qu'on exorcisa sur sa tombe. Ce démon, parlant au nom de tous les siens, jura que c'étaient eux et les magiciens qui avaient fait mourir le

1. Voy. l'*Histoire des Diables de Loudun*, p. 348 et suiv., où la relation du capucin est citée par extrait.

2. *Histoire des Diables de Loudun*, p. 347.

P. Lactance, comme un des principaux appuis des religieuses possédées et l'un des meilleurs garants qu'elles eussent auprès de Dieu.

« Outre cela, est-il dit dans la relation que nous avons déjà citée, il attesta encore, avec serment, que le séraphique père saint François était au chevet du père mourant, où il reçut son âme et la mit entre les mains de la Vierge, laquelle la présenta à son fils au pied de la croix, parce qu'il l'avait portée ; que, devant Dieu, c'était un martyr que l'enfer avait martyrisé, et *que, comme il avait été Tranquille en sa vie, il était aussi tranquille en sa gloire* [1]. »

Le capucin qui a écrit cette *Relation de la mort du P. Tranquille*, nous apprend ce fait, qui paraîtra incroyable, que « le P. Tranquille fut ouvert après sa mort, pour savoir s'il restait dans son corps quelque maléfice, mais qu'il ne s'en trouva point. » Le même historien nous raconte les scènes de fanatique dévotion à cet exorciste émérite qui se passèrent à son enterrement.

« L'heure de l'enterrement étant venue, on porta son corps dans l'église, qui était remplie de peuple. On ne l'eut pas plutôt laissé pour faire le service, que le peuple se jeta sur lui. Plusieurs lui firent toucher leurs chapelets, d'autres coupèrent des morceaux de son habit, qu'ils serrèrent comme de précieuses reliques. La presse y fut si grande qu'ils remplirent la bière et changèrent le corps de je ne sais combien de places, chacun le tirant à soi pour en avoir un morceau ; en sorte qu'il serait véritablement demeuré nu, si quelques personnes d'honneur ne se fussent mises alentour, pour le garantir de l'indiscrète dévotion du peuple, qui, après avoir coupé son habit, se fussent peut-être laissés aller à excéder son corps même. Un jésuite fit l'oraison funèbre : les prêtres de la ville allèrent en procession à son enterrement ; les réguliers et les séculiers offrirent le sacrifice de la messe pour le repos de son âme : un des magistrats ayant obtenu qu'il serait mis une tombe sur la fosse, on y grava cette épitaphe : *Cy gît l'humble P. Tranquille de Saint-Remi, prédicateur capucin. Les démons ne pouvant plus supporter son courage en son emploi d'exorciste, l'ont fait mourir par leurs vexations, à ce portés par les magiciens, le dernier de mai* 1638 [2]. »

La démence et la mort du chirurgien Mannouri, qui avait si cruellement instrumenté le pauvre curé de Loudun, furent encore plus frappantes. Un soir, il revenait de visiter un malade à une des extrémités de la ville, marchant en compagnie d'une autre personne et de son frater, qui portait une lanterne devant eux. En passant dans la rue du Grand-Pavé, Mannouri s'arrête, saisi d'une terreur subite. Par une hallucination de son cerveau, croyant voir se dresser devant lui le spectre de sa victime, il s'écria : « *Voilà Grandier ! Grandier, que me veux-tu ?* » Il entra aussitôt dans

1. *Histoire des Diables de Loudun*, p. 356.
2. *Histoire des Diables de Loudun*, p. 130.

une véritable frénésie. Ses compagnons le ramenèrent chez lui, toujours tremblant, toujours parlant à Grandier, dont l'image ne cessait de le poursuivre. On le mit au lit, où le tremblement ne le quitta pas. Il mourut quelques jours après ; et jusqu'au moment de sa mort il ne cessa de voir le spectre de Grandier, qu'il s'efforçait en vain d'écarter de son lit.

Laubardemont, l'homme de qui la mémoire reste presque exclusivement chargée du crime judiciaire de Loudun, fut aussi atteint d'une manière bien douloureuse, non dans sa personne, mais dans celle de son fils. Voici ce qu'on lit dans les *Lettres de Gui Patin :*

« Le 9 de ce mois, à neuf heures du soir, un carrosse fut attaqué par des voleurs. Le bruit qu'on fit obligea les bourgeois à sortir de leurs maisons, autant peut-être par curiosité que par charité. On tira de part et d'autre. Un des voleurs fut couché sur le carreau, et un laquais de leur parti fut arrêté. Les autres s'enfuirent. Ce blessé mourut le lendemain matin, sans rien dire, sans se plaindre et sans déclarer qui il était. Il a été enfin reconnu. On a su qu'il était fils d'un maître des requêtes nommé Laubardemont, qui condamna à mort, en 1634, le pauvre curé de Loudun, Urbain Grandier, et le fit brûler tout vif, sous ombre qu'il avait envoyé le diable dans le corps des religieuses de Loudun, que l'on faisait apprendre à danser, afin de persuader aux sots qu'elles étaient démoniaques. Ne voilà-t-il pas une punition divine dans la famille de ce malheureux juge, pour expier en quelque façon la mort cruelle et impitoyable de ce pauvre prêtre, dont le sang crie vengeance [1] ! »

Ainsi furent frappés, comme par la main de Dieu, la plupart de ceux qui avaient trempé dans l'inique procès du curé de Saint-Pierre.

Aubin, dans son *Histoire des diables de Loudun*, nous apprend encore que les témoins qui avaient déposé contre Grandier, eurent presque tous une triste fin.

« Les misérables témoins, dit Aubin, la plupart gens de néant, qui avaient déposé contre leur curé, furent enfin presque tous réduits à la mendicité, et il y a plusieurs personnes qui se souviennent encore d'avoir vu le nommé Rondelou, qui, faute de maison, logeait au-dessous d'une des guérites de la ville, qui était devenu aveugle et qui ne vivait que des aumônes qu'il recueillait, particulièrement le dimanche, étant assis sur un caillou, dans la même rue du Grand-Pavé, par où l'on allait à diverses églises et couvents et aussi au temple des réformés.

« Ces circonstances et une infinité d'autres qui regardent les personnes et les familles des auteurs et fauteurs de la possession, des accusateurs, juges et témoins, ou autres qui ont trempé dans le complot, ou ont eu quelque part à la funeste aventure de Grandier, donnent lieu d'y reconnaître une *punition divine*, comme dit M. Patin, et de dire avec lui que le sang de Grandier a crié vengeance longtemps après sa mort, et qu'il la crie peut-être encore aujourd'hui [2]. »

1. Gui Patin, lettre XVII. Édition de la Haye, p. 130.
2. Page 378.

VIII

Continuation des phénomènes de la possession diabolique. — Miracles d'Élisabeth Blanchard. — Gaston d'Orléans. — Lord Montagu. — Miracle de la mère prieure. — Expulsion des démons *Léviathan*, *Isaacarum et Béhémot*. — Le P. Joseph. — Malheurs arrivés à la possession. — Sa dernière phase. — Fuite définitive de tous les diables de Loudun.

Reprenons la suite de ce récit, c'est-à-dire l'histoire de la possession des Ursulines.

Il semble que le supplice d'Urbain Grandier eût dû mettre fin à la démonomanie de Loudun ; cependant on continua, après ce terrible dénouement, à s'occuper des Ursulines possédées, et ce n'était plus pour venger Richelieu.

Le nombre des possédées parut même s'accroître, après la mort de Grandier, d'une manière considérable, soit dans le couvent, soit dans la ville ; toutefois, la supérieure parmi les religieuses, et Élizabeth Blanchard parmi les séculières, ne furent dépassées par aucune autre dans la violence de leurs convulsions, ni dans la qualité de leurs miracles.

Élisabeth Blanchard était, on s'en souvient, la malheureuse qui avait accusé Grandier, qu'elle n'avait jamais vu, de lui avoir, comme magicien, procuré des jouissances criminelles. Trois jours après l'exécution de Grandier, Élisabeth Blanchard, après avoir reçu la communion de la main d'un carme, le P. Thomas, se sentit de nouveau agitée par un de ses six diables, qui ne voulut point dire son nom. Dans cette agitation, l'hostie, retenue par un de ses bords, et élevée sur la lèvre inférieure de la possédée, fut vue par tous les assistants, rouge et marquée de sang en plusieurs endroits.

Interrogé en latin, le diable répondit en français : « Que c'était le sang de Jésus-Christ, ainsi répandu sur la sainte hostie, pour convaincre les impies et les incrédules, qui disent que ce n'est que du pain. » Ceci était à l'adresse des réformés, fort nombreux à Loudun.

Le miracle que le démon expliquait de cette manière, fut confirmé par un miracle nouveau que fit le même démon. Deux moines, placés assez loin de la possédée, convinrent entre eux, tout bas, d'un mouvement qu'elle ferait dans un acte d'adoration qui lui serait commandé par l'exorciste : c'était une épreuve qui devait faire connaître si elle était réellement possédée. Elle fit en effet ce mouvement, ou, du moins, les deux récollets protestèrent qu'elle l'avait fait, en disant : « J'adore le précieux sang de Jésus-Christ, à présent. » Il était ainsi prouvé que les démons connaissaient ce qui se passait en secret. L'exorciste prit l'hostie sanglante, et, suivi de tout ce qu'il y avait de gens persuadés et fidèles, il la porta en procession au couvent des Carmes.

En fait de miracles, on n'est jamais assez persuadé : ni les fidèles ni les exorcistes ne voulurent donc en rester là, et le lendemain, dans un nouvel exorcisme, on les voit revenir sur ce sang, porté si triomphalement dans l'église des Carmes. Nous empruntons à Aubin le récit du singulier exorcisme d'Élisabeth Blanchard fait dans cette église.

« On demande au démon, dit Aubin : « De quelle Église crois-tu l'autorité ? » Point de réponse à cette question, mais l'énergumène s'écrie de son propre mouvement : « J'ai bien à faire de parler de ce sang. — De quel sang ? lui dit l'exor- « ciste. — Ce n'est pas de ton sang, mais c'est le sang d'un maître qui est tout- « puissant. — Je te commande, par la vertu de ce sang, de me dire quel est ce « puissant maître. — Je ne te répondrai point sur ce sang-là. — De qui est ce sang- « là ? — J'enrage, tu le sais bien, conserve-le bien, afin qu'il ne soit pas gâté ; tu « en répondrais, il en faut servir Dieu... » Elle prononça ces paroles en jurant horriblement le saint nom de Dieu. L'exorciste continue : « Pourquoi ce sang ? — Dieu « a fait cela afin qu'on rende plus de révérence au saint sacrement ; je suis obligé « de le dire par la toute-puissance de Dieu. — De qui est ce sang-là qui te tour- « mente si tu n'obéis... ? — Tu le sais' je le dis hier, je ne saurais le dire sans « souffrir du mal. » Elle ne prononça ces paroles qu'après avoir grincé des dents, tourné les yeux et parut souffrir quelques convulsions. L'exorciste insiste : « Dis-le « afin que les assistants l'entendent maintenant. — Nous ne saurions songer à Dieu « que cela n'augmente nos peines ; j'enrage. » Elle renia Dieu en achevant cette dernière réponse. « De qui est ce sang ? — C'est le sang... » Là elle s'arrêta tout court, et tomba dans une nouvelle convulsion. « De qui est ce sang qui fut répandu « hier ? — C'est le sang du Fils de l'homme. — Et qui est ce Fils de l'homme ? — « C'est le sang du Fils de la Vierge, j'enrage, je ne le dirai pas, cela me fait « enrager. » Là-dessus elle fit des grimaces affreuses et des cris épouvantables. « Qui est ce Fils de la Vierge ? — C'est le petit poupon. — Qui est celui-là ? — C'est « le petit Jésus. » Les convulsions l'interrompirent de nouveau. « De qui est ce sang « qui fut hier répandu ? — C'est le sang de Jésus-Christ. » Elle s'arrêta encore tout court, et l'exorciste lui ayant encore commandé d'adorer, pour marque qu'elle avait dit la vérité, elle se leva et alla se mettre à genoux sur la dernière marche

de l'autel, où elle étendit ses bras en forme de croix, la paume des mains tournée en dehors, la tête baissée, et la face contre terre. Le carme lui ordonna d'adorer de paroles bien proférées : « J'adore, dit-elle, le sang de Jésus-Christ qui fut répandu « hier pour les incrédules. — Poursuis, » dit l'exorciste : ce dernier mot, qui montrait un peu le bout de l'oreille, ayant été relevé par un des assistants, qui dit que cela signifiait qu'elle n'avait pas encore récité tout ce que contenait son rollet, le commentateur téméraire n'eut que le temps de se retirer en se glissant promptement au milieu de la foule. Cependant la possédée poursuivit : « Il répandit hier « son sang pour les incrédules, afin qu'on ne croie pas que ce soit un fourbe. Dieu « au jour du jugement les condamnera, et lors apparaîtra son courroucement, et « ils seront plus damnés que les diables[1] »

On alla faire à Laubardemont le compte rendu de cet édifiant dialogue et du grand miracle qui s'était accompli la veille. Il se transporta aussitôt au couvent des Carmes, avec le procureur général Deniau et le greffier de la commission. On leur présenta l'hostie, qu'ils virent encore marquée, en divers endroits, de sang desséché. Laubardemont alla dresser lui-même un acte de ces faits, mais il se contenta de faire signer par tous les assistants celui qu'un carme présenta tout préparé ; après quoi l'hostie fut renfermée dans un petit tabernacle, dont il prit la clef.

Les phénomènes de la démonomanie continuèrent de se manifester à Loudun, pendant une durée de plus de cinq ans après la mort de Grandier. Outre l'inconvénient de beaucoup de répétitions qui n'apprendraient plus rien au lecteur, le récit de ces scènes nous conduirait trop loin. Nous nous bornerons à signaler ce que les exorcismes ont produit de plus étrange dans cette dernière période, et nous passerons, dans ce but, à ce qui s'accomplit, au moins de mai 1635, en présence de Gaston, frère du roi Louis XIII.

Frappé des merveilles que l'on racontait touchant les miracles de ces nouvelles possedées, Gaston d'Orléans voulut en être témoin par lui-même. Il se transporta à Loudun, et assista aux miracles d'Élisabeth Blanchard, qui, d'ailleurs édifièrent complètement ce faible personnage. On trouve le récit détaillé de ces miracles dans une relation qui fut publiée à Poitiers, sur la visite du duc d'Orléans à Loudun, et dont nous donnerons seulement l'extrait suivant :

« Le démon, l'ennemi de la Vierge, parut, selon le commandement que lui en fit le P. Élysée, capucin, son exorciste ordinaire. Il assoupit l'énergumène et la rendit maniable comme une lame de plomb. L'exorciste lui plia ensuite le corps en diverses façons, en arrière et en avant, et des deux côtés, de façon qu'elle touchât presque la terre de la tête, le démon la retenant dans la position où elle avait été mise jusqu'à ce qu'on la changeât, n'ayant durant ce temps, qui fut assez long,

1. *Histoire des Diables de Loudun*, p. 202-204.

LE PÈRE SURIN CHASSE LE DÉMON ISAACARUM (PAGE 182)

aucune respiration par la bouche, mais seulement un petit souffle par le nez. Elle était presque insensible, puisque le père lui prit la peau du bras et la perça d'outre en outre avec une épingle sans qu'il en sortît du sang ou que la fille fît paraître aucun sentiment. Sabulon vint ensuite, qui la roula par la chapelle, et lui fit faire diverses contorsions et tremblements. Il porta cinq ou six fois son pied gauche par-dessus l'épaule, à la joue, tenant cependant la jambe embrassée du même côté. »

Puisqu'un fils de France n'a pas cru contraire à sa dignité royale de constater ce qu'il a vu, nous ne pouvons nous dispenser de transcrire ici son attestation, qui ne contient qu'un résumé de ce que des lecteurs curieux de détails pourront lire dans la relation publiée à Poitiers [1].

« Nous, Gaston, fils de France, duc d'Orléans, certifions qu'ayant pendant deux jours assisté aux exorcismes qui se sont faits ès églises des Ursulines et de Sainte-Croix de cette ville de Loudun, sur les personnes des sœurs Jeanne des Anges, Anne de Saint-Agnès, Claire de Sazilli, religieuses ursulines, et d'Élisabeth Blanchard, fille séculière, nous avons vu et remarqué plusieurs actions et mouvements étranges, et surpassant les forces naturelles, nommément à la communion de ladite Élisabeth Blanchard, avons vu la sainte hostie demeurant sur ses lèvres toute sèche, nonobstant un souffle véhément qui sortait de sa bouche; laquelle hostie, ayant été avalée par ladite Blanchard au commandement du père exorciste, ladite hostie a été ramenée du fond de l'estomac, et mise sur la langue de ladite Blanchard, après lui avoir fait boire de l'eau, et visité s'il n'y avait rien dans la bouche; ce qui est arrivé par trois diverses fois, au commandement fait au nommé démon Astaroth, ce que avons estimé être du tout surnaturel. Et ayant encore désiré d'avoir un signe parfait de la possession de ces filles, avons concerté secrètement et à voix basse avec le P. Tranquille, capucin, de commander au démon Sabulon, qui possédait actuellement ladite sœur Claire, qu'il allât baiser la main droite du P. Élysée son exorciste ; ledit démon y a ponctuellement obéi selon notre désir, ce qui nous a fait croire certainement que ce que les religieux travaillant aux exorcismes desdites filles nous ont dit de leur possession est véritable, n'y ayant point d'apparence que tels mouvements et connaissance des choses secrètes puissent être attribués aux forces humaines. De quoi voulant rendre témoignage au public, nous avons octroyé cette présente attestation que nous avons signée de notre nom, et fait contresigner par le secrétaire de nos commandements, maison et finances de France, le 11 de mai 1635.

« *Signé :* Gaston. »

Dans la nouvelle possession à laquelle les énergumènes de Loudun sont en proie après la mort d'Urbain Grandier, on voit surgir des noms nouveaux parmi les exorcistes. Le plus célèbre de ceux qui vont arriver à la rescousse, de la possession languissante, est un jésuite, le P. Surin. Jusque-là les jésuites n'avaient pas voulu se mêler de l'affaire des diables de Loudun ; car

1. *Relation de ce qui s'est passé aux exorcismes de Loudun en présence de Monsieur.*

elle menaçait Urbain Grandier à qui ils s'étaient toujours intéressés comme leur élève et leur ancien protégé ; mais, après la mort du curé de Saint-Pierre, ils autorisèrent l'un des leurs, le P. Surin, à entrer en lice avec les démons.

Jésuite estimé dans son ordre, homme de bien et de conscience, le P. Surin avait, pour guider les âmes dans les voies étroites du salut, une habileté dont on peut se faire une idée en lisant ses *Lettres spirituelles*. Pendant le procès de Grandier, il résidait à Marennes, étranger à tout ce qui se passait au couvent des Ursulines. Ce ne fut qu'après la mort de Lactance qu'il reçut l'ordre de se rendre à Loudun, pour lui succéder dans les fonctions d'exorciste. Le rituel à la main, et après avoir examiné très attentivement l'état de la supérieure, le P. Surin crut pouvoir affirmer, sur sa conscience, que la possession était bien réelle, et jurer, devant Dieu et son Église, que « plus de deux cents fois les démons lui avaient découvert des choses très secrètes, cachées dans sa pensée ou dans sa personne. »

Pendant longtemps le P. Surin ne put rien produire de remarquable sur les énergumènes. Considéré comme exorciste impuissant, on parlait déjà de donner sa place à un autre, quand il lui vint la lumineuse idée d'attaquer les démons, au nom et par la vertu de saint Joseph. Cette galanterie était adressée à l'*Éminence grise*, et elle devait inévitablement attirer à l'exorciste la faveur du P. Joseph, ce fameux capucin qui était regardé comme le conseiller intime, et, pour ainsi dire, la conscience de Richelieu, quand il plaisait à Richelieu d'avoir une conscience.

Le P. Joseph était venu presque *incognito* à Loudun, dans les premiers temps de la possession; mais, voyant la tournure qu'on donnait à cette affaire, il n'avait pas jugé à propos d'y prendre la moindre part. Ce moine, non moins rusé que modeste, n'aspirait qu'à deux choses : la sainteté et le cardinalat. Or, la mort de Grandier ne pouvait le conduire à aucun de ces deux buts. Il passa donc alors, sans regarder, à côté des possédées et des exorcistes. Mais le procès de Grandier fait et parfait, son bûcher éteint, le P. Joseph, toujours par les chemins, vint remontrer sa robe grise aux alentours de Loudun.

Pendant que le P. Joseph faisait son apparition à Loudun, on imprimait à Saumur un livre intitulé : *La gloire de saint Joseph*, dans lequel on faisait parler *Léviathan*, un des démons qui possédaient la supérieure. C'était le P. Surin qui avait expulsé ce démon. Cet exorcisme est raconté de la manière suivante dans un opuscule qui parut à cette époque :

« Le corps de la prieure a été prosterné par terre, montrant un visage fort hideux et effroyable, avec des contorsions étranges en tous ses membres ; se tournant le

visage contre terre, pour n'être point vue, et puis se redressant avec une face majestueuse, il est allé s'asseoir arrogamment dans une chaise, branlant la tête avec gravité, et témoignant vouloir dire quelque chose. Mais l'exorciste l'ayant forcé par un prompt commandement de s'humilier, et de se jeter à terre, et lui demandant s'il n'était pas vrai que Jésus-Christ l'avait vaincu en cette fille, et par elle, il a répondu avec blasphème, d'un accent plaintif et d'une mine abattue : « Il n'est que trop vrai pour moi. » De rechef pressé d'achever son adoration, il s'est mis aux pieds du père, se roulant avec des agitations effroyables, les embrassant à diverses fois, et, pendant que le *Magnificat* se chantait, il a étendu les bras et les mains en les roidissant, et la tête appuyée au pied dudit exorciste, sur le milieu de la marche de l'autel, il l'a tournée en profil vers quelques-uns des spectateurs du côté de la fenêtre, il y a fait voir une blessure en croix découlante d'un sang frais et vermeille, où la première et la seconde peau, qu'ils disent le derme et l'épiderme, étaient offensées et entr'ouvertes, et cette croix était à peu près de la même mesure qu'elle paraît en cette figure.

« Mais ce n'est pas tout. Au moment où la prieure délivrée de ce diable montrait un visage si serein et si tranquille, que, nonobstant le sang qu'elle avait sur le front, les spectateurs y voyaient clairement le doigt de Dieu, et chantaient *Te Deum*, on entreprit Isaacarum, un des autres démons de la prieure, pour le forcer à rendre compte de cette blessure, et il s'écria par trois fois avec une contenance effroyable et une joie insolente : « Je suis maître à cette heure chez moi, je suis maître. » Interrogé sur ce qu'il entendait par là, il répondit : « Le chef s'en est « allé... Joseph est venu, qui l'a chassé, lui intimant de la part de Dieu qu'il n'était « plus temps de résister aux ministres de l'Église et qu'il en avait assez triomphé[1]. »

Le P. Surin venait de faire un coup de maître ; et, le succès l'animant, il ne voulut pas rester en chemin. Ce n'était pas tout d'avoir forcé *Isaacarum* ou *Isaacaron* à parler, il fallait l'expulser lui-même, comme *Léviathan*. « Je ne sortirai pas de la place, » répondit présomptueusement le démon *Isaacarum*, aux premières sommations du P. Surin. « Tu ne sortiras pas? Je te ferai bien sortir, » repartit l'exorciste. Mais on doit croire qu'il ne réussit pas d'abord complètement, d'après la manière même dont il annonce son succès : « Dès le premier choc que nous eûmes ensemble, dit-il, le diable fut *écorné ;* ce que je pris pour un bon augure. »

Mais il y avait encore dans le corps de la supérieure deux autres diables, *Balaam* et *Béhémot*. Le P. Surin s'attaqua d'abord à *Balaam*, qui, vigoureusement exorcisé, signala sa sortie par un véritable prodige. Ce trait mérite d'être rapporté, car il ne s'était rien produit d'aussi extraordinaire dans tout le cours de la possession de Loudun. Le 29 novembre 1635, sur la sommation du P. Surin, le démon *Balaam* s'échappa du corps de la supérieure, en inscrivant sur sa main, en caractères sanglants,

1. Lettre à l'évêque de Poitiers, accompagnée d'un extrait du procès-verbal des exorcismes.

le nom de Joseph. Ce nom avait été choisi parce que la supérieure avait reçu de singulières faveurs de Dieu, par l'intercession de saint Joseph, et que le démon *Balaam* avait avoué que ledit saint était son particulier ennemi au ciel. Le procès-verbal constatant ce miracle fut publié peu de temps après ; il cite les noms d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de gens de qualité qui en furent témoins[1].

On lit dans les attestations du miracle, signées au bas de ce procès-verbal, que milord Montagu tenait la main de la supérieure, pendant que le démon *Balaam*, sortant de son corps, gravait sur cette main le nom de JOSEPH : « J'ai vu, écrit ce naïf Anglais, la main de la supérieure blanche comme mon collet, et en un instant changer de couleur tout le long de la veine et devenir rouge, et tout aussitôt une parole distincte, naître, et cette parole était *Joseph.* »

Ce lord Montagu était venu à Loudun avec une lettre de recommandation de l'archevêque de Tours, dans le but de s'édifier sur la vérité de la possession. Le miracle dont il crut avoir été le témoin et qu'il avait, pour ainsi dire, touché du doigt, l'édifia si fort, qu'il se fit prêtre catholique et devint un des plus ardents apôtres de la vérité de la possession.

Se trouvant ainsi en veine de succès, le P. Surin en revint au démon *Isaacarum*, dont la sortie devait tenir à bien peu de chose depuis qu'il l'avait *écorné*. Il fixa au lendemain cette expédition qu'il entendait marquer par un nouveau miracle en l'honneur du saint en vogue, c'est-à-dire de saint Joseph.

Le signe convenu pour la sortie d'*Isaacarum* consistait à fendre l'ongle d'un doigt de la main gauche de la supérieure ; mais l'exorciste lui ordonna de changer ce signe, et d'écrire sur la main de la supérieure le nom de MARIE au-dessous de celui de JOSEPH. Après beaucoup d'efforts et de grimaces de part et d'autre, après une résistance opiniâtre et de terribles contorsions de la possédée, *Isaacarum*, cédant à la violence des adjurations et des imprécations de Surin, s'exécuta. Il quitta le corps de Jeanne de Belfiel, laissant sur sa main, à la vue des personnes les plus proches, le nom de MARIE. Ce miracle parut si éclatant que l'on fit chanter un *Te Deum* pour le célébrer.

Cependant *Béhémot*, le dernier des démons qui possédaient Jeanne Belfiel, n'était pas sorti. Son expulsion était d'autant plus difficile que le P. Surin, vainqueur des deux premiers démons, venait de se voir contraint de renoncer au ministère de l'exorcisme, par suite de véritables accès de folie

1. Voy. ce procès-verbal dans l'*Histoire des Diables de Loudun*, p. 274 et suiv.

qui avaient fini par atteindre au paroxysme le plus élevé[1]. Un autre jésuite, le P. Resses, dut prendre sa place.

1. Il y avait à peine un mois que le P. Surin se colletait avec les démons d'autrui, lorsqu'il éprouva les symptômes d'une monomanie qui devait être pour lui un avertissement inutile. Comme il poursuivait son entreprise, aux avertissements succédèrent bientôt les menaces, que les démons conjurés lui firent par la bouche de la supérieure, « de lui faire de mauvais traitements, de bien se venger de lui. » Mais, dévoré de zèle comme il l'était, il ne s'arrêta pas, si bien que, le 17 janvier 1635, il commença à sentir plusieurs marques indubitables de la présence et de l'opération des démons en sa personne. Il se troublait en faisant ses exorcismes et perdait subitement la parole. On était obligé d'appeler à son secours d'autres exorcistes, qui ne pouvaient le délivrer entièrement qu'en lui appliquant le saint sacrement sur la bouche. Cet accident continua longtemps, et l'évêque de Nîmes en fut témoin.

Pour se former quelque idée de la folie du P. Surin, il faut lire la peinture qu'il en a faite lui-même dans une lettre adressée au P. d'Attichi, jésuite de Rennes, et datée du 3 mai 1635, c'est-à-dire quelques jours avant la grande séance d'exorcismes à laquelle fut présent le frère du roi.

« Depuis la dernière lettre que je vous ai écrite, dit-il à son ami, je suis tombé en un état bien éloigné de ma prévoyance, mais bien conforme à la providence de Dieu sur mon âme... Je suis en perpétuelle conversation avec les diables, où j'ai eu des fortunes qui seraient trop longues à vous décrire, et qui m'ont donné plus de sujet que je n'eus jamais lieu de connaître et d'admirer la bonté de Dieu... Je suis entré en communication avec quatre démons des plus puissants et malicieux de l'enfer; moi, dis-je, de qui vous connaissez les infirmités, Dieu a permis que les combats aient été si rudes et les approches si fréquentes, que le moindre champ de bataille était l'exorcisme; car les ennemis se sont déclarés en secret, de nuit et de jour, de mille manières différentes...

« Tant il y a que, depuis trois mois et demi, je ne suis jamais sans avoir un diable auprès de moi en exercice. Les choses en sont venues si avant, que Dieu a permis, je pense, pour mes péchés, ce qu'on n'a peut-être jamais vu en l'Église, que, dans l'exercice de mon ministère, le diable passe du corps de la personne possédée, et, venant dans le mien, m'assaut et me renverse, m'agite et me traverse visiblement, en me possédant plusieurs heures, comme un énergumène. Je ne saurais vous expliquer ce qui se passe en moi durant ce temps, et comme cet esprit s'unit avec le mien, sans m'ôter ni la connaissance, ni la liberté de mon âme, en se faisant néanmoins comme un autre moi-même, et comme si j'avais deux âmes, dont l'une est dépossédée de son corps et de l'usage de ses organes, et se tient à quartier en voyant faire celle qui y est introduite. Les deux esprits se combattent dans un même champ qui est le corps, et l'âme est comme partagée; selon une partie de soi, elle est le sujet des impressions diaboliques, et, selon l'autre, des mouvements qui lui sont propres, ou que Dieu lui donne. Quand je veux, par le mouvement d'une de ces deux âmes, faire le signe de croix sur une bouche, l'autre me détourne la main avec une grande vitesse et me saisit le doigt avec les dents, pour me le mordre de rage. Je ne trouve guère jamais l'oraison plus facile plus tranquille qu'en ces agitations, pendant que le corps roule par la place, et que les ministres de l'Église me parlent comme à un diable et me chargent de malédictions; je ne saurais vous dire la joie que je ressens, étant devenu diable, non par rébellion à Dieu, mais par la calamité qui me représente naïvement l'état où le péché m'a réduit; et, comme quoi, en appropriant toutes les malédictions qui me sont données, mon âme a sujet de s'abîmer en son néant. Lorsque les autres possédées me voient en cet état, c'est un plaisir de voir comme elles triomphent, et comme les diables se moquent de moi, disant : « Médecin, guéris-toi toi-même, vas-t'en à cette heure monter en chaire; qu'il fera « beau le voir prêcher, après qu'il aura roulé par la place... »

« Quand je veux parler, on m'arrête la parole : à la messe, je suis arrêté tout court; à la table, je ne puis porter le morceau à ma bouche ; à la confession, j'oublie tout à coup mes péchés, et je sens le diable aller et venir chez moi, comme en sa maison. Dès que je me réveille, il est là; à l'oraison, il m'ôte la pensée quand il lui plaît; quand le cœur commence à se dilater en Dieu, il le remplit de rage; il m'endort quand je veux veiller, et, publiquement, par la bouche de la

Lorsque le P. Surin avait voulu s'attaquer à cet affreux démon, il s'était vu arrêté devant une condition qui équivalait à un refus formel d'obéir. De même que *Isaacarum* avait d'abord déclaré ne vouloir sortir qu'à Saumur, *Béhémot* dit qu'il ne sortirait qu'à Annecy, en Savoie, devant le tombeau de l'évêque de Genève, et qu'il écrirait le nom de *Jésus* au-dessous de celui de *Marie*. Quand le P. Resses vint entreprendre à son tour l'opiniâtre démon, tout ce qu'il put obtenir de lui, ce fut qu'il écrirait au-dessous du nom de *Marie* celui de *Jésus*, et *François de Sales*, mais toujours au tombeau du saint évêque et pas ailleurs. Or Laubardemont, à qui l'on en avait référé, ne goûtant pas une expédition qui devait entraîner des frais considérables, s'était formellement prononcé contre le voyage en Savoie. L'habile diplomate pour qui se faisait toute la fête, le P. Joseph, ayant été consulté, opina pour qu'on mît l'affaire en négociation, et il ouvrit l'avis de concéder quelque chose à *Béhémot* en cette circonstance. Il proposa que le P. Surin fût

possédée (la supérieure), il se vante qu'il est mon maître, à quoi je n'ai rien à contredire; ayant le reproche de ma conscience et sur ma tête la sentence prononcée contre les pécheurs, je la dois subir, et révérer l'ordre de la Providence divine à laquelle toute créature se doit assujettir.

« Ce n'est pas un seul démon qui me travaille, ils sont ordinairement deux; l'un est *Léviathan*, opposé au Saint-Esprit, d'autant que, comme ils ont dit ici, en enfer ils ont une trinité que les magiciens adorent, *Lucifer*, *Belzébuth* et *Léviathan*, qui est la troisième personne d'enfer... Or les opérations de ce faux Paraclet sont toutes contraires au véritable et impriment une désolation qu'on ne saurait assez bien représenter. C'est le chef de toute la bande de nos démons, et il a l'intendance de toute cette affaire, qui est une des plus étranges qui se soient vues peut-être jamais. Nous voyons en ce même lieu le paradis et l'enfer, les religieuses qui sont comme des Ursulines, prises en un sens, et, en l'autre, pire que les plus perdues en toutes sortes de déréglements et de saletés, de blasphèmes et de fureurs. Je ne désire point que Votre Révérence rende ma lettre publique, s'il lui plaît. Vous êtes le seul à qui, hors mon confesseur et mes supérieurs, j'en ai voulu tant dire. Ce n'est que pour entretenir quelque communication qui nous aide à glorifier Dieu, en qui je suis votre très-humble serviteur. » (*Diables de Loudun*, pages 217 et suivantes.)

Ainsi endiablé lui-même, le P. Surin passa encore deux ans à Loudun à chasser les diables des autres. S'étant ensuite rendu à Bordeaux, il y retrouva quelque calme et put même reprendre ses fonctions de prédicateur. Mais la possession de Loudun durant toujours, il y fut ramené par son zèle, et les démons s'emparèrent encore de lui. Sa démonomanie dura vingt années, pendant lesquelles son esprit eut à peine quelques intervalles de repos et de lucidité. Il était devenu un embarras et presque un scandale pour les Jésuites, qui se le renvoyaient de maison en maison. « Privé de l'exercice extérieur de ses facultés, dit la *Biographie* de Michaud, il ne pouvait ni marcher, ni parler, ni écrire ; il était en proie à des tentations violentes. Dans cet état humiliant, on crut, pour sa propre sûreté, devoir le tenir enfermé. Objet du mépris des uns et de l'inquiétude des autres, il eut assez de force pour offrir à Dieu ses peines, et ce fut même pendant cette époque de douleurs de tout genre qu'il composa son *Catéchisme spirituel.* » Mais les diables, pour l'ordinaire, tenaient ses facultés si étroitement bridées, que, pendant des semaines entières, il restait stupide au point de ne pouvoir dire son *Pater*. Il nous apprend lui-même dans ses lettres qu'un jour son démon le jeta par la fenêtre sur la roche où était bâti le monastère des jésuites et qu'il se cassa la cuisse. Cependant il guérit, et ne mourut que dans sa soixante-seizième année, ayant recouvré sa raison et toutes ses facultés. (Voyez aussi un ouvrage posthume du P. Surin, publié en 1828 : *Histoire abrégée de la possession des Ursulines de Loudun et des peines du P. Surin*, in-12.)

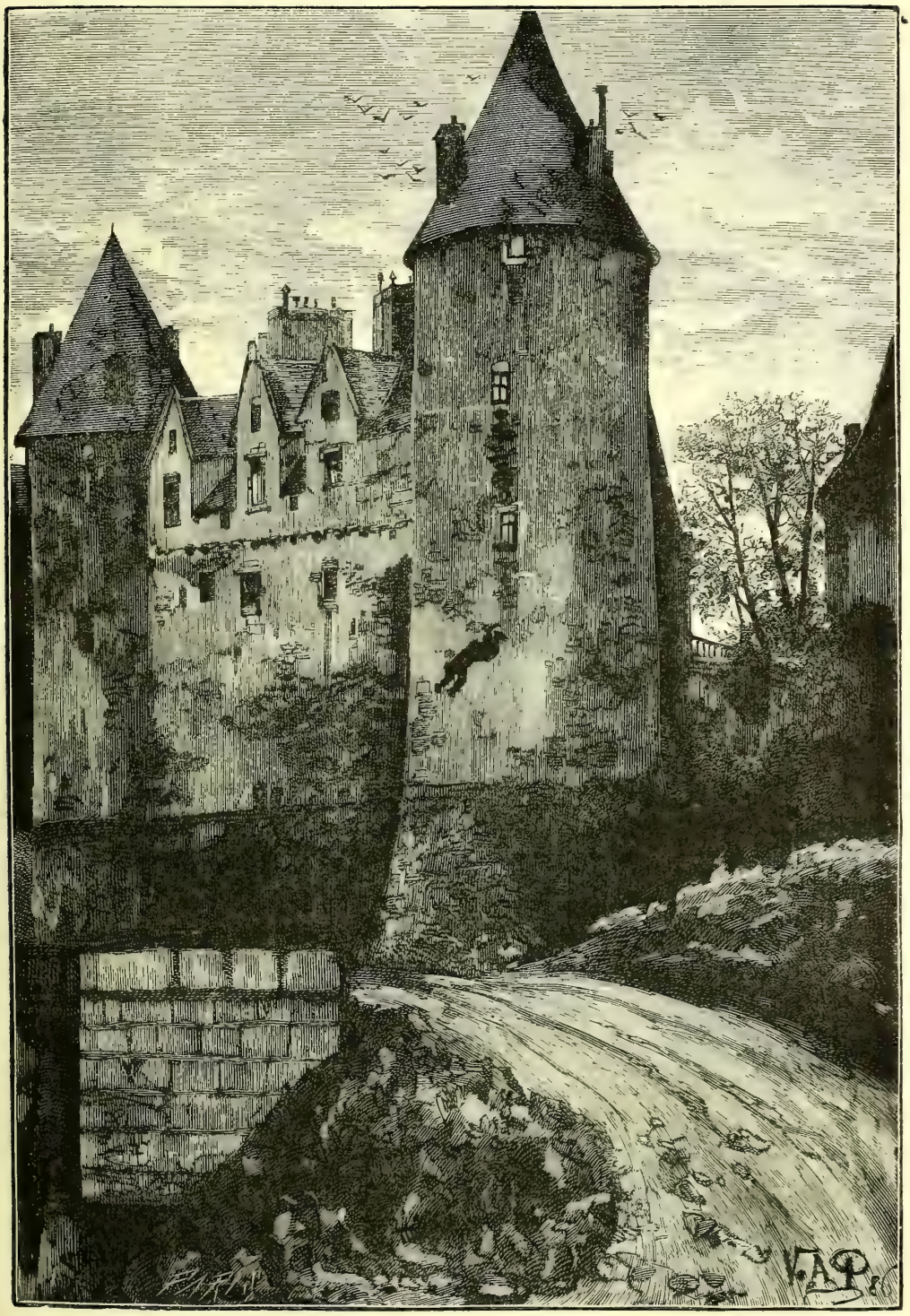

LE DÉMON BÉHÉMOT PRÉCIPITE LE P. SURIN DU HAUT D'UNE TOUR (PAGE 184)

rappelé, et que cet exorciste et la supérieure fissent le vœu solennel, en présence du saint Sacrement et de Laubardemont, d'aller tous deux en pèlerinage au tombeau de l'évêque de Genève, mais seulement après que la supérieure aurait été délivrée de son démon.

Ce compromis fut accepté. Le vœu ayant été fait avec la solennité nécessaire, *Béhémot* voulut bien s'en contenter; il délogea le 15 octobre 1637, après avoir écrit sur la main de la supérieure le nom de Jésus et celui de François de Sales, comme il en avait pris l'engagement.

Pendant tout le temps que les négociations avec *Béhémot* avaient duré, la possession, déjà bien faiblissante, n'avait plus battu que d'une aile. Déjà, l'année précédente avait été bien stérile en miracles. On peut dire que depuis la sortie d'*Isaacarum* il ne s'était rien produit d'éclatant aux exorcismes de Loudun. Tout ce qu'on pouvait invoquer, c'était une belle guérison opérée chez la supérieure, par l'intervention de saint Joseph.

Voici en quoi consista cette guérison miraculeuse. La supérieure étant tombée si gravement malade que son état semblait désespéré, saint Joseph, qui avait pris cette religieuse sous sa protection spéciale, lui apparut la nuit, tenant dans sa main une fiole remplie d'un baume merveilleux. Par décence, il ne voulut pas lui faire lui-même l'application de ce remède; mais il chargea de ce soin l'ange gardien de la prieure, lequel, pour ne pas l'effrayer, prit la figure d'un jeune homme de dix-huit ans. A peine lui eut-il appliqué sur le côté ce baume céleste, que la guérison suivit. Laubardemont en fit dresser procès-verbal et obligea les médecins et les chirurgiens à signer la vérité du miracle. La chemise de la supérieure, sur laquelle cinq gouttes de baume divin demeurèrent visiblement attachées, devint une relique qui fit par elle-même de nombreux miracles, tant à Loudun que dans les autres villes auxquelles les Ursulines la prêtèrent momentanément.

Mais c'était là bien peu de chose en présence des nombreux échecs publics que le parti des incrédules avait infligés à la possession. Nous ne citerons que quelques-uns de ces échecs pour les opposer aux merveilles qu'on vient de lire.

Un gentilhomme du pays, le comte de Lude, s'était rendu à Loudun, attiré, comme beaucoup d'autres personnages, par la curiosité de voir les miracles qui s'y opéraient, mais ayant pris à part lui la résolution de soumettre à une épreuve décisive la réalité des phénomènes dont on faisait tant de bruit. Il affecta d'être très édifié des convulsions des énergumènes et combla de joie les exorcistes en leur disant : « qu'il ne doutait pas plus de la vérité de la possession que de celle de l'Évangile. » Les ayant ainsi bien

disposés, il leur parla d'une boîte de reliques qui lui avaient été laissées en héritage, et dont il était porteur en ce moment.

« En matière de reliques, dit-il, le faux est bien difficile à distinguer du vrai; je voudrais donc savoir ce qu'il faut penser de la vérité des miennes et en vérifier la vertu sur les démons.

— Vous ne sauriez, lui répondit-on, les mettre à une épreuve plus sûre. »

Et ce disant, les exorcistes prirent de ses mains la boîte qui devait contenir les reliques, et les appliquèrent sur le corps de la supérieure.

A ce contact, la possédée se mit à pousser des cris, et se livra à des contorsions effrayantes ; la violence de ses agitations trahissait chez elle une telle douleur qu'elle semblait dévorée par un invisible feu. On lui retira le reliquaire, et à l'instant elle reprit toute sa sérénité habituelle. La contre-épreuve ayant ainsi confirmé l'épreuve :

« Maintenant, Monsieur, dit l'exorciste, je ne crois pas que vous doutiez de la vérité de vos reliques.

— Non, répondit le comte, changeant aussitôt de ton et d'attitude, je n'en doute pas plus que de la vérité de la possession. »

Et en même temps il ouvrit la boîte, où l'on ne trouva que de la plume et du poil.

« Ah ! Monsieur, s'écria l'exorciste, vous vous êtes moqué de nous !

— Mais vous, mon père, répondit le comte avec indignation, pourquoi vous moquez-vous de Dieu et du monde ? »

La duchesse d'Aiguillon (madame de Combalet), nièce de Richelieu, voulut aussi assister aux merveilles qui se faisaient à Loudun. Elle s'y rendit, accompagnée d'un grand nombre de personnes, parmi lesquelles mademoiselle de Rambouillet, le marquis de Brézé, le marquis de Faure, un abbé, un aumônier, M. de Serisantes, gouverneur du marquis de Faure et fils du médecin Duncan.

En se rendant à Loudun avec le cortège d'amis qui l'accompagnaient, la duchesse d'Aiguillon s'entretenait avec sa compagnie du dernier phénomène qui s'était produit aux exorcismes, c'est-à-dire des noms de *Joseph*, de *Marie* et de *François de Sales*, qui s'étaient miraculeusement gravés sur la main de la supérieure pendant la sortie des démons. Mais Serisantes n'était pas pour rien le fils du sceptique médecin de Saumur, et il n'eut aucune peine à prouver qu'avec de l'eau-forte et des lettres d'imprimerie faites d'une manière convenable, il était facile de brûler la peau de façon à y faire apparaître en rouge la marque de ces caractères. Confirmant l'assertion par la démonstration pratique, Serisantes parvint à produire sur son bras les mêmes caractères sanglants.

Cette preuve convainquit suffisamment madame de Combalet, qui, arrivée à Loudun, ne daigna pas faire répéter par les Ursulines ce prétendu miracle. Elle demanda qu'on produisît devant elle un autre prodige. On avait prétendu qu'une des Ursulines devenait si lourde quand elle se trouvait en état de possession, qu'il était impossible de l'enlever de terre. Ce fut là le miracle que désira voir la duchesse d'Aiguillon.

La religieuse s'étendit donc par terre : alors l'exorciste, se tournant vers mademoiselle de Rambouillet, l'invita à soulever le corps de la possédée, en le prenant par un endroit qu'il lui désigna. La jeune personne, plus résolue et moins naïve que le bon père ne l'avait jugée, jette ses gants à sa suivante, prend le corps de la religieuse et l'enlève sans le moindre effort, au grand ébahissement de l'assistance.

Le duc et la duchesse de La Trémouille, qui habitaient Thouars, furent également attirés à Loudun par le désir de faire quelque épreuve sur les possédées, et ils choisirent celle-là même dont le résultat avait si vivement frappé Gaston d'Orléans, c'est-à-dire la pénétration des pensées par les possédées ; seulement ils se gardèrent bien de communiquer d'avance à l'exorciste la pensée qu'ils voulaient faire deviner à l'énergumène. Le duc et la duchesse de La Trémouille attendirent trois grandes heures, mais le démon ne devina rien.

La même épreuve fut encore tentée par deux conseillers au Parlement ; le démon ne put parvenir à découvrir leur pensée secrète. On allégua, pour l'excuser, *un pacte de silence*, qui lui fermait la bouche.

Depuis le 15 octobre 1637, jour de la sortie de *Béhémot*, on fit de vains efforts pour donner un peu de vie à la possession, qui était en train de mourir de sa belle mort. Aussi le nombre des étrangers attirés à Loudun par le désir d'assister à ce spectacle diminuait-il de jour en jour. La communauté des Ursulines ne recevait plus des visiteurs ces riches offrandes qu'on s'empressait de lui apporter au temps où Gaston, frère du roi, donnait lui-même, par un présent magnifique, l'exemple de ces pieuses libéralités. Privée de ces secours et de cette excitation, la possession se traînait languissamment, comme une maladie qui a passé de l'état aigu à l'état chronique. On en parlait sans émotion et avec une sorte d'indifférence. Les séculières possédées se rendaient aux exorcismes régulièrement et à certaines heures, comme on va à la promenade ou à la messe. Aux personnes qui, les rencontrant en chemin, leur demandaient si elles étaient toujours possédées :

« Oui, Dieu merci, disaient-elles avec une satisfaction tranquille.

— Nous ne sommes pas si heureuses, reprenaient les bigotes qui les

escortaient ; Dieu ne nous a pas assez aimées pour cela ! » Et puis, c'était tout.

Mais le coup mortel pour la possession, ce fut le retranchement de la pension de quatre mille livres par mois que le roi avait allouée jusque-là pour l'entretien des exorcistes et des religieuses. Richelieu, à qui sa nièce, la duchesse d'Aiguillon, avait fait un rapport de ce qui s'était passé en sa présence, comprit sans doute qu'il était temps d'arrêter les frais d'une représentation qui tournait trop évidemment au batelage. Richelieu commençait d'ailleurs à craindre que, si on le laissait durer plus longtemps, ce jeu ne servît qu'à faire deviner l'injustice de la condamnation de Grandier. On croit aussi qu'il était devenu jaloux de la gloire que le P. Joseph tirait de cette affaire. Mais l'Éminence grise fut en quelque sorte ensevelie dans son triomphe, et sa mort, arrivée le 18 décembre 1638, fut comme le signal de la fuite définitive de tous les diables inférieurs qui grouillaient encore dans Loudun.

La protection de Richelieu n'abandonna pas néanmoins les religieuses qui s'étaient livrées pendant sept ans à ces fatigants exercices. Elles furent comblées d'hommages, de respects, de dons surtout, et l'injustice se mêlant à la religion pour les mieux honorer, on les mit en possession des bâtiments du beau collège que les protestants occupaient à Loudun [1]. Jeanne de Belfiel, leur mère supérieure, une des principales actrices de la troupe, fut l'objet des plus grandes faveurs. Laubardemont la conduisit à Paris, dans son propre carrosse. Présentée par lui à la cour, elle reçut les compliments de la reine et du roi, et fut honorée de la bénédiction du cardinal-ministre. Visitée à Loudun par une multitude de personnages de haut rang, qui venaient solliciter la grâce de baiser sur sa main les noms de *Jésus*, de *Marie* et de *Joseph*, elle vécut longuement, comme entourée d'une auréole de sainteté, et il ne tint à rien qu'elle ne fût canonisée après sa mort.

1. Quelques années après, la reine fit accorder aux réformés de Lourdun une somme de deux mille livres pour toute indemnité de cette spoliation.

IX

La possession à Chinon. — Barré et ses énergumènes soutenus par Laubardemont. — Lettre du roi défavorable aux exorcismes de Chinon. — Inaction de l'archevêque de Tours contre les exorcistes. — Barré accuse de magie un prêtre de Chinon. — Condamnation et exil de Barré. — Autres et dernières tentatives de possession à Tournon et dans le diocèse de Nîmes.

Pendant que la possession suivait à Loudun cette dernière phase que nous venons de raconter, des faits du même genre se passaient dans une ville voisine, à Chinon. Nous avons vu que Barré, curé de Chinon, qui avait joué un si grand rôle dans le premier procès intenté à Grandier, avait dû rentrer dans son diocèse à l'issue de ce procès. Exclu, de cette manière, des exorcismes de Loudun, ce fougueux exorciste qui, si on ne l'eût arrêté, eût soufflé le feu de la possession dans toutes les villes du royaume, importa à Chinon la démonomanie dont il était infatué. Il chercha, et n'eut pas de peine à trouver autour de lui de malheureuses filles se croyant possédées, et avec lesquelles il recommença les mêmes scènes qui continuaient de se passer au couvent des Ursulines.

La possession de Chinon commença plus tard que celle de Loudun, mais elle dura plus longtemps. Elle fut loin pourtant de faire autant de bruit ; elle se maintint avec peu d'éclat, car elle ne vivait que par le fanatisme de Barré, entretenu et fortifié par l'appui de Laubardemont. La cour ne lui était point favorable, Richelieu n'y avait aucun intérêt, et le haut clergé ne voyait pas d'un bon œil cette contrefaçon du terrible drame de Loudun.

Dans le courant de novembre 1664, environ trois mois après l'exécution de Grandier, le cardinal de Lyon, et les évêques de Nîmes, de Chartres et d'Angers, se trouvant ensemble à Bourgueil, voulurent avoir le cœur net de la possession de Loudun, que leur collègue de Poitiers leur avait assuré être véritable. S'étant donc transportés dans cette ville, ils mirent les religieuses ursulines à des épreuves dont le résultat fut loin de les satisfaire. Mais, considérant que cette possession était reconnue, tant par la cour que par l'arrêt tout

récent des juges commissaires, et que d'ailleurs le plus grand mal qui pût en résulter était maintenant un fait accompli, ils s'étaient prudemment abstenus de manifester leur pensée. En quittant Loudun, ces prélats se promettaient néanmoins d'examiner plus sévèrement la possession de Chinon, sur laquelle aucune cour ecclésiastique ou séculière ne s'était encore prononcée.

De retour à Bourgueil, ils s'empressent de mander devant eux le curé de Chinon, avec ordre d'amener ses énergumènes. Barré obéit ; mais, quand elles se trouvèrent en présence des quatre évêques, les pauvres filles furent tellemment interdites qu'elles ne purent trouver une seule réponse à toutes les questions que leur adressa le cardinal de Lyon.

Désolé de cette déconvenue, Barré invoqua l'excuse ordinaire des exorcistes dans l'embarras.

« Il faut, dit-il, qu'il y ait un pacte de silence contracté entre les magiciens et les démons qui possèdent ces filles.

— C'est à vous, lui dit alors avec autorité le cardinal de Lyon, c'est à vous, exorciste, à rompre ce pacte, puisque l'Église, au nom de laquelle vous travaillez, vous en donne le pouvoir. »

Barré s'y refusa, et pour cause. Voulant néanmoins prévenir les suites de son refus d'obéissance et des soupçons que le prélat témoignait contre lui, il alla prendre le saint ciboire, et le mettant sur sa tête :

« Je proteste, dit-il, que je crois avec autant de certitude à la possession de ces filles, que je crois à la présence du Christ dans la sainte hostie.

— Vous êtes bien insolent, reprit avec force le cardinal de Lyon, d'avancer une proposition pareille. Vous n'avez point assez d'autorité pour décider une question si importante. *Et ne voyez-vous pas*, ajouta-t-il, *que, quand même ces filles ne seraient pas effectivement possédées, elles croiraient l'être sur votre parole, tant à cause de leur mélancolie qu'à cause de la bonne opinion qu'elles ont de vous ?* »

L'un des prélats lui dit même que, s'il dépendait de sa juridiction, il le ferait châtier[1].

Peu de jours après, le cardinal de Lyon, faisant rapport au roi de ce qu'il avait vu à Bourgueil, lui donnait de si bonnes raisons de croire que la possession de Chinon était fausse, que le roi envoyait à l'archevêque de Tours, sous la juridiction duquel était Barré, une lettre de cachet dont voici la teneur :

« Monsieur l'archevêque de Tours,

Ayant été averti que le nommé Barré, curé de Saint-Jacques de Chinon, contre toutes sortes d'avis et conseils raisonnables qui lui ont été donnés, exorcise quantité de filles et de femmes de Chinon, lesquelles ne sont point possédées, ainsi qu'il

1. *Diables de Loudun*, page 284.

L'UNIVERSITÉ DE MÉDECINE DE MONTPELIER DISCUTE LES CARACTÈRES DE LA POSSESION DIABOLIQUE PAGE 198

m'a été raconté par plusieurs prélats pleinement informés de cette affaire, même par mon cousin le cardinal de Lyon, en présence duquel elles ont été exorcisées par ledit Barré ; à quoi étant nécessaire de pourvoir et prévenir les mauvaises suites qui pourraient en arriver, je vous ai voulu faire parvenir cette lettre de cachet par le sieur évêque de Nantes, afin de conférer avec vous sur le sujet de ce désordre, et vous exhorter d'interposer votre autorité pour en arrêter le cours, selon qu'il vous fera pareillement entendre être mon intention, dont vous le croirez. Ce qui fait que, me remettant sur lui, je ne vous la fais pas plus expresse, et prie Dieu, monsieur l'archevêque de Tours, de vous avoir en sa sainte garde. Saint-Germain en Laye, le 19 décembre 1634. »

Mais l'archevêque, dans sa réponse au roi, parla d'une somme d'argent considérable qui serait nécessaire pour procéder à l'instruction du procès ; et, comme pour attendre qu'il fût pourvu à ce besoin, il s'abstint de poursuivre Barré. Son vrai motif, c'est qu'il n'était mal intentioné ni contre les démons, ni contre les exorcistes. Il dut pourtant faire donner à Barré le conseil d'être circonspect, car on remarque, à partir de ce moment, un certain sursis dans les phénomènes de la prétendue possession.

L'information n'alla pas plus loin, par suite de l'inaction calculée de l'archevêque de Tours. Mais, à quelque temps de là, la fureur démoniaque dont Barré était saisi éveilla une affaire, qui ne finit pas à son avantage.

Toujours en proie à leur maladie et toujours exorcisées par Barré, qui était resté libre de sa personne, malgré la lettre de cachet du roi, les énergumènes de Chinon, qui avaient déjà accusé Grandier d'être l'auteur de leur possession, ne savaient plus, depuis la mort du curé de Loudun, à qui s'en prendre pour expliquer leur état. Elles s'avisèrent de tourner leurs accusations contre un prêtre nommé Santerre, qu'elles dénoncèrent comme magicien. Celui-ci, instruit par la catastrophe de Loudun du danger de telles accusations, s'empresse de porter l'affaire au parlement de Paris, et il obtient de l'officialité de cette ville un décret contre Barré et ses énergumènes.

On devait espérer que la ville de Chinon serait enfin délivrée du maniaque qui y causait tant de scandales inutiles. Cet espoir ne se réalisa pas encore. Le lieutenant général de Chinon, auquel le curé Santerre dut s'adresser pour faire exécuter le décret de l'officialité de Paris, avait été un des juges de Grandier : il croyait à la nouvelle possession, et c'est dire assez qu'il n'agit pas plus que l'archevêque contre Barré. Celui-ci, averti, eut le temps de mettre ses énergumènes en sûreté dans le château de Chinon, tandis qu'il se pourvoyait devant Laubardemont, qui venait tout justement d'être nommé intendant des trois provinces du Maine, de Touraine et d'Anjou.

Laubardemont rendit une ordonnance par laquelle il défendait au curé

Santerre de se pourvoir ailleurs que par-devant lui pour le fait de possession. Mais un conseiller de Chinon, homme de cœur, Paul Bonneau, sieur Desgenet, osa passer outre. Accompagné d'un greffier et de trois archers, il se transporta chez les possédées, et somma les parents de ces filles de les représenter, sur-le-champ, menaçant, en cas de désobéissance, de les enlever dès le lendemain. Nouveau recours de Barré à l'intendant de la province, Laubardemont, qui, confirmant sa première ordonnance, fait défense à Bonneau et à tous autres d'y contrevenir, sous peine de mille francs d'amende. L'affaire demeura en cet état. Voilà encore un échantillon des procédés de la justice sous l'ancien régime.

En 1640, Barré continuait d'exorciser avec frénésie : et ce fut dans cette même année qu'il tenta le nouveau coup dont il fut enfin victime.

Une de ses possédées, nommée la Beloquin, entre un jour de grand matin, dans l'église Saint-Jacques, comme pour y faire ses dévotions. Se voyant seule, elle s'approche de l'autel avec une fiole remplie de sang qu'elle verse sur la nappe qui le couvre. Barré, curé de cette église, ne tarda pas à arriver ; il vit ce sang, et fit des perquisitions pour savoir d'où il provenait. A bout de conjectures et de recherches, il songea à interroger le démon de la Beloquin, qui, pressé par l'exorciste, déclara que le sang venait de cette fille même. Il assura que le curé Giloire s'était, par magie, rencontré de grand matin avec elle dans l'église, au moment où elle venait faire ses dévotions, et qu'il l'avait violée sur l'autel.

Cette déclaration mit en grand émoi tous les dévots de la ville, qui portaient intérêt au bon curé Giloire, si gravement menacé. Elle donna surtout à penser à une voisine de la Beloquin. Cette femme avait été chargée, la veille, par la Beloquin, d'acheter un poulet, qu'elles avaient mangé le soir ensemble et en compagnie d'un ami. Elle se rappelait aussi que la Beloquin, ayant saigné elle-même ce poulet, en avait gardé le sang dans une fiole. La voisine ne put s'empêcher de parler. Une amie, à qui elle communiqua ses soupçons, parla à son tour, de sorte que l'histoire de ce poulet parvint aux oreilles du lieutenant criminel.

Une information est commencée. La Beloquin, avertie, se plaint de maléfices ; elle persiste à en accuser le curé Giloire, et demande à être conduite devant l'archevêque de Tours. On fait droit à son désir, appuyé par Barré et les autres exorcistes. Mais au lieu de l'archevêque, qui se trouve absent ce jour-là, on rencontre son coadjuteur, homme sévère et peu crédule, qui, ayant bientôt découvert l'abominable supercherie de la Beloquin, la fait arrêter et conduire dans la prison de Chinon. Le prélat se transporte lui-même dans cette ville pour presser l'information contre la prétendue

possédée et tous ses adhérents. Il appelle, pour les juger, des magistrats de Richelieu et de Chinon. Au nombre de ces derniers siégeait ce même conseiller Paul Bonneau, qui, dans l'affaire du curé Santerre, avait montré tant de hardiesse à braver l'omnipotence de Laubardemont. Une sentence fut rendue, qui priva Barré de sa cure et de sa prébende, le bannit du diocèse de Tours, et l'exila dans la ville du Mans, où il dut se tenir caché jusqu'à la fin de sa vie, dans un couvent de moines. Quant aux filles qu'il exorcisait, elles furent renfermées à perpétuité entre quatre murailles, « où elles étaient tous les jours fustigées de la bonne manière[1] ».

Ainsi se termina la possession de Chinon, qui, fort heureusement pour ceux qu'elle menaçait, ne fut point tout à fait le pendant de celle de Loudun. La possession de Loudun, par la terreur dont elle remplit longtemps le pays et par l'énormité du crime judiciaire qui en fut la conséquence, a éclipsé et fait oublier celle de Chinon, mais l'histoire doit conserver et placer sur la même ligne des faits qui sont inspirés par le même esprit et des événements qui procèdent de la même cause.

C'est pour cette raison qu'il nous paraît nécessaire de signaler une nouvelle tentative de possession qui se fit à la même époque dans une autre partie du royaume.

Une paysanne nommée Jeanne de Ruède, du village de Blast, près de Tournon, publia qu'elle était possédée par quatre démons, *Belzébuth*, *Barrabas*, *Guelmon* et *Carmim*, qui lui avaient été envoyés par une magicienne de son village. On décida de faire exorciser Jeanne de Ruède, et à cet effet elle fut conduite à la chapelle de Notre-Dame de Roquefort, que ses miracles avaient rendue célèbre. Mais cette chapelle relevait du vice-légat du pape, résidant à Avignon; or ce vice-légat n'était autre que Jules Mazarin. Celui qui devait hériter un jour de la puissance de Richelieu n'avait point les mêmes raisons personnelles d'encourager les démoniaques et de poursuivre les magiciens qu'accusaient leurs déclarations. Mazarin imposa vite silence aux exorcistes, comme à la possédée. Un châtiment sévère fut infligé à Jeanne de Ruède, et les exorcistes furent menacés du bras séculier. Les diables obéirent plus vite à cette dernière autorité qu'à tous les commandements que l'Église aurait pu leur faire.

Nous voyons enfin dans l'*Histoire des Diables de Loudun* qu'on voulut aussi essayer d'établir la possession dans le diocèse de Nîmes ; mais cet essai ne fut pas poussé bien loin.

« Santerre[2], nous dit Aubin, examina les possédées, leurs postures et leurs

1. *Vie du P. Joseph*, p. 422, édition de Saint-Jean de Maurienne.
2. Ce Santerre était-il le même que le prêtre de Chinon dont il a été question plus haut? C'est

contorsions, qui étaient les mêmes que celles qui se faisaient à Loudun, et il consulta ensuite l'Université, afin de s'appuyer et de s'autoriser de son sentiment pour faire connaître au public ce qu'on devait penser des possessions qui avaient la vogue, et pour repousser les querelles et les reproches qu'il aurait à soutenir de la part des moines et des bigots qu'il allait choquer directement en s'opposant à leurs intrigues dans son diocèse et en y étouffant le germe de cette semence infernale, avant qu'il eût le loisir de pousser et de jeter de profondes racines [1]. »

Le lecteur sera peut-être curieux de voir comment, au dix-septième siècle, une université de médecine traitait la question de la possession. Nous allons donc rapporter les questions qui furent proposées par Santerre à l'Université de médecine de Montpellier et la réponse qui fut faite à ces questions. On trouvera, dans la lecture de ce morceau, une nouvelle preuve que les médecins du dix-septième siècle ajoutaient foi au phénomène de la possession, tout aussi bien que les légistes, les théologiens et les lettrés.

QUESTIONS PROPOSÉES A L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Question : Si le pli, courbement et remuement du corps, la tête touchant quelquefois la plante des pieds, avec autres contorsions et postures étranges, sont un bon signe de possession ?

Réponse : Les mimes et sauteurs font des mouvements si étranges, et se plient et replient en tant de façons, qu'on doit croire qu'il n'y a sorte de posture de laquelle les hommes et femmes ne se puissent rendre capables par une sérieuse étude ou un long exercice, pouvant même faire des extensions extraordinaires, et écarquillement de jambes, de cuisses et autres parties du corps, à cause de l'extension des nerfs, muscles et tendons, par longue expérience et habitude. Partant telles opérations ne se font que par la force de la nature.

Question : Si la vélocité du mouvement de la tête par devant et par derrière, se portant contre le dos et la poitrine, est une marque infaillible de possession ?

Réponse : Ce mouvement est si naturel, qu'il ne faut point ajouter de raisons à celles qui ont été dites sur le mouvement des parties du corps.

Question : Si l'enflure subite de la langue, de la gorge et du visage, et le subit changement de couleur sont des marques certaines de possession ?

Réponse : L'enlèvement et agitation de poitrine par interruption sont des effets de l'aspiration et expiration, actions ordinaires de la respiration, dont on ne peut inférer aucune possession. L'enflure de la gorge peut procéder du souffle retenu, et celle des autres parties, des vapeurs mélancoliques qu'on voit souvent vaguer par toutes les parties du corps. D'où s'ensuit que ce signe de possession n'est pas recevable.

Question : Si le sentiment stupide et étourdi, ou la privation de sentiment, jusqu'à être pincé et piqué sans se plaindre, sans remuer et même sans changer de couleur sont des marques certaines de possession ?

ce que n'explique pas l'auteur mentionné ici, et ce que nous ne pouvons expliquer davantage.

2. *Diables de Loudun*, p. 247.

Réponse : Le jeune Lacédémonien qui se laissa ronger le foie par un renard qu'il avait dérobé sans faire semblant de le sentir, et ceux qui se faisaient fustiger devant l'autel de Diane jusqu'à la mort sans froncer le sourcil, montrent que la résolution peut bien faire souffrir des piqûres d'épingle sans crier, étant d'ailleurs certain que dans le corps humain il se rencontre en quelques personnes de certaines petites parties de chair qui sont sans sentiment, quoique les autres parties qui sont alentour soient sensibles, ce qui arrive le plus souvent par quelque maladie qui a précédé. Partant, tel effet est inutile pour prouver une possession.

Question : Si l'immobilité de tout le corps qui arrive à de prétendues possédées par le commandement de leurs exorcistes, pendant et au milieu de leurs plus fortes agitations, est un signe univoque de vraie possession diabolique?

Réponse : Le mouvement des parties du corps étant volontaire, il est naturel aux personnes bien disposées de se mouvoir ou de ne se mouvoir pas, selon leur volonté; partant un tel effet ou suspension de mouvement n'est pas considérable pour en inférer une possession diabolique, si en cette immobilité il n'y a privation entière de sentiment.

Question : Si le jappement ou clameur semblable à celle d'un chien, qui se fait dans la poitrine plutôt que dans la gorge, est une marque de possesion?

Réponse : L'industrie humaine est si souple à contrefaire toutes sortes de raisonnements, qu'on voit tous les jours des personnes façonnées à exprimer parfaitement le raisonnement, le cri et le chant de toutes sortes d'animaux, et à les contrefaire sans remuer les lèvres qu'imperceptiblement. Il s'en trouve même plusieurs qui forment des paroles et des voix dans l'estomac, qui semblent plutôt venir d'ailleurs que de la personne qui les forme de la sorte, et l'on appelle ces gens-là engastronimes ou engastriloques. Partant, un tel effet est naturel, comme le remarque Pasquier au chapitre XXVIII de ses *Recherches*, par l'exemple d'un certain bouffon nommé Constantin.

Question : Si le regard fixé sur quelque objet sans mouvoir l'œil d'aucun côté est une bonne marque de possession?

Réponse : Le mouvement de l'œil est volontaire comme celui des autres parties du corps; il est naturel de le mouvoir ou de le tenir fixe : partant il n'y a rien en cela de considérable.

Question : Si les réponses que de prétendues possédées font en français à quelques questions qui leur sont faites en latin, sont une marque de possession?

Réponse : Nous disons qu'il est certain que d'entendre et de parler des langues qu'on n'a pas apprises sont choses surnaturelles et qui pourraient faire croire qu'elles se font par le ministère du diable ou de quelque autre cause supérieure. Mais de répondre à quelques questions seulement, cela est entièrement suspect. Un long exercice, ou des personnes avec lesquelles on est d'intelligence, pouvant contribuer à telles réponses, paraissant être un songe de dire que les diables entendent les questions qui leur sont faites en latin, et qu'ils répondent toujours en français et dans le naturel langage de celui qu'on veut faire passer pour énergumène. D'où il s'ensuit qu'un tel effet ne peut conclure la résidence d'un démon, principalement si les questions ne contiennent pas plusieurs paroles et plusieurs discours.

Question : Si vomir des choses telles qu'on les a avalées est un signe de possession?

Réponse : Del Rio, Bodin et autres auteurs disent que, par sortilège, les sorciers font quelquefois vomir des clous, des épingles et autres choses étranges, par l'œuvre du diable. Ainsi dans les vrais possédés le diable peut faire le même. Mais de vomir les choses comme on les a avalées, cela est naturel, se trouvant des personnes qui ont l'estomac faible et qui gardent pendant plusieurs heures ce qu'elles ont avalé, puis le rendent commme elles l'ont pris, et la lienterie rendant les aliments par le fondement comme on les a pris par la bouche.

Question : Si des piqûres de lancette sur diverses parties du corps, sans qu'il en sorte du sang, sont une marque certaine de possession?

Réponse : Cela se doit rapporter à la disposition du tempérament mélancolique, le sang duquel est si grossier, qu'il ne peut sortir de si petites plaies, et c'est par cette raison que plusieurs étant piqués, même en leurs veines et vaisseaux naturels, par la lancette d'un chirurgien, n'en rendent aucune goutte, comme il se voit par expérience. Partant, il n'y a rien d'extraordinaire [1].

La possession du diocèse de Nîmes, dont parle Aubin, est la dernière que nous trouvions mentionnée dans les ouvrages que nous avons consultés. C'est par elle que nous pouvons clore la partie historique de ce travail.

Il nous reste à aborder une matière plus difficile, c'est-à-dire à essayer de donner, conformément au but de cet ouvrage, l'explication naturelle des divers faits que nous avons racontés.

1. *Histoire des Diables de Loudun*, pages 247-252.

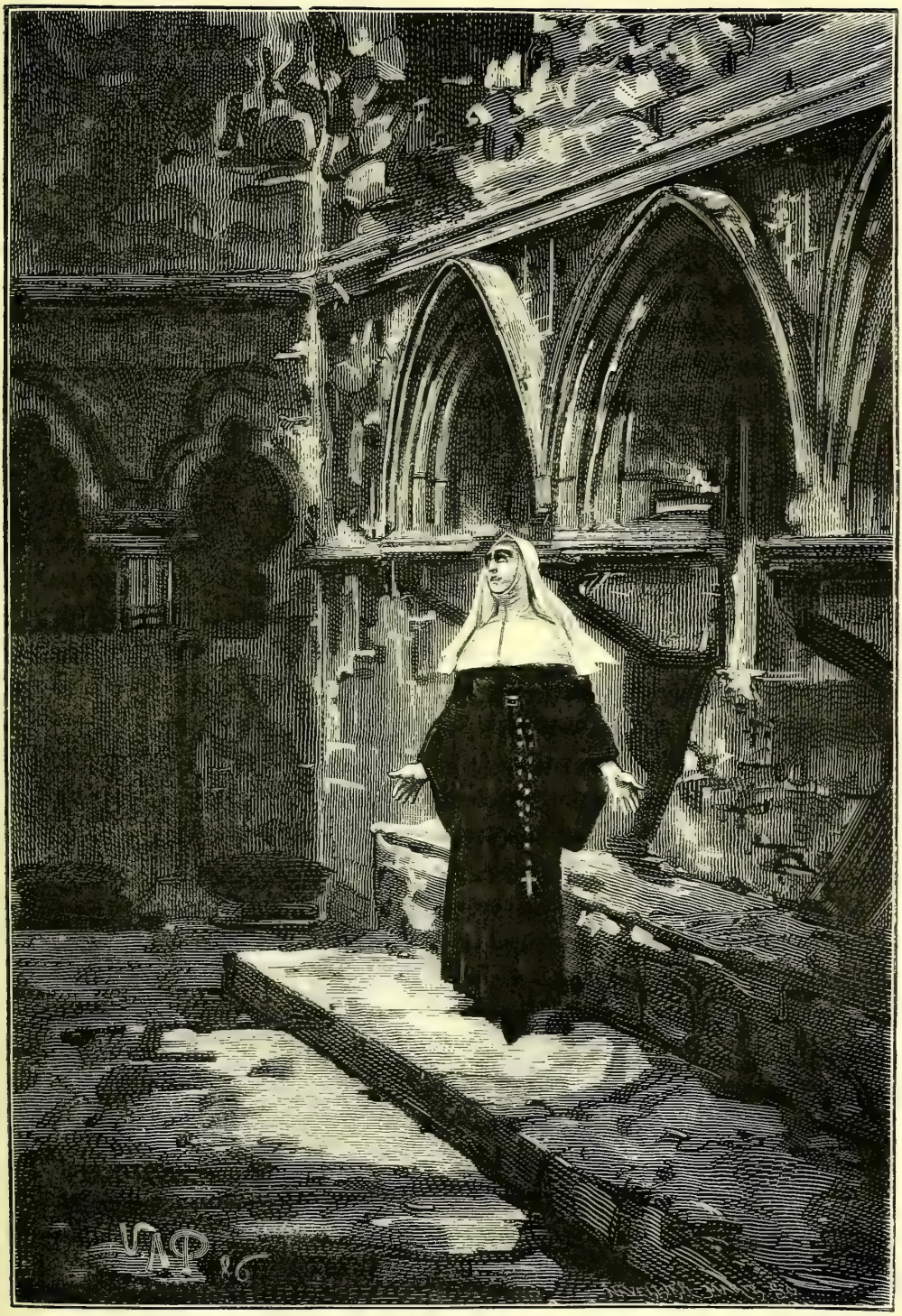

LES MÉDITATIONS EXALTAIENT L'IMAGINATION DES RELIGIEUSES (PAGE 204)

X

Opinions diverses sur la cause des événements de Loudun : la possession diabolique, le complot contre Grandier. — Opinions du docteur Pétroz, d'Esquirol, d'Alexandre Bertrand. — Thèse de M. Sauzé. — Explication de ces faits par le somnambulisme artificiel. — Traits de ressemblance entre l'état des religieuses possédées et le somnambulisme artificiel. — Conclusion.

L'état des possédées de Loudun, et le mystère qui couvre l'histoire des Ursulines, ont été discutés, au dix-septième siècle, avec une ardeur et une constance qui trahissent une conviction également forte dans chacun des deux partis. D'une part, on a admis que les Ursulines étaient bien réellement en état de possession, et que le diable s'était logé dans leurs corps ; on a soutenu, d'autre part, que la mort d'Urbain Grandier ne fut que le résultat d'un complot lâchement ourdi, et que tout ce qui se passa à Loudun jusqu'au supplice de Grandier, ne fut qu'une comédie longuement apprise et docilement répétée, pour satisfaire à la haine vindicative de Richelieu.

Nous n'avons pas à examiner le dogme catholique de l'existence des diables et de leur intrusion dans le corps humain ; c'est là un article de foi qui s'admet ou se rejette, et qui n'est point du domaine de la discussion. Mais nous allons montrer le peu de fondement de l'opinion qui rapporte tous les faits dont il s'agit à une jonglerie, à une sanglante farce jouée par les Ursulines. Telle est la thèse soutenue par l'auteur de l'*Histoire des Diables de Loudun*, qui s'efforce d'expliquer par le mensonge et la supercherie l'état des possédées, et qui attribue tout, dans ce drame sinistre, à la haine et à la secrète inspiration de Richelieu. C'est trop dire. Sans doute le cardinal de Richelieu profita, pour satisfaire de vieilles rancunes, de l'événement que le hasard lui envoyait, mais il ne l'avait pas fait naître. La fatalité qui pesa sur le malheureux Grandier, ce fut la superstition dominante de son temps. Avant lui, le prêtre Gaufridi avait eu le même sort, à Aix, sans qu'aucun personnage puissant fût venu se mêler de son procès. Après la mort de Grandier, les

mêmes scènes se passent près de Loudun, à Chinon. On voit là de pauvres prêtres, à qui l'on ne connaît pas d'ennemis, tomber sous la main de Barré; et ce seul Barré, soutenu et encouragé par la superstition régnante, mène leur affaire si vite et si loin, que, sans le hasard heureux de quelques circonstances imprévues, les curés Giloire et Santerre allaient, eux aussi, être purifiés par les flammes.

Il est vraiment impossible de croire que la supérieure Jeanne de Belfiel, et de jeunes filles honnêtes, élevées dans ce couvent, aient consenti à accepter un rôle et à se préparer de longue main pour une odieuse comédie, dont le dénouement devait être la mort d'un innocent et d'un prêtre. Et si l'on veut s'obstiner encore à supposer, contre toute raison, un complot tramé dans le couvent des Ursulines, qui donc aurait appris le même rôle aux possédées étrangères à ce couvent? Qui aurait si bien dressé à un jeu si difficile ces filles séculières, dont une, Élisabeth Blanchard, égalait, si elle ne dépassait, madame de Belfiel dans ses tours de force?

Ainsi, possession et rien que possession, jonglerie et rien que jonglerie, voilà les deux significations contraires qui ont été données à ces faits au dix-septième siècle.

Les médecins eux-mêmes furent partagés, à cette même époque, entre ces deux opinions. Nous avons déjà cité l'ouvrage que le médecin Marc Duncan publia à Saumur, en 1634, pour convaincre de fourberie et d'imposture les exorcistes de Loudun[1]. Dans cette importante dissertation, Duncan commence par protester de sa croyance au fait général de la possession, que l'on ne saurait, dit-il, mettre en doute sans être impie. Mais en ce qui touche la possession particulière des Ursulines, il la nie formellement. « Ne se peut-il pas faire, dit Duncan, que, par folie et erreur d'imagination, elles croient être possédées, ne l'étant pas[2]? » Pour expliquer comment ces religieuses ont fini par se croire possédées, ne l'étant pas, il rappelle que les profondes méditations, les veilles, les fatigues, les longs jeûnes, exaltent singulièrement l'imagination des individus mélancoliques. « Il serait à désirer, dit-il, que de tels esprits ne s'adonnassent pas à la vie solitaire et religieuse; car la fréquentation ordinaire des hommes leur pourrait servir de préservatif contre de tels maux[3]. » Duncan passe en revue les phénomènes qu'il a observés lui-même chez les fanatiques de Loudun, la connaissance des langues, la pénétration des pensées, les mouvements convulsifs, l'augmentation de force musculaire, etc.; il ne voit rien dans tout cet ensemble qui soit différent de ce

1. *Discours sur la possession des Ursulines de Loudun*, in-12, de 64 pages.
2. *Discours sur la possession des Ursulines de Loudun*, page 13.
3. *Ibid.*, page 14.

que l'on observe chez les individus affectés de *mélancolie*. Cette dissertation de Duncan, qui se distingue par une netteté d'expressions et de vues bien peu commune chez les médecins de cette époque, est une œuvre très élevée de philosophie.

L'opuscule de Duncan avait dû faire une sérieuse impression sur les esprits, puisqu'un partisan de la possession tenta de le réfuter. Dans un *Traité de la mélancolie*, Pilet de Lamenardière (qu'il ne faut pas confondre avec La Ménardaye, prêtre qui a écrit au siècle suivant un ouvrage en réponse à l'*Histoire des Diables de Loudun*, d'Aubin) s'attacha surtout à combattre les opinions de Duncan concernant la mélancolie. Il voulut prouver que Duncan était tombé dans une lourde erreur, en professant qu'un individu *mélancolique*, c'est-à-dire maniaque, peut, dans un accès de sa folie, s'exprimer en latin, sans avoir appris cette langue.

Ce *Traité* de Lamenardière, œuvre diffuse et embarrassée, était bien peu digne d'attention ; cependant un anonyme crut devoir le réfuter dans un opuscule qui a pour titre *Apologie pour M. Duncan*. C'était trop d'honneur pour le factum de Lamenardière.

Deux médecins, le sieur Séguin, de Tours [1], et François Pidoux, de Poitiers [2], ont publié des dissertations sur la possession des Ursulines. Tous deux se prononcent, après plusieurs hésitations de pensée, en faveur de la possession. Séguin conclut : « plutôt à croire ladite possession qu'à la décroire. »

Plusieurs critiques des *Exercitationes* de Pidoux circulèrent, manuscrites, à Poitiers ; aucune ne fut pourtant imprimée. L'une était d'un avocat nommé Duval, sous le pseudonyme d'*Eulalius*. Pidoux crut devoir répondre à son critique par une nouvelle dissertation, qui n'est guère consacrée qu'à renvoyer à son censeur ses épithètes injurieuses, et à défendre, par des citations grecques, les solécismes latins dont il avait émaillé ses *Exercitationes* [3].

Mais tous les savants de cette époque n'admettaient pas aussi facilement que Pidoux le fait de la possession. Thomas Brown, dans son livre *Religio medica*, écrit « qu'il croit qu'il y a des hommes possédés du diable, mais que beaucoup aussi sont tourmentés de mélancolie [4]. »

1. *Lettre du sieur Sequin, médecin*, Tours, le 14 octobre 1634, publiée par le *Mercure François*, t. XX, p. 772 à 780, dans un récit des faits du procès de Grandier. Ce récit est d'un partisan outré de la possession, mais il est intéressant comme étant écrit l'année même de l'événement.

2. *In actiones Joliodunensium virginum Franscici Pidoux doctoris medici Pictaviensis, exercitatio medica. Pictavii*, 1635, in-8, 76 pages (2e édition en 160 pages, in-8, 1635).

3. *Germana defensio exercitationum Franscici Pidoux in actiones Joliodunensium virginum, adversus Eulalium. Pictavii*, 1836, in-8, 57 pages.

4. Merryweather, qui a traduit de l'anglais en latin cet ouvrage de Brown, y ajoute en note

Gilles Ménage, dans la vie de son père, dit que Grandier fut accusé injustement, et il ajoute : *In anno* 1632, *accidit ut aliquot virgines Lodunensis cœnobii uteri suffocationibus*, *ut verosimile est*, *laborantes*, *adeo vexarentur*, *ut eas a dæmone correptas crederent homines superstitiosi*[1].

Telles sont les opinions que les médecins ont émises au dix-septième siècle touchant les événements de Loudun. On voit que tout se réduit, sauf pourtant les conjectures de Duncan et de Gilles Ménage, à rejeter ou à admettre le fait de la possession, à accuser les exorcistes et les sœurs d'une fourberie indigne ou à proclamer leur innocence.

Les médecins du dix-huitième siècle ne nous ont rien laissé concernant les phénomènes que nous étudions. Mais à notre époque la médecine, éclairée par les beaux travaux des aliénistes, a pu revenir avec un *criterium* nouveau sur les phénomènes de Loudun, et l'explication scientifique de ces phénomènes a commencé à devenir possible.

En 1813, le docteur Petroz, dans un article du *Dictionnaire des sciences médicales* sur la *catalepsie*[2], compara la maladie des Ursulines de Loudun aux faits de catalepsie hystérique dont Pétetin, de Lyon, venait de publier la description.

Dans un article sur les *convulsionnaires*, publié pendant la même année et dans le même ouvrage, article plus spécialement consacré aux convulsionnaires de Saint-Médard, le docteur Montègre cite divers faits et phénomènes du même ordre. Il parle, à deux ou trois reprises et en passant, des possédées de Loudun, qu'il considère comme atteintes d'une maladie nerveuse produite et entretenue par l'imitation.

On doit à Esquirol une étude très complète de la *démonomanie*. Ce travail, qui parut d'abord, en 1814, dans le *Dictionnaire des sciences médicales*[3], fut réimprimé plus tard, dans son grand ouvrage, *Traité des maladies mentales*. Esquirol rapporte les phénomènes de la possession des Ursulines au genre de folie qu'il désigne sous le nom de *démonomanie;* il décrit de la manière la plus précise tous les symptômes de cette affection cérébrale, non étudiée avant lui.

En 1826, parut l'ouvrage d'Alexandre Bertrand, qui a pour titre *Du magnétisme animal en France*, et qui est relatif à l'étude générale du phénomène que l'auteur désigne sous le nom d'*extase*. On sait que Bertrand

que les religieuses de Loudun se crurent à tort possédées, puisqu'elles furent guéries plus tard par les secours de la médecine.

1. *Vita Petri Ærodii et Guillelmi Menagii, scriptore Ægidio Menageo.* Paris, 1675, p. 82

2. *Dictionnaire des sciences médicales*, t. IV, p. 283.

3. *Ibid.*, t. VIII, p. 306.

a tout expliqué par le phénomène de l'*extase*. Pour lui, la possession des Ursulines, les convulsions de Saint-Médard, le mesmérisme et toutes les crises du magnétisme animal, ne sont que des manifestations diverses de ce phénomène de l'*extase*. Chose bizarre, et qui prouve bien l'inconvénient de tout système en pareille matière, Alexandre Bertrand, qui n'était pas seulement un savant médecin, mais aussi un écrivain philosophe, est tellement dominé par cette préoccupation systématique, qu'il va puiser ses preuves dans les témoignages dressés par l'accusateur de Grandier. Il s'empare, sans hésiter, de tout ce qui est écrit dans les procès-verbaux de Laubardemont, comme s'il était possible que l'ennemi de Grandier ait pu, dans le relevé des dépositions, se montrer impartial et s'abstenir de toute falsification bonne à préparer et à motiver la terrible sentence à laquelle devaient aboutir ses procédures. Les procès-verbaux de ce fameux commissaire étant plus favorables à l'opinion qu'il s'est formée des phénomènes de Loudun, Alexandre Bertrand les choisit, de préférence aux faits et témoignages recueillis par Aubin, historien qu'il déclare tout à fait indigne de foi.

Alexandre Bertrand a fourni de cette manière, en ce qui concerne l'explication de la possession de Loudun, des armes précieuses aux *spiritistes* de nos jours. M. de Mirville et consorts, quand ils veulent établir la positive intervention du diable dans les phénomènes observés au couvent des Ursulines, aiment à citer à ce propos les dires et opinions d'Alexandre Bertrand. Ils triomphent de pouvoir s'appuyer sur la science de ce médecin qui a accepté, toutefois avec des commentaires bien différents, les mêmes témoignages qu'ils invoquent eux-mêmes en faveur de la présence du diable. Ils ne craignent point, dès lors, de donner ces faits pour aussi vrais que si ce médecin les avait observés et décrits lui-même. Bertrand, qui écrivait en 1826, devient ainsi, quant à l'exactitude des faits arrivés deux siècles auparavant, une telle ressource, un si bon garant, une si grave autorité pour les spiritistes, qu'ils aiment à jurer par sa parole plus encore que par celle de Laubardemont, et qu'ils reçoivent tout de sa main, les yeux fermés, même des erreurs de chronologie. C'est d'après une des notes de Bertrand que M. de Mirville a cru pouvoir affirmer sans hésitation que l'historien des *Diables de Loudun* écrivait plus d'un siècle après cet événement, ce que nous avons plus haut démontré inexact.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire en quelques mots ce qu'il faut penser de la véracité d'Aubin, que ses adversaires citent très souvent, tout en l'accablant de mépris, et que personne néanmoins n'a jamais pu réfuter [1].

1. C'est dans cette intention que fut écrit l'ouvrage de La Ménardaye : *Examen et discussion critique de l'Histoire des diables de Loudun*, Liége, in-12, 1749 ; mais il suffit de le lire pour voir

Si nous ne nous étions pas fait une loi d'écarter de cette discussion les considérations purement morales, nous dirions qu'Aubin, n'ayant personne à faire brûler pour sa satisfaction propre ou pour celle d'autrui, ne peut être suspect d'avoir sciemment altéré les faits qu'il raconte. Il était protestant, mais la victime qu'il plaint et pour laquelle, si l'on veut, il prend parti, n'était pas de ses coreligionnaires. Entre des catholiques qui veulent à toute force mener au bûcher un prêtre catholique, il pouvait bien rester, sinon indifférent, du moins sans passion autre que le mouvement de l'humanité révoltée. Est-ce là ce qui peut faire déchoir l'historien et lui enlever toute créance? Le récit d'Aubin porte un cachet de bonne foi qui nous garantit au moins la matérialité et la vérité des faits qu'il raconte. Il usait d'un droit légitime, en omettant ce qui s'était passé dans les exorcismes que Mignon et Barré s'obstinaient à faire clandestinement sur les Ursulines, malgré les défenses du bailli et du lieutenant civil, et qui n'ont pu figurer au procès de Grandier que par une prévarication criminelle.

Le seul tort de l'historien des *Diables de Loudun*, c'est, nous l'avons dit, d'attribuer à une perpétuelle supercherie ce que la science de son temps ne peut parvenir à expliquer naturellement, dans l'état des prétendues possédées. Mais si cette préoccupation amène quelquefois Aubin à présenter les faits sous le jour de son opinion, cet écrivain nous fournit lui-même le moyen de leur rendre leur véritable physionomie, en reproduisant fréquemment, et dans de longues pages, les versions des partisans les plus outrés de la possession diabolique ; de sorte qu'avec son livre seul, pourvu qu'on soit exempt de ses préjugés, on peut redresser ses erreurs d'appréciation.

La théorie d'Alexandre Bertrand concernant l'*extase* parut peu digne d'attention aux médecins de notre époque, et en ce qui concerne le fait de la possession des Ursulines de Loudun, l'auteur ne réussit nullement à la substituer à l'explication médicale si heureusement tentée par Montègre et Esquirol.

Un élève des hôpitaux de Paris, dans sa thèse inaugurale de docteur présentée à la Faculté de médecine, a résumé les vues précédemment émises sur ce sujet par Esquirol et Montègre. Dans cette thèse, soutenue en novembre 1840[1], M. Charles Sauzé, après un très court historique des évé-

combien peu le critique a atteint son but, c'est-à-dire la réfutation du livre du *réformé*, comme il appelle toujours Aubin. On trouve rapporté dans cet ouvrage le *pacte de Grandier avec les démons*. « L'original, est-il dit, est aux enfers, dans le cabinet de Lucifer ! » La même pièce est d'ailleurs citée par Aubin, page 212.

1. *Essai médico-historique sur les possédées de Loudun*, thèse soutenue le 4 novembre 1840 à la Faculté de médecine de Paris (n° 353), par J. Charles Sauzé, né à la Mothe Saint-Héraye (Deux-Sèvres). In-4, 50 pages.

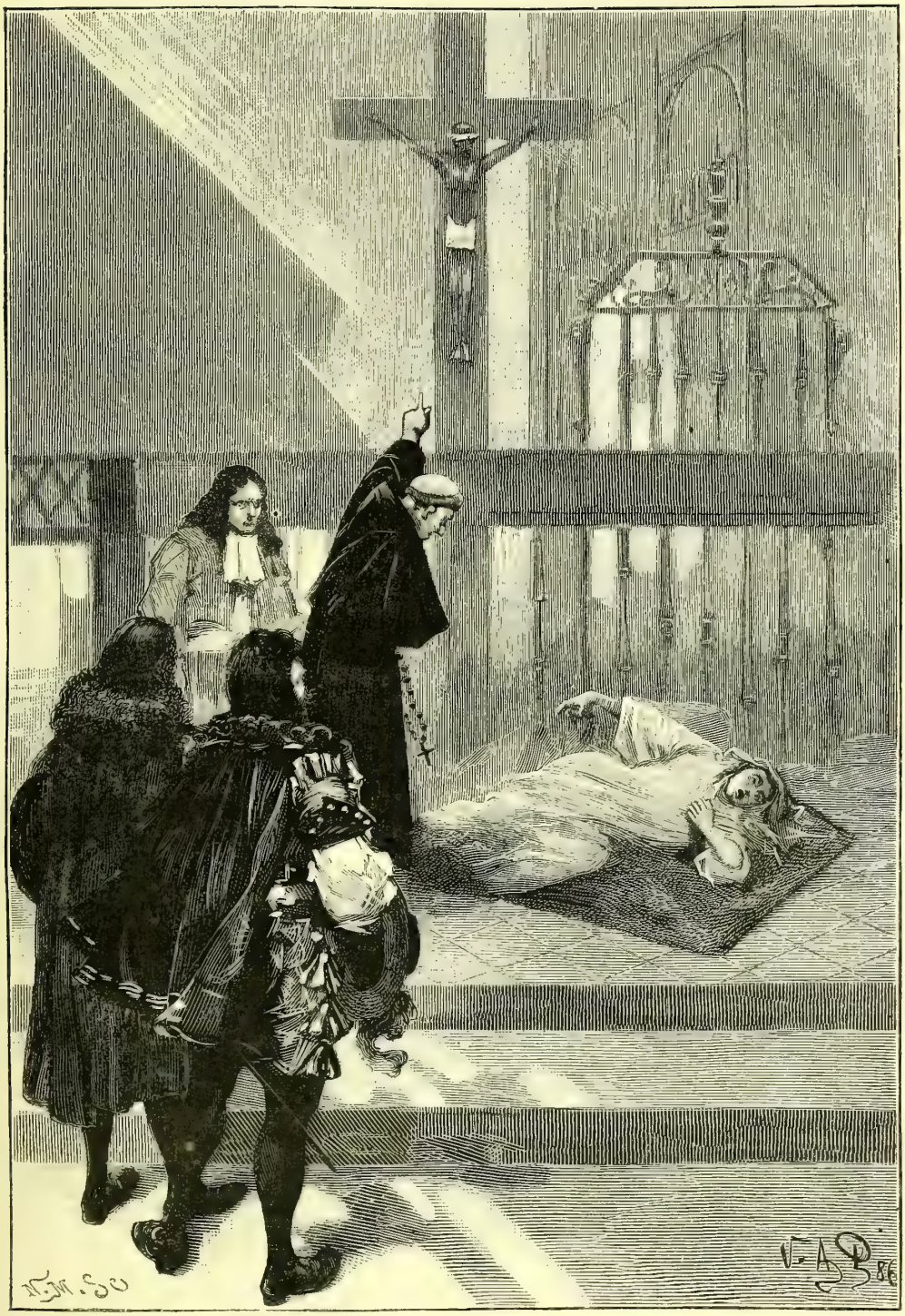

MADAME DE SAZILLES EXORCISÉE EN PRÉSENCE DU DUC GASTON D'ORLÉANS (PAGE 213)

nements de Loudun, arrange, après coup, sous le titre d'*observations*, rédigées dans la forme de celles qui se lisent dans nos ouvrages de pathologie, le détail des faits que l'histoire nous a conservés concernant les possédées de Loudun. Ces observations concernent la supérieure, Jeanne de Belfiel, Claire de Sazilly, Anne de La Motte (sœur Agnès de Saint-Jean), Élisabeth Blanchard, séculière, Elisabeth Bastard (sœur Élisabeth de Sainte-Croix), le P. Surin, le capucin Lactance, le P. Tranquille (Tranquille de Saint-Rémi), un autre capucin dont le nom n'a pas été conservé, et le chirurgien Mannouri.

Dans sa dissertation, M. Sauzé reproduit, en les adoptant, les opinions de Montègre et d'Esquirol. Il regarde les possédées de Loudun comme atteintes de différentes maladies nerveuses, l'hystérie, l'érotomanie ; et il considère les exorcistes eux-mêmes comme atteints à leur tour de folie religieuse, c'est-à-dire de démonomanie. Mais le phénomène de la connaissance de la langue latine et celui de la pénétration des pensées de l'exorciste par les possédées sont bien difficiles à expliquer si l'on se borne à invoquer l'hystérie et l'érotomanie des religieuses possédées. M. Sauzé se tire d'embarras en niant ces derniers faits, ou en cherchant à prouver qu'on peut les révoquer en doute.

En voulant nier, au lieu de chercher à l'expliquer, le phénomène qui méritait peut-être le plus l'attention, en amoindrissant ainsi la question pour éviter une difficulté gênante, M. Sauzé s'est privé du bénéfice qui aurait pu résulter pour lui de l'étude attentive à laquelle il a soumis les autres phénoménes qui faisaient le sujet de sa dissertation.

Nous trouvant en face de la même difficulté, nous ne suivrons pas la même marche ; nous n'écarterons pas, comme peu dignes de foi, des faits qui ne seraient qu'embarrassants pour notre système. Au contraire, nous rassemblerons tous les faits que les mêmes témoignages historiques nous ont transmis, et qui ont droit par conséquent à la même créance, et c'est sur leur ensemble que nous ferons reposer l'explication naturelle que nous avons à présenter à notre tour, après les savants qui nous ont précédés sur cette matière.

Or, un fait primordial, indubitable et qui ressort avec la plus évidente clarté de l'*Histoire des Diables de Loudun*, comme des mémoires du temps, c'est l'existence réelle et non simulée d'une maladie nerveuse chez les Ursulines. Cette maladie était une hystérie convulsive avec diverses complications. Dans les symptômes auxquels ces religieuses sont en proie, on trouve tous les caractères habituels de l'hystérie convulsive : leur prolongation, leur progrès, sous l'empire des remèdes mal entendus qu'on y

applique, leur contagion rapide et l'état moral extraordinaire qui accompagne presque toujours cette affection nerveuse extraordinaire.

Voici comment le médecin Pidoux, qui a observé les énergumènes dans leurs crises, et qui a publié en 1635 les *Exercitationes* dont il a été déjà question, décrit d'une manière générale l'état des religieuses possédées.

« Delirant, vociferantur, rident, plorant, ejulant, prælongam aggerunt linguam, obscena loquuntur, exsecranda edunt, multos pugnis impetunt, contorquent et obversant, stupenda exercent, humi volutantur, et sese rotant, convulsiones universales et particulares patiuntur, in extases rapiuntur, quæstionibus romano idiomate præsertim propositis et sæpius repetitis apposito, sed vernaculo, sermone respondent. Vero omnia maxime ad imperium sacerdotis exercent (p. 16). Immotæ manent, potius rigent, transfixæ non sentiunt, et tanquam turcico massiascho, aut opio sopitæ; aliquando nec respirant, sed jacent veluti mortuæ (p. 21). Quædam ex his, talis tantum solo affixæ, reflexo ad posteriora corpore, firmiter ad solidum tempus stant (p. 37). Aliæ humi jacentes nec articulatim, sed erecto quasi trunco et rigido corpore, seipsis assurgunt. »

Aubin, parlant en termes de mépris des convulsions des Ursulines, les appelle souvent des « tours de bateleurs ». Mais, de bonne foi, les phénomènes décrits par Pidoux sont-ils des tours de force, tels que les font les bateleurs ou les saltimbanques ? Qui a jamais vu dans les représentations de la foire quelque chose qui ressemble à ce qui s'est passé dans une des séances auxquelles assista le duc d'Orléans? C'était le P. Surin qui exorcisait. D'abord, la supérieure adora le saint Sacrement en donnant tous les signes d'un violent désespoir. Ensuite « le père, répétant le commandement qu'il avait déjà fait, mit le corps de la possédée dans une effroyable convulsion ; tirant une langue horriblement difforme, noirâtre et boutonnée ou grenée comme du maroquin, sans être pressée des dents, et sèche comme s'il n'y avait jamais eu d'humeur, et la respiration n'était nullement forcée. »

Ce qui suit, pour être moins caractéristique de l'horrible maladie des Ursulines, paraîtrait encore impossible sur un théâtre.

« On remarqua, entre autres postures, une telle extension de jambes, qu'il y avait sept pieds de long d'un pied à l'autre, la fille n'en ayant que quatre de hauteur. Après cela, le démon alla la jeter aux pieds du père, qui tenait le saint Sacrement en main. Ayant le corps et les bras en forme de croix, il tourna premièrement a paume des deux mains en haut, puis acheva le tour entier, en sorte que la paume de chaque main touchait le carreau ; il reporta les mains ainsi tournées en les joignant sur l'épine du dos, et aussitôt y porta les deux pieds joints aussi ; en sorte que les deux paumes des mains touchaient des deux côtés le dehors de la plante des pieds. Elle demeura en cette posture assez longtemps, avec des trem-

blements étranges, ne touchant la terre que du ventre. S'étant relevée, il fut commandé encore une fois au démon d'adorer le saint Sacrement.... Ayant proféré quelques paroles, il devint encore plus forcené, et témoigna une grande rage de ce qu'il avait dit, se mordant horriblement tous les membres. L'agitation cessa peu après, et la fille revint entièrement à elle, n'ayant pas le pouls plus ému que s'il ne se fût rien passé d'extraordinaire[1]. »

Nous prions le lecteur de faire attention à cette dernière circonstance, qu'il retrouvera constamment dans l'histoire des convulsionnaires de Saint-Médard. Après leurs crises, les énergumènes de Saint-Médard n'étaient ni fatiguées ni incommodées des efforts prodigieux qu'elles avaient faits, non plus que des horribles *secours*[2] qu'on leur avait administrés.

Parmi les autres possédées, on en voit qui, courbées en arrière, pliées en double, marchent la nuque posée sur les talons.

« Je vis une chose, dit le P. Surin, qui me surprit beaucoup, et qui était ordinaire à toutes les possédées; c'est qu'étant renversées en arrière, la tête leur venait aux talons, et elles marchaient ainsi avec une vitesse surprenante et fort longtemps. J'en vis une qui, s'étant relevée, se frappait la poitrine et les épaules avec sa tête, mais d'une si grande vitesse et si rudement qu'il n'y a au monde personne, pour agile qu'il soit, qui puisse rien faire qui en approche[3]. »

« Un autre jour, ajoute La Ménardaye, en parlant de quelques autres religieuses, elles se distinguent par leur souplesse.... Dans leurs assoupissements, elles deviennent souples et maniables comme des lames de plomb, en sorte qu'on leur pliait le corps en tous sens, en devant, en arrière, sur les côtés, jusqu'à ce que la tête touchât par terre; et elles restaient dans la pose où on les laissait jusqu'à ce qu'on changeât leurs attitudes[4]. »

Tel était encore le cas de madame de Sazilly, une de celles qui furent exorcisées en présence du duc d'Orléans.

« Le premier de ses démons, qui se montra d'après l'ordre du P. Élisée, l'ayant endormie, la rendit, en effet, souple comme une lame de plomb ; après quoi, l'exorciste lui plia le corps en diverses façons, en avant, en arrière et des deux côtés, en sorte qu'elle touchait presque la terre de sa tête, le démon la retenant dans cette posture jusqu'à ce qu'on la changeât, n'ayant, durant ce temps, qui fut assez long, aucune respiration par la bouche, mais seulement un petit souffle par le nez. Elle était presque insensible, puisque le père lui prit la peau du bras et la perça d'outre en outre avec une épingle, sans qu'il en sortît une goutte de sang ou que la fille fît paraître aucun sentiment. Le diable Sabulon parut ensuite, qui la roula par la chapelle et lui fit faire diverses contorsions; il porta cinq on six fois son pied gauche

1. *Histoire des Diables de Loudun*, p. 233, 234.
2. C'étaient, comme nous le verrons, de grands coups de bûches ou de barres de fer.
3. De La Ménardaye, *Examen et discussion critique de l'Histoire des diables de Loudun*, p. 3
4. De La Ménardaye, *loc. cit.*, p. 479.

par-dessus l'épaule à la joue, tenant cependant la jambe embrassée du même côté; durant toutes ces agitations, son visage fut difforme et hideux, sa langue grosse, livide, pendante jusqu'au menton... les yeux immobiles et toujours ouverts sans cligner...[1]. »

Voilà la catalepsie invoquée par le docteur Pétroz, et que l'exorciste provoque à son insu. Ce n'est pas la seule fois d'ailleurs que ces moines contribuèrent au mal qu'ils prétendaient guérir, et firent eux-mêmes une grande partie du rôle qu'ils imputaient aux démons. Mais personne n'était alors assez avisé ou assez hardi pour le leur dire.

Les médecins eux-mêmes n'avaient pu pénétrer la cause de l'état extraordinaire des Ursulines, parce qu'ils connaissaient fort mal les phénomènes propres aux affections nerveuses. D'ailleurs, convaincus, comme ils l'étaient presque tous, de l'intervention et de l'action des malins esprits dans le corps de l'homme, ils rapportaient volontiers à cette action surnaturelle les accidents qu'ils ne pouvaient expliquer, et se dispensaient de chercher ailleurs une cause qu'ils croyaient toute trouvée[2].

Ce que n'avaient pu découvrir les philosophes les plus experts de l'époque, ni les sceptiques les plus déclarés, ce qui avait échappé aux

1. *Relation de ce qui s'est passé aux exorcismes en présence de Monsieur, frère du roi.*

2. « Les souvenirs de la maladie de Loudun, dit M. Calmeil dans son ouvrage sur *la Folie*, font peu d'honneur à la science des médecins de l'époque. Les Ursulines appelèrent à leur secours presque tous les médecins des villes, grandes ou petites, situées dans un rayon distant de vingt-cinq à trente lieues de la communauté; des remèdes internes furent prodigués aux malades; personne ne s'avisa de recourir à un plan de traitement régulier et méthodiquement suivi. A dire vrai, la volonté des médecins était dominée par celle du clergé, et la médication la plus rationnelle eût été rendue infructueuse par la simulation qu'entretenaient les conjurations, les adjurations de tant de moines occupés à combattre les démons; mais il n'est que trop vrai que presque tous ces médecins comptaient plus sur l'efficacité des exorcismes que sur la puissance de leur art. Jamais la crédulité de leur esprit ne se montra d'une manière plus fâcheuse que dans les réponses qu'ils firent aux questions qui leur furent posées pendant le cours du procès d'Urbain Grandier. Sur vingt-quatre à vingt-cinq rapports qu'ils rédigèrent, non seulement il n'en est pas un seul où il soit dit explicitement que la maladie des Ursulines n'offrait rien que de très naturel, mais encore on s'extasie dans tous sur l'étrangeté des phénomènes que l'on a sous les yeux, et on finit par conclure que la science du diable est seule capable d'opérer de pareils prodiges. » (*De la Folie*, t. II, p. 72.)

Il ne faut pourtant pas confondre ici les médecins de quelques grandes villes qui vinrent au nombre de plus de cent, mais en simples amateurs, avec les hommes de l'art qui eurent seuls à rédiger des rapports, comme membres de la commission officielle nommée par Laubardemont. Parmi ces derniers, Fanton, de Loudun, était le seul homme de mérite et de réputation, et il ne croyait pas, pour sa part, à l'action des diables sur les religieuses; mais, menacé par Laubardemont, qui fit même contre lui un commencement de procédure, il eut peur, rétracta au moins à moitié ce qu'il avait dit pour expliquer naturellement la maladie de la supérieure, et borna désormais son opposition à ne plus mettre les pieds dans le couvent des Ursulines.

Les médecins étrangers à la commission pouvaient parler plus à leur aise de la possession. Parmi ces derniers, nous avons cité Duncan, qui osa écrire un livre pour dévoiler les fraudes qui furent commises aux exorcismes, et ramener à une explication naturelle les phénomènes des convulsions des Ursulines

médecins mêmes pour l'explication des phénomènes de la possession des Ursulines, ce fut un prélat, un prince de l'Église, qui en eut le premier le soupçon, et qui par sa sagacité sut devancer une découverte physiologique qui n'a été faite qu'à notre époque.

Le lecteur se rappelle ce qui se passa à Bourgueil, dans la comparution de Barré et de ses énergumènes devant les quatre évêques. Nous avons rapporté les paroles que le cardinal de Lyon adressa à cet exorciste : *Et ne voyez-vous que, quand même ces filles ne seraient pas effectivement possédées, elles croiraient l'être sur votre parole !*

Selon nous, le cardinal de Lyon mettait ainsi le doigt sur la véritable cause de la maladie des énergumènes de Chinon, comme de celles de Loudun et autres lieux. Plus on examine, plus on scrute les récits de ce qui se passait aux exorcismes, tant dans le premier que dans le dernier procès de Grandier, plus on arrive à se convaincre que l'état dans lequel les Ursulines, déjà malades d'une affection hystérique, étaient jetées par les adjurations de leurs exorcistes, n'était le plus souvent que le *somnambulisme artificiel*, ou, suivant le mot à la mode aujourd'hui, l'*hypnotisme*, c'est-à-dire l'état physiologique dans lequel les magnétiseurs ou les médecins de nos jours jettent les individus qui se soumettent à leur influence, et qui peut être produit par différents moyens. L'appareil déployé par les exorcistes, leurs adjurations, leurs gestes imposants et forcenés, tenaient lieu des manipulations que nos magnétiseurs ou nos médecins emploient pour endormir leurs sujets. Opérant sur des jeunes filles nerveuses, malades, mélancoliques, les exorcistes produisaient chez elles une partie des phénomènes auxquels donne lieu l'hypnotisme.

Il est dit dans les procès-verbaux des séances d'exorcisme que les possédées s'assoupissaient, s'endormaient bien des fois. On aurait certainement remarqué plus souvent ce fait important, si l'on se fût douté du singulier état qu'il annonçait.

Voilà un premier caractère qui décèle l'état de somnambulisme artificiel, l'état magnétique, ou *hypnotique*. Nous allons trouver les autres caractères de l'état magnétique ou hypnotique chez les exorcisées de Loudun.

L'état magnétique, ou hypnotique, détermine, chez le sujet, tantôt une raideur tétanique des membres, tantôt une résolution musculaire. On a vu plus haut (pages 212, 213), des cas frappants de cette raideur ou de ce relâchement musculaire chez les Ursulines prétendues possédées. L'état hypnotique détermine souvent l'insensibilité. Nous avons vu (page 213) un exemple très net de cet engourdissement de la sensibilité, permettant de percer d'outre en outre la peau sans que la

possédée éprouvât le moindre sentiment de douleur. « *La privation de sentiment jusqu'à être piqué et pincé sans se plaindre, sans remuer et même sans changer de couleur*, » est une des questions adressées à l'université de Montpellier, ce qui montre combien cet état devait être fréquent et général chez les possédées de Loudun et de Chinon. Or, les hypnotisés de nos jours ont pour caractère l'insensibilité physique. Les agitations convulsives, l'abaissement du pouls, l'exaltation de l'ouïe sont encore des caractères propres à l'état hypnotique et qui se retrouvent dans toutes les descriptions qui nous ont été conservées, des phénomènes offerts par les démoniaques de ces deux villes.

Il n'est pas jusqu'à la manière de provoquer l'état hypnotique qui, en dehors de l'exaltation religieuse, ne puisse être invoquée ici comme moyen de similitude. Dans ce questionnaire qui fut adressé à la Faculté de Montpellier, et auquel la Faculté, réduite à la science du temps, fit de si pauvres réponses, on trouve ce trait : « Question : *Si le regard fixé sur quelque objet, sans mouvoir l'œil d'aucun côté, est une bonne marque de possession.* » Ce n'est pas là, répondrions-nous aujourd'hui, une bonne marque de possession, mais un moyen excellent de provoquer l'état d'hypnotisme, la véritable possession du dix-septième siècle [1].

Il a été constaté de nos jours par mille expériences faites par des hommes consciencieux et sur des personnes de bonne foi, que, dans l'état de somnambulisme artificiel, que l'on désigne aujourd'hui sous le nom d'*hypnotisme*, un individu peut subir la domination d'un autre au point de perdre son individualité propre, d'être privé de toute initiative personnelle, d'obéir aux suggestions d'une volonté étrangère, de recevoir des pensées qui ne sont pas les siennes, de proférer des paroles qu'il ne connaissait pas ou qu'il avait oubliées dans son état ordinaire, et dont, après la crise, il ne conserve plus aucun souvenir. Il serait impossible de ne pas reconnaître là

1. C'est ce que proclama un des médecins les plus distingués, M. le docteur Giraud-Teulon, qui s'était livré dès l'année 1860, à des études pratiques pleines d'intérêt sur l'hypnotisme. En rendant compte dans la *Gazette médicale* de la première édition du présent ouvrage, M. le docteur Giraud-Teulon, adoptant l'explication que nous donnons ici, s'exprime en ces termes : « En se apportant aux descriptions qui nous sont parvenues de la maladie de Loudun, et les comparant à nos procès-verbaux des phénomènes de l'hypnotisme, il n'y a plus à se dire : ces manifestations semblent du même ordre ; mais bien ces faits sont les mêmes, sont identiques. » Dans ce même article bibliographique sur notre le présent ouvrage, après avoir rappelé les caractères comparés de l'état de somnambulisme artificiel et ceux de la possession démoniaque de Loudun, M. Giraud-Teulon ajoute : « On ne peut pas hésiter à reconnaître dans ces traits le tableau du somnambulisme artificiel, et avec toute raison assurément ; car ces symptômes se rencontrent également dans les deux groupes de circonstances, et y remplissent la surface quasi totale du cadre. Il n'y a donc pas seulement entre eux ressemblance, mais identité de nature. » (*Gazette médicale de Paris* du 11 février 1860.)

LA SŒUR CLAIRE, TRANSPORTÉE DE COLÈRE, SORTIT DE L'ÉGLISE (PAGE 219)

les phénomènes qui se manifestaient chez les Ursulines, et que les démons étaient accusés de produire.

Nous avons dit souvent, et il est parfaitement avéré, que les énergumènes de Loudun n'avaient pas conscience des dépositions meurtrières qu'on tirait d'elles par les exorcismes. Revenues à leur état naturel, elles entendaient parler, comme toute la ville, de l'affaire du procès et du rôle qu'on y faisait jouer à leurs démons. Alors elles étaient prises de scrupules, éprouvaient des remords, se contredisaient, se rétractaient même publiquement, au grand scandale des fauteurs de la possession. On arrête un jour Jeanne de Belfiel, au moment où, déchirée des plus affreux remords, elle va se punir par le suicide. Nous avons rapporté les rétractations que dictèrent à trois possédées le regret et l'horreur de leur conduite. Claire de Sazilly répéta, après la mort de Grandier, les déclarations qu'elle avait faites pendant qu'il vivait encore. Mais ces murmures de leur conscience révoltée étaient bientôt couverts par la voix qu'on faisait parler chez elles au prochain exorcisme.

« Le personnage de démoniaque, dit Aubin, fatiguait la sœur Claire et la sœur Agnès et dans les accès de leur mauvaise humeur, elles firent souvent, depuis la mort de Grandier, les mêmes déclarations qu'elles avaient déjà faites pendant qu'il vivait encore. De plus, la sœur Agnès, étant un jour exorcisée en présence d'un médecin de Château-Gonthier, qui lui proposait quelques questions en grec, elle repondit ingénument *qu'elle n'entendait pas cette langue, et qu'elle ne l'avait jamais apprise.* L'exorciste la querella en des termes qui faisaient plutôt comprendre qu'elle ne s'acquittait pas de son devoir d'une manière qui pût faire croire qu'elle était effectivement possédée; et il continua ensuite à l'exorciser de toute sa force. Mais elle s'impatienta et s'écria *qu'elle n'était point une démoniaque, qu'il y avait longtemps qu'on la tourmentait en particulier, pour l'obliger à faire toutes les choses qu'elle faisait en public; que si Dieu ne l'eût soutenue, elle se serait désespérée, et qu'elle était bien malheureuse d'être entre les mains de ces gens-là.* Les larmes dont elle accompagna ce discours en tirèrent des yeux de la plupart des assistants, qui ne croyaient pas que ce fût le diable qui parlât ainsi par ruse, et seulement pour faire dépit aux exorcistes.

« La sœur Claire, étant exorcisée en présence d'un avocat de Saumur et de plusieurs autres personnes, fut brûlée par un fil soufré, dont son exorciste se servait pour enfumer l'un de ses démons. Lorsqu'elle sentit de la douleur, elle se retira brusquement des mains de l'exorciste, déplorant sa condition, et déclamant contre la tyrannie de ceux qui la contraignaient de feindre qu'elle était possédée ; et elle pria Dieu ardemment de la tirer de la misère où elle se trouvait. *Le démon qui possède cette fille est extrêmement rusé,* dit alors l'exorciste, *et le Dieu qu'il invoque est Lucifer. — Cela est faux,* répliqua-t-elle, *j'invoque le vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre.* Ensuite, étant transportée de colère, elle sortit de l'église, en protestant qu'elle n'y rentrerait jamais ; mais elle fut suivie par une dame de qua-

lité, qui, étant sa parente, adoucit son esprit, et la ramena au couvent, n'ayant pu l'obliger de retourner au lieu où se faisaient les exorcismes[1]. »

Ce qui n'empêcha pas la même Claire de Sazilly de tenir très dignement sa place dans les exorcismes qui furent faits, le 10 mars 1635, devant Gaston d'Orléans, et d'y faire admirer ses prodigieuses contorsions.

Quant à la sœur Agnès (Anne de La Mothe, fille du sieur de La Mothe-Baracé, en Anjou), et que l'on nommait le *beau petit diable*, parce qu'elle était jeune et jolie, « elle a souvent dit, écrit Duncan, qu'elle n'était pas possédée, mais qu'on le lui voulait faire croire, et qu'on la contraignait de se laisser exorciser[2]. »

On appelle *suggestion* la faculté qu'a un homme de communiquer à un autre sa pensée, sans l'apparent intermédiaire de la parole. Les Ursulines donnèrent lieu bien souvent de constater ce mode de transmission de la volonté de leurs exorcistes. Nous allons en rapporter divers exemples.

Élisabeth Bastard (sœur d'Élisabeth de Sainte-Croix) était possédée de cinq démons, dont l'un se nommait *Allumette d'impureté*.

« Le 6 août 1634, Jean Chiron, prieur de Maillezais, voulut être confirmé en la croyance qu'il avait de la possession. Il dit tout bas à l'oreille de Blaise de Fernaison, chanoine, qu'il voulait que la religieuse ouvrît un missel qui était le long de la grille, et mist le doigt sur un *introït* de messe qui commence *Salve, sancta Parens*. L'exorciste lui commanda d'obéir selon l'intention dudit sieur Chiron ; elle tomba en d'estranges convulsions, et proféra plusieurs blasphèmes, et quoiqu'elle n'eût jamais vu ledit sieur, elle l'appela prieur de Maillezais, et après plusieurs commandements réitérés l'espace d'une heure, elle prit le missel qui était sur un ais près de la grille et dit : Je veux prier Dieu, et tournant les yeux d'un autre côté, mist le doigt sur une grande S qui était l'*introït* d'une messe de la Vierge, commençant *Salve, sancta Parens*, ce que voyant ledit prieur, il dit que c'était le signe qu'il avait demandé[3]. »

Le 19 du même mois, on observa un fait semblable en présence de Jean Filleau, avocat à Poitiers[4].

Voici un autre fait rapporté dans le même ouvrage, et dans lequel Claire de Sazilly comprit la pensée de son exorciste, le prieur Morans, l'un des exorcistes désignés par l'évêque de Poitiers.

1. *Les Diables de Loudun*, page 63.
2. *Discours sur la possession des religieuses de Loudun*, p. 15.
3. Pilet de Lamenardière, *La démonomanie de Loudun, qui montre la véritable possession des religieuses ursulines, avec la liste des religieuses et séculières possédées*, 2e édit., 1634. La Flèche, chez M. Grivau. In-12, p. 26.
4. Pilet de Lamenardière. *La démonomanie de Loudun*, p. 27.

Le 20 juin 1633, un prêtre de Saint-Jacques de Touars, ayant désiré faire l'épreuve de la divination de la pensée par la religieuse, dit tout bas à l'exorciste de faire apporter par la possédée cinq feuilles de rosier. L'exorciste commada à Claire de Sazilly d'obéir.

« La religieuse sortit et alla dans le jardin, d'où elle apporta premièrement un souci et quelques autres herbes, et les présenta à la grille avec des cris immodérés, disant au sieur de Morans : « Est-ce là, mon père, ce que vous demandez? Je ne « suis pas diable pour savoir vos intentions. » A quoi il repartit simplement : *Obedias* (obéis). Elle s'en retourna au jardin ; et après plusieurs commandements réitérés, elle présenta à la grille une petite branche de rosier où il y avait six feuilles. L'exorciste lui dit : *Obedias punctualiter sub pœna maledictionis* (obéis ponctuellement sous peine de malédiction) : elle arracha une des six feuilles et lui présenta la branche en lui disant : « Je vois bien que vous n'en voulez que cinq, l'autre n'était « pas du nombre. » Le prieur resta tellement satisfait et pénétré de ce qu'il voyait, qu'il sortit les larmes aux yeux. On dressa un procès-verbal de ce fait [1]. »

On trouve, rapportés dans le même ouvrage, plusieurs cas analogues. La sœur Claire s'agenouille au commandement mental de son exorciste : elle devine le jour où le chevalier de Méré s'est confessé pour la dernière fois, et répète des mots que l'exorciste seul a entendus, etc.

Élisabeth Bastard, qui figura aux exorcismes faits devant Gaston d'Orléans, obéissait aussi aux ordres donnés mentalement par son exorciste.

« Il est arrivé plusieurs fois que les exorcistes ont appelé secrètement cette même religieuse (Élisabeth Bastard), quelquefois mentalement et de la seule pensée, d'autres fois à voix basse, mais sans être entendus de personne du monde. Cette fille se sentait alors intérieurement attirée aux lieux où on l'appelait, et, se doutant de ce qui était, s'est couchée par terre pour résister à son inclination, et néanmoins en ces occasions elle obéit ordinairement [2]. »

Le même fait se passa dans les exorcismes faits en présence de Gaston d'Orléans : *Obedias ad mentem principis*, dit l'exorciste ; et la possédée vient baiser la main droite du prince, qui déclare que telle était sa pensée [3].

Ce dernier genre de faits, c'est-à-dire la *suggestion* ou *pénétration des pensées*, paraissait impossible à Aubin, qui craignait trop d'être forcé de croire à la démonomanie des religieuses. Il ne cite qu'un seul cas de suggestion, le dernier de ceux que nous venons de rapporter, et qui se passa le 10 mai 1635, au couvent des Ursulines, en présence de Gaston d'Orléans.

1. Gillet de Lamenardière, *la Démonomanie de Loudun*, p. 22.

2. *Relation de ce qui s'est passé aux exorcismes, en présence de Monsieur, frère du roi.* Paris, Jean Marti. In-12, p. 39.

3. *Ibid.*, p. 18. C'est ce que nous avons déjà rapporté dans ce volume (*attestation de Gaston d'Orléans*, p. 201).

Mais le P. Surin, homme d'une conscience scrupuleuse et que personne n'a jamais soupçonné de mensonge, affirme que le phénomène de suggestion, dans lequel il ne peut voir d'ailleurs lui-même autre chose que la possession même, s'est produit, à sa connaissance, plus de *deux cents fois*. Rabattons pourtant la moitié de ce chiffre, pour faire la part des illusions dont le bon père a pu être dupe, et nous serons tout juste aussi modéré que Calmeil. Ce savant manigraphe, après avoir reconnu que le somnambulisme artificiel détermine aujourd'hui une partie des effets dont on voulait rendre les démons responsables, ajoute : « Dans *cent* occasions on peut croire, en effet, que les énergumènes lisaient dans la pensée des religieux chargés de combattre les démons[1]. » *Dans la pensée des religieux* qui s'étaient puissamment emparés d'elles, remarquons-le bien, et non dans la pensée d'autres personnes. C'est ainsi que le phénomène se produit de nos jours chez les hypnotisés, et c'est ce qui explique pourquoi le duc d'Orléans dut transmettre au P. Élisée l'ordre qu'il voulait donner à madame de Sazilly. La même épreuve échoua, au contraire, avec le duc et la duchesse de La Trémouille, parce que ceux-ci s'étaient abstenus de faire connaître d'avance leur pensée à l'exorciste. On voit tous les jours des scènes du même genre se passer dans les séances de magnétisme[2].

Les Ursulines furent exorcisées deux fois par jour au moins, et cela pendant sept ans ! Depuis qu'on pratique l'hypnotisme, il n'y a pas de sujet qui ait été mis à de pareilles épreuves ; or, dans le volume que nous consacrerons à l'histoire du magnétisme animal, on verra que le somnambulisme artificiel est d'autant plus prompt à se manifester, qu'il a été plus souvent produit. La plupart des possédées de Loudun ressemblaient donc en cela à des hypnotisées, peu lucides toutefois, mises et entretenues dans cet état par une succession de manœuvres incessantes et forcenées.

Les convulsions des Ursulines provenaient surtout, avons-nous dit, de l'hystérie. Cette maladie est parfaitement caractérisée chez trois d'entre elles. Nous croyons qu'elle existait *a priori* dans le couvent, et qu'elle détermina les premiers symptômes convulsifs et contagieux par imitation. Or, cette affection, dans laquelle le système nerveux est constamment irrité, donne lieu à un état physiologique tel, que toute excitation physique ou morale met en jeu ce système et provoque des désordres et des crises extraordinaires chez l'individu malade. De jeunes filles hystériques sont de

1. *De la folie*, t. II.

2. Il est bien entendu que nous nous bornons à poser ici le fait de *suggestion*, dans le cas dont il s'agit. Ce n'est que dans le tome III de cet ouvrage, en parlant du magnétisme animal, que nous essayerons de donner l'explication naturelle du phénomène de la *suggestion*.

merveilleux *sujets* pour les magnétiseurs et les hypnotiseurs d'aujourd'hui. Les hystériques du couvent des Ursulines devaient être très disposées à tomber dans des accès d'hypnotisme entre les mains de leurs fougueux exorcistes.

Si l'on admet que les exorcistes de Loudun ne faisaient qu'exercer sur les religeuses la suggestion de leur volonté, surexcitée par le fanatisme, on n'aura pas de peine à comprendre que les exorcistes eux-mêmes soient devenus souvent victimes de cette surexcitation d'esprit, et que des maladies nerveuses, l'épuisement, la mort même, soient survenus chez ces frénétiques, à la suite des excitations incessantes auxquelles ils s'abandonnaient. Nous avons vu comment le P. Lactance et le P. Tranquille moururent du mal qu'ils prétendaient guérir chez les possédées. Le P. Surin fut en proie, pendant vingt ans, à des accès de frénésie, dont nous avons rappelé les épouvantables crises.

Si l'on reconnaît que les Ursulines prétendues possédées étaient dans un état d'hypnotisme provoqué par les manœuvres de leurs exorcistes, on n'aura plus de peine à expliquer la plupart des choses étranges dont fut le théâtre la ville de Loudun. Il n'est plus nécessaire de supposer une conspiration, vraiment absurde, de pauvres jeunes filles contre un prêtre innocent, pour comprendre aujourd'hui comment la pression à laquelle elles obéissaient se traduisit en une accusation de magie contre Urbain Grandier. La réputation de ce prêtre, l'éclat de ses procès, son esprit, sa beauté, ses galanteries, l'avaient gravé en traits de feu dans l'âme des religieuses, surtout depuis qu'il avait été question de lui pour leur directeur. Il ne faut pas douter pourtant que la haine de Mignon, et peut-être la persuasion où il était de la culpabilité de Grandier, aient dû beaucoup contribuer à enhardir les voix accusatrices qui parlaient chez les Ursulines. Mais, s'il leur était encore resté quelques scrupules, ils durent bien vite disparaître, quand l'évêque du diocèse, le cardinal-ministre, le roi et toute la cour reconnurent la réalité du crime de magie, et le mirent officiellement à la charge de Grandier.

Ces réflexions feront, d'ailleurs, comprendre la conduite de bien des personnes qui trempèrent dans le procès du curé de Loudun. Tout le monde croyait au fait général de la possession, et concevait pour ce crime une horreur, qu'augmentaient encore les habitudes et les idées religieuses, si fortes à cette époque. La possession des Ursulines devait donc trouver peu d'incrédules : le seul point en litige, c'était de déterminer le véritable auteur de cette possession. Ainsi raisonna la France presque tout entière. Il est fort à croire que Laubardemont lui-même ne pensait pas autrement sur

ce sujet. Indépendamment des autres mobiles qui animaient le ministre des vengeances de Richelieu, une conviction profonde de l'action du diable dans la possession des Ursulines de Loudun dut concourir à exalter le zèle qu'il déploya dans l'accomplissement de sa terrible commission. Simple maître des requêtes au conseil du roi, Laubardemont ne pouvait s'attribuer des lumières supérieures à celles des plus grands légistes de son temps; il ne pouvait mettre en doute la réalité de crimes qui figuraient dans une multitude d'arrêts rendus par toutes les cours de justice de la chrétienté. Il fut chargé d'informer et de prononcer sur des faits, sans doute bien étranges, mais qui étaient devenus presque vulgaires, par le nombre des cas analogues. Les jugements portés par tant de cours différentes dans les procès de sorcellerie, étaient des précédents tout à fait propres à guider et à tranquilliser sa conscience. Ne sait-on pas que les précédents, avec les préjugés qu'ils entretiennent et les erreurs qu'ils consacrent, constituent, hélas ! ce qu'on a appelé, à toutes les époques, la sagesse des juges?

Nous avons dit que les Ursulines étaient, du moins pour la plupart, en proie à une affection hystérique ; tout médecin, en lisant le récit de leurs faits et gestes, le prononcerait sans hésiter. Or l'hystérie seule, avec les hallucinations érotiques qu'elle enfante, aurait peut-être suffi pour rendre présente nuit et jour aux religieuses l'image du magicien tentateur, les sollicitant de ses caresses impudiques, en admettant que Grandier lui-même n'eût jamais rien fait volontairement pour les occuper de lui et exciter leurs convoitises. Nous nous bornons à exprimer ici un soupçon qui nous est venu plus d'une fois en écrivant cette histoire. Il a bien été dit que Grandier, avant son procès, n'avait jamais vu les Ursulines ; mais, comme toute allégation négative, celle-ci était difficile à bien établir, et le brillant curé de Saint-Pierre n'avait pas besoin, d'ailleurs, de les voir beaucoup et de bien prés pour agir sur leur imagination. Que n'est-on pas en droit de penser, lorsqu'on se rappelle les déclarations, contestées, de deux femmes séculières, nullement possédées, qui affirmèrent avoir conçu, par le simple effet de son regard, une soudaine et violente passion pour lui, et, l'une d'elles en recevant seulement l'hostie de sa main à la sainte table !

Pour en revenir à notre sujet, reportons-nous à ce qui se passait, aux exorcismes qui se faisaient pendant le procès de Grandier, dans les quatre églises de Loudun. A l'issue de la messe, les rideaux du chœur s'ouvrent, pour laisser paraître les religieuses possédées, couchées sur leur lit. Revêtu de son aube et de son étole, le saint Sacrement en main, un exorciste s'approche et se livre aux adjurations, aux invocations prescrites, en ajoutant à cet imposant appareil tout ce que peut lui inspirer l'exaltation du zèle

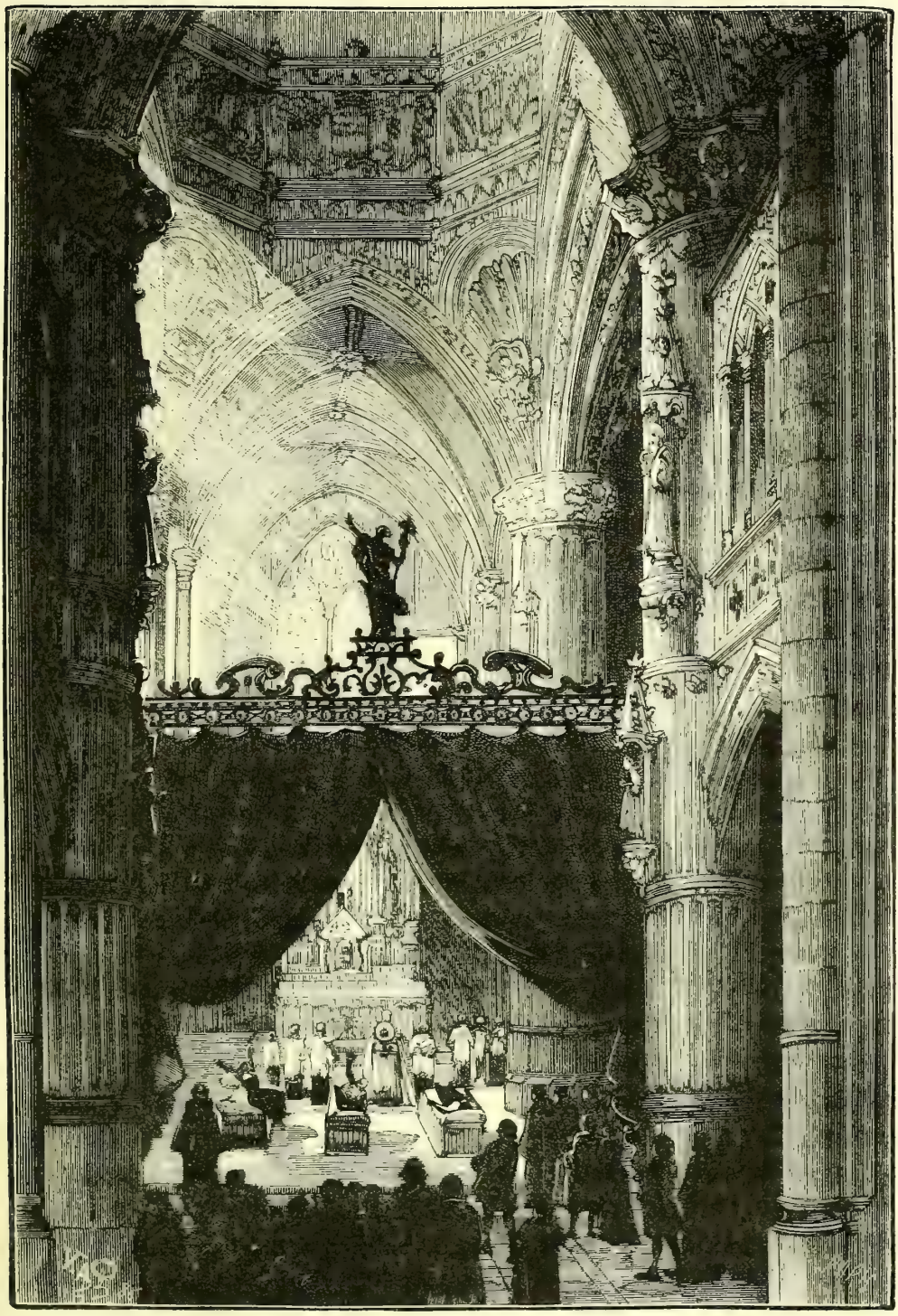

LES RIDEAUX DU CHOEUR S'OUVRENT POUR LAISSER PARAITRE LES RELIGIEUSES POSSEDÉES COUCHÉES DANS LEUR LIT

farouche dont il est animé. La jeune malade, si disposée déjà, par son affection hystérique, à tomber dans une crise nerveuse, cède bien vite à l'influence fascinatrice de l'exorciste. Elle tombe dans des convulsions qui sont le propre de sa maladie, et bientôt l'état hypnotique se manifeste en elle. Elle est alors sous la domination absolue de l'exorciste, nous allions dire du magnétiseur en étole. Elle peut répondre à ses questions, et les paroles qu'elle prononce, les accusations terribles qu'elle profère, ne sont autre chose que l'expression de la volonté de son exorciste lui-même, qui lui soufffe, par sa parole ou sa pensée, le feu qui le dévore. C'est ainsi que Grandier est nominativement désigné par Jeanne de Belfiel et ses compagnes, pressées de questions et d'adjurations par le fougueux Barré ou le P. Lactance. Cette scène terminée, les religieuses, revenues à elles-mêmes, n'ont conservé aucun souvenir des paroles qui leur sont échappées pendant leur délire. Elles apprennent avec surprise les accusations qui sont sorties de leur bouche, elles s'en attristent, elles rétractent des accusations meurtrières ; l'une d'elles va jusqu'à tenter de s'ôter la vie dans un moment de désespoir et de violents remords, jusqu'au moment où, dans un exorcisme nouveau, elles reproduisent les mêmes accusations sous la même pression dominatrice et implacable.

Un état d'hypnotisme, c'est-à-dire de somnambulisme artificiel, de quelque manière qu'il fût produit, tel est donc, selon nous, le phénomène, alors inconnu, qui nous explique aujourd'hui ce que l'on a appelé la *possession*, chez les Ursulines de Loudun.

Tout cela n'empêche pas, d'ailleurs, et nous l'avons assez fait voir, que beaucoup de supercheries, préparées par les ecclésiastiques ou les exorcistes, se soient passées durant le cours de l'affaire de Grandier. On les commandait au nom de l'Église, qui avait jugé la possession vraie, et dont la gloire était intéressée à ne pas recevoir de démenti. Il s'agissait, en effet, pour les exorcistes, de faire apparaître chez les Ursulines tous les phénomènes surnaturels qui caractérisent la possession, selon le rituel catholique. Comme cette possession n'existait pas, il fallut bien en simuler les phénomènes. Mais quelle maladresse, quels insuccès dans les mensonges ! Autant les grands caractères de l'épidémie convulsive, de la démonopathie hystérique, de la suggestion par l'hypnotisme paraissent manifestes, éclatants chez les énergumènes, autant les miracles imaginés pour satisfaire à la lettre du rituel, sont ridiculement exécutés, quand ils ne sont pas manqués tout à fait. Nous avons signalé les plus frappantes des entreprises où les exorcistes furent bafoués ; disons ici un mot de l'intelligence des possédées. Deux religieuses savaient, de leur propre aveu, un peu de

latin ; dans leurs réponses, elles en ont montré plus qu'elles n'en auraient pu dire hors de l'état de crise. Quoi d'étonnant, si l'on réfléchit à l'exaltation de certaines facultés intellectuelles, notamment de la mémoire, dans les convulsions, dans le somnambulisme et, en général, dans tous les accès nerveux? Moreau de la Sarthe, dans l'*Encyclopédie méthodique* (art. *Médecine mentale*), a cité le cas d'un enfant de 12 à 13 ans qui, connaissant à peine les premiers éléments de la langue latine, se trouva tout à coup, pendant les accès d'une fièvre ataxique, capable de parler cette langue avec une certaine pureté. Nous citerons, dans la notice sur les *Prophètes protestants*, bien d'autres cas remarquables de cette exaltation de la mémoire sous l'influence du délire. Les religieuses de Loudun furent bien loin d'obtenir de leur délire un pareil bénéfice. Les démons qui les inspiraient faisaient de grossiers solécismes. Quand on sortait du latin, ils se taisaient, en vertu d'un pacte de silence, c'est-à-dire parce qu'ils voulaient se taire, ou bien ils répondaient par la formule *nimia curiositas*.

Finissons par le tour qui fut le mieux réussi en apparence, celui des lettres imprimées sur le corps de la supérieure. Nous n'avons pas à rechercher si on y employa l'eau-forte, comme le pensait Serisantes, ou bien tout autre acide ; il suffira de dire ce que devinrent, avec le temps, les traces de ce fameux miracle.

Le savant Ménage vit les noms de *Jésus*, de *Joseph*, de *Marie* et de *François de Sales* gravés sur la main de la supérieure, avant que les rides de la vieillesse les eussent effacés. La religieuse lui apprit que le nom de *François de Sales* ayant été gravé dans un lieu plus éminent que celui de *Joseph*, il en sortit de lui-même par respect, et se baissa pour faire place au nom de *Joseph*. Elle assura encore que ces derniers noms s'étant aperçus qu'ils étaient plus honorablement placés que ceux de Jésus et de Marie, se baissèrent plus tard tous les deux, pour leur donner les premières places.

Les diables étaient tombés en enfance. Ainsi finit la possession de Loudun.

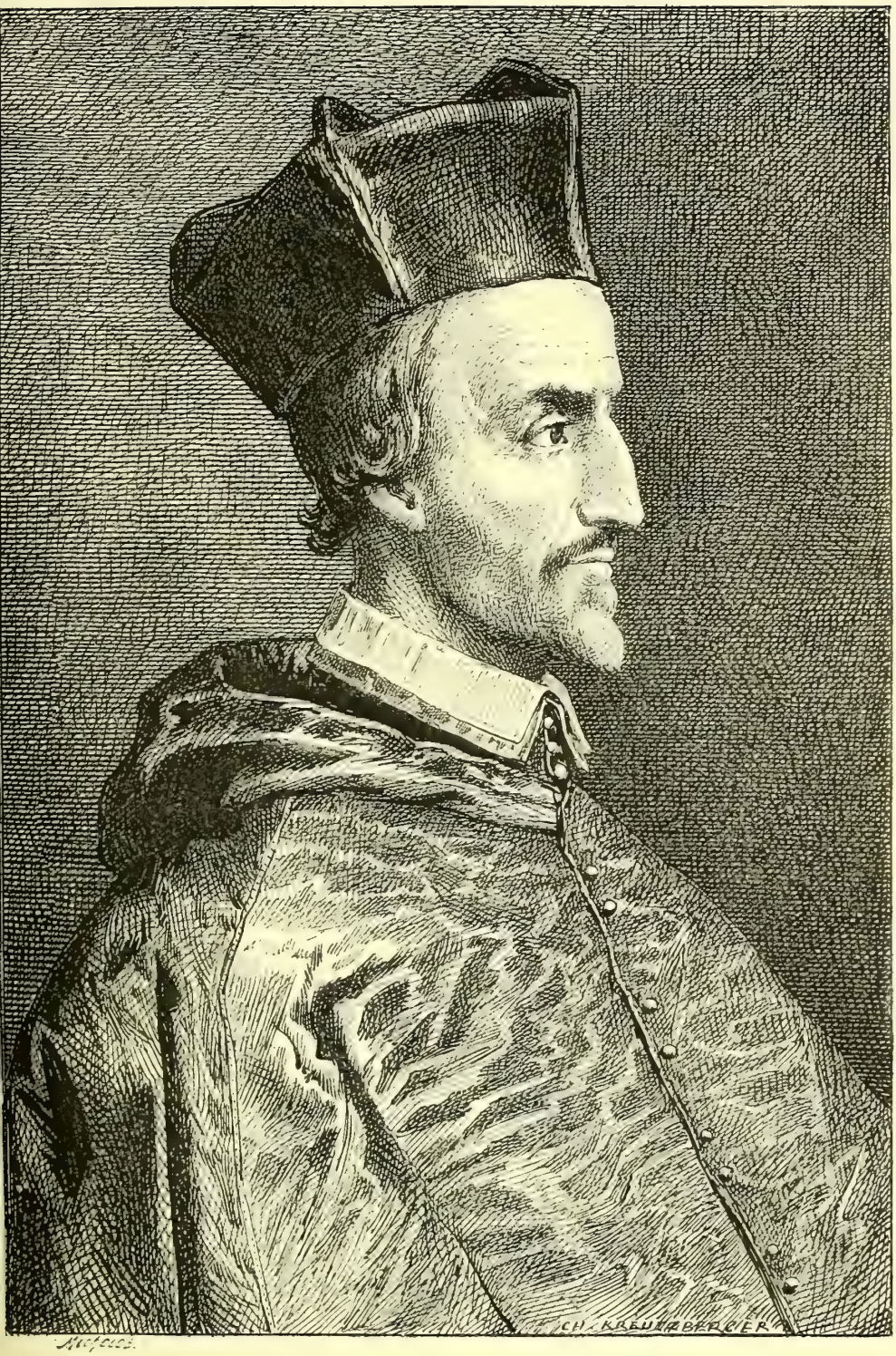

JANSÉNIUS, D'APRÈS UNE ESTAMPE A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

LES CONVULSIONNAIRES JANSÉNISTES

I

Faits précurseurs des convulsions du cimetière de Saint-Médard. La possession de Marthe Brossier et de Denyse Lacaille.

Tout se lie, tout s'enchaîne dans l'histoire des erreurs et des maladies de l'esprit humain. Si éloigné qu'il paraisse, par sa nature, du mélodrame burlesque des convulsions de Saint-Médard, le tragique événement de Loudun, que nous venons de raconter, n'est qu'un des préliminaires et le plus considérable antécédent de celui des convulsions des jansénistes, qui lui correspond à cent années d'intervalle. Un signe des plus frappants unit d'ailleurs ces deux scènes. Dans l'affaire de Loudun, la possession fut accompagnée de gambades et de convulsions ; on gambadait et on convulsionnait à grand spectacle au couvent des Ursulines, comme on devait le faire, cent années plus tard, sur la tombe du diacre Pâris.

On n'a pas oublié la distinction qui avait été établie, par l'Église catholique, entre la possession consentie et la possession involontaire. Les personnes que le démon visitait sans leur consentement, étaient tenues pour innocentes. De là à passer pour de saintes prophétesses inspirées de Dieu, la distance était faible et le sentier facile ; car il suffisait, pour opérer cette transformation, de mettre un bon ange à la place d'un démon, dans le corps des possédées. Cette distance fut aisément franchie, et diverses tentatives sur la crédulité publique furent faites dans cette complaisante hypothèse. Nombre de sauteurs et de sauteuses se donnèrent ainsi pour des personnes privilégiées, visitées par un bon ange ou par le démon, mais avec procuration expresse

de Dieu, afin de donner, par elles, quelque avertissement au monde, et de commander un redoublement de zèle contre l'hérésie et l'impiété.

Dès l'année 1599, une jeune fille de vingt ans, qui se disait possédée, divertissait tout Paris par ses gambades. A Orléans, sa ville natale, elle avait vainement essayé de tromper son évêque, qui, plus rusé qu'elle, feignant de l'exorciser dans les règles, lui jeta de l'eau commune, au lieu d'eau bénite, et lut dans Pétrone l'aventure de la matrone d'Éphèse, au lieu des paroles sacrées du rituel. Cette profane interversion n'empêcha pas la prétendue possédée d'entrer en convulsion ; ce qui dévoila suffisamment sa fraude et son indignité. Chassée d'Orléans pour ce fait, Marthe Brossier alla tenter fortune à Paris, accompagnée de deux de ses sœurs et de son père. Celui-ci, tisserand de son métier, s'était laissé aisément persuader de quitter la navette pour courir le monde, et vivre en exploitant les dons de sa fille. Ils commencèrent à exhiber des convulsions dans l'église de Sainte-Geneviève. Mais cinq médecins, auxquels l'évêque de Paris, Henri de Gondi, avait donné commission de lui faire un rapport sur l'état de Marthe, coupèrent court aux exploits de la possédée, en déclarant qu'il y avait dans son fait beaucoup de fraude, un peu de maladie et point d'esprit, bon ou mauvais : *Multa ficta, pauca à morbo, nihil à spiritu.*

Cependant, d'autres médecins ayant été adjoints aux premiers, les épreuves recommencèrent, le 1er avril de la même année. Cette fois, comme la possédée se trouvait en verve, ses convulsions furent plus effrayantes; et à ces mots : *Et homo factus est*, « elle tomba et se transporta de l'autel jusqu'à la porte de la chapelle, par sauts et par bonds. L'exorciste s'écria que, si quelqu'un doutait de la vérité du pouvoir du démon, il n'eût qu'à se colleter avec lui. Le médecin Marescot accepta le défi, et, serrant Marthe Brossier à la gorge, il la força de rester tranquille[1]. »

Ici les médecins restaient fidèles à la tâche, qu'ils ont si souvent et si noblement remplie, de défendre les droits de la vérité et de la raison. Notre Marescot, saisissant à la gorge et arrêtant les gambades de Marguerite Brossier, est le digne prédécesseur du médecin Duncan, qui se posa, dans le couvent des Ursulines, en face des suppôts de Laubardemont.

Cependant les capucins qui, à Paris, comme plus tard à Loudun, faisaient des exorcismes leur industrie principale, ne voulurent pas se tenir pour battus. Ils trouvaient deux profits à travailler sur Marthe la possédée. D'abord ils faisaient briller leurs talents aux yeux de la multitude ; ensuite ils espéraient, à la faveur de quelque faction pieuse, allumer la persécution

1. Garinet, *Histoire de la magie en France*. Paris, 1818, p. 168.

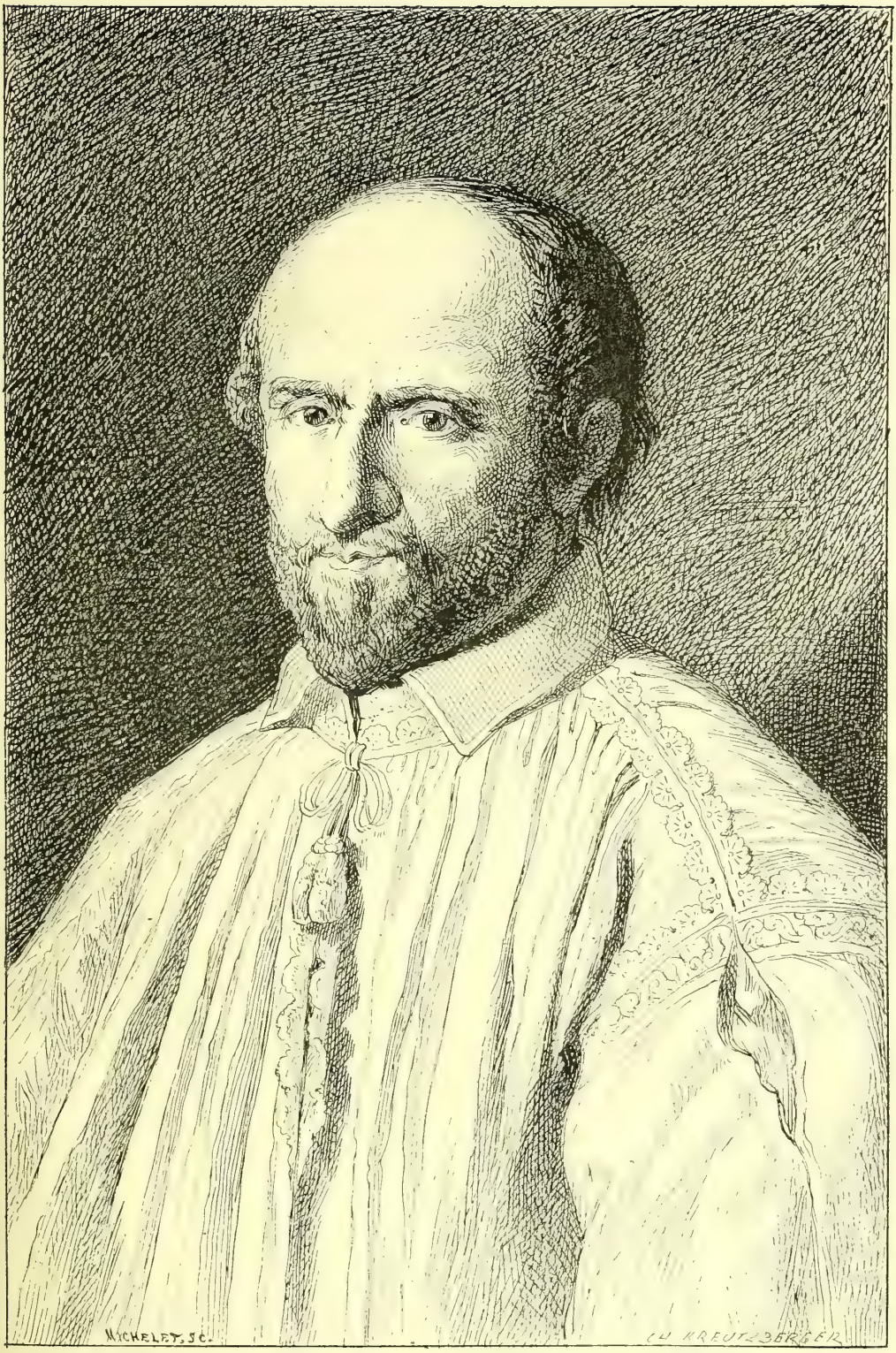

DUVERGIER DE HAURANNE, ABBÉ DE ST-CYRON, D'APRÈS UNE ESTAMPE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

contre ceux de la religion réformée. A force de chercher, on trouva enfin quelques médecins complaisants, qui certifièrent que la possession de Marthe était réelle. Mais comme les inspirations de la possédée étaient à l'encontre de la gent huguenote, l'affaire prenait de grandes proportions, et menaçait de compromettre tout ce que la politique de Henri IV avait fait pour la pacifiction religieuse du royaume. Par ordre du roi, le Parlement prit connaissance de ce qui se passait. Il remit Marthe Brossier entre les mains du lieutenant criminel et du procureur du roi au Châtelet, et bientôt onze nouveaux médecins, appelés par ces magistrats, prononcèrent qu'il n'y avait rien de surnaturel dans l'état de cette fille.

Exaspérés par cette déclaration, les capucins, devenus aussi épileptiques que la possédée, se livrèrent à des déclamations furibondes. Leur parti venait d'être renforcé par quelques docteurs de Sorbonne, plus savants qu'eux en démonologie, et non moins enragés de fanatisme. Alexandre de La Rochefoucault, abbé de Saint-Martin, et son frère l'évêque de Clermont, se mêlèrent à cette faction. Tous criaient que la juridiction civile empiétait sur la juridiction ecclésiastique, « et qu'on voulait étouffer une voix miraculeuse dont Dieu se servait pour convaincre les hérétiques[1]. »

Après diverses péripéties, cette affaire fut apaisée à Rome par des négociations. Mais l'ambassadeur du roi de France ne put réussir à la terminer qu'en opposant une intrigue de jésuites à une intrigue de capucins.

Voici une autre histoire, où la possession est moins agressive, et où le diable se montre même édifiant comme un saint. La scène est à Beauvais, en 1612.

René Potier de Blancménil, évêque de cette ville, était un de ces prélats grands seigneurs desquels Boileau disait que c'était peine perdue de leur prêcher la résidence. Depuis longtemps, les moines s'efforçaient, mais sans y réussir, de trouver quelque curiosité capable d'attirer leur évêque dans son diocèse. Enfin, ils jetèrent leur dévolu sur une vieille mendiante, nommée Denyse Lacaille, et obtinrent du grand vicaire le pouvoir de la traiter en possédée. Dans les exorcismes qu'ils firent, le diable chanta une hymne en l'honneur de la Vierge Marie, et fit connaître par leurs noms quarante-six compagnons de Belzébuth ; les moines, faisant les intermèdes, chantaient aussi des hymnes en faux bourdon.

On venait d'entonner l'hymne qui commence par ces mots : *De beata*, quand le diable, impatienté, s'écria : *Voilà des la, la, la!*

Cette inconvenance de la part du diable était provoquée sans doute par

1. Garinet, *Histoire de la magie en France*, p. 169.

la mauvaise musique des moines ; car, à partir de ce moment, le démon ne fit plus que des choses édifiantes. C'est ainsi qu'il reconnut une pierre du rocher de la Provence où sainte Madeleine avait accompli sa pénitence.

Après la messe, le P. Pot, ou Le Pot, religieux jacobin, désigné exorciste, interrogea la possédée en latin. Mais tout à coup « elle s'éleva en l'air, *les pieds hors de terre*, criant et beuglant horriblement. Des gens d'Église et des dévotes, craignant que la créature agitée ne vînt à se découvrir, lui tenaient les pieds par charité[1]. »

Le corps de la possédée renfermait une légion de bons diables. Ils en sortirent sous la forme de mouches, sans doute par une flatterie délicate pour leur chef suprême, dont le nom Belzébuth signifie *prince des mouches*. Tous ces bons diables firent à l'envi l'éloge de l'évêque de Beauvais et de la virginité de Marie, mère de Dieu. Le 18 septembre, ils reconnurent les reliques des saints Innocents, et l'un d'eux annonça que Denyse allait bientôt être délivrée, « parce qu'elle avait nettoyé sa maison avec le balai de la pénitence. » La possession se termina, en effet, mais au milieu d'un concert d'injures et d'imprécations contre les huguenots : c'étaient l'épilogue et la morale de la farce.

Quelques mois après, Denyse Lacaille ayant déclaré que les cinq témoins qui la possédaient encore, savoir : *Lissi*, *Bélzebuth*, *Satan*, *Motelu* et *Briffaut*, menaçaient de l'étrangler, les grands vicaires de l'évêque de Beauvais rendirent, le 12 décembre 1612, contre ces cinq démons une sentence d'excommunication[2].

Dans Marthe Brossier et Denyse Lacaille, les moines avaient donc retrouvé les pythonisses et les sibylles des temps anciens. Ainsi s'annonçait et s'acheminait, toute divinisée par avance, l'œuvre miraculeuse des convulsions du cimetière de Saint-Médard, long *mystère* représenté en plein Paris sur un tombeau, *sotie* à la fois bouffonne et sanglante, applaudie par la multitude, patronnée par des personnages illustres, et à laquelle une secte théologique célèbre, ayant en tête ses principaux écrivains, ses docteurs et ses évêques, trouvera une signification qui ne sera rien moins que la vengeance de Dieu contre une autre secte.

1. Garinet, *Histoire de la magie en France*, p. 191.

2. Voir le texte de cette curieuse pièce, qui est revêtue de la signature des cinq démons, dans Garinet, *Histoire de la magie*, p. 306-308.

II

La guerre du jansénisme.

Les miracles dont le cimetière de Saint-Médard fut le théâtre, au commencement du dix-huitième siècle, avaient pour but de venger la défaite et de relever la cause du jansénisme vaincu. Mais nos lecteurs sont enfants d'un siècle qui s'inquiète assez peu des matières théologiques, et les disputes religieuses, qui occupaient tant nos aïeux, sont à peu près lettre close pour un public qui a trouvé, de nos jours, d'autres aliments à son activité. Il est cependant indispensable que nous rappelions ici l'histoire de cette querelle théologique, dont nous réunirons les nombreux épisodes sous le nom de *Guerre du Jansénisme*, et qui, pendant près d'un siècle, remua si profondément et l'Église et l'État. On ne pourrait comprendre, sans cet exposé préliminaire, le sens et le but des prodiges qui s'accomplirent au cimetière de Saint-Médard, sur la tombe vénérée du diacre Pâris. Que cette nécessité soit une excuse pour l'auteur qui va être forcé de s'aventurer, à cette occasion, dans le domaine de la théologie.

Dans l'Église chrétienne, on entend, par la *grâce*, l'intervention de Dieu dans les œuvres par lesquelles les hommes opèrent leur salut. Ce dogme, depuis saint Paul, a occasionné de grands tourments aux théologiens. En effet, accorder une trop large part à cette coopération divine, c'est risquer d'anéantir le libre arbitre, et d'ôter à l'homme le mérite et la responsabilité de ses actions. Faire cette part trop petite, c'est subalterniser Dieu et laisser à l'homme l'orgueil de croire qu'il se sauve surtout par lui-même. Enfin, chercher certains tempéraments entre ces deux termes, ou établir des conditions qui concilient la liberté humaine avec l'intervention divine, est une entreprise difficile, et qui peut paraître attentatoire à la majesté de Dieu; car si l'on admet le fait de son action dans l'esprit de l'homme,

de quel droit poserait-on là plus qu'ailleurs des limites à cette action?

La coopération de Dieu, conçue dans ses effets les plus intenses, dans un sens absolu, constitue la *grâce efficace*. Elle a été posée par saint Paul, et admise par saint Augustin, qui a commenté la formule de saint Paul sans s'éloigner de sa doctrine.

La coopération divine la plus légère, celle par laquelle l'homme est influencé sans le sentir, de telle sorte qu'il puisse se croire libre, a reçu le nom de *grâce suffisante*, désignation qui nous paraît heureusement trouvée, car elle signifie sans doute que ce degré suffisait aux fidèles qui étaient bien aises de posséder une grâce quelconque, mais sans en être trop gênés dans leurs mouvements.

Quant à la coopération avec degrés, modes et conditions, ce fut la découverte d'un jésuite espagnol, nommé *Molina*, qui, se flattant d'avoir très clairement conçu de quelle manière Dieu agit sur ses créatures, et de quelle manière ses créatures lui résistent, donna à cette grâce, de son invention, le triple nom de *concours concomitant*, de *science moyenne*, et de *congruisme*, désignations par lesquelles Molina exprimait trois opérations distinctes, mais nécessairement liées, au moyen desquelles cette grâce s'exerce dans l'homme.

Les sectateurs de Molina, l'inventeur du *congruisme*, s'appellent *molinistes*, par honneur pour leur chef, de même que les partisans de la grâce efficace s'appellent *jansénistes*, par dévotion pour *Corneille Otto*, lequel, ayant allongé et latinisé à son profit le prénom de son père *Jean Otto*, devint *Jansen* ou *Jansénius* dans les écoles.

Il existe beaucoup d'autres *grâces*, inventions d'une foule d'autres théologiens. Sans prétendre en donner ici le catalogue complet, nommons pourtant la *naturelle*, la *surnaturelle*, l'*intérieure*, l'*extérieure*, l'*habituelle*, l'*actuelle*, et les subdivisions de cette dernière au nombre de six : l'*opérante*, la *coopérante*, la *prévenante*, la *subséquente*, l'*existante* et l'*aidante*. Il ne serait ici d'aucun intérêt de chercher ce que l'on entend par tous ces mots, la grâce, quelle qu'elle soit, n'ayant de véritable importance théologique que par la force ou la faiblesse avec laquelle elle agit.

La nécessité de la grâce, et, par conséquent, la condamnation de la liberté humaine, pour opérer son salut, tel est le fondement du jansénisme. Mais comment ces principes conduisaient-ils à une doctrine proprement dite? Comment cette doctrine religieuse était-elle opposée à celle des molinistes, ou des jésuites, qui adoptèrent avec ardeur ces idées, car elles s'appliquaient à merveille à leur morale, et que l'on a fini par confondre avec les molinistes dans cette querelle théologique? Nous laisserons exposer ces

points difficiles à un jeune historien enlevé trop tôt à la science, à Ernest Moret, l'auteur de l'ouvrage remarquable intitulé *Quinze ans du règne de Louis XIV*.

« Le dogme du jansénisme, dit Ernest Moret, est tout entier contenu dans cette question tant de fois débattue de la liberté humaine : l'homme relève-t-il de Dieu ou de lui-même? est-il esclave ou libre, est-ce un instrument ou un roi? Partant de la faiblesse de l'homme et de la grandeur de Dieu, Jansénius proclama la souveraineté de la grâce et la vanité du libre arbitre. La grâce, suivant lui, n'est plus un don de Dieu, mais Dieu lui-même qui commande et vit dans nos cœurs. A la grâce seule revient le mérite des bonnes œuvres. Tout est possible à celui qui possède la grâce, rien au malheureux qui en est privé. Il ne peut suivre aucun des divers commandements, ni commettre une action indifférente; il pèche et péchera sans cesse. Les mauvais arbres, dit Jansénius, ne peuvent porter de bons fruits. Toutes les œuvres des infidèles sont des péchés, et les prétendues vertus des philosophes sont des vices. Jansénius arrache au monde jusqu'au nom de cette liberté qui lui est si chère, dégradant et rabaissant l'homme à plaisir.

« L'évêque d'Ypres revient ainsi au double principe de Manès : la grâce est le bon principe, la liberté le mauvais, et de là deux divisions parmi les hommes, les enfants de Dieu et les fils des créatures, les élus et les réprouvés. Les uns, continuellement soutenus par la main du Christ, ne pourront même plus chanceler; les autres, abandonnés à eux-mêmes, battus par les passions, roulent de chute en chute et d'abîme en abîme. De là aussi un fatalisme épouvantable : entraîné par la logique, Jansénius déclare que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les chrétiens, et il décrète la plus effroyable des injustices, l'inégalité des hommes devant Dieu. Pénétré du petit nombre des élus, Saint-Cyran s'écrie : « De mille âmes il n'en revient pas une, de mille prêtres pas un! »

« Mais de ce sombre dogme découlait la plus pure des morales. Les jansénistes opposaient la crainte de Dieu à cette banale bonté que lui prêtaient les jésuites. « Avant toute chose, disaient ces derniers, fréquentez les églises et les sacrements. « Vous appartenez à l'ambition ou à l'égoïsme, à l'avarice ou à la luxure, votre sang « bouillonne encore de désirs impurs, qu'importe? Votre repentir est suffisant; « communiez, communiez encore, voici l'absolution, plus tard viendra la grâce, » et ils menaient au ciel, comme on le leur reprochait, par un chemin de velours. Les jansénistes s'élevaient contre cette morale avec l'indignation d'honnêtes gens. Ils protestaient que la pénitence n'est point un jeu comme on semblait le croire, qu'il fallait prier, jeûner, affliger son âme et son corps, s'interdire les choses permises parce qu'on s'était abandonné aux défendues, et pratiquer des remèdes qui fussent véritablement contraires aux maux.

« Dans leur méfiance de l'homme et leur respect de Dieu, ils préféraient l'abstention au sacrilège et prêchaient l'éloignement de l'Eucharistie, même à l'article de la mort. « Prenez garde, disaient-ils, vous êtes indignes de recevoir le corps et le sang « de Jésus-Christ. » — « Dieu est terrible, » répétait Saint-Cyran.

« Ils poussaient ainsi jusqu'à l'effroi le respect des sacrements et du sacerdoce. Saint-Cyran épuise toutes les images pour définir le prêtre. « Il est roi, dit-il, et plus que

« roi sur la terre, il est sacrificateur. Il est ange et plus qu'un ange dans l'Église, car « il y fait ce que nul ange n'a été appelé à faire en célébrant les mystères... C'est « le troisième officier de Dieu après Jésus-Christ. » Les plus irréprochables des solitaires sont si convaincus du divin caractère de la prêtrise, qu'ils la refusent comme indignes. Saint-Cyran ordonne Singlin, et le successeur de Saint-Cyran est contraint d'employer son autorité pour lui faire dire à trente-sept ans sa première messe. Le vénérable Tillemont, dont la modestie va jusqu'à la candeur, s'enfuit de Beauvais pour éviter l'ordination que l'évêque voulait lui imposer, après lui avoir fait prendre la tonsure.

« En haine de la morale relâchée des jésuites, les jansénistes reviennent à l'austérité des plus sévères réformateurs. Ils excluent les pécheurs des offices, comme dans les premiers temps de l'Église. Ils prêchent une vie de privations et de sacrifices, proscrivent le théâtre et la poésie, les tableaux et les statues, jusqu'aux tapisseries représentant les scènes de la Fable. Ils suppriment les riches ornements des églises, les parfums, les fleurs, le linge damassé, déchirant les nappes des autels pour les donner aux malheureux. Ils condamnent l'amitié et l'amour, les chastes tendresses du frère et de la sœur, de la mère et de l'enfant, et ne permettent que l'amour de Dieu. A la fréquentation des sacrements, si préconisée par les jésuites, ils substituent l'assistance aux offices, la lecture de l'Évangile et le chant des psaumes. Ils ne proscrivent pas tous les saints, mais quelques-uns comme supposés ou comme indignes, et la Madeleine, par exemple, comme impure. Ils ne défendent pas la confession, mais ils en diminuent l'importance, en mettant à de longs intervalles la communion. Malgré l'opposition du clergé et les défenses des papes, ils publient la première version catholique de la Bible en langue vulgaire, et les traductions du Missel et du Bréviaire. L'un des plus hardis, l'oratorien Quesnel, réclame la substitution de la langue nationale à l'idiome romain; tous, comme les réformateurs du XVIe siècle, l'élection des prêtres par les fidèles. A l'égard de la cour de Rome, ils adoptent la grande maxime des gallicans, que les conciles sont supérieurs aux pontifes. Sans porter directement la main sur le saint-siège, ils proclament l'indépendance et la souveraineté des évêques, en leur enlevant toutefois le titre fastueux de monseigneur. Ici encore ils s'arrêtent au milieu de la route : « Tous les évêques sont « papes, » disait Saint-Cyran ; Luther avait dit : « Tous les chrétiens sont prêtres. »

« Le jansénisme n'était, comme on le voit, qu'un protestantisme gallican, une réformation catholique. Au lieu de rajeunir les idées du XVIe siècle ou de devancer la grande croisade du XVIIIe, les jansénistes bâtissaient une Église entre Loyola et Calvin. Mais il y a des transactions impossibles; il faut accepter ou nier l'Église, et ils devaient succomber à la tâche. Par leurs scrupules et leurs subtilités théologiques, Jansénius et Saint-Cyran restaient les apôtres d'une religion de docteurs. Renfermée dans les écoles et dans les cloîtres, leur voix n'arrivait pas jusqu'à la foule, et, pour convaincre, il faut porter son drapeau sur le forum.

« Les réformateurs du XVIe siècle l'avaient compris ; ils ont fondé. Il n'y a pas aujourd'hui vingt mille jansénistes : il y a soixante millions de protestants[1]. »

Le fondateur de la doctrine du jansénisme est, comme nous l'avons dit,

1. *Quinze ans du règne de Louis XIV*, tome II, pages 334-341.

DUVERGIER S'ÉTABLIT AVEC JANSÉNIUS SUR LES BORDS DE L'OCÉAN (PAGE 244)

Corneille Otto, ou Jansen, évêque d'Ypres, qui, dans un ouvrage célèbre, l'*Augustinus*, en développa les principes, dans le style et avec les formes scolastiques qui s'étaient conservées dans l'Université. Un autre prêtre, Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, avait beaucoup contribué à pousser Jansénius, son ami, à cette sorte de tentative de réforme du catholicisme. Nous emprunterons encore quelques pages à l'écrivain exact et précis que nous venons de citer, pour faire comprendre l'origine et les développements de cette lutte, qui divisa pendant près d'un siècle les théologiens de France, et qui, sous d'autres noms et en divers lieux, a divisé les théologiens de tous les pays.

« A l'Université de Paris, au commencement du XVIIe siècle (en 1605), étudiaient, dit Ernest Moret, deux jeunes hommes, l'un Français, Jean Duvergier de Hauranne; l'autre Hollandais, Corneille Jansen, ou, pour parler le scolastique langage du temps, Cornélius Jansénius. Malgré la différence d'origine, une sérieuse et profonde affection, qui devait remplir toute leur existence, lia les deux étudiants en théologie dès ces premières années. Les contrastes plus que les ressemblances les unissaient. Né au pied des Pyrénées, Duvergier avait l'intelligence et la fougue du Midi, la finesse du Béarnais et l'impétuosité du Basque. A un esprit puissant, à une probité antique, il unissait une foi ardente, une charité à toute épreuve, une rigidité de mœurs exemplaire. Bien que d'une humeur naturellement gaie et agréable, il parlait peu et en peu de mots. Il semblait toujours absorbé par ses pensées. Un jour qu'il causait avec ses amis, il entra tout à coup dans ce recueillement qui lui était propre, et le feu qui l'embrasait au dedans étant venu à éclater au dehors, il s'écria : « *Que votre volonté soit faite*, voilà une belle parole ! » Puis, se voyant découvert, il se leva et sortit. Doué d'une connaissance profonde des hommes, il montrait avec eux la souplesse de Luther. Rude et violent avec les forts, avec les faibles il était indulgent, affectueux, tendre jusqu'aux larmes.

« Avec l'austérité, la foi, le zèle infatigable de Duvergier, Jansénius n'avait ni l'éloquence, ni l'entraînement, ni l'onction de son ami. Il avait moins encore ses grâces. Amer et absolu, sans délicatesse et sans mesure, d'une brutalité de langage qui allait jusqu'au cynisme, d'une ambition profonde et froide, il disait de lui-même avec raison qu'il n'était pas fait pour adoucir les choses en y mettant un peu d'encre. Il avait adopté cette impitoyable opinion de saint Augustin, que les petits enfants morts sans baptême sont livrés aux feux éternels. Il montrait la plus extrême méfiance des hommes et poussait la crainte et le mépris des femmes jusqu'à l'horreur.

« Mais à ce caractère triste et soupçonneux il joignait la passion des grandes âmes, celle de la vérité. On lui demandait un jour quel attribut de Dieu le frappait davantage. « La vérité, » répondit-il. Il la recherchait avec ardeur dans l'Écriture et la demandait avec effusion à Dieu dans ses prières. On le surprit plusieurs fois se promenant dans son jardin, levant les yeux au ciel et s'écriant avec de profonds soupirs : « O vérité ! vérité ! » Il apportait dans cette recherche l'esprit vaste, l'imagination puissante, la foi tenace et l'énergique volonté des hommes du Nord. Il y

a dans sa pâle et longue figure hollandaise, au front saillant, aux traits anguleux, à la moustache relevée, quelque chose de Richelieu. Un dernier trait peindra l'énergie de son caractère : il s'est consacré quarante ans à un livre.

« .... Bientôt, à l'affection qui les unissait, s'ajouta la plus entière communauté de sentiments, lien si puissant pour de telles âmes. Ils se sentirent entraînés ensemble vers saint Augustin, l'éloquent défenseur de la grâce contre le libre arbitre. Ils répétèrent avec lui que l'homme était incapable de faire le bien sans le secours de la Providence, et, jetant leurs regards sur l'Église alors courbée sous le joug des jésuites, ils s'écrièrent qu'il fallait l'affranchir et la retremper aux sources vives et salutaires de l'Évangile. « Il n'y a plus d'Église depuis six cents ans, disait « Duvergier ; autrefois l'Église était comme un grand fleuve qui roulait des eaux « claires et pures ; mais aujourd'hui ce qui nous semble l'Église n'est plus que de « la bourbe ; le lit de cette belle rivière est encore le même, mais ce ne sont plus « les mêmes eaux. » Bien différents des jésuites qui célébraient la liberté de l'homme pour le conduire, les nouveaux réformateurs exaltèrent sa faiblesse pour le sauver. Dès les bancs de l'école, ils rêvèrent une réformation générale du catholicisme, et ils appliquèrent leur jeunesse, leurs forces, leur amitié toute chrétienne à rechercher, pour les rétablir, les véritables traditions de l'Église.

« A l'expiration de leurs études, ils ne se quittèrent pas. Comme Jansénius était sans fortune, Duvergier, noble et riche, le fit entrer chez un magistrat de ses amis en qualité de précepteur, puis ils continuèrent leurs travaux pendant plusieurs années. Le père de Duvergier étant venu à mourir sur ces entrefaites, sa mère rappela son fils auprès d'elle à Bayonne. Duvergier s'arrache de la Sorbonne, mais il emmène Jansénius. Il s'établit avec lui dans une campagne de sa mère, sur les bords de l'Océan, et là ils reprennent leurs travaux avec une nouvelle ardeur. Duvergier dévore les Livres saints pour y chercher des arguments et des armes, écrivant, annotant sans cesse et couvrant de ses observations plus de trente énormes in-folio. « J'ai trouvé un passage, s'écrie-t-il un jour, que je ne donnerais pas pour « mille écus. » Jansénius s'attache à saint Augustin : il lit dix fois ses œuvres complètes, trente fois ses traités contre les pélagiens, « suçant ainsi tout saint Augustin, » comme il le dit lui-même. Quelquefois, tandis que veille Duvergier, Jansénius, moins robuste, tombe endormi dans un fauteuil. Madame Duvergier est effrayée de leur zèle : elle déclare à son fils, non sans un secret orgueil de mère, qu'il tuera « ce bon Flamand à force de le faire étudier. »

« Après six ans de séjour à Bayonne, les deux prêtres reviennent à Paris, où ils se séparent pour suivre leurs carrières. Jansénius retourna dans les Pays-Bas, où il devint principal au collège de Louvain, puis évêque d'Ypres ; Duvergier obtint l'abbaye de Saint-Cyran, dans le Berry, sur les confins de l'Orléanais et de la Touraine. Avant de se quitter, les deux amis s'embrassent en versant des larmes, mais sans abandonner leurs projets, et, en se séparant, ils se partagent la tâche. Suivant les traditions de la scolastique, toutes vivantes encore, Jansénius écrira l'ouvrage latin qui contiendra la doctrine, et à Paris, de son côté, Duvergier de Hauranne préparera le succès du livre. Malgré l'absence, leurs âmes restent étroitement unies. Une correspondance chiffrée, remplie de noms supposés et de mots à double entente, remplace les entretiens. Jansénius s'y nomme *Suldico ;* Duvergier

de Hauranne, *Rangeart ;* les jésuites, *Chimier ;* la réformation l'*affaire de Pilmot.* Établi dans un pays espagnol et inféodé aux jésuites, Jansénius dissimule et attend avec patience l'heure de l'attaque, comme le mineur attaché à la muraille. Pendant un voyage que fait Jansénius en Espagne pour son collège, les deux amis ont de mystérieuses entrevues sur la frontière et à Paris même. Les circonstances sont favorables : l'opinion, par une réaction naturelle, se tourne peu à peu contre les jésuites, qui gouvernent l'Église depuis soixante ans, et la grande œuvre de la réforme s'élabore en silence [1]. »

Ajoutons, pour compléter ce qui précède, que la haine mutuelle entre les jésuites et les deux futurs réformateurs n'avait pas uniquement pour cause la grave opposition de doctrine qui les séparait. Les jésuites avaient longtemps laissé les deux amis s'adonner en paix, dans leur prédilection pour saint Augustin, à la lecture de ce Père de l'Église. Personne ne songeait alors à leur imputer à crime cette enthousiaste affection pour ce Père, que l'on a appelé, par excellence, *le Docteur de la grâce.* Mais du jour où Jansénius eut découvert dans le texte de saint Augustin des motifs de s'opposer à l'ambition des jésuites, qui prétendaient ouvrir à Louvain une école de théologie, afin de disputer à leur tour dans cette capitale de la grâce ; du moment enfin où ce même Jansénius eut rempli avec succès, auprès du roi d'Espagne, deux messages dont l'Université l'avait chargé à ce sujet, et à la suite desquels il avait été nommé à l'évêché d'Ypres, les choses changèrent tout à fait de caractère et de couleur : saint Augustin devint suspect à la société de Jésus, son assidu commentateur y fut gardé à vue, et l'ami du commentateur mis en prévention. Cet ami, d'ailleurs, Duvergier de Hauranne, ce fougueux abbé de Saint-Cyran, était pour les jésuites un adversaire connu, avec lequel ils avaient un compte particulier à régler. Ils se souvenaient du triste sort qu'avait éprouvé naguère, entre les mains de cet adversaire, l'ouvrage de l'un des leurs, *la Somme théologique* du P. Garasse. Ce livre, véritable libelle, par l'audace des injures et des calomnies, par le nombre prodigieux des falsifications de l'Écriture sainte et des Pères de l'Église, avait été mis en pièces, aux grands applaudissements des ennemis de la compagnie, dans une *Réfutation* de Saint-Cyran, qui était aussi un libelle, mais libelle plus savamment injurieux : *inde iræ.*

Jansénius mourut en 1638, deux ans après avoir été élevé aux honneurs de l'épiscopat. Quelque opinion que l'on se forme sur sa doctrine, sa mort fut digne d'un apôtre, car il la trouva, il la chercha peut-être, dans une visite pastorale faite à ses diocésains par un temps d'épidémie pestilentielle.

1. *Quinze ans du règne de Louis XIV*, pages 309-317.

Mais, si l'évêque Jansénius donna, par sa mort, un noble exemple de charité évangélique, il légua en même temps à l'Église, par l'héritage de ses travaux théologiques, un ample sujet de divisions et de haines. Entre autres ouvrages religieux composés par lui, à côté de *Commentaires* sur l'Écriture sainte, dont tous les catholiques, sans exception, louent le mérite, l'érudition et l'orthodoxie parfaite, il laissait un énorme manuscrit, intitulé *Augustinus*, fruit de ses longues et ardentes élucubrations sur le *Docteur de la grâce*. C'était le livre mystérieux auquel Jansénius avait travaillé pendant quarante ans, et qui contenait les principes de la réformation du catholicisme, rêvée et préparée par lui et Saint-Cyran. Il portait le titre d'*Augustinus*, comme pour placer sous l'égide du grand nom de saint Augustin des principes qui exprimaient la doctrine de ce Père de l'Église.

Deux ans après la mort de Jansénius, cet ouvrage était imprimé et publié par les soins de ses amis. C'était un lourd *in-folio*, en plusieurs volumes, qui ne contenaient guère qu'un interminable plaidoyer contre le libre arbitre humain. Tel était le livre qui devait attirer tant d'honneurs et d'insultes à la mémoire de Jansénius. Son succès fut immense, non parce que beaucoup de personnes eurent le courage de le lire, mais seulement parce qu'il avait été annoncé dès longtemps avec mystère.

Les jésuites s'empressèrent de déférer l'*Augustinus* à l'inquisition de Rome, qui en défendit la lecture ; mais l'université de Louvain résista à l'inquisition. Le pape Urbain VIII, à qui la difficulté dut être soumise, approuva la sentence de l'inquisition, et donna mission à un certain Habert, théologal de Paris, d'examiner l'*Augustinus*. Dans le premier feu de son zèle, Habert trouva dans ce livre quarante propositions hérétiques, que plus tard, en modérant son ardeur, il réduisit à douze. Ensuite, il monta en chaire et souleva les esprits contre Jansénius.

Le grand Arnauld, tout jeune alors, prit parti dans cette dispute. Il n'avait pas sans doute de prédilection passionnée pour la grâce efficace, mais il était disciple de Saint-Cyran et fils d'un avocat qui avait plaidé avec véhémence pour l'Université contre l'établissement des jésuites. Ces engagements lui tinrent lieu de conviction pour le moment. Il défendit le jansénisme avec cette éloquence impétueuse qui était sa grâce naturelle à lui, et qui, augmentée par l'exercice, nourrie d'une érudition immense, lui fit un nom immortel dans la controverse. Les déclamations du théologal Habert étaient bien pâles contre les coups d'essai d'un pareil athlète. Cependant la dispute gagnait du terrain de part et d'autre, et les écoles s'étaient partagées en *jansénistes* et *molinistes*.

Richelieu favorisait les molinistes par rancune, dit-on, contre Jansénius, qui avait composé, à la recommandation du roi d'Espagne, un livre où la politique et le caractère du cardinal-ministre étaient fort maltraités [1].

Ainsi le jansénisme, dès ses premiers pas, trouvait devant lui la triple puissance du pape, de l'inquisition et de Richelieu : il ne pouvait que succomber. Mais sa défaite ne fut pas sans gloire, grâce aux hommes éminents qui, ayant embrassé cette cause, soutinrent pied à pied, et pendant longtemps, la lutte opiniâtre dont nous devons rappeler les principaux épisodes.

Le parti était pris, à la cour de Rome et en France, de faire une justice éclatante des jansénistes ; mais il était impossible de rien entreprendre contre eux, tant qu'on n'aurait pas trouvé moyen de faire parler la Sorbonne, que l'on appelait pompeusement le *concile vivant des Gaules*, et dont, en effet, les décisions faisaient dogme pour l'Église gallicane ; or ce respectable corps restait muet. Un ex-jésuite, nommé Cornet, devenu docteur de Sorbonne et président de la Faculté de théologie, se chargea de le faire parler [2]. Pour surprendre un jugement à la docte assemblée, voici comment procéda maître Cornet, qui, tout en n'étant qu'un ex-jésuite, montra dans cette affaire toute l'astucieuse habileté d'un jésuite en activité.

Un jour de *prima mensis* (on désignait ainsi l'assemblée régulière que les docteurs de la Sorbonne tenaient le 1er de chaque mois), maître Cornet, devant la Faculté réunie, déroula un petit papier qui contenait les cinq propositions suivantes, sur lesquelles il demanda modestement l'avis de ses confrères :

Première proposition. — « Quelques commandements de Dieu sont impossibles aux hommes justes, lors même qu'ils veulent et qu'ils s'efforcent suivant les moyens qu'ils ont dans l'état où ils se trouvent, et que la grâce qui doit les rendre possibles leur manque. »

Deuxième proposition. — « Dans l'état de la nature corrompue on ne résiste jamais à la grâce intérieure. »

Troisième proposition. — « Pour mériter et démériter, dans l'état de la nature corrompue, il n'est pas requis en l'homme une liberté qui l'exempte de la nécessité de vouloir ou d'agir ; mais il suffit d'une liberté qui le dégage de la contrainte. »

Quatrième proposition. — « Les demi-pélagiens admettaient la nécessité de la grâce intérieure, provenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi ; et ils étaient hérétiques, en ce qu'ils voulaient que cette grâce fût telle, que la volonté humaine pût lui résister ou lui obéir. »

Cinquième proposition. — « C'est parler en demi-pélagien que de dire que Jésus-

1. *Mysteria politica*, ouvrage d'abord attribué au P. Garasse, ce qui avait fort compromis les jésuites. Voir les *Considérations sur les coups d'État*, par Naudé.

2. Ce Cornet fut le maître de Bossuet.

Christ est mort et qu'il a répandu son sang pour tous les hommes sans en excepter un seul. »

Non seulement aucun docteur de Sorbonne n'aurait voulu approuver une seule de ces propositions, mais il n'était pas un esprit sensé qui, toute science théologique à part, n'en dût être choqué, « car il ne paraît pas, dit Voltaire, qu'il y ait beaucoup à gagner à penser que Dieu commande des choses impossibles. »

Les membres de l'assemblée cherchaient inutilement à comprendre dans quel but ces questions étaient posées et à quoi il pouvait être bon d'en saisir la Sorbonne. Les plus méfiants soupçonnaient un piège. L'artificieux Cornet les rassura, protestant qu'il ne s'agissait nullement de feu l'évêque d'Ypres ni de son *Augustinus*, mais bien de lui seul, lui Cornet leur confrère, qui demandait le secours de leurs lumières pour se diriger dans l'examen des thèses de bachelier. Il fut si persuasif, qu'on nomma une commission pour examiner les cinq propositions ; mais lorsqu'on vit que cette commission se trouvait toute composée de docteurs molinistes, il devint manifeste qu'on avait été trahi.

Sur le rapport de ses commissaires, la Sorbonne ne put que condamner des propositions qu'elle croyait hérétiques. Soixante-douze docteurs protestèrent, non contre la sentence, mais contre la surprise qui avait été faite à la docte Faculté. Ils en appelèrent au parlement de Paris comme d'abus. Il n'y eut point toutefois d'arrêt rendu par le Parlement sur cette affaire, que le président Molé crut avoir terminée en rapprochant quelques hommes des deux partis.

Mais une paix véritable n'était déjà plus possible, et les jésuites, qui avaient tant tenu à surprendre une sentence à la Sorbonne, n'étaient pas gens à en rester là. Ils s'adressèrent à Rome. Leur théologal Habert, qui venait d'être récompensé de son zèle par l'évêché de Vabres, écrivit au Pape. Des évêques qui espéraient devenir archevêques signèrent sa lettre, et le cordelier Pierre Mulart fut dépêché en avant pour mettre au courant de la question Innocent X ; car on croyait ce prélat plus passionnément occupé des grâces de sa belle-sœur Olympia que de toutes les grâces dont disputaient les théologiens de France.

Mais tout ce mouvement pensa nuire aux jésuites et amena même à leurs adversaires un secours inattendu. Le clergé, qui tenait en ce moment son assemblée générale, mécontent qu'on eût pris, sans le consulter, la grave initiative d'une lettre et d'une députation au pape, délibéra sur cet incident, et se divisa comme avaient déjà fait les couvents et les écoles. Quatre-vingt-

MAZARIN CONVIA UN NOMBRE CONSIDÉRABLE DE DOCTEURS ET D'ÉVÊQUES (PAGE 251)

huit évêques écrivirent en corps à Sa Sainteté pour la prier de décider, et onze autres écrivirent de leur côté pour la supplier de s'abstenir. Et de même qu'on opposait lettre à lettre, on voulut opposer député à député. Le P. Desmares, oratorien, fut envoyé à Rome pour y combattre le cordelier Mulart.

Contre l'attente générale, Innocent X parut s'intéresser beaucoup à cette dispute théologique ; il la fit durer assez longtemps pour persuader qu'il y trouvait du charme. Il nommait des commissions qu'il présidait en personne, étonné lui-même de ce zèle qu'il attribuait au Saint-Esprit. Mais le Saint-Esprit négligea de lui inspirer des dispositions équitables envers les deux partis, car il n'était accessible que pour les molinistes. Les jansénistes ne purent jamais obtenir d'être entendus contradictoirement avec eux, et ce ne fut que sur la fin des conférences que, pour l'acquit de sa conscience, le pape consentit à les recevoir en audience particulière. Le P. Desmares développa de beaux arguments, mais on prétend que les molinistes en avaient fait sonner d'une tout autre valeur. Le pape condamna les cinq propositions : la première, la seconde, la troisième et la cinquième comme hérétiques, et la quatrième comme fausse seulement.

Cependant la bulle du souverain pontife, que le cordelier Mulart rapportait triomphalement en France, était bien loin de trancher la question comme on l'avait espéré. Tout en condamnant ces cinq propositions incriminées par la Sorbonne, par un inexplicable oubli elle ne mentionnait pas les endroits de l'*Augustinus* où elles se trouvaient ; de sorte qu'on n'avait rien gagné encore, puisqu'il ne restait point prouvé que les malencontreuses propositions fussent contenues dans l'*Augustinus*. « Elles y sont ! » s'écriaient les molinistes triomphants. — Elles n'y sont pas, » répondaient les jansénistes. Il est certain qu'elles n'y étaient point textuellement, et qu'on pouvait tout au plus les y trouver par induction.

Mazarin, qui avait succédé à Richelieu et qui voulait, comme son prédécesseur, que les jansénistes eussent tort, convia un nombre considérable de docteurs et d'évêques à juger ce point décisif. Après s'être préparés par un bon dîner à l'examen de l'*Augustinus*, les docteurs revinrent, cinq à six jours après, affirmer au ministre qu'ils avaient très clairement reconnu dans l'*Augustinus* les cinq propositions, bien qu'elles n'y fussent pas dans la forme sous laquelle Sa Sainteté le pape les avait condamnées.

Une pareille déclaration n'était pour les jésuites qu'une bien modeste victoire ; cependant leurs adversaires, ainsi condamnés, s'en montrèrent irrités au plus haut point. Les jansénistes avaient déjà gagné quelques évêques ; à ce premier signe de persécution, il leur en arriva un plus grand

nombre. Les docteurs écrivirent pendant que les évêques jansénistes publiaient des instructions et des mandements. Mais, instructions ou brochures, tout était pamphlet. On leur répondit sur le même ton, et chaque jour la conscience des fidèles fut obscurcie par une mêlée de mandements et de livres injurieusement contradictoires.

Le moment étant venu pour ses délibérations, la Faculté de théologie s'assembla. On eut soin de garnir la salle d'une foule de docteurs choisis parmi les moines mendiants, et le roi envoya le chancelier Séguier pour peser sur les dilibérations de l'assemblée. Enfin Arnauld, qu'on regardait comme le plus rebelle, et qui était assurément le plus redoutable des opposants, fut, à cette occasion, exclu de la Sorbonne.

Cette persécution attira de nouveaux amis au chef du jansénisme et augmenta beaucoup ses partisans. C'est alors que, sous l'inspiration de Saint-Cyran, Port-Royal se déclara contre les molinistes. On vit se liguer contre eux les Sacy, les Duguet, les Nicole et tout ce que Port-Royal comptait d'écrivains savants et courageux. Le premier de tous, et le seul qui devait laisser à la littérature un immortel monument de cette guerre, Pascal, entra à son tour en lice. C'est dans ses *Provinciales* que l'on trouve, à propos de l'assemblée qui prononça l'exclusion d'Arnauld, cette phrase, devenue un aphorisme : *Il est plus facile de trouver des moines que des raisons.*

Mais si les jansénistes raisonnaient bien, Louis XIV commandait mieux encore. Toujours gouverné par Mazarin, et déjà endoctriné par un confesseur jésuite, il avait décidément une opinion sur la grâce : il ne lui manquait que le pouvoir de rendre la paix à l'Église de France. On eut l'idée, pour sortir d'embarras, de recourir de nouveau à Rome; mais Innocent X n'y était plus pour expliquer son oracle, et Alexandre VII, son successeur, était un pontife qui aimait à vider lestement les questions. Tout d'abord, il prononça « que ce qui était jugé était bien jugé, et que les jansénistes étaient des enfants d'iniquité. » Cela dit, il donna la sanction de son autorité infaillible à un formulaire de soumission que la majorité des évêques de France lui avait adressé et dont la fin était ainsi conçue : « Je condamne « de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions contenues dans le « livre de *Cornélius Jansénius*, laquelle doctrine n'est point celle de saint « Augustin, que Jansénius a mal expliquée. »

Ainsi Rome, persistant à déclarer que les cinq propositions étaient dans l'*Augustinus*, ne voulait guère être plus explicite sur ce point qu'elle ne l'avait été la première fois, c'est-à-dire qu'elle ne citait pas les endroits du livre où gisaient ces propositions. La question restait donc entière, les jan-

sénistes la posèrent très catégoriquement. Si le pape, disaient-ils, se croit infaillible sur le droit, il n'a pas sans doute la prétention de l'être sur le fait. Or, le formulaire comprenant une question de fait, sur laquelle il exige une soumission qui n'est pas due au pape, nous n'y souscrivons pas.

Le débat prenait ainsi une haute gravité. En voulant étendre l'infaillibilité du pape à des faits de l'ordre commun, tels que la présence ou l'absence d'une proposition dans un livre autre que l'Écriture sainte, on faisait dépendre du chef de la religion catholique toute science humaine, on mettait à sa merci la philosophie et l'histoire. Mais c'est en politique que cette doctrine prenait des conséquences monstrueuses, puisqu'elle admettait la cour de Rome à s'ingérer dans les affaires temporelles de tous les États catholiques.

Le Parlement, qui avait entrevu ces conséquences politiques, inclinait pour les jansénistes. Le roi se hâta donc de convoquer un lit de justice pour faire enregistrer la bulle. Toutes les faveurs de la cour, les bénéfices et les évêchés, furent pour les molinistes ; pour leurs adversaires, les lettres de cachet, les emprisonnements et l'exil.

Tant de persécutions lassèrent quelques sommités du parti ; mais, pour une défection dans leurs rangs, on faisait mille recrues dans ceux de la bourgeoisie et du peuple. Parmi les évêques restés fidèles, ceux d'Angers, de Beauvais, de Pamiers ; parmi les couvents, ceux de Saint-Magloire, de Sainte-Geneviève et de Saint-Benoît, se signalèrent par une courageuse opposition. Avec plus de modération dans la forme, mais avec la même constance dans le fond, toutes les écoles oratoriennes restèrent attachées au parti janséniste.

Il s'agissait de faire souscrire au formulaire de soumission envoyé par la cour de Rome. Suivant tous les usages, on n'aurait dû le présenter qu'aux prêtres et aux ecclésiastiques pourvus de bénéfices. Mais, par zèle pour leur doctrine, ou par complaisance pour la cour, les évêques le présentèrent, dans leurs diocèses, à toutes les personnes suspectes de jansénisme. L'archevêque de Paris, M. de Péréfixe, pour le faire plus facilement accepter, avait imaginé de déclarer qu'on n'exigeait pas une *soumission de foi divine*, mais une simple soumission de *foi humaine*. Quoique le formulaire, ainsi commenté, se réduisît à peu de chose, quand on voulut le faire signer aux religieuses de Port-Royal de Paris et de Port-Royal des Champs, on trouva une résistance invincible.

Personne n'ignore que Saint-Cyran et Arnauld avaient ouvert, à côté du monastère de Port-Royal des Champs, une pieuse retraite où plusieurs savants étaient venus les rejoindre, pour s'adonner tous ensemble à l'étude

de la théologie, à la culture des lettres et à l'éducation de quelques jeunes gens d'élite. Racine fut un des élèves de cette école. La fameuse duchesse de Longueville, qui avait joué un si grand rôle dans les guerres de la Fronde, après avoir passé l'âge des intrigues amoureuses et politiques, s'était jetée dans la dévotion. Janséniste fervente, elle avait fait bâtir un corps de logis à Port-Royal des Champs, pour venir y faire des retraites auprès des illustres solitaires.

Avec un tel voisinage, les religieuses ne pouvaient manquer d'être bien endoctrinées. Elles souscrivirent en ces termes :

« Nous, soussignées, promettons une soumission et créance pour la foi. Et pour le fait, comme nous ne pouvons en avoir aucune connaissance par nous-mêmes, nous n'en formons point de jugement, mais nous demeurons dans le respect et dans le silence conformes à notre condition et à notre état. »

Cette déclaration, si raisonnable et si digne, irrita l'archevêque de Paris et parut à la cour une rébellion punissable. M. de Péréfixe se rendit à Port-Royal des Champs, avec le lieutenant civil d'Aubrai, le chevalier du guet et deux cents archers. Il fit enlever plusieurs religieuses, dispersa les plus mutines dans d'autres couvents, donna un aumônier de sa main à celles qui restaient, et les fit surveiller par des gardes pour empêcher leurs conciliabules. Il n'y eut pas seulement de la violence dans cette expédition, il y eut de la fureur, les soldats ne s'étant interdit aucun excès pour égaler le zèle du prélat qui les guidait. Et ce n'était là toutefois qu'un prélude. Les deux monastères de Port-Royal, considérés comme les forteresses du jansénisme, étaient menacés du sort de la Rochelle. Ils durent pour le moment leur salut à un miracle.

Les religieuses de Port-Royal possédaient, parmi d'autres reliques précieuses, une épine de la couronne que Jésus-Christ avait portée dans sa passion. Une de leurs pensionnaires, mademoiselle Périer, était affectée depuis longtemps d'une fistule lacrymale qu'on avait déclarée incurable; on lui fit baiser la sainte épine et elle fut guérie, les uns disent tout aussitôt, les autres quelque temps après; mais, comme d'ordinaire, ce fut la version la plus merveilleuse qui eut cours. Or mademoiselle Périer, fervente janséniste, n'était rien moins que la nièce de Pascal, ce qui rendait le miracle d'autant plus significatif. Les jésuites furent près de s'incliner devant cette manifestation divine et de suspendre leurs attaques contre Port-Royal. Ils pouvaient, à la vérité, répondre que Dieu avait envoyé ce miracle pour la conversion des jansénistes. Mais cette réponse était bien pâle, et, pour en réchauffer l'effet, et prouver que Dieu parlait aussi pour les molinistes, on

fit célébrer un miracle à Douai, sur le tombeau du jésuite Lessius. Ce fut néanmoins, comme l'observe un historien, une revanche sans éclat; les miracles des jansénistes avaient seuls la vogue à cette époque.

Mademoiselle Périer vécut jusqu'en 1728, l'année même où fut posé le tombeau du diacre Pâris. Ainsi, pendant soixante ans, elle put montrer son œil guéri, comme une sorte de miracle épisodique avancé par Dieu aux jansénistes, pour leur faire attendre avec patience la venue de leur grand thaumaturge.

Le pape Clément IX, qui succéda à Alexandre VII, en 1667, eut la gloire de rétablir, pour un temps, la paix dans l'Église de France. Le digne pontife fit voir, dans cette occasion, tout ce qui peut résulter de bon d'un adverbe bien placé. On avait exigé jusque-là des évêques schismatiques qu'ils signassent le formulaire *purement* et *simplement*. Clément IX leur persuada de le signer *sincèrement*, variante qu'ils jugèrent très importante, parce qu'elle semblait leur laisser la liberté de croire que les cinq propositions n'étaient pas extraites de Jansénius. Il fut donc convenu qu'on ne parlerait plus de l'*Augustinus* et qu'on cesserait de s'anathématiser réciproquement sous les dénominations de jansénistes et de molinistes. On chanta des *Te Deum* dans les églises, les cloches sonnèrent à toute volée. Enfin comme témoignage positif de ce cette paix, les religieuses exilées de Port-Royal obtinrent la permission de rentrer dans leur couvent, et le gouvernement mit en liberté les jansénistes détenus à Vincennes et à la Bastille.

Parmi ces derniers se trouvait de Sacy, qui avait employé les loisirs de sa captivité à traduire l'Ancien Testament. Arnauld, sorti de la retraite où il avait dû se cacher, fut présenté au roi, qui lui fit bon accueil, et au nonce du pape, qui le complimenta avec toutes les épithètes de l'accortise italienne.

« La concorde, dit Ernest Moret, semble rétablie pour toujours, et les deux partis la célèbrent avec une effusion et une générosité toutes françaises. On frappe une médaille pour éterniser le souvenir de la paix récente. Le ministère ouvre la Bastille, et les solitaires reviennent aux Granges. L'archevêque de Paris présente Sacy au roi et le chancelier lui offre une riche abbaye, que le modeste janséniste a peine à refuser. Louis XIV reçoit avec une cordialité respectueuse le père d'Arnauld de Pomponne, son ministre préféré : la mâle vieillesse, le noble visage et les beaux cheveux blancs d'Arnauld d'Andilly charment le roi. « Sire, lui dit-il gracieuse-« ment, j'ai une grâce à demander à Votre Majesté, c'est qu'elle daigne m'aimer « un peu. » Pour toute réponse, Louis XIV se jette à son cou et l'embrasse. Le roi désira voir ensuite la grand Arnauld, qui, poursuivi de grenier en grenier, faisait encore trembler une société formidable, dont les mille langues et les mille bras étaient déchaînés contre lui. Son neveu, Arnauld de Pomponne, le conduisit lui-

même à Saint-Germain, où se trouvait la cour. Le roi lui donna les plus nombreux témoignages de sa bienveillance et de son estime, et comme Arnauld s'excusait des paroles un peu vives qui avaient pu lui échapper dans la lutte, Louis XIV le pria de n'y plus songer, ne voulant pas, ajoute Fontaine, qu'il s'humiliât d'une chose qui méritait plutôt des louanges. Le nonce Borgellini voulut lui-même recevoir Arnauld, et, après les plus affectueux compliments, il dit en propres termes : « Votre plume, Monsieur, est une plume d'or. » Le pape Innocent XI avait pour Arnauld, qu'il regardait comme très orthodoxe, la plus haute et la plus sérieuse estime. La cour de Rome alla jusqu'à lui offrir une place parmi les cardinaux.

« A l'exemple du maître, Paris se passionne pour les hommes de Port-Royal, la foule s'entasse à Saint-Roch, aux sermons jansénistes du P. Desmares. Les nombreux amis de Sacy célèbrent dans des *dîners de réjouissance* sa sortie de la Bastille. Le bon janséniste n'ose refuser ces petites fêtes, où le suit Fontaine, son compagnon de captivité, et il y porte son air doux et grave, et son impassible sérénité. Les Parisiens se pressent pour voir les principaux jansénistes, et surtout le grand Arnauld, le plus populaire et le plus célèbre de tous, « cet homme doux « et sublime, digne de vivre au siècle des apôtres, » a dit Racine. Un grand concours de peuple l'environnait à chaque sortie, avide d'apercevoir un homme si fameux par ses ouvrages, et dont la personne, si longtemps cachée dans Paris même, était si complètement inconnue. On accourait des provinces les plus éloignées pour l'entendre. Les plus grands dignitaires de l'Église se faisaient une joie et un bonheur de converser quelques instants avec lui. Et de même que, suivant saint Jérôme, on allait autrefois à Rome pour y contempler Tite-Live, « les « étrangers venus alors à Paris y cherchaient autre chose que Paris, et regardaient « moins la ville qu'un seul homme. » Par un de ces revirements de l'opinion si soudains dans notre pays, la France entière exalte les mérites des jansénistes et les célèbre comme des saints et des martyrs [1]. »

Ainsi, la guerre semblait terminée, et grâce à cet accord établi sur ce que l'on appelait le *silence respectueux*, bien que le trouble restât au fond des esprits, tout était calme extérieurement. Ce fut Louis XIV, toujours gouverné par un confesseur jésuite, qui réveilla brusquement et sans nécessité des discordes assoupies, et fit de la *paix de Clément IX* une paix plâtrée. Au moment où l'on s'y attendait le moins, s'érigeant en souverain pontife pour son royaume, Louis XIV déclara que la pensée de Clément IX ne changeait rien à l'obligation de signer le formulaire *purement et simplement*. La guerre se ralluma sur ces deux adverbes.

Les jésuites, qui avaient pour eux le pouvoir temporel, s'en servirent pour persécuter à outrance leurs ennemis. Le nouvel archevêque de Paris, M. de Harlay, se joignit à eux, et alla renouveler à Port-Royal l'héroïque exploit de M. de Péréfixe. Ce fut à cette époque qu'Arnauld prit le parti de

1. *Quinze ans du règne de Louis XIV*, t. II, p. 358-361.

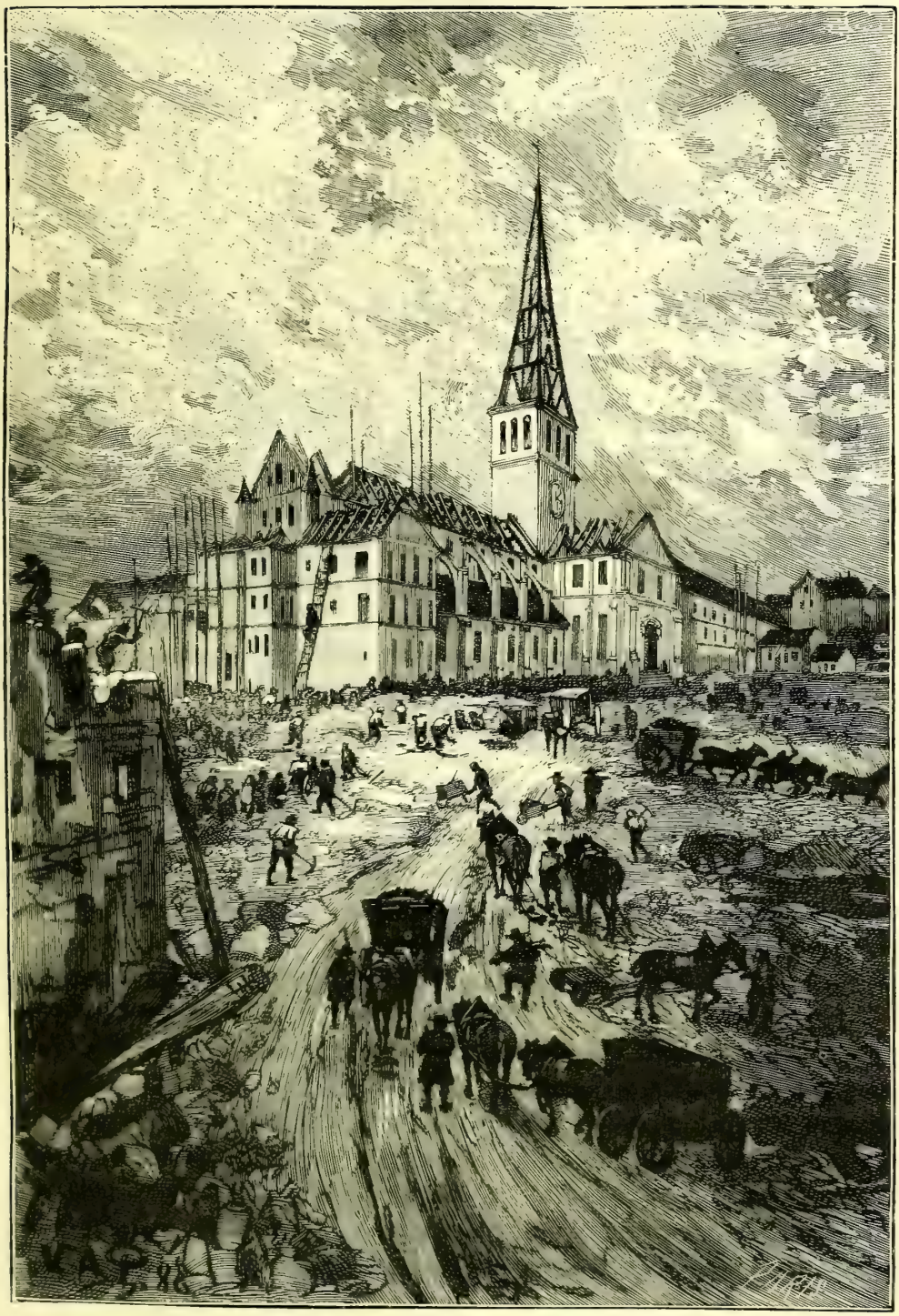

LES DEUX MONASTÈRES FURENT DÉTRUITS (PAGE 259)

quitter pour jamais la France. Il était alors plus que septuagénaire ; sa liberté allait être de nouveau menacée. La duchesse de Longueville, dont l'hôtel lui avait longtemps servi d'asile, venait de mourir, et il avait vu l'école de Port-Royal, maîtres et disciples, forcée de se disperser. Il alla vivre dans les Pays-Bas, « inconnu, dit Voltaire, sans fortune, même sans domestique, lui dont le neveu avait été ministre d'État, lui qui aurait pu être cardinal. » Le plaisir d'écrire en liberté lui tint lieu de tout. Il vécut jusqu'en 1694, dans une retraite ignorée du monde, et connue de ses seuls amis, « toujours écrivant, supérieur à la mauvaise fortune, et donnant jusqu'au dernier moment l'exemple d'une âme pure, forte et inébranlable. »

Louis XIV s'était décidé à faire approuver à Rome sa *déclaration*. Clément XI, qui occupait alors le siège pontifical, se fit prier pendant trois ans. Cédant enfin aux sollicitations incessantes de ce fils aîné de l'Église, qui tenait tant à se servir d'elle pour troubler son peuple, Clément XI envoya, le 15 juillet 1707, une *constitution* qui ordonnait de croire le *fait*, sans expliquer d'ailleurs si c'était d'une foi divine ou d'une foi humaine : les molinistes étaient les maîtres de suppléer à toute explication. Au reste, le crédit qu'ils avaient à la cour attirait de plus en plus à leur parti les consciences chancelantes, et tous ces faibles cœurs que la crainte, à défaut de l'intérêt, précipite dans les rangs des vainqueurs.

On comprend sans doute pour le commun des hommes les faiblesses de l'âme, mais on fut péniblement affligé de voir des esprits d'élite, des évêques, tels que Fénelon par exemple, joindre leur voix à celle des persécuteurs, et déclarer du ton le plus doux, mais le plus absolu, qu'il fallait croire, d'une foi divine, que les cinq propositions étaient dans Jansénius.

On s'empressa de porter à Port-Royal la constitution de Clément XI, qui était enfin arrivée ; et pour la troisième fois fut répétée cette nouveauté, inouïe jusque-là dans l'Église, de faire signer des bulles à des femmes. Elles le firent, mais en persistant dans leurs premières réserves. C'était le signal que l'on attendait. Aussitôt on procéda canoniquement contre elles. L'archevêque les priva des sacrements, et leur avocat fut conduit à la Bastille. Quant aux religieuses, enlevées toutes cette fois, elles furent disséminées dans divers couvents. En 1709, le lieutenant de police fit démolir toutes les chapelles, et abattre les murs de Port-Royal. Les deux monastères furent détruits de fond en comble, et comme on l'a si souvent rappelé : « la charrue passa dans les lieux où fut Port-Royal. » Deux ans plus tard, on s'attaqua aux tombeaux, les seuls témoins qui pouvaient parler encore de cette maison célèbre.

« On viola l'asile sacré des tombeaux, on dispersa leurs cendres, et les ossements de quelques-unes de ces filles de la religion, furent abandonnés à la voracité des

chiens. Là reposaient les restes mortels de la duchesse de Longueville, de la princesse de Conti, du fameux avocat Lemaître, du pieux et savant de Sacy, de notre célèbre Racine : une partie de ces dépouilles fut enlevée, les autres entassées pêle-mêle dans le cimetière d'un village voisin [1]. »

Il est plus facile de raser des maisons que de soumettre des esprits. Dès le moment où le pouvoir, faisant sa cause de celle d'une faction de théologiens, se fut mis en tête d'avoir raison par la force dans des matières qui sont du domaine de la conscience, il se trouva engagé dans la voie d'une persécution sans limites. L'industrie des jésuites ne pouvait, en effet, manquer de provoquer des résistances dans le parti des jansénistes, afin d'alimenter le feu du saint zèle dont ils avaient réussi à enflammer un roi de France. Voici par quel moyen ils parvinrent à ce but ; ce sera le dernier acte de cette tragi-comédie, dont le dénoûment approche.

En 1671, près de quarante ans avant le sac de Port-Royal, le P. Quesnel, savant et vertueux prêtre de la congrégation de l'Oratoire, avait composé, sous le titre de *Réflexions morales sur les Évangiles*, un livre qui avait acquis dans le monde religieux une grande célébrité. Plusieurs évêques manifestèrent leur haute estime pour cet ouvrage, et le recommandèrent à leur clergé. Ainsi encouragé, l'auteur composa sur les *Épîtres* et les *Actes des Apôtres*, un nouveau livre de *Réflexions*, destiné à servir de complément au premier, et qui fut accueilli avec les mêmes sentiments. Bossuet et le pape lui-même accordèrent de grands éloges à cet ouvrage. Le cardinal de Noailles, alors évêque de Châlons, en le recommandant aux pasteurs de son diocèse, dit que c'était *le pain des forts et le lait des faibles.*

Malheureusement, l'auteur du livre des *Réflexions morales* avait le tort particulier d'être l'ami du grand Arnauld, et de garder, comme lui, l'indépendance de son jugement sur les jésuites. Devenu l'objet de persécutions, le P. Quesnel prit le parti de se rendre à Bruxelles, espérant apaiser ces haines par un exil volontaire. Compagnon assidu d'Arnauld, il reçut son dernier soupir, et devint, après sa mort, le chef, unanimement reconnu, de la petite Église des jansénistes réfugiés. Du fond de sa retraite, il régnait sur de nobles consciences.

Mais les jésuites, depuis son départ, n'avaient pas perdu leur temps. Comme toujours, ils avaient commencé par s'assurer de Louis XIV, qui, en vieillissant, devenait de plus en plus irritable sur les matières théologiques. Outre les hérésies qu'ils avaient extraites, selon leur méthode, du livre des *Réflexions morales*, pour alarmer la conscience du roi, on parle de

1. Salgues, *Des erreurs et des préjugés répandus dans le dix-huitième et le dix-neuvième siècle*, t. I, pages 54, 55.

quelque conspiration politique dont ils auraient accusé Quesnel. Louis XIV s'adressa à son petit-fils, Philippe V, qui était encore maître des Pays-Bas, pour arrêter cet homme dangereux qui, rebelle à son Dieu et à son roi, avait eu l'art de surprendre la religion et l'admiration des évêques de France. Le roi d'Espagne renvoya la commission à l'archevêque de Malines. Ce dernier prélat expédia des sbires qui découvrirent le terrible conspirateur caché derrière un tonneau, et le conduisirent en prison.

Pour justifier ce nouvel exploit, les jésuites rassemblèrent toutes les hérésies et les témérités qu'ils avaient exprimées du texte de Quesnel en le tordant à tour de bras : le nombre des propositions incriminées s'élevait à près de cent.

Cependant le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, qui avait succédé à M. de Harlay, mais qui ne partageait point les opinions religieuses de son prédécesseur, s'était hautement déclaré le protecteur de Quesnel. Il usa de toute l'autorité que lui donnaient sa position, ses lumières et ses vertus, contre cette faction, ou, pour parler comme Quesnel, dans son livre incriminé, contre *cette puissance qu'on voyait dominer sur la foi des fidèles.*

Le cardinal de Noailles surprit quelques copies d'une circulaire adressée par les jésuites à plusieurs évêques, où l'on demandait que le pape eût à examiner et à condamner les propositions de Quesnel. Il alla dénoncer au roi ces manœuvres, qu'il appelait « des mystères d'iniquité. » Mais les jésuites, peu confus de la découverte, ne furent pas ébranlés par cette démarche de l'archevêque de Paris.

Plus le roi vieillissait, plus ils pesaient sur sa conscience par le confesseur qu'ils avaient soin de lui donner. Après la mort du P. La Chaise, homme trop sceptique pour n'être pas conciliant dans les querelles de théologie, et qui, tout en restant bien avec ceux de son ordre n'avait pas voulu se brouiller avec l'archevêque de Paris, ils avaient poussé à sa place le P. Le Tellier, esprit sombre, haineux, inflexible, violent sous les formes les plus froides, dévoué avec fanatisme aux intérêts de sa compagnie, irrité contre les jansénistes en général parce qu'ils avaient fait condamner, à Rome, un de ses livres sur les *Cérémonies chinoises*, et personnellement hostile à l'archevêque de Paris. C'était bien l'homme qu'il fallait pour remuer l'Église. Les lettres et les mandements envoyés aux évêques, embarrassèrent d'autant moins Le Tellier, qu'il en avait lui-même dressé le modèle, en y joignant des accusations toutes formulées contre le cardinal de Noailles. Il avoua fièrement les pièces de ce dossier ; il fit comprendre à son royal pénitent qu'en se servant des voies humaines pour faire réussir les choses divines, on avait bien mérité du fils aîné de l'Église, et le roi fut per-

suadé, car madame de Maintenon opinait comme le nouveau confesseur.

Vainqueur sur toute la ligne, Le Tellier osa présumer assez de son ascendant sur le vieux monarque pour proposer de faire déposer le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, dans un concile national. Louis XIV mourut avant d'avoir pu procurer cette joie aux jésuites ; mais il avait eu le temps d'écrire à Rome, et d'en faire venir la fameuse bulle *Unigenitus*, qui raviva, sous la fin de son règne, et prolongea pendant tout le règne suivant, la guerre du jansénisme.

La bulle *Unigenitus* fut donnée au mois de septembre 1713, par le pape Clément XI, qui, par cet acte, démentit son propre jugement sur l'ouvrage du P. Quesnel. Les jésuites avaient trouvé dans le livre des *Réflexions morales* plus de cent propositions à condamner. Le pape, pour leur complaire, tout en restant vague comme eux, en condamna cent et une en bloc, sans en désigner aucune spécialement. Ces propositions n'exprimaient, pour la plupart, que des règles de la plus pure morale. Le reste contenait un sens que tout le monde trouvait innocent, ou du moins fort indifférent en matière de foi.

A peine arrivée en France, cette fatale bulle y souleva une clameur universelle. Jamais encore on n'avait si audacieusement abusé de l'autorité de l'Église pour rendre suspectes aux chrétiens des vérités qu'ils trouvaient dans les livres des docteurs les plus révérés, dans les écrits des Pères de l'Église, jusque dans les Écritures.

Les évêques furent convoqués à Paris, pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*. L'assemblée était fort nombreuse. Quarante évêques déclarèrent accepter la bulle par amour de la paix, en l'amendant toutefois par des commentaires et des explications destinés à calmer les scrupules des fidèles.

Le cardinal de Noailles et sept évêques qui se joignirent à lui ne voulurent pas transiger ainsi avec leur conscience. Ils résolurent d'écrire à Clément XI pour le mettre en demeure de faire lui-même des corrections à la bulle ; mais le roi, dont l'autorisation leur était nécessaire pour correspondre avec le pape, ne souffrit pas que cette lettre parût, et renvoya les évêques dans leurs diocèses, mesure irritante qui en jeta sept autres encore dans le parti du cardinal-archevêque de Paris.

L'Église et l'État étaient plus profondément troublés que dans l'affaire des cinq propositions de Jansénius. La division était passée de l'épiscopat dans le clergé inférieur et dans les ordres religieux. C'étaient partout des résistances telles qu'on ne pouvait les briser que par d'atroces violences. On porta la bulle à la Sorbonne, et elle y fut enregistrée, bien qu'elle n'eût

pas obtenu la pluralité des suffrages, les principaux opposants ayant été envoyés en prison ou en exil par lettres de cachet.

La proscription atteignait tout ce qui ne se soumettait pas aveuglément à la bulle. Les pauvres gens qui, grâce à l'obscurité de leur état, échappaient à la persécution de leur vivant, n'en étaient pas quittes à l'heure de la mort. Si, d'une main défaillante, ils ne signaient pas leur soumission à la bulle *Unigenitus*, ou s'ils ne condamnaient pas de bouche les cent et une propositions du P. Quesnel et son livre, on les laissait mourir sans sacrements, avec la menace d'abandonner leurs corps sans sépulture. Les jésuites avaient établi dans plusieurs diocèses cette jurisprudence ecclésiastique, aussi cruelle que ridicule. Aussi les prêtres qui voulaient simplement être catholiques étaient-ils souvent fort embarrassés dans leur conduite : car plus d'un d'entre eux, pour n'avoir pas voulu obéir aux injonctions de son évêque, avait été enlevé à sa paroisse, exilé ou jeté en prison, tandis que les autres, pour les avoir appliquées avec intolérance, irritèrent le peuple, qui s'ameuta contre eux et les poursuivit à coups de pierres dans les rues.

On a cité à ce propos un trait qui amusa les indifférents et charma la philosophie qui commençait à poindre. Dans un quartier de Paris, un prêtre avait été appelé pour assister un pauvre ouvrier à son lit de mort.

« Êtes-vous soumis, mon fils, à la bulle *Unigenitus?* demanda le confesseur.

— Mon père, je suis soumis à l'Église.

— Il n'est point question de cela. Condamnez-vous les cent et une propotitions du P. Quesnel, et son livre des *Réflexions morales?*

— Hélas! mon père, je n'en ai jamais entendu parler. Je suis bon chrétien, et condamne tout ce que l'Église condamne.

— Allons, répond le confesseur, parlons sans détour. Êtes-vous janséniste ou moliniste ?

— Ni l'un ni l'autre, mon père.

— Vous n'êtes ni l'un ni l'autre! Qu'êtes-vous donc? Exprimez-vous catégoriquement; je ne vous laisse pas mourir sans cela.

— Mon père, dit le pauvre ouvrier après quelques moments d'hésitation, je suis...

— Eh bien ?

— Je suis *ébéniste.* »

Cependant l'État continuait à être agité, et la France était transformée en un vaste théâtre de querelles théologiques, parce que le vieux roi croyait gagner le ciel en maintenant, par la violence et la persécution, une constitution papale arrachée à la cour de Rome par l'obsession et l'intrigue.

Sous la régence du duc d'Orléans, on exila le P. Le Tellier, le jésuite le plus chargé de la haine publique. Mais le gouvernement, ayant alors des raisons de ménager la cour de Rome, laissa faire les partisans de la bulle, et mit encore sa politique au service de leurs passions.

Les évêques opposants appelèrent de la bulle à un futur concile, la seule autorité qui pût prévaloir contre celle du pape. L'exemple hardi de ces prélats entraîna la Sorbonne, les curés du diocèse de Paris, l'archevêque lui-même, avec un grand nombre d'autres ecclésiastiques et des corps entiers de religieux. Tous les catholiques de France se trouvèrent ainsi partagés en *adhérents* et en *appelants*, deux nouvelles dénominations sous lesquelles la guerre théologique continua, plus acharnée chaque jour, et s'enflammant de tout ce que le pouvoir rassemblait pour l'éteindre.

Heureusement, une autre fureur, celle de l'agiotage, mit enfin un terme à cette passion théologique. Le système financier de Law, en précipitant toutes les classes dans la spéculation du papier, vint détourner et déplacer les idées du public. Après l'émission des billets de la fameuse banque du Mississipi, les docteurs des deux partis rivaux prêchèrent dans le désert ; leur auditoire s'était transporté rue Quincampoix, où, pendant dix-huit mois, il n'y eut ni *appelants* ni *adhérents*, mais seulement des *actionnaires*. Ainsi, la cupidité finit par réunir ce que la religion divisait depuis plus de soixante ans.

La conjoncture parut bonne au régent pour imposer le silence, sinon la paix, à l'Église de France. Habilement pratiqués par son premier ministre Dubois, plusieurs évêques montrèrent les dispositions les plus conciliantes. On composa à la hâte un nouveau corps de doctrine, sous le titre d'*Explication de la bulle*. On le lut rapidement, dans des réunions secrètes, à ces prélats qui, sans même en demander des copies, déclarèrent qu'ils s'en accommodaient au nom de leur parti. Des ecclésiastiques furent envoyés dans les provinces pour recueillir dans la même forme les adhésions des évêques.

Le plus difficile semblait de gagner le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, de trouver des explications qui pussent l'amener à accepter une bulle qu'il avait qualifiée de scandaleuse, et de le décider à retirer son appel. On obtint de lui parole qu'il règlerait sa conduite sur celle du Parlement, et dès lors ce ne fut que l'affaire d'un lit de justice. Le régent, accompagné des princes et des pairs, alla d'abord au grand conseil faire enregistrer un édit, que le Parlement en corps enregistra bientôt à son tour. Cet édit ordonnait l'acceptation de la bulle, la suppression des appels, l'unanimité et la paix. Le cardinal-archevêque s'exécuta : son mandement de rétractation fut affiché le 20 août 1720.

PORTRAIT D'ARNOUD, D'APRÈS UNE ESTAMPE A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Ainsi fut consommée, rendue publique et acceptée par eux-mêmes la défaite des jansénistes.

Environ un an auparavant, le bon P. Quesnel, qui avait été la cause innocente de ces longs troubles de l'Église, mourait dans une extrême vieillesse et dans une extrême pauvreté. Nous l'avons laissé dans les prisons de l'archevêque de Malines. Un jeune gentilhomme flamand, le marquis d'Aremberg, l'en fit évader, en perçant la muraille et se mettant à la place du prisonnier. Réfugié en Hollande, Quesnel y trouva un asile inviolable, d'où il put écrire en liberté contre le jugement du pape et contre la bulle. L'âge n'avait point amorti son esprit, et les persécutions lui avaient donné une activité qu'il ne s'était peut-être jamais connue. Il existe encore en Hollande plusieurs églises jansénistes qu'il contribua à fonder, et dans lesquelles des miracles furent opérés en temps opportun.

Les miracles ! c'était en effet la seule ressource qui restât au jansénisme en déroute, pour protester contre sa défaite, et pour montrer an monde que Dieu n'était pas complice des jugements infligés à sa cause par les hommes. C'est dans cette période qu'il convient maitenant de faire entrer notre récit.

III

Premiers miracles des jansénistes.

Les jansénistes ne tombèrent pas spontanément, et pour ainsi dire de plain-pied, sur le terrain des miracles , ils y furent attirés par les molinistes, leurs adversaires.

Jacques II, roi d'Angleterre, mort en exil à Saint-Germain, en 1701, avait obtenu du ciel le don d'opérer des miracles d'outre tombe. Le ciel ne pouvait moins faire en faveur d'un prince à qui son zèle pour les maximes de saint Ignace et sa docilité aux directions du P. Peters, jésuite, son confesseur, avaient coûté trois royaumes ; qui, glorieux de sa chute et saintement incorrigible, disait à son fils, quelque temps avant sa mort : « Si jamais vous remontez sur le trône de vos ancêtres, conservez la religion catholique, et préférez toujours l'espérance d'un bonheur éternel à un royaume périssable ; » qui enfin, pour mourir comme il avait vécu, se fit, à son heure suprême, envelopper dans la robe d'un jésuite.

Monarque en exercice, Jacques II avait, comme tous ces prédécesseurs, disputé aux rois de France le don divin de guérir les écrouelles. Roi déchu, mais ayant eu le bonheur d'emporter ce don dans son exil, il en avait fait un emploi d'atuant plus large, qu'après les disciplines et la lecture du P. Rodrigue, il ne trouvait guère de distraction plus consolante, à Saint-Germain, que de toucher les scrofuleux. Mort, ses facultés miraculeuses restèrent attachées à son tombeau, mais plus variées et plus étendues. « Le saint monarque, dit Salgues, ne se bornait plus à guérir les écrouelles ; il faisait marcher droit les boiteux, dégourdissait la jambe des goutteux, redressait la vision des louches, déliait la langue des bègues et des muets[1]. » Ainsi, les jésuites voyaient diviniser leurs doctrines dans la cendre de Jacques II.

1. *Des erreurs et des préjugés répandus dans le dix-huitième et le dix-neuvième siècles*, t. I, p. 4.

Tous ces miracles, proclamés bien haut par les pères de la Compagnie de Jésus, et prônés par tous les pénitents de ces pères, obtinrent un succès public dont les jansénistes étaient consternés. C'est vainement qu'ils avaient tenté de passer quelques-uns de ce ces prodiges au crible de leurs enquêtes et de leur critique. Un prêtre oratorien, détaché par eux, le P. Lebrun, que nous retrouverons dans l'histoire de la *Baguette divinatoire*, avait, en effet, découvert dans une des filles *miraculées* de la façon de Jacques II une adroite coquine qui, ayant pour spécialité de se paralyser la langue pendant un temps plus ou moins long, errait de province en province et se faisait guérir miraculeusement, moyennant ovations, aumônes et collectes dans toutes les chapelles où se trouvaient quelques saints que la spéculation locale voulait mettre en crédit. Il était même résulté des investigations du P. Lebrun, que Catherine Dupré, dans ses pérégrinations vagabondes, avait souvent joint le vol à son industrie ordinaire. Mais ces découvertes n'étaient que bien peu de chose au triomphe des jésuites ; ce n'était qu'un simple accroc à cette robe mortuaire qui avait communiqué tant de vertus divines au corps qu'elle avait touché. D'ailleurs, qui n'aime mieux croire que d'examiner ? qui songe à la critique sous le charme d'un spectacle dont il a l'imagination transportée ! Les enquêtes avaient tort contre l'entraînement du public. On se portait en foule au tombeau de Jacques II. On acclamait aux miracles qui s'y opéraient, et on laissait à quelques mécréants la satisfaction solitaire de lire le dossier de Catherine Dupré, la voleuse. Il fallait donc détourner au plus tôt ce courant de l'enthousiasme populaire, en opposant prodiges à prodiges et tombeau à tombeau.

Dieu, qui plie tout à ses desseins, qui sait exalter et humilier tour à tour la *grâce suffisante* et la *grâce efficace*, qui peut, quand il lui plaît, retirer ses dons aux jésuites pour les communiquer aux jansénistes, avait arrêté de glorifier, par des miracles, la cause de ces derniers.

La chose commença sur le tombeau d'un des plus dignes membres de l'épiscopat français. Mgr de Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, venait de mourir. On assurait que, pendant sa vie, il avait souvent guéri des malades par sa seule bénédiction ; mais, ce que tout le monde savait plus positivement, c'est qu'il leur donnait des secours, qu'il prodiguait ses consolations aux affligés et ses aumônes aux pauvres. Réunissant à une grande piété une douce tolérance, il avait tout fait pour ramener la paix dans l'Église. Autant qu'il avait pu, il s'était opposé à la persécution des protestants dans son diocèse, et quand à la question qui divisait déjà depuis si longtemps les catholiques, il était du petit nombre des évêques dont la voix avait le plus hautement protesté contre le jugement inique qui faisait

peser sur le nom et sur la mémoire de Jansénius la condamnation de cinq propositions hérétiques, sans avoir prouvé qu'elles étaient contenues dans son ouvrage.

Dès que ce saint homme fut mort, son tombeau devint le théâtre de prodiges et d'événements miraculeux. Les bossus qui allaient y faire des neuvaines, étaient redressés à temps ou à perpétuité, suivant le degré de leur foi. Une femme, dont la maladie répandait une telle infection que les personnes chargées de la soigner avaient peine à supporter sa présence, accomplit le pieux pèlerinage et n'exhala plus partout son corps que de suaves senteurs. Nous ne parlons pas de moindres affections, telles que rhumatismes, maladies de la peau et ulcères, qui disparaissaient, comme par enchantement, au seul contact de la terre qui recouvrait le corps du saint.

La vertu miraculeuse de ce tombeau s'étendait même jusqu'aux maladies morales. Une jeune fille, que la peur des revenants avait rendue folle et qui se tordait dans d'affreuses convulsions, recouvra toute la lucidité de son esprit et le calme de ses sens par l'intercession du défunt. Il guérit radicalement une autre fille, qui, outre les tremblements extraordinaires dont elle était agitée, avait le malheur d'être sourde et presque aveugle, triple cure pour laquelle tous les saints invoqués avant lui avaient complétement échoué.

De tous ces miracles, le successeur de Mgr Vialart fit dresser des procès-verbaux. Pour leur donner plus d'authenticité aux yeux des profanes et mettre le comble à l'humiliation des jésuites, on convoqua un conseil de médecins. Sur trente-quatre miracles qui furent soumis à leur examen, ces messieurs décidèrent que vingt-deux pouvaient s'expliquer par des causes toutes physiques, que onze étaient probablement surnaturels, et que un l'était évidemment, nécessairement. Il n'en fallait pas davantage, car, dans une telle question, l'unité est tout aussi décisive que la pluralité.

Les jansénistes ne pouvaient cependant se contenter de si peu. Accomplis dans une ville de province, ces prodiges ne pouvaient avoir qu'un effet local et nécessairement limité. Rien n'empêchait d'ailleurs de les interpréter de manière à leur enlever toute la conséquence théologique que le jansénisme leur prêtait, et c'est ce que les jésuites ne manquèrent pas de reconnaître, une fois revenus de leur première confusion. Quand on invoquait contre eux les miracles de l'évêque défunt, les jésuites ne prenaient même pas la peine de les discuter. Ils se bornaient à dire que Mgr Vialart, ayant été véritablement un grand saint dans sa vie, mais un janséniste fort mitigé dans le fond, ce qui était exact, s'il faisait des miracles après sa mort, ce don lui avait été accordé pour sa sainteté et non pour sa doctrine.

Ainsi les miracles de Mgr Vialart ne tournaient qu'à la gloire commune de

tous les catholiques et ne comptaient plus pour aucun parti exclusif. Il devenait donc urgent pour les jansénistes de chercher un remplaçant à ce thaumaturge banal, qui d'ailleurs ne savait pas mettre en scène ses œuvres en les accompagnant de quelques-uns de ces signes extraordinaires plus propres que les œuvres mêmes à faire impression sur la multitude. On a vu effectivement que, sur le tombeau de Mgr Vialart, les convulsions et les tremblements, loin de figurer comme des phénomènes miraculeux, passaient souvent au contraire pour des maladies qu'il fallait guérir par des miracles.

Enfin le *diacre* vint.

Cette prodie d'un hémistiche célèbre ne représente pas la vérité littérale du fait, car nous devrions dire, pour être exact, *le diacre s'en alla.* Ce pauvre ecclésiastique, qu'on appelait le *diacre de Pâris* et plus négligemment le *diacre Pâris*, venait en effet de passer de vie à trépas ; mais le jour où il mourait pour le monde, il naissait pour la gloire, et sa cendre devait acquérir tous sortes de vertus supérieures. Son tombeau, dans le cimetière de Saint-Médard, allait être aussi vénéré, et devait même être plus visité que le tombeau d'Élisée, dans lequel un cadavre jeté à l'aventure ressuscita, comme on le sait, au seul contact des os de ce saint prophète.

Le diacre Pâris, si peu connu durant sa vie, et si célèbre après sa mort, était décédé le 1er mai 1727. Son corps avait été déposé dans le petit cimetière qui était derrière le maître autel de l'église Saint-Médard. Mais la tombe sur laquelle devaient s'opérer tant de miracles ne fut posée qu'à la fin de mars 1628, c'est-à-dire environ onze mois après la mort du diacre, par les soins de son frère. M. Jérôme-Nicolas de Pâris, conseiller au parlement, et par l'ordre du cardinal de Noailles, l'archevêque de Paris. c'était une table de marbre noir, supportée par quatre dés ou petites colonnes, à environ un pied au-dessus du sol. On y grava, le soir du même jour, une belle épitaphe latine composée par M. Jaudin, docteur en théologie[1].

1. Voici la traduction de cette épitaphe

« Celui qui a employé sa vie au service de Dieu et de la religion a toujours assez vécu.

Ici repose François de Paris, diacre de Paris, qui, dès son enfance, plein de l'Esprit-Saint et occupé de Dieu, à l'exemple de ses parents, l'a toujours servi avec fidélité.

« Quoique l'aîné de sa famille, il a refusé les marques de distinction de ces ancêtres; la pourpre de ses pères et ce que le monde a de plus brillant, étant par sa rare piété au-dessus de tous ces titres.

« Véritablement pauvre au milieu de toutes ses richesses, par un saint détachement d'esprit, il a distribué aux indigents ses revenus, ainsi que le prix de ses meubles les plus précieux, et a voulu être inhumé dans le lieu de leur sépulture.

« A l'imitation de saint Paul, il préparait lui-même sa nourriture

« Dans l'ordre du diaconat, il instruisait les clercs que ses supérieurs avaient confiés à ses

Les miracles commencèrent au cimetière de Saint-Médard avavant même l'érection de cette tombe. On cite comme le premier miracle de cette catégorie celui qui fut opéré sur un fripier, nommé Pierre Lero. Depuis deux ans, ce pauvre homme avait à la jambe gauche plusieurs ulcères contre lesquels maître Janson, le chirurgien ou le barbier qui le soignait, avait perdu ses saignées, ses purgatifs et ses clystères ; à ces moyens avaient succédé des emplâtres, des onguents et des cataplasmes, le tout sans plus d'effet.

Au mois de septembre 1727, Lero, sur le conseil d'un de ses amis, honorable fabricant de boutons, s'achemina vers le cimetière de Saint-Médard, où il n'arriva qu'avec beaucoup de peine, apppuyé sur les bras de ses deux garçons de boutique. Il s'agenouilla sur la terre qui couvrait la cendre du diacre, et donna douze sols à une bonne femme patentée *ad hoc*, pour lui faire une neuvaine. Il donna douze autres sols au sacristain pour faire dire une messe ; ce dernier lui remit par-dessus le marché un petit morceau de la couche du saint diacre, en lui recommandant de l'appliquer sur sa jambe et de se tenir au lit dans un parfait repos ; ce que Loro observa religieusement.

Le cinquième jour ne s'était pas écoulé que l'honnête fripier sentit que sa jambe allait mieux. Le dixième jour, la neuvaine était révolue, il put se lever. Ainsi le malade était guéri, ce ne pouvait être que par un miracle du diacre Pâris. C'est du moins de cette manière que l'on raisonna rue de la Tonnellerie, où demeurait le fripier ; et c'est ainsi que l'on conclut rue Bourg-l'Abbé, où habitait le fabricant de boutons. Quant à la bonne femme aux neuvaines et au sacristain, ils n'eurent garde de se prononcer autrement.

soins, rempli qu'il était de cette science divine qu'il avait puisée dans les Saintes Écritures, étant lui-même le modèle du clergé.

« Craignant la réputation que sa vertu pouvait lui acquérir, il choisit dans cette paroisse une retraite profonde, et fit en sorte de n'être connu que de Dieu seul, étant toujours supérieur aux attraits de ce monde flatteur.

« Il faisait ses délices de la pénitence ; il ne vivait que d'un pain grossier et d'eau ; il y ajoutait quelquefois des légumes et ne mangeait qu'une fois le jour. C'est ainsi qu'il a vécu plusieurs années, et qu'il a été victorieux lion rugissant.

« Il couchait par terre et passait les nuits à prier, ne prenant qu'un peu ne sommeil, étant véritablement un homme de privations.

« Enfin, il est mort en paix, le 1er mai 1727, âgé de 37 ans, en embrassant la croix, à laquelle il avait été si étroitement attaché pendant sa vie, le visage serein et dans la joie, plein de foi et d'espérance de se voir réuni avec Dieu, et étant plutôt consumé par le feu de sa charité que par celui de la fièvre. On peut l'appeler avec justice une innocente victime de la pénitence.

« M. Jérôme Nicolas de Pâris, conseiller au Parlement de Paris, a fait mettre cette épitaphe sur le tombeau de son frère, pour donner quelque adoucissement à sa douleur, corrigée et tempérée par la foi. »

1. Salgues donne cette expression comme historique, parce qu'elle a été employée littéralement par des gens d'église, dans une circonstance analogue.

REF.
MOR
DUP
QUES
EL
FRANÇOIS DE PARIS
Pénétré que par luy même il n'est que pauvreté qu'indigence
et qu'impuissance à tout bien, et que sans la lumière de la foy sa
J. C et sans la Charité, il ne serait que ténèbres, qu'égarement
et que péché, S'anéantit devant cette verité Crucifiée,
Dieu glorifie par des Miracles son humilité profonde
et la pureté de la foy
CH. KREUTZBERGER

I.

En effet, à partir de ce jour, le prix de la neuvaine fut porté à quinze sols ; en outre, les commandes de messes devinrent si fortes que, pour y suffire, le clergé de Saint-Médard *dut prendre du monde à la journée*[1].

Ajoutons que, sur le bruit de ces deux cures, il fut distribué aux fidèles un si grand nombre de parcelles du lit du saint diacre, que ces fragments durent nécessairement se multiplier dans la même proportion que les miettes symboliques du miracle des cinq pains. On aurait composé un vaisseau de la réunion de ces morceaux du lit vénéré.

Il faut rapporter à cette même période, qui a précédé la pose du tombeau, un autre miracle dont la bénéficiaire fut une simple couturière. Cette fille, âgée de cinquante-sept ans, s'appelait Marie-Jeanne Orget. Elle avait, depuis trente ans, à la jambe droite, un érysipèle qui avait été successivement traité par un médecin et par un chirurgien. Tous les remèdes avaient échoué ; seulement l'érysipèle avait changé de place, et, de périodique qu'il était, il était devenu continu. Dans cet état, la malade était condamnée à rester au lit ou sur une chaise de repos. Les années s'écoulaient ; il paraissait désormais inutile de recourir aux hommes de l'art, et, d'ailleurs, le dernier qu'elle avait consulté, le chirurgien Borne (fort bien nommé), ne lui donnait plus que deux ans à vivre.

Le désespoir de l'affligée, ou plutôt une pieuse inspiration, lui fit tourner les yeux vers le lieu où s'opéraient des miracles dont tout Paris commençait à s'entretenir. Le 29 mars 1728, Marie-Jeanne Orget, appuyée sur les bras de ses ouvrières, se traînait péniblement au cimetière de Saint-Médard, et là, par une prière aussi modeste que fervente, elle demande au saint, non pas sa guérison, mais la force de travailler, n'ayant pas d'autres ressources pour vivre. Dès ce moment, elle se sentit soulagée, et elle put revenir chez elle sans le secours de personne. Si ce n'était pas là un miracle, il n'y en avait ni à Saint-Médard ni en aucun lieu du monde.

Mais la dévotion de Marie Orget au diacre guérisseur était sans doute entachée d'une certaine tiédeur, car l'ingrate couturière, satisfaite de se sentir soulagée, ne se mettait pas en peine de témoigner sa reconnaissance à l'auteur de cette cure miraculeuse. Elle restait muette sur ce point, jusqu'à scandaliser ses ouvrières mêmes, qui se demandaient entre elles si la maladie de leur maîtresse n'avait quitté sa jambe, maintenant si agile, que pour se reporter sur sa langue. Heureusement, le confesseur de la demoiselle Orget, vieux janséniste, y mit bon ordre, et ne souffrit pas que la gloire du diacre restât sous le boisseau par le caprice indifférent d'une

1. Salgues donne cette expression comme historique, parce qu'elle a été employée littéralement par des gens d'Église, dans une circonstance analogue.

ingrate artisane : « C'est un miracle, s'écriait-il, un vrai miracle ! vous êtes obligée de le proclamer pour la gloire des saints et pour la confusion des infidèles ! » Les infidèles de cette époque étaient les jésuites et les partisans de la bulle *Unigenitus*.

En pénitente soumise, la miraculée obéit à cet ordre, et annonça officiellement sa guérison à ses ouvrières. Le vieux confesseur n'attendait, pour agir, que cette déclaration. Par ses soins, l'île Saint-Louis, où habitait la demoiselle Orget, retentit de la bonne nouvelle, et bientôt dans tout Paris on ne parla pas d'autre chose. Les curés s'en émurent, le promoteur de l'officialité fit des informations, et, en attendant leur résultat, toute une population de boiteux, de muets, d'hydropiques, de scrofuleux et de poitrinaires vint se dresser dans l'enceinte du petit cimetière de Saint-Médard, qui semblait ainsi avoir emprunté le personnel de l'ancienne *Cour des Miracles*.

Cependant le fait merveilleux qui déterminait un mouvement si flatteur pour les jansénistes, pensa devenir le signal d'un grave accroc à la réputation de leur saint. Il parut bientôt que cette guérison n'était pas aussi complète qu'on l'avait publié. On disait que l'érysipèle voyageur était revenu et s'était fixé sur la poitrine. En effet, la demoiselle Orget se trouva de nouveau forcée de garder le lit, et sa santé s'affaiblissant, sa foi éprouvait la même défaillance. On se rappela alors son long silence sur sa guérison, qu'elle avait annoncée avec si peu de spontanéité et seulement par l'ordre exprès de son confesseur. Il lui était d'ailleurs échappé quelques paroles indiscrètes, qui semblaient démentir les dépositions qu'elle avait faites devant l'officialité. Ce qu'un janséniste lui avait soufflé, un jésuite pouvait le lui faire rétracter. Ce jésuite était tout trouvé d'ailleurs, et il s'apprêtait à remplir son office; c'était le père Couvrigny, célèbre par ses aventures galantes en province, et, pour le moment, confesseur de nonnes à Paris.

Le P. Couvrigny était l'un des esprits les plus adroits et les moins scrupuleux de sa compagnie. Mais toutes ces intrigues échouèrent dans cette occasion contre la vigilance des amis du diacre. Quand la couturière toucha à ses derniers moments, ce qui ne tarda guère, on l'avait si bien entourée et raffermie, qu'elle répéta devant deux notaires, appelés par les jansénistes, tout ce qu'elle avait dit dans ses premières déclarations. Après quoi, la pauvre fille mourut, en suprême confirmation du miracle qui l'avait guérie.

Cependant ces miracles, accomplis avant l'érection du tombeau du diacre, n'étaient que des prodiges d'avant-scène, une espèce de lever de rideau pour les grandes représentations qui allaient glorifier le saint des jansénistes et leur rébellion contre l'Église de Rome. Maintenant que la tombe est

posée, ornée de la belle inscription composée par M. Jaudin, et munie de l'approbation archiépiscopale de Mgr de Noailles, attendons-nous à voir quelque chose de plus grand et de plus fort que tous ces prodiges préliminaires. Ce sera la seconde phase de l'œuvre divine, ne comprenant encore, comme la première, que des miracles utiles, mais d'une portée agrandie et d'un caractère mieux accusé. Elle sera suivie d'une troisième phase, celle des miracles avec convulsions et des convulsions sans miracles.

Mais, au moment d'entrer dans ce récit, nous nous avisons que notre héros n'est encore apparu que dans une épitaphe. Il importe de faire avec lui plus ample connaissance. Nous allons donc raconter la vie du saint bienheureux que Dieu avait prédestiné à être le thaumaturge des jansénistes.

IV

La vie du bienheureux François de Pâris.

François de Pâris était né à Paris le 30 juin 1690. Son père, dont il était le premier fils, appartenait à une famille de robe, et était lui-même pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Paris en la chambre des enquêtes.

Son enfance ne fut marquée que par plusieurs traits d'une piété précoce, et par un fait d'un caractère plus si gnificatif. Sa mère, femme très dévote, recevait souvent des religieux. Un jour, il se présenta chez elle un moine théatin qui, sur les choses édifiantes qu'elle lui dit de son fils, demanda à voir le jeune François. L'enfant fut amené; mais, dès qu'il aperçut le moine, il recula, saisi de frayeur, et se couvrit les yeux de ses mains. Aussi surprise que fâchée, sa mère le gronda et le fit revenir ; mais l'enfant recula encore, effrayé comme la première fois, et la même chose arriva à plusieurs reprises. Or ce théatin était M. Boyer, plus tard évêque de Mirepoix, un des plus fougeux champions des jésuites. On voit que la répulsion pour les persécuteurs des jansénistes, s'éveillait de bonne heure dans cette jeune âme.

Les parents de François de Pâris le placèrent, à l'âge de sept ans, au collège que les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève entretenaient à Nanterre. Il y porta ces dispositions en quelque sorte natives, ou plutôt, dit son biographe, « ces semences de bénédiction qui ne firent que s'étendre et se développer par l'éducation. » Malheureusement, ou peut-être heureusement, suivant le point de vue où l'on se place, l'éducation ne développa jamais autre chose chez notre élève. Il nous dit lui-même qu'à Nanterre il désappprit à lire. Ses parents s'en prirent naturellement aux maîtres, et l'on en essaya de plus savants. L'un d'eux causa à l'enfant un plaisir extrême en lui racontant toute la Bible. Un autre, d'un caractère violent, le fouetta, et à force d'employer ce moyen *in extremis*, parvint à lui inculquer un peu de latin. Mais ni chez les seconds maîtres, ni au collège Mazarin, où ses parents

le placèrent plus tard, pour continuer ses études, il ne fut possible de l'avancer dans les humanités. Cependant, après plusieurs classes doublées, l'âge arrivant, on le fit passer en philosophie, car il fallait bien en finir.

La philosophie n'était pas non plus le fort de François de Pâris ; il y mordit encore moins qu'au grec et au latin. Auditeur peu attentif, et qui pis est, souvent introuvable, il croyait sanctifier ses écoles buissonnières en allant prier, pendant le temps des classes, à l'abbaye de Saint-Germain : les offices de la paroisse lui tenaient lieu de leçons. Sans doute ce n'est pas un mal pour un élève de penser à Dieu, mais François ne pensait pas à autre chose, et Dieu ne l'en récompensa point, puisqu'il lui refusa la science infuse, la seule à laquelle puisse prétendre un étudiant réfractaire. Si les frères ignorantins eussent existé alors, il eût été le premier de cet ordre. On dit cependant qu'un docteur de Sorbonne, à qui on le confia, le rendit assez fort pour argumenter d'une manière triomphante dans une thèse de théologie soutenue chez les jésuites.

Comme fils aîné de la famille, c'était au jeune François que M. de Pâris voulait léguer sa robe de conseiller. Il lui fut donc ordonné, malgré son inclination avouée pour une autre robe, de se livrer à l'étude des lois. Pour lui faire perdre l'air sérieux et gourmé qu'il avait dans le monde, son père exigea qu'il apprît à monter à cheval et qu'il s'habillât avec élégance. François accepta docilement ces humiliations ; il fit son droit par obéissance, et s'en tira un peu mieux néanmoins que de sa philosophie.

Ce fut après cette étude, ayant alors vingt et un ans, qu'il se crut autorisé à exprimer de nouveau son vif désir d'entrer dans l'état ecclésiastique. Ses parents s'irritèrent d'une insistance qui contrariait leurs vues, et qui peut-être blessait leur amour-propre. Cependant, grâce à ses sollicitations, il obtint la permission d'aller faire une retraite chez les pères de l'Oratoire de Notre-Dame des Vertus, dans le village d'Aubervilliers, et de passer ensuite quelques mois, mais en habit séculier, dans la maison de Saint-Magloire à Paris. Admirez la destinée ! C'étaient deux maisons jansénistes. Le jeune homme y choisit d'abord un confesseur, le P. Gaffard, que les jésuites firent exiler deux ou trois ans après, pour son opposition à la bulle *Unigenitus*. Le bon père ne voulut pas prendre sur lui de décider tout seul si c'était la grâce efficace qui opérait dans son pénitent. L'abbé Duguet, un des experts les plus renommés dans cette partie, fut consulté. Il entendit le jeune homme, et parut édifié de ses discours. Un ami commun, qui avait assisté à leur entretien, en rapporta la conviction que François avait conservé son innocence baptismale.

François de Pâris était à peine depuis trois mois à Saint-Magloire, lorsque

sa famille, apprenant combien de fruit il avait tiré de la permission qu'on lui avait accordée, se hâta de le rappeler, bien résolue à faire tous les frais possibles pour mettre sa vocation en péril. La maison du conseiller au Parlement était une maison chrétienne; cependant les parties de plaisir s'y multiplièrent. C'étaient de continuelles réunions, des festins, des jeux, et tous les divertissements de la vie mondaine, voire même, ajoute l'historien du diacre, « les pompes et les œuvres de Satan auxquelles on a renoncé dans le baptême. » Il devint bien évident pour le saint jeune homme qu'il existait une conspiration générale contre sa robe d'innocence, mais il soutint cet assaut avec courage.

Au plus fort de cette dernière épreuve, il lui vint un secours qu'il s'appliqua consciencieusement. Pendant qu'on l'entourait de toutes les tentations du siècle, il tomba malade de la petite vérole. Craignant que son visage n'en fût défiguré, ses parents voulaient employer tous les moyens indiqués à cette époque contre les conséquences de cette maladie; mais le jeune homme, s'indignant de ces précautions humaines, les repoussa avec un entêtement invincible, et déclara nettement que ce qu'on désirait sauver pour le monde, « était ce qu'il souhaitait le plus de voir effacé, de peur de lui plaire. » Et la petite vérole, nous allions dire la grâce, le maltraita à souhait.

Après sa guérison, on renouvela les attaques qu'il avait déjà essuyées ; on y joignit, mais tout aussi inutilement, les menaces et les rigueurs ; il fallut lui permettre de retourner à Saint-Magloire. Il avait un frère cadet, sur lequel les espérances de la famille durent se reporter. On fit élever ce dernier chez les jésuites, soit pour qu'il y puisât une religion moins farouche que celle de son aîné et plus propre à s'accommoder des honneurs du monde, soit que la famille voulût se ménager, le cas échéant, des saints dans les deux partis.

Si tel était le calcul de cette politique de famille, le temps ne permit point d'en assurer le résultat. Madame de Pâris mourut au commencement de l'année 1713. Dans cette conjoncture, François ne crut pas qu'il lui fût permis d'abandonner son père, et ce fut seulement au mois d'août qu'il rentra à Saint-Magloire. Mais M. de Pâris étant mort lui-même un an après sa femme, les deux frères furent libres de se rapprocher et de s'unir par la foi, comme ils avaient toujours été unis par l'amitié.

Le testament de leur père semblait pourtant avoir été calculé pour les diviser. Il donnait au cadet, déjà héritier de la charge de conseiller, plus des trois quarts de la succession. Mais François de Pâris se trouva encore trop riche pour un pénitent. Loin de céder aux conseils qu'on lui donnait de faire valoir ses droits, il regarda les volontés de son père « comme des ordres d'une Providence pleine de bonté, qui lui facilitait la voie du ciel en le déchar-

MONSIEUR DE TOURNUS ET LE DIACRE PARIS, D'APRÈS UNE ESTAMPE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

geant du poids des richesses, dont le bon usage est aussi rare que le compte qu'on doit en rendre à Dieu est terrible. »

Ce qu'il disait, il le pensait à la lettre, et ce qu'il y a de plus décisif, il agit en conséquence. La part qui lui était revenue du mobilier paternel se montait, en vaisselle d'argent, à plus de cent soixante marcs; il avait en outre beaucoup d'autres meubles, et surtout une très grande quantité de belle toile, provenant de la succession de sa mère. Le partage de famille étant fait, il ne s'occupa que d'en faire un nouveau entre les pauvres et lui, par lequel il devenait pauvre lui-même. Il commença par l'argenterie, dont une partie fut monnayée, pour être distribuée en aumônes. Presque toute sa toile et son linge servirent à faire des surplis aux pauvres prêtres des villages et des environs de Paris. Il chargea une voiture pleine de ces toiles, et la suivit à pied, depuis la rue de la Grève jusqu'au faubourg Saint-Antoine, où s'en fit la distribution.

Dans l'intervalle qui sépara la mort de son père de celle de sa mère, François avait pris la tonsure ; mais ce ne fut que deux ans après, c'est-à-dire au milieu de 1715, qu'il consentit à recevoir les ordres mineurs. Nommé catéchiste de l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, ce fut dans cette église qu'on le vit paraître pour la première fois en surplis ; il avait alors vingt-quatre ans ; plus tard, et aussi par ordre de ses supérieurs, il alla remplir à Saint-Côme les mêmes fonctions, qui, malgré leur humilité, lui semblaient encore trop importantes.

Quand son frère eut fini son droit et endossé la robe de conseiller, François alla demeurer avec lui, pour le préserver, par sa présence et ses avis, des dangers que le monde présentait à un si jeune homme. Grâce à François, la maison fut changée en séminaire, et lui, du moins personnellement, n'y vécut pas autrement qu'à Saint-Magloire. Il partageait sa journée entre l'étude et la prière, et ne quittait sa chambre que pour venir dîner. M. de Pâris le conseiller, étant devenu lui-même un petit saint du jansénisme, on doit croire que l'exemple de son frère lui fut salutaire, mais celui-ci eut peur de donner cet exemple à ses propres dépens, s'il prolongeait son séjour dans une maison où, malgré toutes ses précautions, il se trouvait trop près des hommes du siècle pour suivre sans trouble la vie pénitente qu'il avait embrassée.

Il se choisit, suivant les temps, différentes solitudes. Sa première retraite, quand il s'éloigna de son frère, fut le village de Boissy, près de Chartres. Pendant trois années consécutives, à partir de 1717, il y demeura depuis Pâques jusqu'à la Toussaint. Il y avait fait transporter tous ses livres de théologie, mais c'était moins pour y étudier que pour s'y livrer à la pénitence ;

car il donnait une plus grande part de son temps aux exercices du corps qu'aux spéculations de l'esprit. Il couchait sur la dure, et son ameublement, fort pauvre dès l'installation, s'appauvrissait encore chaque jour, en faveur des indigents. Il les visitait dans leurs maladies, leur procurait des remèdes et leur présentait lui-même des bouillons. Le plus grand nombre vivaient de sa table, et c'était pour eux qu'il se faisait servir un fort bon ordinaire, auquel il touchait à peine. Mais, au milieu de ces charitables soins, il n'oubliait pas son objet principal, qui était de dompter son corps par les macérations et les fatigues. Ne voulant pas se soustraire au labeur corporel, qu'il regardait comme une peine prononcée contre tous les hommes, il travaillait de ses mains plusieurs heures par jour. Il s'animait de l'exemple des pieux solitaires de Port-Royal, de ces hommes éminents par leur savoir ou distingués par leur naissance, qui fauchaient des prés, cultivaient des jardins et labouraient la terre avec plus d'ardeur que les hommes de journée.

Il y a dans la vie de François de Pâris, comme dans celle de tout personnage excentrique, plusieurs côtés qui prêtent à la caricature ; mais, si l'on regarde au fond, on y trouve ce qu'il y a de plus respectable au monde : une foi active, un entier détachement des choses de la terre et une ardente charité. De sorte que si les traits de sa vie excitent quelquefois un sourire, plus souvent encore ils provoquent de douces larmes.

François de Pâris, ayant quitté Boissy, retourna chez son frère, d'après les conseils de l'abbé Duguet. Il touchait alors à sa vingt-huitième année ; il y avait trois ans qu'il avait reçu les ordres mineurs. Ses supérieurs, le jugeant digne du titre de sous-diacre, le décidèrent à l'accepter, non sans avoir eu à combattre longtemps ses scrupules. Mais lorsqu'on lui proposa, trois mois après son ordination, une place de chanoine qui allait vaquer à Reims, ville originaire de sa famille, et que le titulaire mourant voulait résigner en sa faveur, ni les instances de ses amis, ni les exhortations de Duguet lui-même, ne purent l'amener à faire les diligences nécessaires pour être nommé à ces fonctions dans une église qui avait sur lui des droits particuliers et qui l'appelait « d'une manière si canonique [1]. »

Il continua de demeurer avec son frère jusqu'à ce que, par ses prières et ses démarches, il lui eût procuré une épouse vertueuse. Croyant alors avoir assez fait pour sa famille, et l'idée qu'il se formait de la sainteté de son état ne lui permettant pas de vivre dans une maison avec des dames, il loua clandestinement un petit réduit dans les bâtiments du collège de Bayeux, et, sans avertir son frère, il y fit transporter tout ce qui était à lui.

1. Lettre de l'abbé Duguet.

A compter de ce moment, François de Pâris va se trouver libre de pratiquer avec plus de suite une vie pénitente et laborieuse. Il se nourrit des mets les plus grossiers et se réduit à un seul repas par jour. Un entretien d'une demi-heure pendant ce repas, avec quelques amis qu'il loge chez lui, telle est son unique distraction. Tout le reste du jour il se tient renfermé dans sa chambre, passe l'hiver sans feu, et se contente, par les plus grands froids, d'envelopper ses pieds dans un sac de toile. Il pousse même ses austérités jusqu'à se couvrir en secret du cilice, au moins à certains jours.

Après s'être dépouillé de presque tous ses biens, François ne pouvait être embarrassé par la fortune. Cependant, ayant dressé à nouveau le bilan de son avoir, il se trouva encore chargé de beaucoup de choses superflues. Il lui restait, entre autres, quelques pièces d'argenterie : il s'empressa de s'en défaire, pour étendre ses aumônes.

Quoique sa charité fût l'amour du prochain en général, elle s'exerçait plus particulièrement en faveur de ceux qui souffraient pour la cause de la vérité, et la vérité pour lui, c'était la doctrine janséniste. Il s'attendrissait sur le sort de tant de pasteurs séparés de leurs troupeaux, arrachés à leurs familles, souvent même à leurs patrimoines ; il aidait de ses ressources les plus malheureux, et, dans l'impossibilité d'offrir à tous un asile, il recueillait du moins chez lui ceux qui, par leurs conseils et leurs exemples, pouvaient contribuer à son avancement dans la carrière de sainteté qu'il avait embrassée. Quiconque était capable de lui apprendre quelque chose en ce genre, ne lui échappait pas facilement. Voici, par exemple, comment, vers la fin de 1721, il aborda et enleva d'assaut, pour ainsi dire, un pénitent du premier ordre.

Une bonne femme, sa voisine, lui apprit qu'il y avait à Paris, dans un certain endroit qu'elle lui désigna, un monsieur qui, disait-elle, *vivait bien pis que lui*. François s'empresse d'aller trouver cet amateur à l'adresse indiquée. Il frappe, on n'ouvre point ; il frappe de nouveau, très fort et très longtemps.

« Rien ne sert de vous cacher, crie-t-il à travers la porte, je sais que vous y êtes, et je ne me retirerai pas sans vous voir ; il ne sera pas dit que vous ferez pénitence et que vous vous sauverez tout seul. »

L'homme se montra enfin ; c'était un prêtre, M. Tournus, qui était descendu volontairement de l'autel, pour aller expier, au fond d'une retraite ignorée dans un coin de Paris, les délices qu'il avait goûtées dans une cure plantureuse du diocèse d'Agde. Avant le jour où il fut touché par la grâce, cet ecclésiastique avait mené une existence mondaine, mangeant délicatement

et buvant frais, recherché dans ses meubles, propre dans ses habits, aimant la compagnie et le plaisir, prêchant le jour ses paroissiens et jouant gros jeu pendant la nuit. Pour faire pénitence de sa vie passée, il se renfermait maintenant dans sa chambre, ne mangeait que des légumes à l'eau et une fois par jour seulement, jeûne qu'il accompagnait de larmes, de veilles, de prières, d'aumônes, d'un dépouillement universel, d'un sentiment profond de son néant, et d'une confession presque publique et universelle de ses péchés. Ce que faisant, M. Tournus s'estimait et se qualifiait lui-même *le plus scélérat de tous les hommes.*

Leur entrevue dut être curieuse, et la science de la mortification chrétienne eut sans doute beaucoup à gagner au rapprochement de ces deux héros de la pénitence.

Quand François ne trouvait pas à Paris les docteurs propres à le soutenir dans sa voie de sainteté, il n'hésitait pas à les aller chercher dans leurs retraites en province. Quel que fût le temps, il faisait tous ses voyages à pied. Un jour qu'il se livrait à des exercices de pénitence chez les ermites du Mont-Valérien, ayant appris que le savant Duguet, son conseiller ordinaire, se trouvait alors chez la présidente de Ménard, au château de Neuville, près de Pontoise, il résolut d'aller l'y rejoindre. La pluie tombait à torrents. Arrivé à Argenteuil, il s'y arrêta un instant pour voir un bénédictin qu'il fit demander à l'abbaye.

« En entrant dans le cloître, dit ce religieux dans une lettre qu'on a conservée, je fus agréablement surpris de voir M. l'abbé de Pâris. Dans le premier moment, je ne fis pas attention qu'il était bien mouillé et bien crotté, portant une méchante soutane rabattue. Je lui demandai où il avait mis son cheval, et sur l'aveu qu'il me fit qu'il était à pied, je le plaignis fort à cause des mauvais chemins, et surtout à cause de la pluie continuelle qu'il avait essuyée. Nous lui fîmes grand feu, mais il ne voulut jamais prendre les pantoufles qu'on lui présenta, sous prétexte que ses souliers sécheraient mieux dans ses pieds. Je remarquai qu'il ne voulait jamais relever sa soutane pour faire sécher ses bas : il la laissa toujours traînante devant le feu, qui le fit paraître comme un tourbillon de fumée, tant il était mouillé. Lorsqu'il vit mettre le couvert, il nous demanda si nous n'avions pas encore dîné : on lui dit que c'était pour lui. Il répondit : « Cela est inutile, je ne mangerai pas. » En effet, il ne voulut pas même prendre un verre de vin. Ses refus, quoique très humbles, furent persévérants, ce qui nous fut sensible, parce qu'il ne paraissait pas avoir dîné. Si j'eusse été au fait de ses jeûnes prodigieux, ma surprise aurait été moins grande. Il partit un moment avant les vêpres, la pluie continuant toujours : il refusa un cheval, sous prétexte qu'il n'était pas accoutumé à s'en servir, et promit cependant de nous revoir quand il repasserait. Il revint cinq jours après, à pied comme auparavant, et quoiqu'il nous eût promis de dîner à son retour, il n'en fit rien, et ne goûta pas même notre vin... La pluie

ne l'empêcha pas de partir, et il ne répondit rien quand je lui demandai s'il n'allait point au Mont-Valérien[1]. »

On sut que le même soir, vers sept heures, l'ascétique voyageur arriva à Paris, très mouillé et sans doute toujours à jeun. Il n'alla que le lendemain au Mont-Valérien, reprendre ses exercices de pénitence.

A quelque temps de là, il entreprit un autre voyage, pour voir un célèbre bénédictin, nommé dom Claude Léauté, qui était alors à Melun. C'était le plus miraculeux jeûneur dont on eût entendu parler depuis les saints de la Thébaïde. Ses confrères, qui avaient commencé par être jaloux de lui, finirent par en être fiers, n'ayant jamais pu, quelque piège qu'ils lui eussent tendu, le convaincre de supercherie. On ne l'appelait dans sa communauté que le *grand jeûneur*. Non seulement il choisissait un jour de la semaine, soit le mercredi, soit le vendredi, qu'il passait sans boire ni manger, mais, pendant tout le carême, il ne prenait d'autre nourriture que le pain consacré et le vin de sa messe. Il avait passé ainsi vingt-cinq carêmes. Par obéissance pour son supérieur, il dut une fois interrompre ce jeûne et descendre au réfectoire avec les autres religieux ; mais, pour rétablir l'équilibre de son régime ainsi troublé, il jeûna depuis la Sainte-Croix jusqu'à la Toussaint.

Dom Léauté dormait à peine un quart d'heure de suite, ou plutôt il ne faisait que sommeiller un peu sur sa chaise ou sur le plancher de sa chambre, lorsqu'il y était réduit par l'épuisement. Il portait un corselet de fer, où étaient représentés les instruments de la passion, et qui lui prenait depuis les épaules jusqu'au-dessous de la poitrine. Montgeron, en rapportant qu'il a vu lui-même, non sans frémir, cette pesante cuirasse, ajoute qu'elle était toute hérissée de pointes d'aiguilles qui entraient dans sa chair, et qu'il y avait en plusieurs endroits des molettes d'éperon. Mais, comme les plus grands saints sur la terre ne peuvent atteindre qu'à une perfection relative, nous ne devons pas omettre de dire en quoi celui-ci était incomplet : il se chauffait pendant l'hiver et certifiait lui même qu'il ne pouvait se passer de feu. Il était donc, sur ce point, inférieur à François de Pâris. Mais, en revanche, que de supériorités écrasantes dont celui-ci devait être aplati, abîmé, anéanti !

Dom Claude Léauté, on doit l'avoir deviné, était un parfait janséniste. Il avait appelé après la publication de la bulle ; il avait réappelé après le mandement de Mgr de Noailles, portant acceptation de cette bulle. Mais ce qui donnait la plus grande force à sa double protestation, c'étaient ses jeûnes

1. *Vie du bienheureux François de Pâris, diacre du diocèse de Paris*, édition de 1788, in-12, pages 88-90.

extraordinaires, puisqu'il avait expressément demandé à Dieu la grâce de pouvoir les soutenir, en confirmation de la vérité de la doctrine janséniste.

Après avoir visité de pareils saints, François de Pâris ne pouvait que se reprocher sa tiédeur. Il était mécontent de ses pénitences, qui, dans son opinion, ne s'élevaient pas au-dessus d'une médiocrité humiliante.

M. Tournus, malgré la façon dont il en avait fait la conquête, ou pour mieux dire la capture, s'était donné cordialement à lui. Les deux amis allèrent ensemble s'établir au *Collège de justice*, où ils passèrent quelques bons moments. Ils ne tardèrent pas à se lier avec un troisième personnage, qui fut la propre découverte de M. Tournus, et qui était plus fort qu'eux, sinon dans la pratique, du moins dans la tradition de la vie pénitente.

C'était un gentilhomme élevé à Port-Royal, et qui, riche de plus de deux cent mille livres de rentes, vivait détaché du monde et se mortifiait par les plus grandes austérités. L'unique repas qu'il faisait par jour, se composait de pain bis, de légumes et d'eau claire. Son lit était une bière, dans laquelle il reposait quelques heures. Il avait soixante-quinze ans lorsque M. Tournus et son compagnon allèrent le voir dans la terre qu'il habitait près de Poissy. Comme il avait été lié dans sa jeunesse avec les hommes les plus saints et les plus éclairés du siècle précédent, on devine que la conversation de ce respectable vieillard ne fut pas moins édifiante que son exemple.

La tête en tourna au pauvre sous-diacre. En sortant de cette entrevue, il méditait de si grandes macérations que M. Tournus en fut effrayé lui-même. Ce que celui-ci appelait dévotion, ne semblait plus à l'autre que petitesse. Tout ce que M. Tournus put obtenir, ce fut de l'amener à suspendre les effets de cette ardeur d'austérité dont il était enflammé.

Fort peu sensible aux remontrances de son ami, et convaincu qu'en matière de sainteté on ne peut parvenir à rien de complet si, par de fréquents voyages, on n'a pas étudié les mœurs et les pratiques des pénitents les plus originaux, François se met en route, pour aller visiter les héros les plus renommés en ce genre.

Il va d'abord s'enfermer à Hiverneau, où il passe trois mois. Il ne sort de cette abbaye que pour entreprendre divers autres pèlerinages, comme s'il voulait faire partout des noviciats. Enfin, il pousse jusqu'à l'abbaye de la Trappe. Ne pouvant obtenir d'y être reçu comme pensionnaire, il demande la permission, qui lui est également refusée, de louer une petite maison dans le voisinage et de suivre tous les exercices du couvent. C'est probablement alors qu'il se rabat chez les ermites du Mont-Valérien, et y fait cette retraite interrompue par le voyage que nous avons raconté précédemment.

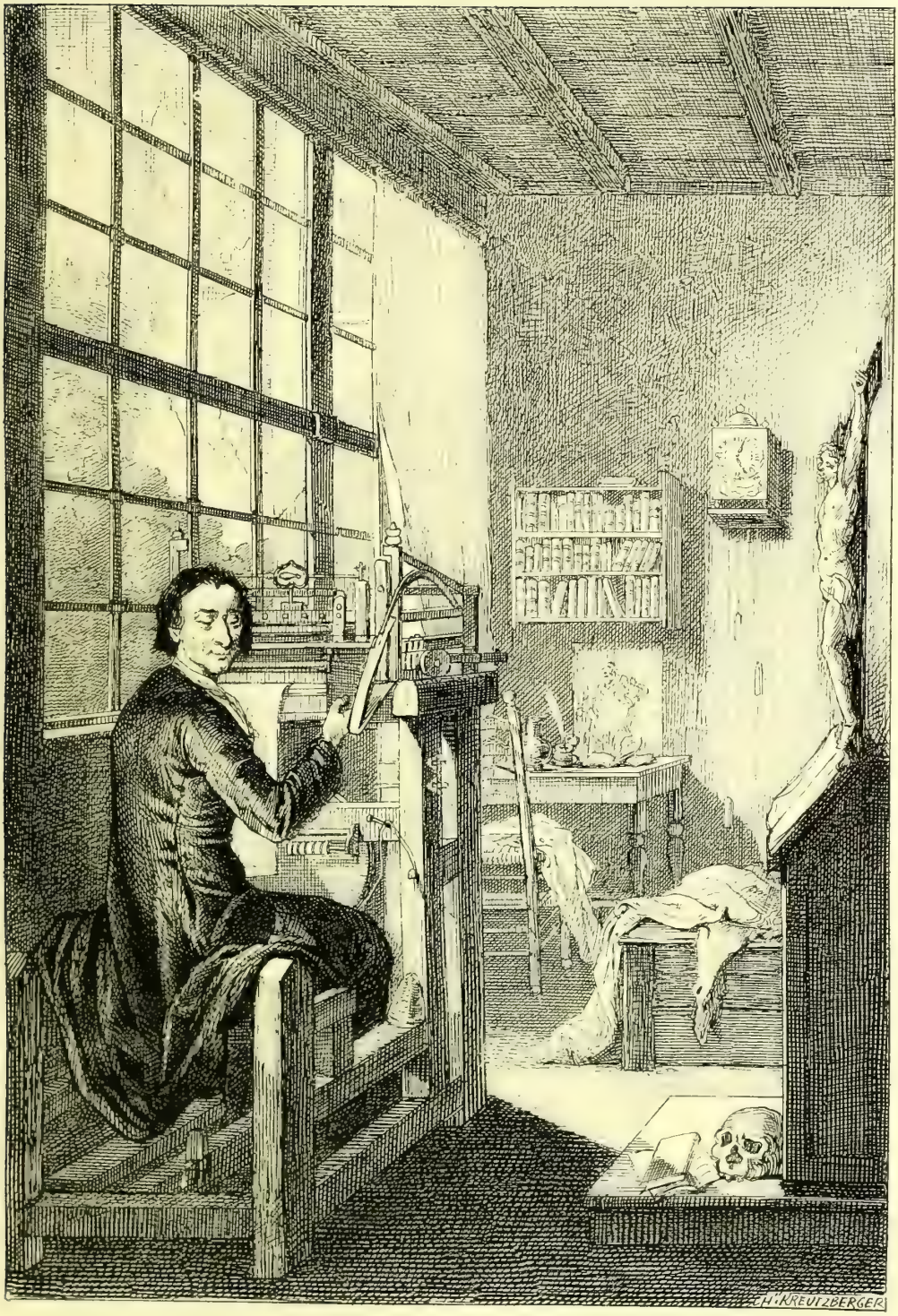

LE DIACRE PARIS TRAVAILLANT A UN METIER A BAS, D'APRÈS UNE ESTAMPE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE (PAGE 294)

Cependant, au milieu de cette vie quelque peu vagabonde, il s'était chargé de plusieurs fonctions, qui semblaient devoir le fixer à Paris. On lui avait imposé le titre de diacre, qu'il avait accepté par obéissance, suivant sa méthode ordinaire. Outre le catéchisme qu'il faisait à Saint-Côme, il avait encore accepté la supériorité des jeunes clercs, emploi sans éclat, mais non sans une certaine importance, et que le sentiment de son indignité lui faisait trouver effrayante. Il fut même question, quelque temps après, de le faire prêtre et curé de Saint-Côme ; mais, ayant déclaré nettement que jamais il ne signerait le formulaire de soumission à la bulle, il arrêta tout court ceux qui méditaient de faire cette nouvelle violence à son humilité.

Il était rentré dans son réduit du collège de Justice, mais il n'y demeurait que le dimanche, jour où ses fonctions rendaient sa présence nécessaire à Paris. Il se livrait, tout le reste de la semaine, à son goût pour la villégiature religieuse, dans une petite maison qu'il avait acquise à Palaiseau, village des environs de Paris, connu de tout le monde par le drame de la *Pie voleuse*, mais uniquement cher à son cœur par la sépulture des Arnaudt.

Toutefois il s'en lassa bien vite, comme de toutes ses autres retraites, et alla se confiner au faubourg Saint-Marceau, rue de l'Arbalète, dans une maison habitée exclusivement par des pauvres. Pour mieux échapper à toutes les recherches, il ne se fit connaître dans ce quartier que sous son prénom de *François*, par lequel nous le désignerons aussi le plus souvent. La chambre qu'il occupait au troisième étage, avait pour ornement les quatre murailles toutes nues ; les fenêtres en étaient mal garnies et encore plus mal fermées, en revanche elles étaient tournées au nord. Pour tout meuble, il y avait un lit formé de planches mal assorties, couvert d'un mauvais matelas, une table et une chaise.

Ce fut dans ce taudis que M. Tournus découvrit son ami, après l'avoir longtemps et inutilement suivi, pour connaître sa nouvelle cachette. Bien qu'il fût passé maître lui-même dans l'art de la pénitence, M. Tournus ne put s'empêcher d'être touché à la vue de tant de misère, surtout lorsque François lui eut avoué qu'il vivait de pain bis et de quelques œufs durs. Mais hâtons-nous de dire que, quelques jours après la visite de M. Tournus, ce régime, si sec, fut providentiellement adouci. Nous transcrivons, d'après le biographe du saint diacre, le petit récit épisodique qu'il appelle l'*histoire de la soupe:*

« Le principal locataire de la maison que François habitait, dit l'auteur de la *Vie du bienheureux François de Pâris*, se présenta au bout de trois mois, pour recevoir le quartier de loyer qui était échu. Le saint diacre, croyant qu'il suffisait de payer une somme si modique tous les six mois, n'avait pas pensé à l'acquitter.

et comme il ne se trouvait pas avoir de quoi le satisfaire sur-le-champ, il se contenta d'assurer qu'il le ferait dans peu. Le créancier, voyant son débiteur mal vêtu, entra dans sa chambre, et, n'y voyant ni meubles ni effets qui pussent le dédommager, sa crainte augmenta ; il fit du bruit et eût chassé honteusement sans délai le saint pénitent, si un voisin ne s'était trouvé à propos dans la montée de l'escalier, pour répondre de la dette.

« Ce voisin, qui voulut bien répondre du loyer, était un passementier. S'étant aperçu que le pauvre homme ne faisait point d'ordinaire, et ayant tout lieu de croire qu'il ne vivait que de pain et d'eau, il voulut le soulager dans l'extrême indigence où son extérieur annonçait qu'il devait être : il offrit de lui donner tous les jours de la soupe. Le saint diacre y consentit avec humilité, et reçut pendant quelque temps la soupe qu'on lui donnait, maigre ou grasse, aimant mieux passer pour pauvre que de ne pas suivre scrupuleusement le genre de vie qu'il s'était imposé. En récompense de ce bienfait, il allait chez son voisin, faire de bonnes lectures pour son instruction et pour celle de sa famille. Il aidait même souvent sa femme à porter son seau, lorsqu'elle venait de puiser de l'eau[1]. »

Mais tous les voisins de François ne lui donnaient pas le même agrément. Un jour, il entend au-dessus de lui une femme qui se lamente et pousse des cris horribles. Il monte aussitôt, ne doutant pas qu'il n'y ait là quelque âme en peine à consoler, quelque cœur blessé à guérir. Il trouve une créature à ce point suffoquée par la douleur, qu'elle ne peut répondre à aucune de ses questions.

« Mais, ma bonne dame, lui dit-il, quelle peut être la cause d'un si violent désespoir ? Est-ce que vous auriez eu le malheur de commettre quelque péché mortel qui vous priverait de la grâce de Dieu ? »

Mais celle-ci, retrouvant subitement la parole, lui répond, en le repoussant du bras :

« Un péché ? Monsieur ; eh ! que n'en ai-je commis trente, et que mon malheureux mari ne m'eût pas emporté, pour aller boire, les dix écus que j'avais eu tant de peine à amasser ! »

Épouvanté de cet horrible blasphème, François rentre précipitamment dans sa chambre, il se jette la face contre terre, et, fondant en larmes, s'offre à Dieu, comme victime, en réparation de sa gloire insultée. Il tombe dans une extase qui lui ôte l'usage de ses sens. Ce ne fut que le lendemain, à l'arrivée d'un de ses amis, qu'il fut tiré de cet état.

Le saint diacre ne pouvait demeurer plus longtemps dans une maison si mal habitée. Vers le commencement de 1724, il alla s'établir au faubourg Saint-Jacques, près du Val-de Grâce. Quatre pieux amis vinrent partager sa nouvelle solitude.

1. *Vie du bienheureux François de Pâris*, p. 154.

Réalisant cette fois son plus doux rêve, il forme alors, avec ses amis, une véritable communauté, ayant sa règle strictement observée par tous, et sur laquelle lui, personnellement, n'était pas homme à se faire grâce.

Il s'était condamné à ne point sortir. Renfermé dans sa chambre, comme dans une étroite prison, il n'en descendait que pour les repas, qui étaient ordinairement suivis d'une demi-heure de conversation. Pendant tout le carême de cette année 1723, il s'abstint même de la faible portion de nourriture que la règle de la maison permettait de prendre à midi, et ne but que de l'eau, pour attendre le repas, qui avait lieu à six heures du soir.

A la suite de ces rigoureuses mortifications, il éprouva des agitations extraordinaires : il gémissait, pleurait, rugissait même ; par moments, enfin, il se roulait dans sa chambre avec grand bruit, répétant ce cri de Job : « Ah ! Seigneur, vous prescrivez contre moi des choses bien amères ! Voudriez-vous me perdre pour les péchés de ma jeunesse ? » Or, le saint diacre n'avait pas eu de jeunesse orageuse, il n'avait pas péché pour son compte ; dans cet état violent, il se croyait donc chargé de l'iniquité générale des hommes. Quant à ses convulsions, elles étaient l'effet d'un éréthisme nerveux, suite des abstinences excessives auxquelles il s'était soumis.

La petite communauté du Val-de-Grâce ne subsista que jusqu'à Pâques. Vers ce temps, Dieu permit au démon de tenter le diacre par l'ennui et par le dégoût. Ce fut un avertissement pour le saint homme, de s'éloigner encore plus qu'il n'avait fait jusqu'alors du commerce des humains.

Cette retraite cachée après laquelle il soupirait, il crut enfin l'avoir trouvée rue des Bourguignons, dans une maison du faubourg Saint-Marceau, qui fut sa dernière demeure. Il ne permit qu'à M. Tournus de l'y suivre. Du reste, se considérant déjà comme mort à tout, il s'y ensevelit, comme dans son sépulcre. Il se rendit inaccessible même pour son frère, à qui il avait abandonné, moyennant une modique pension, tout ce qui lui restait de biens-fonds. Ses rapports avec lui se bornaient à quelques visites, qu'il lui faisait chaque année, et pour lesquelles il avait soin de se vêtir proprement, le laissant d'ailleurs dans l'impossibilité de les lui rendre, en lui cachant le lieu de sa retraite.

A l'époque où François de Pâris se confina dans la rue des Bourguignons, il lui restait encore quelque argenterie. Il s'en défit ; mais il avait gardé un peu de linge à son usage personnel. Quelques jours après, ayant vu passer un pauvre presque nu, il le fit entrer dans l'allée d'une maison, se dépouilla de sa chemise, et l'en revêtit. Depuis cette rencontre, il renonça au linge, et ne porta plus que des chemises de grosse serge. Sa plus grande ambition était de ressembler entièrement aux pauvres ; il se dépouillait de tout,

pour se rendre leur égal. Il en était venu à regarder la malpropreté comme une bienséance. « Je ferai, disait-il, dans un billet écrit de sa main quelques mois après qu'il fut entré dans sa grande retraite, tout ce que je pourrai pour me faire mépriser. J'affecterai les airs les plus grossiers et les plus stupides. Je porterai les habits les plus vils et les plus usés, et je ferai tout ce que je croirai de plus bas et de plus malpropre, afin qu'on se moque de moi. »

S'il était en voyage, il ne mangeait et ne logeait qu'avec les pauvres. Aussi lui arrivait-il souvent d'être pris lui-même pour un mendiant, et c'était alors le moment de ses plus grandes joies. Une femme, qui le voyait souvent à l'église de Saint-Médard, dans le plus triste accoutrement, avait dessein de lui faire l'aumône ; mais une certaine hésitation l'en avait toujours empêchée. Enfin, un jour, surmontant sa timidité, elle met la main à sa poche, pour lui offrir une pièce de douze sols. Mais, dans le même moment, un pauvre s'étant approché, le diacre lui donna vingt-quatre sols. La bonne femme resserra bien vite sa petite pièce.

Qnant à son régime dans cette solitude, ce qu'on en rapporte surpasse en austérité toutes les épreuves qu'il avait tentées auparavant sur son estomac. Il ne vivait que de légumes, qu'il achetait lui-même et qu'il apprêtait à la hâte. Tel était son bon ordinaire ; mais les jours où il voulait se mortifier dans les règles, il se contentait de ce qu'il appelait sa salade, laquelle consistait en une poignée d'herbes nageant dans une pinte d'eau.

Quoique notre pénitent eût pour objet principal la mortification et la prière, il avait apporté dans cette retraite le louable dessein que nous lui avons déjà vu suivre à Boissy, de consacrer chaque jour un temps considérable au travail des mains. Il voulait se donner par là, le mérite de gagner sa vie et d'augmenter le fonds de ses aumônes. Il entra donc comme apprenti chez un ouvrier en bas, et, quand il se trouva assez habile dans ce travail, il traita avec lui pour un métier dont il paya d'avance le prix. Mais quand le terme convenu pour la livraison fut expiré, l'ouvrier nia la commande du métier, l'argent reçu, et garda le tout. Le bon diacre, n'ayant rien pu obtenir de lui par la douceur, s'était décidé, par les conseils de ses amis indignés, à faire le transport de ses droits à un tiers, afin de poursuivre en justice ce malhonnête homme. Mais, dès le lendemain, il revint sur une démarche, qu'il trouva, après y avoir réfléchi, contraire à la charité. Ce fut l'objet d'une longue lettre qu'il écrivit à ce tiers investi de ses droits, et qui se termine ainsi : « Je ne sais pas si Notre-Seigneur, dont la conduite est le modèle de la nôtre, se serait mis en devoir d'arracher sa bourse d'entre les mains d'un voleur, lui qui la confiait à Judas, dont il connaissait la fripon-

nerie. » L'acte de transport fut annulé. Le diacre ne renonça pas à faire des bas, mais il dut acheter un autre métier.

Cependant son idée dominante était toujours de former une petite communauté, et M. Tournus approuvait beaucoup ce dessein. Mais ils étaient l'un et l'autre trop modestes pour se laisser attribuer la moindre autorité sur leurs frères. Un ancien bénédictin, dom Gilles Parent, vivait alors retiré à Saint-Amand, entre Compiègne et Noyon. Ce religieux, qui avait souffert pour la sainte cause du jansénisme et dont la science leur était connue, fut celui qu'ils désirèrent attirer à eux, pour en faire le supérieur de leur future communauté. Ils partirent pour Saint-Amand; mais ils trouvèrent le pieux solitaire dans un tel état de faiblesse et de maladie, qu'ils ne purent ni le consulter, ni tirer de lui quelque parole édifiante. Ils revinrent sur leurs pas; mais quelle triste odyssée que ce retour ! Comme ils voyageaient à pied et dans un accoutrement qui les recommandait peu à la considération du vulgaire, leur marche fut remplie d'incidents qui, pour être petits en eux-mêmes, n'eurent pas moins leur importance, au point de vue de nos pauvres pèlerins. En dépit du proverbe : « L'habit ne fait pas le moine, » la chartreuse de Noyon, où ils comptaient coucher et assister à l'office de la nuit, leur ferma hermétiquement sa porte. Ils allèrent frapper à celle des bénédictins de la ville, qui les recueillirent et les réconfortèrent assez bien. Voilà pour une étape. Le lendemain, à Louvre-en-Parisis, où il n'y avait ni bénédictins ni chartreux, mais seulement des aubergistes, leur extérieur les fait rebuter partout où ils se présentent. Ils s'étaient résignés à passer la nuit dans les chemins, lorsqu'un cavalier, dont ils firent la rencontre, les ramena en ville, et les fit recevoir, sous sa caution, dans une des hôtelleries qui les avait déjà refusés. Le jour suivant, la pluie venant se joindre aux autres tribulations, aux mauvais chemins, à la fatigue, ils avançaient peu. L'un d'eux fit alors la motion de louer des ânes.

Qui nous dira, — car tout est mystère dans certaines natures d'esprit, — qui découvrira la vraie source de cette joie extraordinaire dont le diacre fut transporté, dès qu'il se vit sur une humble monture ?

« Il se mit à chanter les litanies des saints, nous dit son biographe, ce qu'il faisait avec une ardeur si vive et une émotion si sensible, que M. Tournus, s'approchant de lui, l'embrassa tendrement et lui dit : « Courage, mon cher ami, cou- « rage ! » Et le saint diacre lui répondit avec la plus vive joie et l'amour le plus ardent : « Ne faut-il pas, tant que notre pèlerinage durera, invoquer les saints nos « bons amis, et chanter avec eux les louanges de notre maître commun sur cette « terre, comme nous espérons les chanter avec eux éternellement [1] ? »

1. *La vie du bienheureux François de Pâris*, p. 190.

Descendus de leurs ânes, et rentrés dans leur solitude du faubourg Saint-Marceau, les deux amis, malgré le mécompte qu'ils avaient éprouvé, ne renoncèrent pas à leur projet. Trois ou quatre prêtres s'étant joints successivement à eux, la communauté se trouva établie. Il n'y eut pas, à proprement parler, de supérieur, mais il est à croire que le membre le plus considérable, le *primus inter pares*, était le diacre, puisque tous suivirent le règlement de vie qu'il avait dressé pour son usage. Du reste, à l'exception des offices, des lectures et des repas, auxquels tous devaient assister exactement, ils vivaient dans une complète indépendance les uns des autres. Chacun était son propre domestique dans sa chambre, ou pour mieux dire dans sa loge, mais tous devaient être, à tour de rôle, domestiques de la communauté, et contribuer aux dépenses suivant ses moyens. On devait s'efforcer de gagner sa vie du travail de ses mains. Le plus malhabile pouvait d'ailleurs y suffire, car l'ordinaire ne se composait que de légumes et de graines. Lorsque François de Paris était chargé d'y pourvoir, il montrait une prédilection particulière pour les choux, surtout s'ils étaient pourris. Jamais ni viande, ni poisson, ni œufs, ni beurre, ni lait. Le vin pouvant être employé comme remède dans certains cas, on en conservait quelques bouteilles pour cet usage.

A cette austérité de la vie commune, chaque membre était libre d'ajouter des mortifications particulières de son choix, et il est inutile de dire que le diacre ne se les ménageait point. Comme il avait pourtant trop d'humilité pour oser suivre aveuglément en cela les fantaisies de son esprit, il aimait à prendre les avis de quelques personnages graves et éclairés. Il alla un jour trouver un médecin, plus ferré sans doute sur les conseils évangéliques que sur les règles de son art, et lui demanda si une personne qui se croyait obligée de faire pénitence et d'apaiser la colère de Dieu, pouvait sans scrupule pratiquer les mortifications dont il lui fit le tableau. Le docteur, en ayant délibéré, répondit affirmativement, à la condition toutefois d'interrompre, ou même de cesser ce genre de vie, s'il en résultait un notable affaiblissement de la santé.

Ainsi autorisées par la Faculté, les ardeurs du diacre pour la pénitence ne connurent plus ni degrés ni tempéraments.

« Il couchait tout habillé, nous dit son biographe, tantôt sur la terre, tantôt sur une planche ou sur un mauvais matelas, plus propre à le faire souffrir qu'à le soulager. Aux haires et aux cilices qu'il portait, il ajouta une plaque de fil de fer en forme de cœur, hérissée de pointes, qui entraient si avant dans sa poitrine par les coups qu'il s'en donnait, que le sang en coulait. Il se mortifiait par une ceinture de fer armée de pointes. »

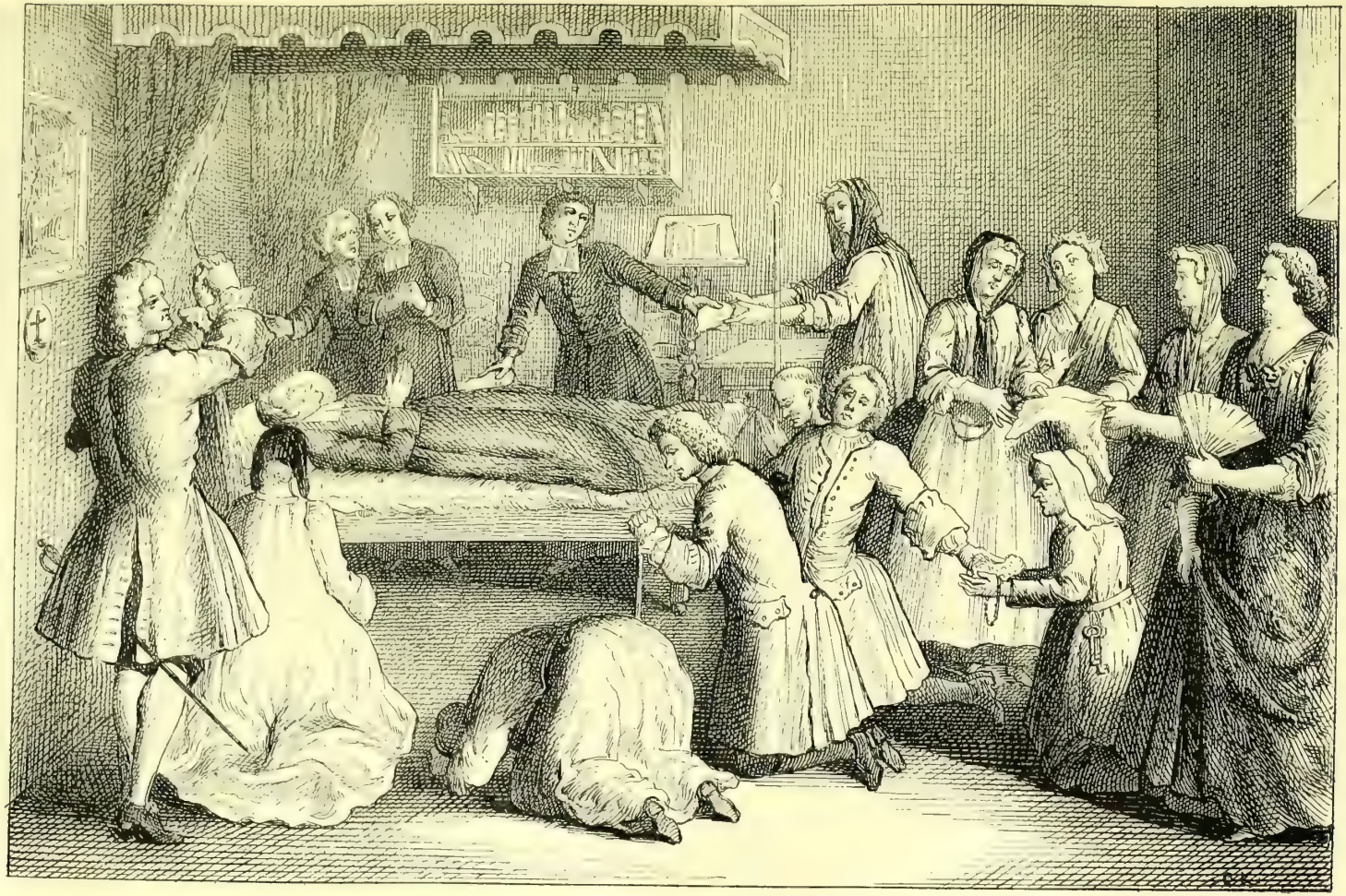

MORT DU DIACRE PARIS, D'APRÈS UNE ESTAMPE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE (PAGE 307)

Cependant le confesseur de François de Pâris, moins évangélique que son médecin, le força de quitter cet instrument meurtrier. Pour le consoler, il lui permit de porter une chaîne dont il faisait deux ou trois tours sur son bras droit, insigne d'ignominie par lequel on marquait autrefois les pécheurs scandaleux, les galériens de l'Église, pour ainsi dire.

Mais le saint pénitent recherchait surtout les souffrances morales. Grâce à certains membres de sa communauté, il eut, sous ce rapport, de quoi se satisfaire. Nous avons déjà fait connaître M. Tournus, mais l'occasion nous a manqué de dire que ce digne homme était d'une vivacité extrême. Il était tombé malade à la suite du voyage et de la partie d'ânes dont nous avons parlé ; François de Pâris, qui lui servait de domestique et d'infirmier, ayant voulu un jour le retourner sur son lit, ne sut pas bien s'y prendre, et le malade, impatienté, lui détacha un soufflet. C'était là certainement une douceur : le bon diacre tendit l'autre joue, mais l'ami Tournus ne redoubla point.

Il tira bien meilleur parti d'un autre de ses compagnons. Il y avait alors dans le couvent de l'Oratoire un prêtre, nommé Mabileau, qui vivait de son opposition à la bulle. Janséniste féroce, si on lui ôtait ce mérite, il n'avait plus que des qualités insupportables. La bizarrerie de son caractère et l'arrogance de son esprit l'avaient, depuis longtemps, fait renvoyer de sa congrégation. Recueilli par l'archevêque de Paris, M. de Noailles, qui lui avait confié la direction des religieuses de Saint-Eutrope, après avoir fait quelque bien dans ce poste auquel il convenait par certains côtés, il n'avait pas tardé à s'y rendre impossible comme partout. Il n'était fait ni pour la vie solitaire, ni pour la vie commune. Le diacre connaissait parfaitement ce Mabileau, pour l'avoir déjà logé et nourri, tant au collège du Bayeux qu'au collège de Justice. Il se rappelait les mauvais procédés qu'il avait reçus, en payement de sa charité, de cet ingrat qui l'avait quitté pour aller parcourir en vagabond diverses provinces. En dépit, ou plutôt en raison de ces souvenirs, dès que le diacre apprit que son homme était de retour à Paris, et dans la misère, il n'eut point de repos qu'il ne l'eût découvert et attiré dans sa communauté. Il voulait se faire de lui un moyen de sanctification.

Pour n'être privé d'aucun trait de l'humeur querelleuse de cet homme, il l'institua expressément censeur de sa conduite, office que Mabileau eût sans doute bien pris de lui-même, mais qu'il remplit dès lors avec d'autant plus de fermeté qu'il en avait officiellement le titre. La rigueur de Mabileau allait jusqu'à la cruauté ; son bénévole patient en pleura souvent, mais il ne s'en plaignit jamais, prenant tous les traits les plus perçants de ce méchant esprit pour des corrections charitables, et d'un si haut prix qu'il devait les reconnaître par toutes sortes de condescendances. Mabileau, se prévalant de la

supériorité que son rang dans la hiérarchie ecclésiastique lui donnait sur son bienfaiteur, voulait qu'on servît sur ses premiers ordres, sans différer d'un moment l'heure du repas, quand il la jugeait bonne par son appétit. Il disait alors, en se mettant à table sans façon :

« Je suis prêtre, M. de Pâris n'est que diacre, ce n'est point à moi de l'attendre ; pour lui, quand il m'attendrait, il ne ferait que son devoir. »

Et le bon diacre lui déférait au point de laisser violer la règle de la maison. Il avait même ordonné, à sa considération, qu'on servît du beurre et des œufs sur la table, quoique ni lui ni M. Tournus n'y touchassent jamais. Il ne se bornait pas à loger et à nourrir gratis Mabileau : il pourvoyait à tous ses autres besoins. Comme rien ne pouvait contenter ce nouvel hôte dans leur pauvre retraite, François se décida à le placer à ses frais dans une maison voisine ; il payait exactement les portions d'auberge qu'on lui apportait, et y ajoutait même du vin qu'il faisait venir de la cave de son frère, le conseiller. Enfin, pour s'attacher plus sûrement cet homme que, dans sa conviction, Dieu lui avait envoyé pour exercer sa patience, il lui constitua une pension de trois cents livres [1].

Dans la petite communauté de la rue des Bourguignons existait un troisième membre, auquel le diacre dut encore quelques bons moments. Celui-ci n'avait d'autre relief que son incapacité, ou, pour mieux dire, son ineptie absolue. M. de Congis, — c'était son nom, — amoureux de l'indigence, avait distribué tout son patrimoine aux pauvres et s'était rendu à Paris pour entrer, comme domestique, au collège de Beauvais. Il était resté vingt ans dans cet emploi, où sans doute sa vie édifiante avait été prise en compensation de son mauvais service. Quand il fut admis chez nos solitaires, tous lui reconnurent les qualités d'un saint. Malheureusement, ces qualités ne sont pas toujours celles d'un bon serviteur. Or, comme nous l'avons dit, chacun devait être serviteur à son tour dans la communauté. M. de Congis ne se distingua dans cette charge que par son exquise stupidité. On ne saurait dire le nombre de sottises qu'il faisait, et le nombre plus considérable encore

1. « Le fait paraîtrait incroyable, s'il n'avait été attesté par ce prêtre lui-même, revenu sur le sujet de son bienfaiteur, après sa mort, à des sentiments plus sensés et plus équitables, et, s'il faut l'ajouter, plus humains. Il avouait donc humblement, après la mort du saint diacre, que tout ce qu'il lui avait fait souffrir était l'effet de je ne sais quel esprit, dont il n'était pas le maître; qu'il ne l'avait jamais aimé; qu'il se sentait contre lui une antipathie insurmontable; qu'il était blessé de tout ce qu'il voyait dans sa piété; qu'à la vérité il se faisait quelquefois à lui-même des reproches de sa propre dureté, de son injustice, mais qu'après ces courts intervalles d'équité et de repentir, il revenait bientôt à son naturel; enfin, qu'il n'avait bien connu et su estimer *le saint homme*, comme il l'appelait, qu'après qu'il se l'était vu enlever : comme si un caractère nécessaire pour éprouver cette grande patience avait dû finir au moment qu'elle a été couronnée. » (*Vie du bienheureux François de Pâris*, pages 284, 285.)

d'actions sensées qu'il transformait en sottises en les faisant à contre-temps.

Un dimanche au soir, tandis que le diacre était encore à l'église, l'officieux de Congis médita de préparer une salade, pour le régaler à son retour. Il prit d'abord une terrine, et comme il ignorait la manière d'opérer, il demanda conseil jusqu'à trois fois pour la confection de sa salade : la première fois, pour savoir s'il fallait y mettre du sel, la seconde fois de l'huile, et la troisième du vinaigre. Enfin, dûment renseigné, il procéda à ce qu'il estimait son chef-d'œuvre, jouissant, en esprit, des délices que son talent culinaire allait faire goûter à son ami.

Celui-ci rentra et sourit à la chose qu'il vit tout apprêtée. — « Elle doit être bonne, dit M. de Congis, car elle m'a coûté bien des façons ! »

Le diacre, s'étant approché, sentit l'assaisonnement, et frémit d'horreur. *O sancta simplicitas !* M. de Congis, depuis qu'il vivait dans la société de ces hommes mortifiés, ne connaissait pas encore la salade favorite du saint pénitent. Le diacre prit un pot d'eau, et le versa dans la terrine. Il soupa du chef-d'œuvre ainsi amendé, le palais peu réjoui, mais la conscience nette.

Comme nous l'avons dit, le diacre, aspirant surtout aux souffrances morales, imaginait pour lui des abstinences de cette nature. Dans cette vue, il renonça à toute étude, à toute lecture, même pieuse, à toute fonction ecclésiastique ; il en vint enfin jusqu'à s'interdire la communion, se mettant à la place des plus grands coupables et voulant, nous dit son biographe, « boire jusqu'à la lie le calice de privation et d'excommunication qui était dû aux pécheurs. » Mais, par une inconséquence bizarre, il continuait d'assister au service divin et aux instructions publiques dans l'église de Saint-Médard.

L'ardeur avec laquelle il priait et la tonsure qu'il avait conservée, le firent reconnaître, malgré son attention à se dissimuler sur les derniers bancs et parmi les pauvres. Quelques ecclésiastiques en donnèrent avis au curé de la paroisse, qui en parla à un docteur de Sorbonne, confesseur du diacre. Tous deux se réunirent, pour lui faire reprendre le surplis et sa place au chœur. Il n'en fut pas même quitte à si bon marché. A quelque temps de là on lui imposa le catéchisme des enfants, et, après un autre répit, la charge de supérieur des clercs. Le voilà donc remplissant, malgré lui, ces mêmes fonctions qu'il avait déjà occupées à Saint-Côme. En cette conjoncture, l'obéissance lui avait tant coûté qu'elle aurait dû le rendre heureux, et pourtant il ne l'était pas, les mouvements de la grâce dont il était agité l'entraînaient ailleurs.

Le saint homme céda bientôt à la grâce qui le poussait, autant par son éloignement pour des fonctions dont il persistait à se croire indigne, que par

son regret de ne pouvoir réussir à fonder un nouveau Port-Royal avec des Tournus, des Congis et des Mabileau. Et quand on réfléchit à la vivacité naturelle du premier, à l'ineptie et à l'incapacité universelle du second, au caractère tyrannique du troisième, on comprend qu'il fallait toute la patience, toute la vertu de notre saint pour endurer longtemps une telle compagnie. Mais cette patience devait avoir son terme.

Un certain jour de novembre 1726, ayant pris sur ce point une résolution, il proposa à M. Tournus et à M. de Congis de faire avec lui une promenade à Charenton, à une lieue de Paris. Arrivés là, ils demandèrent du lait dans lequel ils émiettèrent du pain. Quand ils eurent pris cette légère réfection, le diacre annonça à ses deux compagnons qu'il les quittait, pour se rendre dans une solitude éloignée, qu'il ne leur désigna point. Sur ces paroles, ayant embrassé ses amis avec tendresse, il les laissa tout consternés d'une séparation aussi douloureuse qu'imprévue.

Où allait cependant notre pèlerin? Il avait pris la route de Bourgogne, pour aller consulter dom Léauté, qui demeurait alors à l'abbaye de Sainte-Colombe, près de Sens. Mais il ne le trouva pas favorable à son dessein de se dérober entièrement au monde. Ne pouvant céder et n'osant non plus résister à l'autorité du *grand jeûneur*, il voulut du moins suivre son dernier conseil, c'est-à-dire faire quelques lieues de plus, afin de voir M. d'Asfeld et de s'en tenir à sa décision.

L'abbé d'Asfeld était un homme éclairé et plein de mérite, qui avait été exilé à Villeneuve-le-Roy, pour crime de jansénisme. Il s'y était retiré à l'Hôtel-Dieu, dont une fille, connue par son attachement à la sainte doctrine, était alors supérieure. Ce fut là qu'il reçut le pauvre pèlerin, qui s'était présenté à lui sans se faire connaître. Il l'écouta avec grande attention, et, bien qu'il eût été souvent édifié de ses paroles, il le condamna non seulement à retourner à Paris, mais, ce qui était bien plus rigoureux, à reprendre toutes les fonctions qu'il avait quittées à Saint-Médard.

« Il fut troublé, mortifié et effrayé tout ensemble, lit-on dans une lettre où M. d'Asfeld rend compte de cette entrevue ; il se plaignit doucement de ce que j'avais trompé son attente. Je le consolai de mon mieux, et j'obtins, avec beaucoup de peine qu'il différerait l'exécution de son projet pendant une année, en priant Dieu de déclarer sa volonté d'une manière dont lui-même fût content. »

Ce qu'ajoute le sage abbé, dans la même lettre, fait voir d'ailleurs que notre saint pénitent avait encore perfectionné sa manière de voyager.

« Au sortir de chez moi, il pria une servante de l'hôpital de le mener dans l'hôtellerie voisine. Il était si fatigué, si épuisé et si fort blessé aux pieds qu'il eut

toutes les peines du monde à se traîner. En entrant, on lui dit que tout était occupé par des charretiers et qu'on n'avait point de place à lui donner. Sans se troubler, il répondit d'un air serein, et avec douceur, qu'il ne demandait qu'une place dans l'écurie, derrière les chevaux, avec une botte de paille qu'il payerait bien. Pendant qu'il négociait une si faible grâce, les sœurs de la maison, qui ont un discernement des plus fins pour se connaître en gens de bien, repassaient entre elles tous les traits édifiants qu'elles avaient remarqués en lui et se reprochaient de ne l'avoir pas retenu. La servante, étant revenue sur ces entrefaites, rapporta la mauvaise réception qu'on lui avait faite, et elles coururent sur-le-champ pour l'enlever. Il ne voulut que du lait cru et du pain pour l'émietter dedans, mais elles le firent bouillir. Cependant, voyant qu'il ne pouvait se soutenir, elles se jetèrent à ses pieds pour le déchausser et le mettre un peu à son aise. Elles reconnurent qu'il avait les pieds tout nus dans des souliers fort durs et couverts de boue. Mon domestique eut toutes les peines du monde à lui faire accepter son lit, mais il ne s'en servit que pour se coucher dessus sans se déshabiller. »

Le diacre se remit en route pour Paris. Son retour inattendu causa d'abord une grande joie à ses trois amis, compagnons de sa pénitence. Mais le triste état où ils le virent changea promptement cette joie en tristesse. Exténué de fatigues et de jeûnes, il pouvait à peine se soutenir sur ses pieds, dont les blessures, déjà si graves à Villeneuve, s'étaient encore envenimées et agrandies par une marche de trente lieues. On dut recourir à un chirurgien. Mais le diacre voulut absolument aller le trouver lui-même, par une dernière suggestion de ce fanatique amour des souffrances, qui lui inspirait le désir d'irriter encore le mal dont on le forçait à rechercher la guérison. La première et la plus douloureuse des opérations fut de le déchausser ; on n'y parvint qu'avec peine, car ses bas, qu'il n'ôtait jamais pour se coucher, s'étaient attachés à sa chair par une colle immonde, formée de sueur, de poussière et de sang. Après l'avoir pansé, le chirurgien lui ordonna de garder le lit. Il le garda ; mais, indocile jusque dans son obéissance, il s'y tint tout habillé, comme à l'ordinaire, sans feu dans sa chambre, quoiqu'on se trouvât au cœur de l'hiver, et ne voulant rien retrancher de ses austérités. Enfin, il observa de telle manière l'ordonnance du chirurgien, qu'il se réduisit à l'impuissance absolue de marcher et d'agir.

Cette situation ne dura pas moins de cinq mois. Au bout de ce temps, ses jambes et ses pieds se trouvant à peu près guéris, il les fit manœuvrer à outrance sur son métier à bas, et reprit avec la même ardeur tous ses autres exercices.

Cependant l'idée de cette retraite absolue, que le docte exilé de Villeneuve lui avait fait ajourner, ne cessait pas de le poursuivre. Tous les dévots possèdent la théorie des accommodements ; on vient de voir comment le saint

pénitent lui-même en trouva un avec l'ordonnance de son chirurgien ; en voici un autre que, dans sa passion chronique du régime cellulaire, il sut concilier avec le conseil opposé de l'abbé d'Asfeld.

Il y avait au fond d'un petit jardin attenant à la maison de nos solitaires de la rue des Bourguignons un appentis de dix ou douze pieds carrés, et de huit ou dix de hauteur. C'est là que, malgré les représentations et les prières de ses amis, il résolut de se retirer. Tout ce qu'ils purent obtenir de lui, ce fut de permettre qu'on lui fît dans ce réduit un petit retranchement avec des planches. Ces arrangements faits, voici l'état des lieux tel qu'il a été dressé par l'auteur de la vie du diacre.

« On avait pratiqué dans cette petite habitation quatre pièces, toutes séparées les unes des autres par une petite cloison. En entrant, sur la droite, était son cabinet pour ses études et ses lectures de piété, et vis-à-vis, sur la gauche, son laboratoire où était son métier à faire des bas. Dans le fond, du même côté, avait été réservé un petit carré qui faisait sa chambre et où il recevait de temps en temps quelques amis. Enfin, à l'opposite était son lit, c'est-à-dire une vieille armoire renversée et allongée seulement de quelques planches pour qu'elle eût la longueur d'une couche. Il était, pendant le jour, orné d'un matelas, d'un oreiller et d'une couverture, mais, le soir, cet appareil disparaissait, et il ne se couchait que sur le bois nu. Auprès de cette couche on voyait deux grosses pierres dont on n'a pu bien savoir l'usage ; quelques-uns ont soupçonné qu'il s'en servait pour appuyer ses genoux dans ses prières de la nuit, ou même qu'il les mettait sous son oreiller quand il se couchait [1]. »

Une fois établi dans cette solitude, il sembla au saint homme qu'il avait conquis enfin la liberté de se mortifier tout à son aise. Si jusqu'à ce jour il avait mangé quelque peu, c'était apparemment pour donner l'exemple aux autres. Affranchi désormais de cette obligation, il mangea de moins en moins et le plus rarement possible. On dit même qu'il essaya de ne plus manger du tout, mais ses amis s'en aperçurent à temps pour l'empêcher de pousser trop loin cette tentative dangereuse.

Un jour, soit pour les récompenser de leur intervention, soit pour les en punir, il les invita à un festin. M. de Congis, en mémoire de sa fameuse salade, avait été chargé de le préparer.

« Je me flatte de vous bien régaler, dit l'amphitryon en voyant entrer ses amis ; notre pain n'est que d'hier, et notre riz n'est que d'avant-hier. »

On sert le plat de riz, et tous remarquent qu'il est un peu noir ; en revanche, chacun le trouve si amer que le diacre et M. de Congis, après y avoir goûté, ont seuls le courage d'y revenir.

Quand les convives se furent retirés, leur hôte voulut savoir pourquoi le

1. *La vie du bienheureux François de Pâris*, page 317.

CATHERINE BIGOT

Dès qu'on la met sur le tombeau de Mr de PARIS, est agitée par des mouvemens d'une violence extrême. Elle tombe 5e jour dans un évanouissement de convulsion pendant lequel Dieu lui forme l'organe de l'ouïe dans un degré parfait. Si tôt qu'elle est revenue de cet évanouissement elle entend très clair et répète tout ce qu'on lui dit

riz avait contracté cette teinte noire. « Cela provient, répondit ingénument M. de Congis, d'un gros morceau de suie qui est tombé dedans pendant que je le faisais réchauffer. » Voilà certainement un homme qui se serait formé avec le temps ! Mais Dieu ne permit pas que cette éducation pût s'achever [1].

Le diacre, qui aurait dû se trouver heureux, ne l'était pas. Il ne pouvait pas l'être : car la grâce le balançait toujours par deux mouvements contraires qui le poussaient, l'un vers la vie de clôture, l'autre vers le pèlerinage. Obéissant à cette dernière impulsion, notre saint reclus se disposait à partir pour la province d'Utrecht, qui était alors l'asile d'un grand nombre de jansénistes proscrits et où la principale des églises fondées par Quesnel attirait tous les regards du monde religieux par les miracles qu'elle commençait à éditer. Mais déjà notre saint avait accompli son œuvre sur cette terre, il avait fait son dernier pèlerinage, il était entré dans sa dernière retraite.

A peine, en effet, avait-il passé un mois dans le réduit dont nous avons donné la description, qu'il y mourait, exténué par ses souffrances volontaires, mais sanctifié, aux yeux de ses amis, par son appel et son réappel, qu'à son lit de mort il renouvela solennellement entre leurs mains. Ce fut là son dernier acte et littéralement son souffle. Il mourut le 1er mai 1727, à l'âge de 37 ans, succombant au long épuisement de ses pénitences meurtrières, ou plutôt à un véritable suicide religieux. Les dévots hindous, qui, dans les nuits de fête du *Tirounal*, se font écraser, pleins d'une joie féroce, avec ce qu'ils ont de plus cher et de plus précieux, sous les roues du char qui traîne leur idole sacrée, obéissent à la même inspiration du suicide religieux, le plus obstiné, le plus impitoyable de tous les suicides.

« Si les anges pouvaient être malades et mourir, dit un témoin de l'agonie du diacre, ils seraient malades et mourraient de même. » Ceux qui le virent avant qu'il fût enseveli s'écrièrent : « Voilà le visage d'un bienheureux ! » Le cardinal de Noailles lui-même n'hésitait pas à lui donner ce titre, et quand on lui objectait qu'il n'était pas encore canonisé, il répondait que « la voix de Dieu valait bien celle des hommes. » La voix de Dieu, c'étaient les miracles : ils commencèrent à éclater dès les premiers jours qui suivirent l'ensevelissement du saint pénitent.

1. « M. de Congis vécut avec M. de Pâris environ deux ans ; et quelque temps après la mort du saint diacre, étant tombé malade lui-même, il finit ses jours au milieu des pauvres à l'Hôtel-Dieu de Paris, et fut inhumé dans le cimetière commun de Clamart, quoique séparément, par l'ordre du cardinal de Noailles. L'odeur de sa sainteté s'étant répandue, on allait prier sur son tombeau, mais la supérieure de l'Hôtel-Dieu, l'ayant appris, fit refuser l'entrée du cimetière et marcher sur la fosse, afin qu'elle ne fût plus reconnaissable, comme si l'on eût voulu dérober au public les restes de ce digne serviteur de Jésus-Christ, qui eussent peut-être attiré la vénération, et qui la méritaient par l'esprit de pauvreté et d'enfance chrétienne qui furent son caractère. » (*Vie du bienheureux François de Pâris*, pages 285, 286.)

V

Miracles et convulsions au cimetière de Saint-Médard, sur le tombeau du diacre Pâris. — Épidémie convulsionnaire.

La force politique étant pour les adversaires des jansénistes, il ne restait plus à ceux-ci que la voix puissante des miracles et des prodiges. Nous avons déjà vu cette œuvre réparatrice commencer peu de mois après la mort du diacre; nous allons voir maintenant comment elle fut glorieusement continuée dans le cimetière de Saint-Médard, après l'érection du tombeau de François de Pâris.

Une demoiselle Mossaron était atteinte d'une paralysie. Le bon destin de cette demoiselle voulut qu'elle eût alors pour confesseur un brave janséniste, qui lui apprit que les cures difficiles, impossibles même, s'opéraient pour le moment à Saint-Médard et non ailleurs. Elle s'y rend, appuyée sur le bras d'une amie; mais, vu l'état où elle se trouvait, elle ne put que prier et n'éprouva aucun soulagement. Le lendemain, elle retourne au cimetière, toujours soutenue par le même bras; elle essaye de s'agenouiller et parvient à grand'peine à s'asseoir sur une chaise : ce n'était pas encore la posture voulue, car le mal tint bon. Cependant, comme il fallait que le confesseur janséniste eût raison, il décida sa pénitente à faire une troisième tentative, et, cette fois, après de longs efforts, elle réussit à se mettre à genoux. Elle se sentit mieux; elle n'était pourtant pas encore guérie. Il fallait, pour obtenir un succès complet, se glisser sous le tombeau qui était, comme nous l'avons dit, supporté par quatre petites colonnes, à un pied au-dessus du sol. La paralytique, faisant de nouveaux efforts, put enfin passer la tête dans cet intervalle, et le miracle suivit tout aussitôt. Mademoiselle Mossaron se releva, leste et vive, se balança sur ses jambes, comme une danseuse, et se mit à fuir avec une agilité surprenante, laissant bien loin derrière elle l'amie qui l'avait amenée.

Ce miracle est classé, par les écrivains jansénistes, parmi les plus authentiques. Il a pour répondants plusieurs témoins oculaires, parmi lesquels on compte un médecin, un apothicaire, le confesseur janséniste, un voisin, une voisine, un chef des gobelets du roi et un cocher de fiacre.

Nous trouvons dans une autre malade, mademoiselle de La Loé, l'exemple d'une miraculée que le saint opéra à meilleur marché. En traversant le pont Neuf, cette demoiselle avait été heurtée par un passant à un endroit très sensible, le sein. Étant rentrée, elle reconnut une contusion dans cette partie, et sans consulter personne, elle la baigna avec de l'eau-de-vie de lavande. Pendant deux mois que dura ce traitement, son sein enfla considérablement. Elle appela enfin le chirurgien de son quartier, qui employa les saignées, les emplâtres et les cataplasmes, sans pouvoir arrêter les progrès du mal. Mademoiselle de La Loé passa du chirurgien à un apothicaire et de l'apothicaire à un frater, qui lui fournirent tout aussi vainement des baumes, des onguents et des poudres. L'enflure avait monté du sein à l'épaule et de l'épaule au bras. Il ne restait plus qu'un remède bien indiqué selon la médecine des hommes. Mais mademoiselle de La Loé ne voulait pas être amputée ; il n'y avait donc plus qu'à essayer de la médecine du saint, et, depuis quelque temps déjà, deux dévotes de ses amies cherchaient à tourner ses idées de ce côté. Un soir, elle reçut de leurs mains un petit sachet contenant de la laine du matelas du diacre et quelques parcelles du bois de son lit. Il ne s'agissait que d'appliquer ce talisman sur la partie malade, ce qui fut fait. Après cette application, mademoiselle de La Loé éprouva des douleurs cruelles, qui durèrent toute la nuit et toute la journée du lendemain. Mais, le soir, elle en fut tout d'un coup délivrée, et appela les deux dévotes, ses heureuses conseillères, pour leur montrer son sein, maintenant sans enflure et sans dureté : la guérison était radicale.

Si ce n'était le respect dû aux caprices des saints, on trouverait peut-être assez fantasque le procédé du diacre, qui impose rigoureusement aux boiteux et aux paralytiques l'obligation d'aller chercher leur guérison sur son tombeau et même dessous, et qui exempte de cette visite une malade parfaitement capable de marcher. Mais le raisonnement humain n'a pas ici d'application. Du reste, le diacre ne perdit rien avec mademoiselle de La Loé; au bout de quelques jours, elle alla le remercier sur son tombeau, et de là proclamer hautement ses œuvres miraculeuses. Il y eut d'autant plus de joie dans le parti, à cette occasion, que la miraculée était une nouvelle convertie.

Il faut lire le récit circonstancié des principales merveilles de ce genre, dans le livre que le conseiller de Montgeron publia sous ce titre : *La vérité des miracles opérés à l'intercession de M. de Pâris et autres appelants*, qui forme trois gros volumes in-4°, avec de belles gravures, et qui fut répandu à vil prix par tout le royaume. Nous donnons, dans les pages suivantes, des spécimens des gravures qui accompagnent l'ouvrage de Caré de Montgeron. La première de ces gravures représente la guérison de la surdité de Catherine Bigot, la deuxième la guérison de l'opthalmie de Dom Alphonse de Palacios, etc.

Après le diacre, d'autres saints, dans le jansénisme, reçurent le don d'opérer des cures miraculeuses. Le cimetière de Saint-Médard, quoique toute la terre et les pierres qu'il contenait participassent déjà à la vertu des cendres du diacre, était devenu un théâtre insuffisant à l'expansion de l'œuvre. Elle s'étendit à d'autres églises et à leurs cimetières, mais tout particulièrement à Saint-Séverin, paroisse que les martyrs de la bulle et les confesseurs du diacre choisissaient de prédilection pour y aller mourir.

Les jésuites eurent un moment l'idée de nier tous ces miracles; mais, outre qu'ils avaient besoin pour eux-mêmes de ce genre d'argument, ce qui rendait leur critique timide, ils se trouvaient avoir contre eux le peuple, la partie la plus notable du clergé de Paris, des avocats, des magistrats, des membres éminents de l'université de Paris, des docteurs en Sorbonne et déjà un nombre considérable de personnages appartenant aux plus hautes classes de la société. Les bons pères avouèrent donc ces miracles, mais en disant d'abord que Dieu les envoyait pour la conversion des jansénistes, ce qui n'était pas fort heureusement trouvé. Enfin, passant à une raison plus sérieuse, ils reprirent l'argument des juifs contre le Christ, celui des inquisiteurs contre les sorciers. Ils attribuèrent ces miracles à l'intervention du diable. « Le diacre de Pàris, disaient-ils, ayant appelé et réappelé de la bulle, s'est mis hors de l'Église; donc les miracles qu'il fait sont l'œuvre du démon. » A quoi les jansénistes ripostaient, avec plus d'apparence de raison : « Le diacre fait des miracles, donc il est véritablement dans le sein de l'Église, donc la bulle n'y est pas; donc l'auteur de la bulle et ses adhérents sont les enfants du démon. »

Ces deux raisonnements se valaient : c'étaient deux pétitions de principe.

Mais si les jésuites n'avaient en logique aucun avantage sur leurs adversaires, il leur restait toujours la raison du plus fort, et ils la firent bien valoir. Tous les gouvernements qui se succédèrent depuis Louis XIV, se mirent au service de leur haine contre le jansénisme, qui, en religion comme en politique, représentait l'esprit d'indépendance. Sous le ministère du cardinal de Fleury, on résolut d'en finir avec les restes du parti. Parmi les quatre prélats qui s'étaient refusés à toute composition dans l'affaire de la bulle et du formulaire, il y avait un vieillard de quatre-vingt-deux ans, M. de Soanen, évêque de Senez, homme également pieux et obstiné. Comme il était sans crédit à la cour et sans appui du côté de sa famille, ce fut lui qu'on choisit pour faire ce qu'on appelait un exemple. En 1728, on convoqua un concile provincial à Embrun, sous la présidence de l'archevêque de la province, M. de Tencin, que ses mœurs infâmes avaient rendu l'opprobre de l'épiscopat et de tout le clergé de France. M. de Soanen fut

déposé dans cette assemblée et exilé par la cour en Auvergne, où il devint, grâce à la persécution, un personnage presque aussi important qu'Arnauld et Quesnel l'avaient été dans les Pays-Bas. Ce fut par ce nouveau martyr qu'on jura désormais, pour lui qu'on se fit exiler, emprisonner, martyriser, dans le parti janséniste. Il ne suffisait plus d'avoir appelé de la bulle et rejeté le formulaire, il fallait encore avoir adhéré aux protestations de l'évêque de Senez, et pour ce fait, deux cents docteurs de Sorbonne furent exilés par lettres de cachet en 1729. Jamais la persécution ne s'était montrée si ardente, jamais aussi, on le voit, il n'avait été plus nécessaire que les œuvres du ciel vinssent en aide à la bonne cause vaincue.

C'est vers ce temps même que l'on vit les prodiges, accomplis chaque jour sur le tombeau du saint diacre, s'accompagner de signes extraordinaires, estimés plus divins que les guérisons mêmes : c'est alors que les convulsions éclatèrent.

La personne qui les éprouva la première fut une pauvre fille âgée de quarante-deux ans, nommée Aimée Pivert, domestique chez un imprimeur de la place Cambray. Par le progrès d'une longue maladie, elle était devenue tellement impotente, que depuis deux ans elle ne marchait plus qu'avec des béquilles et se voyait menacée d'une paralysie générale. On lui parla des cures miraculeuses qui se faisaient au cimetière de Saint-Médard ; elle s'y traîna avec des peines incroyables, mais sa foi et son courage les lui firent supporter avec joie. S'étant mise en prières sur le tombeau, elle ressentit des douleurs excessives : ses os craquaient et son corps s'agitait avec tant de violence que les personnes présentes la croyaient ensorcelée. Pendant neuf jours elle fit le même pèlerinage, et passa par les mêmes crises, sans le moindre soulagement. Le dernier jour, les douleurs étant encore plus aiguës qu'à l'ordinaire, Aimée Pivert se frotta le côté droit avec de la terre du tombeau, et en distribua aux assistants, qui s'empressaient d'en recevoir de sa main ; puis elle se releva tout à fait guérie, et partit en laissant ses béquilles. Ce miracle, attesté par de nombreux témoins, est un des treize que les curés de Paris présentèrent à l'archevêque, dans leur deuxième requête.

Le second cas de convulsion fut celui de Madeleine Bridan. Agée de quarante-cinq ans, Marie-Madeleine Bridan était paralytique, à demi aveugle et affectée d'érysipèle, avec diverses complications dont nous supprimons le détail. C'était le cas de recourir au saint. Une bonne voisine, comme il s'en trouve toujours à point nommé dans ces histoires, engagea fortement Madeleine à y penser.

L'obligeante commère va d'abord lui chercher de la terre du cimetière de

Saint-Médard ; elle la délaye dans de l'eau, et présente ce mélange ragoûtant à Madeleine, qui l'avale, après s'être bien recommandée à Dieu et à son divin thaumaturge. La malade en éprouva un effet prompt et marqué, mais qui n'était encore qu'un résultat tout naturel après cette administration : ce n'était pas encore le miracle qui opérait, c'était seulement le purgatif.

Après un tel préliminaire, une neuvaine à Saint-Médard est tout ce qu'il y a de mieux indiqué ; on va donc la faire. Madeleine, soutenue d'un côté par sa fille, de l'autre par la voisine, se transporte au cimetière. Au bout de quelques pèlerinages, elle interrompt sa neuvaine et juge suffisant de charger sa fille de la terminer à sa place. Celle-ci s'acquitte religieusement de la corvée ; mais Madeleine, qui compte les jours, est étonnée de n'éprouver pas plus de soulagement le neuvième que le premier. Le saint exigeait, et on le comprend, que chacun fît ses propres affaires. Madeleine, sentant sa faute, reprit la neuvaine tout entière.

Le septième jour, le saint commence à lui être propice, mais il ne lui accorde ses dons que par degrés et avec une lenteur calculée, comme il convient d'agir envers une cliente qui n'est venue le supplier que fort tard, et qui a tenté d'introduire l'exemple irrévérencieux de l'honorer par procuration. La paralysie n'est plus si complète, il est vrai, mais en revanche les rougeurs érésipélateuses ont reparu, et l'appétit, perdu depuis le commencement de la maladie, n'est point revenu. Heureusement pour Madeleine, elle est aussi saintement obstinée que le diacre lui-même. Non seulement, elle avale tous les jours une bonne tasse de cette tisane laxative dont son officieuse voisine lui a donné la recette, mais tous les jours elle se rend au cimetière, et, ce qui est d'une efficacité victorieuse, elle passe sa tête au-dessous du tombeau, et reste là un quart d'heure en prières.

La neuvaine qu'elle accomplit ainsi finit justement le jour de Saint-Marcel, patron du faubourg. Quel à-propos pour le miracle qui restait à faire ! Mais laissons la miraculée nous raconter elle-même ce dénouement.

« Je ne pus me relever, on fut obligé de me prendre à deux les bras, on me plaça sur une chaise où je perdis connaissance. Revenue à moi-même, à peine eus-je la force de dire qui j'étais, où je demeurais et d'expliquer que j'étais venue faire une neuvaine pour ma guérison, et qu'en faisant ma prière avec ferveur, j'avais été surprise par des convulsions. Des âmes charitables m'enlevèrent alors de ma chaise et m'étendirent sur la tombe ; j'y restai une heure et demie avec des convulsions si terribles, qu'il fallut trois ou quatre personnes pour m'y retenir et m'empêcher de rouler à terre. Pendant vingt-deux jours, j'éprouvai au tombeau du saint diacre les mêmes convulsions. Dans le fort de la crise je perdais connaissance, mais elle revenait ensuite. Je tombais à la maison dans le même état, quand je buvais de l'eau où l'on avait détrempé de la terre du tombeau de M. de Pâris,

DOM ALPHONSE DE PALACIOS

Est si parfaitement guéri de son oeil malade le 2 Juillet 1731 en levant la tête de dessus le Tombeau de Mr de PARIS, qu'il supporte sans peine les rayons du Soleil.

mais avec cette différence que les convulsions étaient moins violentes et ne me faisaient pas perdre connaissance[1]. »

Madeleine Bridan ajoute, dans la description de ses accès, que les convulsions croissaient en violence à mesure qu'elle approchait du tombeau ; ses bras se raidissaient, et elle battait la terre de ses pieds. Elle avoue qu'en cet état elle souffrait les plus vives douleurs, qui ne cessaient que lorsque la crise était passée. Enfin, et c'est encore un aveu dont on pourrait tirer parti, la guérison ne devint possible qu'après que les convulsions eurent cessé définitivement, et que la malade put se placer sur la tombe du diacre sans éprouver aucune agitation. Ce jour-là, Madeleine retourna dans sa maison, où elle eut des évacuations et des selles abondantes, à la suite desquelles l'enflure et l'hydropisie disparurent, comme on l'observe, d'ailleurs, fréquemment dans ce cas.

Une autre malade n'obtint guérison qu'après avoir fait plus de neuvaines encore que Madeleine Bridan. C'était une pauvre servante, nommée Jeanne Auguier. Étant tombée d'une échelle de huit à dix pieds, elle s'était fait une grave blessure au sein gauche. Sans rien dire à personne de ce qui lui était arrivé, elle continua son service, comme à l'ordinaire. Plus tard, ne songeant plus à sa blessure, elle se maria à un vigneron des environs de Paris. Mais, au bout de quelques semaines, elle fut prise de fièvre ; et en même temps qu'elle était menacée de perdre la vue, elle perdit totalement l'ouïe. L'indigence s'étant bientôt ajoutée à tant de maux, la pauvre femme revint, toute désolée, demander l'hospitalité à ses anciens maîtres, qui la reçurent très charitablement, et la firent traiter chez eux, mais sans aucun résultat. Jeanne, désespérée, alla faire une neuvaine à Saint-Médard.

Dès les premiers jours la fièvre cessa : c'était un encouragement ; mais il restait encore tant de maux à guérir ! Jeanne prend pour coiffe de nuit un petit bonnet qui avait touché la tombe du diacre, elle baigne ses yeux dans de l'eau où l'on a détrempé de la terre du tombeau ; de cette même terre elle remplit un sachet, qu'elle s'applique sur les oreilles. Dans tous ses pèlerinages à Saint-Médard, elle est exacte à passer sa tête sous le tombeau du saint. Impossible de se mettre mieux en règle de toutes les manières : le miracle était forcé.

Le neuvième jour, sa vue s'est éclaircie, mais les oreilles sont restées dures. Pourquoi cette demi-guérison, quand rien n'avait été négligé ? Pourquoi une moitié de miracle seulement, quand la neuvaine avait été remplie tout entière ? C'est là le secret du diacre. Mais voici bien un autre mécompte.

1. *La vérité des miracles du diacre Páris.*

Jeanne commence à ressentir une vive douleur au sein gauche, où elle s'était blessée deux années auparavant. Il est rouge, dur, enflammé. Sa maîtresse lui confectionne en vain un emplâtre d'une vertu déclarée irrésistible. Le plus sûr était encore de retourner à Saint-Médard. Jeanne le comprit, avec sa foi naïve, mais elle le comprit trop tard. Elle trouva le saint diacre irrité, comme un médecin auquel on a donné un concurrent sans sa permission : aussi une neuvaine entière, accomplie avec la plus grande dévotion, ne changea-t-elle rien à l'état du sein. Jeanne se laissa alors ramener aux chirurgiens et aux emplâtres : démarche insensée, qui ne pouvait que porter au comble la rancune du grand thaumaturge, si l'on avait encore besoin de recourir à lui, ce qui arriva. Cette fois néanmoins la foi l'emporta. Jeanne s'étendit avec tant d'abandon sur la sainte tombe, elle mit tant de ferveur à réciter neuf *Pater*, neuf *Ave*, neuf *Gloria Patri*, et à répéter neuf fois : *Bienheureux François de Pâris*, *priez pour moi*, *s'il vous plaît*, que les convulsions finirent par arriver.

Jeanne ressent d'abord une ardeur subite, qui lui monte au visage ; tout son corps s'agite d'un saint frémissement, qui l'accompagne jusque chez elle, mais en s'affaiblissant à proportion qu'elle s'éloigne du tombeau. Elle retourne le lendemain au cimetière, et la taie de ses yeux tombe, comme par enchantement : c'est le mot propre. Autre visite le surlendemain, et son sein commence à se dégorger. De retour à la maison, elle a, comme Madeleine Bridan, les selles les plus louables et les plus abondantes, et se trouve déjà bien soulagée. Les jours suivants, l'amélioration continue. Au bout de quelques jours, Jeanne se trouva assez bien pour aller faire sur le tombeau sa neuvaine de reconnaissance.

C'était le grand jour que les dévots attendaient pour crier *Hosanna*, *gloire au diacre!* Le sein de Jeanne acheva de se dégonfler au milieu de ce *Te Deum*. Cependant il fallut encore trois neuvaines pour la guérison radicale de tous ses autres maux ; et encore voyons-nous, dans la relation de ce miracle, que les oreilles s'obstinèrent à rester dures. Il peut donc y avoir des moitiés et des trois quarts de miracle ?

Nous n'avons vu encore jusqu'ici que les convulsions guérissantes, c'est-à-dire accompagnées ou suivies de guérison : elles sont dans l'ordre des miracles utiles. Nous terminerons ce que nous avons à en dire par le cas le plus terrible et aussi le plus heureux de ce genre.

Marie-Anne Vassereau, fille d'un pauvre batelier d'Orléans, avait une effroyable collection d'infirmités : enflure dans les jambes, résultant d'une petite vérole mal guérie, hernie au bas-ventre, paralysie de la vessie, fistule

à l'œil droit, carie des os du nez, etc. Comme on n'avait pu la guérir à l'hôpital d'Orléans, elle était venue, avec les recommandations et les secours de quelques bonnes âmes, pour se faire opérer à Paris. On la logea au faubourg Saint-Jacques. Elle était assez près de Saint-Médard pour entendre parler souvent des miracles du diacre Pâris. Les traitements auxquels on la soumit ne lui ayant d'ailleurs procuré qu'un soulagement médiocre, elle résolut de s'adresser au saint. Ce fut au mois de novembre 1731 qu'elle commença à se mettre en prières.

« Les premiers jours, dit Salgues, se passèrent paisiblement : l'esprit du saint ne se manifestait point encore d'une manière remarquable. Mais le mardi 1er décembre, au moment où Marie entend la messe, elle se sent tout à coup saisie de tremblements ; elle entre au cimetière, les tremblements redoublent ; elle s'approche de la tombe, ils deviennent convulsifs. Le lendemain, l'esprit du saint agit plus fortement encore. La tête s'embarrasse, les jambes, les bras, les cuisses s'agitent extraordinairement. Marie-Anne perd connaissance, on l'emporte sous les charniers, on lui administre quelques secours, elle revient à elle. Elle retourne à la maison, mais les convulsions l'y suivent et le saint diacre se comporte avec si peu de ménagement qu'il faut appeler tous les domestiques de la maison, et les voisins même, pour tenir les bras, le corps, les jambes de la miraculée. Ce n'est pas tout : les convulsions ne la quittent plus, elles la suivent jusque dans les rues et les passants sont obligés de la secourir sur le quai des Orfèvres pour l'empêcher de se casser la tête ou de se jeter dans la rivière. Cette fois le saint fait plus qu'on ne lui demande.

« Les jours suivants ramènent les mêmes scènes, tous les regards des habitués du cimetière sont fixés sur Marie-Anne ; les curieux et les dévots du faubourg Saint-Jacques accourent de toutes parts. Il n'est plus bruit partout que des convulsions de Marie-Anne Vassereau. Les dames ses protectrices elles-mêmes en sont troublées, plus de repos pour elles au salon : elle tombe sur le parquet, au pied des meubles, dans la cuisine, sur le carreau, les fourneaux et les cendres, dans la rue, sur le pavé ; enfin les faveurs du saint s'arrêtent et une crise survient ; la descente disparaît, la vessie de Marie-Anne reprend son élasticité, elle urine copieusement. On court au cimetière, on s'agenouille sur la tombe, on élève les bras au ciel, on remercie le grand saint Pâris du miracle qu'il vient d'opérer [1]. »

Les convulsions de Marie-Anne furent le signal qui donna le branle à une nouvelle danse de Saint-Guy, ressuscitée dans Paris même, en plein dix-huitième siècle, avec des variations infinies, toutes plus lugubres ou plus bouffonnes les unes que les autres. De tous les quartiers de la ville on accourut au cimetière de Saint-Médard, pour participer aux frissonnements, aux crispations, aux tremblements. Malade ou non, chacun prétendit convul-

1. *Des erreurs et des préjugés répandus dans les dix-huitième et dix-neuvième siècles*, 2 vol. Paris, 1828, tome I, page 288.

sionner et convulsionna à sa manière. Ce fut une danse universelle, une véritable tarentelle. Bientôt les provinces elles-mêmes, jalouses des faveurs que le saint distribuait sur son tombeau, vinrent en réclamer leur part, apportant à la représentation le contingent de leurs originalités locales.

Le sol du cimetière de Saint-Médard et des rues voisines est disputé par une multitude de filles, de femmes, d'infirmes, d'individus de tout âge, qui convulsionnent, comme à l'envi les uns des autres. Ici, des hommes se débattent sur la terre, en véritables épileptiques, tandis que d'autres, un peu plus loin, avalent des cailloux, des morceaux de verre et même des charbons ardents ; là, des femmes marchent sur la tête avec autant de décence ou d'indécence qu'en peut comporter un pareil exercice. Ailleurs, d'autres femmes, étendues de tout leur long, invitent des spectateurs à les frapper sur le ventre, et ne se déclarent contentes que si dix ou douze hommes leur tombent sur le corps. C'est le commencement des *secours*, bientôt il y en aura d'autres plus extraordinaires et plus meurtriers. Femmes et filles ne les demandent qu'à des hommes. Elles veulent une douleur assaisonnée de plaisir, et s'accommodent même d'un plaisir sans douleur. On en voit qui passent la tête entre les jambes de jeunes garçons, et se redressent en les emportant à califourchon sur leurs épaules. On se cambre, on se tord, on s'agite en mille façons extravagantes. Il y a pourtant certaines convulsions étudiées où l'on affecte des pantomimes et des poses qui représentent quelques mystères religieux, et plus spécialement des scènes de la Passion.

« Souvent, dit Carré de Montgeron, le convulsionnaire devient le portrait vivant de la Passion de Jésus-Christ. Il tient ses bras en croix d'une manière immobile pendant tout le temps que dure cette représentation, et toute l'attitude de son corps prend celle d'un crucifié. Une douleur vive et tendre, supportée avec la patience la plus héroïque et la résignation la plus parfaite, se peint avec des traits caractérisés sur son visage devenu plombé, dans ses yeux mourants et dans le tressaillement de son corps. Après être resté longtemps dans cet état, la pâleur de la mort couvre entièrement son visage, la couleur de ses lèvres desséchées devient noirâtre, ses yeux à demi fermés paraissent tout à fait éteints, sa tête, ne pouvant plus se soutenir, tombe sur sa poitrine. »

Au milieu de tout cela, on n'entend que gémir, chanter, hurler, siffler, déclamer, prophétiser, miauler. Mais ce qui domine dans cette épidémie convulsionnaire, c'est surtout la danse. Le chœur est conduit par un ecclésiastique, l'abbé Bécherand, qui, pour être aperçu de tout le monde, se tient constamment sur le tombeau du saint. C'est là qu'il exécute tous les jours avec un talent au-dessus de toute rivalité, son pas de prédilection, ce fameux *saut de carpe*, que les spectateurs ne sont jamais las d'admirer.

Cet abbé Bécherand appartenait à l'école, déjà dépassée, des convulsions guérissantes. Il avait une jambe plus courte que l'autre de quatorze pouces, infirmité qui ne devait pas nuire au succès de sa danse favorite. Il affirmait que tous les trois mois cette jambe s'allongeait d'une ligne. Un mathématicien qui calcula le temps qui devait s'écouler pour que la guérison fût complète, le régla à quarante-cinq années de cabrioles. C'était bien long, mais l'important pour l'abbé était d'être assuré que le saint pensait à lui, et du haut des cieux souriait à son saut de carpe.

Le gouvernement accorda un mois aux ballets de Saint-Médard. Le 27 janvier 1732, le cimetière fut fermé et muré par ordre du roi. Tout le monde connaît l'épigramme qu'un plaisant écrivit, le lendemain, sur la porte du cimetière :

De par le roi défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

Chassés du cimetière de Saint-Médard, les jansénistes allèrent cabrioler à huis clos. Mais la police les rechercha et en fit arrêter d'un seul coup trois cents, qu'on enferma à Vincennes [1]. Cette persécution raviva le fanatisme qu'on voulait étouffer.

Quand le conseiller Carré de Montgeron, dont nous avons souvent parlé

1. Voici le texte de l'ordonnance du roi datée du 17 février 1733, en vertu de laquelle furent arrêtés les trois cents convulsionnaires réfractaires :

« *Ordonnance du roy, du 17 février 1733, contre les prétendus convulsionnaires.*

« De par le roy,

« Sa Majesté étant informée que depuis l'ordonnance qu'Elle a rendue le 27 janvier 1732, pour faire fermer le petit cimetière de Saint-Médard, plusieurs personnes, par un déréglement d'imagination ou par un esprit d'imposture, se prétendent attaquées de convulsions, et qu'elles se donnent même en spectacle dans les maisons particulières, pour abuser de la crédulité du peuple et faire naistre un fanatisme déjà trop semblable, par de chimériques prophéties, à celuy qu'on a vu dans d'autres temps; et comme rien n'est plus important que d'arrêter, par les voyes les plus efficaces et les plus promptes, de pareils excès, toujours dangereux pour la religion, et contraires à toutes les lois de la police, qui ont été faites pour empêcher toutes sortes de concours du peuple et d'assemblées illicites; Sa Majesté a cru devoir encore interposer son autorité sur un sujet aussi important pour la tranquillité publique, et marquer de nouveau toute son indignation contre les auteurs d'un pareil scandale : A CES CAUSES, Sa Majesté a fait très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes se prétendant attaquées de convulsions, de se donner en spectacle au public, ni même de souffrir dans leurs maisons, dans leurs chambres ou autres lieux, aucun concours ou assemblées, à peine d'emprisonnement de leurs personnes et d'être poursuivies extraordinairement comme séducteurs et perturbateurs du repos public. Défend pareillement à tous ses sujets, sous peine de désobéissance, d'aller voir ni visiter les dites personnes, sous prétexte d'être témoins de leurs prétendues convulsions : enjoint Sa Majesté au sieur Hérault, conseiller d'État, lieutenant général de police de la ville, prévosté et vicomté de Paris, et aux sieurs intendants dans les provinces, de faire toutes les diligences nécessaires pour l'exécution de la présente ordonnance, qui sera lue, publiée et affichée partout où besoin sera, à ce que personne n'en ignore.

« Fait à Marly, le 17 février 1733, signé LOUIS, et plus bas *Phélipeaux.* » A Paris, de l'imprimerie royale, 1733.

dans le cours de ce récit, alla présenter lui-même à Louis XV le livre dans lequel il croyait de bonne foi avoir démontré la vérité des miracles du diacre Pâris, on le fit brutalement arrêter et jeter dans une prison, où il devait mourir après dix-sept années de captivité. Cette mesure violente ne put qu'irriter le Parlement, où sans doute il n'y avait pas deux jansénistes de la force de Montgeron, mais où l'on savait fort bien que deux choses également déplorables, le fanatisme des convulsionnaires et les rigueurs par lesquelles on prétendait le guérir, avaient pour cause première une bulle de Rome arrachée au pape par Louis XIV, et contre laquelle toutes les consciences honnêtes et tous les bons esprits n'avaient cessé de protester.

Les persécutions du pouvoir ne firent qu'attiser la fureur des convulsions, qui gagna bientôt tous les rangs. Des femmes, aussi recommandables par leur esprit que par leur position, s'organisèrent, sous le nom caractéristique de *Dames de la grâce*, dans le but d'entretenir et de propager cette *œuvre*. Constamment surveillés, traqués, perquisitionnés, les convulsionnaires passèrent de rue en rue, de quartier en quartier. Chaque déplacement attirait de nouveaux prosélytes à une œuvre devenue d'autant plus attrayante pour certains esprits qu'en y coopérant on risquait sa liberté.

Entre les personnages qu'on trouve affiliés à cette petite Église, le plus considérable, sans contredit, fut le chevalier Folard.

Entré, dès sa jeunesse, dans la carrière des armes, où sa valeur lui avait acquis une grande renommée, le chevalier Folard s'était surtout illustré par d'excellents ouvrages sur l'art militaire. On comprend aisément qu'avec de telles occupations il lui était resté peu de temps pour penser à son salut. Non seulement le chevalier Folard ne faisait aucun acte de religion, mais il avait même oublié les prières les plus communes. Un jour, — Folard avait soixante-un ans quand ce jour arriva, — il eut, comme beaucoup de personnes aussi indifférentes que lui, la curiosité de se rendre au cimetière de Saint-Médard.

Des blessures reçues à la guerre lui avaient laissé plusieurs incommodités, qu'il jugeait incurables. Le saint commença par guérir les infirmités de son corps, et lui envoya, sept jours après, de violentes convulsions, qui dissipèrent les ténèbres de son esprit. A partir de ce moment, le célèbre auteur du *Commentaire sur Polybe* renonça à tous ses honneurs présents et à toutes ses espérances futures. Le reste de sa vie ne fut, pour ainsi dire, qu'une convulsion perpétuelle. Voici ce que nous rapporte un témoin qui l'a souvent surpris dans ses accès convulsifs.

« Le chevalier Folard ne parle plus de littérature. Son unique occupation est de

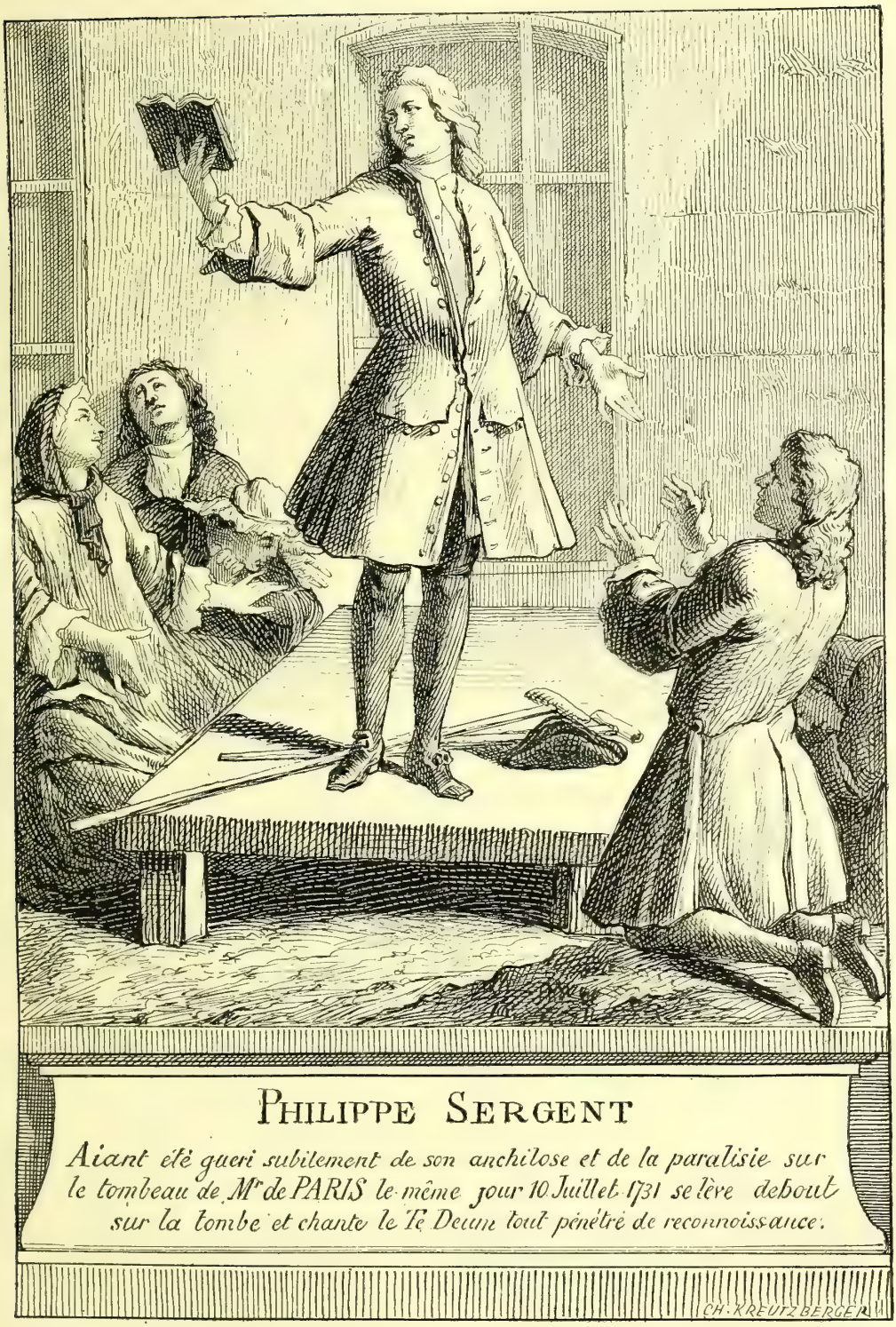

PHILIPPE SERGENT

Aiant été gueri subitement de son anchilose et de la paralisie sur le tombeau de Mr de PARIS le même jour 10 Juillet 1731 se lève debout sur la tombe et chante le Te Deum tout pénétré de reconnoissance.

prier et lire des livres de piété, de fréquenter les maisons des convulsionnaires et d'aller à la piste des prodiges. Le chevalier Folard, qui prie sans cesse, récite par conséquent les vêpres chaque jour. Quand il est au cantique des vêpres, c'est-à-dire au *Magnificat*, il ne peut jamais le commencer; les convulsions le prennent aussitôt. Tout d'un coup il se laisse tomber, étend ses bras sur le carreau. Là, il reste comme immobile; ensuite il chante, et c'est ce qu'il fait fréquemment. C'est une psalmodie qui n'est point aisée à définir. S'il prie, c'est en chantant; si l'on se recommande à ses prières, aussitôt il se met à chanter. D'autres fois, il pleure; après avoir pleuré, il se met tout à coup à parler par monosyllabes; c'est un vrai baragouin où personne n'entend goutte. Quelques-uns disent qu'il parle en langue esclavonne dans ces moments; mais je crois que personne n'y entend rien. Il sort quelquefois de son oreille un son qui se fait entendre aux quatre coins de la chambre; ce fait paraît tout à fait singulier. Une autre fois on le verra placé sur un fauteuil, ses pieds simplement accrochés par un des bras du siège, pendant que tout le reste du corps est dans un mouvement fort rapide. Il fait aller son corps comme une carpe qui saute; cela paraît bien fort et bien surprenant dans un homme âgé, infirme et couvert de blessures; il bat des mains; quand il ouvre les yeux, il déclare qu'il n'y voit pas, qu'il est dans les ténèbres; mais quand il les ferme, il dit qu'il se trouve dans une lumière éclatante, et on le voit tressaillir de joie tant il est content. Quand les dames se recommandent à ses prières, il prend le bout de leur robe, et s'en frotte, par-*dessus* son habit, le tour du cœur. Quand ce sont des ecclésiastiques, il prend le bout de leur soutane, il s'en frotte le cœur pareillement, mais par-*dessous* la veste; il s'en frotte aussi les oreilles et quelques autres endroits du corps. Il faut remarquer que tout cela se passe sans connaissance de sa part, sans voir ni entendre. Il s'attache comme une corde au cou, et, après avoir fait semblant de se secouer, il devient comme immobile. Il chante beaucoup; il arrive même souvent qu'il chante une grande partie de la nuit. Sur la fin de sa convulsion, il chante et dit en finissant: « Il me semble que je chante. » C'est alors qu'il revient à lui-même, et que les convulsions finissent. On dit de lui, mais c'est ce que je n'ai point vu, qu'il ne peut pas entrer dans l'église de la Madeleine, sa paroisse; sitôt qu'il s'approche de la porte, il se sent repoussé par une main invisible. D'autres m'ont dit qu'il s'imagine voir un spectre qui se présente à lui et qui le fait reculer [1]. »

Folard, dans ses convulsions, est, comme on a pu le remarquer, de l'école de l'abbé Bécherand. Il faut mettre à côté d'eux un troisième personnage, plus fort, ou du moins plus furieux dans sa choréomanie que Bécherand lui-même, et qui renonça comme Folard aux gloires du monde et aux avantages de la fortune pour se convertir au jansénisme.

Ce personnage, nommé Fontaine, était secrétaire des commandements de Louis XV. La cour presque tout entière étant opposée à la cause des *appelants*, il avait naturellement pris parti contre eux, et on ne voit pas que ses

1. *Histoire d'un voyage littéraire fait en* 1733, *en France, en Angleterre, en Hollande*, etc. (*Lettres cabalistiques.*)

sentiments eussent changé jusqu'au commencement de 1733. Mais à cette époque, ayant été invité à dîner dans une maison où se trouvait nombreuse compagnie, la grâce, soit par son action directe, soit par les conversations qu'il avait entendues, opéra sur lui avec tant de soudaineté et d'énergie qu'il se mit, en présence de tous les invités, à convulsionner à la manière des derviches. Une puissance invincible le forçait à tourner sur un pied avec une vitesse qui donnait le vertige aux assistants. Dès le premier moment de cette convulsion, sentant bien que tous ses efforts pour se retenir seraient inutiles, il pria qu'on lui apportât au plus vite un livre de piété. On lui remit le premier qui tomba sous la main. Ce livre — comment douter d'un coup de la grâce, ou des principes de la maison où Fontaine dînait ce jour-là ? — était justement un volume des *Réflexions morales* du P. Quesnel ! Le tournoiement continua avec une rapidité éblouissante, et ce qu'il y eut de plus remarquable, c'est que Fontaine put lire tout haut dans ce livre, tant que dura son accès de choréomanie.

Il en fut quitte pour une heure, cette première fois. Mais la même convulsion reprit le lendemain, et il en fut ainsi pendant plus de six mois.

« La convulsion se fixa même régulièrement à deux fois par jour, dit Carré de Montgeron, et elle n'a quitté Fontaine que le 6 août 1723, dès qu'il eut achevé de lire, en tournant toujours d'une force prodigieuse, les huit tomes des *Réflexions* du P. Quesnel sur le Nouveau Testament, ce que Fontaine accompagnait de plusieurs élévations de son cœur vers Dieu.

« La convulsion tournante du matin lui prenait tous les jours précisément à neuf heures, et durait une heure et demie ou deux heures tout de suite. Celle de l'après-midi commençait à trois heures, et durait autant que celle du matin.

« Tous les jours Fontaine se trouvait, en se levant, une si grande faiblesse dans les jambes, qu'il ne lui était pas possible de se soutenir, ce qui durait jusqu'à neuf heures que sa convulsion tournante le saisissait... Pour lors son corps se posait sur l'une de ses jambes qui, pendant l'heure et demie ou les deux heures que durait le tournoiement, ne quittait pas le centre où elle avait été placée, pendant que l'autre décrivait un cercle avec une rapidité inconcevable, se tenant presque toujours en l'air, et posant néanmoins quelquefois très légèrement sur la terre. Le tournoiement de tout le corps se faisait avec une vitesse si prodigieuse, qu'un grand nombre de personnes ont compté jusqu'à soixante tours dans une minute.

« Après que la convulsion tournante du matin était finie, Fontaine se trouvait en état de se soutenir un peu sur ses jambes ; mais elles ne reprenaient toute leur vigueur qu'après celle de l'après-midi, et pour lors il se sentait dans une force et un état de santé parfait jusqu'au lendemain matin.

« .... L'effet que l'instinct de cette convulsion fit sur son âme, ajoute Montgeron, fut de changer tous ses sentiments par rapport à l'*appel*.... de lui faire regarder les *Réflexions morales* du P. Quesnel comme une source de lumière, de bénédictions, de grâce, de le détacher entièrement de toutes les choses de la terre, de le porter

à remettre sa commission, de lui faire donner des aumônes considérables, de se dépouiller de tout, jusqu'à se réduire à l'état de pauvre pour vivre dans la retraite, l'humiliation et la pénitence la plus austère [1]. »

Fontaine n'était pas malade physiquement avant d'être pris de convulsions. Le don de tourner sur lui-même à outrance, et sans aucune participation de sa volonté à ces forcenées pirouettes, ne pouvait donc être considéré par les jansénistes que comme un moyen dont Dieu s'était servi pour déterminer une conversion, qui fut bientôt récompensée par d'autres dons réservés seulement aux saints d'élite : *pauci quos Jupiter æquus amavit.* Fontaine eut des extases, il fut sujet à des accès d'inspiration ; et, devenu prophète, il eut ce que tous les prophètes n'ont eu que dans de bien rares rencontres, le pouvoir d'exprimer ses prophéties dans un éloquent langage. L'arrivée d'Élie, la réforme des abus de l'Église, la réunion des juifs, la conversion de tous les infidèles, toutes ces prédictions, si chères aux jansénistes, recevaient de sa parole un éclat qui les rendait manifestes et comme présentes. C'était l'effet de la culture antérieure de son esprit, et sans doute aussi de l'exaltation résultant des austérités incroyables de la vie nouvelle qu'il avait embrassée. On a déjà vu que, par le renoncement au monde et la pauvreté volontaire, il s'était rapproché du diacre Pâris ; par ses jeûnes effrayants, il se mit au-dessus de dom Léauté, *le grand jeûneur.* Montgeron nous fait connaître en ces termes la progression de cette abstinence, indiquée et prescrite à Fontaine par sa convulsion spéciale.

« Le lundi 9 mars 1739, Fontaine, forcé par sa convulsion de sortir de son domicile, alla, par l'effet de la même impulsion qui l'avait chassé de sa retraite, chez un solitaire de ses amis qui le reçut comme un envoyé de Dieu...

« Le lendemain matin, il fut contraint d'annoncer que tout le reste du carême il ne prendrait qu'un repas par jour, qu'il le ferait au pain et à l'eau, à six heures du soir, mais que le dimanche il mangerait à dîner du potage et du pain, et, au souper, tout ce qui lui serait présenté, à l'exclusion du vin. Tout cela fut exactement suivi.

« Après Pâques, il fut encore restreint au pain et à l'eau, sans pouvoir faire autrement, avec la liberté néanmoins de manger à midi et au soir, et d'y joindre quelquefois des olives, ce qui dura jusqu'au 19 avril, que l'impulsion de sa convulsion lui fit déclarer forcément qu'il passerait quarante jours de suite sans prendre aucune nourriture, mais sans spécifier quand commencerait ce terrible jeûne.

« L'impossibilité où il se vit, dès le lendemain 20 avril, de pouvoir rien porter à sa bouche, non plus que les jours suivants, malgré toutes ses tentatives, lui fit juger que le temps d'exécuter ce grand jeûne était venu ; mais il se trompa : celui-ci, qui ne dura que dix-huit jours, n'en était que la préparation. Cependant, si l'on

1. Montgeron, *La vérité des miracles opérés par l'intercession de M. de Pâris et autres appelants.*

fait attention à tout ce qu'il fut forcé de faire dans ce jeûne si singulier, on verra qu'il est aussi surnaturel que celui de la quarantaine, et qu'il a été bien plus rigoureux par rapport aux effets.

« Non seulement Fontaine a été privé de toute nourriture et boisson pendant ces dix-huit jours, mais même il travaillait tout le jour à un ouvrage des mains, qu'il n'interrompait que pour réciter les offices aux heures canoniales, et il était forcé encore de passer les nuits presque entières à prier et à réciter des psaumes jusqu'à deux heures qu'il disait matines avec son compagnon de retraite ; ensuite de quoi, toujours entraîné par une impulsion contre laquelle toutes ses résistances étaient vaines, il était obligé d'aller à une messe qui se dit à quatre heures du matin dans l'église de Saint-Eustache, dont il était assez éloigné.

« Mais ce qui l'a le plus épuisé, c'est un très étonnant gargarisme auquel l'instinct de sa conversion l'a obligé, dès le cinquième jour de son jeûne, composé quelquefois avec du vinaigre très fort et tout pur, qui lui enlevait la peau de la bouche et de la langue, et que néanmoins il fut obligé de continuer presque sans relâche, le jour et la nuit, jusqu'au dix-septième jour de ce jeûne, où il ne lui restait plus qu'un souffle de vie.

« Si ce tuant exercice se fût borné à l'affaiblir beaucoup, en le dégageant avec effort des eaux âcres et des sérosités de la tête, de la poitrine, de l'estomac, et à le débarrasser... des mauvais levains qu'il pouvait avoir, on n'en aurait été ni surpris ni alarmé ; mais ce gargarisme meurtrier a bien produit un autre effet... Il a détruit tout ce qui donnait de la vigueur, il a absorbé la substance la plus spiritueuse du sang, il a consumé jusqu'à la moelle des os, suivant que l'assurait le convulsionnaire, et, après lui avoir ôté ses forces, il l'a laissé presque sans mouvement et sans vie.

« Tant de pertes et de fatigues, jointes à une privation totale de nourriture et de boisson, l'exténuèrent tellement que, dès le 4 mai, quinzième jour de son jeûne, il était d'un décharnement affreux : déjà l'ardeur du feu qui dévorait ses entrailles avait consumé le peu de chairs qui lui étaient restées.

« Néanmoins, le lendemain 5 mai, il crut pouvoir à son ordinaire aller à la messe de quatre heures, comme il avait encore fait la vieille, mais il fallut se contenter de la bonne volonté. Son ami, le voyant si faible, ne voulut point l'abandonner dans une aussi périlleuse entreprise. Ils partirent ensemble, avant trois heures et demie du matin, et ne rentrèrent qu'à plus de huit heures, sans avoir pu faire que la moitié du chemin de leur maison à Saint-Eustache. Avant que le jour ne fût venu, il pria deux fois son conducteur de lui ramasser dans le ruisseau, avec une tasse de cuir, de l'eau bourbeuse et croupie avec laquelle il se gargarisa. Lorsqu'on commençait à ouvrir les boutiques, il entra dans une où l'on vendait de la bière et en demanda pour se gargariser ; le maître, voyant qu'il la rejetait aussitôt qu'elle était dans sa bouche, frappé de sa figure étique et de voir qu'il ne pouvait presque se soutenir ni parler, le prit pour un ivrogne et le chassa honteusement. Sa convulsion le contraignit à entrer dans quatre autres boutiques, à deux desquelles on le traita à peu près de même.

« Fontaine, de retour chez son ami, ne put plus sortir. Il avait même de la peine à se tenir sur ses jambes... Dès ce moment, et encore plus le lendemain, 6 mai,

dix-septième jour de son jeûne, il tomba dans une extrémité désespérée.... Tous ceux qui le voyaient ne trouvaient plus aucun milieu entre la mort et un miracle : lui seul conservait un calme et une sécurité parfaite, qu'il faisait connaître non seulement par son air content et tranquille, mais aussi par ces paroles : Je vivrai et ne mourrai pas, *non moriar, sed vivam*, les seules qu'il pût articuler et qu'il prononçait souvent.

« Il les dit encore en balbutiant le 7 mai, dix-huitième jour de son jeûne, à sept heures du matin; mais peu après il parut réduit à une défaillance si complète et à un tel anéantissement qu'enfin on n'en espérait plus rien. Plus de parole, presque sans mouvement et sans pouls, un visage totalement défait, des yeux éteints, un râle avant-coureur de la mort, tout annonçait qu'elle était proche et qu'il allait rendre son dernier soupir [1]. »

Au point de faiblesse où il était arrivé, l'instinct de sa convulsion ne s'opposait pas à ce que Fontaine reçut la visite d'un médecin. Celui-ci prescrivit un simple bouillon, qui fut suivi d'un dévoiement de mauvais augure. De plus, les jambes s'enflaient, la figure devenait bouffie. Ce n'était pourtant pas la mort, mais c'était une défection, puisque Fontaine se trouvait arrêté au milieu de son entreprise. Ce contre-temps le chagrinait. Aussi, trois semaines s'étaient à peine écoulées, que les symptômes morbides ayant disparu et ses forces commençant à revenir, il entreprit de nouveau et exécuta, heureusement cette fois, son jeûne de quarante jours. Montgeron convient pourtant que, dans ce long jeûne, il ne cessa jamais de satisfaire le besoin de la soif, ce qui explique en partie sa longue durée, si l'on admet que les boissons dont Fontaine faisait usage étaient nutritives à un certain degré. Il paraît d'ailleurs que cette abstinence prolongée n'eut aucune suite fâcheuse pour lui. Rien n'avait encore impressionné aussi vivement l'imagination des partisans des miracles.

Il serait trop long et presque impossible, en raison de la diversité de leurs formes, de décrire une à une et séparément les convulsions qui furent observées après celles que nous venons d'exposer. Nous terminerons l'histoire de cette période de l'*œuvre* par une sorte de parangon dans lequel se réunissent leurs principaux caractères.

La veuve Thévenet n'appartenait pas, comme Bécherand, Fontaine et Folard, à l'aristocratie des convulsionnaires ; mais elle ne sortait pas non plus des classes inférieures de la populace qui avaient fourni le plus grand nombre de ces énergumènes. C'était une honnête bourgeoise de Paris, irréprochable dans sa conduite et dans sa moralité, modérée même dans sa dévotion, jusqu'au jour où l'espérance de guérir d'une surdité complète qui

1. Montgeron, t. II, p. 78-80.

avait résisté à tous les remèdes de l'art humain, la fit recourir à l'intercession et aux vertus du grand saint des jansénistes.

Le 20 septembre 1734, qui marque la date de ce changement de médication chez la veuve Thévenet, le cimetière de Saint-Médard était fermé depuis plus de deux ans, et les croyants ne pouvaient plus aller chercher les miracles à leur source. Ce jour-là donc, la veuve Thévenet se laissa persuader de boire de l'eau où l'on avait délayé un peu de terre apportée de la fosse du diacre ; elle humecta son oreille avec un morceau de linge imbibé de la même eau, et commença une neuvaine en l'honneur du saint. Le lendemain, à la vue de quelques livres de piété que lui apportait une convulsionnaire, elle se sentit frappée de terreur. Rien ne se passe jusqu'au vingt-neuvième jour, où, sa neuvaine étant terminée, elle en entreprend une seconde. Les nuits suivantes, agitation nerveuse, saisissement, frayeur extraordinaire. Le 1er octobre, redoublement de ces signes, grande anxiété morale, à laquelle se joignent des tremblements ; la malade déclare qu'il se passe en elle des choses qui lui semblent tout à fait étranges. Ce sont les convulsions qui s'annoncent.

Nous allons maintenant laisser parler un de nos plus savants pathologistes, le docteur Calmeil, auteur d'un livre sur la folie que nous avons déjà cité plusieurs fois.

« Le 2 octobre, dit Calmeil, pendant une messe à laquelle assistait la veuve Thévenet, elle perçoit dans toute son organisation une perturbation indéfinissable, qui l'oblige à sortir dans un jardin, où *sa tête commence à être secouée sans la participation de sa volonté*. Aussitôt qu'on la ramène dans son appartement, elle se met à faire, malgré elle, de violents mouvements des bras, des jambes, de toutes les parties qui sont susceptibles de mobilité, et se porte de rudes coups de poing sur les cuisses. Une femme qui cherche à la contenir est tellement impressionnée à la vue de ce spectacle, qu'elle éprouve pour son compte un long frisson nerveux. Un frère de la veuve Thévenet, chanoine à Corbeil, s'épuise en efforts superflus pour empêcher sa sœur de se frapper : la figure de la malade devient vultueuse, ses yeux se tournent, elle répète qu'elle a le bonheur d'être convulsionnaire, qu'il faut remercier Dieu de cette faveur, et les coups qu'elle se porte se succèdent avec rapidité. Dans certains moments elle fait des sauts violents, comme pour s'élever jusqu'au plafond ; le désordre de ses vêtements prouve qu'elle méconnaît tous les sentiments de pudeur; les mots qu'elle prononce avec rapidité sont inintelligibles et n'appartiennent à aucune langue connue. On tente de lui faire prendre quelques aliments ; elle cède au besoin de parler, de s'agiter, fait mille contorsions ridicules, interpelle d'une manière familière ses voisines et ses proches, leur frappe sur les membres, les regarde d'un air égaré, recommence à leur porter de légers coups et continue à donner tous les signes d'une exaltation cérébrale alarmante. On se décide à la remettre dans son lit ; elle se prend à réciter des prières qui sont très

LA D.LLE HARDOÜIN
S'étant fait mettre sur le Tombeau de Mr de PARIS le 3 jour 2 Aoust 1731, tous ses membres paralitiques se raniment et s'agitent avec une violence extraordinaire. Elle recouvre sur le champ l'usage libre de la parole, et dès le même jour ses membres reprennent plus de force qu'ils n'en avaient jamais eu, et son état de faiblesse extrême et d'agonie se change en une santé parfaite.

en renom parmi les convulsionnaires de Saint-Médard, et tombe dans des attaques convulsives qui font croire à ses familiers qu'elle s'élève en l'air tout d'un bond avec ses couvertures.

« Sur les cinq heures du même soir, écrit dom Lataste, Manon, convulsionnaire, servante des convulsionnaires Girard et Plessel, arriva chez la demoiselle Thévenet et elles s'embrassèrent avec de grands cris de joie... Manon se mettant à genoux récita une oraison à Pâris... pendant lequel temps la dame Thévenet devint encore plus furieuse, elle sortit du lit et se mit à sauter, s'élevant à peu près jusqu'à la hauteur du plancher. Après quoi elle fit des contorsions de tête et de bras, et ses mamelles sortant de son corps tournaient d'elles-mêmes et s'entortillaient comme si quelqu'un les eût tordues avec la main, ce qui était accompagné de mouvements indécents, qui lui faisaient dire qu'elle souffrait des douleurs plus aiguës que si elle mettait un enfant au monde [1]. »

Le même auteur rapporte que la femme Thévenet et la convulsionnaire Plessel, qui avait demandé à rester près d'elle pour la veiller, passèrent la soirée et la nuit à parler, à sauter, à prêcher et à faire des actes de la dernière indécence. On peut d'ailleurs en juger par ce qu'il ajoute :

« Vers une heure après minuit la servante, entendant toujours des hurlements dans la chambre des convulsionnaires, se leva, alla au jardin, monta sur une élévation d'où l'on aperçoit aisément ce qui se passe dans la chambre. Les volets étaient ouverts et la fenêtre n'étant point couverte du rideau, elle les vit toutes nues et sans chemise qui riaient et jetaient leurs bonnets de côté et d'autre.

« Le lendemain, à sept heures du matin, lorsqu'on entra dans la chambre de la veuve Thévenet, on la trouva dans des agitations extraordinaires, faisant toutes sortes de mouvements indécents, disant qu'il n'y avait aucune partie de son corps qui ne fût agitée : tantôt c'étaient les mamelles, tantôt les yeux, tantôt la bouche, disant qu'elle avait encore ailleurs ces mêmes agitations, ce qu'elle marquait par des mouvements extérieurs qu'elle faisait et qui causaient de l'horreur... Cela ne vient pas de moi, ajoutait-elle, je ne suis point maîtresse de ce que je fais et de ce que je suis... Elle continua ses contorsions et ses mouvements, frappant toujours avec ses mains sur ses mamelles et les parties secrètes de son corps, en disant qu'il fallait mortifier la chair... Pendant toute cette journée, elle sentait en elle-même de grands feux, et elle but beaucoup. Elle s'écriait même quelquefois avec force qu'elle brûlait en dedans, et les demoiselles Plessel et Bernard répondaient d'abord que c'était l'amour de Dieu qui la brûlait [2]. »

Le reste de cette histoire, que nous achevons d'après le docteur Calmeil, n'en est peut-être pas la partie la moins curieuse.

« Pendant la nuit du 3 au 4 octobre, dit l'auteur *de la Folie*, l'on crut que la veuve Thévenet allait expirer. Pendant près de quatre heures, elle resta sans mou-

1. *De la Folie*, titre II, p. 324 et suivantes.
2. Dom Lataste, cité par Calmeil, t. I, p. 649-651.

vement, les dents serrées, le visage et les mains glacées sans qu'on pût distinguer le souffle respiratoire ; au sortir de cette extase, elle éprouva des mouvements convulsifs.

« Le 4 octobre, craignant elle-même une fin prochaine, elle supplia le chanoine Mariette, son frère, de la confesser, pendant qu'on irait chercher son confesseur habituel. A peine eut-elle commencé à accuser ses péchés, que les convulsions devinrent plus intenses, qu'elle perdit l'usage de la parole, et qu'on crut qu'elle avait cessé d'exister. En revenant à la connaissance, elle s'écria qu'elle était une bienheureuse, une convulsionnaire, une prédestinée ! Son directeur de conscience, qui avait eu le temps d'arriver auprès d'elle, lui adressa quelques paroles pieuses. Elle entra dans des agitations si horribles qu'il en fut effrayé. Il la vit se donner des coups de poing sur les différentes parties du corps, même sur les plus secrètes, et sauter de son lit de plus de trois pieds de haut. Le prêtre ayant dit à dessein que c'était là des mystères de Satan, la veuve Thévenet tomba dans les attaques convulsives les plus terribles. *On vit aussitôt une autre convulsionnaire, qui se trouvait présente, branler la tête, les mains, les jambes et tout le corps, comme si ces parties eussent appartenu à un pantin.*

« Vers le milieu du jour la veuve Thévenet présenta tous les signes de l'extase ; pendant ce nouvel état, elle récite les propositions du livre de Quesnel et disserte sur la grâce triomphante qui fermente dans son cœur. Le soir, elle consent à remettre à son frère un *Manuel* de piété, dont la lecture provoque aussitôt le retour des paroxysmes convulsifs, et la nuit du 4 au 5 est exempte d'agitations.

« Le mardi 5 octobre, dès le matin, le chanoine son frère lui ayant fait des représentations sur l'état affreux dans lequel elle était depuis plusieurs jours, elle se rendit totalement et ne demanda plus que son confesseur ordinaire, disant qu'autant elle l'avait eu en horreur, autant elle désirait le voir. Il vint, et, dès qu'il fut présent, elle remit à son frère le portrait du diacre Pâris, deux paquets de terre de son tombeau, un morceau de bois de son lit qu'on jeta au feu, puis elle fit profession de foi à l'Église catholique... et (ceci a pour garant dom Lataste) elle n'éprouva plus ni agitation, ni mouvements, ne conservant qu'un esprit sain.

« La nuit du 5 au 6 fut marquée par la persistance de l'insomnie ; la malade, tourmentée par des scrupules religieux, obligea sa garde à prier pour elle, et elle lut elle-même plusieurs pages dans ses livres pieux.

« Vers les cinq heures du matin, elle donna des signes de frayeur, se fit asperger d'eau bénite et éprouva une résistance difficile à vaincre, quand elle tenta de sortir de sa chambre pour se rendre à l'église, où son frère devait célébrer une messe en l'honneur de sa guérison.

« Un sentiment de répulsion terrible enchaîna encore sa volonté, quand elle chercha à franchir la porte du saint lieu où elle était attendue ; il fallut recourir encore à des aspersions d'eau bénite pour soutenir son courage. Pendant la messe elle éprouva de la transpiration et des transes mêlées de terreur. On chercha à la faire monter au tombeau d'un saint personnage très vénéré des fidèles ; elle se sentit repoussée en mettant le pied sur les marches de l'escalier. A peine avait-elle fait quelques pas en avant, qu'elle rétrogradait en arrière. Enfin, elle rentra dans ses habitudes de raison, ne conservant qu'une grande confusion de ce qui lui était arrivé, craignant

de retomber dans le malheur et redoutant beaucoup le retour d'une vision qui l'avait assiégée dans la nuit du 3 au 4 octobre. Pendant cette nuit terrible, elle avait eu sous les yeux le spectacle d'un cadavre décharné, dont les regards semblaient ardents comme le feu et qui vomissait par la bouche une flamme étincelante [1]. »

On voit que dans le parti contraire aux jansénistes on n'avait pas renoncé au projet d'opposer saint à saint et tombeau à tombeau. Le chanoine Mariette et le directeur en titre de sa sœur étaient deux molinistes, qui avaient tenté tout ce qui était le plus propre à faire tomber la veuve Thévenet dans la *théomanie* (folie religieuse) dont elle venait à peine de guérir ; car c'est bien évidemment cette affection qui, avec l'hystérie, dominait dans la veuve Thévenet comme dans le plus grand nombre des convulsionnaires de Saint-Médard. Calmeil remarque que, chez la veuve Thévenet, ces deux affections se compliquaient encore de démonopathie, de nymphomanie et d'extase, dernier état dans lequel la suspension partielle ou totale de la sensibilité physique peut seule, en effet, rendre vraisemblables les horreurs trop réelles qui devinrent bientôt familières dans le huis clos des sociétés convulsionnaires, et dont il nous reste à faire le récit.

1. Lataste, t. I, p. 655.

VI

Les secours meurtriers.

La plupart des hommes sensés, parmi les jansénistes, s'étaient prononcés contre l'œuvre des convulsions. On jugea donc nécessaire, pour la justifier à leurs yeux, de lui donner un caractère et un sens qu'elle n'avait pas eus jusqu'alors.

« Ce spectacle, disait-on, qui frappe en même temps les yeux et les oreilles par les symboles et les discours, est destiné à donner les avertissements les plus nécessaires dans ce temps de confusion et de scandale, soit en rendant comme palpables les vérités que la séduction combat sous l'ombre de l'autorité la plus respectable ; soit en traçant l'image des vertus dont nous avons le plus besoin, soit en mettant sous les yeux la peinture des maux et des prévarications qui forment au milieu de nous le mystère d'iniquité; soit en nous découvrant les jugements de la colère divine ; soit en rappelant le souvenir des miséricordes et des prédictions promises à l'Église. Les convulsionnaires sont les instruments employés à ce spectacle. *Ce sont des tableaux mouvants et parlants.* Ce sont des trompettes qui avertissent de se tenir sur ses gardes... [1]. »

Pour aider à l'accomplissement de l'œuvre d'édification dont les convulsionnaires se croyaient les instruments, on imagina les *secours*, nom qui fut donné aux violences exercées sur le corps des convulsionnaires, par des dévots, inhumainement charitables. Il y avait les *petits secours*, qui ne consistaient que dans des coups de poing et dans des coups de bûches modérés, dans des piétinements, des pressions, des secousses, des balancements et autres opérations qu'on avait déjà vues à Saint-Médard. Il y avait ensuite les *grands secours*, ou *secours meurtriers*, dont cette dernière épithète dit assez l'horrible caractère, et qui ne commencèrent qu'après la clôture du cimetière, lorsque l'œuvre des convulsions fut forcée de continuer en secret ses développements. Ce fut alors que des fanatiques, s'armant de

1. Lettre de dom Léauté.

grosses bûches, de barres de fer et de marteaux, frappèrent à coups redoublés sur de misérables créatures qui s'étaient soumises à leurs expériences. On les frappait sur la poitrine, sur le ventre, sur les hanches, sur les cuisses, et les victimes supportaient ces épreuves sans souffrance et même avec joie, disaient-elles. Pour réaliser ce qui avait été simplement figuré au cimetière de Saint-Médard, quelques-uns allèrent jusqu'à se faire mettre en croix. Ce que voulaient représenter ainsi ces fanatiques théomanes, c'était l'état de l'Église corrompue et gangrenée :

« Elle est couchée dans l'ordure et dans la poussière, s'écriait un convulsionnaire, les vers lui rongent la chair, la pourriture s'est mise jusque dans ses os, une odeur insupportable s'exhale sans cesse de la corruption qui l'enveloppe. Venez donc à son secours, appliquez-y le fer et le feu, n'épargnez rien pour la guérir, coupez, tranchez, brûlez : il lui faut les remèdes les plus violents [1]. »

Si l'on s'en rapporte, d'ailleurs, aux déclarations des convulsionnaires, d'autres considérations encore les portaient à rechercher les plus effrayantes tortures corporelles. Un des plus puissants motifs, après ceux que nous venons d'énoncer, était de démontrer que Dieu les rendait invulnérables, ou qu'il voulait les guérir par des moyens qui les auraient infailliblement tués si, dans sa haute prédilection pour eux, la Providence n'avait suspendu en leur faveur les lois de la nature. La démonstration, bien entendu, était au bénéfice des partisans de la Bulle : le tableau suivant, qui ne comprend pas tout, à beaucoup près, fera néanmoins juger si l'on tenait à la rendre frappante :

« Des personnes jeunes et sans coiffure se heurtent avec violence la tête contre les murs, même contre le marbre, elles se font tirer les quatre membres par des hommes très forts et quelquefois écarteler, donner des coups qui pourraient abattre les plus robustes, et en si grand nombre qu'on en est effrayé; car je connais une personne qui en a compté jusqu'à quatre mille dans une séance; c'est avec le poing ou le plat de la main, sur le dos et sur le ventre, qu'on les leur donne. On emploie en quelque occasion de gros bâtons et des bûches; on leur frappe les reins et les os des jambes pour les redresser, dit-on, par ce moyen. Il ne paraît pas que cela les redresse beaucoup, mais ils en sont soulagés, au moins n'en sont-ils pas brisés. On les presse de tous les efforts de plusieurs hommes sur l'estomac, on leur marche sur le cou, sur les yeux, sur le ventre, on s'y assied, on leur arrache le sein... Quelques-uns s'enfoncent des épingles dans la tête sans se faire aucun mal et paraissent avoir le dessein de se précipiter par la fenêtre, ce qu'on ne permet pas. Tel convulsionnaire a poussé le zèle jusqu'à se pendre à un clou à crochet, à vouloir être crucifié; la croix, les clous, la lance, tout était préparé [2]. »

1. Dom Lataste, *Lettres théologiques*.
2. De Lan, *Dissertation théologique sur les convulsions*.

L'auteur que nous venons de citer parle *de visu*, et l'on est porté à croire qu'il atténue plutôt qu'il n'exagère les faits dont il a été témoin. Dom Lataste, bien qu'il n'approuve pas les secours, ni en général toutes les extravagances des convulsionnaires, complète dans les lignes suivantes le témoignage précédent :

« On sait que plusieurs convulsionnaires ont eu pendant des mois entiers des convulsions qui exigeaient trente à quarante mille coups de bûches sur le corps. Les coups violents que l'on continue encore à donner avec une bûche à un convulsionnaire noué, et qui, loin de l'épuiser depuis huit ou dix mois qu'il les exige, le soulagent au contraire beaucoup, ne doivent pas vous être inconnus [1]. »

Les convulsionnaires déclaraient généralement que c'était l'instinct de leurs convulsions qui les portait à réclamer ces *secours*. Les convulsions n'offrant pas toutes les mêmes caractères, les *secours* pouvaient varier en conséquence ; de là une assez grande différence dans la manière de les administrer.

La sœur Scholastique était une convulsionnaire qui annonçait la venue prochaine du prophète Élie, prêchait la nécessité de faire pénitence, et s'imaginait que Dieu ne lui avait pas donné d'autre emploi. Au début, elle ne demandait point de *secours;* il lui arriva même de déclamer vivement contre les personnes qui en demandaient et contre celles qui en accordaient. Cependant elle ne guérissait ni d'une lèpre qui couvrait quelques parties de sa peau, ni d'un abcès qu'elle avait au sein, ni de quelques autres affections dont elle souffrait beaucoup. Dieu lui tint rigueur jusqu'à ce qu'elle fût venue à récipiscence. Elle dut d'abord rétracter tout ce qu'elle avait dit contre les secours, et ensuite s'en faire administrer de terribles. Elle en imagina même un tout nouveau, auquel son nom resta attaché. L'esprit frappé de la manière dont les paveurs manœuvrent la *demoiselle* (c'est ainsi que l'on nomme cet instrument pesant qui sert à enfoncer les pavés dans la terre), elle fit lier toutes ses jupes au-dessous du genou, se fit suspendre en l'air, la tête en bas, les pieds en haut, et précipiter la tête sur le carreau un grand nombre de fois.

Une autre convulsionnaire se courbe en arc au milieu de la chambre, soutenue par les reins sur la pointe d'un bâton, et dans cette posture, elle se met à crier : *biscuit! biscuit!* La douceur qu'elle demandait était une pierre du poids de cinquante livres, attachée a une corde qui s'enroulait sur une poulie fixée au plancher. On élevait cette pierre jusqu'au-haut de la chambre et on la laissait retomber, à plusieurs reprises, sur l'estomac de la

1. Dom Lataste, *Lettres théologiques.*

Dieu redresse les jambes crochues de la petite Aubigan par de violens coups de battoir qu'il lui inspire de se donner sur la courbure

Percutiam & ego sanabo

Je frapperai et je guérirai Deuteron. XXXII 39.

convulsionnaire, ses reins portant toujours sur le pieu. Montgeron assure pourtant que ni les chairs ni la peau n'étaient entamées, et que même cette fille, pour bien montrer qu'elle n'éprouvait aucune douleur, criait sans cesse : *plus fort! plus fort!* et on s'efforçait de la satisfaire, autant que le permettait l'élévation du plancher.

On ne pouvait d'ailleurs, sans charger gravement sa conscience, marchander avec l'instinct qui réclamait les *grands secours*. La fille Turpin les avait demandés pour apaiser des agitations violentes qu'elle ressentait dans tous ses membres et dans différents muscles, qui s'enflaient et grossissaient l'un après l'autre. Mais, dans les premiers jours, on s'était borné à lui donner des coups timides et modérés, qui ne lui procuraient aucun soulagement. Vainement conjurait-elle de frapper avec plus de force sur les endroits où elle accusait ses plus grandes douleurs convulsives ; ses instances, ses supplications, ses larmes même ne pouvaient déterminer les *frères secoureurs* à faire sur son corps les terribles opérations qu'elle exigeait. Il fallut qu'ils la vissent plusieurs fois tomber sans connaissance, pâle comme une morte, pour comprendre que leur prétendue piété devenait une cruauté véritable : ils s'exécutèrent donc.

La fille Turpin demanda d'abord à être frappée sur le pli des reins et sur la crête des hanches, dont les os étaient d'une grosseur prodigieuse. L'expérience avait appris que cette convulsionnaire n'était soulagée qu'à proportion de la violence des coups qu'on avait la charité de lui administrer, et que, par conséquent, on ne pourrait jamais frapper trop fort ; on augmenta donc peu à peu la grosseur et le poids des instruments dont on se servait, et on en vint, à la fin, à employer « des bûches de chêne, dont on avait réduit l'un des bouts en poignée, afin de le tenir plus aisément, et dont l'autre bout, qui était celui avec lequel on frappait, offrait sept à huit pouces de circonférence ; en sorte que ces bûches étaient comme de petites massues. Encore fallait-il que celui qui frappait levât la bûche par-dessus sa tête et la fît retomber de toute sa force. »

La convulsionnaire Nisette, ou Denise, fut battue sur la tête, avec une bûche, puis avec quatre bûches qui lui martelaient le crâne ; après quoi elle se fit tirer par les quatre membres. Ce fut le commencement de la séance.

« Ensuite, deux hommes sont montés sur elle, ensuite un seul homme sur son dos; deux autres lui ont tiré les bras en haut, on lui a donné l'*estrapade*. On lui a tiré les bras et les jambes, une personne étant sur son estomac ; on l'a suspendue par les pieds, ensuite balancée par les bras et par les jambes, un homme étant sur son dos, puis on l'a tournée en broche, ensuite tirée par les quatre membres, deux personnes tirant aussi par-dessus les épaules. Ce tiraillement a duré longtemps.

parce qu'il n'y avait que six personnes à tirer... Ensuite on lui a redonné l'estrapade, la sape à la muraille à l'ordinaire, puis on l'a foulée aux pieds quinze personnes à la fois [1]. »

Voici une autre scène où Montgeron a rempli lui-même l'office de *frère secoureur*, et il s'en vante avec une intrépidité de conscience qui fait frémir. S'il a quelque chose à cœur, dans le récit qu'il en donne, c'est de rendre son action encore un peu plus horrible qu'elle ne l'avait paru dans la narration d'un autre auteur. On avait imprimé que la fille Jeanne Maulet s'était fait administrer jusqu'à cent coups de chenet sur le ventre, et qu'un *frère* qui lui en avait donné soixante, ayant voulu frapper de la même force contre une muraille, avait percé ce mur au vingt-cinquième coup.

« Le chenet dont il est ici question, dit Montgeron, est un très gros barreau de fer sans aucune façon; mais il est seulement plié aux deux bouts et séparé en deux par devant pour former les pieds, et il a un montant très court et fort gros. Ce chenet pèse de vingt-neuf à trente livres. C'est avec un tel instrument que cette convulsionnaire se faisait donner les coups les plus terribles, non pas dans le ventre, comme le dit l'auteur des *Vains efforts*, mais dans le creux de l'estomac.

« Comme je ne rougis point d'avoir été un de ceux qui ont le plus suivi les convulsionnaires, je déclare sans peine que c'est moi dont parle un auteur, sous le nom du *frère* qui éprouva contre un mur l'effet que produiraient des coups pareils à ceux qu'il venait de donner à cette convulsionnaire.

« J'avais commencé, suivant ma coutume, à ne donner d'abord à la convulsionnaire que des coups très modérés; cependant, excité par ses plaintes qui ne me laissaient aucun lieu de douter que l'oppression qu'elle ressentait dans l'estomac ne pouvait être soulagée que par des coups très violents, j'avais doublé le poids des miens; mais ce fut en vain que j'y employai à la fin tout ce que je pus rassembler de forces; la convulsionnaire continua à se plaindre que les coups que je lui administrais étaient si faibles qu'ils ne lui procuraient aucun soulagement, et elle m'obligea de remettre le chenet entre les mains d'nn grand homme fort vigoureux.

« Celui-ci ne ménagea rien. Instruit par l'épreuve que je venais de faire qu'on ne pouvait lui donner des coups trop violents, il lui en déchargea de si terribles, toujours dans le creux de l'estomac, qu'il ébranlait le mur contre lequel elle était appuyée.

« La convulsionnaire se fit donner tout de suite de cette force les cents coups qu'elle avait demandés d'abord, ne comptant pour rien les soixante qu'elle avait reçus de moi. Je repris le chenet et voulus essayer contre un mur si mes coups, qu'elle trouvait si faibles, ne produiraient aucun effet. Au vingt-cinquième coup, la pierre sur laquelle je frappais, qui avait été ébranlée par les coups précédents, acheva de se briser : tout ce qui la retenait tomba de l'autre côté du mur et y fit une ouverture de plus d'un demi-pied de large.... Lorsque les coups sont frappés

1. *Journal historique des convulsions*, p. 65.

avec violence, le chenet s'enfonce si avant dans l'estomac de la convulsionnaire, qu'il paraît pénétrer presque jusqu'au dos, et qui semble devoir écraser tous les les viscères qui se trouvent sous le poids de ses coups : c'était pour lors que la convulsionnaire s'écriait avec un air de contentement peint sur son visage : *Oh que cela est bon! oh que cela fait de bien! Courage, mon frère, redoublez encore de force, si vous pouvez* [1] *!* »

Un des principaux exercices, après ceux qui ont déjà passé sous les yeux de nos lecteurs, est celui de la *planche*, que Montgeron décrit de la manière suivante :

« Cet exercice se faisait en étendant sur la convulsionnaire, couchée à terre, une planche qui la couvrait entièrement ; et alors montaient sur cette planche autant d'hommes qu'elle en pouvait tenir. Il faut observer que, comme on se prêtait la main pour se soutenir réciproquement, la plupart de ceux qui montaient sur cette planche n'y posaient qu'un pied qui soutenait tout leur corps ; aussi a-t-on vu souvent sur cette planche plus de vingt hommes à la fois, dont le poids rassemblé était supporté sans peine par le corps d'une jeune convulsionnaire ; cependant non seulement elle n'en était point oppressée, mais souvent elle ne trouvait pas que cela fût assez pesant pour faire passer le gonflement qu'elle ressentait dans ses muscles. »

Ce gonflement des muscles, que l'auteur a soin de noter, est un fait souvent remarqué dans les convulsions, et qui nous servira à donner plus loin l'explication physiologique de plusieurs de ces étranges phénomènes.

En général, Montgeron ne cherche jamais à dissimuler des circonstances ou des signes qui, même en tenant compte de ses fausses idées en physiologie, ne pouvaient certainement pas lui paraître propres à démontrer ce qu'il appelle le *divin* de l'œuvre des convulsions. Tant d'exactitude doit donc lui mériter une créance entière sur les faits dont il est le seul garant. On peut aussi s'en rapporter à lui sur le nombre des fanatiques qui se livrèrent à ces épreuves horribles, où il fut souvent acteur. Il le fait monter à cinq cents, et il évalue à plus de quatre mille celui des enthousiastes qui firent emploi de leurs forces pour administrer des secours.

Les convulsionnaires, sauf quelques rares exceptions, appartenaient aux classes illettrées, et Montgeron convient sans difficulté « que Dieu les avait choisis dans le commun du peuple ; que de jeunes enfants, principalement des filles, en ont composé le plus grand nombre ; que presque tous avaient vécu jusque-là dans l'ignorance et l'obscurité ; que plusieurs étaient disgraciés de la nature ; qu'il y en avait qui, hors de leur état surnaturel, paraissaient même imbéciles [2]. » Mais les *frères secoureurs* étaient, au contraire,

1. Montgeron, *Idée des secours mal à propos nommés meurtriers.*
2. *La vérité des miracles*, t. XI, p. 48.

pour la plupart, des gens d'un rang élevé ou d'une condition honorable, que ni leur instruction ni leur caractère ne semblaient avoir désignés pour l'affreux office qu'ils remplissaient. C'est là ce qui excitait le plus l'indignation de dom Lataste :

« Quoi! s'écrie-t-il, des ecclésiastiques, des prêtres, au milieu de nombreuses assemblées composées de personnes de tout sexe et de tout rang, quitter leurs soutanes, se mettre en culotte et en chemise, pour être plus en état de faire les fonctions de bourreaux, jeter par terre des filles, les traîner pendant du temps le nez contre terre, et décharger sur elles tant et tant de coups qu'ils en sont réduits à l'épuisement, qu'il faut leur ramasser l'eau sur la tête! Quoi! des hommes qui se piquent d'avoir des sentiments d'humanité et de religion, porter à tour de bras des trente à quarante mille coups de bûches sur les bras, sur les jambes, sur la tête de plusieurs filles, et faire d'autres efforts capables de leur briser le crâne! Quoi! des dames d'esprit, de condition, de piété, des docteurs en droit civil et canonique, des laïques de caractère, des curés même se taire à ce spectacle de fanatisme et d'horreur, ne s'y opposer point de toutes leurs forces, y applaudir par leur présence et peut-être même par leur contenance et leurs discours ! L'histoire ne nous fournit aucun exemple d'excès de ce genre qui ait été si scandaleux et si multiplié [1]. »

Les convulsions avaient éclaté à Saint-Médard dans le printemps de 1731. On savait qu'elles s'étaient propagées dans plusieurs villes du royaume, notamment à Troyes et à Corbeil. Mais, après avoir atteint leur paroxysme dans des scènes pareilles à celles dont on vient de lire le récit, elles semblaient s'être calmées partout, et même avoir cessé tout à fait à Paris après l'année 1741. Ce ne fut donc pas sans étonnement que le public apprit, dix-huit ans plus tard, que l'épidémie convulsionnaire régnait encore dans la même ville, avec toute sa furie. Ces nouvelles horreurs, dont Carré de Montgeron, alors prisonnier d'État à Valence, n'eut pas l'édifiant spectacle, sont consignées dans un procès-verbal du savant physicien La Condamine, qui a obtenu d'assister, non pas peut-être aux dernières, mais aux plus atroces représentations de cette œuvre de fanatisme.

La Condamine avait déjà exprimé le désir d'être admis, comme témoin, aux opérations des convulsionnaires. Mais il n'avait pu parvenir à faire agréer sa demande, parce que, dans une autre occasion, il s'était exprimé avec légèreté sur ces opérations, qu'il croyait au delà des forces de la nature. Il fut donc obligé d'employer un subterfuge pour être admis à l'une de ces séances. Le baron de Gleichen, envoyé de la principauté de Baireuth, avait obtenu d'assister à l'une de ces réunions. La Condamine prit sa place et se présenta, sous le nom du baron, à un jeune avocat chargé de le conduire. Ce

1. *Lettres théologiques.*

dernier l'avertit, en chemin, d'avoir à observer pendant la séance beaucoup de circonspection et de retenue, lui rappelant, comme exemple, ce qui était advenu à un savant célèbre, M. de La Condamine, pour n'avoir pas traité la chose assez sérieusement. Après ces explications, nous allons laisser La Condamine nous raconter les faits atroces et presque incroyables dont il fut témoin. La scène est au Marais le 13 avril 1759.

« A six heures et demie, écrit La Condamine, nous arrivâmes rue Phélippeaux, chez sœur Françoise, doyenne des convulsionnaires, qui parut avoir cinquante-cinq ans. Il y a vingt-sept ans qu'elle est sujette aux convulsions et qu'elle reçoit ce qu'on appelle *des secours*. Elle a déjà été crucifiée deux fois, et nommément le vendredi saint 1758, et le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix.

« Elle est meublée fort pauvrement, dans une chambre tapissée de bergame et meublée de chaises de paille, au second étage, sur le derrière d'une très vilaine maison, dans un des quartiers les plus fréquentés de Paris. J'y trouvai une vingtaine de personnes rassemblées, dont neuf femmes de tout âge, mises décemment, les unes comme de petites bourgeoises, les autres comme des ouvrières, y compris la maîtresse de la chambre et une jeune prosélyte de vingt-deux ans qu'on nomme *sœur Marie*, qui devait jouer un des principaux rôles dans la scène sanglante qu'on préparait. Celle-ci paraissait fort triste et inquiète ; elle était assise dans un coin de la chambre. Les autres spectateurs étaient des hommes de tout âge et de tout état, entre autres un grand ecclésiastique à vue basse, portant des lunettes concaves (c'était le P. Guidi, de l'Oratoire). Je reconnus quelques physionomies que j'avais déjà vues dans la même maison, au mois d'octobre dernier, à une pareille assemblée, où les épreuves dont je fus alors témoin n'approchaient pas de ce que j'allais voir. Du reste, il n'y avait personne que je conusse, excepté M. de Mérinville, conseiller au Parlement. Il entra encore deux ou trois personnes depuis moi, qu'on me dit être M. de Latour-Dupin, brigadier des armées du roi, et M. Jeanson, officier des mousquetaires, nous étions, en tout, vingt-quatre dans la chambre. Plusieurs avaient un livre d'heures à la main, et récitaient des psaumes. Quelques-uns, en entrant, s'étaient mis à genoux et avaient fait leur prière. On me fit remarquer M. de Lafond Saint-Vienne, aussi à genoux et fondant en larmes.

Mon conducteur me présenta au prêtre directeur (le P. Coth) : je le reconnus pour le même qui présidait six mois auparavant; il me reconnut aussi, et parut surpris. Il s'approcha de mon guide et lui parla à l'oreille. J'ai su qu'il lui avait demandé si c'était là l'étranger pour lequel il avait sollicité une place. Mon conducteur s'excusa en l'assurant qu'il ne me connaissait point. Je ne fis pas semblant de m'apercevoir que tout le monde avait les yeux fixés sur moi ; tout se calma. Je ne reçus que des politesses, et l'on eut même pour moi des intentions marquées.

Premières épreuves de sœur Françoise.

« Françoise était à genoux au milieu de la chambre, avec un gros et long sarrau de toile qui descendait plus bas que ses pieds, dans une espèce d'extase, baisant souvent un petit crucifix qui avait, dit-on, touché aux reliques du bienheu-

reux Pâris. Le directeur d'une part, et un séculier de l'autre, la frappaient sur la poitrine, sur les côtés, sur le dos, en tournant autour d'elle, avec un faisceau d'assez grosses chaînes de fer qui pesaient huit à dix livres. Ensuite on lui appuya les extrémités des deux grosses bûches, l'une sur la poitrine, l'autre sur les épaules, et on la frappa une soixantaine de fois à grands coups avec les bûches, alternativement par devant et par derrière. Elle se coucha sur le dos par terre, le directeur lui marcha sur le front, en passant plusieurs fois d'un côté à l'autre; il posait le plat de la semelle, jamais le talon. Tout cela s'appelle des *secours;* ils varient suivant la demande et le besoin de la convulsionnaire, mais on ne les lui donne qu'à sa réquisition.

« Alors je pris un crayon et je commençai à écrire ce que je voyais; on m'apporta une plume et de l'encre, et j'écrivis ce qui suit, à mesure que les choses se passaient.

Crucifiement de Françoise.

« A sept heures, Françoise s'étend sur une croix de bois de deux pouces d'épais et d'environ six pieds et demi de long, posée à plate terre; on l'attache à la croix avec des lisières à ceintures, au-dessous des genoux et vers la cheville du pied; on lui lave la main gauche avec un petit linge trempé dans de l'eau qu'on dit être de saint Pâris. J'observe que les cicatrices de ses mains, qui m'avaient paru récentes au mois d'octobre dernier, sont aujourd'hui bien fermées; on essuie la main gauche après l'avoir humectée et touchée avec une petite croix de saint Pâris, et le père directeur enfonça en quatre ou cinq coups de marteau un clou de fer carré de deux pouces et demi de long au milieu de la paume de la main, entre les deux os du métacarpe qui répondent aux phalanges du troisième et quatrième doigt. Le clou entre de plusieurs lignes dans le bois, ce que j'ai vérifié depuis en sondant la profondeur du trou.

« Après un intervalle de deux minutes, le même prêtre cloue de la même manière la main droite, qu'on mouille ensuite avec la même eau.

« Françoise paraît souffrir beaucoup, surtout de la main droite, mais sans faire un soupir ni aucun gémissement; elle s'agite et la chaleur est peinte sur son visage. On lui passe plusieurs livres et une petite planche sous le bras, pour le lui soutenir à différents endroits et aussi la tête, on lui met un manchon sous le dos. Cependant tous les initiés à ces mystères prétendent que ces victimes ne souffrent pas et qu'elles sont même soulagées par les tourments qu'elles endurent.

« On travaille longtemps à déclouer le marchepied de la croix pour le rapprocher, afin que les pieds puissent l'atteindre et y porter à plat.

« A sept heures et demie, on cloue les deux pieds de Françoise sur le marchepied rapproché avec des clous carrés de plus de trois pouces de long; ce marchepied est soutenu par des consoles; il ne coule point de sang des blessures faites aux mains, mais seulement d'un des pieds et en petite quantité; les clous bouchent les plaies.

« A sept heures trois-quarts, on soulève la tête de la croix à trois ou quatre pieds de hauteur; quatre personnes la soutiennent ainsi pendant quelque temps; on la baisse ensuite et l'on appuie le haut de la croix sur le siège d'une chaise, le pied de la croix restant à terre.

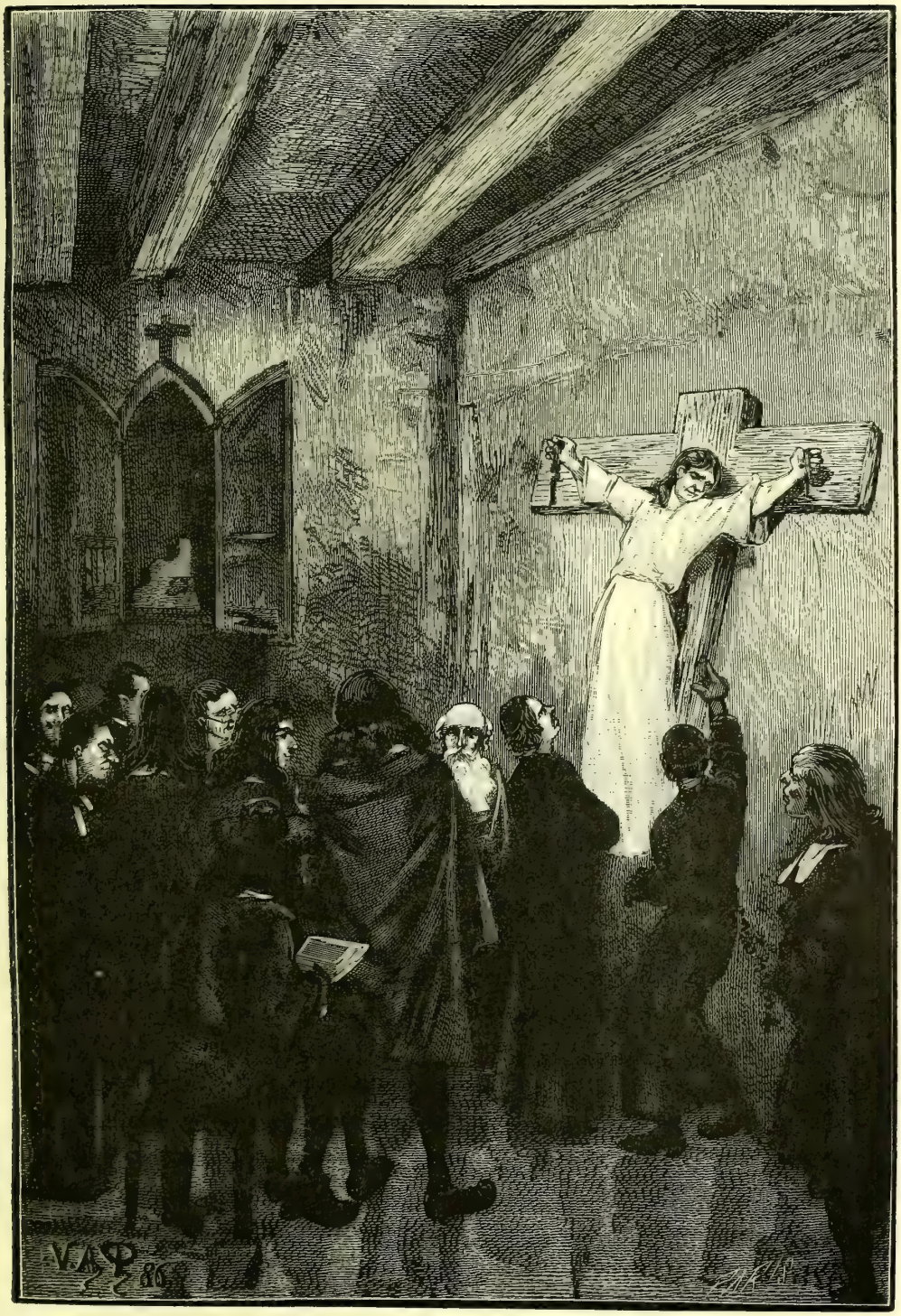

LE CRUCIFIEMENT DE SOEUR FRANÇOISE (PAGE 347)

« A sept heures cinquante-cinq minutes, on élève la tête de la croix plus haut, en l'appuyant contre le mur à la hauteur de quatre pieds ou quatre pieds et demi au plus.

« La jeune sœur Marie entre en convulsion. Je séparerai les articles qui la regardent.

« A huit heures un quart, on retourne la croix de Françoise de haut en bas et on l'incline en appuyant le pied contre la muraille, de la hauteur de trois pieds seulement, la tête de la croix posant sur le plancher. En cet état, on lit la Passion de l'évangile saint Jean au lieu de psaumes que l'on avait récités jusqu'alors. Cette situation a duré un quart d'heure. On m'avait dit qu'on poserait la croix debout la tête en bas, mais on ne passa pas la mesure dont je viens de parler.

« A huit heures et demie, on couche la croix à plat, on délie les sangles et les bandes des lisières dont le corps de Françoise était serré dans la précédente situation, apparemment pour que le poids de son corps ne portât pas sur les clous qui attachaient ses bras ; on lui soutient la tête et le dos avec des livres. Tous ces changements se font à mesure qu'elle les demande. On lui ceint le front avec une chaîne de fils de fer fort délié, qui a des pointes, ce qui fait l'effet d'une couronne d'épines. Je la vois parler avec action ; on m'a dit qu'elle déclamait en langage figuré sur les maux dont l'Église est affligée et sur les dispositions des spectateurs, dont plusieurs fermaient, disait-elle, les yeux à la lumière, et dont les autres ne les ouvraient qu'à demi.

» A huit heures trois quarts, elle fait relever sa croix, la tête appuyée contre le mur à peu près de quatre pieds ou quatre pieds et demi. En cet état, elle présente sa poitrine à douze épées nues ; on les appuie au-dessus de sa ceinture toutes à la même hauteur ; j'en vois plusieurs plier, entre autres celle de M. Latour-Dupin, qui m'en fait tâter la pointe très-aiguë. Je n'ai pas voulu être un de ceux qui présentaient les épées. Françoise dit à l'un d'eux de qui je tiens ce fait : « Mais laissez donc, vous allez trop fort. Ne voyez-vous pas que je n'ai pas de main ? »

« Ordinairement, quand on fait cette épreuve, la patiente place elle-même la pointe de l'épée, la tient entre la main et peut soutenir une partie de l'effort, ce qu'elle ne pouvait, ayant la main attachée. On ouvre la robe de Françoise sur sa poitrine. Outre sa robe de coutil fort plissée, et son casaquin intérieur que je n'ai point manié, il y avait un mouchoir en plusieurs doubles sur le creux de l'estomac. Je tâte plus bas ; j'y trouve une espèce de chaîne de fils de fer comme sa couronne, qu'on dit être un instrument de pénitence. Je ne puis assurer qu'il n'y eût au-dessous aucune garniture ; on venait de lui ôter par ses poches une ceinture large de trois doigts d'un tissu fort serré de crin en partie, fort semblable à une sangle de crocheteur, autre instrument, dit-on, de mortification. Cette sangle est assez souple, mais épaisse ; je ne sais s'il n'y avait rien au dedans, ou si le tissu seul de crin suffit pour faire plier une lame.

« Pendant que je me suis éloigné de Françoise, on m'a dit qu'elle avait appelé le directeur en lui disant : « Père Timothée, je souffre, je n'en puis plus ; frottez-moi la main. » Il a promené doucement et lentement sa main autour du clou de la main droite.

« Depuis neuf heures un quart jusqu'à dix heures, pendant près de trois quarts

d'heure, j'ai presque perdu de vue Françoise, portant toute mon attention à Marie. Mais j'achèverai de suite ce qui regarde Françoise.

« A neuf heures vingt minutes, elle fait reposer sa croix à plate terre, le pied en avant à quatre pieds de distance; à neuf heures quarante minutes, elle la fait relever contre le mur.

« A dix heures, on couche Françoise attachée à sa croix ; on lui ôte les clous des mains, on les arrache avec une tenaille; la douleur lui fait grincer les dents, elle tressaille sans jeter de cris! Les clous dont on s'était servi jusqu'ici pour cette opération étaient très aigus, ronds, lisses et déliés. Aujourd'hui, pour la première fois, c'étaient des clous carrés ordinaires. J'en demande un que je conserve; les mains, surtout la droite, saignant beaucoup, on les lave avec de l'eau pure; elle embrasse Marie, sa prosélyte, qui venait d'être détachée de la croix, où elle a resté moins d'une demi-heure.

« A dix heures douze minutes, on élève la croix de Françoise dont les pieds étaient encore cloués, on l'appuie contre la muraille, plus haut qu'elle ne l'avait encore été et presque debout. J'ai déjà dit que les bras étaient détachés; les pieds portaient à plat sur le marchepied. On me donne à examiner une lame de couteau ou de poignard tranchante des deux côtés, qu'on emmanche dans un bâton long de deux ou trois pieds, ce qui forme une petite lance, destinée à faire à la poitrine une blessure au côté par laquelle le directeur m'a dit qu'elle perdait quelquefois deux pintes de sang. On découd sa chemise, on lui découvre la chair du côté gauche, vers la quatrième côte, elle montre du doigt où il faut faire la plaie ; elle frotte l'endroit découvert avec la petite croix du bienheureux Pâris, présente elle-même la pointe de la lame en tâtonnant en plusieurs endroits. Il est dix heures vingt-cinq minutes. Le prêtre enfonce un peu la pointe de la lame, que Françoise gouverne et tient empoignée; elle dit *amen*. Le prêtre retire la lame. Je juge par la marque du sang qu'elle est entrée de deux lignes et demie, près de trois lignes; la plaie est moins longue que celle d'une saignée, il en sort peu de sang.

« Deux minutes après, Françoise demande à boire : on lui donne du vinaigre avec des cendres qu'elle avale après bien des signes de croix.

« A dix heures trente-cinq minutes, on la recouche avec sa croix ; il y avait plus de trois heures et demie qu'elle y avait été attachée. On a beaucoup de peine à arracher les clous des pieds avec une tenaille. Nous sommes deux à aider le prêtre. M. de Latour-Dupin demande un des clous ; il entrait dans le bois de plus de cinq lignes. Françoise éprouve les mêmes symptômes de douleur que lorsqu'on lui a décloué les mains.

« Je reviens à ce qui regarde la sœur Marie.

Épreuves de la sœur Marie.

« Pendant que le directeur, qu'on appelle le P. Timothée, cloue les mains de Françoise, il regarde la sœur Marie qui est assise dans un coin de la chambre. Il lui fait signe de la tête; elle pleure. Deux femmes à ses côtés l'encouragent, le prêtre s'approche d'elle et la conforte, à ce qu'on m'a dit, par des passages de l'Écriture. Elle s'agenouille, se met en prières, et passe ensuite dans un cabinet voisin prendre une

robe semblable à celle de Françoise. Elle reste dans la chambre; vers huit heures, elle paraît tomber en convulsions; elle s'étend sur le carreau, on lui marche sur le ventre et sur le front en passant d'un côté à l'autre, elle s'agenouille, on lui donne quelques coups de bûches dans l'estomac et dans le dos ; elle s'étend et paraît sans connaissance.

« A huit heures quarante minutes, cet état dure encore, elle a sur la bouche une petite croix du bienheureux Pâris. On dit dans la chambre qu'elle restera dans cet état jusqu'à dimanche à trois heures du matin : c'est, à ce que j'ai su depuis, qu'on craignit à ce moment qu'elle n'eût pas le courage de se faire crucifier.

Crucifiement de sœur Marie.

« A neuf heures, le prêtre paraît exhorter sœur Marie, qui a déjà été crucifiée une fois et qui s'en souvient; les cicatrices se sont bien fermées, à peine apparentes; on la couche sur la croix; elle dit qu'elle a peur : on voit qu'elle retient ses larmes; elle souffre cependant avec courage qu'on lui cloue les mains. Au second clou des pieds et au second coup de marteau, elle dit : « Assez. » On n'enfonce pas le clou plus avant, les clous bouchent la blessure, on ne voit pas de sang couler.

« A neuf heures vingt-cinq minutes, on incline sa croix en l'appuyant contre le mur à la hauteur de quatre pieds. En cet état, on lui présente un livre, elle lit la passion de saint Jean en français à haute voix, et paraît avoir repris courage. A neuf heures quarante-cinq minutes, sa voix s'affaiblit, ses yeux s'éteignent, elle pâlit, elle dit : « Otez-moi, je me meurs, ôtez-moi vite. » Tout le monde paraît effrayé ; elle se fait ôter les clous des pieds, le sang coule, on l'étend à terre, on ôte les clous de ses mains. On dit qu'elle a la colique; on l'emmène hors de la chambre, elle était restée attachée à la croix environ vingt-cinq minutes.

« J'ai remarqué qu'on ne l'avait point liée à la croix comme Françoise, apparemment parce que cette précaution était inutile pour Marie, dont la croix ne devait pas être retournée de haut en bas.

« A neuf heures quarante-cinq minutes, Marie rentre ; on lui bassine les pieds et les mains avec de l'eau miraculeuse du bienheureux Pâris ; elle rit et paraît bien plus contente de ce secours que des coups de marteau.

« A dix heures, elle va trouver Françoise, à qui l'on ôtait en ce moment les clous des mains. Françoise l'embrasse et Marie la caresse.

« On m'a assuré que la plupart de ces pauvres créatures gagnaient leur vie du travail de leurs mains, que de pareils exercices doivent beaucoup retarder, et ne recevaient que le salaire des ouvrages auxquels on les employait ; mais il n'est pas douteux que la plupart de ceux qui les regardent comme des saintes ne pourvoient à leurs besoins.

« On m'a dit aussi que Françoise avait environ 2000 fr. de rente. Elle a fait, il y a deux ou trois ans, un voyage au Mans avec le P. Cottu ; elle y a passé une année et fondé ou entretenu une petite colonie de convulsionnaires.

« Il est digne de remarque qu'il n'y ait que des filles et des femmes qui se soumettent à cette cruelle opération. Ceux qui croient voir dans tout cela l'œuvre de

Dieu donnent pour preuve du miracle que les victimes ne souffrent pas et qu'au contraire leurs tourments leur sont agréables. Ce serait, en effet, un grand prodige. Mais comme je les ai vues donner des marques de la plus vive douleur, la seule merveille dont je puisse rendre témoignage, c'est la constance et le courage que le fanatisme peut inspirer[1]. »

Tel est l'affreux récit, donné par un témoin des plus dignes de foi, de ces scènes d'horreur qui surpassent tout ce que l'imagination peut concevoir. Nous ajouterons seulement, pour achever ce tableau, que Françoise, cette convulsionnaire émérite que nous avons vue si patiente tout à l'heure, eut pourtant un jour une faiblesse, qui désespéra le P. Timothée. L'assemblée était nombreuse : on avait mis sur le programme que Françoise ferait brûler sa robe sur elle, sans éprouver aucune brûlure. Toutes les autres épreuves ayant été glorieusement subies, quand il fallut en venir à celle-ci, le P. Timothée fit mettre Françoise en prières. Mais, après avoir bien prié, Françoise refuse l'épreuve, ajournant le miracle de la brûlure à la fête de saint Laurent, ce qui paraissait fort rationnel. Mais le P. Timothée n'était pas homme à se payer d'un à-propos ; il insiste, Françoise se remet en prières, et elle cède enfin à ses instances.

On étend sur le parquet des pierres plates, et sur les pierres plates, sœur Françoise ; on allume alors un faisceau de paille, qu'on approche de sa robe. Tout le monde sait que saint Laurent se laissa brûler avec une douce et sainte résignation, et que, se voyant suffisamment grillé d'un côté, il pria ses bourreaux de le retourner de l'autre. On supposait que sœur Françoise imiterait un si bel exemple. Mais la pauvre fille, en sentant le feu à ses jupons, redevint toute humaine. Elle cherchait à se dérober à la flamme qui la gagnait, ou s'efforçait de l'étouffer. La robe ayant pris feu, malgré ses efforts, elle poussa des cris plaintifs. Un frère, de peu de foi, s'étant hâté de jeter de l'eau, le P. Timothée dit presque en colère :

« Que faites-vous, Monsieur ? vous détruisez notre miracle. Encore quelques minutes et c'était une affaire finie. »

On veut rallumer le feu, mais le frère avait jeté tant d'eau qu'on n'avait plus que de la fumée. Le P. Timothée et quelques autres adeptes font de vifs reproches à Françoise ; mais elle avait été assez grillée pour n'être plus tentée d'y revenir[2].

Françoise, du reste, ne survécut pas longtemps à cette épreuve manquée.

1. *Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et Diderot*, 15 avril 1761, tome III, pages 18-29, édit., de Furne, 1828. Voyez aussi le même ouvrage, t. II, p. 320, lettre du 15 mai 1749.

2. *Correspondance littéraire*, etc., tome III, page 35.

Épuisée de forces après tant de tortures, elle tomba dans un anéantissement avant-coureur de la mort.

« Voici la grande convulsion, dit-elle en se sentant près d'expirer. Dieu soit loué, tout est fini. »

Elle avait à sa droite un médecin, et à sa gauche le P. Cottu, qui valait bien le P. Timothée. Le médecin songeait à lui adoucir ses derniers moments. Le P. Cottu, persuadé au contraire qu'elle avait besoin de *secours*, courut au bûcher chercher de quoi la soulager ; mais le docteur s'opposa de toutes ses forces à l'administration de ce remède héroïque.

« Monsieur, s'écria le P. Cottu en colère, je vous le mets sur la conscience ; en trois coups de bûche je la sauvais : vous en répondez devant Dieu ! »

Françoise mourut un quart d'heure après.

« Que ne m'a-t-on laissé faire ? disait encore le P. Cottu en parlant de la mort de la sœur Françoise : la pauvre fille pouvait encore édifier le monde et nous servir pendant dix ans[1]. »

Pour en finir avec ces descriptions, nous citerons une page de l'article que le docteur Montègre a consacré, en 1813, aux *Convulsionnaires* dans le *Dictionnaire des sciences médicales*.

« Parmi ces scènes, dit Montègre, il en est plusieurs qui rappellent fort bien des scènes somnambulistes magnétiques, où tous les acteurs semblaient avoir complètement oublié leur caractère d'hommes. Telle est celle que le célèbre Morand, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris, a décrite dans ses opuscules chirurgicaux ; il y fut témoin de trois crucifiements. Les femmes qui se livraient volontairement à ces supplices prenaient alors les gestes, le langage, le ton de voix et les bégaiements d'un enfant ; elles s'en faisaient aussi mettre le costume. Telle est encore la scène dans laquelle une sœur, nommée Sonnet, se couchait en travers d'un brasier ardent, et qui lui avait mérité le nom de *Salamandre*. Indépendamment des puérilités auxquelles se livre cette convulsionnaire, qui demande tantôt du *sucre d'orge*, ce qui signifie un pieu pointu, tantôt du *biscuit*, ce qui est une grosse pierre, cette scène est remarquable, parce qu'on voit figurer parmi les témoins nombreux qui en certifient la réalité, un lord anglais qui en fut si frappé qu'il se convertit, et le frère de Voltaire, Armand Arouet, trésorier de la chambre des comptes, ce qui rappelle ces vers :

Mes nièces, au lieu de prière,
Et mon janséniste de frère, etc.
(*Épître au maréchal de Villars.*)

« Je ferai observer, au sujet de ce que je viens de rapporter, que les convulsionnaires portaient pour la plupart des noms significatifs ou ridicules, que leurs partisans eux-mêmes leur donnaient pour se rapprocher, à ce qu'il paraît, de la sim-

1. *Correspondance littéraire*, etc., p. 37. (Relation de M. du Doyer de Castel).

plicité des enfants : ainsi ils avaient *la Nisette*, *l'Imbécile*, *l'Invisible*, *l'Aboyeuse*, etc.

« Je ne puis, dans cet article, parler des convulsionnaires qui *aboyaient*, qui *miaulaient*, de celles qui avalaient des charbons ardents, qui prophétisaient, qui disaient la messe, car on en trouve de toutes les sortes : et, ce qui n'est pas moins étonnant, c'est que tant d'inepties, fruit du dérangement le plus complet de la raison, ne faisaient que raffermir davantage leurs partisans dans l'opinion où ils étaient de la divinité d'une pareille œuvre. »

Ces scènes de fanatisme se reproduisirent encore plus d'une fois. Parmi les filles qui jouèrent un rôle dans ces derniers actes de l'œuvre des convulsions, sœur Sion, sœur Rachel, sœur Félicité, sœur Madelon, ont laissé leurs noms à l'histoire.

A partir de 1760, Paris semble délivré de cette sanglante folie, qui alla peut-être expirer sans bruit dans quelque coin ignoré de la province. Mais il n'en fut pas de même des guérisons miraculeuses obtenues au nom des appelants et principalement du diacre Pâris. Ce genre de miracle continua longtemps encore après cette époque, tant à Paris que dans les provinces ; on en trouve des exemples jusqu'en 1787. Dans cette année même, nous pouvons en citer un qui s'accomplit en faveur de la demoiselle Jeanne Grégoire, de Saint-Étienne en Forez, et nous n'oserions dire que ce soit le dernier.

LE TOMBEAU DU DIACRE PARIS VISITÉ PAR LES MALADES ET LES INFIRMES, D'APRÈS UNE ESTAMPE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE (PAGE 355).

VII

Explication physiologique du phénomène des convulsions de Saint-Médard.

Il nous reste à essayer d'expliquer les phénomènes étranges que nous avons racontés, c'est-à-dire les convulsions épidémiques, avec toutes leurs formes et leurs conséquences.

Pour la netteté de la critique, il importe de bien distinguer ici séparément : 1° les faits dans leur matérialité ; 2° les circonstances accessoires à l'aide desquelles un parti religieux a essayé de les faire paraître miraculeux.

Parmi ces faits, ceux qui se sont passés en présence d'un public nombreux, qui ont même été établis juridiquement, ne peuvent être révoqués en doute. Quant aux circonstances accessoires qui les ont accompagnés, les unes, et c'est le plus grand nombre, sont insignifiantes; nous dirons tout à l'heure pourquoi ; les autres nous paraissent arrangées à dessein ou controuvées.

Il y a eu, sans nul doute, des guérisons chez les malades qui ont eu recours à l'intercession du diacre Pâris ; ce sont là des faits que nous reconnaissons. Mais combien peut-on citer de ces guérisons authentiquement constatées ? C'est à peine si dans le volumineux ouvrage de Carré de Montgeron on peut en compter quinze ou seize. C'est, on le voit, un bien petit nombre de cures si on le compare à la quantité immense de malades qui se pressaient en foule autour du tombeau du diacre[1]. Ces guérisons ont été quelquefois subites, quelquefois plus ou moins lentes, tantôt complètes, tantôt partielles. Mais, nous le demandons aux personnes qui joignent quelque expérience à

1. Le bon sens public avait déjà remarqué et signalé ce petit nombre de cures au milieu d'une si prodigieuse profusion de malades. Cette remarque inspira à la duchesse du Maine le quatrain suivant :

Un décrotteur, à la place Royale,
Du talon gauche estropié,
Obtient, par grâce spéciale,
D'être boiteux de l'autre pié.

leur bon sens, les choses ne se passent-elles point ainsi habituellement, et a-t-on besoin de miracles pour expliquer ce qui est si naturel et si commun? Ainsi nous admettons ces quinze ou seize guérisons, parce qu'elles sont dûment attestées; mais nous rejetons les miracles, parce que, d'après les détails que les historiens nous donnent à ce propos, tout miracle était superflu. Qu'aurait, d'ailleurs, de si miraculeux un genre de guérison qui ne s'opérait que lentement, partiellement, c'est-à-dire suivant toute la faiblesse et l'imperfection de la médecine humaine?

Les circonstances que ces guérisons n'auraient été obtenues qu'après des visites et des neuvaines faites à Saint-Médard, sont celles que nous trouvons insignifiantes. Si les guérisons étaient toujours venues à point nommé, après les visites faites ou les neuvaines accomplies, une telle coïncidence serait sans doute embarrassante, et pourtant rien ne nous obligerait encore d'y voir une relation de cause à effet: nous ne dirions pas *post hoc, ergo propter hoc.* Mais nous n'avons pas même cet embarras, car les guérisons sont arrivées très arbitrairement, tantôt avant, tantôt pendant, tantôt après, et souvent même fort longtemps après les devoirs rendus au saint.

« Voici, dit le docteur Montègre, dans l'article *Convulsions* du *Dictionnaire des sciences médicales*, que nous avons déjà cité, en quoi consistaient ordinairement ces guérisons prétendues miraculeuses. Des personnes des deux sexes et de tous les âges, affectées souvent de maladies très anciennes, très graves, et qui, ayant résisté à tous les secours de la médecine, semblaient devoir se terminer bientôt d'une manière funeste, l'esprit exalté par les récits des guérisons miraculeusement arrivées au saint tombeau, faisaient des vœux ou des neuvaines, s'y traînaient enfin ou demandaient à y être transportées. Alors, placées sur le tombeau ou dans le voisinage, elles éprouvaient au dedans d'elles une révolution, signalée tantôt par des mouvements convulsifs très violents, tantôt par une augmentation prodigieuse de leurs douleurs, tantôt enfin par des évacuations abondantes, suivies assez promptement d'une guérison plus ou moins complète[1]. »

Les jansénistes, à en croire les relations, ne présentaient jamais au diacre que des malades désespérés. C'était sans nul doute une manière de faire mieux triompher leur saint; mais comment pouvaient-ils savoir que ces malades étaient désespérés ? Ils l'affirmaient néanmoins, et, puisqu'ils l'affirmaient, ils avaient besoin d'exagérer tous les symptômes et les apparences qui devaient amener le public à les croire sur parole. C'est ainsi que, dans un autre but, les gueux de la Cour des Miracles exagéraient leurs ulcères et leurs plaies.

Bien des guérisons dont les jansénistes avaient glorifié leur saint, ont été

1. *Dictionnaire des sciences médicales*, article *Convulsionnaires*.

suivies de rechutes, dont ils ne se sont pas vantés, et qu'ils ont même très soigneusement dissimulées, en faisant disparaître, en escamotant, pour ainsi dire, les malades relaps. Puisqu'il y a eu de fausses guérisons, pourquoi ne soupçonnerait-on pas qu'il y a eu de faux malades?

Il y a même de faux convulsionnaires qui, ayant été mis à la Bastille, ont déclaré alors que leurs convulsions étaient simulées. Jusqu'à ce moment les jansénistes les avaient données pour aussi vraies et aussi divines que les autres. Nous disons, nous, que les autres étaient aussi divines que celles-là, quoique probablement quelques-unes fussent moins volontaires.

Il y a eu des épileptiques à Saint-Médard, le fait ne peut pas être mis en doute. Comment ces épilepsies sont devenues épidémiques ; comment ce qui était un accident chez quelques-uns, est devenu la maladie de tout un public, c'est ce qu'il s'agit d'expliquer ici. Après avoir justifié, par de nombreux faits du même genre acquis à la médecine, le caractère épidémique qui est le trait général le plus frappant dans la maladie des convulsionnaires jansénistes, nous essayerons de rendre compte des particularités que présentaient les divers cas de cette affection selon les individus, et surtout de l'extraordinaire résistance qu'ils offraient aux coups, aux blessures et aux assauts divers qu'on leur faisait subir.

Constatons d'abord une grande ressemblance entre certains convulsionnaires de Saint-Médard et les possédées de Loudun, dont l'épidémie, née dans leur couvent, s'était bientôt propagée dans toute la ville. Nous avons déjà rappelé la *danse de Saint-Weit*, ou *Saint-Guy*, comme on l'écrit en français, maladie étudiée en 1859 à l'Académie de médecine de Paris, et qui présente aussi, par son caractère épidémique, une analogie frappante avec les convulsions de Saint-Médard. Tout cela, en effet, est pour nous maladie épidémique. Les médecins allemands, considérant la *danse de Saint-Guy* comme nerveuse dans son principe, surent guérir leurs danseuses avec des saignées, des sangsues et des potions calmantes.

Il n'est pas difficile, en consultant l'histoire de la médecine, de trouver de nombreux exemples d'autres maladies nerveuses devenues rapidement épidémiques par l'imitation ou l'exemple.

Tout le monde connaît l'affection qui se manifesta, dans l'antiquité, sur les filles de Milet, atteintes d'une fureur épidémique désastreuse, la fureur du suicide par la pendaison. Chaque jour de nouvelles victimes volontaires payaient tribut au fléau, et la ville se dépeuplait. De sages magistrats publièrent alors un édit portant que toutes les filles qu'on trouverait pendues, seraient exposées en public nues et la corde au cou, puis traînées sur la

claie. Dès ce moment, le délire cessa et il n'y eut plus de suicides [1].

Dans ce cas, le seul sentiment de la honte, excité à propos, avait déterminé la guérison ; c'est qu'il s'agissait d'une maladie purement morale, à laquelle des remèdes de même ordre peuvent quelquefois suffire.

A une époque récente, Desloges, médecin à Saint-Maurice, dans le Valais, a observé au bourg de Saint-Pierre-Montjau, alors département du Simplon, le commencement d'une épidémie tout à fait semblable à celle des filles de Milet, et qui fut guérie à moins de frais encore. Une femme de ce village s'étant pendue, toutes les autres se sentaient entraînées à suivre son exemple. Il suffit des sages exhortations du curé du lieu pour prévenir les malheurs qui allaient résulter de ce délire naissant [2].

Primerose (*Maladies des femmes*) et Bonnet (*Méd. sept.*) parlent d'une folie de la même nature qui saisissait les filles de Lyon et les portait à se noyer.

Dans un temps plus voisin de nous, la même fureur vint à nos Invalides, dont treize se pendirent dans l'espace de quinze jours, à une porte de l'hôtel intérieur, toujours la même. Le maréchal Serrurier, alors gouverneur des Invalides, ne put mettre fin à l'épidémie qu'en faisant murer cette porte.

Le médecin Hecquet, dans un ouvrage dont nous parlerons plus loin, cite, entre autres exemples curieux de ce genre, celui d'une fille qui entra à l'hôpital de la Nouvelle-France, pour un hoquet continuel et violent, dans lequel elle imitait assez bien le jappement d'un chien. Il y avait dans la salle où on la plaça quatre autres jeunes filles atteintes de diverses maladies ; trois jours après celles-ci jappaient, avec convulsions et léthargie finale. Cela dura ainsi une semaine. On entendait par toute la maison un miaulement général, qui durait plusieurs heures, au grand scandale du voisinage. Alors on prit le parti de placer chaque malade dans une chambre à part, où elles ne pussent se voir ni s'entendre ; après quoi, on les menaça de la discipline, si elles continuaient. On leur signifia qu'il y aurait à la porte du couvent une compagnie de soldats, qui, au premier miaulement, entrerait dans le couvent et fouetterait celle qui aurait miaulé. Et le bruit cessa [3].

1. On connaît aussi l'histoire, célèbre dans l'antiquité, des filles de Prœtus et des femmes d'Argos, qui, selon Pausanias, se croyaient changées en vaches.

2. *Gazette de santé*, 21 mai 1813.

3. « Le célèbre Nicole, qui racontait cette histoire à ses amis, dit Hecquet, connaissait la maison où elle s'était passée. C'était une communauté très nombreuse de filles, lesquelles se trouvaient saisies tous les jours, à la même heure, d'un accès de vapeur le plus singulier et par sa nature et par son universalité, car tout le couvent y tombait à la fois: on entendait un miaulement général par toute la maison et qui durait plusieurs heures, au grand scandale de la religion et du voisinage qui entendait miauler toutes ces filles. On ne trouva pas de meilleur moyen et plus prompt et plus efficace pour arrêter ces imaginations blessées qui faisaient

Tous les livres de médecine rapportent ce qui arriva à Boerhaave, dans l'hôpital de Harlem. Dans une salle de cet hôpital, toutes les femmes tombaient dans des convulsions violentes, à l'imitation les unes des autres et par la seule contagion de l'exemple. Boerhaave commanda que l'on apportât au milieu de la salle un réchaud plein de charbons ardents. Il y fit rougir à blanc un fer à cautériser, et annonça devoir brûler au bras la première malade qui tomberait en convulsion. Aucune ne donna plus, dès lors, le moindre signe de ce genre de maladie.

« En 1780, le jour de la cérémonie de la première communion faite à la paroisse de Saint-Roch, est-il dit dans une note du célèbre rapport de Bailly sur le magnétisme animal, après l'office du soir, on fit, ainsi qu'il est d'usage, la procession en dehors. A peine les enfants furent-ils rentrés à l'église et rendus à leur place, qu'une jeune fille se trouva mal et eut des convulsions. Cette affection se propagea avec une telle rapidité, que dans l'espace d'une demi-heure cinquante ou soixante jeunes filles, de douze à dix-neuf ans, tombèrent dans les mêmes convulsions, c'est-à-dire serrement à la gorge, gonflement à l'estomac, l'étouffement, le hoquet et les convulsions plus ou moins fortes. Les accidents reparurent à quelques-unes dans le courant de la semaine; mais les dimanches suivants, étant assemblées chez les dames de Sainte-Anne, dont l'institut est d'enseigner les jeunes filles, douze tombèrent dans les mêmes convulsions ; et il en serait tombé davantage, si on n'eût eu la précaution de renvoyer sur-le-champ chaque enfant chez ses parents. On fut obligé de multiplier les écoles. En séparant ainsi les enfants et ne les tenant assemblées qu'en petit nombre, trois semaines suffirent pour dissiper cette affection nouvelle épidémique. »

Nous noterons, en passant, à l'appui de ce fait, qu'il est très fréquent de voir des jeunes filles, dans la cérémonie publique de la première communion, tomber dans des convulsions nerveuses, qui gagnent promptement de l'une à l'autre, par le seul effet de l'exemple.

Il ne s'est donc rien passé chez les convulsionnaires de Saint-Médard qu'on n'eût déjà observé dans les épidémies morales dont nous venons de rappeler le souvenir; ainsi le caractère de propagation épidémique, qui est le premier trait frappant des convulsions des jansénistes, se trouve justifié par une foule d'exemples analogues. Il est vrai que ce n'est pas dans le phénomène de la contagion que les jansénistes voient le surnaturel et le divin. Reste donc à expliquer les faits eux-mêmes.

A l'époque des convulsions de Saint-Médard, les savants, les médecins,

miauler toutes les filles, qu'en les frappant d'une autre imagination qui les retenait toutes à la fois : ce fut de leur signifier par ordre des magistrats qu'il y aurait à la porte du couvent une compagnie de soldats, lesquels, au premier bruit qu'ils entendraient de ces miaulements, entreraient aussitôt dans le couvent et fouetteraient sur-le-champ celles qui auraient miaulé. Il n'en fallut pas davantage pour faire cesser ces ridicules clameurs. »

les philosophes et en général le public lettré de Paris se trouvèrent mal disposés pour bien raisonner sur ces phénomènes. Les uns, oubliant que l'esprit critique doit être avant tout l'esprit d'examen, nièrent obstinément les faits, et se contentèrent de persifler ce qui leur paraissait une œuvre de superstition et d'audacieuse jonglerie. Les autres, entêtés de démonologie, admirent les prodiges et ne s'attachèrent qu'à démontrer, à grand renfort de citations, que le démon seul pouvait en être l'auteur. Aux premiers, les jansénistes répondirent par des témoignages aussi nombreux qu'imposants, et par des preuves juridiques ; avec les seconds, ils argumentèrent à leur tour par des citations, et ils ne furent pas embarrassés de trouver, dans l'histoire de l'Église et jusque dans les Livres saints, des faits admis comme miraculeux chez les chrétiens et qui, par toutes leurs circonstances, ressemblaient aux diverses manifestations de l'œuvre des convulsions.

Ainsi, à cette époque, toute question scientifique était écartée du débat, et pourtant il y en avait plus d'une à poser. Des nombreuses guérisons obtenues à Saint-Médard, quelle que fût leur cause réelle, quinze ou seize, nous l'avons dit, avaient été bien complètes et authentiquement constatées ; la physiologie pouvait-elle en trouver l'explication? Avait-elle aussi quelque raison à donner de ces deux particularités bien remarquables, l'insensibilité absolue et l'espèce d'invulnérabilité des convulsionnaires qui se soumettaient volontairement à ces cruelles épreuves appelées *secours?* Sur tout cela, pas une tentative de discussion sérieuse, pas le moindre mot.

On en était resté là lorsque, en 1733, au moment même où les convulsions étaient en France une actualité des plus palpitantes, un homme plus versé dans les secrets de la nature que la plupart de ses contemporains, le médecin Hecquet, fit paraître, à Soleure, un livre sur cette matière. Dans le *Naturalisme des convulsions, démontré par la physique, par l'histoire naturelle et par les événements de cette œuvre*, Hecquet commence par déclarer qu'il ne veut causer aucune peine au saint diacre Pâris, et qu'il croit même à tous ses miracles. Mais cette concession faite pour désintéresser les jansénistes, il entre en matière, et soutient contre eux qu'il n'y a ni intervention divine, ni caractère religieux dans ce qu'ils appellent l'*œuvre des convulsions*. Dans un style incorrect et quelquefois barbare, Hecquet démontre assez bien que la plupart de ces phénomènes prétendus miraculeux peuvent souvent trouver leur origine dans une affection très commune chez les femmes et chez les personnes d'une imagination mobile et impressionnable. Il fait même comprendre, par des comparaisons heureusement trouvées, comment le désir instinctif ou réfléchi de ressentir des effets extraordinaires dont la vue ou le récit nous a frappés, fait que nous croyons les éprouver, et que parfois nous

EXPÉRIENCE DE CATALEPSIE ET D'INSENSIBILITÉ D'UNE CONVULSIONNAIRE, D'APRÈS UNE ESTAMPE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE (PAGE 366).

les éprouvons réellement. La nature de l'homme est, d'ailleurs, essentiellement sympathique. Serait-il impossible que, entre des êtres animés, entre des mécaniques humaines, il ne se passât pas quelque chose d'analogue à ce qu'on remarque entre les cordes d'un instrument monté à l'unisson? Tout le monde sait qu'il suffit d'en frapper une seule, pour les faire vibrer toutes. Mais ceci se rapporte particulièrement au caractère épidémique des convulsions, point qui n'est pas contesté.

Il était plus difficile d'expliquer l'état particulier qui rendait les convulsionnaires capables de résister aux coups terribles que des furieux leur administraient. Hecquet n'élude pas cette difficulté. En examinant les dispositions dans lesquelles les patients demandent et reçoivent ces secours, il n'a garde d'oublier ce gonflement des muscles, que les observateurs, et Montgeron lui-même, ont toujours signalé comme le symptôme le plus inséparablement lié à ces crises. C'est surtout dans les lois de la physiologie que le médecin Hecquet trouve la raison de ces tuméfactions extraordinaires, qui permettaient aux filles convulsionnaires de supporter le poids et les assauts de dix ou douze hommes, sans être aplaties sous leurs chocs répétés.

« Parcourez, dit-il, les grandes villes, ces foires où se rassemblent tant de personnes de toutes les classes, combien n'y trouvez-vous pas de scènes qui ressemblent tout à fait à vos convulsions? Des femmes renversées, la tête sur une chaise, les pieds sur une autre, le ventre tendu, portant sur elles des fardeaux, des enclumes, dont le poids ne fait rien perdre de leur force à ces énormes gonflements? N'en voit-on pas qui, non contentes de porter ces enclumes, demandent qu'on frappe dessus à tour de bras ? Direz-vous que l'esprit de Dieu est ici pour quelque chose? Il n'y a ni ruse ni tromperie, c'est l'effet singulier mais naturel de la maladie qu'on appelle la *tympanite*. »

Cependant Hecquet n'expliquait pas les faits étranges que nous avons racontés et qui ne se sont accomplis que bien plus tard, dans les réunions clandestines des jansénistes persécutés. On avait vu des femmes supporter impunément les coups de bûches ou de chenets qu'on leur portait sur le creux de l'estomac, et résister à toutes sortes de violences de ce genre.

Un état *hypnotique*, produit par le ravissement religieux, était, selon nous, la cause qui procurait aux convulsionnaires jansénistes le bénéfice de cette insensibilité. L'état hypnotique ou magnétique n'est pas, en effet, déterminé seulement par les passes et la fixité du regard. Comme on le verra dans la partie de cet ouvrage consacrée au magnétisme animal et à l'hypnotisme, une contention morale prolongée, une pensée fixement et passionnément embrassée, peuvent jeter l'homme dans cet étrange état, encore mal défini, et que la science actuelle a baptisé du nom d'état

hypnotique ou magnétique. Or, l'un des caractères essentiels de cet état étant d'amener chez l'individu l'insensibilité physique, sans altérer les facultés intellectuelles, on comprend que les convulsionnaires jansénistes jetés dans cette sorte d'extase, qui prend une intensité nouvelle par la répétition et l'habitude, demeurassent insensibles aux coups, aux piqûres et aux blessures même qu'on leur faisait endurer.

On lit dans les relations qui nous ont été conservées que plusieurs convulsionnaires tombaient dans un état d'extase si complet, qu'on l'appelait l'*état de mort*. Cet *état de mort* était une espèce de catalepsie ou de ravissement cataleptique.

« L'état de mort, dit Carré de Montgeron, est une espèce d'extase où le convulsionnaire, dont l'âme se trouve comme entièrement absorbée par quelque vision, perd quelquefois totalement l'usage de tous ses sens, et d'autres fois seulement en partie. »..... « Quelques convulsionnaires, ajoute-t-il, sont restés deux et même trois jours de suite les yeux ouverts, sans aucun mouvement, ayant le visage très pâle, tout le corps insensible, immobile et raide comme celui d'un mort. »

Comparant l'*état de mort* des convulsionnaires à celui de quelques saints mystiques, Carré de Montgeron fait remarquer que cet état fut très connu de sainte Thérèse. « L'âme, dans le ravissement, dit sainte Thérèse, n'avait plus son corps et ne l'animait plus ; la chaleur manque, la respiration cesse, en sorte qu'on ne saurait plus apercevoir le moindre souffle ni le moindre mouvement ; tous les membres deviennent roides et froids, le visage pâlit et on ne voit plus que les apparences d'un corps mourant ou déjà mort. » On reconnaît à ces traits l'immobilité cataleptiforme de plusieurs convulsionnaires jansénistes.

Un certain nombre de personnages célèbres ont possédé ce don d'insensibilité physique, allant jusqu'à la catalepsie. Tel fut un prêtre nommé Restitute, dont parle saint Augustin, et le philosophe Cardan, qui avaient tous deux la faculté de se jeter volontairement dans cet état.

Sainte Élisabeth de Spalberk jouissait du même apanage naturel ; elle était sujette à des extases, pendant lesquelles elle demeurait sans aucun sentiment, sans mouvement et même sans respiration. Son corps était tellement raide qu'on ne pouvait en toucher une partie sans faire mouvoir tout le reste : c'était une véritable catalepsie.

La sœur Madeleine du Saint-Sacrement était dans le même cas.

Le cardinal de Vitri rapporte que, de son temps, plusieurs saintes filles tombaient dans des extases, qui les privaient de l'exercice de tous leurs sens, qui leur ôtaient toute sensibilité aux coups et même aux blessures.

La sœur Marie de l'Incarnation, fondatrice de l'ordre des Carmélites en France, était sujette à la même extase cataleptiforme. Madeleine de Pazzi tombait quelquefois à terre et y demeurait jusqu'à cinq ou six heures en léthargie. En 1585, à partir de la veille de la Pentecôte, elle passa consécutivement huit jours et huit nuits insensible à toute impression du monde matériel.

Marguerite de Cortone était quelquefois si complètement privée de ses sens qu'elle semblait morte[1].

« La même chose, dit Carré de Montgeron, est arrivée à quelques convulsionnaires, qu'on piquait en cet état d'une manière très inhumaine, sans qu'ils le sentissent. »

Cependant Carré de Montgeron fait remarquer que l'extase provoquait rarement des phénomènes d'insensibilité aussi fortement accusés. « La plupart des convulsionnaires, dit-il, n'ont pas eu ces sortes d'extases d'une manière si forte ; plusieurs, quoiqu'ils restassent immobiles pendant plus d'un jour, n'ont pas continuellement cessé de voir ni d'entendre, et n'ont pas perdu entièrement toute sensibilité ; et, quoique leurs membres devinssent fort roides, dans de certains moments, quelquefois, peu après, ils ne l'étaient presque plus ou point du tout. »

La catalepsie ou l'*état de mort* ne se montrait pas, d'ailleurs, chez tous les extatiques de Saint-Médard. Montgeron dit, en parlant de la plupart d'entre eux : « Ils voient ordinairement les personnes présentes, ils leur parlent et ils entendent même quelquefois ce que ces personnes leur disent, quoique d'ailleurs leur âme paraisse presque absorbée dans la contemplation des objets qu'une puissance supérieure leur fait voir. »

En résumé, l'état hypnotique ou magnétique provoqué par l'exaltation religieuse, explique, selon nous, les phénomènes d'insensibilité physique qui se sont manifestés chez un assez grand nombre de convulsionnaires jansénistes.

Aux personnes qui n'accepteraient qu'avec quelque peine l'explication que nous présentons ici, nous rappellerons que la colère, la crainte, toute passion en un mot, pourvu qu'elle soit portée à son paroxysme, peut produire l'insensibilité physique. Le docteur Montègre cite le fait d'un boucher qui, dans un transport de colère, frappa si violemment son établi avec le poing, que la marque de ses doigts resta imprimée sur le bois : il n'avait néanmoins éprouvé aucune sensation douloureuse de ce coup violent. L'état d'exaltation morale éteint souvent toute sensibilité. Des

1. Calmeil, *de la Folie*, t. II, p. 343.

guerriers blessés à mort, au milieu du combat, continuent de se battre sans se douter de leurs blessures, jusqu'à ce qu'ils tombent tout d'un coup. On a vu un soldat combattant sur un vaisseau embrasé, et ayant la cuisse fracassée par un boulet, avoir le courage d'achever de se couper la cuisse avec son sabre, et de se jeter à la mer, pour éviter les flammes qui le menaçaient. En Italie, un aliéné fanatique se crucifiait lui-même ; d'après le médecin qui le soigna, cet individu ne souffrait nullement de ses blessures tant que durait le paroxysme de son délire religieux, tandis qu'il éprouvait d'atroces douleurs quand la raison lui revenait. Les coups, les blessures que recevaient, dans leur extase, les convulsionnaires jansénistes, ne leur faisaient, de même, éprouver aucune douleur, à cause de l'état d'exaltation morale auquel ils étaient en proie.

La résistance inouïe que la peau, le tissu cellulaire, la surface du corps et des membres des convulsionnaires, opposaient à des chocs qui semblaient devoir les déchirer ou les briser, est de nature à exciter plus de surprise. On peut, néanmoins, en donner l'explication.

On doit remarquer d'abord que le caractère d'*invulnérabilité* des coups violents, chez les convulsionnaires, est beaucoup moins établi historiquement que celui de l'insensibilité. La gravure que l'on voit à la page 361 est la reproduction d'une estampe de cette époque, représentant une convulsionnaire piquée à la poitrine et aux lèvres de la pointe d'une épée et qui demeure insensible. Mais on a souvent reconnu que les fanatiques, en se croyant invulnérables, se faisaient une étrange illusion, et il a été fréquemment constaté que les corps de plusieurs présentaient, à la suite de ces épreuves, de larges ecchymoses sur la peau et de nombreuses contusions sur les surfaces qui avaient été le plus violemment foulées ou battues.

Dans les épreuves des *Sœurs Françoise* et *Marie* auxquelles assistèrent La Condamine et M. du Doyer de Castel, on trouve longuement expliqué par ce dernier observateur, que les épées dont on faisait pénétrer la pointe dans le corps de ces convulsionnaires émérites, y produisaient de véritables blessures, comme elles auraient pu le faire sur tout autre corps non miraculé, et que l'épaisseur et l'interposition des vêtements, le soin de ne pas trop fortement appuyer, étaient dans ce cas les véritables raisons du prétendu miracle de l'invulnérabilité. M. du Doyer de Castel est très explicite sur ce point : il prouve que l'invulnérabilité de la sœur Françoise était une entière illusion[1].

En ce qui concerne les coups de bûches et de chenets, il faut remarquer

1. *Correspondance de Grimm et Diderot*, t. II. Lettre du 15 mai 1759.

que chez les fanatiques de Saint-Médard, ces coups n'étaient jamais administrés que pendant la tourmente convulsive, et qu'alors, comme le fait observer Calmeil, le météorisme du ventre, l'état de spasme de l'utérus sur les femmes, du canal alimentaire chez tous les malades, l'état de contraction, d'éréthisme, de turgescence des enveloppes charnues des plans musculaires qui protègent et recouvrent l'abdomen, la poitrine, les principaux troncs vasculaires et les surfaces osseuses, devaient singulièrement contribuer à atténuer, à amortir et à annuler la violence des coups.

« Il faut remarquer, dit Calmeil, qu'on se servait, pour frapper sur le corps des convulsionnaires, de corps ou d'objets volumineux, à surfaces plates ou arrondies, à contours cylindriques et émoussés ; or l'action de pareils agents physiques n'est pas à comparer, quant au danger qui s'y attache, à celle des cordes, des verges, des instruments souples, flexibles, à arêtes prononcées. Au total, le contact et l'impression répétés des coups produisaient sur les convulsionnaires l'effet d'un massage salutaire, et rendaient moins sensibles les tortures de l'hystérie[1]. »

Ce *massage salutaire* est pour nous une transition qui nous conduit à parler de la sensation voluptueuse que certaines convulsionnaires éprouvaient évidemment sous l'action des secours qu'elles se faisaient administrer, toujours par des hommes, et de préférence par les plus forts, c'est-à-dire les plus jeunes. Si l'on ne voulait voir dans ce fait qu'une conséquence de la perversion de la sensibilité physique, on trouverait un grand nombre d'exemples à rapprocher de celui des convulsionnaires de Saint-Médard, et il n'y a rien, à coup sûr, de moins divin que ce genre de miracle. Decèze cite un jeune homme de Paris qui se renfermait dans sa chambre pour se serrer la poitrine, les bras, les jambes avec des cordes à nœuds coulants, attachées à quatre clous fixés à la muraille. On le trouva un jour près d'expirer dans cette épreuve. Interrogé sur ce qui pouvait le porter à une pareille folie, il répondit que les ligatures produisaient d'abord en lui une impression forte ; que bientôt aux souffrances succédait une sensation délicieuse qu'il lui était impossible de décrire. C'était, comme on le voit, la même expérience que Socrate, dans sa prison, avait faite accidentellement sur l'alliance intime du plaisir et de la douleur [2].

Un fait de la même nature est celui que rapporte Lorry, d'un jeune homme qui, étant incommodé d'une vive démangeaison, déchirait ses chairs avec délices. Les sensations voluptueuses qui accompagnent la pendaison ne sont plus mises en doute par personne. Ce qu'on trouve de plus excentrique en ce genre, c'est le fait que Lock raconte d'un Irlandais qui ne put jamais voir

1. *De la Folie*, t. II, p. 386.
2. Criton.

sans colère l'homme qui, en le retirant de l'eau, l'avait arraché aux suprêmes délices qu'il éprouvait en se noyant. C'était bien le cas de dire avec Horace :

Invitum qui servat, idem facit occidenti [1].

Ce que les physiologistes appellent *perversion*, ou *viciation*, de la sensibilité physique, n'est peut-être pas bien nommé quand il s'agit d'expliquer la cause secrète des jouissances éprouvées par les filles de Saint-Médard, pendant qu'on les frappait violemment sur le ventre : sensations surprenantes, mais très réelles néanmoins, et au milieu desquelles plusieurs ont pu trouver du soulagement à leurs maux, et même leur guérison. Le mal dominant chez ces convulsionnaires était une sensibilité qui, exaltée jusqu'à la frénésie, sans cesser d'être naturelle, avait ces exigences extraordinaires, et réclamait avec rage des moyens très mal indiqués pour la pudeur, mais dont la physiologie et l'anatomie expliquent fort bien l'emploi. Les coups se donnaient non seulement sur le ventre et sur le creux de l'estomac, mais encore sur les lombes, sur les reins, sur les cuisses et dans les régions du bassin. Or, selon l'abbé Boileau, qui en savait plus long que beaucoup de médecins de son temps, « les coups sur le siège poussent des impressions au cerveau et y peignent de vives images de plaisirs défendus, qui fascinent l'esprit et réduisent la chasteté aux abois [2]. »

De tous les démons qui peuvent prendre possession de l'esprit d'une fille, le démon de la luxure est de beaucoup le plus difficile à contenter. Or, l'hystérie étant le chef des démons intérieurs qui tourmentaient les filles de Saint-Médard, on en a guéri plusieurs en les mariant, et un plus grand nombre se sont guéries elles-mêmes en se livrant au libertinage. Nous avons dit, dans l'introduction de cet ouvrage, qu'au milieu du quinzième siècle on vit éclater en Allemagne une des plus célèbres épidémies de possédées, celle des *Nonnains*, qui faisaient tous les miracles admirés depuis à Saint-Médard, et même quelques-uns de plus, qui cabriolaient, grimpaient contre les murailles, parlaient des langues étrangères, bêlaient comme des brebis, et quelquefois se mordaient les unes les autres comme des enragées. C'est aussi au mariage que l'on eut recours pour mettre fin aux désordres de ces convulsionnaires, lesquelles d'ailleurs, guidées par l'instinct de leur mal, avaient déjà commencé à se traiter elles-mêmes dans ce sens, en faisant passer des jeunes gens la nuit par-dessus les murs de leur couvent.

Hecquet ne s'y est pas trompé, et c'est même sur ce chapitre spécial que

1. Sauver un homme malgré lui, équivaut à le tuer.
2. *Histoire des flagellants.*

LES MALADES SE RENDANT AU CIMETIÈRE DE SAINT-MÉDARD (PAGE 367)

ses commentaires deviennent riches, complets, lumineux, mais d'une crudité d'expressions qui blesserait aujourd'hui la délicatesse et la pruderie de notre langue. Il est plus décent de citer M. Calmeil, dont l'opinion ne diffère pas de celle de Hecquet touchant la véritable nature de l'instinct qui portait quelques convulsionnaires à réclamer les secours.

« L'empressement, nous dit cet auteur, avec lequel un certain nombre de filles et de femmes convulsionnaires couraient après les épreuves d'un martyre apparent, se trouve encore en partie expliqué par l'exaltation des organes génitaux. Au diapason où leur sensibilité se trouvait montée pendant le paroxysme hystérique, le plus grand nombre des convulsionnaires de Saint-Médard n'éprouvaient, en affrontant la violence des coups habituellement les plus douloureux, qu'une sensation de plaisir. Ne soyons donc pas étonnés si beaucoup de convulsionnaires en vinrent, comme on l'a assuré, à se vautrer dans la débauche la plus criminelle, sans cesser toutefois de mettre en avant les intérêts de la religion, et en assurant que c'était Dieu qui l'entendait ainsi [1]. »

Et la théomanie ajoutant ses délires aux fureurs de l'hystérie, on eut bientôt des exhibitions publiques de ces scènes scandaleuses qui s'étaient renfermées d'abord dans le secret des coteries jansénistes. A Paris, des femmes convulsionnaires parcouraient les promenades, les places, les avenues, cherchant à reconnaître dans les groupes les juifs dont elles prédisaient la conversion, et, parmi ceux-ci, la figure du prophète Élie. Quelques-unes ayant cru trouver ce prophète dans un prêtre nommé Vaillant, visionnaire qui s'était persuadé à lui-même que l'âme d'Élie avait pris possession de son corps, elles se mirent à courir après lui dans les promenades publiques, et à le saluer prophète avec des élans d'adoration érotiquement caractérisés. Ces actes de folie désolèrent les plus sages jansénistes, mais sans les ramener tous à la vérité et au bon sens. Tout ce qu'on put obtenir de Montgeron fut l'aveu que ceux qui couraient après le prêtre Vaillant et le frère Augustin, autre prophète qui représentait sans doute Élisée, ne pouvaient obéir qu'aux suggestions du démon qui s'était emparé de quelques enfants de l'Église. Ainsi Montgeron, dans cet embarras, aimait encore mieux livrer au diable quelques convulsionnaires que de se résigner à croire qu'il n'y avait rien de surnaturel dans les convulsions.

De la discussion à laquelle nous venons de nous livrer, il résulte que les faits accomplis au cimetière de Saint-Médard, tant pour la guérison des maladies que pour la manifestation et la communication épidémique des phénomènes convulsifs et des extases, n'avaient rien que de naturel,

1. Tome II, p. 385

rien dont la médecine et la physiologie ne puissent arriver à signaler les causes. Il n'y avait aucun miracle dans ces divers actes, et, par conséquent, ce n'était pas Dieu qui les produisait chez les convulsionnaires pour prouver que les cinq propositions n'étaient pas dans le livre de Jansénius.

LES PROPHÈTES PROTESTANTS

I

Histoire abrégée de la persécution des protestants français, avant et après la révocation de l'Édit de Nantes.

Les faits que nous allons raconter sont tellement en dehors des choses ordinaires, qu'à l'époque où ils se sont accomplis, un grand nombre de personnes leur ont attribué une cause surnaturelle. Aujourd'hui même, bien qu'une physiologie plus avancée rende compte de ces phénomènes, il existe encore des gens qui persistent à trouver dans les manifestations des prophètes protestants quelque caractère diabolique ou divin. Les théologiens qui disputent sur ces faits étranges, de même que sur tous leurs analogues, se divisent, comme à l'ordinaire, en deux partis opposés, que l'on pourrait appeler le parti de Dieu et le parti du diable. Pour les protestants, qui veulent trouver la confirmation de la vérité de leurs dogmes dans les prophéties et les révélations des insurgés cévenols, c'est l'Esprit-Saint lui-même qui les a inspirés, et ils invoquent, à l'appui de cette prétention, un témoignage biblique, celui de Joël, qui a dit : « Vos fils et vos filles prophétiseront. » Pour les catholiques, au contraire, qui verraient leur condamnation dans ces miracles, s'ils étaient véritables, tout y est illusion, mensonge et œuvre de Satan.

En dehors de ces deux partis de théologiens, est celui des médecins et des savants, qui classent tous ces phénomènes parmi les maladies du corps et de l'esprit, et qui, en s'appuyant sur les données de la pathologie mentale, arrivent à en fournir une explication naturelle.

Nous ne dirons rien d'un quatrième parti, qui doit compter pour peu en pareille matière : c'est celui des incrédules qui n'ont acquis le droit de l'être par aucun travail de recherches et d'examen, qui nient résolument tous les faits dont l'étrangeté les embarrasse, et ne prétendent voir dans les phénomènes les plus constants et les mieux attestés que scènes thaumaturgiques, rôles appris, supercherie et compérage. Nous retrouverons, quand il sera question du magnétisme animal, cette classe de pyrrhoniens qui se font à si bon marché la réputation d'esprits forts.

Nous n'avons pas besoin de dire que nous nous rangeons à l'opinion qui explique par la physiologie et par la médecine mentale ces phénomènes, prétendus merveilleux, et qui en écarte ainsi toute interprétation superstitieuse. Mais en pareille matière on ne peut d'avance donner raison à personne ; il faut commencer par exposer les faits, et c'est ce que nous allons entreprendre.

La description des phénomènes extatiques des petits prophètes protestants serait incomplète, et l'on retrancherait même la cause qui les explique, si on ne faisait précéder ce récit d'un rapide coup d'œil historique sur les odieuses persécutions que Louis XIV, bien avant la révocation officielle de l'Édit de Nantes, avait décrétées contre les réformés de son royaume.

On sait après quelles tergiversations, quelles lenteurs et quels tâtonnements politiques, Henri IV s'était enfin décidé à signer cet édit, et combien ce roi, converti au catholicisme, avait fait la part petite à ses anciens coreligionnaires. En dépit des restrictions de l'Édit de Nantes, la situation des protestants s'était pourtant améliorée vers la fin du règne de Henri IV, et leurs droits s'étaient étendus. Dans les premières années du règne de Louis XIII, les temples et les places des protestants dépassaient même de beaucoup le nombre fixé par l'édit de son prédécesseur.

Devenu premier ministre et presque roi en 1627, le cardinal de Richelieu ne réagit que faiblement contre les empiètements du protestantisme. C'est un point qui doit être établi avec d'autant plus de soin, que le siège et la prise de la Rochelle, cette principale citadelle des huguenots, en France, semblent témoigner du contraire.

Dans la confusion politique qui régnait au dix-septième siècle, la religion cédait souvent à l'intérêt dans les conseils des hommes d'État et des rois. Cela est bien prouvé de Richelieu, comme de tous les politiques de ce temps. Il n'y a pas de comparaison à faire entre l'esprit de tolérance que le ministre de Louis XIII montra toujours en matière religieuse, et le zèle fanatique de ces rois d'Espagne qui, sans raison d'État, se faisaient contre leurs propres

sujets le bras séculier de l'inquisition. Le cardinal de Richelieu n'a ni brûlé ni exterminé les protestants de France ; on ne peut pas même lui reprocher de les avoir persécutés comme religionnaires, car il ne les poursuivit jamais que comme ennemis politiques de l'État qu'il avait mission de gouverner et de défendre. Un parti qui comptait parmi ses chefs un maréchal de Bouillon, un duc Benjamin de Soubise, un marquis de la Force, un Châtillon, petit-fils du célèbre amiral de Coligny, un duc Henri de Rohan, que l'on comparait aux plus grands capitaines de son siècle; un tel parti, augmenté souvent des restes de la faction des mécontents, qui avaient déjà pris les armes au commencement du règne contre les favoris et les ministres de Louis XIII, ne pouvait qu'inspirer à Richelieu des craintes sérieuses pour le succès de sa politique intérieure, dont le but était l'unité définitive du gouvernement, par la centralisation ou la destruction de tous les pouvoirs entre lesquels s'étaient partagées jusqu'alors l'autorité et la force du pays. On sait, en effet, que sous Louis XIII, pour les grands seigneurs, chefs de huguenots, il s'agissait, sous prétexte de garanties religieuses, d'une restauration de la féodalité. Le gros du parti rêvait une république protestante, comme celle de la Hollande, ou une ligue de villes et de provinces protestantes en France, telle qu'on la voyait exister en Allemagne. C'était toujours, sous un autre aspect, le morcellement de l'État, contre lequel Richelieu lutta avec tant d'énergie dans toute sa carrière politique. Dans l'armée des réformés, les soldats et les chefs étaient parfaitement d'accord ; leur organisation était complète, et les huit provinces de France dans lesquelles ils étaient le plus nombreux, étaient entrées dans la ligue, ayant chacune à sa tête un général.

Malgré la défense du roi, le parti huguenot s'était assemblé à la Rochelle, et y avait tenu ce qu'on pouvait appeler les états généraux du protestantisme. Cette ville, forte par elle-même, par le courage de ses citoyens, et surtout par son port, d'une largeur qui ne permettait pas de le fermer, et qui, restant ouvert aux vaisseaux anglais, assurait aux assiégés des ressources toujours nouvelles, était considérée comme le principal boulevard des calvinistes. Même après les défections de plusieurs grands seigneurs de la religion, qui, combattant pour eux-mêmes plutôt que pour leur parti, vendaient souvent la paix au roi, la Rochelle avait toujours tenu ferme et suffi à sa défense. Il était même arrivé, en 1625, qu'une flotte toute rochelloise, commandée par Soubise, le frère de ce duc Henri de Rohan dont nous venons de parler, avait osé attaquer et avait vaincu, près de l'île de Ré, la flotte des Provinces-Unies, montée par des hommes que l'on regardait alors comme les premiers marins du monde. Pour peu que les protestants épars

dans diverses provinces de la France se fussent entendus pour concentrer leurs forces dans cette place, ils en auraient fait une république plus indépendante et plus redoutée que Genève.

Nous n'avons pas à raconter comment Richelieu, s'improvisant généralissime et même amiral, entreprit le siège de la Rochelle, et par quels travaux, dignes de ceux d'Alexandre devant Tyr, il parvint à dompter la mer, à fermer le port et à réduire par la famine cette malheureuse cité, devenue immortelle par le souvenir de sa résistance. Richelieu détruisit les fortifications de la Rochelle, il enleva à la ville ses privilèges, il y rétablit la religion catholique, mais en y laissant subsister le protestantisme concurremment avec elle. Les habitants furent épargnés et dans leur vie et dans leur culte. Ce ministre tint la même conduite à l'égard des autres protestants du royaume, que leur nombre rendait encore redoutables, même après la perte de la Rochelle. Il ne s'en prit qu'à leurs principales places de sûreté, dont il fit raser les remparts ; il les laissa debout. En un mot, il abattit et désarma partout les protestants comme parti militaire, mais il leur permit de vivre en pleine liberté comme secte religieuse, et presque avec toute l'étendue qu'ils avaient su donner à leurs droits pendant les guerres civiles.

Les réformés de France avaient mérité d'ailleurs le bienfait de cette politique tolérante. C'étaient, pour la plupart, des hommes pieux, pleins de scrupules évangéliques, qui se croyaient le droit de mourir plutôt que de renoncer à la foi de leurs pères, mais non celui de s'insurger contre leur roi légitime. Ils n'avaient jamais consenti à s'enrôler sous le drapeau politique levé par les chefs de la religion. Ils léguèrent à leurs enfants l'exemple et la tradition de cet esprit pacifique ; mais ceux-ci devaient s'en prévaloir bien inutilement, comme nous le verrons, devant le successeur de Louis XIII.

La première moitié du règne de Louis XIV s'écoula assez paisiblement pour les réformés. Pendant le long ministère du cardinal de Mazarin, ils n'eurent aucune vexation à endurer, et, quelque intention malveillante qu'on ait prêtée contre eux à cet homme d'État, il mourut sans avoir fait aucun acte public qui portât la moindre atteinte à leur position. « Je ne suis pas mécontent du petit troupeau, écrivait Mazarin : s'il broute de mauvaises herbes, au moins il ne s'écarte pas. »

Cependant les incitations n'avaient pas manqué au gouvernement de la part du clergé. Dans les assemblées ecclésiastiques qui avaient lieu tous les cinq ans, les évêques ne cessaient de tonner contre le calvinisme en présence du jeune roi, et d'appeler les foudres du pouvoir sur cette nouveauté impie, révolutionnaire, ou, suivant les propres termes de leur harangue de 1660, sur « ce monstre de l'hérésie, ces chaires de pestilence, ces synagogues de

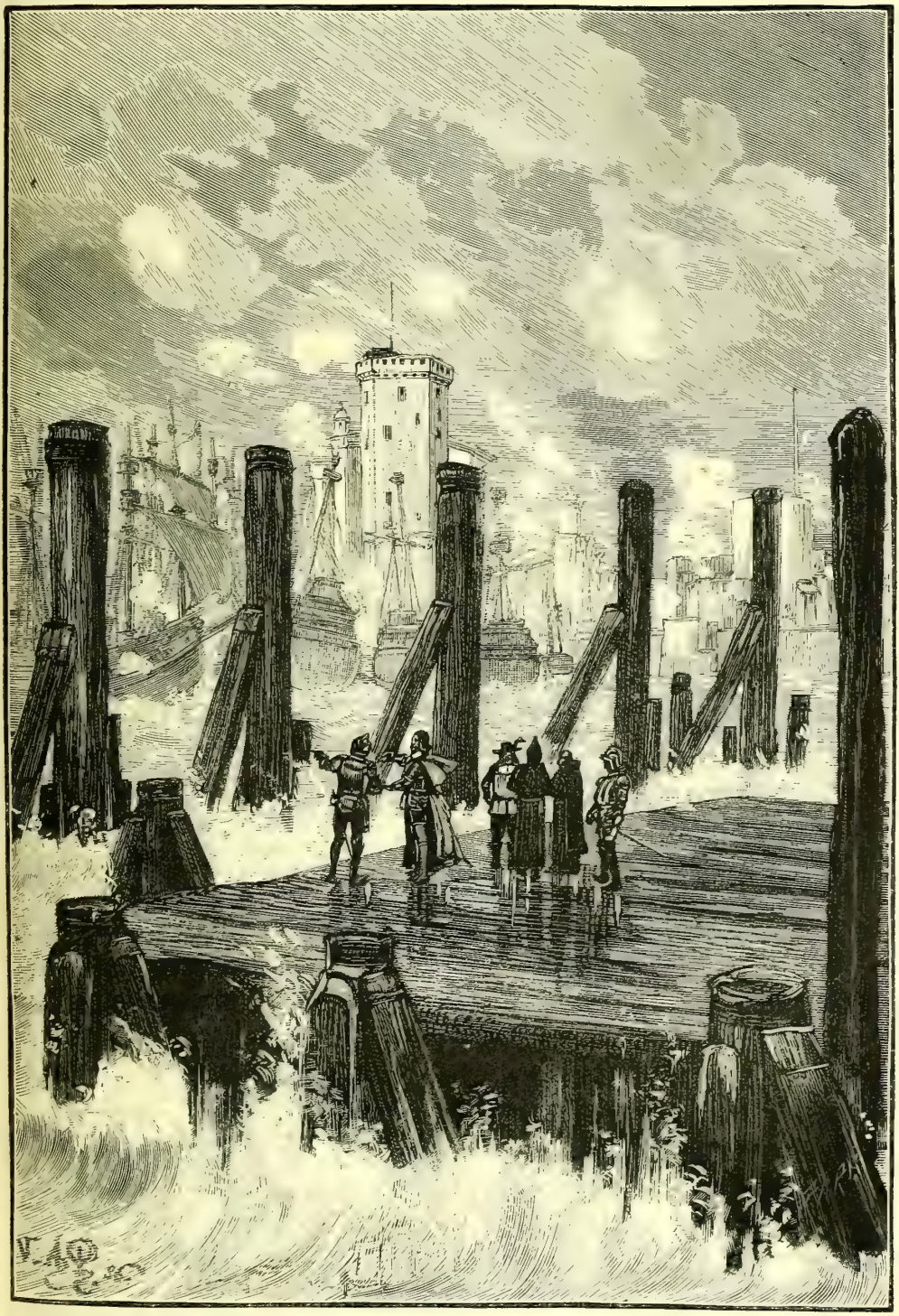

LE SIÈGE DE LA ROCHELLE (PAGE 376)

Satan ». Louis XIV, peu théologien, essuyait imperturbablement ces exhortations fanatiques ; il laissait circuler sans les arrêter, et surtout sans les lire, les énormes volumes de controverse que les passions religieuses enfantaient chaque jour dans son royaume. Ses maîtresses l'occupaient tout entier, quand la guerre ne lui donnait pas des soucis plus dignes du souverain d'un État.

Louis XIV était, par sa mère, arrière-petit-fils de Philippe II, le bras séculier de l'Église catholique en Espagne, l'exécuteur impitoyable des sentences de l'inquisition. Lorsque, à la conclusion du traité des Pyrénées, Mazarin avait fait épouser à Louis une fille du même sang, l'infante Marie-Thérèse, on avait introduit parmi les clauses de ce traité l'*extirpation de l'hérésie en France*. Rien ne porte à penser que Mazarin voulût sérieusement l'exécution de cette clause ; ce n'est pas du moins ce qu'on peut inférer des attributions qu'il donna à une commission instituée par lui pour cet objet, et qui d'ailleurs ne fonctionna jamais de son vivant. Composée de catholiques et de protestants en nombre égal, cette commission devait se transporter dans toutes les provinces du royaume, pour y vérifier le titre légal de l'existence des temples, des cimetières et des écoles, et pour supprimer tous ceux qui excéderaient les concessions de l'Édit de Nantes.

Après la mort de Mazarin on rappela à Louis XIV l'existence de cette commission. Il la mit en mouvement, et le résultat de l'enquête à laquelle elle se livra fut la suppression de plusieurs temples et d'un assez grand nombre de chapelles et d'oratoires domestiques. Une autre mesure plus rigoureuse, légale peut-être, mais d'une légalité judaïque, fut prise contre les écoles élémentaires. La commission ne toucha pas aux collèges et aux établissements de hautes études, qui étaient expressément garantis par l'Édit de Nantes, mais elle ferma toutes les écoles élémentaires, dont il ne faisait pas mention.

Ce n'était pas encore la persécution ouverte ; elle ne commença que par l'arrêt de 1663 contre les *relaps*. Aux termes de cet arrêt du roi, quand un protestant converti à la religion catholique revenait à la foi paternelle, il était condamné au bannissement, le ministre qui avait reçu son abjuration était destitué, et l'arrêt ordonnait même la démolition du temple où le fait s'était passé. L'âge où la conversion des enfants huguenots pouvait être opérée valablement fut fixé à quatorze ans.

Néanmoins l'idée de satisfaire à la clause du traité des Pyrénées par la conversion générale des protestants était encore ajournée, et paraissait même quelquefois tout à fait oubliée, à cause de l'opposition qu'elle eût rencontrée dans le conseil du roi, surtout de la part de Colbert.

Mazarin n'avait pas hésité à donner la place importante de contrôleur général des finances à un protestant étranger, M. Hervart, le mari de cette femme généreuse chez qui la Fontaine, pauvre et vieux, trouva son dernier asile. Avec Hervart un grand nombre de réformés étaient entrés dans les fermes et dans les emplois qui en dépendaient. Colbert en plaça aussi beaucoup dans les arts, les manufactures et la marine. Ce grand ministre, créateur du commerce et de l'industrie en France, n'était pas le seul soutien que les réformés trouvassent encore à cette époque dans les conseils du roi. Après la mort de Colbert, les Beauvilliers, les Pontchartrain, les Pomponne, les Vauban, et même des hommes d'Église, tels que le cardinal de Noailles, osèrent faire des représentations énergiques contre le système de persécution religieuse par lequel un monarque qu'ils avaient fidèlement servi déshonorait son règne. C'étaient, pour la plupart, des jansénistes, intéressés pour leur propre compte à une politique de tolérance, et madame de Montespan, la favorite du roi, les soutint tant que dura son crédit.

Cependant la *chambre de l'Édit*, attaquée depuis quelque temps par le parti catholique, fut abolie en 1669. A partir de ce moment, quelques protestants effrayés commencèrent à sortir de France. La principale garantie de l'exécution de l'Édit de Nantes venait de leur être enlevée; car l'existence de cette chambre impliquait et consacrait celle de l'Édit de Nantes, et sa suppression annonçait la suppression prochaine du pacte à l'ombre duquel les protestants avaient vécu jusque-là.

L'abolition de la *chambre de l'Édit* fut un véritable coup d'État contre le protestantisme en France. Henri IV avait créé, au parlement de Paris, une chambre spéciale pour juger tous les procès des religionnaires, non seulement dans l'immense district de Paris, mais encore dans ceux de la Bretagne et de la Normandie. Quoiqu'il n'y eût jamais eu qu'un seul calviniste admis de droit parmi les conseillers de cette chambre dite *de l'Édit*, elle fut fidèle à sa mission, et les réformés conviennent généralement de l'impartialité de ses arrêts. Il y avait, à Grenoble et à Bordeaux, d'autres chambres dites *mi-parties*, composées en nombre égal de catholiques et de calvinistes. On n'en avait point établi à Toulouse, mais on avait donné à Castres un petit parlement, indépendant de celui du Languedoc, et qui connaissait des causes de tous les protestants du Midi. Toutes ces institutions, qui étaient les corollaires de la *chambre de l'Édit*, furent supprimées à leur tour.

La guerre que Louis XIV entreprit, trois ans après, contre la Hollande, ce foyer du protestantisme au dehors, donna encore quelque répit aux calvinistes de France. La persécution intérieure se ralentit, et l'abolition des chambres *mi-parties* n'eut pas, dans ce moment, toutes les dures consé-

quences qu'on pouvait craindre. Mais les déclamations des évêques et des jésuites continuèrent, et en prirent même une nouvelle violence. La France devint une vaste arène de disputes théologiques, et l'on atteignit ainsi l'année 1676.

Cette année fut signalée par un grand jubilé catholique, qui réchauffa le zèle des âmes les plus tièdes en religion, et produisit notamment dans l'âme de Louis XIV une secousse qui devait être fatale aux calvinistes. Le roi touchait à l'âge de la maturité; peu disposé encore à renoncer à ses maîtresses, mais troublé déjà, au milieu de ses amours illicites, par des scrupules de conscience, il tombait quelquefois dans une mélancolie que ne pouvaient guérir ni la gloire de ses armes victorieuses, ni les spirituelles vivacités de madame de Montespan. La grâce du jubilé opérant sur une âme ainsi disposée, Louis XIV se sentit tout rempli d'une sainte ferveur de persécution contre ceux que l'on appelait les hérétiques de ses États. On lui avait dit que le Camus, évêque de Grenoble, avait, au moyen de quelque argent, conquis à la religion catholique plusieurs pauvres huguenots du Dauphiné. On lui insinua qu'en suivant la même voie, il y trouverait son propre salut, dont il commençait à s'inquiéter fort; on lui assura que peut-être beaucoup d'âmes hérétiques ainsi rachetées payeraient pour la sienne devant Dieu, qui juge le cœur des rois et celui de leurs maîtresses. Il fut donc arrêté que l'on essayerait de cette *banque des âmes*, à l'imitation de celle qu'avait si bien dirigée le cardinal le Camus.

L'agent principal de cette entreprise fut un homme qu'on regardait lui-même comme une âme rachetée par le même procédé: c'était Pellisson, calviniste apostat, qui, ancien commis du contrôleur général Fouquet, et entraîné dans la catastrophe de ce ministre, s'immortalisa par l'éloquence avec laquelle il sut le défendre. « Il eut le bonheur, dit Voltaire en parlant de ce néophyte, d'être éclairé et de changer de religion dans un temps où ce changement pouvait le mener aux dignités et à la fortune. Il prit l'habit ecclésiastique, obtint des bénéfices et une place de maître des requêtes. »

Pellisson était entré en fonctions; il s'agissait d'acheter beaucoup de conversions pour peu d'argent. Le roi avait mis à la disposition de cette nouvelle banque les revenus des économats des grandes abayes de Saint-Germain des Prés et de Cîteaux, avec le tiers de ses droits de régale: ces divers fonds réunis formaient la *caisse des conversions*. Pellisson envoyait l'argent aux évêques, qui, après l'avoir appliqué dans leurs diocèses à ce nouvel apostolat, lui renvoyaient de longues listes contenant les noms des convertis. Le nombre en était d'autant plus considérable que les prélats opéraient sur les plus pauvres, et allaient trouver de malheureux journaliers que la misère

mettait à leur merci. Aussi disait-on à la cour que « la doctrine dorée de M. Pellisson était plus convaincante que celle de M. de Meaux. » Dorée n'était guère le mot : les évêques se montraient si fidèles à l'esprit économique des instructions qu'ils recevaient avec l'argent du roi, que le prix moyen de chaque âme rachetée ne dépassait pas un écu de six livres. Au point de vue de l'économie du moins, on pouvait donc s'applaudir des résultats obtenus. Chaque trimestre, Pellisson étalait aux yeux du roi les listes additionnées des nouveaux néophytes, en lui persuadant que « tout cédait dans le monde à sa puissance ou à ses bienfaits[1]. »

Dans l'entourage de Louis XIV s'opérèrent, à la même époque, de hautes conversions. Turenne, catéchisé par Bossuet, abjura le protestantisme pour être agréable à son roi. Nous ne parlerons pas du marquis de Dangeau et de mademoiselle de Duras, dont les conversions, aussi légères que faciles, n'eussent pas exigé sans doute un catéchiste de la force de Bossuet. Dans ce temps d'idolâtrie monarchique, on poussait la gloire du dévoûment jusqu'à sacrifier son Dieu à son maître, et l'on vit des maisons entières, parmi les plus illustres, les Bouillon, les Coligny, les la Trémouille, les Sully, même les Rohan, dont les ancêtres avaient commandé avec tant de gloire dans les dernières guerres des huguenots, apostasier coup sur coup, non par conviction, mais par servilité.

Encouragé par ces premiers succès, toujours excité par les remontrances des évêques, par les insinuations des jésuites, par le chancelier le Tellier, par Louvois, son fils, tous deux ennemis de Colbert et de madame de Montespan, le roi s'anima plus que jamais à la conversion des hérétiques, et, comme l'écrivait madame de Maintenon le 29 octobre 1679, il sentit le besoin « d'y travailler tout de bon ». Cela signifiait qu'on allait remplacer la corruption par la violence.

Madame de Maintenon, qui depuis plusieurs années était chargée de l'éducation des enfants nés du noble adultère de Louis XIV et de la marquise de Montespan, avait souvent vu le roi, et s'était peu à peu emparée de son esprit. Adroite, discrète, intrigante, et même vertueuse, ce qui en faisait une rivale d'autant plus redoutable pour la trop facile Montespan, elle avait su épier avec vigilance et exploiter avec habileté ces moments où le roi, saisi de remords et obsédé par la crainte de l'enfer, inclinait sinon à quitter tout à fait le péché, du moins à échanger ses anciennes débauches pour des amours moins profanes. Plus il se montrait épris d'elle, plus madame de Maintenon lui parlait de la nécessité de sauver son âme.

1. Voltaire, *Essai sur l'histoire générale, les mœurs et l'esprit des nations*, chap. CCIV, *Du calvinisme*.

« Sire, lui disait-elle, songez lut. » Et votre sa chaque jour, comme elle l'a écrit elle-même, il la quittait « affligé et jamais désespéré » [1]. Dans ces fréquents entretiens où elle prêchait si vertueusement Louis XIV, ce qu'elle cherchait à animer le plus en lui, après son amour, bien entendu, c'était son zèle pour la conversion des hérétiques. Madame de Maintenon était pourtant, comme on le sait, née dans la religion protestante.

On a remarqué que, pendant tout le temps où le roi demeura balancé entre son ancienne et sa nouvelle passion, selon qu'il inclinait vers la première ou vers la seconde, les persécutions contre le protestantisme se ralentissaient ou redoublaient de violence. Or, à l'époque dont nous parlons, madame de Maintenon l'emportait, du moins momentanément, sur la marquise de Montespan.

En l'année 1680 on démolit, par ordre du roi, vingt temples protestants dans le Vivarais. Ces démolitions furent suivies de plusieurs autres les années suivantes, malgré les édits qui garantissaient aux réformés le libre exercice de leur culte.

En 1681 il fut signifié à Colbert de ne plus recevoir aucun homme de cette religion dans les emplois financiers. On exclut, autant qu'il fut possible, tous les protestants des corporations des arts et métiers. C'étaient autant de malheureux qu'on espérait convertir en les prenant par la famine. Mais ils furent secourus par madame Hervart, veuve du contrôleur général. Cette femme, aussi zélée que généreuse, distribua même dans les provinces des sommes considérables, qui empêchèrent autant de conversions que la caisse de Pellisson pouvait en opérer. Du reste, comme nous l'avons dit, la violence avait déjà remplacé la corruption.

Dans cette même année 1681, les ordonnances contre les religionnaires se succédaient avec une rapidité et une cruauté croissantes. Celle du 2 décembre enjoignait aux possesseurs d'offices, notaires, procureurs, greffiers et sergents protestants, d'avoir à s'en défaire. Les officiers de la maison du roi, les secrétaires du roi qui appartenaient à la religion réformée reçurent l'ordre de résigner leurs charges. La noblesse fut enlevée aux protestants ; les ministres du culte furent soumis à la taille, et l'on interdit aux maîtres d'école calvinistes de recevoir des pensionnaires. Mais la plus révoltante de ces mesures fut une déclaration du conseil du roi qui fixait à sept ans l'âge où les enfants seraient admis à renoncer volontairement à leur religion. Pour mettre aussitôt en action cette loi aussi absurde que barbare, on enleva dans les provinces un grand nombre d'enfants à qui des

1. Lettre de madame de Maintenon à madame de Fontenac, sa cousine.

servantes avaient appris à réciter l'*Ave Maria;* c'était une preuve suffisante qu'ils demandaient à abjurer ; et comme les parents exaspérés résistaient à ces violences, on logea chez eux des gens de guerre.

Les dragonnades commençaient. Avant qu'elles fussent officiellement ordonnées, Maurillac, intendant du Poitou, avait déjà essayé de ce moyen de propagande sur ses administrés. Pour vaincre la résistance de ceux qui refusaient d'assister aux sermons des missionnaires catholiques, il avait eu l'idée de les punir, d'abord d'une augmentation de tailles, puis d'une amende de dix livres par tête, enfin d'un logement de soldats.

« Saccagez ces chiens de huguenots ! criaient les prêtres aux soldats. Saccagez-les, c'est la volonté du roi. » Un de ces prêtres fanatiques, nommé Goribon, curé de Soubise, écrivait vers le même temps : « Je fais une guerre continuelle aux huguenots, qui n'osent dire le moindre mot. On les prend par le bec comme des bécasses, et, à la moindre parole, on les fait voiturer à Rochefort. »

Cependant Louvois avait d'abord blâmé ces excès. Il révoqua même l'intendant Marillac, mais assez longtemps après, et le remplaça par Lamoignon de Bâville, que nous retrouverons bientôt dans le Languedoc, jouant un terrible rôle pendant les guerres religieuses de cette province. Pour être désavouées par le pouvoir, les persécutions et les violences n'en continuaient pas moins, car on savait quelles étaient ses intentions définitives. Le pasteur Claude, l'honneur et la lumière de la chaire évangélique protestante, fut suspendu de ses fonctions. Un autre ministre, également célèbre, Dubosc, menacé par les jésuites de Caen, et craignant pour son temple, vint implorer l'appui du chancelier le Tellier, qu'il avait la naïveté d'appeler son ami. Le perfide vieillard ne démentit pas dans cette circonstance le portrait que le comte de Grammont avait tracé de lui : « Je crois voir une fouine qui vient d'égorger des poulets, et se lèche le museau plein de leur sang [1]. » Le Tellier rassura le bon Dubosc, le pressa sur son cœur, pleura de tendresse, et se confondit en démonstrations affectueuses. Il fit si bien que le pasteur, en se séparant de lui, s'estimait heureux de rapporter au moins quelque espoir à son troupeau. Mais, en rentrant chez lui, il se vit saisir par deux exempts, munis d'un ordre signé le Tellier, qui l'envoyait en exil.

Il avait été défendu aux ministres, sous peine de bannissement, d'argumenter contre l'Église romaine. L'interdit allait jusqu'à supprimer toute prédication évangélique. Au synode de Meaux, qui fut le dernier des Églises protestantes en France, comme Allix, ministre de Charenton, prêchant sur

1. *Annales* de l'abbé de Saint-Pierre.

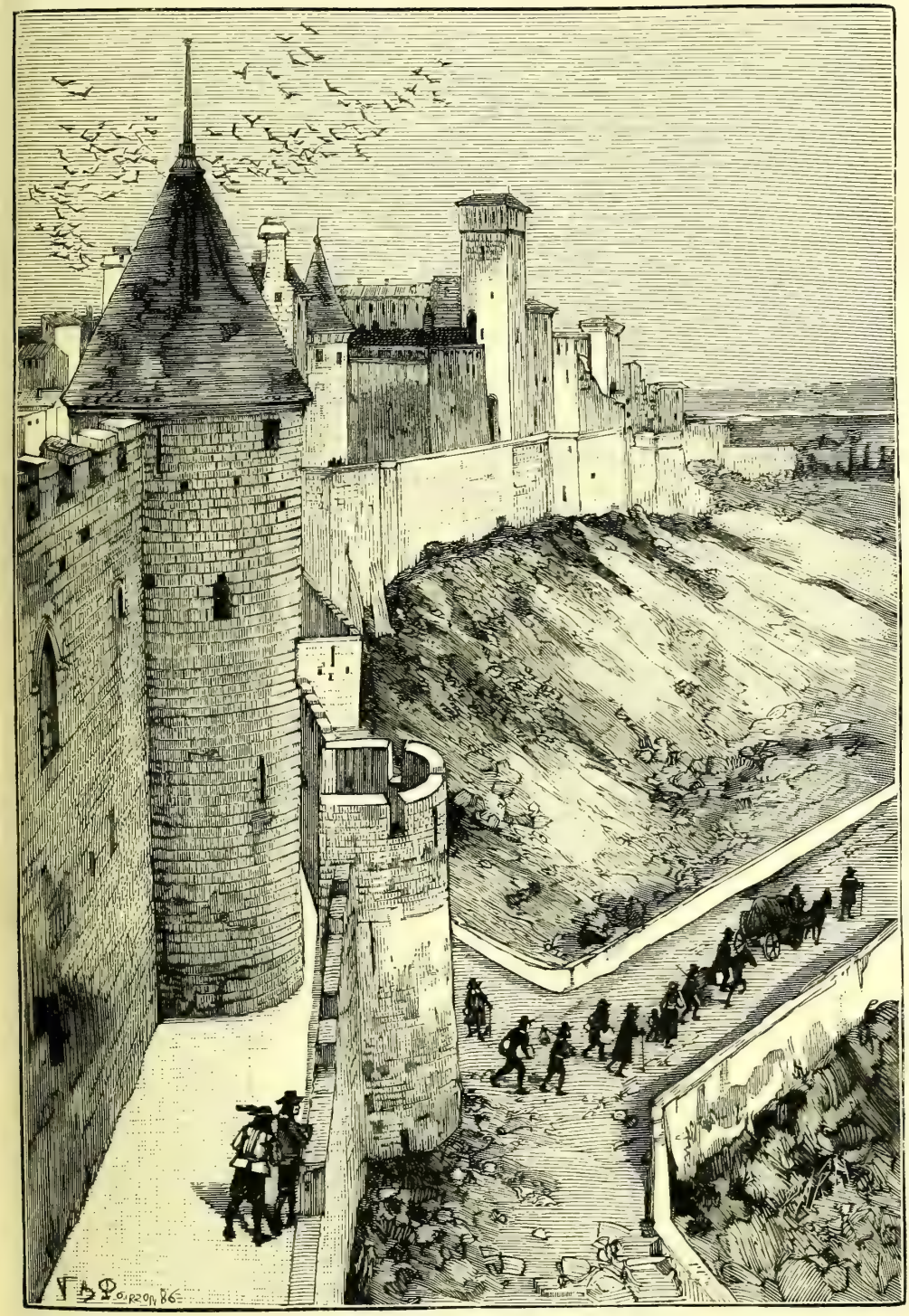

LES FUGITIFS, SOUS DES DÉGUISEMENTS, TACHAIENT DE GAGNER LA FRONTIÈRE (PAGE 387)

les persécutions auxquelles étaient en butte les religionnaires, annonçait, en gémissant, la fin prochaine de son culte, « le commissaire royal l'interrompit brutalement, et lui cria que, s'il continuait de blâmer la volonté de *son maître*, il allait, de ses propres mains, le jeter en bas de la chaire [1]. »

Tant de violences, et surtout l'édit qui fermait aux protestants les carrières civiles, avaient déjà porté leurs fruits. Tous ceux qui pouvaient s'expatrier allaient chercher à l'étranger une patrie plus humaine et des lois plus clémentes. Ils y étaient, du reste, encouragés par des princes étrangers qui, toute sympathie religieuse mise à part, étaient heureux de profiter des fautes de Louis XIV. La Hollande, les rois d'Angleterre et de Danemark, offrirent un asile dans leurs États aux protestants français, en leur assurant la subsistance. La ville d'Amsterdam s'engagea même à bâtir mille maisons pour les réfugiés. Ceux-ci s'empressèrent de profiter de ces offres, et on les vit chaque jour porter à l'étranger les uns leur fortune, les autres leurs sciences et leurs arts, et le plus grand nombre leurs bras.

Il était impossible que le conseil de Louis XIV ne s'aperçût pas de la faute énorme qu'il avait faite. Pour en prévenir les conséquences, il eut recours à des actes aussi odieux et plus arbitraires encore que tous les autres. Des familles protestantes réalisaient leurs biens-fonds : déclaration qui confisquait ces biens si les vendeurs sortaient du royaume avant un an. Voilà pour les riches. — Le commerce et l'industrie, créés par le génie de Colbert, allaient retomber dans le néant faute d'ouvriers, et la marine, devenue puissante en peu d'années, était également menacée de ruine par le départ probable d'un grand nombre de matelots protestants : ordonnance portant la peine des galères contre les artisans et les gens de mer qui tenteraient de s'expatrier. Voilà pour les pauvres. — Jamais peut-être, depuis l'existence des sociétés, on n'avait vu une persécution si abominable. C'était de la tyrannie perfectionnée, comme tout ce qui a caractérisé le grand siècle.

L'émigration continuant toujours, ces odieuses mesures furent souvent appliquées, parmi tant de fugitifs qui, sous des déguisements divers, tâchaient de gagner les frontières ou les ports de mer, près desquels des navires hollandais attendaient pour les recueillir, plusieurs furent arrêtés et jetés dans les chiourmes ; leurs biens confisqués étaient vendus à vil prix.

Tous les protestants n'avaient pas le courage de sacrifier fortune et patrie à leur religion. Ces dernières mesures et la caisse de Pellisson avaient déterminé une multitude d'abjurations forcées, que les missionnaires catholiques ne manquèrent pas d'attribuer à leur éloquence. La cour s'y trompa,

1. Peyrat, *Histoire des pasteurs du désert*, t. I, p. 71.

ou voulut s'y tromper ; elle vit là un triomphe qu'il ne restait plus qu'à compléter. Colbert venait de mourir : c'était une voix puissante de moins pour protester dans le conseil du roi contre le système de la persécution à outrance. Louis XIV se laissa dès lors persuader que le temps était venu de remplacer, dans les provinces, les missionnaires par les soldats. Les dragons, assez mal disciplinés, s'étant plus signalés que les autres troupes dans l'accomplissement des ordres qu'ils avaient reçus, le nom de *dragonnade* resta à cette persécution, qui fut dès lors ouvertement organisée et exécutée en grand dans tout le royaume. Les frontières étant soigneusement gardées pour empêcher les évasions, c'était, comme le dit Voltaire, « une espèce de chasse qu'on faisait dans une grande enceinte ».

Voici selon le même auteur, qui pourtant juge avec trop de modération cette partie du règne de Louis XIV, de quelle manière on opérait le plus communément dans la dragonnade :

« Un évêque, un intendant, ou un subdélégué, ou un curé ou quelqu'un d'autorisé, marchait à la tête des soldats. On assemblait les principales familles calvinistes, surtout celles qu'on croyait les plus faciles. Elles renonçaient à leur religion au nom des autres ; et les obstinés étaient livrés aux soldats, qui eurent toute licence, excepté celle de tuer. Il y eut pourtant plusieurs personnes si cruellement maltraitées, qu'elles en moururent[1]. »

Sous le prétexte de certaines complications politiques, qui rendaient probable une guerre avec l'Espagne, le ministre Louvois avait rassemblé des troupes sur la frontière de Navarre ; elles servirent à fermer de ce côté l'issue du royaume aux protestants, et la dragonnade générale commença dans le Béarn, c'est-à-dire sur la terre natale de Henri IV et du calvinisme français. De cette province, elle gagna la vallée de la Garonne, et, remontant les affluents de ce fleuve, la Dordogne, le Lot, le Tarn, le canal du Languedoc, elle s'avança rapidement vers les Cévennes.

Les choses se passaient en général comme le dit Voltaire : il faut pourtant, si l'on veut donner une idée exacte de l'horreur de ces scènes, ajouter quelques détails extraits des mémoires du temps par un historien spécial de la persécution protestante.

« Les bourgeois et le peuple, dit M. Peyrat, étaient la proie d'une soldatesque licencieuse, dont l'excès eût fait rougir une horde de Tartares. Après les avoir enfermés à la clef dans des cabinets, les dragons jetaient les meubles magnifiques dans la rue, établaient leurs chevaux dans des salles splendides, leur donnaient pour breuvage des seaux de lait, de vin, et pour litière des ballots de laine, de

1. Voltaire, *Essai sur l'histoire générale, sur les mœurs et l'esprit des nations*, t. VI, chap. CCVII.

coton de soie, et la plus belle toile de Hollande. Si leur hôte, ou plutôt leur victime résistait encore, ils le retiraient de sa prison, et tantôt le suspendaient dans un puits, tantôt, liant ses pieds et ses mains croisées sur son dos, le hissaient à une poulie, la face en bas comme un lustre, le laissaient tomber sur la face, et le remontaient pour le laisser retomber encore ; tantôt, après l'avoir mis tout nu, ils le forçaient à tourner la broche, et, pendant qu'il cuisait leur repas, ils s'amusaient à lui pincer la peau et à lui en brûler le poil ; tantôt ils le contraignaient à tenir dans sa main fermée un charbon de feu pendant tout un *Pater*. Mais le plus intolérable supplice était la privation du sommeil. Quelquefois ils le vendaient à leurs victime dix, vingt, trente écus l'heure. Dès que ce malheureux commençait à s'assoupir, l'heure fatale sonnait, et ils le réveillaient avec leurs tambours. Un vieillard de Nîmes, nommé M. de Lacassagne, tourmenté longtemps ainsi par cinquante dragons, abjura, vaincu enfin, entre les mains de l'évêque Séguier. « Vous voilà présentement en repos ! lui dit le prélat. — Hélas ! Monseigneur, répondit le vieillard, je n'attends de repos que dans le ciel, et Dieu veuille que ce que je viens de faire ne m'en ferme pas les portes ! »

» ... De Rotterdam, où il s'était réfugié avant l'orage, Bayle avait stigmatisé le despotisme de Louis XIV. Louvois furieux fit saisir son frère aîné, pasteur du Carla et successeur de son père, qui naguère, dans sa douleur, s'était hâté de mourir. Le ministre enchaîné fut conduit à Bordeaux et jeté dans un cachot du château Trompette, nommé *l'Enfer*. Jacob Bayle, homme savant et doux, d'une constitution frêle, y périt au bout de deux mois..... Les prisonniers ne pouvaient s'y tenir debout ni assis, ni couchés. On les y descendait avec des cordes, et on les remontait chaque jour pour leur donner le fouet, le bâton, la branle, l'estrapade. Plusieurs, après quelques semaines, sortirent des prisons de Grenoble sans cheveux et sans dents. A Valence, on jetait dans ces puits des charognes, des entrailles de brebis. Ces malheureux gisaient dans la pourriture de ces cloaques, le corps enflé, la peau se déchirant comme du papier humide, vrais cadavres vivants. Enfin, pour désencombrer les prisons trop étroites, Louvois les envoyait, sur de vieilles tartanes, en Amérique [1]. »

Cependant l'Édit de Nantes subsistait encore. Louis XIV dut penser que les dragonnades et la caisse de Pellisson l'avaient rendu à peu près sans objet, car les bulletins de conversion lui arrivaient de toutes les provinces. Plusieurs villes, telles que Salins, Sedan, Oleron, se convertirent tout entières. Montauban et Lyon passèrent au catholicisme par une délibération prise à l'hôtel de ville ; Nîmes et Montpellier, qui les imitèrent, entraînèrent leurs diocèses. Dans la seule généralité de Bordeaux on compta plus de cinquante mille convertis. D'autres localités, peut-être les mieux avisées, n'avaient pas même attendu les dragons. Qu'on juge de la valeur morale de conversions obtenues par de tels moyens, de ces conversions à six livres par tête, ou dues aux exactions des gens de guerre ! On dit pourtant que

1. Peyrat, *Histoire des pasteurs du désert*, t. I, chap. VI, p. 75-77.

Louis XIV en fut édifié au point de croire qu'il ne restait plus qu'un coup à frapper pour anéantir dans son royaume les derniers restes de l'hérésie. Le 22 octobre 1685 l'Édit de Nantes fut donc révoqué. Le chancelier le Tellier, un des personnages qui avaient le plus ardemment conseillé cette fatale mesure, eut la satisfaction de la signer avant de mourir, et le vieillard, plein de joie, entonna le cantique de Siméon : *Nunc dimittis servum tuum, Domine, quïa viderunt oculi mei salutare tuum.*

Cependant la révocation de l'Édit de Nantes entraînait à de nouveaux excès de tyrannie.

Le premier embarras vint des ministres protestants, pasteurs désormais sans troupeaux. Que faire de tant d'hommes doctes et influents, qu'on avait vainement tenté de corrompre, et qu'il était trop dangereux de laisser libres au milieu des nouveaux convertis ? Après bien des mesures proposées et rejetées, on s'arrêta à leur bannissement. Les ministres partirent au nombre de quinze cents. Tenant à la main leur Bible et leur bâton, ils s'acheminèrent vers les différentes frontières du royaume. Claude se rendit à la Haye, Dubosc à Rotterdam, où deux autres ministres, célèbres par leurs disputes et par leurs écrits, Pierre Bayle et Jurieu, l'avaient depuis longtemps précédé. Ancillon se retira en Prusse ; il fonda à Berlin l'Église française de cette ville, et devint le chef d'une famille qui compta beaucoup d'hommes de talent, dont le plus illustre, mort de nos jours, fut pendant plus d'un quart de siècle un des premiers ministres d'État de leur patrie adoptive.

Cet exil des ministres ne s'effectua pas sans donner lieu à des scènes navrantes, qui accusaient la cruauté brutale de leurs persécuteurs. Quelques-uns de ces malheureux, presque centenaires, mouraient sur les vaisseaux qui les transportaient, ou expiraient de fatigue et de chagrin en touchant le sol étranger. Des quatre pasteurs de l'Église de Metz, deux étaient tombés dans la démence sénile. L'intendant de la province n'osait pas les bannir sans en avoir référé à Louvois. « S'ils sont imbéciles, répondit Louvois, qu'on les laisse mourir là ; mais, pour peu de raison qu'ils aient, chassez-les. »

Après la révocation de l'Édit de Nantes, quoique la faveur du bannissement ne fût réservée qu'aux ministres, l'émigration, qui n'avait cessé depuis vingt ans, prit tout à coup des proportions énormes. Les troupeaux suivaient leurs pasteurs. Ancillon seul fut rejoint à Berlin par trois mille six cents de ses paroissiens. Les évaluations les plus modérées ne portent pas à moins de cinq cent mille le nombre des protestants qui sortirent de France [1] ; on comptait parmi eux près de quinze mille gentilshommes. Près de la moitié

1. C'est le chiffre donné par M. Capefigue ; d'autres historiens disent sept cent mille.

des protestants du royaume émigra ainsi. Ils quittaient furtivement, et par petites troupes, leur toit paternel ; sous toutes sortes de travestissements, ils se rendaient, par des sentiers peu fréquentés, aux frontières les plus voisines. De nobles dames, habituées à toutes les mollesses du luxe, firent jusqu'à cinquante lieues, en sabots, derrière un muletier dont elles se disaient la femme ou la fille. Des gentilshommes passaient en roulant des brouettes. Ceux-ci portaient la balle comme de pauvres marchands forains, ceux-là conduisaient des ânes ou des pourceaux. Quelques-uns, la barbe longue, la poitrine couverte de coquilles, s'en allaient, le bourdon et le rosaire à la main, comme des pèlerins qui se rendent en terre sainte. Jamais on n'avait vu par les routes autant de pèlerins se rendant à Saint-Jacques de Compostelle, vers la madone de Lorette, ou Notre-Dame de Liesse en Picardie. Parvenus aux frontières, quelques-uns mettaient leur plus beaux habits et, un bouquet de fleurs à la main, passaient en chantant à travers les gardes : ils entraient dans l'exil comme dans une fête.

En dépit de ces précautions, plusieurs milliers d'entre eux furent reconnus et arrêtés. Les prisons et les galères en furent encombrées ; on les déversa sur les colonies, et, parmi ces captifs, les Cévenols et les Dauphinois suffirent à charger six vaisseaux, qui partirent des ports de la Méditerranée pour la Guadeloupe et la Martinique.

Les protestants réalisaient leurs biens, rassemblaient leurs richesses et s'enfuyaient du royaume. L'élite des huguenots se mit ainsi à couvert. Les nobles, les riches, les savants, les officiers, les commerçants, les chefs de fabrique, émigrèrent. Il ne resta que les petits propriétaires, les paysans, les laboureurs et toutes les populations agricoles, plus fortement enracinées au sol natal que les habitants des villes.

On disait au XVIIe siècle : *riche comme un protestant*. L'émigration de tant de nobles, de grands propriétaires et de chefs de fabrique, était une perte énorme pour la France. Effrayé de cette désertion, le gouvernement tenta d'en empêcher la fin. La peine des galères perpétuelles fut portée contre les protestants surpris au passage des frontières ; ceux qui favorisaient leur fuite furent punis de mort. On arrêta plus de sept cents fugitifs à une seule frontière ; on les envoya ramer sur les galères du roi, et on pendit les muletiers qui faisaient le métier dangereux de leur servir de guides.

On sévissait avec la même barbarie contre les religionnaires restés en France et qui, s'étant convertis sous le sabre des dragons, avaient espéré en être quittes pour un signe de croix, et pouvoir conserver, à ce prix, leur vraie foi au fond du cœur. Un ordre vint les forcer d'aller à la messe et de communier. Quelques-uns, qui rejetèrent l'hostie après l'avoir reçue, furent brûlés vifs.

Certains parurent se conduire en catholiques sincères jusqu'au moment d'une grave maladie ; mais en ce moment suprême, saisis de remords, ils repoussaient les sacrements de l'Église romaine, et déclaraient vouloir mourir dans la foi de leurs pères. S'ils guérissaient, on les envoyait aux galères ; s'ils mouraient, ils étaient traînés sur la claie ou jetés à la voirie.

Toutes ces cruautés étaient devenues légales, puisqu'elles se trouvaient expressément édictées, au milieu de beaucoup d'autres, dans trois ordonnances portées depuis la révocation de l'Édit de Nantes, et qui mettaient les protestants hors la loi. Par la première de ces ordonnances, « leurs enfants leur furent enlevés pour être instruits dans la religion catholique ». — Par la seconde, « leurs mariages furent déclarés nuls, et les enfants qui étaient nés ou à naître de ces unions, réputés bâtards ». — Par la troisième, « les religionnaires qui, ayant abjuré le protestantisme, se rétractaient au lit de mort et refusaient les sacrements de l'Église catholique, furent condamnés à être, après leur mort, traînés sur la claie ; s'ils guérissaient, ils étaient condamnés aux galères perpétuelles, et, en tous cas, leurs biens étaient confisqués au profit du roi[1] ».

Pour avoir un plus grand nombre de *relaps* à envoyer aux galères ou à traîner sur la claie, un édit du conseil du roi, rendu plus tard, assimila aux convertis qui se rétractaient les religionnaires qui n'avaient jamais abjuré ; nous ne citerons que le dispositif de cet édit :

« Ordonne que ceux qui auraient déclaré qu'ils veulent mourir dans la religion prétendue réformée, soit qu'ils aient fait abjuration ou non, soient réputés relaps, et, comme tels, condamnés aux peines portées contre les relaps. »

Il restait encore quelques protestants qui pouvaient mourir en paix ; c'étaient ceux qui, ayant conservé la foi protestante au fond du cœur, n'en avaient d'ailleurs rien laissé percer au dehors. La nouvelle législation leur ôtait sans doute la faculté de se marier légalement, d'hériter, de tester, de disposer de leurs biens, mais leur agonie était tranquille ; cela parut une tolérance exagérée. Pour avoir le droit de les traiter aussi comme relaps, il fallait au moins les considérer comme ayant abjuré, et c'est ce que le jésuite le Tellier, confesseur du roi, lui fit déclarer dans un édit qui reconnaît en principe et en fait « que tous les sujets du roi sont convertis à la religion catholique ». Dès lors il n'y avait plus de protestants dans le royaume, et ceux qui persistaient à faire un acte quelconque en dehors de la religion catholique étaient forcément condamnés à toutes les peines portées contre les relaps. Il était impossible d'aller plus

1. *Recueil des édits et ordonnances concernant ceux de la religion prétendue réformée.*

LES SOLDATS ENTRAIENT DANS LES MAISONS ET EMPORTAIENT LES ENFANTS (PAGE 397)

loin dans la voie des persécutions de conscience. Puisqu'on ne pouvait plus admettre l'existence d'une religion dissidente dans le royaume, la seule qualité de protestant devenait un crime flagrant qu'il ne restait plus qu'à punir par tous les moyens dont pouvait disposer l'autorité royale. Les vengeurs ne manquèrent pas pour poursuivre ce nouveau crime de lèse-majesté, et les malheureux religionnaires se virent livrés à toutes les fureurs que peut inspirer le double fanatisme de la religion et et du zèle monarchique.

Les panégyristes de Louis XIV ont prétendu qu'il ignorait les cruautés exercées en son nom. Il est impossible d'admettre cette excuse. Tout ce qui concernait la persécution des huguenots lui fut révélé par Vauban et Colbert, qui osèrent plus d'une fois lui faire à ce sujet des représentations énergiques, et l'on ne voit pas qu'elles aient jamais été écoutées. Ce qu'on peut dire en sa faveur, c'est qu'il inclina de temps à autre à la modération; mais cette modération était encore bien cruelle, et ces dispositions d'ailleurs ne duraient que fort peu. Les mémoires présentés au roi par Vauban et Pontchartrain, les remontrances énergiques et incessantes de l'archevêque de Paris, les différents avis des prélats quant à la révocation de l'Édit de Nantes, entre lesquels Louis XIV ne se prononça qu'après les avoir longuement écoutés, font disparaître, suivant nous, les circonstances atténuantes qu'on allègue pour lui, et ne permettent plus de soutenir qu'il fut abusé par des rapports mensongers. C'est bien en toute connaissance de cause qu'il préféra le parti de la violence au parti de la modération. Dans la préparation du dernier édit complémentaire que nous avons cité, et auquel madame de Maintenon n'eut aucune part, tout paraît s'être passé entre lui et son confesseur. Le P. le Tellier, esprit sombre, implacable dans ses haines, et plus fanatique que le P. la Chaise auquel il avait succédé, n'oublia rien sans doute pour faire entrer ses fureurs dans la conscience de son pénitent; mais, chez celui-ci, l'orgueil monarchique, développé jusqu'à un excès monstrueux par l'adulation de ses courtisans, se joignit aux terreurs superstitieuses que les jésuites entretenaient dans son esprit, et eût suffi seul à lui inspirer la politique stupidement cruelle qu'il suivit pendant quarante ans contre les religionnaires. L'idée qu'on attente à sa majesté royale, en osant penser autrement que lui en matière de foi, est celle qui domine parmi les causes directes de la persécution; elle trouve des royalistes dévoués qui l'épousent et l'exaltent à l'envi les uns des autres, pour flatter le maître qui a commandé ces rigueurs.

Pour se faire une idée de l'existence d'un protestant à la fin du règne de Louis XIV, pour comprendre que cette existence n'était qu'un douloureux martyre qui le prenait au berceau pour ne le quitter qu'à la tombe, il suffit

de rappeler, dans leur ensemble, les dispositions des lois et ordonnances rendues contre les calvinistes, et que nous avons citées plus haut dans leur ordre de succession historique.

Le protestant ne pouvait ni se marier ni tester; ses enfants étaient réputés bâtards. Toutes les professions libérales lui étaient interdites. Il ne pouvait être médecin, avocat, notaire, huissier, greffier, ni procureur. Il était exclu de toutes les fonctions municipales. Il lui était défendu d'être receveur des tailles ou officier dans les charges civiles, et même clerc de notaire. Il lui était défendu d'être marchand[1], orfèvre, imprimeur, libraire, apothicaire, épicier, et même domestique[2]. On ne lui permettait ainsi que de se faire ouvrier, berger ou laboureur.

L'exercice du culte était interdit sous les peines les plus horribles. Dans le code sanguinaire qui proscrivait la célébration de toute cérémonie religieuse, chaque article concluait uniformément à la mort : la mort pour tout ministre de l'Évangile qui serait demeuré en France au mépris des ordonnances de bannissement; la mort contre tout ministre banni rentré en France; la mort contre toute personne qui se livrerait à un acte quelconque du culte réformé; la mort contre toute personne surprise dans une assemblée religieuse. — Pour avoir chanté un psaume ou écouté un prêche, le calviniste était traîné au gibet; on a peine à croire aujourd'hui à une pareille rage de persécution.

La fortune des protestants était traitée comme leur vie. Tous les émigrés étant réputés morts, leur succession était ouverte, et on procédait au partage de leurs biens entre les héritiers naturels. Plus tard on alla plus loin : on prononça la confiscation de tous leurs biens au profit de l'État. Quelquefois les fugitifs confiaient leur avoir à des amis dévoués, à des catholiques qui les prenaient sous leur nom. Le roi, faisant asseoir la dénonciation au foyer domestique, promit la moitié des meubles et dix ans du revenu des immeubles à ceux qui dénonceraient les biens des émigrés recélés par des catholiques. La loi se mit même en garde contre les protestants convertis : elle leur défendit de vendre leurs propriétés sans la permission expresse du gouvernement. On craignait de voir des protestants se convertir au catholicisme, dans le seul but de vendre et réaliser tout leur avoir, pour fuir ensuite à l'étranger. Cette ordonnance, portée le 5 mai 1699, fut renouvelée tous les trois ans, jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. La spoliation et la confiscation étaient organisées, on le voit, de la manière la plus savante.

Après avoir volé la fortune des protestants, le roi volait leurs enfants. Les

1. Ordonnance de 1681.
2. Ordonnance des 17 août 1680, 29 septembre 1682, 4 mars 1683.

ordonnances qui enjoignaient aux huguenots d'élever leurs enfants dans le culte catholique étaient restées sans effet, ou avaient été mal exécutées par les parents. Parut alors (en 1686) un édit portant que les enfants, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à seize, seraient enlevés à leurs parents protestants, et remis à des étrangers catholiques nommés par les tribunaux, pour être élevés par ces étrangers dans la religion romaine. Malgré les prières d'un père, la rage et le désespoir d'une mère, les soldats entraient dans la maison, et emportaient ces innocentes créatures. Souvent ces enlèvements se faisaient d'une manière clandestine ; quand la mère rentrait, après une courte absence, dans la maison où elle avait laissé son fils au berceau, elle ne trouvait qu'un berceau vide : les dragons étaient venus et ils avaient pris l'enfant, que la malheureuse mère ne devait jamais revoir.

Cette mesure fut celle qui provoqua le plus d'émigrations. Les protestants avaient subi avec une assez grande résignation tout ce qui ne menaçait que leur vie ou leur fortune ; mais quand ils se virent au moment de perdre leurs enfants, ils se décidèrent à s'expatrier.

La ruine ou la mort, la confiscation ou les galères, le supplice infâme du gibet, le supplice horrible du bûcher, voilà les pénalités de ce code abominable qui fut promulgué, en articles sucessifs, par le monarque inflexible qui trônait à Versailles, entre ses courtisans, ses maîtresses et ses bâtards, et qui n'éprouvait pas le moindre trouble de conscience en vouant à la ruine et aux échafauds les plus tranquilles de ses sujets, des hommes pieux et simples, qui ne demandaient d'autre liberté que celle de leur conscience, et d'autre droit que celui de prier Dieu dans les temples où leurs pères avaient prié. On a prétendu, pour excuser ces horreurs, que le roi les ignorait. Nous avons établi plus haut combien cette supposition est inadmissible. D'ailleurs, quelle opinion nous formerions-nous d'un souverain à qui l'on peut cacher des cruautés commises pendant vingt ans sur un million de ses sujets ?

Tant de violences et de cruautés produisirent leurs fruits naturels : chez tous les protestants du royaume, une irritation profonde et une foi de plus en plus exaltée dans leurs dogmes ; chez les protestants du Midi, plus fortement attachés aux principes de leur religion, et habitant des régions montagneuses, peu accessibles, naturellement propres à la résistance et aux combats de partisans, une insurrection armée qui, pour eux, fut une véritable guerre sainte. Après avoir souffert vingt ans en silence, les paysans calvinistes du midi de la France finirent par refuser leur tête au joug. Ils sautèrent sur leurs fourches, sur leurs haches ; ils emmanchèrent leurs faux, et firent revoir le jour aux vieilles lames rouillées qui dormaient sur l'appui de la cheminée après avoir fait la guerre, au temps de Henri IV, sous le *grand*

duc de Rohan, le dernier général des huguenots. Altérés de vengeance, ivres d'enthousiasme pour leur religion persécutée, ils commencèrent, comme les puritains d'Écosse ou les *côtes de fer* de Cromwel, une guerre de religion, la plus terrible de toutes les guerres, et les Cévennes furent ainsi la *Vendée du protestantisme*. C'est dans les diverses périodes de cette guerre que se manifestèrent les phénomènes physiologiques extraordinaires que nous avons à décrire. Bien auparavant, des faits merveilleux, suscités par la même cause, et que l'on doit regarder comme leurs précurseurs, avaient éclaté dans le Dauphiné et le Vivarais : c'est par ceux-ci que notre récit doit commencer.

II

Apparition des phénomènes extatiques dans le Dauphiné et dans le Vivarais. — Du Serre, la belle Isabeau, Gabriel Astier.

Forcés par la persécution de quitter le sol de la France, des pasteurs protestants avaient dit à leurs troupeaux : « Ne craignez rien : si nous cessons d'être avec vous, l'esprit du Seigneur ne vous abandonnera pas ; il sera sans cesse au milieu de vos assemblées, il parlera par la bouche des femmes et des enfants. »

Prises à la lettre, ces paroles avaient exalté les imaginations de beaucoup de malheureux que la misère retenait sur la terre natale. Depuis que leurs temples avaient été rasés et leur culte proscrit, ils se réunissaient dans l'épaisseur des bois ou au milieu des montagnes, pour prier ensemble et en secret : c'était ce que l'on nomma les *églises du désert*, églises qui eurent leurs *prédicants* bravant la mort pour rester fidèles à leur foi. Une longue et atroce persécution avait irrité, exalté les esprits des habitants des campagnes ; elle fit naître un véritable délire qui devint bientôt épidémique. Pour les religionnaires persécutés, les montagnes et les lieux déserts se peuplaient de fantômes, et retentissaient de voix révélatrices. Dans ce milieu silencieux, tout ce que rêvaient des cerveaux en délire prenait un corps ; le moindre bruit était recueilli et interprété comme une parole du Saint-Esprit. S'il faut en croire une version des écrivains catholiques, que nous réduirons plus loin à sa juste valeur, l'artifice vint en aide à cette disposition des esprits : il s'étudia à produire chez les plus simples des visions miraculeuses qui, d'après les calculs de quelques chefs du protestantisme, devaient concilier de nombreux partisans à leur cause vaincue.

La province du Dauphiné, où subsistaient encore de vieux restes de l'esprit vaudois, n'est pas éloignée de Genève, et elle devait à ce voisinage d'être souvent visitée par les apôtres les plus zélés de la religion réformée. Or il s'était établi à Genève une sorte d'école de prophétie, où l'on exami-

nait les sujets les plus aptes à recevoir le Saint-Esprit. Un sieur du Serre, de Dieu-le-Fit, gentilhomme verrier [1], qui se rendait souvent dans cette capitale du protestantisme pour les affaires de son industrie, avait été ordonné prophète dans cette école. De retour à Dieu-le-Fit au commencement de l'année 1689, il établit à son tour une école de prophétie en Dauphiné, dans sa verrerie même, située sur la montagne du Peyra, au milieu de forêts solitaires. Il se fit confier, pour les menus travaux de sa verrerie, une douzaine d'enfants, qu'il soumit à un régime très propre à échauffer leur imagination : des jeûnes prolongés plusieurs jours, de longs sermons et surtout la lecture de l'Apocalypse. On ajoute qu'il leur apprit encore une sorte de sommeil extatique, et les dressa à toutes les postures qui pouvaient attirer le respect et l'admiration du peuple [2]. Les ayant ainsi préparés, il les envoya, remplis de l'Esprit qu'il venait de leur communiquer, le répandre dans tout le voisinage. Le vieux du Serre donna aussi l'Esprit à sa femme et à ses enfants, et bientôt toute cette partie du Dauphiné fut pleine de prophètes qui *prêchaient en dormant* [3] contre l'Église romaine.

On ne saurait néanmoins imputer exclusivement à cet artifice de du Serre la propagation des prophètes protestants ; on ne pourrait tout au plus lui attribuer ce rôle que pour les prophètes du Dauphiné. Il est certain, en effet, qu'au moment où le gentilhomme verrier communiquait à ses jeunes pensionnaires le don d'illuminisme, on voyait les mêmes phénomènes d'inspiration prophétique éclater à cent lieues du Dauphiné, c'est-à-dire au pays castrais, dans le haut Languedoc. Là, de jeunes enfants commencèrent à prêcher et à évangéliser de la même manière, ce qui montre que, produit par une même cause générale, l'illuminisme extatique, qui allait faire de si rapides progrès, faisait explosion simultanément en différents lieux.

C'est au printemps de 1668 et dans le voisinage de Castres, que se montra la première de ces manifestations. Un ange apparut à une bergère de la Capelle, âgée de dix ans, et lui défendit d'aller à la messe. La nouvelle de ce miracle, propagée dans le pays, attira un grand concours de fidèles auprès de la jeune fille. L'ange qui avait ordonné de fuir les églises catholiques fut promptement obéi, et ce fut inutilement que l'on fit enfermer dans un couvent de Sommières, au pied des Cévennes, la jeune miraculée. La première étincelle était partie, elle devait amener un embrasement général.

Au pays de Castres, d'où était venue la jeune bergère de la Capelle, un

1. On sait qu'au XIVe siècle la noblesse avait été accordée aux verriers pour encourager leur industrie.

2. Fléchier, *Relation des fanatiques*, à la suite des *Lettres choisies*.

3. Fléchier, *ibid.*

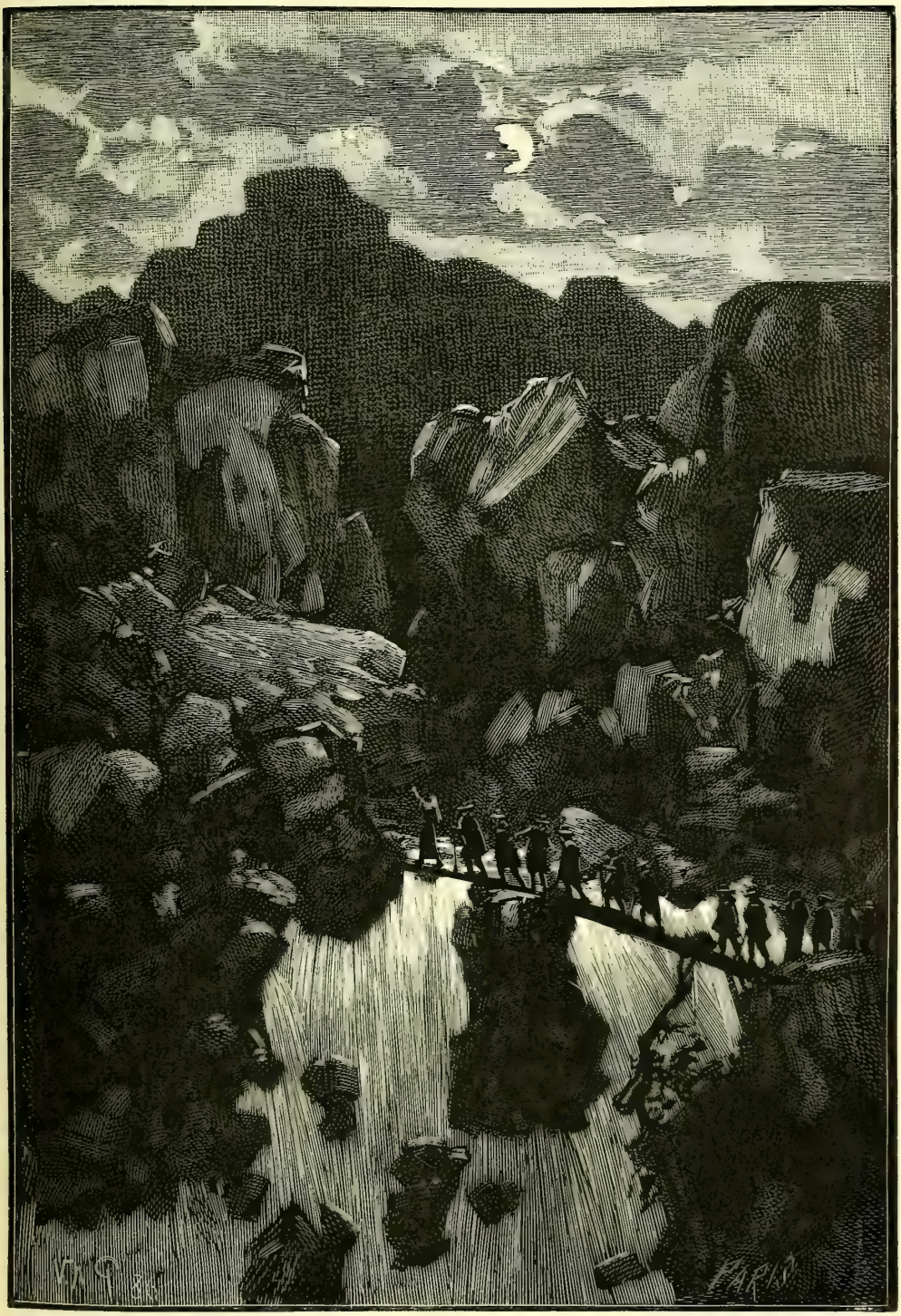

ISABEAU MARCHAIT TRÈS VITE, QUOIQUE LE CHEMIN FÛT RUDE ET LA NUIT SOMBRE (PAGE 404)

prédicant fameux dans ces cantons, nommé Corbière, fut aussi visité par des anges. Le 7 février 1689, au moyen de quelque artifice intéressé, deux anges apparurent, après le sermon prêché par Corbière, au milieu d'une assemblée religieuse de six cents personnes. Ils reprochèrent à divers assistants de s'être rendus à la messe, et les expulsèrent du sein des fidèles.

Le subdélégué de l'intendant de la province, Barbeyrac, mit ses agents en campagne contre ce dangereux prophète. Comme Corbière prêchait le jour des Rameaux, dans les bois de Cazarils, les dragons surprirent l'assemblée. Poursuivi par les soldats, le prédicant s'arrête, se retourne, et, décrivant autour de lui un cercle, avec son bâton, il crie aux dragons, d'une voix terrible : « Arrière, Satan ! » La voix menaçante, le bâton levé, l'attitude farouche et la figure sauvage du prophète, surprennent et arrêtent les cavaliers, qui, croyant avoir devant eux quelque être surnaturel, sont tout près de tourner bride. Mais le capitaine du détachement arrive, leur fait honte de leur terreur, et, s'avançant sur l'orateur du désert, le tue d'un coup de pistolet.

Parmi les nombreux prophètes qui apparurent dans cette même période, une jeune bergère de Crest, en Dauphiné, acquit une grande célébrité. Isabeau Vincent, ou la *belle Isabeau*, comme en l'appelait, était une fille de seize à dix-huit ans, dont le père était cardeur de laine à Saou, près de Crest, dans le diocèse de Die. La misère l'ayant forcée à sortir de la maison paternelle, elle avait trouvé un asile chez un laboureur, son parrain, qui lui donna ses moutons à garder. Ce fut là qu'un inconnu, sans doute un des prophètes ordonnés par le gentilhomme verrier, vint la trouver, et la sacra prophétesse. La belle Isabeau avait une vivacité d'esprit et une facilité de parole, qui la rendaient éminemment propre à sa mission. Aussi, après avoir fait ses premiers essais secrètement dans des maisons obscures, eut-elle bientôt un très grand succès dans tout le Dauphiné. Le bruit en retentit jusqu'à Rotterdam, où Jurieu ne manqua pas de proclamer ce fait comme un premier accomplissement des prédictions publiées dans ses ouvrages.

Dans son exil, ce célèbre docteur s'était fait prophète lui-même, et avait été le précurseur de ceux du Dauphiné, du Vivarais et des Cévennes. Les catholiques l'accusent même, et non sans quelque raison, d'avoir fortement contribué à les susciter. Dans son impatience de voir l'Église romaine renversée en France, et abîmé dans la lecture de l'Apocalypse ; cherchant dans ce livre, d'un sens impénétrable, toutes les expressions qui pouvaient s'interpréter en faveur de ses espérances, il en avait déjà tiré d'assez belles choses pour mériter qu'on lui frappât, en Hollande, une médaille, où il était représenté avec cette inscription : JURIUS PROPHETA.

Dans un de ses livres, publié en 1686, sous ce titre : *l'Accomplissement*

de la prophétie, ou la Délivrance prochaine de l'Église, il assurait « être entré dans le secret des conseils de Dieu, et avoir rangé les événements que le Saint-Esprit avait dérangés dans l'Apocalypse ». En parlant de l'événement qu'il regardait comme un des plus prochains : « Il faut, disait-il, que le papisme commence à tomber dans quatre ou cinq ans, et que la réformation soit rétablie en France. Cela tombera justement sur l'an 1690. » Or, si l'on considère que c'est à la fin de 1688 et au commencement de 1689 que l'épidémie dont nous nous occupons éclata tout à coup, dans le Dauphiné, on est conduit à penser que les prédictions de Jurieu, répétées de bouche en bouche, dans les réunions secrètes des calvinistes, durent contribuer, mieux que les leçons et les pratiques du verrier, à la propagation des petits prophètes.

Mais revenons à la belle Isabeau. L'apostat Brueys, l'historien catholique de la guerre des Cévennes, est forcé d'avouer qu'elle jouait fort bien son rôle de prophétesse. Ceux qui l'ont vue et entendue prophétiser conviennent qu'elle était très belle dans son extase. Étant encore dans sa bergerie, elle avait captivé un avocat dauphinois, nommé Gerlan, qui la suivait chaque soir, dans toutes les petites assemblées où elle allait prophétiser, et qui recueillait avec soin ses moindres paroles. Les notes de cet avocat, homme candide et extrêmement scrupuleux dans la mission qu'il s'était donnée, nous ont trasmis, sur la bergère de Crest, des détails intéressants, qu'on trouve dans Jurieu, Fléchier et quelques autres.

Gerlan, pour s'introduire chez elle, entra dans sa bergerie, comme un voyageur altéré, et lui demanda à boire. Pendant qu'elle lui donnait un verre d'eau, il l'observait attentivement. C'était une jeune fille petite de taille, au visage irrégulier, maigre, et brunie par le hâle, au front large, avec de grands yeux noirs, doux et à fleur de tête.

« Ma sœur, lui dit-il, béni soit Dieu qui m'a fait la grâce de vous voir et de vous entendre, pour me fortifier dans sa foi et recevoir les consolations des ses enfants persécutés.

— Soyez le bienvenu, répondit-elle ; ce soir même j'évangéliserai quelques-uns de nos frères réunis dans la montagne. »

On se mit en route sur la brune. Deux jeunes filles et une vingtaine de paysans suivaient, avec l'avocat, Isabeau, qui marchait très vite, bien que le chemin fût très rude et la nuit sombre. Une assemblée fort nombreuse l'attendait. « Je suis par moi-même incapable de parler, » dit-elle ; mais, tombant à genoux, elle ajouta : « O Dieu ! délie ma langue, si c'est ton bon plaisir, afin que je puisse annoncer ta parole et consoler ton peuple affligé ! » Aussitôt l'Esprit la saisit, elle fit une longue prière. « Je croyais, dit Gerlan

entendre parler quelque ange. » Après avoir fait chanter un psaume, qu'elle entonna elle-même mélodieusement, elle prêcha, d'une voix forte, sur ce texte : « Si quelqu'un vous dit : Voici le Christ, il est ici, il est là, ne le croyez pas [1]. »

Isabeau paraissait quelquefois comme ensevelie dans une léthargie si profonde qu'on eût tenté vainement de l'en faire sortir. On pouvait alors l'appeler, la pousser, la secouer, la pincer, la brûler même, sans qu'elle sortît de cet état de sommeil. Tout en paraissant endormie, elle se mettait à chanter des psaumes, d'une voix claire et intelligible. Les mouvements de ses lèvres étaient modérés, exempts de spasmes, ses gestes mesurés et convenables. Après avoir chanté, elle improvisait des prières, récitait de longs fragments de la Bible, commentait les saintes Écritures, apostrophait les papistes et débitait des sermons pleins de force : « Venez à moi, vous tous qui êtes travaillés et chargés. Le sauveur de nos âmes vous appelle ; il faut le suivre. Le sauveur de nos âmes a tant souffert ! Il est notre bon maître. » D'autres fois, elle se plaisait à employer des comparaisons triviales : « Ils ont fait comme Judas à Notre-Seigneur : ils ont tricoté, ils ont fait le tricotage. Ils sécheront comme l'herbe d'un pré fauché. — La messe, la messe, que croyez-vous, mes chers frères, que soit la messe ? Je la compare à une belle assiette d'argent : elle est blanche par le dehors, et noire en dedans. »

Au sortir de ses accès, la prophétesse ne se souvenait nullement de ce qui s'était passé, ni de ce qu'elle avait dit. Elle soutenait même qu'elle avait bien dormi, et ne paraissait point fatiguée, bien qu'elle eût parlé quelquefois trois, quatre et cinq heures de suite.

L'état de la belle Isabeau était évidemment un somnambulisme artificiel analogue à celui des individus magnétisés ou, comme on dit aujourd'hui, hypnotisés. Le plus souvent elle ne prononçait ses discours qu'étant couchée dans son lit, et après s'être endormie. C'est là un cas bien constaté de somnambulisme artificiel ou d'hypnotisme chez les prophètes protestants.

La bergère de Crest s'était rendue fameuse par la fréquence de ses extases. Elle avait communiqué à elle seule le *don de l'Esprit* à des cantons tout entiers. Sa célébrité la fit appeler à Grenoble, où elle opéra d'importantes conversion. Il faut citer parmi les plus qualifié, celle de madame de Baix, veuve d'un conseiller au parlement de Grenoble, qui prêta une oreille si docile aux improvisations de la prophétesse, qu'elle-même finit par se trouver inspirée et qu'elle communiqua son inspiration à sa fille.

Cette conquête, si glorieuse pour Isabeau, eut l'inconvénient de faire trop

1. *Théâtre sacré des Cévennes.*

de bruit dans l'aristocratie du Dauphiné. Inquiétée par l'intendant de la province, madame de Baix gagna les bords de la Drôme, et se retira dans une maison de campagne qu'elle possédait près de Livron, petite ville située sur la rive gauche du Rhône, entre Crest et Valence. Là, plus de trois cents personnes qui l'entendirent prophétiser, furent saisies, à leur tour, de l'esprit prophétique. Forcée bientôt de quitter Livron, elle passa le Rhône et, toujours prêchant et prophétisant, elle ne put être arrêtée qu'à Tournon, où le juge de cette ville, l'ayant interrogée, la fit enfermer avec sa fille. Mais elle avait échappé à la poursuite de l'intendant de sa province.

Délivré de madame de Baix, Bouchu (c'était le nom de cet intendant) se mit à la recherche de la belle Isabeau. Il était temps, car, à la laisser faire encore quelques semaines, il n'y aurait pas eu un seul homme dans le Dauphiné qui ne fût devenu prophète. L'initiation par le souffle n'était déjà plus nécessaire, car, partout où passait Isabeau, l'Esprit se communiquait de lui-même à ses auditeurs.

« Un homme qui ne songeait à rien moins qu'à prophétiser, se retirant de nuit d'une assemblée, avec des gens de son village, tomba tout à coup comme frappé du haut mal, se vautra sur une couche de deux pieds de neige ; puis, les yeux fermés, comme une personne endormie, se mit à prophétiser [1]. »

Heureusement pour ce bon M. Bouchu, qui ne savait plus où donner de la tête, la bergère de Crest ne fut pas aussi difficile à prendre que la vieille conseillère. Ses agents lui amenèrent cette fille.

« Après plusieurs questions, dit Fléchier, auxquelles elle satisfit, étant interrogée sur les discours qu'elle tenait, elle répondit, avec les apparences d'une grande simplicité, qui ne laissait pas d'être affectée, qu'à la vérité elle avait ouï dire qu'elle prophétisait en dormant, mais qu'elle ne le croyait pas, ne pouvait pas le savoir, puisqu'on ignore ce qu'on fait en dormant. Quelque soin qu'on prît de s'éclairer sur ce point, on ne put tirer d'autre réponse d'elle [2]. »

Fléchier n'ajoute pas que, conduite en prison, Isabeau répondit fièrement aux juges qui la menaçaient du supplice : « Vous pouvez me faire mourir; Dieu saura bien susciter d'autres prophétesses, qui diront de plus belles choses que moi [3]. »

Les juges du Dauphiné, plus humains que le seront plus tard ceux du Languedoc, n'eurent garde de faire mourir une si belle fille. Tout le monde

1. Jurieu, *Lettres prophétiques.*
2. Fléchier, *Relation des fanatiques.*
3. *Théâtre sacré des Cévennes.*

s'intéressant à elle, on lui donna pour prison l'hôpital de la ville, avec autorisation à chacun d'aller la voir. Les dames de l'aristocratie de Grenoble ne se firent pas faute de profiter de la permission ; elles se disputèrent le soin de l'instruire, de la soigner et de la faire jaser.

« Madame de Périssol, femme du président de la chambre de l'édit du parlement de cette province, dit Fléchier, a passé des nuits entières au chevet de cette fille [1]. »

Suivant Brueys, toutes les prophétesses emprisonnées avec Isabeau eurent le même bonheur.

« Les personnes pieuses, dit-il, qui avaient la charité de travailler à la guérison de ces pauvres malades d'esprit, les empêchaient seulement de jeûner, et leur donnaient des aliments fort nourrissants ; par ce moyen, on leur faisait reprendre le peu de sens que les jeûnes excessifs leur avaient fait perdre, et l'on n'avait pas ensuite beaucoup de peine à leur faire comprendre leur folie passée et à les ramener peu à peu à la raison, et de la raison à la foi [2]. »

Nous ne voulons pas en douter, car nous trouvons là une réminiscence des conversions de Pellisson à six livres par tête : seulement, les six livres étaient représentées ici par de bons consommés. Pour en finir avec la belle Isabeau, disons que l'on fut si content de sa conduite à l'hôpital, qu'on ne l'en fit sortir que pour la marier avec un superbe garçon du pays. C'est un bonheur qui n'arriva à aucune des autres prophétesses, les compagnes de sa captivité à Grenoble.

Quand la bergère de Crest eut cessé de prêcher, l'esprit prophétique ne fit que languir et s'éteindre dans le Dauphiné. Cependant ni M. Bouchu, ni les juges, ni les nobles dames du Dauphiné n'avaient coupé le mal à sa racine ; car il restait encore le gentilhomme verrier. Sur la montagne du Peyra, où était sa verrerie, du Serre n'avait pas cessé de tenir ses assemblées nocturnes, et de faire des ordinations de prophètes selon le rite qu'il avait institué. Bien que ce rite ne fût plus nécessaire, comme nous venons de le dire, depuis que la génération spirituelle des prophètes s'opérait épidémiquement, du Serre avait jugé à propos de le maintenir, afin de rattacher à lui les principaux néophytes. L'opinion publique continuait, d'ailleurs, à y mettre une telle importance, que durant toute cette époque, pour être considéré en Dauphiné comme un véritable prophète, il fallait avoir été reconnu tel par un prophète en titre, et avoir reçu de lui le souffle, en

1. Fléchier, ouvrage cité.
2. *Histoire du fanatisme de notre temps*, liv. II, pages 135-136.

présence d'une assemblée de coreligionnaires. On se passa plus tard de toute ordination.

Parmi les disciples immédiats du gentilhomme verrier, celui dont l'apostolat fit le plus de bruit fut un paysan de Clieu, âgé de vingt-deux ans, nommé Gabriel Astier. Son premier soin avait été de communiquer à son père, à sa mère et à ses sœurs, l'Esprit qu'il avait reçu ; il l'inocula ensuite à ses voisins et à tous les habitants de sa bourgade. En butte aux poursuites de l'intendant Bouchu, il trouva quelque temps un asile chez madame de Baix. Lorsqu'il fut, comme cette dame, forcé de passer sur l'autre rive du Rhône, il eut la chance d'échapper au juge de Tournon, et il alla porter l'esprit prophétique dans le Vivarais.

Quoique obligé de cacher sa marche, dans un pays rempli de dragons, Gabriel fit de nombreux prosélytes dans tous les villages qu'il traversa. Suivi d'une troupe de prophètes et de prophétesses, il eut bientôt atteint les *Boutières*, versants septentrionaux des Cévennes. Là, plus encore que dans les Alpes, l'esprit des Vaudois et des Albigeois avait laissé de profondes traces. Les habitants de ces pauvres et sauvages contrées avaient des premiers accepté la réforme. Leur piété, autant que leurs montagnes presque inaccessibles et couvertes de neige, offraient au prophète fugitif un asile assuré. Sa parole ardente, avidement écoutée partout, propageait l'extase *avec la rapidité d'un incendie poussé par les vents*, selon l'expression d'un chroniqueur de cette époque.

Nul prédicant, même en ces temps où l'inspiration produisit des phénomènes si extraordinaires, ne posséda au même degré que Gabriel Astier cette vive éloquence qui entraîne les multitudes. Bientôt il eut autour de lui les populations de Saint-Cierge, de Pranles, de Saint-Sauveur, de Tanzuc, de Saint-Michel, de Gluiras et de Saint-Genest. Il semblait qu'il n'y eût plus dans toutes les bourgades d'autre souci ni d'autre besoin que celui d'entendre la voix de l'homme que l'on regardait comme un envoyé de Dieu. L'enceinte des villages étant devenue trop étroite pour contenir tous ceux qui venaient écouter Gabriel, il fallut tenir les assemblées de religion au milieu des champs, malgré les vents et les neiges.

« Des messagers nocturnes, dit M. Peyrat, annonçaient d'avance à trois ou quatre lieues à la ronde, le passage du prophète. Dès l'aurore du jour fixé, hommes, femmes, vieillards, adolescents, jeunes mères menant leurs enfants par la main, ou les portant à la mamelle, quittant en foule leurs demeures et traversant les vallons et les forêts, se réunissaient sur les plus hautes montagnes : car c'est sur les cimes qu'ils s'assemblaient toujours, et, pendant les prières, des sentinelles postées sur des rochers avancés faisaient la garde, « semblables, dit un contemporain, à ces

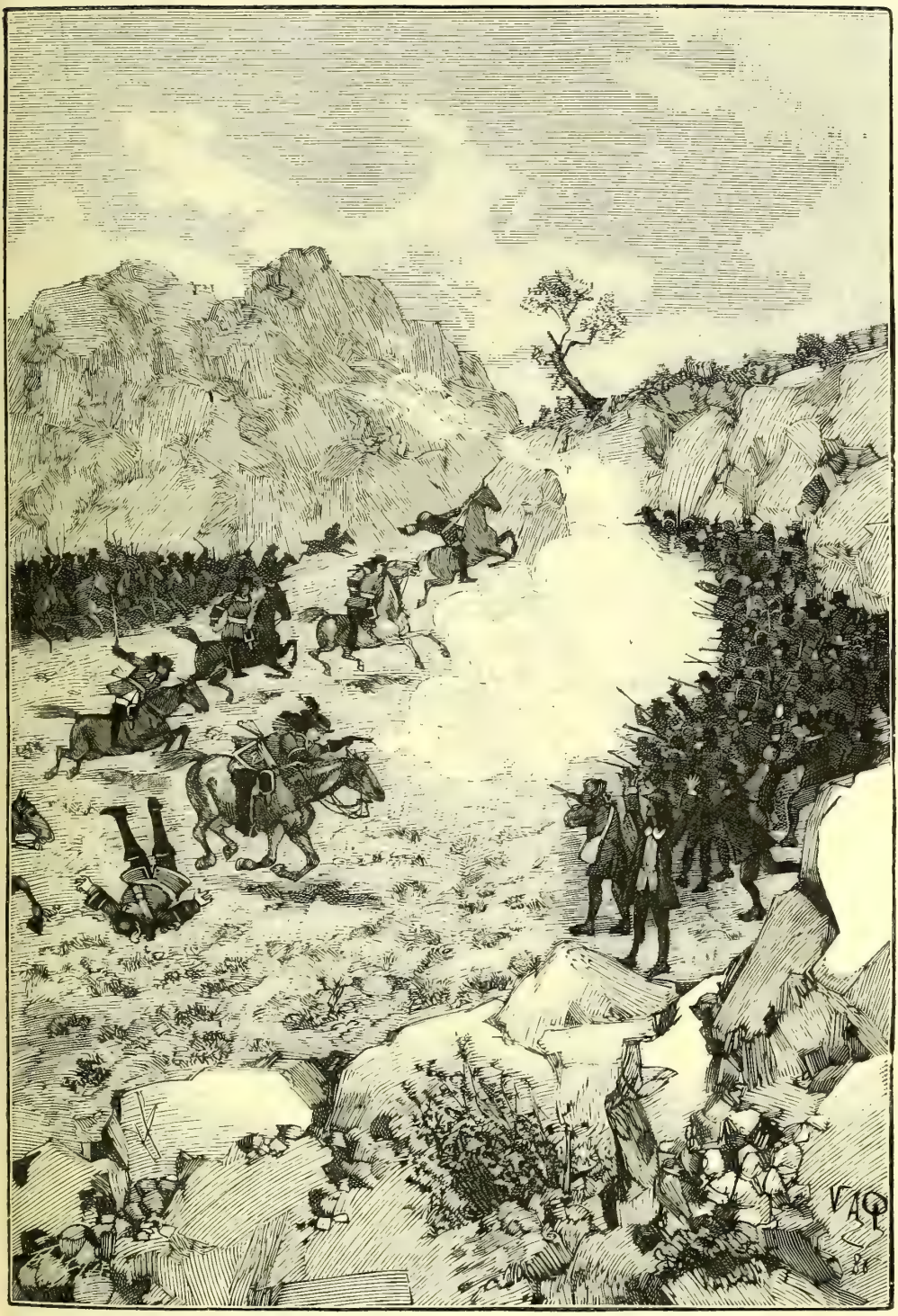

ILS MARCHÈRENT AU-DEVANT DES SOLDATS, EN CRIANT : « TARTARA ! » (PAGE 415)

» oiseaux qui vont par troupes et ne s'arrêtent qu'en des lieux éminents et décou-
» verts de tous côtés, après en avoir posé quelques-uns qui font le guet pour la
» sûreté des autres [1]. »

Bien souvent ces populations errantes ne rentraient pas de plusieurs jours dans leurs maisons. Elles suivaient, de montagne en montagne, le prophète, ne se nourrissant, comme lui, que de *quelques pommes et de quelques noix* [2]. Rien de pareil ne s'était vu depuis ces multitudes qui suivaient saint Jean-Baptiste au bord du Jourdain, ou le Fils de l'homme au désert. Gabriel Astier criait à la foule : « Repentez-vous, faites pénitence d'être allés à la messe. O Seigneur, continuait-il, fais miséricorde à ces pauvres pécheurs ! » Et tous, tombant la face contre terre, répétaient, avec des sanglots : « Seigneur, miséricorde ! miséricorde ! »

C'était l'époque où une révolution, opérée avec une promptitude et une facilité surprenantes par la seule force de l'idée protestante, établissait sur le trône d'Angleterre, Guillaume, prince d'Orange, à la place de Jacques II, ce « bonhomme, disait l'archevêque de Reims, qui avait sacrifié trois royaumes pour une messe. » Les protestants français, tant ceux qui étaient restés sur le sol natal, que ceux qui vivaient à l'étranger, attendaient, du côté de l'Angleterre, un secours, qui, toutefois, ne leur vint jamais. Gabriel, partageant leurs espérances, s'en faisait une force pour animer et soutenir les multitudes qu'il tenait enchaînées à sa voix. Il osait leur préciser le jour où le prince d'Orange viendrait les délivrer, à la tête d'une armée de cent mille hommes, conduits par l'ange exterminateur. Alors tous les temples qui avaient été démolis se relèveraient d'eux-mêmes, tandis que les églises catholiques qui les avaient remplacés; s'évaporeraient en fumée, et qu'une étoile, tombant sur *Babylone la prostituée* (Rome), consumerait la chaire pontificale.

« Dans ses extases, dit M. Peyrat, il voyait les cieux ouverts et Homel et Brunier, entourés des autres martyrs, assis sur des nuées éclatantes ; il voyait le paradis et les anges, l'enfer et Satan. Parfois une douleur vive rongeait ses os, et son âme semblait près de succomber sous une angoisse mortelle. Il appelait alors un enfant et lui ordonnait de chanter un psaume. Cette mélodie faisait sur son esprit un effet semblable à celui de la harpe de David sur le génie mélancolique de Saül [3]. »

Faisons bien remarquer ici que ni Gabriel Astier, ni les autres prophètes de cette époque, n'excitaient les populations à prendre les armes. Ils se contentaient de leur prêcher l'obéissance à Dieu, plutôt qu'au roi. Ils assuraient qu'à ce prix, les fidèles n'avaient rien à craindre ; car Dieu les soutiendrait et

1. *Histoire des pasteurs du désert*, t. I, p. 198.
2. Fléchier, ouvrage cité.
3. *Histoire des pasteurs du désert*, t. I, p. 199.

les préserverait du sabre ou des balles de l'ennemi. Les calvinistes en croyaient si bien leurs prophètes, que le tragique événement qui va suivre ne suffit pas à les désabuser.

Il n'y avait alors dans le Vivarais d'autres troupes que quatre compagnies d'infanterie et quatre de dragons, commandées par le marquis de Folleville, colonel du régiment de Flandres. Dès que la saison le permit, cet officier, sur l'ordre de Louvois, fit battre le pays par ses hommes, qui surprirent quelques assemblées. Voici, suivant la déposition de la prophétesse Isabeau Charras, (qu'il ne faut pas confondre avec la bergère de Crest), ce qui se passa dans une de ces rencontres :

« Le nommé Jean Héraut de notre voisinage et quatre ou cinq de ses enfants avec lui, avaient des inspirations. Les deux plus jeunes étaient âgés, l'un de sept ans, l'autre de cinq et demi, quand ils reçurent le *don*[1] ; je les ai vus bien des fois dans leurs extases. Un autre de nos voisins, nommé Marliant, avait aussi deux fils et trois filles dans le même état. L'aînée était mariée. Étant enceinte d'environ huit mois, elle alla dans une assemblée en compagnie de ses frères et sœurs, et ayant avec elle son petit garçon, âgé de sept ans. Elle y fut massacrée avec son dit enfant, un de ses frères et une de ses sœurs. Celui de ses frères qui ne fut pas tué, fut blessé, mais il en guérit ; et la plus jeune des sœurs fut laissée pour morte, sous les corps massacrés, sans avoir été blessée. L'autre sœur fut rapportée, encore vivante, chez son père, mais elle mourut de ses blessures, quelques jours après. Je n'étais pas dans l'assemblée, mais j'ai vu le spectacle de ces morts et de ces blessés. Ce qu'il y a de plus notable, c'est que tous ces martyrs avaient été avertis par l'Esprit de ce qui devait leur arriver. Ils l'avaient dit à leur père, en prenant congé de lui, et en lui demandant sa bénédiction, le soir même qu'ils sortirent de la maison pour se trouver dans l'assemblée qui devait se faire la nuit suivante. Quand le père vit tous ces lamentables objets, il ne succomba pas à sa douleur, mais, au contraire, il dit avec une pieuse résignation : « Le Seigneur l'a donné, le Seigneur l'a ôté, que le nom du Seigneur soit béni ! » C'est du frère, du gendre, des deux enfants blessés et de toute la famille que j'ai appris que tout cela avait été prédit[2]. »

Il résulte des circonstances de ce récit, que les prophètes et les prophétesses avaient moins de foi à leurs inspirations particulières qu'aux promesses de Gabriel, qui leur avait assuré l'invulnérabilité.

Un autre prophète, nommé Valette, faisait aux calvinistes les mêmes promesses que Gabriel Astier, et l'événement, qui, d'ailleurs, fut tout autre que le précédent, ne lui donna pas mieux raison. Le 14 février 1789, Valette, qui avait réuni trois mille personnes dans le bourg de Sauzuc, leur avait donné rendez-vous pour le lendemain à Saint-Cierge. Il fallait de toute

1. L'inspiration.
2. *Théâtre sacré des Cévennes.*

nécessité, pour arriver à ce village, passer par Saint-Sauveur, où était posté Tirbon, un des capitaines de Folleville. « Mais ne craignez rien, enfants de Dieu, leur avait dit le prophète, je ferai tomber les armes des mains des soldats. » Le lendemain, le capitaine Tirbon, les ayant vus descendre de la montagne en longues files, marcha à leur rencontre, à deux cents pas de Saint-Sauveur, et les somma de se disperser. Au lieu d'obéir, ils se mettent à l'entourer. Tirbon commande le feu ; plusieurs religionnaires tombent. Les autres, devenus furieux, s'arment de grosses pierres, tuent le capitaine et neuf de ses soldats, et vont chanter un cantique de victoire sur les ruines de leur temple. A partir de ce moment, les *enfants de Dieu*, tout en écoutant leurs prophètes, comprirent la nécessité de se défendre, et mirent en pratique l'éternelle maxime de la sagesse des nations : *Aide-toi, le ciel t'aidera.*

La défaite et la mort du capitaine Tirbon donnèrent aussi à penser au colonel de Folleville, qui jusque-là n'avait pas pris au sérieux les prophètes du Vivarais. Il dépêcha un courrier à Bâville, l'intendant du Languedoc, qui partit aussitôt de Montpellier avec le gouverneur militaire de la province, M. de Broglie, son beau-frère. Bâville mit sur pied les curés, les juges, les consuls, rassembla les milices, les volontaires et les châtelains, et envoya toutes ces forces à Lavoulte, petite ville située sur les bords du Rhône, où Folleville avait établi son quartier général. Bâville et de Broglie furent retenus en chemin à Privas, dont les environs n'étaient guère moins agités que ceux de Lavoulte, par les assemblées religieuses. Ils venaient d'apprendre qu'il s'en préparait une de quatre mille personnes sur les ruines du temple de Privas. Ils parvinrent à l'empêcher ; mais, en ce moment même, ayant eu avis qu'il se tenait une autre assemblée religieuse à Porchères, M. de Broglie s'y rendit en toute hâte.

Dans ce hameau, qu'il fallait aller trouver par des chemins affreux, vivait un pauvre vieillard, nommé Paul Béraut. Il avait quelque temps résisté à l'Esprit, blâmant même ses enfants d'aller aux assemblées ; mais ceux-ci lui racontaient des choses si merveilleuses du pouvoir des prophètes, qu'un jour il se leva tout à coup, en sursaut, enleva le ciel de son lit, et le lança à trois pas, en proférant quelques paroles incohérentes. Cette subite victoire de l'Esprit sur leur père combla de joie les enfants de Béraut. Ils parcoururent le village, disant de maison en maison : « Venez voir mon père, qui a reçu l'Esprit et qui prophétise ! » Sara, la fille de Béraut, qui avait reçu le même don presque immédiatement après lui, l'aidait dans la prédication.

Ce vieux prophète présidait, dans sa maison, la petite assemblée de Porchères au moment où M. de Broglie y arrivait. Prévenus de l'approche du général, Béraut et sa fille s'élancent à la tête des assistants, fondent sur la troupe,

qu'ils repoussent d'abord à coups de pierres ; mais bientôt le vieux prophète est tué dans la mêlée avec une douzaine de ses compagnons; le reste est dispersé. Quant à Sara, qu'une blessure empêche de fuir, elle tombe entre les mains du général, qui rentre triomphalement à Privas, avec cette belle capture.

Pendant ce temps Folleville n'était pas resté oisif; mais ses soldats, les milices et les châtelains qu'on leur avait adjoints à Lavoulte, ne savaient de quel côté se porter, dans un pays qui fourmillait d'assemblées et de prophètes. S'engager dans les *Boutières*, c'était risquer d'y périr en détail et de n'en pas ramener un seul homme. Il résolut donc de porter toutes ses forces sur un seul point. Ayant entendu des chants qui descendaient de la cime du Cheilaret, entre Saint-Genest et Gluiras, il s'avança de ce côté. Il ne pouvait mieux choisir, car c'était Gabriel Astier en personne qui présidait cette autre assemblée. Après avoir embusqué ses milices dans les défilés pour arrêter au passage les fugitifs, Folleville gravit la montagne, avec ses dragons, marchant en bon ordre. A son approche, Gabriel Astier harangue ses fidèles : « *Enfants de Dieu*, soyez sans crainte. En vérité, je vous le dis, vos corps seront comme du rocher sous le sabre et la balle. Les anges du Seigneur combattront avec nous. Eh! ne voyez-vous pas Homel, Brunier et les autres martyrs, vêtus de robes lumineuses, se promenant dans les cieux, avec le Christ ! »

D'autres inspirés prirent encore la parole, car les religionnaires, menacés d'aussi près, tinrent une espèce de conseil tumultueux, dans lequel plusieurs émirent l'avis de se retirer. Mais les prophètes et les prophétesses les signalèrent à l'assemblée comme des réprouvés, et déclarèrent qu'ayant tous le Saint-Esprit et se trouvant sous la protection des anges, ils n'avaient rien à craindre ; que les gens de guerre ne pouvaient rien contre ceux qui avaient la foi, et qu'en tout cas, le paradis leur était ouvert après la mort. « Il y en eut, dit Fléchier, qui assuraient que les anges tombaient sur eux comme des troupes de moucherons, et les environnaient[1]. »

Cependant, Folleville avait entouré, par ses détachements, la petite montagne du Cheilaret, où se tenait l'assemblée. Avant d'attaquer ces malheureux, il leur envoya le prévôt de son régiment, pour essayer de les ramener à leur devoir. On lui cria : *Tartara! arrière Satan!*

Le cri *Tartara!* était, pour les religionnaires, un mot sacramentel qui devait suffire pour réduire en poussière leur ennemi. Du milieu de l'assemblée, un homme s'élança vers le prévôt, essuya le feu de son pistolet, le mit en fuite et le poursuivit à coups de pierres. Un second parlementaire, envoyé par Folle-

1. Fléchier, *Relation des fanatiques*, à la suite des *Lettres choisies*, t. I.

ville, ne fut pas mieux traité : on le chassa à coups de pierres. L'ordre fut alors donné à la troupe de charger. On vit, en ce moment, les religionnaires s'embrasser les uns les autres et s'entre-souffler à la bouche, pour se communiquer le Saint-Esprit. Cela fait, ils marchèrent d'un pied ferme au-devant des soldats, en criant : *Tartara!* Ils avaient la conviction d'être invulnérables, ou la certitude que, s'ils mouraient, ce serait pour ressusciter peu de jours après. Quelques-uns étaient armés de fusils, d'autres lançaient des cailloux. Tous combattirent vaillamment ; mais leurs rangs ayant été rompus, ils se dispersèrent, laissant sur le terrain trois cents morts et cinquante blessés. Ces derniers furent envoyés, comme prisonniers, à Privas, et ceux qui ne moururent pas de leurs blessures trouvèrent le tribunal de Bâville, qui fit pendre ces malheureux « sur toutes les montagnes où naguère ils chantaient les louanges de Dieu [1] ».

C'est ainsi que l'on traitait les prisonniers après chaque affaire. Nous ne raconterons pas tous les combats qui furent livrés à cette époque, dans le Vivarais, entre les religionnaires et les soldats. Outre qu'ils ont l'inconvénient de se ressembler beaucoup, les faits d'armes ne doivent trouver place dans notre récit qu'autant qu'ils servent à expliquer les phénomènes que nous avons à décrire. Ce que nous devons noter avec soin, ce sont les manifestations de l'esprit prophétique durant cette période.

Dans la paroisse de Saint-Léger, où se tenaient de fréquentes assemblées, le curé et le seigneur du lieu, espérant les surprendre, se rendirent près d'une maison où on leur avait dit que le Saint-Esprit devait faire des choses merveilleuses. Une prophétesse parut devant eux. Au lieu de tomber à terre, comme Gabriel Astier et la plupart des autres inspirés, elle resta debout, et, battant des mains sur sa tête, elle se mit à crier de toute sa force : *Miséricorde! faites pénitence! Le jugement de Dieu viendra dans trois mois!* Puis, quand ses agitations l'eurent mise hors d'haleine, elle se jeta sur un lit où, continuant à se débattre et à crier *miséricorde!* elle raconta qu'elle avait reçu le Saint-Esprit gros comme un grain de froment ; qu'elle ferait et dirait bien d'autres choses, et de plus belles encore, quand elle l'aurait reçu tout entier ; que ceux qui ne la croiraient pas seraient damnés, et qu'elle sentait bien qu'elle avait le Saint-Esprit. Enfin, la prophétesse épuisée devint calme, se leva de son lit, prit sa quenouille et commença à filer auprès du feu, descendant de la hauteur de sa divinité aux simples offices de son ménage [2].

A Saint-Vincent, paroisse située à une lieue de Bressac, qui est une

1. Peyrat, ouvrage cité, t. I, p. 203.
2. Fléchier, ouvrage cité.

dépendance de Saint-Léger, la fermière du châtelain exhorte un beau jour son mari à ne plus s'occuper des choses de ce monde, mais à faire pénitence, pour prévenir le jugement dernier, qui doit arriver dans trois mois. En toute autre circonstance le brave fermier eût peut-être été glorieux d'avoir une femme prophétesse, mais il craignait les dragons de Folleville, dont un détachement battait la campagne dans les environs. Il ferma brusquement sa porte et avertit le châtelain de ce qui lui arrivait. Celui-ci accourut, et la nouvelle prédicante lui donna la représentation qui va suivre :

« Elle se coucha sur du foin, tout de son long à la renverse, battit des pieds et des mains, cria *miséricorde!* annonça le jugement dernier dans trois mois ; puis s'agitant, comme pour exciter l'esprit prophétique, elle prédit qu'à la fin de février tomberait partout une grosse grêle, que les incrédules iraient errants sur les montagnes, qu'une étoile tomberait du ciel et sur Rome, et que les fidèles régneraient avec Jésus-Christ l'espace de mille ans sur la terre... Tout à coup elle se mit à passer en revue les habitants du village de l'un et de l'autre sexe : — « La » demoiselle... n'a jamais fait d'autres péchés que de se faire catholique. Sa » voisine... a bien faitd'autres péchés que celui d'aller à la messe. Tel sera sauvé... » tel sera damné... tel se convertira... » Déclarant que c'étaient là des oracles du Saint-Esprit, qu'elle avait reçu, non pas tout entier, mais de la grosseur d'un grain de froment[1]. »

Ces sortes d'accusations se renouvelèrent souvent chez les inspirés, et Gabriel Astier en donna lui-même l'exemple à Saint-Cierge, dans les *Boutières*. Ce jour-là il était assisté d'un autre prophète, nommé Pierre Regnaud ; tous deux, montés sur une estrade, scrutaient les reins et les cœurs des assistants. « Mon frère, demandait Gabriel à Pierre, qui était prosterné devant lui, la face sur ses genoux, qui est-ce qui vous a fait de la peine ? » Pierre répondait : « C'est un tel..., grand pécheur. C'est une telle..., grande pécheresse. »

Quoique le moins pardonnable, à leurs yeux, fût le crime de papisme et d'apostasie, les prophètes ne se privaient pas de dénoncer d'autres fautes. On raconte qu'une vieille qu'ils avaient accusée d'impureté, s'en alla trouver Astier dans une maison où se tenait une assemblée religieuse. Elle arriva au moment où il commençait la prière, et l'apostrophant de la manière la plus vive, lui demanda s'il était vrai qu'elle se fut laissé séduire par son valet. Gabriel ayant répondu affirmativement, elle se jeta sur lui, comme une furie, et le saisit par les cheveux, pour le traîner, avec l'aide de sa fille, devant le juge de Lavoulte. Les assistants intervinrent, et ce ne fut pas sans peine qu'ils parvinrent à l'arracher aux mains de ces deux femmes.

1. Fléchier, ouvrage cité.

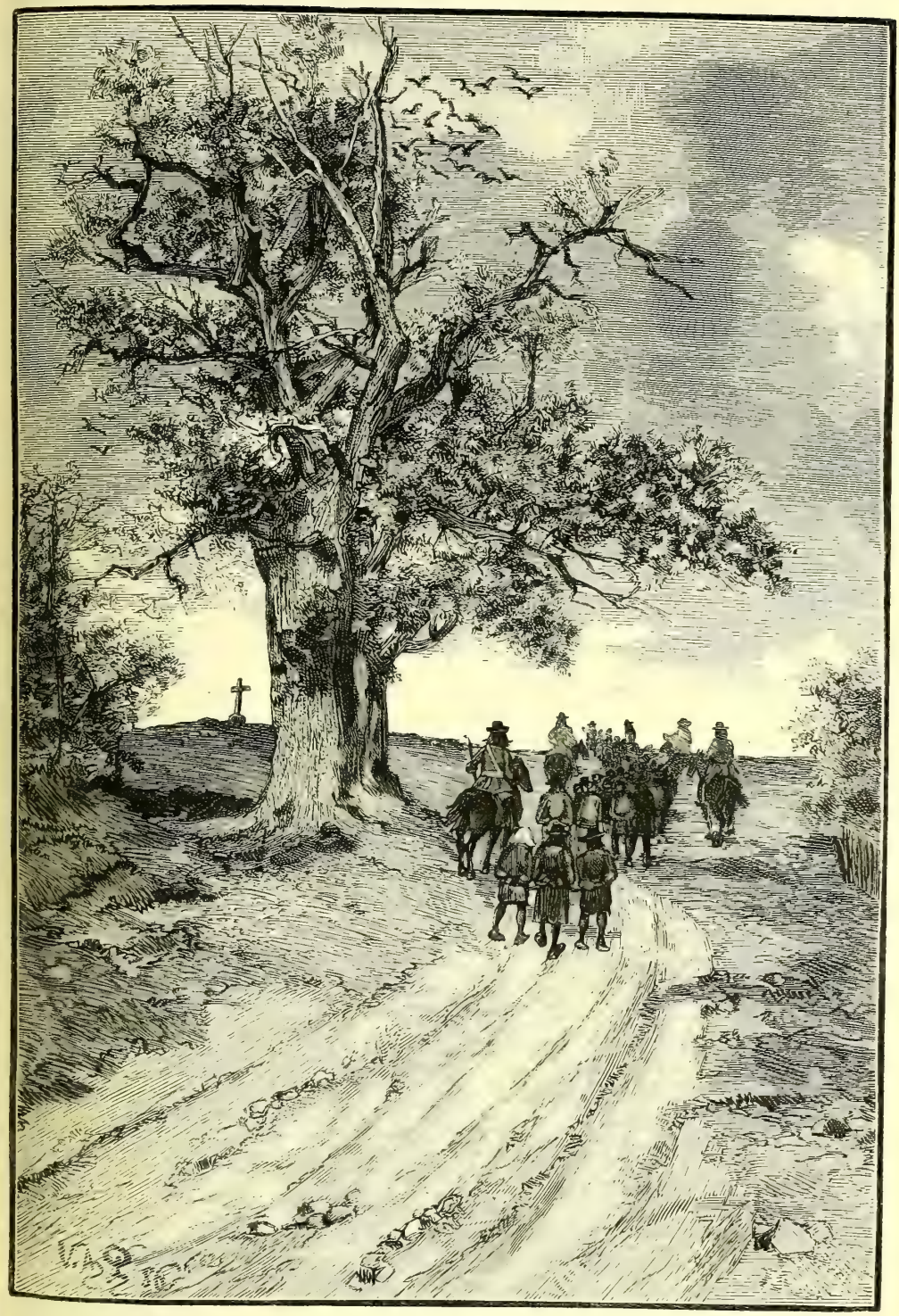

ON VOIT PARTIR UNE CHAINE DE 63 GALÉRIENS (PAGE 422)

A Saint-Julien, un homme, saisi tout à coup d'un transport prophétique, veut immédiatement associer à ce don sa famille et ses amis. Averti de son état, le curé de la paroisse se rend à la maison du nouveau prophète, avec le maître d'école, armé d'un fusil. Il lui présente l'ordre du roi, auquel il faut obéir, sous peine d'un châtiment terrible. Mais le prophète répond hardiment qu'il ne craint rien, car il a le Saint-Esprit. Puis, découvrant sa poitrine et faisant deux pas en arrière : « Tirez sur moi ce fusil, dit-il au maître d'école, vous ne sauriez me faire du mal. » Sa femme, à qui l'Esprit se communique soudainement par sympathie, se figure alors être enceinte. Elle assure que l'enfant qu'elle porte dans son sein prophétisera tout en naissant, et parlera une langue intelligible à tout le monde. Pendant que les soldats, chargés de l'arrêter, ainsi que sa sœur, les conduisaient à Lavoulte, la première leur répétait souvent : « Écoutez mon enfant qui prophétise dans mon ventre. » Et l'autre, les attirant de son côté, leur disait : « Ne voyez-vous pas le Saint-Esprit qui saute et danse sur mes mains ? »

On voit que l'inspiration prophétique n'était souvent qu'une véritable folie. Cette maladie mentale devint épidémique ; car toute maladie peut revêtir ce caractère et passer, sans aucun mode apparent de transmission, d'un individu à un autre, et de là à des populations entières. Les prophètes protestants furent donc en proie à un délire épidémique, suite de l'exaltation religieuse. Nous établirons plus loin les caractères particuliers que revêtit chez eux cette affection.

Un jour le curé de Saint-Vincent et quelques catholiques, curieux, de savoir ce qui se passait dans une maison de la paroisse où les religionnaires étaient assemblés, s'y rendirent sans se faire annoncer, et s'arrêtèrent à la porte, pour ne pas les interrompre. Là ils entendirent un curieux dialogue entre une prophétesse de vingt-deux ans et un petit garçon d'environ quatorze ans. La fille, soupirant, disait :

« Hélas ! il y a quelque chose qui me tourmente.

— Qu'est-ce que c'est, ma sœur? demandait le garçon.

— Mon frère, reprenait la fille en s'agitant, ce sont les papistes. »

Puis, joignant leurs voix, ils disaient tous deux :

« Que les mille diables, que les cinq cent mille diables les emportent ! »

Le garçon seul, et d'une voix radoucie :

« Courage, ma sœur, nous serons bien heureux dans le ciel. Je le vois ouvert. Dieu soit loué ! »

Fléchier, qui passe légèrement sur ce phénomène d'hallucination, ajoute ce détail, qui paraît plus dans l'esprit de sa relation :

« L'ecclésiastique entre là-dessus avec ceux qui l'accompagnaient, et ils furent surpris du spectacle qui s'offrit à leurs yeux. La prophétesse Isabeau (Charras)

c'est ainsi qu'elle s'appelait, était couchée à la renverse dans une cuisine, les jambes nues et l'estomac tout à fait découvert. Tous les assistants, autour d'elle, étaient attentifs à ces pieuses nudités, et contemplaient ce corps où résidait le Saint-Esprit. Cette folle, remuant les pieds et faisant des postures extravagantes, et battant des mains, s'écriait : « Je brûle, je n'en puis plus, ce diable, ce Satan, me brûle ! » Le prêtre voulut faire quelque remontrance à la fille, mais la mère indignée lui dit : « Quoi ! malheureux que vous êtes, vous ne respectez pas ma fille, qui a le Saint-« Esprit dans l'estomac ! » Toutes les femmes mutinées se mirent à crier : « Arrière de moi, Satan ! » et enlevèrent le curé hors de la maison[1]. »

Le plus puissant des prophètes du Vivarais, après Gabriel Astier, était un jeune garçon, nommé Valette. Dans une assemblée de deux ou trois mille personnes, tenue sur un coteau des environs de Lavoulte, il déclara que, depuis qu'il avait reçu l'Esprit, il était devenu un tout autre homme ; qu'il se sentait plus fort que les Alexandre, les Samson, les Mars, et qu'il lui suffirait d'une parole pour renverser toute l'assemblée. Et tout de suite, passant aux effets, il ordonne de crier *miséricorde !* et dit d'une voix forte : « Laissez-vous tomber tous à la renverse, sans vous faire du mal. » Cela fut exécuté sur-le-champ : toute l'assemblée se jeta à la renverse sur le sol.

La guerre et les massacres, complétés par les sentences du tribunal de Privas, continuèrent plus d'un an dans le Vivarais. Gabriel sortit vivant de vingt combats. On ne sait pas au juste le motif qui lui fit abandonner la retraite où il s'était tenu caché après cette guerre, pour aller tomber entre les mains de Bâville, qui le faisait traquer depuis plus d'un an. D'après Fléchier, il se serait enrôlé, pour mieux dépister les recherches, dans la compagnie du régiment de Laré ; reconnu à Perpignan, il aurait été conduit à Nîmes, pour y être jugé. Mais d'abord, ce n'est point à Perpignan que Gabriel fut arrêté, c'est à Montpellier. M. Peyrat conjecture qu'il avait été envoyé secrètement dans cette dernière ville par un fameux prédicant, Vivens, récemment rentré en France, et qu'il s'agissait d'une conjuration de tous les protestants pour rétablir leur culte dans le Midi. Un jour que M. de Broglie passait en revue des troupes à Montpellier, sur le plateau où devait s'élever plus tard la promenade du Peyrou, Gabriel s'y trouvait mêlé aux curieux. Un soldat, qui avait fait la guerre l'année précédente dans le Vivarais, reconnut, parmi la foule, le célèbre prophète, qui fut arrêté, renfermé dans la citadelle et jugé par Bâville. Il déclara, dans son interrogatoire, que, lorsque la maladie de prophétiser lui prenait, et lui montait de la tête aux pieds, ce sont ses termes, il n'était pas en son pouvoir de se retenir[2]. »

1. *Relation des fanatiques*, a a suite des *Lettres choisies*.
1. Fléchier, ouvrage cité.

Gabriel Astier fut condamné, le 2 avril 1690, à être rompu vif. Il subit très courageusement son supplice, à Baix, dans ce même, pays où il avait commencé, avec la vieille conseillère de Grenoble, l'insurrection du Vivarais.

Une sorte de prophète sauvage, François Vivens, tenta de réveiller l'insurection dans le Vivarais. Elle fut noyée bientôt dans le sang des révoltés, par l'implacable Bâville.

Un autre prophète prédicant, dont le nom était vénéré dans toutes les Cévennes, le pasteur Claude Brousson subit à Montpellier, le martyre, par l'ordre du même Bâville.

La sentence de Brousson fut exécutée sur cette vaste place du *Peyrou* devenue, à la fin du siècle suivant, une des plus belles promenades de l'Europe, et qui n'était alors qu'un plateau désert et un lieu infamant, car il ne servait qu'à l'exécution des calvinistes. Les fourches patibulaires s'y dressaient et les vents agitaient sans cesse, avec un horrible murmure, les cadavres de quelques malheureux Cévenols. Les hideux instruments de mort s'élevaient en face de l'une des plus belles vues qui soient au monde, au milieu d'un horizon magnifique, bordé par la ligne de la Méditerranée, et inondé de soleil, comme une sphère radieuse ouverte aux âmes qui venaient y subir leur douloureux martyre.

Arrivé sur l'échafaud, Brousson voulut parler au peuple ; mais sa voix fut à l'instant couverte par le roulement de dix-huit tambours. Qu'aurait-il pu dire qui valût cet éloge, sorti de la bouche même de son bourreau :

« J'ai exécuté plus de deux cents condamnés, disait, quelques jours après, le bourreau de Montpellier, en achetant, chez un orfèvre, une tasse d'argent, mais aucun ne m'a fait trembler comme M. Brousson. Quand on le présenta à la question, le commissaire et les juges étaient plus pâles et plus tremblants que lui, qui levait les yeux au ciel, en priant Dieu. Je me serais enfui si je l'avais pu, pour ne pas mettre à mort un si honnête homme. Si j'osais parler, j'aurais bien des choses à dire sur lui ! Certainement il est mort comme un saint. »

III

Continuation de la persécution religieuse. — Excès commis par les prêtres catholiques. — Commencement de l'insurrection des Cévennes. — Mort de l'archiprêtre du Chayla.

La mort de Vivens et la paix de Ryswick, qui enlevait aux religionnaires l'espérance de tout secours, de la part des puissances protestantes, avaient mis fin aux tentatives d'insurrection dans le Vivarais et dans les Cévennes. Le supplice de Brousson y fit même cesser les assemblées de religion, ou, du moins, elles devinrent rares et secrètes. Tous les prédicants cévenols avaient péri. Popus, Henri Guérin, Laporte de Mialet, Pierre Plans, avaient partagé le sort de Brousson.

Cependant, et bien que tout parût tranquille du côté des Cévenols, l'autorité redoublait de rigueurs. Partout de nouveaux excès de cruauté sont commis par les juges subalternes et les prévôts de maréchaussées, contre de pauvres gens qui ne demandent qu'à servir Dieu selon leurs lumières. On fait dans le Poitou diverses exécutions. Le supplice de Brousson n'avait été qu'un simple épisode de ces cruautés, aussi exécrables aux yeux de l'humanité, qu'inutiles au point de vue de l'État. Tandis qu'on affecte la modération dans les régions de la cour, la contrainte va croissant dans les provinces, et ne s'arrête pas même devant le sacrilège des conversions forcées.

« En 1700, dit un historien, tout retentit des gémissements de ceux qui languissaient dans les prisons et dans les fers. On voit, sur la fin d'avril, partir une chaîne de soixante-trois galériens dont les crimes sont la fidélité, l'attachement et le zèle pour leur religion, et parmi lesquels on remarque plusieurs pères de famille, plusieurs têtes à cheveux gris. Sur les galères, à Marseille, un réformé refuse de fléchir les genoux devant l'hostie, parce qu'il ne croit pas pouvoir le faire en conscience ; on l'étend sur le *coursier ;* le plus puissant Turc qui soit dans la galère, armé d'une corde goudronnée et trempée dans l'eau de mer, frappe de toutes ses forces ; le corps rebondit, retombe sous des coups terribles et redoublées, et ne fait plus

qu'une plaie sanglante. Et quelle plume pourrait décrire les horreurs capables d'attendrir les forçats? Deux galériens, romains de religion, qui n'étaient pas là pour des excès de zèle, changent à la vue de cet affreux spectacle. Ils vont se déclarer à l'évêque de Marseille. On les associe aux souffrances de leurs nouveaux frères, et ils en font leur joie et leur bonheur[1]. »

La mort du roi d'Espagne Charles II, arrivée vers la fin de cette même année 1700, fit pressentir l'explosion d'une nouvelle guerre extérieure, dans laquelle l'Angleterre et la Hollande seraient amenées à prendre parti pour l'Autriche contre la France. La nouvelle de la guerre dite *de succession*, s'étant répandue dans les provinces, fit revivre, chez les réformés des espérances, toujours décues et toujours persistantes. Ils reprirent quelque courage et osèrent tenir des assemblées. L'esprit prophétique, qui, depuis la mort de Gabriel Astier, s'était contenu dans le foyer domestique, éclata alors de nouveau par des manifestations publiques, et se propagea rapidement dans les Cévennes.

Vers la fin de l'année 1700, une vieille fille qui gagnait sa vie en allant tailler des habits dans les hameaux situés sur les deux rives de l'Ardèche, importa la première l'esprit prophétique dans les Cévennes. Elle le communiqua à plusieurs jeunes garçons et jeunes filles, qui le transmirent, à leur tour, aux populations des montagnes. L'hiver ne s'était pas écoulé, que, grâce au caractère épidémique qui était propre à cette sorte de maladie mentale, les prophètes prophétisants avaient pullulé par milliers, et s'étaient répandus des cimes des montagnes de la Lozère jusqu'à la mer. Les femmes et les enfants se montraient surtout très accessibles à cette contagion.

Il y a ici une remarque bien importante à faire et qui prouvera bien que ni le souffle, ni les instructions et manèges n'étaient nécessaires pour communiquer ce qu'on appelait l'*Esprit*. On se souvient de la précaution barbare que les autorités catholiques avaient prise d'enlever aux protestants leurs enfants, dans l'espoir de dompter ainsi la constance et l'opiniâtreté des parents.

« La Providence, dit un auteur, renversa leurs espérances, par le ministère de ces mêmes enfants, qu'ils avaient pris tant de soin d'élever dans leurs erreurs et qui, comme autant de prophètes, réveillèrent leurs pères et leurs mères de leur léthargie spirituelle. Ces prédicateurs imprévus ne surprirent pas peu les papistes, qui, pour prévenir les effets de leurs exhortations, tâchèrent d'insinuer qu'ils étaient instruits et dressés par des imposteurs. Ils en firent fouetter quelques-uns, et ils brûlèrent la plante des pieds à d'autres... Mais tout cela n'avait pu être capable d'ébranler ces jeunes prophètes, et leur nombre s'était accru jusqu'à près de *huit mille* dans les Cévennes et dans le bas Languedoc.

1. Court, *Histoire des Camisards*, liv. I, p. 34-35.

« M. de Bâville, intendant de la province, ordonna à ces messieurs les docteurs de Montpellier, qu'on appelle la Faculté de médecine, de s'assembler à Uzès, où l'on avait emprisonné une quantité de petits enfants, pour examiner leur état. Conformément à cet ordre, ces médecins observèrent à leur manière la contenance de ces enfants, leurs extases, et les discours qu'ils faisaient sur-le-champ et sans dessein, ainsi que s'en exprima très-bien M. Brueys... Je ne sais si ces fameux docteurs disputèrent en latin, ni s'ils se battirent, car il y avait matière à s'échauffer; mais je sais bien que, quoiqu'ils témoignassent être ravis en admiration de voir de jeunes personnes sans lettres prononcer des choses qu'elles n'avaient jamais apprises, et citer la sainte Ecriture fort à propos, ils décidèrent en oracles ambigus, tant parce qu'ils voulurent déférer à l'autorité de l'intendant, que parce qu'ils ne comprenaient rien eux-mêmes à ce qu'ils voyaient. Ils donnèrent à ces enfants le nom vague de *fanatiques*. Cela fut bientôt fait, n'étant pas difficile à faire [1]. »

Dès que les docteurs de Montpellier furent entrés dans les prisons d'Uzès pour examiner les jeunes détenus, tous ces petits prophètes se mirent à les entourer et à les prêcher, pour obtenir la conversion spirituelle des savants qui venaient tenter leur guérison physique.

Les médecins de Montpellier ne purent trouver aucune explication plausible de l'état de ces enfants. Les affections nerveuses, encore si mal connues, échappaient entièrement aux lumières des professeurs de cette école. Ce n'est que plus tard, qu'un médecin de génie, Boissier de Sauvages, appartenant à la Faculté de Montpellier, devait, dans un ouvrage célèbre, expliquer, par l'invasion de la folie ou de troubles nerveux, les singuliers phénomènes où l'on n'avait su voir, avant lui, que l'intervention du malin esprit. Cependant, comme des savants ne doivent pas rester muets, ils se tirèrent d'affaire en trouvant un mot qui avait l'air d'avoir une signification, mais qui en réalité n'exprimait rien. Ils déclarèrent donc ces enfants *fanatiques*, terme qui, dans la bouche de leurs ennemis, devint un des noms injurieux donnés d'abord aux prophètes et ensuite aux insurgés cévenols.

Bâville relâcha les plus jeunes de ces enfants, mais il retint dans la prison les plus âgés et les plus robustes, qui furent envoyés aux galères ou condamnés au service des armes. On en vit partir, de la seule bourgade de Pompidou, deux cents pour les galères.

Dans ces crises extraordinaires, des enfants catholiques se trouvèrent saisis eux-mêmes de l'esprit prophétique, et firent les révélations les plus compromettantes pour l'Église romaine. Ces accès n'étaient même pas arrêtés par les menaces et les corrections de leurs parents, qui, ne sachant plus où donner de la tête, et craignant pour eux-mêmes, livraient ces pau-

1. *De la nécessité de donner un prompt secours aux protestants des Cévennes*, etc. Londres 1703, chez Vaillant, in-12, p. 12 et suiv.

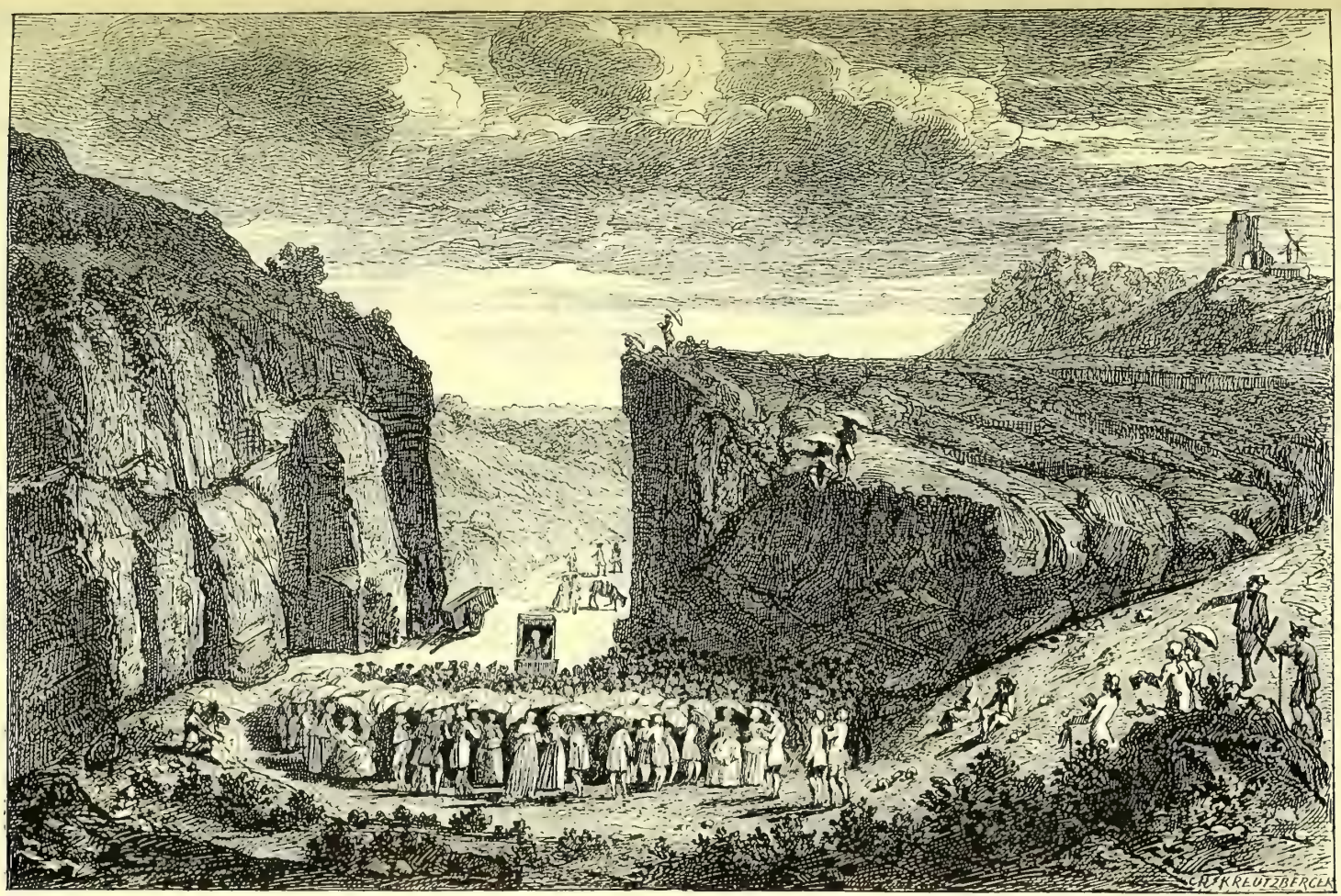

UNE ASSEMBLÉE DES PROTESTANTS DE NÎMES AU DÉSERT, D'APRÈS UNE ESTAMPE A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

vres petites créatures aux exorcismes, peu efficaces, des curés. Aucun catholique ancien ne fut persécuté pour ce fait ; mais les catholiques convertis eurent ordre d'empêcher leurs enfants de *fanatiser*. Bâville publia même une ordonnance portant que les pères et mères dont les enfants fanatiseraient, seraient condamnés à des amendes et aux frais des procédures. Des dragons furent mis chez ceux qui ne purent guérir ou prévenir cette épidémie prophétique chez leurs enfants, et on les condamna, de plus, à diverses peines arbitraires. Plus de vingt paroisses du Gévaudan se virent ainsi ruinées. La chose alla si loin, que, pour se mettre à l'abri de ces mesures violentes, plusieurs dénoncèrent eux-mêmes leurs propres enfants, et les livrèrent aux intendants ou aux magistrats, en leur disant : « Les voilà, nous nous en déchargeons ; faites-leur passer vous-mêmes, s'il est possible, l'envie de prophétiser [1]. »

Mais rien n'arrêtait l'Esprit, qui *souffle où il veut*, et qui, dans cette période, agitait surtout les petits enfants.

Un témoin dont la déposition a été recueillie dans le *Théâtre sacré des Cévennes*, Jacques Dubois, de Montpellier, nous dit :

« J'ai vu, entre autres, un enfant de quinze mois entre les mains de sa mère, à Quissac, qui parlait avec agitations et sanglots, distinctement et à voix haute, mais pourtant avec des interruptions : ce qui était cause qu'il fallait prêter l'oreille pour entendre certaines paroles. L'enfant parlait comme si Dieu eût parlé par sa bouche : *Je te dis, mon enfant* (c'était la formule par laquelle l'Esprit commençait toujours). Ce même enfant fut mis avec sa mère en prison, ce qui se pratiquait ordinairement en pareil cas. Je suis sûr que j'ai vu plus de soixante autres enfants, entre l'âge de trois et de douze ans, qui étaient dans un semblable état. Les discours de ces enfants tendaient toujours à exhorter puissamment à l'amendement de vie, etc. Ils prédisaient aussi plusieurs choses.

« Dans une vallée nommée la Courbe-du-Renard, proche de la Rouvière, à une bonne lieue d'Anduze, je fus chez un de mes amis, dans la maison de qui il y avait un petit garçon de six ans qui s'y était réfugié, ou plutôt caché. Cet enfant tomba, en sa présence, dans des agitations de tête et de poitrine, etc., parla à voix haute et en bon français, exhorta beaucoup à la repentance, fit aussi quelques prédictions, et dit, entre autres choses, « qu'une partie de la grande Babylone serait détruite l'an mil sept cent huit. »

Il n'était pas toujours sûr de vouloir empêcher les enfants de prophétiser ; plusieurs ont communiqué l'Esprit à ceux qui avaient entrepris de les en délivrer.

« Un bon paysan, nommé Halmède, avait un fils de douze à treize ans (au com-

1. Court, *Histoire des Camisards*, t. I, p. 21.

mencement de 1702) qui recevait des inspirations. Halmède, appréhendant la persécution, alla au curé : « Monsieur le curé, lui dit-il, mon fils prophétise, je vous en avertis, et ne prétendez pas me venir ruiner pour cela. — J'ai médité sur ces choses-là, répondit le curé, croyez-moi, faites jeûner votre fils, vous verrez que c'est un bon remède. » Le père obéit, mais l'enfant continua de prophétiser comme à l'ordinaire, et Halmède en donna avis au curé. « Eh bien, dit celui-ci, faites autre chose : au moment que votre petit garçon tombera dans les agitations qui sont le prélude de ses harangues, donnez-lui de bons coups de bâton ; si c'est un fourbe, vous le saurez bientôt. » Le père obéit encore ; mais si ce mauvais traitement interrompait quelquefois l'opération, par une raison secrète du bon plaisir de Dieu, l'enfant était pourtant visité de l'Esprit plus fréquemment qu'à l'ordinaire ; il aurait fallu le battre jusqu'à la mort...

« Revenons à notre curé. Il se trouva dans un grand embarras quand le paysan assura que les coups donnés à l'enfant ne rebutaient pas l'Esprit, et il pensa en lui-même qu'apparremment le petit garçon était ensorcelé. Dans cette imagination de son cerveau creux, il eut recours aux charmes. Il conseilla au père de se munir d'une peau de serpent et de la mettre sur l'enfant, dans le temps qu'il prophétiserait. Halmède voulut obéir pour la troisième fois. (Les peaux de serpent se trouvent communément dans le pays, et les bonnes gens s'en servent pour beaucoup de choses.) Comme son fils parlait sous l'opération du Saint-Esprit, il approcha de lui avec sa peau de serpent, belle et bien choisie, pour la lui mettre sur la tête. Mais à cet instant même l'enfant, se sentant agité avec une violence extraordinaire, haussa sa voix en criant, et se mit à censurer fortement son père. Il révéla tout haut, en présence de diverses personnes, ce qui avait été dit et fait avec le curé, ajoutant menace sur menace, d'une façon terrible, contre les pécheurs endurcis. Le père, frappé comme d'un coup de foudre, versa des larmes de repentance ; et Dieu voulut que, peu de jours après, il reçut lui-même les dons de révélations et de prédication[1]. »

Jean Vernet, de Bois-Châtel, dans le Vivarais, a fait cette déclaration :

« Les premières personnes que j'ai vues dans l'inspiration étaient ma mère, mon frère, mes deux sœurs et une cousine germaine. Il y a présentement treize ans pour le moins que ma mère a reçu les grâces, et elle les a toujours eues depuis ce temps-là jusqu'à mon départ de Montpellier, vers le mois de mai 1702 ; et j'ai appris de diverses personnes, qui l'ont vue il n'y a pas longtemps, qu'elle est toujours dans le même état. Il y a onze ans qu'elle est détenue en prison. Mes sœurs reçurent le don quelque temps après que ma mère l'eut reçu, l'une à l'âge de dix-neuf ans, l'autre de onze. Elles sont mortes en mon absence. Les plus grandes agitations de ma mère étaient de la poitrine, ce qui lui faisait faire de grands sanglots. Elle ne parlait que français pendant l'inspiration, ce qui me causa une grande surprise la première fois que je l'entendis, car jamais elle n'avait essayé de dire un mot en ce langage, ni ne l'a jamais fait depuis, de ma connaissance, et je suis assuré qu'elle ne l'aurait pu faire quand elle aurait voulu... »

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 80-82. Déposition d'Abraham Mazel.

L'inspiration se communiquait donc à des familles entières ; on en a vu d'ailleurs un grand nombre d'exemples.

Le même témoin continue :

« Environ un an avant mon départ, deux de mes amis (Antoine Coste et Louis Talon) et moi allâmes visiter Pierre Jaquet, notre ami commun, au moulin de l'Ève, proche de Vernou. Comme nous étions ensemble, une fille de la maison vint appeler sa mère, qui était avec nous, et lui dit : « Ma mère, venez voir l'enfant. » Ensuite de quoi, la mère elle-même nous appela, en nous disant que nous vinssions voir le petit enfant, qui parlait. Elle ajouta qu'il ne fallait pas nous épouvanter, et que ce miracle était déjà arrivé. Aussitôt nous courûmes tous : l'enfant, âgé de treize à quatorze mois, était emmaillotté dans le berceau, et il n'avait encore jamais parlé de lui-même, ni marché. Quand j'entrai avec mes amis, l'enfant parlait distinctement en français d'une voix assez haute, vu son âge, en sorte qu'il était aisé de l'entendre par toute la chambre. Il exhortait, comme les autres que j'avais vus dans l'inspiration, à faire des actes de repentance, mais je ne fis pas assez d'attention à ce qu'il dit, pour me souvenir d'aucune circonstance. La chambre où était cet enfant se remplit ; il y avait pour le moins vingt personnes, et nous étions tous priant et pleurant autour du berceau. Après que l'extase eut cessé, je vis l'enfant dans son ordinaire. Sa mère nous dit qu'il avait eu des agitations de corps au commencement de l'inspiration ; mais je ne remarquai pas cela quand j'entrai. C'était une chose difficile à reconnaître, parce qu'il était enveloppé de ses langes. J'ai beaucoup ouï parlé d'un autre petit enfant à la mamelle, qui parlait aussi à Dieu, dans le Dauphiné. J'ai assisté à une petite assemblée dans une cave, auprès de Bois-Châtel, où une jeune fille dit dans l'inspiration, après avoir parlé déjà assez longtemps : « Je t'assure, mon enfant, qu'il y a des gens qui ont « dessein de vous surprendre ; il faut vous retirer bientôt » (ou quelque chose de semblable) ; et, quand elle fut revenue à elle-même, elle continua de dire qu'il fallait se retirer promptement. En effet, les soldats vinrent visiter la maison aussitôt après[1]. »

Ce dôn de prévision ou de seconde vue, très fréquent chez les prophètes, se trouve signalé dans la déposition de Jean Cabanel, d'Anduze :

« Je partis d'Anduze, dit ce témoin, au mois de juin 1702, pour aller à Genève. Étant dans mon pays, j'ai assisté à trois assemblées, dans l'une desquelles un jeune homme qui parlait dans l'extase prononça ces paroles : « Je te dis, mon enfant, que « vous devez vous retirer d'ici, je te dis que vous êtes vendus. » Mais comme on n'obéit pas assez promptement, et qu'on demeura encore environ une heure dans l'assemblée, la bourgeoisie d'Anduze en armes tomba sur nous, et il y en eut quinze qui furent faits prisonniers[2]. »

Dans une maison, à Arbousse, où se tenait une assemblée, arrive un

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 139-141. Déposition de Jean Vernet.
2. *Ibid.*, p. 141-142.

jeune homme, nommé Alexis, qui avait reçu les grâces quelque temps auparavant. Jacques Mazel, grand prophète lui-même, qui était de cette assemblée, dépose ainsi de ce qu'il y avait vu :

« Alexis ne fut pas sitôt assis qu'il tomba en extase : il appuyait sa tête de sa main, et ses plus grandes agitations étaient de la poitrine. Il parla à très haute voix, et ce qu'il disait, en général, était pour porter ceux qui l'entendaient à se repentir de leurs péchés et à ne plus participer à l'idolâtrie. Étant dans l'inspiration, il reprocha aux femmes qui étaient présentes d'avoir avalé le morceau du basilic (l'hostie); et, me tendant la main, il me dit : « Toi, mon frère, tu ne l'as pas avalé. » Cela fut accompagné d'autres paroles et de circonstances qui firent une grande impression dans l'esprit des assistants. Il dit que ce n'était pas lui qui parlait, mais que c'était l'esprit de Dieu qui parlait par sa bouche. Je me souviens qu'il reprocha à quatre femmes de la maison qu'elles s'étaient allées coucher sans prier Dieu, et qu'il insista en criant fortement : « Confessez, confessez, malheureuses ! » Et elles avouèrent que cela était vrai. Sur quoi il exhorta beaucoup à prier sans cesse. Le même soir, Alexis, Revaulte et moi, allâmes coucher chez un honnête homme de notre connaissance, nommé Cabrit, à une petite demi-lieue de là. Une heure après que nous fûmes arrivés, Alexis reçut l'inspiration. Il dit entre autres choses qu'encore que l'ennemi fût proche de là, il n'y avait point de danger pour nous. *Je t'assure, mon enfant*, lui dit l'Esprit, *vous n'avez rien à craindre. Je ne permettrai pas qu'aucun détachement passe ici*[1]. »

Louvreleuil raconte qu'au mois d'avril 1701 un jeune homme de Mazillon, nommé Étienne Gout, revenant un soir de la magnanerie où il travaillait à Saint-Jean du Gard, trouva, au bas de la descente de ce bourg, un vieillard couché sur le chemin et saisi d'un frisson convulsif.

« Mon père, lui dit Étienne, êtes-vous malade ?

— A genoux, à genoux, ô mon fils ! s'écria le vieillard, que t'importe mon mal? C'est de ton salut qu'il s'agit, et de celui de tes frères : tu l'accompliras par le moyen de l'Esprit; il est en moi par la grâce de Dieu! approche-toi, ô mon fils, et reçois-le dans ce baiser! »

Étienne recueillit le baiser du vieillard, et, se mettant en route aussitôt, il alla évangéliser de bourgade en bourgade[2].

On a pourtant remarqué que l'Esprit s'emparait rarement des vieillards, jamais des riches, des savants, ni des prêtres catholiques. Il s'établissait de préférence chez les enfants, chez les jeunes gens des deux sexes, chez des pâtres, des laboureurs et de pauvres artisans, cœurs simples dont la science n'avait point altéré la native candeur. Mais, partout où il soufflait, l'Esprit

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 144.

2. *Le fanatisme renouvelé, ou Histoire des sacrilèges, des incendies, des meurtres, et autres attentats que les calvinistes révoltés ont faits dans les Cévennes, et des châtiments qu'on en a faits.* 3 vol. in-12, à Avignon, 1703-1705, t. I, p. 18.

opérait de même. Il est attesté par de nombreux témoins que les personnes qui avaient reçu les grâces « quittaient sur-le-champ toute sorte de libertinage et de vanité ». Quelques-uns, qui avaient été débauchés, devenaient immédiatement sages et pieux; et comme ils ne parlaient guère sans exhorter les assistants à se repentir de leurs fautes et à régler leur vie, tous ceux qui les fréquentaient devenaient aussi plus honnêtes et menaient une conduite exemplaire.

Le retour et la multiplication des prophètes eurent pour effet naturel de rendre les assemblées beaucoup plus fréquentes et plus nombreuses qu'elles ne l'avaient jamais été. L'Église du désert retrouva ses fidèles et ses prédicants improvisés, qui se réunissaient à des heures convenues, au milieu des bois et des montagnes inhabitées, presque toujours la nuit, et quelquefois même pendant le jour, malgré les défenses répétées de l'autorité. La renaissance de l'Église du désert devait amener une répression poussée jusqu'aux excès les plus inouïs.

Daniel Raoul était accusé de s'être vanté d'avoir reçu de Dieu l'Esprit du prophète dont il portait le nom ; il fut pris dans les bois de Tornac, près d'Anduze, et condamné à la roue. Trois de ses disciples furent arrêtés avec lui : l'un, Floutier, fut condamné au gibet, l'autre, Bonaventure Rey, aux galères, et le troisième, Bourelli, au service des armes. Le 9 septembre 1701, Daniel marcha lui-même au supplice, en confessant Jésus-Christ, qu'il reconnaissait pour son sauveur, et dénonçant comme une idolâtrie les pratiques de l'Église romaine. Arrivé au pied de l'échafaud, il s'agenouilla, et fit devant le peuple sa dernière prière, puis il s'étendit lui-même sur la roue.

« Ce laboureur, dit M. Peyrat, qui se comparait aux rochers éloquents du désert, en avait la dureté dans ses os. Il fallut cent trois coups de barre pour le briser. Il ne pouvait pas mourir : il resta plusieurs heures, ses membres repliés sous lui, la tête en bas, la bouche entr'ouverte, épanchant à flots le sang et la prière[1]. »

Malgré ces cruautés, ou plutôt à cause de ces cruautés, les prophètes se mulpliaient de plus en plus; ils renaissaient de leurs cendres, comme Tertullien l'avait dit des chrétiens martyrs. La perspective du gibet, de la roue et des galères, ne faisait qu'affermir leur zèle, sans affaiblir encore leur soumission à l'autorité du roi.

Les Cévennes se montrèrent, sur ce point, plus longtemps patientes que le Vivarais, quoiqu'il y régnât la même ardeur pour la parole de Dieu et pour le chant de ses louanges. Le nombre et l'importance des assemblées

1. *Histoire des pasteurs du désert*, t. I, p. 282.

religieuses continuant tous les jours, on se mit à traiter les simples fidèles qui les fréquentaient aussi cruellement que les illuminés qui y faisaient entendre leurs inspirations. Au mois d'octobre 1701, Bâville, informé que les protestants des Cévennes tenaient une assemblée près d'Alais, y envoya une compagnie de milices. L'assemblée venait de finir quand les soldats arrivèrent ; cependant trois de ces pauvres gens, qui se retiraient plus lentement que les autres, ayant eu le malheur de se laisser prendre, furent rompus vifs.

La plus atroce des exécutions de ce genre fut celle de Creux de Vaie, près des Oulières, en Vivarais. Le massacre fut tel, qu'outre les cadavres restés sur la place, on chargea une barque et deux charrettes de captifs blessés, qui furent transférés à Montpellier. Parmi eux était un prophète et ses quatre fils. Le prophète fut pendu, trois de ses fils furent condamnés aux galères, le quatrième mourut en prison, de ses blessures ; leur maison fut rasée. « Ainsi, dit un historien, dans un même jour, sa femme se trouva sans mari, sans enfants, sans maison et sans bien. »

Pendant la nuit du 6 au 7 novembre 1701, quinze personnes furent massacrées à Tornac, et dix-huit dans les environs d'Uzès.

Dans les premiers mois de l'année suivante, quatre hommes et quatre femmes furent pendus au Pont-de-Monvert. Ce bourg, qui va bientôt être le théâtre du premier acte d'une insurrection vengeresse, fut menacé d'être rasé ; on l'accabla d'amendes arbitraires, et on y laissa en subsistance trois compagnies de milices, à qui il fallait fournir tout ce qu'elles demandaient.

Notons ici une particularité étrange. Plusieurs femmes allaient de bourgade en bourgade, en criant : « Dieu m'a donné des larmes de sang, pour pleurer la désolation de Jérusalem ; » et il sortait, en effet, du sang de leurs yeux et de leur nez. Bâville fit arrêter une prophétesse qui rendait de ces larmes sanglantes, qu'elle donnait comme signe de la mission dont elle se disait chargée [1]. Comme on redoutait les effets que pouvait produire sur l'esprit

1. L'écoulement du sang par es glandes lacrymales est une affection rare, mais qui a été quelquefois constatée. On lit ce qui suit dans un journal de médecine :

« M. de Hassner a présenté au *Collège des médecins de Prague* (séance du 18 octobre 1859) une jeune fille, âgée de treize ans, chez laquelle on remarquait, depuis six mois environ, le phénomène singulier de la production des *larmes sanglantes*. L'écoulement ne venait pas de la conjonctive, qui n'était nullement altérée, mais des glandes lacrymales ; il se produisait habituellement dans l'après-midi, plus souvent à droite qu'à gauche, quelquefois des deux côtés à la fois, survenant brusquement et s'arrêtant après avoir duré quelques secondes. Le sang qui s'écoulait se coagulait promptement, et ne contenait que des globules rouges, qui s'altéraient rapidement. A part une anémie légère, cette jeune fille ne présentait d'ailleurs aucun symptôme morbide ; elle n'était pas encore réglée.

« Ce fait est d'autant plus curieux que les antiques histoires d'individus qui *pleuraient du sang* sont rangées parmi les fables par la généralité des auteurs contemporains. Nous n'en

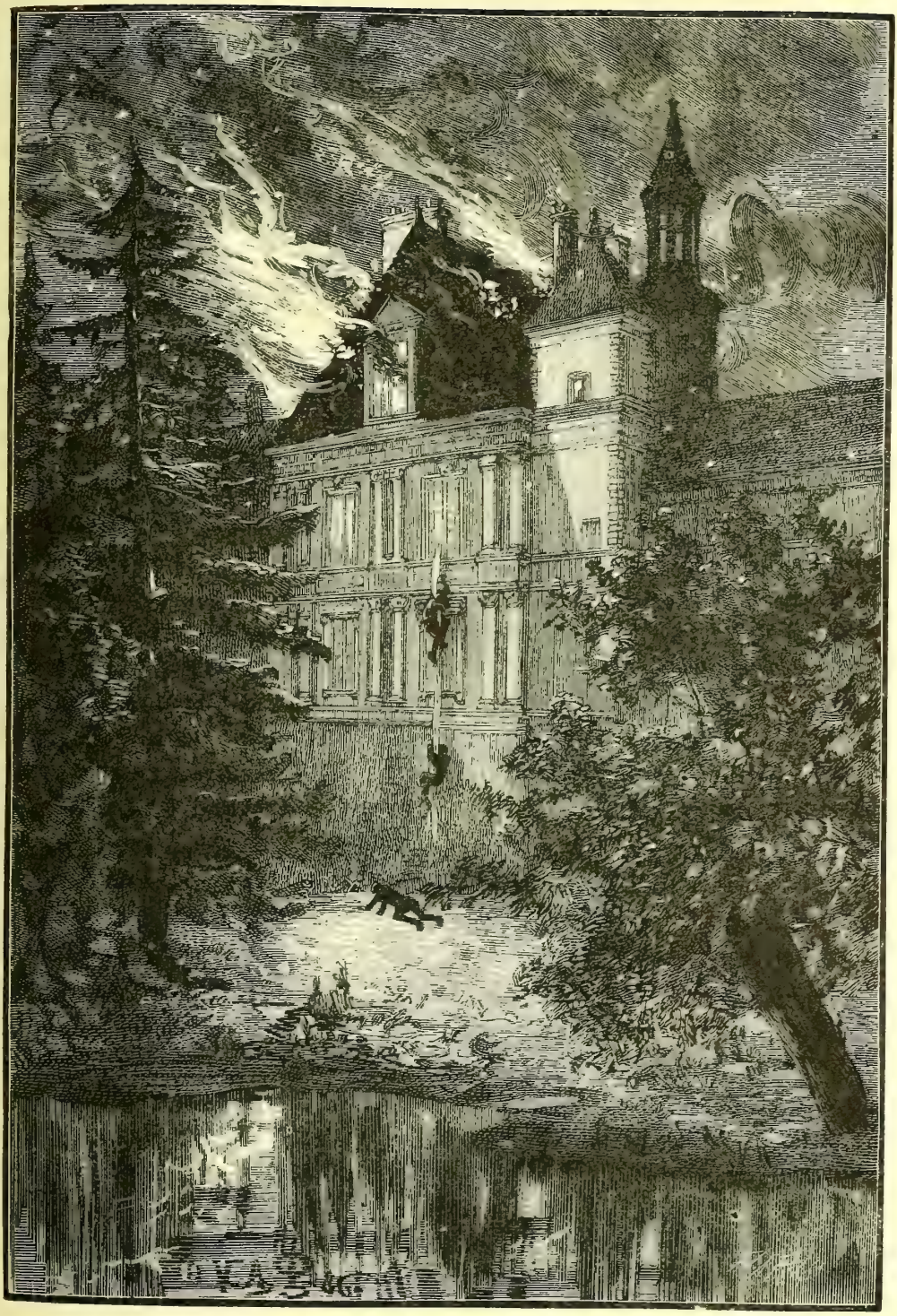

L'ATTAQUE ET L'INCENDIE DU CHATEAU DE L'ARCHIPRÊTRE DU CHAYLA (PAGE 438)

du peuple un si surprenant phénomène, cette femme fut accusée d'imposture. Condamnée au gibet, elle subit son supplice à Montpellier. Brueys prétend qu'en ce moment suprême, elle avoua que c'était par une indisposition naturelle qu'elle rendait ce sang par le nez et par les yeux [1] ; mais on lit dans le *manuscrit de La Baume* que la vue de la potence « ne fit pas changer de langage à cette femme [2] ».

Dans toutes les Cévennes, les esprits étaient dans l'attente d'un événement mystérieux et prochain. Une prophétesse des hautes Cévennes, se trouvant à Orthez, près de Sérignan, déclarait « qu'il arriverait bien des malheurs dans le pays, mais qu'il s'y ferait comme un monde nouveau ». Un prophète annonçait « que Dieu montrerait bientôt au peuple une échelle qui toucherait de la terre aux portes du paradis ». Le sermon de Brousson sur la colombe, devenu populaire au désert, n'était plus une plaintive complainte, mais un chant radieux d'espérance. Continuant l'image touchante de Brousson, les Cévenols s'écriaient, avec le Cantique des cantiques :

« O colombe qui te caches dans la fente des rochers, montre-nous ta face et fais-nous entendre ta voix ; car ta voix est douce et belle. Lève-toi et viens, car l'hiver est passé. L'orage a cessé, les fleurs renaissent, voici le temps des chansons. N'entends-tu pas le chant de la tourterelle ? Le figuier a poussé ses bourgeons, et la vigne en fleurs exhale un suave parfum. Lève-toi, ma belle, lève-toi, mon amie, et viens à nous ! »

Toutes ces images annonçaient, dans la bouche des prophètes, le prochain rétablissement du culte protestant et la reconstruction des églises renversées.

Mais l'esprit prophétique allait bientôt parler un langage plus significatif aux populations exaspérées par une persécution atroce. Au mois de février 1702, Durand Fage assistait, avec ses armes, à une assemblée nocturne à Gallargues, gros village situé entre Nîmes et Lunel. La prophétesse Marguerite Bolle, sa parente, âgée de vingt-trois ans, tomba en extase et déclara « que l'épée de Durand Fage servirait à détruire les ennemis de la vérité [3] ». Plus tard, les grands prophètes des montagnes, Abraham Mazel, Salomon Couderc et Esprit Séguier, reçurent simultanément des inspira-

connaissons qu'un seul, Adam Schmidt, qui ait observé et décrit ce phénomène, rencontré par lui chez quelques femmes atteintes de troubles dans la menstruation. »

1. *Histoire du fanatisme*, t. I, p. 290.

2. (Livre I.) Ce manuscrit, qui donne une relation abrégée de la révolte des Cévennes, et qui est d'un magistrat qui participa au jugement des calvinistes au présidial de Nîmes, est conservé à la bibliothèque de la ville de Nîmes et dans la famille de ce magistrat. Nous en possédons un extrait, que nous devons à l'obligeance de M. le pasteur Corbière, de Montpellier.

3. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 110. Déposition de Durand Fage.

tions de la même nature. Celle d'Abraham Mazel mérite d'être reproduite ici, parce qu'elle résume celles des autres prophètes qu'on vient de nommer.

« Quelque temps avant que j'eusse reçu de l'Esprit l'ordre positif et redoublé de prendre les armes, je songeai que je voyais dans un jardin de grands bœufs noirs et gras, qui broutaient les plantes du jardin. Une personne me dit de chasser ces bœufs, mais je refusai de le faire ; cependant, la même personne ayant fait insistance, je les chassai. Fort peu de temps après, je reçus une inspiration dans laquelle il me fut dit que le jardin était l'Église ; que les gros bœufs noirs étaient les prêtres qui le dévoraient, et que je serais appelé à mettre en fuite ces sortes d'hommes. A quelques jours de là, l'Esprit m'avertit de me préparer à prendre les armes pour la cause de Dieu. Cet avertissement fut suivi de quelques autres pareils ; et comme je parlais assez haut dans l'extase, les uns, qui voyaient ma faiblesse, ou, pour mieux dire, mon néant, étaient comme scandalisés de cet ordre inconcevable ; les autres, plus humbles, se contentaient de lever les yeux au ciel. Dans ces réitérations, il n'y avait jusque-là qu'une déclaration générale. Pierre Esprit et Salomon Couderc, deux de nos principaux inspirés (qui ont été brûlés vifs), eurent des avertissements conformes aux miens, et quelques autres en eurent aussi. Enfin, le dimanche 21 juillet 1702, comme nous étions dans une assemblée proche de la montagne de Lozère (Isaac Soulage, David Masauric et quelques autres), l'Esprit me saisit et m'ordonna, en m'agitant beaucoup, de prendre les armes sans aucun retardement, et d'aller délivrer ceux de nos frères que les persécuteurs détenaient prisonniers au Pont-de-Montvert. Ils étaient dans le château d'André que l'abbé du Chayla occupait [1]. »

Ces prédications belliqueuses ne furent pas les seules causes de l'insurrection générale des Cévennes et des événements terribles qui vont maintenant se dérouler. Il faut les rapporter aussi à la conduite cruelle que les ecclésiastiques, évêques, curés et simples moines, ne cessaient de tenir à l'égard des religionnaires, et qui ne laissait à ces populations d'autre recours que l'insurrection et la défense armée. Le clergé avait été investi, dans le principe, d'une sorte de mission de police, qui, remplie avec un esprit de douceur et d'évangélique charité, pouvait devenir pacificatrice. Ce fut le contraire qui arriva. Dépassant beaucoup ce qu'on attendait d'eux, les prêtres catholiques abusèrent de l'autorité qui leur était confiée, et traitèrent les protestants avec une telle rigueur, qu'il ne leur resta plus de ressource que dans la révolte.

De cette cruauté des prêtres catholiques, les historiens rapportent une multitude d'exemples. Nous n'en citerons qu'un seul, pour ne pas sortir de notre sujet.

Un jeune berger protestant était à genoux, faisant sa prière. Le prieur de Valeirargues vient à passer. Il saisit cet enfant par les cheveux, le

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 77.

traîne dans sa maison, et, afin que le juge de Lussan puisse dresser un procès-verbal, il va lui-même demander un papier timbré chez le notaire du lieu, nommé Bouton. Il ne trouve que le fils du notaire, qui non seulement, lui refuse ce papier, mais l'injurie. Le prieur riposte, la dispute s'échauffe ; le jeune homme, irrité, court aussitôt à l'église catholique, renverse le tabernacle, jette tous les ornements dans un puits, et se retire chez lui. On vient l'arrêter, et en même temps on met la main sur un de ses voisins, nommé Olympe, étranger à ce que le jeune Bouton venait de faire. On les conduit tous deux à Bâville, qui était alors à Uzès. L'intendant fait rouer le jeune Bouton, après lui avoir fait couper le poing, et il ordonne de pendre Olympe, malgré les preuves positives par lesquelles il établissait que non seulement il n'avait pris aucune part à l'action de Bouton, mais que rien n'avait pu la lui faire prévoir.

D'autres ecclésiastiques ne se contentaient pas d'être les pourvoyeurs des justices prévôtales établies par l'intendant du Languedoc; ils poussaient le zèle jusqu'à se mettre à la tête des troupes qui allaient, à travers les montagnes, à la recherche des assemblées religieuses, et ils faisaient eux-mêmes l'office de bourreaux sur les délinquants qui leur tombaient sous les mains.

Entre ces prêtres barbares, il en était un qui effaçait par ses cruautés, tout ce que les autres avaient commis de plus révoltant : c'était l'abbé du Chayla. Les traitements qu'il faisait subir à ses victimes paraîtraient incroyables s'ils n'étaient attestés par tous les contemporains, et même par des catholiques, qui, plus d'une fois, en ont frémi d'indignation et d'horreur.

Agé de cinquante-cinq ans, l'abbé du Chayla appartenait à une famille noble du Gévaudan. Sa taille élevée, sa mine guerrière, et surtout sa piété sombre et violente, l'avaient désigné, dès sa jeunesse, comme un athlète de l'Église militante. Nommé agrégé au séminaire des Missions étrangères, on l'avait envoyé dans le royaume de Siam, pour faire ses premiers exploits de convertisseur sur les disciples de Bouddha. De retour en France, il fut élevé à la dignité d'archiprêtre du diocèse de Mende, et depuis plusieurs années il travaillait, avec une ardeur impitoyable, à la persécution des religionnaires. Bâville, ayant reconnu en lui l'homme le plus propre à l'œuvre qu'il avait entreprise, l'avait créé *inspecteur des missions des Cévennes.*

Pour arriver à la conversion ou à l'extermination des réformés, tous les moyens semblaient bons à du Chayla.

« Tantôt, dit Court, il leur arrachait avec des pincettes les poils de la barbe ou des sourcils ; tantôt, avec les mêmes pincettes, il leur mettait des charbons ardents dans les mains, qu'il fermait et pressait avec violence, jusqu'à ce que les charbons

fussent éteints ; souvent il leur revêtait tous les doigts des deux mains avec du coton imbibé d'huile ou de graisse, qu'il allumait ensuite et faisait brûler jusqu'à ce que les doigts fussent ouverts ou rougis par la flamme jusqu'aux os [1]. »

Ces barbaries n'avaient souvent d'autre but que de forcer les patients à déceler les retraites des ministres rentrés en France, ou même simplement celles des protestants qui fréquentaient les assemblées. Mais le plus ordinairement il employait ces moyens contre ceux qui refusaient d'assister à son prône, ou qui manquaient à quelque cérémonie du culte catholique. Ayant été informé qu'une jeune fille n'avait pas observé un jour de fête, il la fit enfermer dans une espèce d'étui tournant sur deux pivots, qu'on fit mouvoir si longtemps et avec une telle rapidité, qu'elle en perdit l'usage des sens. Pour une faute de même nature, il fit saisir une autre jeune fille et la livra au bourreau, qui la fouetta jusqu'au sang. Un autre jour, on lui apprit qu'une pauvre servante du Pont-de-Montvert avait dit à de nouveaux convertis qui venaient de communier dans l'église romaine, « qu'ils avaient avalé un morceau aussi venimeux qu'un basilic, et fléchi les genoux devant Baal ». La malheureuse fille fut condamnée pour ce propos à la peine de mort, qu'elle subit avec fermeté au Pont-de-Montvert.

L'archiprêtre avait converti ses celliers en cachots ; il y parquait les malheureux arrêtés par ses sbires, et chaque jour il y descendait, pour leur donner la question. Quelquefois cependant il relâchait les prisonniers : les hommes, au prix de l'or ; les femmes, au prix de l'honneur.

Depuis vingt ans, l'abbé du Chayla tenait la population des hautes Cévennes sous ce despotisme atroce. Un jour vint pourtant où elle se fatigua de souffrir et laissa éclater sa colère.

Au mois de juillet 1702, l'archiprêtre du Chayla, assailli par les insurgés cévénols, ayant à leur tête le prophète Séguier, fut massacré après l'incendie de son château.

Séguier, poursuivi par les troupes de Bâvile, ne tarda pas à tomber entre leurs mains. Le tribunal de Florac le condamna à avoir le poing coupé et à être brûlé vif.

Le 12 août 1702, Séguier subit son supplice au Pont-de-Montvert. Ni le couperet qui lui trancha le poignet, ni la violence des flammes, ne purent lui arracher une plainte ou un soupir. D'après une tradition populaire au Pont-de-Montvert, il aurait adressé, du haut de son bûcher, ces paroles au peuple : « Frères ! attendez et espérez en l'Éternel. Le Carmel désolé reverdira, et le Liban solitaire refleurira, comme une rose desséchée. »

1. *Histoire des troubles des Cévennes ou de la guerre des Camisards*, t. I, p. 25.

IV

Insurrection générale des Cévennes. — Le prophète Laporte. — Apparition de Jean Cavalier. — Antécédents de ce prophète. — Combat du Champ-Domergue. — Mort de Laporte.

Malgré une défaite essuyée par eux à Fontmorte, la plupart des compagnons de Séguier avaient échappé aux soldats du roi. Ils errèrent pendant quelques jours, sous la conduite de Salomon Couderc et d'Abraham Mazel. Peut-être allaient-ils se disperser et passer isolément à l'étranger, lorsque parut au milieu d'eux un certain Laporte, issu d'une bonne famille du Mas-Soubeyran, paroisse de Mialet, et commerçant en fers. Laporte les détourna de ce projet, par une harangue entraînante, et toute enluminée d'ornements bibliques, selon l'usage des prédicants. C'était d'ailleurs un homme puissant par sa force physique, et dont la voix tonnante était faite pour commander aux masses. Ayant servi quelque temps dans les armées, il ne manquait pas d'une certaine expérience militaire. « Sois notre chef, s'écrièrent les insurgés, après l'avoir entendu ; c'est la volonté de l'Éternel.

— L'Éternel est témoin de vos promesses, reprit Laporte : je suis votre chef. »

Il prit le titre de *colonel des enfants de Dieu*. Les insurgés protestants ne s'appelèrent jamais autrement entre eux, et c'est de leurs ennemis qu'ils reçurent, dans les premiers temps, le nom de *barbets*, que portaient les Vaudois révoltés, et en dernier lieu, celui de *camisards*, sous lequel ils restèrent vulgairement connus.

Le jour même où Laporte était nommé le chef de cette petite troupe, elle s'augmenta de douze hommes, amenés par un garde forestier de l'Aigoal, nommé Castanet, qui joua, bientôt après, un certain rôle dans l'insurrection. Dans la même troupe figuraient un jeune homme revenu tout récemment de Genève, Jean Cavalier, qui allait se montrer bientôt un des plus grands prophètes et le chef le plus renommé de la révolte cévenole ; Abdias Morel,

ancien soldat, à qui ses camarades donnèrent le surnom de *Catinat*, à cause de son enthousiaste admiration pour le général de ce nom, sous lequel il avait servi ; deux bas officiers, Espérandieu et Rastelet. Nous avons déjà nommé, comme appartenant à la troupe de Laporte, les deux prophètes inséparables, Abraham Mazel et Salomon Couderc. Beaucoup d'autres prophètes, et surtout de prophétesses, se joignirent à eux. Leurs excitations poussèrent une troupe, numériquement très faible, aux entreprises les plus audacieuses.

Une nouvelle expédition, qui pouvait être considérée comme le pendant du meurtre de l'archiprêtre du Chayla, signala bientôt la troupe de Laporte aux protestants du Midi comme une cohorte vengeresse, et eut pour résultat d'étendre au pays de plaine une insurrection jusque-là circonscrite autour des montagnes qui dominent le Pont-de-Montvert, près de la cime des *Trois-Hêtres* d'où elle était descendue.

La noblesse protestante, sauf de rares exceptions, ne prenait aucune part à la révolte ; la plus grande partie avait, d'ailleurs, émigré depuis longtemps. Les gentilshommes campagnards, restés sur leurs terres, se montrèrent quelquefois décidés, sur les sollicitations de Bâville, à se joindre aux milices et aux troupes du roi pour aider à réprimer l'insurrection, mais on ne fit jamais grand usage de leurs services : on se méfiait d'eux, comme de tous les nouveaux convertis. Il était pourtant un gentilhomme apostat qui avait tout fait pour mériter la confiance des persécuteurs de ses anciens frères. M. de Saint-Côme, avant sa conversion à l'Église romaine, avait été *ancien* de l'Église réformée de Nîmes. Son abjuration, qui avait suivi de près la révocation de l'Édit de Nantes, lui avait valu du roi une pension de deux mille livres. A ce prix, et pour obtenir un jour davantage, il s'était si bien comporté contre les religionnaires de sa contrée, que Bâville s'était déclaré content de lui. Nommé colonel des milices, il avait, depuis treize ans, sabré les assemblées de protestants à Saint-Côme, dans les bruyères de Vauvert et les bois de Candiac. Charmé de tant de zèle, l'intendant l'avait tout récemment élevé à la charge d'inspecteur des nouveaux convertis, et M. de Saint-Côme venait de procéder avec rigueur, non loin du littoral de la Méditerranée, au désarmement d'une population pauvre, qui, depuis Aymargues jusqu'à Saint-Gilles, n'ayant d'autre moyen d'existence que la chasse des oiseaux, se trouvait nécessairement réduite à la misère, par la perte de ses fusils.

Parmi les victimes de cette mesure était Catinat, maintenant enrôlé dans la bande de Laporte. Le dimanche 13 août, Catinat se trouvait à Vauvert, avec six de ses amis, qui s'étaient réunis pour faire leurs prières

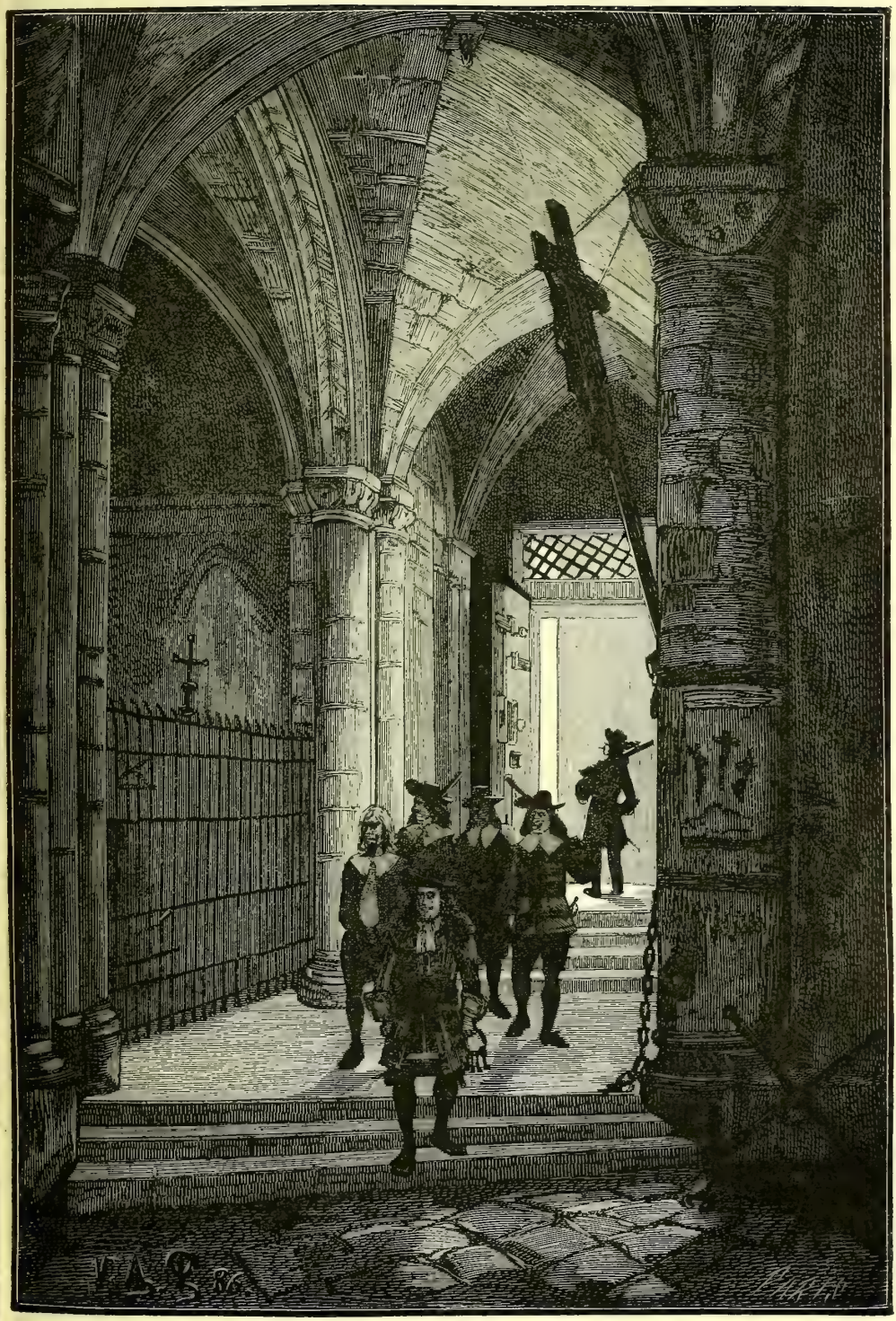

LA TOUR DE CONSTANCE SERVANT DE PRISON AUX INSURGÉS PROTESTANTS (PAGE 445)

dans une maison de ce village. Or, le même jour, le baron de Saint-Côme, parti de son château de Boissière, pour aller inspecter les postes de milices établis à Calvisson, à Uchau et à Codognan, s'arrêtait à Vauvert, pour y dîner. Il y arrivait dans une voiture, conduite par un laquais et suivie d'un autre valet à cheval. Les religionnaires l'ayant vu passer : « Mes frères, dit Catinat, voilà notre ennemi; demandons à Dieu si sa volonté est qu'il périsse. »

Et Catinat, d'autres disent un prophète nommé Bousanquet, tomba en extase et éprouva les tremblements que les inspirés ressentaient dans leurs crises. Sorti de cet état, il dit que Dieu venait de lui déclarer qu'il fallait tuer M. de Saint-Côme [1].

Les amis de Catinat ne se firent pas répéter un ordre qui répondait si bien à leurs désirs de vengeance. Vers six heures du soir, ils vont attendre le baron sur le chemin par lequel il devait retourner à son château. Catinat s'empare de ses armes, et d'un coup de pistolet lui brûle la cervelle, tandis que ses compagnons se jettent sur le valet à cheval. Le laquais qui conduisait la voiture, s'enfuit, et va chercher du secours dans les villages voisins ; mais à son retour il trouva son camarade expirant à côté du cadavre de son maître. Cette terrible exécution avait lieu le lendemain du supplice de Séguier.

Bâville « ne pouvait assez s'étonner d'un pareil attentat ». Il commanda d'actives recherches, pour saisir les meurtriers du baron de Saint-Côme, qui s'étaient réfugiés dans les bois. On ne mit la main que sur un innocent, Bousanquet, du Chayla, qui, peu de jours après, fut rompu vif à Nîmes.

Laporte, dans son discours aux insurgés qui l'avaient choisi pour leur chef, avait dit : « Le Dieu des armées sera notre force ! Nous entonnerons le psaume des batailles, et depuis la Lozère jusqu'à la mer tout Israël se lèvera. » Déjà sa prédiction se réalisait. Descendue des Cévennes, l'insurrection allait se répandre dans la plaine qui s'étend du pied de ces montagnes jusqu'au littoral de la Méditerranée. Laporte avait envoyé dans le bas Languedoc son neveu, Roland, pour y propager la révolte et en ramener des recrues. Les circonstances étaient, d'ailleurs, favorables à leurs projets. Les supplices qui attendaient les gens simplement soupçonnés d'avoir assisté aux assemblées religieuses, faisaient sortir de leur maison beaucoup de religionnaires, qui furent facilement racolés par les insurgés. Roland quitta Nîmes, amenant avec lui deux de ses frères. Il entra, pour y prêcher l'insurrection, dans cette longue et belle vallée qui s'étend au sud

1. Brueys, *Histoire du fanatisme de notre temps*, t. I, p. 344.

de Nîmes, c'est-à-dire dans la *Vaunage*, par laquelle on descend des montagnes des Cévennes jusqu'aux plaines aboutissant à la Méditerranée [1].

Roland Laporte se présenta aux habitants de la Vaunage, qui étaient presque tous protestants, à la fois comme homme de guerre et comme prophète : il était, en effet, l'un et l'autre. Ayant servi quelque temps, comme son oncle Laporte, dans les armées du roi, Roland était doué, comme lui, d'une belle taille et d'un visage imposant ; mais surtout il avait au plus haut degré le don des inspirations extatiques, qui continuaient de jouer un grand rôle dans l'étrange guerre que nous racontons. Brueys nous apprend que, parlant aux villageois de la Vaunage, le prophète Roland leur dit : « qu'il s'agissait de la gloire de Dieu et de la délivrance de son Église ; qu'ils retireraient mille avantages de leur jonction avec leurs frères des montagnes ; qu'ils y trouveraient des bois et des cavernes, pour se retirer, des hameaux et des maisons champêtres, pour se nourrir ; que les châtaignes seules qui étaient prêtes à recueillir, et les fontaines qui coulaient partout, leur fourniraient abondamment de quoi subsister ; qu'ainsi ils ne fussent en souci de rien ; que l'Esprit lui avait dit que le ciel ferait des miracles en leur faveur ; que, pour lui, il ferait son devoir dans les expéditions militaires ; qu'il n'y était pas novice, et que, selon les occasions, il saurait profiter de l'avantage des lieux, ou pour attaquer, ou pour se rallier et se retirer en bon ordre [2]. »

Ayant rejoint Catinat, Roland rentra dans les montagnes des Cévennes, avec la petite troupe que ramenaient ces deux futurs héros de l'insurrection ; et Laporte apprit avec joie que la plaine était prête à répondre au cri de guerre de la montagne.

Un autre héros futur, et l'homme le plus éminent de ceux qui apparurent dans ces temps extraordinaires, le jeune Cavalier, descendit aussi dans la plaine, pour y prêcher l'insurrection. Il importe de faire bien connaître celui qui devait être le plus habile chef de cette guerre.

Jean Cavalier, né au village de Ribaute, près d'Anduze (Gard), était fils d'un laboureur. Il avait gardé les cochons dans son enfance, avant de devenir valet de berger à Vézenobre, puis garçon boulanger à Anduze. Petit et trapu, comme la plupart des enfants de ces montagnes, il avait une grosse tête, de larges épaules, et un cou de taureau, qui contrastaient avec ses yeux bleus, son visage imberbe et ses longs cheveux blonds. Enfant, il avait été envoyé, conformément aux ordonnances du roi, dans l'école catholique ; mais il

1. Le bourg de *Nage*, étant le plus considérable de ceux qui remplissent ce vallon, lui a donné son nom : le *val de Nage* ou la *Vaunage*.

2. *Histoire du fanatisme de notre temps*, t. I, p. 338.

n'avait pas tardé à éprouver une répugnance insurmontable pour la religion romaine. Sa mère, calviniste fervente, l'entretenait dans la haine du catholicisme. Chaque soir, au retour de l'école catholique, elle, lui lisait pendant de longues heures, des passages de la Bible, et lui faisait répéter les prières du culte réformé : elle défaisait ainsi le travail fait à l'école pendant la journée. Bientôt le jeune garçon, avec la franchise de son âge, refusa de retourner à la messe, et, dans une discussion avec le maître d'école, il laissa éclater ses sentiments religieux.

Bien différent de sa femme, le père de Jean Cavalier pliait la tête sous la persécution, et se conformait aux ordonnances royales, pour conserver son bien et sauver sa petite fortune des confiscations qui frappaient les récalcitrants. Il s'effraya de la conduite de son fils, lui reprocha de le perdre, et lui commanda d'aller, comme lui, à la messe. Le jeune Cavalier résista, et sa mère, pour l'encourager dans cette lutte, le conduisit secrètement aux prêches du désert. Il entendit là l'éloquent Brousson. Les grandes scènes de la mystérieuse prédication, qui n'avaient pour témoins que la nature et Dieu, agirent vivemement sur cette jeune âme. Bientôt Cavalier eut, comme les enfants de son âge, des accès d'inspiration, et, comme des milliers de ses frères, il prêcha, en extase, contre l'Église romaine.

Cependant les prédicants et les pasteurs étaient morts pour la plupart, ou avaient fui à l'étranger. Cavalier, ne pouvant supporter le spectacle de la persécution qui désolait ses coreligionnaires, se décida à quitter le pays. A seize ans, il partit, avec un de ces hommes qui, moyennant une somme d'argent, remplissaient le périlleux office de servir de guides aux protestants fugitifs, et qui bravaient pour cela la peine de mort. En huit jours, et grâce aux précautions de ce guide, qui avait fabriqué un ordre enjoignant de loger sa petite troupe comme recrues des armées du roi, Cavalier parvint heureusement à Genève, avec douze de ses compagnons. Il reprit, dans cette ville, son métier de garçon boulanger, et pendant un an il y vécut de son travail. Il songeait à aller prendre du service en Prusse, lorsqu'il rencontra, dans les rues de Genève, le même guide cévenol qui l'avait fait sortir de France. Il apprit ainsi que, depuis son départ, son père et sa mère avaient été jetés en prison, comme soupçonnés d'avoir favorisé sa fuite. Pendant que son père était incarcéré à Carcassonne, sa mère gémissait dans la tour de Constance, à Aigues-Mortes.

La tour de Constance est un château fort, défendu par sa hauteur inaccessible, par son isolement et par ses épaisses murailles, et qui, pendant toute la période de la persécution protestante, servit de *cacere duro* aux condamnés et aux suspects. C'était un horrible séjour, où les prisonniers

étaient entassés sans voir jamais le ciel, et qui renfermait de véritables oubliettes, construites au moyen âge, où bien des malheureux calvinistes furent précipités vivants. Il faut avoir, comme nous, passé son enfance près de ce pays, pour comprendre l'effroi qui glaçait autrefois le cœur d'un protestant, au seul nom de la sinistre tour de Constance.

En apprenant que sa mère languissait dans cet affreux tombeau, Cavalier fut pénétré de douleur. Après trois jours passés dans les prières et dans les larmes, il avait pris son parti : il était décidé à braver mille morts, pour rentrer en France et travailler à la délivrance de ses malheureux parents.

Le 1er juin 1702, accompagné de l'un de ses amis, il repasse la frontière et arrive dans son bourg natal. La première nouvelle qu'il reçoit en rentrant à Ribaute, c'est la mise en liberté de ses parents ; il court les embrasser, mais quelle déception l'attendait !

C'était un dimanche au matin ; la cloche de l'église catholique sonnait la messe : son père et sa mère s'habillaient pour s'y rendre. Ils n'avaient obtenu leur liberté que sur la promesse de suivre à l'avenir les pratiques de la religion romaine. Cavalier fut consterné de ce spectacle : cette capitulation de conscience lui semblait monstrueuse. Il parla longtemps à ses parents, pleins de confusion ; il leur reprocha de déserter leur foi et de trembler devant l'ennemi, au moment où lui-même venait braver la mort, pour les sauver. Cette parole éloquente, ces graves et doux accents les remuèrent jusqu'au fond du cœur. Ils croyaient entendre, non un fils revenu de l'exil, mais un prophète inspiré qui leur tenait avec fermeté le langage de leur propre conscience, pour les ramener à leur devoir et à Dieu. On n'alla point à la messe ce jour-là ; bien plus, il fut décidé que l'on souffrirait toutes les persécutions plutôt que de remettre les pieds dans une église catholique [1].

C'est quelques jours après la rentrée de Jean Cavalier à Ribaute qu'avait lieu l'expédition du Pont-de-Monvert et le meurtre de l'archiprêtre du Chayla. Le fils du laboureur ne tarda pas à prendre les armes : il partit avec l'une des bandes qui se formaient, entraînant avec lui, pour se joindre aux partisans que Catinat et Roland ramenaient dans les Cévennes, un groupe de religionnaires de son village natal.

« Eh bien ! lui avaient demandé ses amis de Ribaute, comment vont les affaires dans les hautes Cévennes ?

— Très bien, répondit-il ; mais vous, resterez-vous donc tranquilles, quand vos frères meurent, en combattant pour l'Éternel ? »

1. Tiré des *Mémoires de J. Cavalier*, publiés à Londres, en anglais.

A sa voix, dix-huit hommes se lèvent et le suivent au camp de l'Éternel, c'est-à-dire au quartier de Laporte.

Chemin faisant, vers minuit, comme ils passaient devant le presbytère de Saint-Martin de Durfort, où ils savaient l'existence d'un dépôt d'armes, ils frappèrent à la porte, et réveillèrent le vieux prieur, en lui demandant le viatique pour un moribond. Le prieur s'étant levé, et voyant le nombre et l'air décidé de ses visiteurs nocturnes, comprit ce qu'on exigeait de lui. Il ne se fit pas prier pour leur livrer les armes qu'il avait en dépôt, et leur offrit même quelques rafraîchissements, qu'ils acceptèrent. Voilà Cavalier et sa petite troupe armés et en état d'agir.

Il se forma, peu de temps après, deux autres troupes dans les hautes Cévennes. La première se donna pour chef un ancien domestique nommé Nicolas Joani, de Genouillac, qui avait été maréchal des logis ; la seconde obéissait à Couderc, de Mazel-Rosade, surnommé *la Fleur*, lequel, ayant été tenu longtemps dans les prisons de l'abbé du Chayla, s'était voué, depuis ce moment, à l'extermination des prêtres, avec la même fureur qui avait animé Séguier.

Du reste, cet esprit de vengeance contre ceux qui avaient pris part à la persécution, constamment irrité par les supplices qui continuaient à Alais et à Florac, était devenu général parmi les religionnaires de cette époque. C'est ce que Brueys découvre, avec un étonnement fort singulier :

« On avait cru, dit-il, que les exécutions terribles qu'on venait de faire des plus scélérats auraient fait perdre aux autres l'envie de les imiter ; mais on avait affaire à des fous, sur qui les exemples ne faisaient rien, et que les gibets, les roues, ni les bûchers ne pouvaient rendre sages. On apprit même, par la suite, qu'on avait par là irrité le mal au lieu de le guérir, parce que ces furieux s'allèrent follement mettre en tête qu'ils étaient en droit d'user de représailles sur tous les catholiques qui tombaient entre leurs mains[1]. »

Ces furieux dont parle Brueys savaient pourtant faire des distinctions. Les catholiques, même les prêtres qui, à l'exemple du bon prieur de Saint-Martin de Durfort, se contentaient d'adorer Dieu suivant leur culte, furent épargnés par Laporte, Roland, Cavalier et la plupart des autres chefs. Après l'archiprêtre du Chayla et le baron de Saint-Côme, les victimes des insurgés sont, dans ce temps dont parle Brueys, un sieur Gardès, secrétaire de l'abbé du Chayla, devenu greffier du subdélégué de l'intendant, et qui, dans ces deux postes, avait commis un grand nombre d'injustices et de rigueurs impitoyables à l'égard des protestants ; — un prieur de Saint-Martin de Boubaus, nommé Lapize, à qui Laporte avait fait grâce de la vie, mais qui fut tué, à l'insu de ce

1. *Histoire du fanatisme de notre temps*, t. I, p. 323.

chef, par quelque homme de sa troupe, « maltraité sans doute par ce prêtre, qui, au rapport d'un historien, était brûlant de zèle [1] » ; — enfin, Jourdan, de Bagars, capitaine de milices, ancien calviniste, celui qui avait tué Vivens, et qui, avant, comme après ce coup, avait souvent, à la tête de sa compagnie, chargé et sabré les assemblées religieuses. Assiégé dans sa maison, Jourdan eut peur et se cacha sous un lit. C'est là qu'on le saisit ; après lui avoir donné le temps de faire sa prière, on le fusilla.

Outre ces exécutions, qui jetaient l'épouvante parmi les catholiques, les insurgés avaient incendié quinze églises. Un grand nombre de curés prirent la fuite, abandonnant leurs paroisses. Les plus braves demandèrent du renfort pour se défendre. Bâville, ne pouvant leur envoyer des soldats, leur fit distribuer des armes, et l'héroïque Louvreleuil nous apprend qu'il eut, pour sa part, vingt-cinq fusils dont il arma autant d'hommes, qui montaient la garde tour à tour pour le protéger [2].

Mais déjà la guerre avait commencé dans la montagne, entre Laporte et les milices. Ayant eu avis que trois compagnies des milices, arrêtant et pillant les protestants relaps, devaient passer la rivière de Vebron sur le chemin de Florac, Laporte alla les attendre en cet endroit, et les attaqua avec tant de vivacité, que les trois compagnies prirent la fuite, laissant sur la place plusieurs morts, leurs prisonniers et leur butin.

On eut recours à un officier des troupes du roi, déjà connu par ses exploits contre les insurgés : le capitaine Poul. Il se mit à la poursuite de Laporte par le Collet-de-Dèze, où il savait que ce chef s'était rendu avec sa troupe victorieuse, et le trouva posté sur une hauteur qui domine un bois de châtaigniers, au pied duquel s'étend une petite plaine appelée le *Champ-Domergue :* c'est un point central entre Saint-Frézal, Saint-André-Dèze et Vialas. Le prophète s'était rendu en ce lieu, pour y prier avec sa troupe, car, de temps immémorial, les populations des environs se réunissaient, pour la célébration de leur culte, près du Champ-Domergue, et, depuis le commencement de la persécution protestante, ce lieu était devenu le rendez-vous le plus fréquent pour les assemblées religieuses.

On était en pleine assemblée quand on aperçut le détachement de Poul : ce dernier s'était arrêté au pied de la montagne, pour faire prendre haleine à ses hommes et à ses chevaux. Un petit conseil de guerre fut tenu. La plupart des officiers de Laporte étaient d'avis de se replier dans les châtai-

1. Court, *Histoire des Camisards*, t. I, p. 81.

2. Louvreleuil, *le Fanatisme renouvelé, ou Histoire des sacrilèges, des incendies et autres attentats que les calvinistes réformés ont commis dans les Cévennes, avec les châtiments qu'on en a faits*, t. I, p. 77.

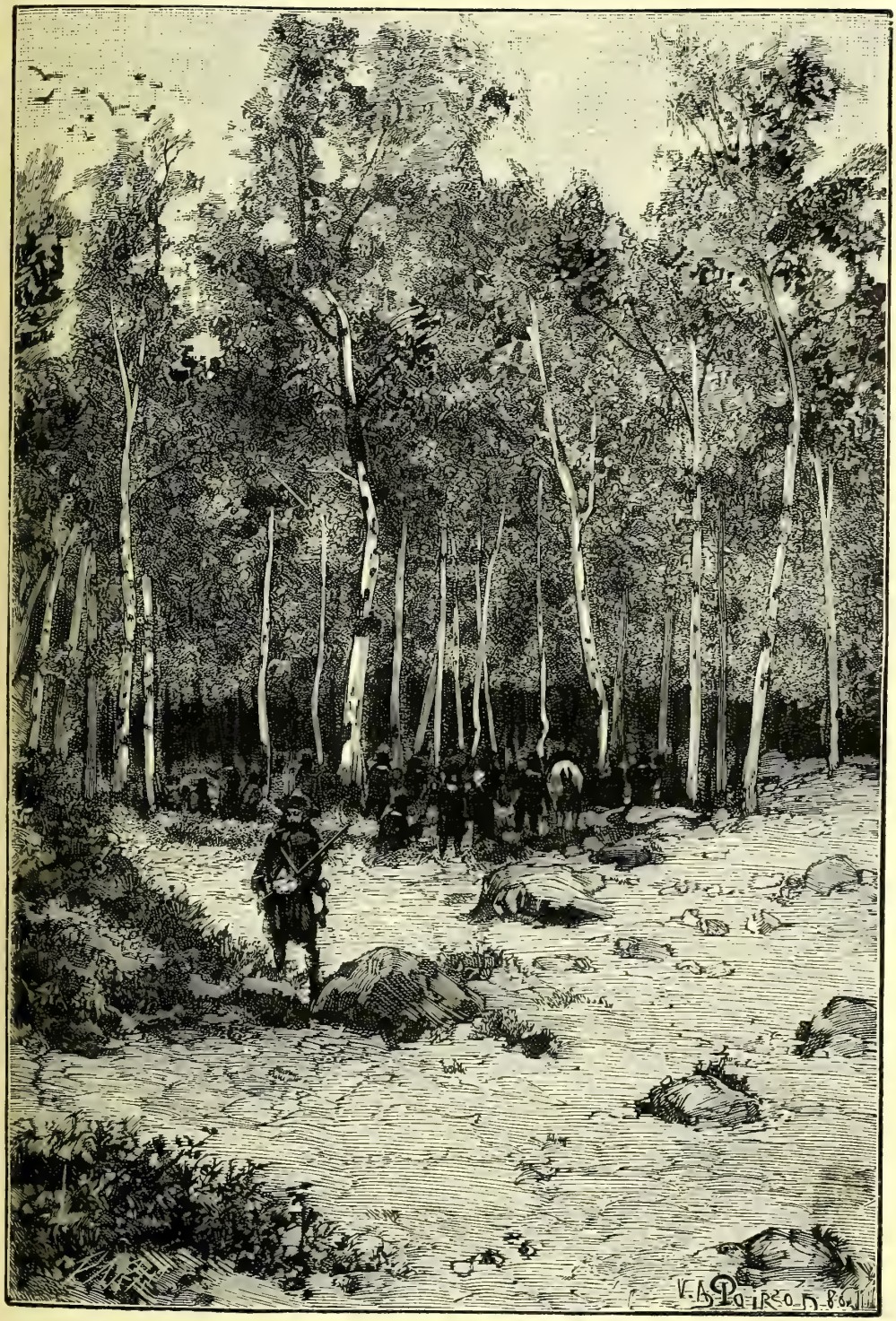

LA LÉGION DES ENFANTS DE DIEU ET LE PROPHÈTE ROLAND (PAGE 454)

gneraies, car ils n'étaient en tout que soixante hommes, et l'ennemi en avait au moins le triple. Mais le chef des *enfants de Dieu*, soutenu par Cavalier, accepta résolument ce combat inégal. Il descend la montagne, et commence l'attaque, en entonnant ce psaume belliqueux que les protestants chantaient de préférence au moment des batailles, et qui avait été chanté dans les mêmes circonstances par les anabaptistes et les puritains d'Écosse :

Que Dieu se montre seulement,
Et l'on verra dans un moment
  Abandonner la place.
Le camp des ennemis épars,
Épouvanté de toutes parts,
  Fuira devant sa face.

On verra tout ce camp s'enfuir,
Comme l'on voit s'évanouir
  Une épaisse fumée.
Comme la cire fond au feu,
Ainsi des méchants devant Dieu,
  La force est consumée.

A nous défendre toujours prompt,
Il frappe le superbe front
  De la troupe ennemie.
On verra tomber sous ses coups
Ceux qui provoquent son courroux
  Par leur méchante vie.

Mon peuple saint, dit le Seigneur,
Se tirera, par ma faveur,
  De Basan l'orgueilleuse ;
Et pour le conduire au repos,
Je le délivrerai des flots
  De la mer périlleuse.

Vainqueur, ses pieds il baignera
Dans le sang qui regorgera
  Au milieu des alarmes ;
Et les chiens mêmes lécheront
Le corps de ceux qui tomberont
  Sous l'effort de nos armes.

Le combat, au dire de Louvreleuil, commença avec beaucoup de vigueur, et il se fit grand feu de part et d'autre[1]. Brueys, qui ne peut s'empêcher de

1. *Le fanatisme renouvelé*, t. I, p. 68.

rendre justice à Laporte, s'écrie, avec sa naïveté ordinaire : « Tant il est vrai que la folie donne de la valeur ! » Après cette charge brillante et quelque peu téméraire, Laporte ayant vu tomber près de lui trois de ses hommes, et trois autres faits prisonniers, remonta sur la montagne, où Poul, qui savait, au besoin, allier la prudence à la valeur, se garda bien de le suivre. Outre deux lieutenants et cinq hommes blessés, il avait laissé lui-même sur le terrain, quelques soldats et un capitaine de milices. Pour cacher cette perte, il fit transporter ses morts dans une bergerie, à laquelle il mit le feu : il publia ensuite que les hommes qui lui manquaient étaient passés du côté de l'ennemi.

C'était au mois de septembre 1702 qu'avait lieu le combat de Champ-Domergue. Dans le mois suivant, Poul, qui s'acharnait à la poursuite de Laporte, le joignit à Maulezon. Il apprit, grâce aux indications d'un traître, que le chef des *enfants de Dieu* s'était retiré, le dimanche 22 octobre, sur une hauteur occupée par le village de Sainte-Croix, entre le château de Mazel et le chemin de Témelac. Afin de l'envelopper, Poul divisa sa troupe ; il en fit filer une partie le long du chemin de Témelac et l'autre le long du ruisseau de Maulezon. Laporte, surpris, eut à peine le temps de mettre ses hommes en état de défense. Il vint, malheureusement, à tomber une pluie, qui mit presque tous les fusils hors de service ; trois seulement firent feu. Poul, qui s'aperçoit du désavantage que cette circonstance fortuite cause à ses adversaires, fond sur eux avec impétuosité. Laporte veut éviter cette charge en faisant retirer ses hommes derrière des rochers. Mais, en présidant à cette manœuvre, il est frappé d'une balle, qui l'étend mort, aux pieds de sa troupe.

Quoique privés de leur chef, les *enfants de Dieu* opérèrent leur retraite sans désordre. Ils eurent le temps de passer le ruisseau de la Tillade, avant l'arrivée de l'autre moitié du bataillon de Poul, qui suivait le ruisseau de Maulezon pour leur barrer le chemin de ce côté. Ils laissaient sur le champ de bataille neuf hommes, y compris leur chef.

Poul fit couper les têtes des morts. Afin de grossir son trophée, il y fit ajouter, par un triste artifice, les têtes des trois soldats qu'il avait perdus lui-même dans cette affaire ; ces douze têtes furent envoyées dans deux corbeilles à M. de Broglie, qui les fit exposer, le 25 octobre, sur le pont d'Anduze, et le lendemain sur le fort Saint-Hippolyte. De là un détachement de soixante hommes les porta, en grande pompe, à l'intendant Bâville, qui les fit exposer, à son tour, sur l'esplanade de Montpellier.

V

Roland nommé chef suprême de l'insurrection religieuse. — Organisation de l'armée des Camisards. — Rôle des prophètes dans l'armée.

Bâville n'avait pas coupè, avec la tête de Laporte, celle de l'insurrection. Ses lieutenants, Catinat, Roland, Abraham et le jeune Cavalier, réunirent les religionnaires dispersés et élurent un nouveau chef dans une assemblée : ce fut le neveu de Laporte, Roland.

Roland avait servi, dans sa jeunesse, dans un régiment de dragons, et fait vraisemblablement les campagnes des Alpes, sous Catinat. Il y avait pris les habitudes de la guerre des montagnes, et acquis certaines notions de l'art militaire. Nous l'avons vu insurger la Vaunage, et amener à son oncle une petite troupe de jeunes gens de la plaine. Il avait même obtenu la promesse d'un secours de cinq cents hommes de ce pays ; et en effet, les cinq cents combattants promis se rendirent plus tard dans le camp des religionnaires. Depuis sa sortie de la Vaunage, il avait commandé une des trois brigades que les *enfants de Dieu* avaient formées de leur petite troupe.

« Roland, dit M. Peyrat, était de taille moyenne et d'une constitution nerveuse et robuste ; il avait la face ronde, gravée de petite vérole, mais d'un beau teint, les yeux grands, le regard plein de feu, mais voilé, les cheveux longs et d'un blond obscur; il était naturellement grave, silencieux, impérieux, de parole brève et mâle, de tête et de cœur ardents, sous un aspect impassible [1]. »

Il n'avait pas encore atteint sa vingt-cinquième année lorsqu'on lui déféra les honneurs du commandement suprême. Les catholiques l'appelaient par dérision, le *comte Roland*, et même le *roi des Cévennes*, mais il ne prit que le titre de *général des enfants de Dieu*.

Ce n'est pourtant pas à ses talents militaires ni aux services qu'il avait

1. *Histoire des pasteurs du désert*, t. I, p. 328.

rendus, que le jeune chef dut le commandement dont il fut investi. Ses puissantes facultés d'inspiration et de prophétie avaient surtout entraîné le choix de ses frères. Tel fut d'ailleurs le genre de mérite spécial qui, à partir de cette époque, assigna à chaque chef son grade et sa fonction dans cette théocratie militaire.

On avait reconnu quatre degrés dans les dons extraordinaires que l'Esprit distribuait inégalement entre ceux qu'il lui plaisait de visiter. Il fallait passer par ces quatre degrés, ou obtenir, de plein saut, le plus éminent pour parvenir au commandement suprême.

Le premier degré s'appelait l'*avertissement;* ceux qui n'avaient pas reçu d'autre faveur de l'Esprit étaient simplement considérés comme des prétendants ou des initiés aux mystères. Le second degré était le *souffle;* ceux qui l'avaient reçu, déjà un peu plus respectés que les précédents, n'avaient pourtant encore le droit ni le pouvoir de rien décider. Le troisième degré, ou la *prophétie*, donnait à ceux que l'Esprit en avait pourvus, une autorité redoutable parmi les *enfants de Dieu :* c'étaient de véritables oracles qu'on écoutait, et des juges prononçant des arrêts qui étaient toujours exécutés sans hésitation. Le quatrième degré s'appelait le *don;* il comprenait tous les autres, en y ajoutant un caractère de mysticisme sublime. Ceux qui étaient honorés du *don* « n'étaient plus consultés, dit Brueys, et même s'abstenaient de prophétiser, soit qu'ils se crussent trop élevés pour se mêler des affaires de la terre, soit que la trop forte haine qu'ils avaient alors, disaient-ils, contre les catholiques, les eût tirés de l'état désintéressé où l'on doit être pour prononcer de justes arrêts[1]. »

Roland était un de ceux qui avaient reçu le *don*, et c'est ce qui détermina son élection au commandement suprême.

Après l'élection de ce chef, on procéda à l'organisation des forces insurrectionnelles. Elles s'étaient, en peu de temps, tellement accrues, qu'elles formaient déjà une petite armée, d'environ douze cents hommes. Jusque-là, les insurgés avaient été partagés par Laporte en compagnies de cent hommes, commandées chacune par un chef, qui portait le nom de *brigadier*. Ces chefs, qui, suivant l'occasion, pouvaient agir comme officiers généraux, avaient sous leurs ordres, chacun dans sa compagnie, un lieutenant, deux sergents et deux caporaux. Roland changea cette organisation ; il forma cinq légions : chaque légion se divisait en brigades de cent hommes, et chaque brigade se subdivisait en deux compagnies de cinquante hommes.

Les insurgés appartenant aux hautes Cévennes, comprises entre le Gardon

1. *Histoire du fanatisme de notre temps*, t. I, p. 377.

d'Anduze et le Tarn, se placèrent sous le commandement d'un double chef, Abraham et Salomon, pour ne pas séparer deux amis qui avaient été les promoteurs de l'insurrection au Pont-de-Montvert. Ceux des Cévennes occidentales, appartenant à l'Aigoal, à l'Esperou, aux sources du Gardon d'Anduze et du Tarn, eurent pour chef André Castanet, de Massavaque. Ceux du bas-Languedoc, qui comprenait les territoires d'Alais, d'Uzès, de Nîmes, de la Vaunage, du Vidourle inférieur et du littoral de la Méditerranée, choisirent Jean Cavalier, qui jouissait du *don* prophétique, de préférence à deux officiers expérimentés, Espérandieu et Rastelet, et à deux vaillants soldats, Catinat et Ravanel.

Les populations de la Lozère, des sources du Tarn, du Gardon d'Alais et de la Cèse, élurent Nicolas Joani, de Genouillac, homme de quarante ans, signalé par sa hardiesse, ancien sous-officier du régiment d'Orléans : Joani ne commandait que la légion la moins nombreuse de toutes. Enfin les populations du Mialet, de la Gardonnenque et des basses Cévennes formaient une cinquième légion, la plus considérable, dont Roland, le chef suprême, garda le commandement particulier.

Les *enfants de Dieu* étaient armés de la manière la plus bizarre. Leurs fusils, achetés à Beaucaire ou pris aux milices, étaient inégaux de forme et de calibre. Les sabres, les piques, les baïonnettes, les épées, provenaient de toutes les fabriques ; on peut en dire autant des pistolets que chaque soldat portait à sa ceinture. Des haches, des faux emmanchées à revers et d'autres instruments meurtriers et bizarres, que chacun avait emportés en quittant sa maison, ajoutaient à la bigarrure de cet étrange attirail de guerre.

Les cinq légions des *enfants de Dieu* formaient, pour ainsi dire, une république fraternelle, sous la suzeraineté théocratique de Roland. Celui-ci, en effet, sauf les cas extraordinaires, n'exerçait de commandement direct que sur sa légion. Chaque chef gouvernait la sienne avec une autorité absolue : il avait les attributs réunis du glaive et de l'encensoir. Il célébrait, dans sa légion, le culte religieux : il y faisait les baptêmes, les mariages et les fiançailles ; il prononçait, de plein pouvoir, les sentences capitales, quoique, dans ce dernier cas, il s'appuyât ordinairement de la décision d'un conseil de guerre, composé de tous les officiers et sous-officiers de sa légion.

Roland, le prophète-roi, ayant établi cette forte organisation, s'occupa du matériel de guerre, créa des magasins, des poudrières, des dépôts d'armes, et même des hôpitaux, qu'il installa dans de vastes grottes, choisies au milieu des bois ou dans des lieux inaccessibles et déserts. Ces grottes devaient aussi renfermer les produits des dîmes prélevées sur les populations fidèles, qui voulaient contribuer par leurs dons, en argent ou en nature, au ravitail-

lement de la petite armée. Les chefs étaient aussi tenus de venir déposer dans ces réserves le butin provenant de chaque combat. Roland fit construire des moulins à vent et à eau sur les cimes des plus hautes montagnes et sur les torrents qui coulaient au milieu des ravins solitaires. Comme l'armée était presque toute composée de gens de métier, on y trouvait vite les ouvriers nécessaires pour tous les travaux et tous les besoins.

En parlant du génie militaire des Romains, Végèce a dit : « Un dieu leur inspira l'idée de la légion. » Ne serait-on pas tenté de croire que cette organisation des calvinistes révoltés, dont nous venons de retracer le plan, fut le produit spontané de quelque intuition divine ?

C'est ici le lieu de marquer le rôle considérable que jouaient les prophètes et les inspirés dans cette organisation militaire. Ce sera le dernier trait et certes le plus frappant, pour caractériser les moyens d'action de ces étranges soldats.

Aux forces extérieures des protestants insurgés venaient se joindre le secours invisible du Saint-Esprit, et l'audace qu'ils puisaient dans les révélations, toujours écoutées, des prophètes qui dirigeaient ou accompagnaient partout leur petite armée. Nous emprunterons, pour faire connaître la fonction qu'exerçaient les prophètes dans le camp des *enfants de Dieu*, divers passages au livre précieux connu sous le nom de *Théâtre sacré des Cévennes*, et qui, imprimé à Londres, dans les dernières années de cette guerre religieuse, se compose du relevé des dépositions d'un certain nombre de protestants réfugiés. Quelques-uns de leurs coreligionnaires ayant fait recueillir juridiquement, selon l'usage anglais, ces dépositions, les livreront à l'impression, sous le titre de *Théâtre sacré des Cévennes, ou Récit des diverses merveilles opérées dans cette partie du Languedoc* (Londres, 1707)[1].

Durand Fage, l'un des réfugiés de Londres, s'exprime ainsi dans sa déposition, concernant le rôle des prophètes dans l'armée cévenole :

« Tout ce que nous faisions, soit pour le général, soit pour notre conduite particulière, c'était toujours par ordre de l'Esprit. On obéissait aux inspirations des plus simples et des petits enfants, surtout quand ils insistaient dans l'extase avec redoublement de paroles et d'agitations, et que plusieurs disaient une même chose. Mais, dans la troupe où j'étais, nos chefs, et particulièrement M, Cavalier, étaient doués de grâces extraordinaires ; aussi les avait-on choisis à cause de cela, car ils n'avaient aucune connaissance de la guerre ni d'autre chose. Tout ce qu'ils avaient leur était donné miraculeusement sur-le-champ. Dès qu'il s'agissait de quelque chose sur quoi les inspirations n'avaient rien dit, on allait ordinairement au frère Cavalier. « Frère Cavalier, lui disait-on (car il ne voulait pas être traité de *monsieur*, encore qu'il eût

1. Un pasteur de Melun, M. A. Bost, a publié en 1847 une réimpression de ce livre, devenu très rare. C'est à cette édition que nous renverrons toujours.

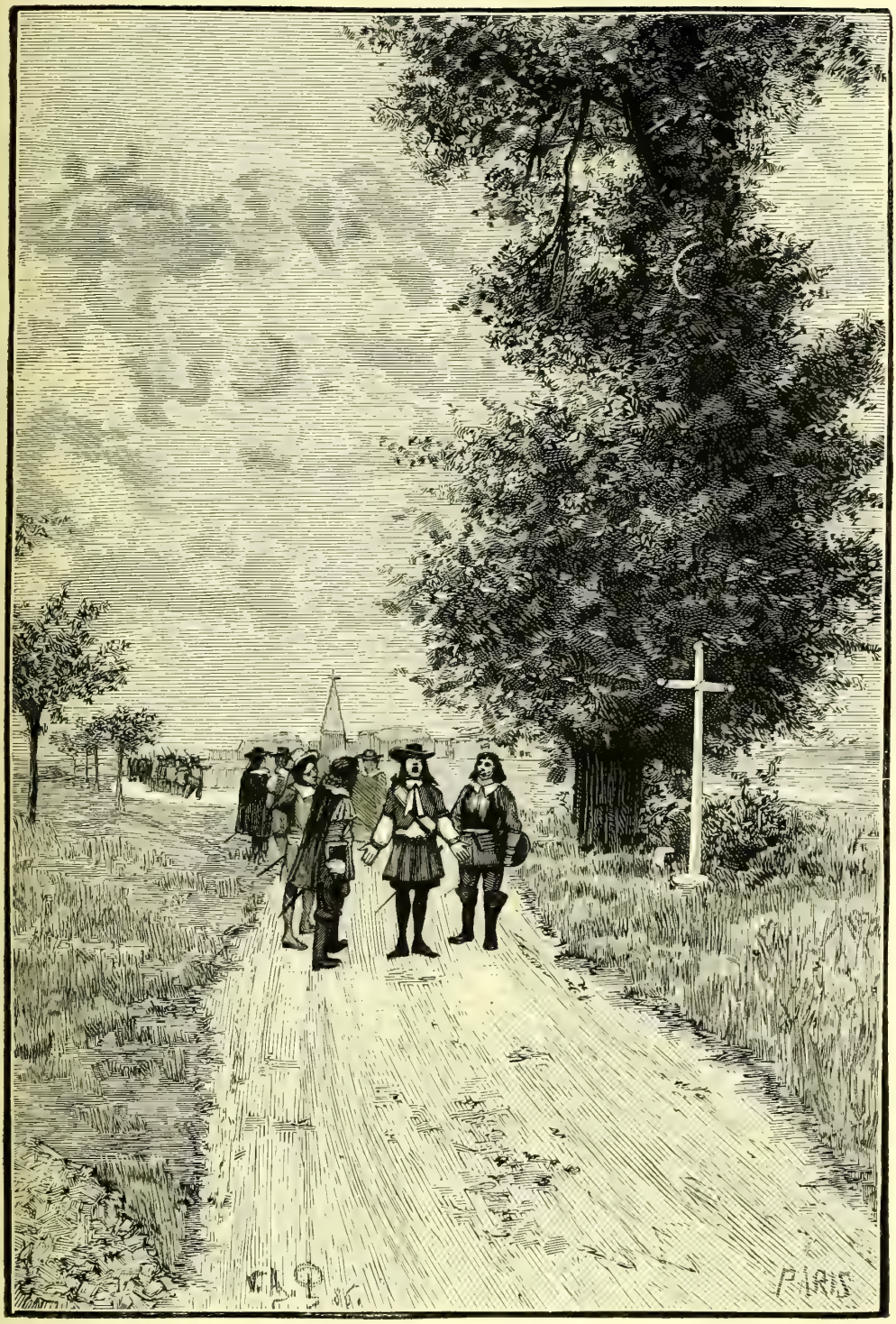

EXTASE DE JEAN CAVALIER (PAGE 462)

cinquante bons gardes et qu'il fût mieux obéi qu'un roi), frère, telle et telle chose se passe : que ferons-nous? » Aussitôt il rentrait en lui-même ; et, après quelque élévation de son cœur à Dieu, l'Esprit le frappait, on le voyait un peu agité, et il disait ce qu'il fallait faire. C'était merveille, dans les batailles, de le voir le sabre à la main, à cheval, et, dans certaines émotions de l'Esprit qui l'animait, courir partout, encourager, fortifier, faire des commandements qui surprenaient souvent, mais qui étaient exécutés à merveille et qui réussissaient de même.

« Dans les occasions de grande importance on faisait la prière générale, et chacun demandait à Dieu qu'il lui plût d'aider ses enfants dans l'affaire dont il s'agissait. Incontinent voilà qu'en divers endroits on apercevait quelqu'un saisi de l'Esprit. Les autres couraient pour entendre ce qui serait prononcé. Et ceux qui critiquent ici sans savoir l'état des choses, auraient eu beau crier que nous avions des inspirations *de commande* : elles n'étaient pas *de commande*, mais elles étaient *de demande*, car nous implorions le secours de Dieu dans notre besoin, et sa bonté nous répondait. « Eh bien, disaient après cela les chefs, qu'est-ce que Dieu a ordonné? » Tous les inspirés ayant dit la même chose par rapport à ce qui était en question, d'abord on se mettait en devoir d'obéir. Dans les commencements, plus que dans la suite, on murmurait quelquefois, parce qu'on manquait de foi et qu'on voulait être plus sage que la sagesse même, et cela arrivait particulièrement aux nouveaux incorporés dans la troupe et à ceux qui n'avaient pas d'inspiration. Serait-il bien possible, disait-on quelquefois, que Dieu voulût qu'on se gouvernât ainsi, ou ainsi? et alors on faisait souvent à sa fantaisie, en supposant que peut-être l'inspiration n'avait pas été bien entendue. Mais on en était châtié; et ceux d'entre nous qui avaient le plus de soumission et d'humilité, ne manquaient pas de faire des réflexions sur la faute qui avait été commise.

« Devions-nous attaquer l'ennemi, étions-nous poursuivis, la nuit nous surprenait-elle, craignions-nous les embuscades, arrivait-il quelque accident, fallait-il marquer le lieu d'une assemblée, nous nous mettions d'abord en prières. *Seigneur, fais-nous connaître ce qu'il te plaît que nous fassions pour ta gloire et pour notre bien!* Aussitôt l'Esprit nous répondait, et l'inspiration nous guidait en tout.

« La mort ne nous effrayait point : nous ne faisions aucun cas de notre vie, pourvu qu'en la perdant pour la querelle de notre Sauveur, et en obéissant à ses commandements, nous remissions nos âmes entre ses mains. Je ne crois pas qu'un seul de ceux qui étaient inspirés dans notre troupe ait été tué dans le combat ou ait été pris et exécuté à mort (car notre guerre se faisait sans cartel), qu'il n'en ait été averti quelque temps auparavant par l'Esprit. Alors on se remettait avec humilité entre les mains de Dieu, et on se résignait à sa volonté avec constance. On s'estimait heureux de le pouvoir glorifier dans la mort comme dans la vie. Je n'ai jamais ouï dire qu'aucun de nos frères, qui ont été appelés en grand nombre à sceller la vérité par leur sang, ait eu la moindre tentation de racheter sa vie par une lâche révolte, comme plusieurs auraient pu le faire s'ils avaient voulu. Ce même Esprit-Saint, qui les avait tant de fois assistés, les accompagnait jusqu'au dernier moment. De sorte qu'ils ne perdaient point au change, et que la mort ne leur était qu'un passage à la vie.

« D'ailleurs, quandl'inspiration nous avait dit : *Marche, ne crains point*, ou bien :

Obéis à mon commandement, fais telle ou telle chose, rien n'aurait été capable de nous en détourner : je parle des plus fidèles et de ceux qui avaient le plus éprouvé la vérité de Dieu. Lorsqu'il s'agissait d'aller au combat, j'ose dire que quand l'Esprit m'avait fortifié par ces bonnes paroles : *N'appréhende rien, mon enfant, je te conduirai, je t'assisterai*, j'entrais dans la mêlée comme si j'avais été vêtu de fer, ou comme si les ennemis n'eussent eu que des bras de laine. Avec l'assistance de ces heureuses paroles de l'Esprit de Dieu, nos petits garçons de douze ans frappaient à droite et à gauche comme de vaillants hommes. Ceux qui n'avaient ni sabre ni fusil faisaient des merveilles à coups de perche et à coups de fronde ; et la grêle des mousquetades avait beau nous siffler aux oreilles et percer nos chapeaux et nos manches ; comme l'Esprit nous avait dit : *Ne craignez rien*, cette grêle de plomb ne nous inquiétait pas plus que n'aurait fait une menue grêle ordinaire.

« Il en était de même dans toutes les autres occasions, lorsque nous étions guidés par nos inspirations. Nous ne posions point de sentinelles autour de nos assemblées quand l'Esprit, qui avait soin de nous, avait déclaré que cette précaution n'était pas nécessaire. Et nous aurions cru être en sûreté sous les chaînes et dans les cachots dont le duc de Berwick et l'intendant Bâville auraient été les portiers, si l'Esprit nous eût dit : *Vous serez délivrés*[1]. »

La déposition d'Élie Marion met aussi en lumière la force que les combattants cévenols puisaient dans leur foi aux paroles des prophètes, et l'effet moral qui en résultait pour leur conduite.

« Il faudrait de gros livres pour contenir l'histoire de toutes les merveilles que Dieu a opérées par le ministère des inspirations qu'il lui a plu de nous envoyer. Je puis protester devant lui qu'à parler généralement elles ont été nos lois et nos guides. Et j'ajouterai, avec vérité, que lorsqu'il nous est arrivé des disgrâces, ç'a été pour n'avoir pas obéi ponctuellement à ce qu'elles nous avaient commandé, ou pour avoir fait quelque entreprise sans leur ordre.

« Ce sont nos inspirations qui nous ont mis au cœur de quitter nos proches et ce que nous avions de plus cher au monde, pour suivre Jésus-Christ et pour faire la guerre à Satan et à ses compagnons. Ce sont elles qui ont donné à nos vrais inspirés le zèle de Dieu et de la religion pure ; l'horreur pour l'idolâtrie et pour l'impiété ; l'esprit d'union, de charité, de réconciliation et d'amour fraternel qui régnait parmi nous ; le mépris pour les vanités du siècle et pour les richesses iniques ; car l'Esprit nous avait défendu le pillage ; et nos soldats ont quelquefois réduit des trésors en cendres, avec l'or et l'argent des temples des idoles, sans vouloir profiter de cet interdit. Notre devoir était de détruire les ennemis de Dieu, non de nous enrichir de leurs dépouilles. Et nos persécuteurs ont diverses fois éprouvé que les promesses qu'ils nous ont faites des avantages mondains n'ont point été capables de nous tenter non plus.

« Ç'a été uniquement par les inspirations et par le redoublement de leurs ordres, que nous avons commencé notre sainte guerre. Un petit nombre de jeunes gens simples, sans éducation et sans expérience, comment auraient-ils fait tant de

1. *Théâtre sacré des Cévennes*. Déposition de Durand Fage, p. 122-126 (édition de Bost).

choses, s'ils n'avaient pas eu le secours du ciel? Nous n'avions ni force ni conseil, mais nos inspirations étaient notre recours et notre appui.

« Ce sont elles seules qui ont élu nos chefs et qui les ont conduits. Elles ont été notre discipline militaire. Elles nous ont appris à essuyer le premier feu de nos ennemis à genoux, et à les attaquer en chantant des psaumes, pour porter la terreur dans leurs âmes. Elles ont changé nos agneaux en lions et leur ont fait faire des exploits glorieux. Et quand il est arrivé que quelques-uns de nos frères ont répandu leur sang, soit dans les batailles, soit dans le martyre, nous n'avons point lamenté sur eux. Nos inspirations ne nous ont permis de pleurer que pour nos péchés et pour la désolation de Jérusalem. Et je ne ferai pas de difficulté de dire ici que lorsque Dieu retira ma mère en sa grâce, il m'ordonna d'essuyer mes larmes et m'assura qu'elle reposait en son sein.

« Ce sont nos inspirations qui nous ont suscités nous, la faiblesse même, pour mettre un frein puissant à une armée de plus de vingt mille hommes d'élite, et pour empêcher que ces troupes ne fortifiassent le grand et général ennemi, dans le lieu où la Providence avait ordonné qu'il reçût le premier coup mortel.

« Ces heureuses inspirations ont attiré dans le sein de nos églises plusieurs prosélytes d'entre les adorateurs de la Bête, qui ont toujours été fidèles depuis. Elles ont animé nos prédicateurs, et leur ont fait proférer avec abondance des paroles qui repaissaient solidement nos âmes.

« Elles ont banni la tristesse de nos cœurs au milieu des plus grands périls, aussi bien que dans les déserts et les trous de rochers, quand le froid et la faim nous pressaient ou nous menaçaient.

« Nos plus pesantes croix ne nous étaient que des fardeaux légers, à cause que cette intime communication que Dieu nous permettait d'avoir avec lui nous soulageait et nous consolait. Elle était notre sûreté et notre bonheur.

« Nos inspirations nous ont fait délivrer plusieurs prisonniers de nos frères, reconnaître et vaincre des traîtres, éviter des embûches, découvrir des complots et frapper à mort des persécuteurs.

« Si les inspirations de l'Esprit-Saint nous ont fait remporter des victoires sur nos ennemis par l'épée, elles ont fait bien plus glorieusement triompher nos martyrs sur les échafauds. C'est là que le Tout-Puissant a fait des choses grandes. C'est là le terrible creuset où la vérité et la fidélité des saints inspirés a été éprouvée. Les paroles excellentes de consolation et les cantiques de réjouissance du grand nombre de ces bienheureux martyrs, lors même qu'ils avaient les os brisés sur les roues, ou que les flammes avaient déjà dévoré leur chair, ont été, sans doute, de grands témoignages que leurs inspirations descendaient de l'auteur de tout don parfait[1]. »

On voit, à chaque instant, les chefs des insurgés obéir, pour les mouvements à donner à leur troupe, aux commandements qu'ils croient recevoir du Saint-Esprit, dans les hallucinations auxquelles ils sont en proie. Nous ne citerons que deux exemples de ce fait, qui se répéta bien des fois, pendant qu'ils tenaient la campagne.

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 71-74.

On lit ce qui suit, dans la déposition de Durand Fage :

« Comme notre troupe était entre Ners et Las Cour de Creviez, le frère Cavalier, notre chef, eut une vision. Il était assis, et il se leva soudainement, en nous disant ces paroles : *Ah! mon Dieu, je viens de voir en vision que le maréchal de Montrevel, qui est à Alais, vient de donner des lettres contre nous à un courrier qui va les porter à Nîmes. Qu'on se hâte; et on trouvera le courrier habillé d'une telle manière, monté sur un tel cheval et accompagné de telles et telles personnes. Courez, hâtez-vous, vous le trouverez sur le bord du Gardon.* A l'instant, trois de nos hommes montèrent à cheval, Ricard,Bouré et un autre ; et ils rencontrèrent sur le bord de la rivière, dans l'endroit marqué, et l'homme et ceux qui étaient avec lui, dans toutes les circonstances que le frère Cavalier avait spécifiées. Cet homme fut amené à la troupe, et on le trouva chargé des lettres du maréchal ; de sorte que nous fûmes informés, par cette admirable révélation, de diverses choses dont nous fîmes ensuite un heureux usage. Le courrier fut renvoyé à pied. J'étais dans la troupe quand cela arriva, et j'atteste ce que j'ai vu [1]. »

Claude Arnassan, dans sa déposition, rapporte les faits suivants :

« Une fois, comme nous étions près de tomber dans une embuscade de nos ennemis, sur le bord du Gardon, l'un de nos frères en fut averti par inspiration, et l'Esprit lui fit dire que nous eussions à prendre un autre chemin. Le lendemain nous eûmes connaissance certaine du danger dont nous avions été garantis.

« Un autre jour le frère Cavalier, aujourd'hui colonel, tomba en extase proche du petit Saint-Hippolyte, en ma présence, et de huit ou dix autres qui étaient fort proche de lui. L'Esprit lui dit : *Mon enfant, je te dis qu'on te fera de grandes propositions ; mais ne te fie pas à eux.* Les paroles qu'il prononça ensuite m'échappèrent ; mais je me souviens qu'il dit encore ceci : *Tu parleras au roi.* Je suppose qu'il a eu depuis des avertissements positifs, puisqu'il a traité ; car on ne faisait rien qui fût de quelque conséquence dans nos troupes, sans la direction des inspirations.

« Le combat où le fameux partisan Poul fut tué avait été prédit en ma présence, le matin du jour même, par le chef Cavalier et par un autre frère de la troupe, lorsqu'il n'y avait aucune apparence que cette bataille se donnerait. M. Cavalier était dans le château de Candiac ; l'Esprit lui dit que nous aurions un homme tué et deux blessés ; ce qui arriva [2]. »

Les inspirations des prophètes servirent aussi à faire reconnaître des traîtres qui s'étaient glissés dans les rangs des insurgés. Quelle que soit l'explication que l'on veuille donner de ces faits, ils sont trop curieux en eux-mêmes pour ne pas être rapportés. Voici une déclaration recueillie de la bouche d'un témoin oculaire. Les choses merveilleuses qui font le sujet de son récit se seraient passées au mois de novembre 1703.

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 115.
2. *Ibid.*, p. 149.

« Comme notre troupe était proche de Pierredon, un certain nommé Languedoc, sergent dans le régiment de Menon, se vint jeter parmi nous comme déserteur, déclarant qu'il voulait à l'avenir combattre pour la cause de Dieu. Quelques-uns des nôtres savaient qu'il était de famille protestante ; et ses discours nous parurent si raisonnables, que nous le reçûmes d'abord sans difficulté, comme nous avions déjà admis plusieurs déserteurs. Mais il arriva deux jours après que ce malheureux fut lui-même témoin, dans une assemblée, des diverses inspirations qui l'indiquèrent évidemment et qui le déclarèrent traître. L'un de ceux qui parlèrent dans l'inspiration dit positivement que ce méchant homme était venu pour nous vendre, et qu'on en serait convaincu si on cherchait dans sa manche, où on trouverait une lettre de l'ennemi. Sur cela, il fut incontinent saisi et fouillé, et on trouva effectivement, dans la manche de son justaucorps, une lettre du lieutenant général Lalande, qui, entre autres choses, lui faisait des reproches de ce qu'il n'avait pas encore exécuté sa promesse. L'accusé, étant ainsi marqué de Dieu, avoua d'abord et lui donna gloire. Il fit même une grande confession de tous ses péchés et ne demanda, pour toute grâce, que les prières des gens de bien qu'il avait eu le malheur de vouloir trahir... Il fut exécuté par l'ordre de M. Cavalier, qui sans doute avait reçu quelque ordre de l'Esprit ; et il fit une mort édifiante[1]. »

Vers le même temps, un autre traître, nommé La Salle, est également déféré par l'Esprit, à la justice des *enfants de Dieu.*

« Comme nous étions proche du village de Fons, à deux lieues de Nîmes (septembre 1703), dans un bois où nous nous étions retirés après avoir été poursuivis pendant deux jours, il arriva que plusieurs inspirations concoururent à dire qu'il y avait dans la troupe un traître qui avait été séduit par sa femme et qui avait un dessein formé de tuer le frère Cavalier. (Les inspirations le nommaient ainsi.) Ce traître, nommé La Salle, avait été papiste ; mais il avait depuis longtemps fait la fonction de bon protestant, et le frère Cavalier avait eu tant de confiance en lui, qu'il en avait fait un de ses gardes, et qu'il se servait de lui en diverses occasions particulières. Nos inspirations insistèrent, en assez grand nombre, et, entre autres, celle du frère Ravanel et la mienne. Sur ces instances nous allâmes rapporter la chose au frère Cavalier, qui pour lors était un peu éloigné du gros de la troupe. Nous le trouvâmes pensif, car il avait eu lui-même des avertissements sur cela, comme je le dirai tout à l'heure. Il ordonna que La Salle fût saisi, ce qui fut aussitôt exécuté. D'abord cet homme se mit à crier miséricorde, sans nier le fait, demanda fortement à voir le frère Cavalier. Mais le frère Cavalier ne le voulut point voir. De sorte que La Salle ayant pleinement confessé qu'il avait été suborné pour commettre le crime dont il était accusé par les inspirations, il fut conclu qu'il aurait la tête coupée, parce que, si on l'avait fait passer par les armes, selon la pratique ordinaire, le bruit des fusils aurait pu nous attirer l'ennemi, qui nous cherchait, et qui pouvait être proche de nous.

« Le frère Cavalier avait un double sujet de tristesse. Il se voyait privé, par un accident douloureux, d'un homme qu'il avait aimé et dont il avait était bien servi ;

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 121-122.

et d'ailleurs, il se reprochait d'avoir en quelque façon dissimulé l'avertissement que Dieu lui avait envoyé, ou plutôt, de n'en avoir pas profité aussitôt qu'il l'aurait dû faire. Car lorsqu'il consentit à la mort du traître, il nous dit qu'il avait eu lui-même un avertissement en vision du mauvais dessein de cet homme, dans laquelle vision ledit La Salle, étant couché auprès de lui, avait voulu par trois fois le tuer d'un coup de pistolet, et que chacun des trois coups avait manqué.

« Dès qu'il eut été résolu de faire mourir La Salle et qu'on eut ordonné qu'il fût exhorté et consolé, selon que cela se passait en pareille occasion, je m'éloignai de l'endroit de l'exécution et je m'en allai vers le frère Cavalier, qui n'avait pas voulu non plus en être témoin. Comme toute la troupe était en prières pour le criminel, le frère Cavalier, qui était assis à terre, tomba en extase et eut des agitations extraordinaires. Dans la violence des mouvements qui le soulevaient et qui le secouaient rudement, l'Esprit lui dit : *Je t'assure, mon enfant, que si tu murmures contre mon commandement, je t'abandonnerai. Je t'avais fait connaître qu'il fallait que ce traître fût mis à mort, et tu m'as résisté. Prends garde, mon enfant; car je te déclare que si tu n'obéis aux ordres que je te donne, je t'abandonnerai et je donnerai mon troupeau à conduire à d'autres qui le conduiront aussi bien que toi.* Je puis bien répondre de ces paroles; mais il y en eut beaucoup d'autres qui tendaient à la même chose. Je fus extraordinairement touché, de même que les autres qui étaient présents, de cette terrible extase du frère Cavalier[1]. »

Voici un autre fait du même genre, qui est rapporté dans la déposition de Jean Cavalier (de Sauve), qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre chef, et qui était seulement de sa famille.

« Après la bataille de Gaverne, nous nous en allâmes au château de Rouvière, à une demi-lieue de Sauve. Comme j'étais avec le chef Cavalier, mon cousin, et plusieurs des principaux de la troupe, il dit tout haut : *Je me sens tout contristé, un Judas m'a baisé aujourd'hui.* Cependant on prépara le dîner; environ vingt personnes se trouvèrent à table, tant de ceux de la troupe que des amis du voisinage. Entre autres, il y avait un certain N..., protestant de profession, qui avait été l'ami de l'illustre Brousson; il avait aussi toute la confiance de M. Cavalier, et nous le regardions tous ensemble avec d'autant plus d'estime, qu'il avait toujours fréquenté nos saintes assemblées, qu'il aidait souvent à les convoquer, qu'il recevait les charités de ceux qui nous communiquaient des secours d'argent, et qu'il avait même souffert la prison pour quelqu'une de ces bonnes œuvres. C'était un homme de quarante-cinq ans. Comme nous étions tous à table, N... à la droite de mon cousin et moi à sa gauche, l'Esprit me saisit avec de grandes agitations, au milieu du repas; et, entre autres paroles, il me fit prononcer celles-ci : *Je te dis, mon enfant, qu'un de ceux qui sont assis à cette table et qui a trempé la main dans le même plat avec mon serviteur, a dessein de l'empoisonner.* Presque aussitôt que mon inspiration eut cessé, une parente de M. Cavalier, qui était dans la même chambre auprès du feu, tomba en extase et dit en propres termes : *Il y a ici un Judas qui a baisé mon serviteur et qui est venu pour l'empoisonner.* Dès que mon

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 119-121. Déposition de Durand Fage.

LE PROPHÈTE CLARY SE JETTE DANS LES FLAMMES (PAGE 460)

cousin eut entendu ce que j'avais prononcé, il s'était abstenu de manger et avait ordonné que les portes fussent gardées ; mais après qu'il eut reçu le second avertissement de la bouche de la jeune fille, il fit redoubler la garde. La compagnie continua de dîner. Comme on était encore à table, le frère Ravanel (celui qui a souffert le martyre) fut soudainement saisi de l'Esprit avec des agitations très grandes : *Je t'assure, mon enfant*, lui dit l'Esprit, *qu'il y a présentement un traître assis à cette table qui a reçu une somme d'argent pour empoisonner mon serviteur et même toute la troupe s'il lui était possible. Je te dis qu'il a promis à l'ennemi d'empoisonner le chef, et qu'il s'est proposé, en entrant dans cette maison, d'empoisonner l'eau de la citerne et le sceau, pour tâcher de détruire le troupeau, s'il ne peut pas faire périr le berger.* A l'instant que M. Cavalier eut entendu ces paroles, il défendit qu'on puisât de l'eau, et il fit garder la citerne du château après que l'on eut jeté le seau dedans.

« Dans le même temps, on vint dire dans la chambre où nous étions que le frère Duplan, brigadier de la troupe, qui était dans une autre chambre, venait de tomber dans une extase extraordinaire, avec de fort violentes agitations. J'y courus et j'entendis qu'il prononça ces paroles : *Je te déclare, mon enfant, qu'il y a dans cette maison un homme qui a vendu mon serviteur pour une somme d'argent* (il nomma 500 livres ou 500 écus). *Il a mangé à la même table que lui. Mais je te dis que ce traître sera reconnu, et qu'il sera convaincu de son crime. Je te dis qu'il a dessein présentement de jeter le poison qu'il a caché sur lui, ou de le mettre dans les habits de quelqu'un de la compagnie ; mais je permettrai qu'il soit reconnu et nommé par son nom.* M. Cavalier ayant été averti de l'inspiration de Duplan, le fit venir dans une chambre particulière, avec les trois personnes qui avaient eu des inspirations, et tous ceux qui avaient mangé avec nous à la même table. On avait commencé à fouiller plusieurs de ces mêmes personnes, lorsque Duplan, qui marchait au milieu de ses agitations, entra dans la chambre ; il vint droit à N..., et lui mettant la main sur le bras, il l'accusa et le censura avec beaucoup de véhémence, en disant : *Ne sais-tu pas, misérable, que je vois toutes choses, que je sonde les cœurs et les reins, que les plus secrètes pensées me sont découvertes ? N'appréhendes-tu pas mes jugements terribles ? Oserais-tu nier le complot que tu as fait avec les ennemis de mon peuple ? Confesse, malheureux, confesse ton crime !*

« N... voulut s'excuser ; mais Duplan, dans un redoublement de l'inspiration, déclara positivement que le poison était dans la tabatière et dans la manche du justaucorps de celui qui était accusé, de sorte qu'il fut pleinement convaincu. J'étais présent et j'ai vu tout cela. Le poison était dans du papier. M. Cavalier ayant des raisons particulières pour ne pas faire mourir ce traître, et, *sa mort n'ayant pas été ordonnée* par aucune des quatre inspirations, il se contenta de le censurer et de lui représenter quantité de choses qu'il n'est pas nécessaire que je rapporte ici. De sorte que, la nuit étant venue, N... eut la liberté de s'en retourner chez lui. Il y eut ordre à la troupe de se préparer pour la prière générale, en actions de grâces de la délivrance admirable que Dieu nous avait accordée[1]. »

La dernière histoire que nous allons transcrire signale un fait plus mira-

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 95-97.

culeux encore que les précédents : l'incombustibilité d'un prophète.

« Un jour, dit le témoin, que Cavalier avait fait une assemblée proche de Sérignan, dans le mois d'août 1703, et que notre troupe était, si je ne me trompe, de cinq à six cents hommes (et je ne doute pas qu'il y eût pour le moins autant de personnes de l'un et de l'autre sexe qui étaient venues des villages voisins pour assister aux exercices de piété ce jour de dimanche), après que l'on eut fait plusieurs exhortations, lectures, chants de psaumes, etc., le frère Clary (qui avait reçu des grâces excellentes, et dont les révélations fréquentes étaient, avec celles de M. Cavalier, les guides ordinaires de notre troupe) fut saisi de l'Esprit au milieu de l'assemblée. Ses agitations furent si grandes, que tout le monde en fut extrêmement ému. Lorsqu'il commença à parler, il dit plusieurs choses touchant les dangers auxquels les assemblées des fidèles se trouvaient ordinairement exposées; ajoutant que Dieu était celui qui veillait sur elles et qui les gardait. Ses agitations augmentant, l'Esprit lui fit prononcer à peu près ces mots : *Je t'assure, mon enfant, qu'il y a deux hommes dans cette assemblée qui n'y sont venus que pour vous trahir. Ils ont été envoyés par vos ennemis pour épier tout ce qui se passe entre vous et pour en instruire ceux qui leur ont donné cette commission. Mais je te dis que je permettrai qu'ils soient découverts et que tu mettes toi-même la main sur eux.* Tout le monde était fort attentif à ce qu'il déclarait; et alors ledit Clary, étant toujours dans l'agitation de tête et de poitrine, marcha vers l'un des traîtres (je les appelle ainsi, parce qu'ils professaient notre religion) et mit la main sur son bras. M. Cavalier, ayant vu cela, commanda à ceux qui portaient les armes d'environner l'assemblée, de telle manière que personne n'en pût échapper. L'autre espion, qui était à quelque distance, fendit la presse, et vint auprès de son camarade se jeter aux pieds de M. Cavalier, en confessant sa faute et en demandant pardon à Dieu et à l'assemblée. L'autre fit la même chose, et tous deux dirent que c'avait été leur extrême pauvreté qui avait été la cause de ce qu'ils avaient succombé à la tentation ; mais qu'ils s'en repentaient avec amertume et qu'ils promettaient qu'avec l'assistance de Dieu ils seraient à l'avenir fidèles, si on leur voulait donner la vie.

« Cependant M. Cavalier les fit lier, et commanda qu'on les gardât. Alors, l'inspiration de Clary continuant avec de très grandes agitations, l'Esprit lui fit dire à fort haute voix que plusieurs murmuraient sur ce qui venait d'arriver, comme si la promptitude avec laquelle les deux accusés avaient confessé était une marque qu'il y avait eu de l'intelligence entre Clary et eux, pour supposer un miracle. *O gens de peu de foi,* dit l'Esprit, *est-ce que vous doutez de ma puissance, après tant de merveilles que je vous ai fait voir? Je veux qu'on allume tout présentement un feu, et je te dis, mon enfant, que je permettrai que tu te mettes au milieu des flammes sans qu'elles aient de pouvoir sur toi,* etc.

« Sur cela le peuple s'écria, particulièrement les personnes qui avaient murmuré, et qui, n'étant pas du nombre de ceux qui portaient les armes, n'avaient pas tant de foi qu'eux. On entendit un cri de toutes ces personnes, qui confessaient leur doute et qui demandaient grâce! *Seigneur, retire de nous le témoignage du feu! Nous avons éprouvé que tu connais les cœurs!* Mais comme Clary insista, avec des redoublements d'agitations de tout son corps, M. Cavalier, qui ne se pressait pas

trop dans une affaire de cette conséquence, ordonna enfin qu'on allât chercher du bois sec pour faire promptement un feu. Comme il y avait tout auprès de là des fourneaux à tuile, on trouva en un moment quantité de branches sèches de pin, et de cet arbrisseau piquant que nous appelons *argealas*, et peut-être quelques sarments. Ce menu bois, mêlé de grosses branches, fut entassé au milieu de l'assemblée, dans un endroit qui était un peu bas, de sorte que tout le monde était élevé tout autour. Alors Clary, qui, pour le dire en passant, avait une camisole blanche (habit de la saison, que sa femme lui avait apporté le jour même), se mit au milieu du tas de bois, se tenant debout et levant les mains jointes au-dessus de sa tête. Il était toujours dans l'agitation et parlait par inspiration. Plusieurs personnes m'ont rapporté les choses qu'il disait; mais pour moi je ne pus l'entendre distinctement. On me dit aussi que c'était lui-même qui avait mis le feu au bois, et que ce feu avait pris en un instant, au premier attouchement : merveille que j'ai plusieurs fois observée en d'autres occasions, et particulièrement quand on criait : *A sac! à sac!* contre les temples de Babylone. Toute la troupe en armes environnait l'assemblée entière, qui était généralement en pleurs et en prières, les genoux en terre, faisant un cercle à l'entour du feu. La femme de Clary était là, qui faisait de grands cris; son beau-père, deux de ses belles-sœurs, et même quelques propres parents de Clary, que je ne puis pas précisément nommer. Chacun le vit, au milieu des flammes qui l'enveloppaient et qui le surmontaient de beaucoup. Ceux qui avaient eu soin de ramasser les bois eurent aussi celui de repousser les restes des branches qui étaient un peu écartées, afin qu'il n'en restât rien. Clary ne sortit donc du milieu du feu que quand le bois eut été tellement consumé, qu'il ne s'éleva plus de flamme. L'Esprit ne l'avait point quitté pendant ce temps-là, qui, autant que j'en puis juger aujourd'hui, fut pour le moins d'un quart d'heure : et il parlait encore avec sanglots et mouvements de poitrine quand il fut sorti. M. Cavalier fit la prière générale, pour rendre grâces à Dieu de la grande merveille qu'il avait daigné faire pour fortifier la foi de ses serviteurs. Je fus des premiers à embrasser le digne frère Clary et à considérer son habit et ses cheveux, que le feu avait tellement respectés, qu'il était impossible d'en apercevoir aucune trace. Sa femme et ses parents étaient dans des ravissements de joie, et toute l'assemblée se sépara, la nuit venant, en louant et en bénissant Dieu. J'ai vu et entendu toutes ces choses-là [1]. »

De telles scènes augmentaient la confiance des insurgés dans la justice de leur cause et dans la protection du ciel. Se croyant directement conduits par le Saint-Esprit, ils se sentaient appelés à obtenir, par la voie des armes, la restauration de leur religion proscrite : une telle confiance morale décuplait leurs forces et leur faisait braver la mort avec joie.

1. *Théâtre sacré des Cévenes.* Déposition de Cavalier (de Sauve).

VI

Théâtre de l'insurrection. — Attaque de Saint-Germain de Calberte. — M. de Saint-Julien envoyé pour combattre les Camisards. — Le maréchal de Broglie battu par Cavalier au *Val de Bane*. — Mort du capitaine Poul. — Divers combats. — Victoire de Cavalier à Vagnas. — Sa défaite dans le même lieu. — Dangers qu'il court.

Après une assemblée générale, qui fut tenue dans le désert, au chant des cantiques, chaque brigadier général alla occuper le pays qui lui était assigné. Salomon-Abraham se posta aux alentours du Cougès ; Joani, à la Faus-des-Armes[1] ; Cavalier, au levant, sur la montagne du Bouquet, couverte de forêts et coupée de gorges profondes, d'où il menaçait la rive gauche du Gardon oriental ; Castanet, au couchant, sur l'Aigoal et l'Esperou. Roland se tenant au centre, sur la montagne de Mialet ou de Durfort, occupait les deux rives du Gardon occidental, et menaçait Anduze. Ainsi distribuées, les cinq légions pouvaient se tendre la main de montagne en montagne, grâce aux courts intervalles qui les séparaient.

L'insurrection embrassait six diocèses, ceux de Mende, d'Alais, de Viviers, d'Uzès, de Nîmes et de Montpellier, sur une étendue d'environ quarante lieues de longueur du nord au sud, depuis Annonay jusqu'à Cette, et sur vingt lieues de largeur.

Tout le diocèse de Mende était renfermé dans la province appelée le Gévaudan : on distinguait le haut Gévaudan, compris presque tout entier dans les montagnes de la Margeride et d'Aubrac, et le bas Gévaudan, qui embrassait la montagne de la Lozère. Un des sommets les plus élevés de cette dernière chaîne, est le Bougès, voisin du fameux Pont-de-Montvert où commença ce terrible incendie que Bâville, dans ses lettres officielles, appe-

1. *Faus* (*fagus*), c'est-à-dire *hêtre*, en languedocien ; les montagnes de la Lozère en sont couvertes. Ici on a ajouté *des armes*, sans doute pour conserver le souvenir de quelque action militaire.

lait un *feu de paille*. Le diocèse d'Alais occupait toutes les basses Cévennes, où l'on distingue deux hautes montagnes, célèbres aussi dans cette guerre, l'Aigoal et l'Esperou, du flanc desquelles sortent un grand nombre de petites rivières ou de torrents, dont les principaux sont: l'Hérault, le Vidourle, le Gardon d'Alais et le Gardon d'Anduze. Entre les cimes boisées de l'Esperou, s'abrite une petite vallée arrosée, d'une infinité de sources, émaillée de toutes sortes de plantes et de belles fleurs, qui a reçu du peuple le nom caractéristique de *Hort-Diou*, jardin de Dieu (*hortus Dei*). Le diocèse de Viviers, un des plus populeux, s'étendait le long de la rive droite du Rhône, et contenait d'abord, dans les basses Cévennes, les *Boutières*, groupe de montagnes étroites par leur circonférence, mais élevées en pyramides et couvertes de châtaigniers ; ensuite, plus à l'ouest, sur les confins du Velay, un canton nommé proprement *la Montagne*, d'où la Loire tire sa source. Au midi du précédent, le diocèse d'Uzès, un des plus grands et des plus riches du Languedoc, s'étendait depuis les hautes Cévennes jusqu'au Rhône. Le diocèse de Nîmes, qui se trouvait tout entier dans la plaine, occupait le vaste espace compris entre les derniers contre-forts des hautes Cévennes, le Rhône et la mer. C'est dans ce diocèse, et aux portes de Nîmes, que se trouve le délicieux vallon de la Vaunage, dont nous avons déjà parlé, et qui était presque entièrement peuplé de protestants. Au sud-ouest de celui de Nîmes, le diocèse de Montpellier, s'étendant aussi dans la plaine jusqu'à la Méditerranée, est traversé dans une de ses parties, par les monts de la Serrane, branche séparée des Cévennes.

Le vaste théâtre de l'insurrection cévenole occupait donc tout le territoire qui forme aujourd'hui nos quatre départements de la Lozère, de l'Ardèche, du Gard et de l'Hérault.

On croit que c'est seulement à cette époque de leur organisation militaire et de leur distribution dans les postes désignés plus haut, que les *enfants de Dieu* reçurent généralement la dénomination de *Camisards*. Court a rencontré ce nom dans un journal manuscrit fait sur les lieux, au mois de décembre 1702, et, dès le 6 janvier de l'année suivante, on le trouve employé couramment dans les nouvelles publiques.

Ce nom de *Camisards* a beaucoup occupé, dans le temps, les étymologistes. Les auteurs modernes adoptent, pour l'expliquer, deux opinions différentes. Dans la première, on prétend, en s'appuyant, dit-on, sur le dire de Cavalier, que les insurgés cévenols, de même que tous les troupiers en campagne, avaient coutume de changer leurs chemises sales contre des blanches, dans les lieux où ils passaient, et que quelques-uns d'entre eux, qui étaient restés longtemps privés de linge, en ayant emporté aux habi-

tants de Ganges, une provision par trop forte, y gagnèrent le nom de *Camisards*, ou voleurs de chemises (*camisa*, en languedocien). Cette qualification aurait été appliquée, depuis cette époque, indistinctement à tous les insurgés protestants. La seconde opinion, que l'on trouve consignée et adoptée dans le *Dictionnaire* de Littré, assure que ce mot dérive simplement du terme de *camisade*, qui signifie attaque de nuit, exécutée par surprise sur un ennemi qui est encore au lit : le mot de *Camisards* s'appliquait donc naturellement à des révoltés dont les premiers exploits consistèrent en des expéditions nocturnes. Toutefois, comme ce terme de *camisade* est français et non languedocien, et comme les insurgés cévenols ne parlaient que le patois du Languedoc, il faut chercher une autre explication.

Selon nous, le mot *Camisards* vient du mot patois *cami*, qui signifie *chemin*. Les paysans insurgés, se tenant sur les grands chemins, ont pu recevoir le nom de *Camisards*, de même qu'on appela au moyen âge, *routiers* les soldats d'aventure et les pillards qui couraient les routes.

Quoi qu'il en soit, le temps était passé où les insurgés cévenols ne procédaient que par attaques nocturnes. Les choses avaient bien changé depuis. Nous avons vu les Camisards, conduits par des chefs intelligents et hardis, marcher en plein jour, tambour battant et enseignes déployées. C'est maintenant une armée, qui a ses généraux et ses officiers subalternes, son infanterie et même sa cavalerie, ses munitions de guerre et de bouche ; qui sait, selon les circonstances, faire des attaques ou des retraites, dresser des embuscades ou attendre son ennemi de pied ferme. Soutenus par leur foi profonde dans la justice de leur cause, défendus par la nature des lieux montagneux et abruptes où ils faisaient leur retraite, nous allons bientôt voir les *enfants de Dieu* grandir en puissance, et le roi obligé d'envoyer successivement deux maréchaux de France et soixante mille hommes, pour réduire et essayer d'anéantir les quelques milliers de paysans qui composaient cette étrange armée.

Le petit nombre de troupes royales qu'on lui avait d'abord opposées, jointes aux milices urbaines ou rurales, qui ne se composaient guère que de catholiques convertis par les dragonnades, était bien insuffisant pour tenir tête à l'insurrection. Le comte de Broglie demanda des renforts à la cour, qui, reconnaissant trop tard l'insuffisance des talents militaires de ce général, lui envoya, avec les renforts qu'il demandait, un nouveau chef, M. de Julien, qui avait fait ses preuves comme brigadier des armées du roi.

M. de Julien, né à Orange, était un ancien protestant qui, après s'être expatrié à la révocation de l'Édit de Nantes, avait, depuis, embrassé le catholicisme, pour recouvrer à la fois son grade et sa patrie. En vrai néophyte,

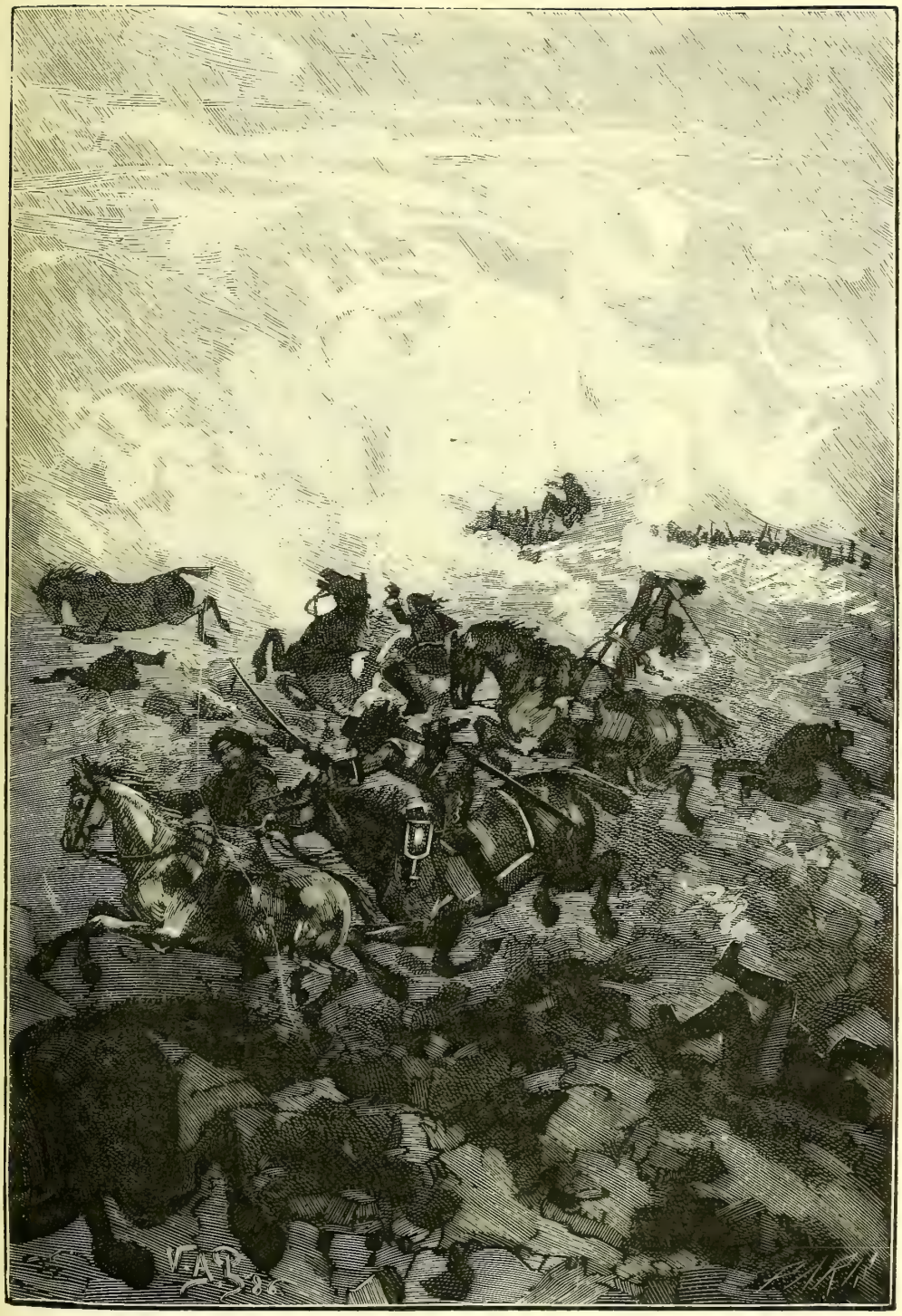

LE MARÉCHAL DE BROGLIE BATTU PAR JEAN CAVALIER AU VAL DE BANE (PAGE 476)

il montrait beaucoup de zèle contre ses anciens coreligionnaires, affectait de faire en public des signes de croix, ne mangeait jamais de viande aux jours défendus sans prétexter, devant les assistants, que sa santé l'y obligeait, et faisait aux évêques une cour assidue. Tant de qualités le recommandaient si bien, qu'on le nomma maréchal de camp, pour qu'il arrivât dans le Languedoc avec plus d'autorité.

Le 1er janvier 1703, pendant que M. de Julien et les troupes royales qu'il emmenait, étaient encore en route, les Camisards se portèrent sur Saint-Germain de Calberte, un des plus gros bourgs des Cévennes, qu'on avait soigneusement fortifié et qui était gardé par une troupe de trois cents hommes. Un mois auparavant, Roland, avec le secours de Catinat, avait exécuté l'audacieux coup de main de prendre par surprise la petite ville de Sauve. Il y avait détruit les insignes du catholicisme, enlevé des armes et un immense butin ; ensuite il s'était tranquillement retiré, et était rentré, avec les dépouilles conquises, dans son camp de Saint-Félix. Il s'agissait, cette fois, contre Saint-Germain de Calberte, d'une véritable attaque à main armée. A dix heures du soir, les Camisards investirent Saint-Germain, par plusieurs côtés à la fois, et avec une grande vigueur. Ils durent pourtant se retirer devant une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas, et allèrent camper sur une montagne voisine.

Cette affaire, qui, sans être un échec, n'avait pas réussi aux Camisards, redonna sans doute du cœur à M. de Broglie, qui brûlait de faire quelque chose d'éclatant avant l'arrivée du lieutenant si vanté que lui envoyait Versailles.

Le redoutable Poul, dont on n'entendait plus parler depuis sa victoire sur Laporte, ayant fait quelques prisonniers dans les Cévennes, les conduisait au fort Saint-Hippolyte. Dans sa route, il coucha à Saint-Germain de Calberte, quelques jours après l'attaque dont nous venons de parler. Le comte de Broglie apprenait, en même temps, que les Camisards, ayant Cavalier à leur tête, paraissaient dans la Vaunage. Il était facile quelquefois de voir les Camisards, mais les joindre était malaisé. Or, dans ce moment, ce mobile ennemi paraissant disposé à se laisser approcher, le comte de Broglie ne voulut pas manquer une occasion si rare. Il mande près de lui le capitaine Poul, et lui communique le plan d'une expédition, qu'il voulait conduire en personne, avec cet intrépide condottiere. Poul, dont la compagnie avait été mise à cheval depuis son grand exploit, considérait comme un triomphe assuré une bataille dans la plaine. On se mit donc en marche ; mais déjà les Camisards avaient quitté la Vaunage. Après avoir évangélisé les habitants de cette vallée, Cavalier en avait retiré sa troupe, et s'était même séparé d'elle

pour aller, sous le déguisement d'un marchand, acheter à Nîmes des munitions de guerre. On assure toutefois qu'avant de quitter ses compagnons, il leur avait prédit, dans une de ses extases, qu'ils livreraient bataille en son absence et tueraient le capitaine Poul.

Le maréchal de Broglie, ayant passé plusieurs jours à chercher Cavalier dans la Vaunage, se disposait à ramener ses troupes à Nîmes, lorsque quelques dragons envoyés en reconnaissance, revinrent, à bride abattue, rapporter qu'ils avaient vu les Camisards, tambour battant et chantant des psaumes, sortir de deux métairies appelées le *Mas de Gaffarel*. Dans un conseil de guerre qui fut tenu sur ce rapport, les sentiments furent partagés : quelques-uns, parmi lesquels se trouvait Poul lui-même, qui était aussi prudent que brave, opinèrent pour qu'on fît venir des renforts de Nîmes. Mais le comte de Broglie, adoptant l'avis des plus aventureux, fit décider l'attaque immédiate.

On s'avança donc en ordre de bataille. La petite armée du comte de Broglie se composait du régiment de petit-Languedoc, d'une compagnie de dragons et de deux cents hommes de milices. Le comte de Broglie et le chevalier, son fils, étaient au centre, Poul à l'aile droite, et le capitaine de dragons, La Dourville, à l'aile gauche. Les Camisards, alors occupés à des exercices de piété, se hâtèrent de congédier ceux qui étaient venus pour assister à l'assemblée religieuse, et cela fait, ils attendent de pied ferme l'ennemi. Ils n'étaient en tout que deux cents hommes, commandés par les brigadiers Abdias Maurel ou *Catinat*, pour lui conserver son surnom, et Ravanel, vieux soldat du régiment de Rouergue. Ils étaient postés sur une hauteur qui présente à son sommet un pli de terrain, appelé dans l'idiome languedocien *lou cross d'ao ı val de Bane* (le ravin du vallon de Bane). A la base de cette montagne, un autre ravin circulaire formait une sorte de retranchement naturel.

Les Camisards reçurent, sans s'ébranler, la charge des dragons de La Dourville, et y répondirent par une mousquetade si bien dirigée, qu'elle mit le désordre dans l'aile gauche et le centre de l'ennemi. On vit presque aussitôt les milices lâcher pied et entraîner les dragons dans leur déroute. Poul seul tient encore et, le sabre à la main, s'élance en furieux contre les Camisards ; mais, en ce moment, une pierre lancée par la fronde d'un jeune garçon de Vauvert, qui n'était venu au *cross d'aou val de Bane* que pour prier, atteint le capitaine et le renverse à terre : ce Goliath avait trouvé son David.

A cheval, monsieur Poul ! lui crient quelques-uns de ses officiers qui le suivent, *à cheval !* Mais déjà Catinat a bondi sur lui, et lui a fendu la tête, d'un coup de sabre. L'impétueux Camisard ne s'arrête que le temps de

prendre à Poul, étendu mort, son grand sabre d'Arménie et son cheval d'Espagne, sur lequel il s'élance, pour achever la déroute de l'armée fugitive. Ni les prières ni les menaces du comte de Broglie, ne purent ramener ses hommes au combat.

Catinat, qui les poursuivait l'épée dans les reins, leur criait : « *Voilà votre Poul* (coq), nous l'avons plumé, vous n'avez qu'à le manger. » Le comte de Broglie, toujours suivi et entraîné par ses troupes, que la peur avait démoralisées, ne put s'arrêter qu'à un carrefour situé à une heure du champ de bataille.

D'après les récits comparés des historiens, il ne paraît pas que les pertes des troupes royales aient été proportionnées à leur épouvante, dans cette humiliante défaite. Mais si le nombre des tués fut petit, celui des blessés fut assez considérable. Parmi ces derniers était le capitaine La Dourville. Ce qui faisait le grand désastre de cette journée, c'était la mort de Poul, l'intrépide partisan, en qui le maréchal de Broglie et l'intendant Bâville voyaient la principale force de la guerre qu'ils avaient à soutenir contre les montagnards des Cévennes.

Il existe une autre version sur la mort de Poul. Ce serait *Samuelet*, le jeune garçon, qui, ayant, comme nous l'avons dit, abattu Poul d'un seul coup de sa fronde, lui aurait lui-même coupé la tête avec son propre sabre, ce fameux sabre d'Arménie, qui serait naturellement devenu sa conquête, avec le genet d'Espagne. Il est certain que ce jeune homme, jusqu'alors inconnu dans la guerre des Camisards, et qui ne se trouvait ce jour-là avec eux que pour prendre part à leurs actes de piété, devint célèbre par ce grand coup. Il quitta son nom, pour le nom prophétique de *Saint-Paul*, commanda la garde à cheval de Roland, et s'étant attaché plus tard à la fortune de Cavalier, se couvrit de gloire à la bataille d'Almanza, comme capitaine dans le régiment que ce chef exilé commanda en Portugal.

Le mois de janvier de 1703 est rempli de plus de vingt combats ou coups de main, qui s'effacent tous devant l'importance de cette affaire du *Mas de Gaffarel* ou du *Val de Bane*.

Nous avons dit pourquoi Cavalier avait dû se contenter d'en prophétiser l'heureuse issue. Il se trouvait encore à Nîmes au moment où la nouvelle de la défaite du maréchal de Broglie et de la mort de Poul y fut apportée par les fuyards qui arrivaient sans casque, sans armes, et dans le plus lamentable désarroi. La terreur fut si grande à Nîmes qu'on croyait déjà les Camisards aux portes de la ville. On se hâta de les fermer, et la générale battit dans les rues. Les catholiques demandant à grands cris des armes, il fut impossible de ne pas en donner aussi aux bourgeois protestants ou

nouveaux convertis, qui les réclamaient pour leur propre défense. La poudre et les autres munitions furent distribuées, dans cette panique, avec une certaine facilité et sans que l'on pût prendre les précautions ordinaires. Cavalier en obtint donc, par les mains de ses amis, autant qu'il en pouvait désirer.

Le lendemain matin, les portes de Nîmes s'étant ouvertes, pour le départ des troupes que le gouverneur de la ville envoyait afin de ramener M. de Broglie d'un château où la peur le tenait bloqué, le chef cévenol en profita pour sortir de la ville, monté sur une mule et tenant en croupe sa valise remplie de poudre. Personne ne le reconnut sous son déguisement de marchand. Il fit même route, pendant une demi-heure, avec les soldats qui allaient chercher le comte de Broglie, devisant avec eux sur toutes sortes de sujets, et surtout sur les Camisards.

« Vous êtes bien imprudent, Monsieur, lui dirent les soldats ; si vous rencontrez les rebelles, ils vous prendront mule, argent, valise, et la vie peut-être.

— J'ai confiance en Dieu, mes braves, répondit Cavalier ; qui ne fait pas de mal, ne craint rien. »

Ce fut par la route de Calvisson que Cavalier rejoignit Ravanel et Catinat, les deux prophètes victorieux. Après l'affaire du *Mas de Gaffarel*, ceux-ci n'avaient pas perdu leur temps. Quittant le champ de bataille dès le soir de cette journée, ils s'étaient dirigés à l'est de Nîmes, vers la métairie de Roquecourbe, où ils arrivèrent le lendemain à la pointe du jour. Ils résolurent de brûler, en passant, l'église catholique de Pouls, qui n'était qu'à dix portées de fusil de Roquecourbe et à une lieue environ de Nîmes. Ce fut sans doute le nom de ce malheureux village qui fit décider sa perte. On dit qu'un Camisard fit lui-même remarquer cet accomplissement d'une centurie de Nostradamus : *Quand le poul* (coq) *sera tué*, *Pouls sera brûlé.* Ce qui est certain, c'est que les Camisards exécutèrent leur funeste dessein : quatorze maisons de ce village furent réduites en cendres et plusieurs habitants passés au fil de l'épée.

De Roquecourbe, Ravanel et Catinat se rendirent à une autre métairie située dans les environs de Moussac, bourg important qu'occupait une garnison de milices commandée par le chevalier de Saint-Chattes. Cet officier se crut assez fort pour attaquer les Camisards ; mais sa témérité causa la perte de tout son détachement, dont une partie resta sur la place, et l'autre se noya dans le Gardon, grossi par les pluies de l'hiver. Le malencontreux chevalier n'échappa lui-même qu'avec beaucoup de peine à la poursuite de Catinat. Les deux prophètes, continuant leur course victorieuse, arrivèrent près de Bouquet, où ils furent rejoints par Cavalier.

Cependant M. de Julien était arrivé à Nîmes le 10 janvier, au milieu de l'épouvante que répandaient dans cette ville les victoires remportées presque sous ses murs par les Camisards. En même temps on recevait des renforts de tous côtés : de la Provence, de la Catalogne, de l'Allemagne et de l'Italie.

Bâville tint, avec M. de Julien, un conseil militaire. Lorsque chacun eut donné son avis sur les mesures les plus expéditives à prendre pour cette guerre : « C'est ne rien faire, dit M. de Julien, que de tuer seulement ceux qui portent des armes, car les bourgades fournissent aussitôt d'autrs combattants; les masses sont toutes gangrenées : il faut donc passer au fil de l'épée tous les protestants des campagnes et brûler leurs villages. De cette manière, l'insurrection, ne pouvant plus se recruter, se nourrir ni s'abriter, périra d'elle-même, et sa destruction ne coûtera pas la vie à un seul catholique. »

Ainsi, l'avis de cet ancien protestant était aussi simple que barbare : anéantir jusqu'au dernier de ses anciens frères, promener partout l'incendie et pratiquer les massacres en masse! On n'avait déjà que trop marché dans cette voie de sang et de ruines, et l'on pouvait apprécier le mérite d'un tel système par les représailles actuelles des Camisards, partout où ils se trouvaient en force. L'intendant du Languedoc avait acquis trop d'expérience pour partager cet avis. Nous voudrions pouvoir dire qu'à cette expérience se joignit un peu d'humanité; mais Brueys, qui a vu et connu l'intendant du Languedoc, tient à le purger de cette dernière intention. Écoutons cet autre apostat :

« Comme on n'aurait pu prendre cet autre parti (le parti de l'extermination générale) sans faire un vaste désert d'un des plus beaux cantons du Languedoc, M. de Bâville trouva plus à propos de réduire les rebelles sans les perdre entièrement, et de conserver en même temps à l'État un pays dont le commerce était considérable, et au roi un grand nombre de sujets qui, quelque égarés qu'ils fussent par les victoires du fanatisme, pouvaient enfin être guéris de leur folie, et redevenir raisonnables et fidèles comme ils l'étaient auparavant. »

Cette politique, puisque Brueys veut qu'il n'y ait pas eu autre chose dans l'opposition de Bâville à la Saint-Barthélemy demandée par M. de Julien, fut celle qui prévalut, non toutefois sans contestation. A partir de ce moment, Julien eut la haute main dans la conduite de la guerre; quant à de Broglie, dont l'insuffisance était devenue notoire, même à la cour, on l'amusa jusqu'à ce qu'on eût trouvé à le remplacer par un autre maréchal de France.

En attendant, on prépara, avec les troupes royales et les milices, une battue générale contre Cavalier. Il n'était pas facile de le trouver; car à la suite des événements que nous venons de raconter, le trouble et la confusion

avaient fait perdre la trace des Camisards. Le 20 janvier, M. de Julien et ses troupes se mirent en marche, avec des vivres pour quatre jours ; on apprit, après quelques reconnaissances, que ceux que l'on cherchait étaient près de Saint-Jean de Ceirargues. L'armée, se dirigeant de ce côté, tendait à investir le bois où l'on supposait que Cavalier était caché. Mais il se tenait dans les hameaux des environs. Averti de la marche des troupes royales, il prit si bien son temps, qu'il glissa entre les intervalles de leurs corps, se retira du côté de Rivière, et brûla, sur les derrières de l'ennemi, les deux villages de Sallendres et de Ceyras. M. de Julien courut aussitôt à sa poursuite, et les autres corps rétrogradant obliquement à la droite et à la gauche de celui de ce général, on avait encore la chance de couper et d'envelopper le chef cévenol. C'était aussi l'espoir de l'évêque de Nîmes, Fléchier, qui, en ce moment même, sollicitait le Dieu des combats de donner la victoire aux armes catholiques :

« On est actuellement après les Camisards, écrivait ce prélat : les troupes de Nîmes et d'ailleurs ont marché vers Uzès de Saint-Esprit, pour tomber sur la troupe audacieuse que M. de Julien poursuit depuis quelques jours. Dieu veuille bénir ceux qui combattent pour la religion ! »

Mais Dieu ne devait bénir que plus tard ces bataillons, convenablement renforcés.

Cavalier se déroba à ses ennemis et les fatigua à le chercher pendant quatre jours, entre le Cèze et le Gardon. Acharnés à le poursuivre, ils n'avaient pas pris le temps de fouiller les bois qui contenaient les magasins de l'armée des Camisards, et Cavalier retirait ce profit de son habile retraite.

Cependant M. de Julien est informé que les Camisards se sont réfugiés dans le bois de Verfeuil, entre Lussan et Bagnol. Il y court, fouille partout, s'enfonce dans les fourrés les plus épais et pénètre dans les cavernes les plus profondes. Rien ! Il put espérer, pour le coup, qu'il n'y avait plus de Camisards. Et combien il était flatteur pour ce général, de pouvoir se dire que la seule terreur de son nom avait suffi pour dissiper l'ennemi, comme le vent disperse au loin la poussière !

Malheureusement pour la gloire du géneral apostat, les Camisards finirent par se montrer et lui donner de leurs nouvelles. Pendant qu'on le cherchait dans les bois de Verfeuil, Cavalier repassait le Gardon d'Alais. Ayant eu avis, le 23 janvier, que le colonel de Marsilly escortait un convoi de vivres, au château de Mannagors, il lui dressa une embuscade, lui tua quatre-vingts hommes, lui enleva ses mulets et leurs charges, le poursuivit, l'épée dans les reins, jusqu'au château, et se retira à Bouquet, avec son riche butin.

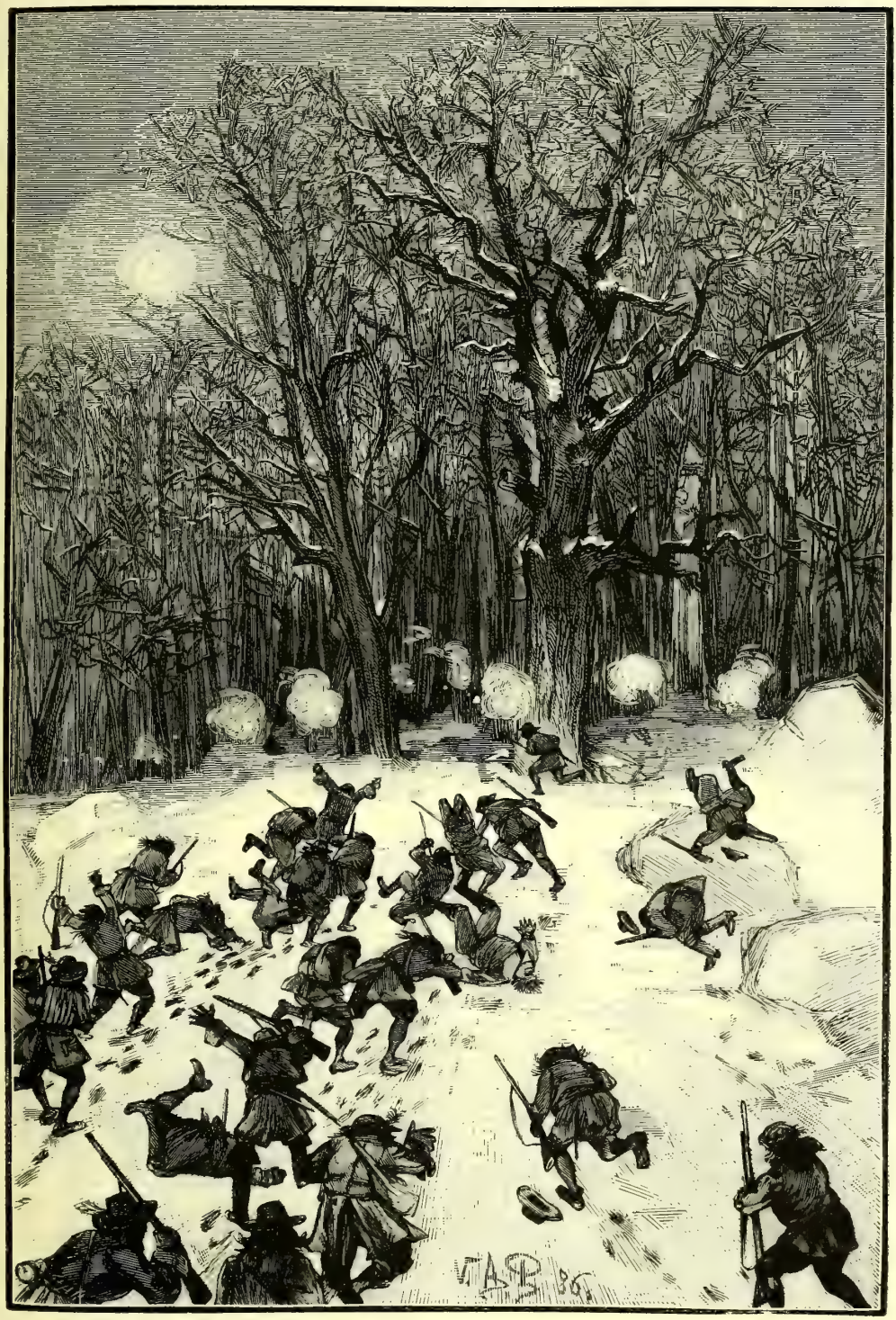

DÉFAITE DE JEAN CAVALIER A VAGNAS (PAGE 488)

Deux jours après, ils allaient insulter le comte de Broglie jusqu'aux portes d'Anduze, où il venait d'entrer avec une nombreuse troupe. Ils osèrent attaquer le corps de garde, firent plusieurs décharges de mousqueterie, qui répandirent l'alarme dans la ville; puis, satisfaits de cette démonstration, ils se retirèrent dans les basses Cévennes.

Roland descendit à son tour de ses montagnes du Mialet, du haut desquelles il gouvernait et dirigeait l'insurrection; tandis que Cavalier, sans cesse sautillant autour des villes du bas Languedoc, harcelait et fatiguait les troupes du roi dans la plaine.

Le château de Saint-Félix, avec sa garnison de cent hommes, entravait depuis longtemps le chef des *enfants de Dieu* dans ses courses, et le gênait, comme une dangereuse sentinelle ayant toujours l'œil ouvert sur son camp. Décidé à enlever à l'ennemi ce poste essentiel, Roland commença par mettre le feu aux granges du château, et il en fit donner avis au vicomte, qui commandait la garnison. Celui-ci sort précipitamment, avec une grande partie de ses hommes, pour aller éteindre l'incendie. Mais Roland, qui se tenait embusqué près du château, à peu près abandonné en ce moment, court l'attaquer, en force les portes, fait main basse sur le reste de la garnison, enlève quarante-cinq fusils, un baril de poudre, cent cinquante pains de munition, et met le feu au donjon du vieux manoir. Ensuite, et sans se donner le temps de respirer, il court au-devant du vicomte, qui revenait de ses granges incendiées. Il lui tue encore la plus grande partie de son détachement, et le force à chercher lui-même son salut dans une fuite précipitée, servie par la vitesse de son cheval. Roland fit couper la tête à plusieurs des soldats tués, et les exposa sur le pont d'Anduze, où trois mois auparavant, par ordre de M. de Broglie, on avait vu plantées celles de Laporte et de quelques-uns de ses compagnons.

Dans le même temps, les troupes de Castanet et Joani firent aussi parler d'elles. Le 26 janvier, le premier se présenta devant Saint-André de Valborgne, qui renfermait une forte garnison. Aussi ne se risqua-t-il pas à l'attaquer ce jour-là. Il se donna seulement le plaisir de passer la revue de ses troupes, sous les yeux des habitants. Comme, parmi ses soldats, une soixantaine s'étaient revêtus d'uniformes, dont ils avaient dépouillé leurs ennemis tués dans les combats, la garnison de Saint-André crut que c'étaient des troupes royales qui venaient de passer à l'insurrection, et elle en conçut une telle frayeur, qu'elle n'osa tirer un coup de fusil. Du reste, Castanet, ayant rallié Joani, revint, deux jours après, devant Saint-André de Valborgne. Cette fois, il força le bourg, pénétra dans l'église, par une brèche faite au portail, qu'on avait muré, brûla dans cette église tout ce que le feu pouvait

consumer, exigea des rafraîchissements pour sa troupe, et se retira sans avoir fait aux habitants et à la garnison d'autre mal que la peur.

Se séparant alors de Castanet, Joani tenta seul une expédition sur Genouilhac, son pays natal, triste privilège qui attira tant de calamités sur cette petite ville du diocèse d'Uzès. Le chef camisard se borna, pour cette première visite, à brûler l'église et quelques maisons de catholiques. Mais, dès les premiers jours du mois suivant, il y rentra, et fit main basse sur une compagnie de milices, logée à discrétion chez des protestants accusés d'avoir tenu une assemblée religieuse. Nous allons emprunter à Court la suite des affreuses vicissitudes dont cette ville fut à la fois le théâtre et la victime.

« Quelques jours après, dit cet historien, on mit une nouvelle garnison dans ce lieu. Joani forma le dessein de la débusquer une seconde fois : il se présenta, demanda les armes et promit de laisser retirer la garnison en paix si on les lui accordait. De la Perrière, capitaine d'infanterie, qui était à la tête de la garnison, trouva la proposition insolente et se mit en défense ; mais il fut tué à l'attaque, avec quelques-uns de ses soldats, et le reste de sa troupe, poursuivie et écharpée dans les casernes où elle s'était réfugiée. Un seul lieutenant et cinq soldats trouvèrent leur salut dans la fuite. Au bruit de ces exploits, les catholiques de ce canton, au nombre de cinq ou six cents, prirent les armes, coururent la campagne, firent main basse sur les protestants et pillèrent leurs maisons. Le colonel Marsilly fut joindre à la tête de quatre cents hommes et marcha avec eux à Genouilhac. Joani eut l'audace de les attendre de pied ferme à la porte de la ville, en ordre de bataille ; mais, après une décharge, accablé par le nombre, il battit en retraite et se retira dans les montagnes sans être poursuivi. Le colonel, étant alors entré dans la ville, fit main basse sur les habitants réformés, tranquilles dans leurs maisons. Une centaine de ces malheureux furent immolés à son zèle, et périrent par la main du soldat.

« Marsilly s'étant, quelques jours après, retiré à la Forte, Joani revient, pour la troisième fois, à Genouilhac, et forme le projet de châtier les catholiques des environs qui avaient osé faire main basse sur les protestants et piller leurs maisons ; il porta partout la terreur et l'effroi, et dévoua à son ressentiment tout ce qu'il trouva sous ses pas ; le lieu de Chambourigaud fut, en particulier, le théâtre où il joua sa plus sanglante scène.

« M. de Julien accourut au secours de cet infortuné canton, et, étant entré dans Genouilhac, il fit massacrer tout ce qui s'y trouva encore de protestants ; et livra la ville à la fureur et à la cupidité du soldat, qui se chargea de butin[1]. »

Qui ne serait frappé du sort de cette infortunée bicoque de Genouilhac, résumant, dans ses blessures et ses ruines, toute l'histoire de cette lutte fatale, où le vengeur n'est pas moins à craindre que l'oppresseur, et où les horreurs des crimes se multiplient par les horreurs des représailles !

1. *Histoire des troubles des Cévennes, ou de la guerre des Camisards*, t. I, p. 181-182.

On voit que Julien n'avait pas besoin de l'assentiment de Bâville pour appliquer le fameux système d'extermination avec lequel il était arrivé de Versailles. L'essai qu'il en fit à Genouilhac eut de promptes suites. Ce butin dont il permit à ses soldats de se charger, mit en appétit les catholiques hors cadre. On vit des paysans se soulever, et former une bande abominable, qui n'épargnait ni les maisons ni les biens, qui tuait indistinctement les hommes, les femmes, les enfants, qui pillait partout, et brûlait après le pillage. Dans cette bande, dont les exploits en suscitèrent d'autres, plus tard, étaient entrés les habitants de Chambourigaud, de Sénéchas, de Vielvic, de Ponteils, de Concoules, d'Aujac, de Malons, de Saint-André et de Saint-Florent ; mais ces derniers ayant surpassé tous les autres en cruautés, ce fut sous le nom de *Florentins* qu'ils furent tous connus. Brueys veut bien convenir que ces routiers contrevenaient, au moins autant que les Camisards, aux lois de l'État, qui ne permettaient pas de prendre les armes sans l'autorisation du roi. Julien ne se fit aucun scrupule d'accepter de pareils auxiliaires, comme on accepta, dans la suite, les *Camisards blancs*, troupe aussi irrégulière, mais moins sanguinaire toutefois, que celle des *Florentins*.

Revenons aux combattants des Cévennes. Quoiqu'ils eussent pris les armes dans les six diocèses que nous avons désignés, on a vu, par ce qui précède, qu'ils venaient de se concentrer dans les diocèses d'Alais et d'Uzès. Là se trouvaient leurs principaux chefs, Roland, Cavalier, Catinat, Rastanet, Joani, Rastelet. C'est qu'il s'agissait d'un grand coup, d'où dépendait pour eux le succès définitif de la guerre : il fallait obtenir le soulèvement du Vivarais. Pour cela, on devait d'abord y pénétrer, pour donner la main aux protestants de ce pays. Le chef des *enfants de Dieu*, qui avait ordonné cette expédition, la pressait vivement, car il venait de recevoir la nouvelle du remplacement de M. de Broglie par un autre maréchal de France, M. de Montrevel, qui arrivait avec de nouveaux régiments, et qui s'était fait précéder dans les Cévennes par un matériel considérable, embarqué à Lyon sur le Rhône.

Cavalier fut chargé d'aller provoquer l'insurrection du Vivarais. On reproche généralement à ce chef d'avoir perdu trop de temps à la petite guerre, aux coups de main sur les convois des ennemis, à la destruction des insignes du culte catholique, à des escarmouches contre les châteaux et les bourgs. Mais cette guerre n'était-elle pas la seule qui pût réussir aux Camisards ? Et quant à Cavalier, qui opérait dans la plaine, devait-il faire autre chose, s'il voulait éviter d'être écrasé par les gros bataillons que les généraux du roi tendaient naturellement à pousser contre lui ?

Quoi qu'il en soit, Cavalier va tenter en ce moment cette expédition du

Vivarais, qu'on l'accuse d'avoir retardée. Dès les premiers jours de février, il sort de Bouquet, à la tête de huit cents hommes. C'était la première fois qu'une si grande troupe était réunie sous ses ordres. Trente mulets le suivent, portant les bagages. Un homme envoyé des *Boutières*, arrivé dans son camp depuis quelques jours, doit le guider à travers des passages peu connus, et que la neige, qui couvrait encore les montagnes, rendait peu praticables à ceux qui s'y engageaient pour la première fois. C'est peut-être cette dernière circonstance qui l'arrêta encore, et le fit céder à la tentation de brûler quelques églises de plus.

Cavalier, pour arriver dans le Vivarais, passe la Cèze sans obstacle, à la hauteur de Rochaigude. On lui résiste à Saint-Jean des Agnels ; il est obligé de forcer ce bourg et d'en chasser les habitants. Après y avoir hébergé sa troupe, pendant la nuit, il le livre aux flammes. Mais le lendemain, comme il continue sa marche sur l'Ardèche, il rencontre à Vagnas un corps de six cents hommes qui vient l'attaquer à cette nouvelle étape. Composé de la noblesse et de la milice bourgeoise du bas Vivarais, ce corps était sous les ordres du comte Scipion du Roure, gouverneur de Saint-Esprit, et l'un des trois lieutenants généraux du Languedoc.

Le comte du Roure n'avait pas plutôt appris le dessein des Camisards sur le Vivarais, qu'il s'était concerté avec Julien, pour le faire échouer. Mais, au lieu de se tenir sur les bords de l'Ardèche, jusqu'à l'arrivée de ce général, qui accourait avec dix-huit cents hommes, il voulut se donner la gloire de vaincre seul le chef cévenol, qu'il espérait surprendre à Vagnas pendant la nuit. Ce fut lui-même qui se trouva surpris. Lorsque son avant-garde, conduite par un nouveau converti, le vieux baron de Lagorce, approcha du bourg, Cavalier avait eu le temps d'en sortir et d'embusquer sa troupe à l'extrémité d'un bois qui s'étend depuis Vagnas, en longeant la route, jusqu'à une assez grande distance du côté de l'Ardèche. Au bruit de la fusillade qui accueillit le baron de Lagorce, le comte du Roure accourut, pour l'appuyer. Mais déjà le vieux baron avait essuyé de nombreuses pertes, et, blessé à la cuisse de plusieurs balles, il gisait lui-même sur le lieu du combat. On se battait dans les ténèbres, et bien que devenue plus égale par la présence du comte, la lutte fut encore longue et meurtrière. Cavalier raconte qu'il fallut déloger les ennemis de derrière chaque tronc d'arbre ; mais enfin la victoire lui resta. Suivant Louvreleuil, elle n'aurait pas été si vivement disputée, et devant une charge à la baïonnette, ordonnée par le chef des Camisards, les gentilshommes catholiques auraient pris la fuite, sans même tirer un coup de fusil. Ce qui est certain, c'est que le comte du Roure ne ramena pas plus de soixante hommes du champ de bataille. Deux carmes se trouvaient parmi

les morts. L'infortuné Lagorce, étendu dans la neige, fut achevé par les Camisards à coups de crosse de fusil. Le terrain du combat était jonché de cinq cents cadavres ennemis[1].

Cependant cette victoire, toute brillante qu'elle était, avait le danger de laisser Cavalier dans une position éminemment critique. Derrière lui, et bientôt tout proche, était M. de Julien, avec ses dix-huit cents hommes de troupes royales ; devant lui, l'Ardèche, gardée par des milices que du Roure avait rejointes avec ses fuyards. C'était seulement de ce dernier côté que Cavalier, vainqueur la veille et maintenant pris entre deux feux, avait des chances de faire sa trouée, pour ramener au plus vite ses hommes dans les Cévennes. Avec ce coup d'œil qui lui faisait juger de tout d'une manière aussi sûre que rapide, il connut bien vite son péril et la seule ressource qui lui restait.

Dès que le jour parut, Cavalier marcha donc à la rencontre du comte du Roure et de ses milices, faisant entonner à ses soldats ce chant de triomphe :

Dieu que Juda connaît, Dieu qu'Israël adore,
Salem est ta demeure et Sion ton autel.
Ton bras de nos tyrans a rompu l'arc sonore,
Le glaive qui dévore,
Et le combat mortel !

Aux éclairs de ta foudre, à ta fumante tombe,
Le cœur manque au vaillant, le bras échape au fort,
Le char d'airain se brise et le coursier succombe,
Et le guerrier qui tombe
S'assoupit dans la mort.

Quand tu te lèveras, ô notre roi céleste,
Pour délivrer enfin tes élus d'ici-bas,
Le vent de ton tonnerre, à nos tyrans funeste,
En balayera le reste
Aux gouffres du trépas !

Arrivé sur la rive droite de l'Ardèche, Cavalier trouve le comte du Roure établi sur la rive gauche, avec ses troupes, accrues des populations du vallon. La rivière, gonflée par les neiges, était devenue un torrent profond et rapide. Devant cette infranchissable barrière, il fallut rétrograder. Cavalier se retira sur Vagnas ; mais, dans sa retraite précipitée, il se trouva cerné par des forces quatre fois supérieures aux siennes, sans qu'il pût espérer pouvoir, selon son habitude, leur échapper en disparaissant par les montagnes.

1. Peyrat, *Histoire des pasteurs du désert*, t. I, p. 386.

M. de Julien avait caché dans la forêt plus de la moitié de son monde, ne gardant sur la route que l'autre moitié, précédée d'une avant-garde de quarante grenadiers, à la tête desquels il marchait lui-même contre les Camisards. Il ordonna une première décharge, que ceux-ci essuyèrent sans s'ébranler. Ayant à leur tour déchargé leurs armes, les Camisards s'élancèrent, à la baïonnette, sur l'ennemi, qui, se laissant peu à peu refouler vers les bois, les attira ainsi dans son embuscade. Dès lors les Camisards sont enveloppés de toutes parts ; ils se dispersent dans toutes les directions, et, méconnaissant la voix et l'exemple de leurs chefs, qui s'efforcent en vain de les rassembler, ils se jettent pêle-mêle dans la forêt, dont chaque arbre masque un ennemi. On fit peu de prisonniers. « Ces enragés, dit Brueys, ne demandaient aucun quartier. »

On estime que les *enfants de Dieu* perdirent deux cents hommes, dans cette fatale journée, outre leurs bagages, leurs mulets, presque tous leurs chevaux et une grande quantité d'armes. S'il faut s'en rapporter aux *Mémoires* de Cavalier, ou plutôt aux mémoires publiés sous son nom, il ne reconnaîtrait qu'une perte de cinquante hommes dans ce second combat de Vagnas; mais dans ce nombre était Espérandieu, un des chefs les plus braves et le plus cher ami de Cavalier. Ce dernier lui-même courut de si grands périls, qu'il n'y échappa que par miracle. Plus d'une fois, cerné de tous côtés, il dut se faire jour avec son épée. Un moment, abandonné de tous les siens, il est poursuivi par deux grenadiers, qui déjà le saisissent. Cavalier, haletant et épuisé de forces, se retourne pourtant et fait face à ses deux adversaires: il brûle la cervelle au premier, blesse l'autre, qui s'enfuit, et ainsi délivré pour un moment, il reprend péniblement sa route.

Pendant ce temps, Ravanel et Catinat, qui étaient parvenus à rallier quelques brigades, attendaient Cavalier dans la forêt. Mais le soir venu, n'ayant eu aucune nouvelle de lui, ils durent penser que le jeune chef avait péri, et ils se décidèrent à reprendre tristement leur retraite. Pour se mettre à couvert des poursuites de M. de Julien, ils avaient à traverser le torrent impétueux de la Cèze ; ils le passèrent à la nage. Ravanel et Catinat sauvèrent les débris de l'armée, à travers un pays de montagnes dont tous les passages étaient occupés par des postes de milices, qui étaient devenues plus belliqueuses que de nature, depuis la nouvelle de la défaite des Camisards. Arrivés enfin, après vingt combats, au milieu des bois de Bouquet, ils purent respirer et panser leurs blessures.

Quand Ravanel vint le trouver à la tête des restes, encore redoutables, de sa division, Roland connaissait déjà le triste résultat de l'expédition du Vivarais. La douleur du chef des *enfants de Dieu* fut grande à la vue de ces

L'EXÉCUTION D'UN PASTEUR PROTESTANT (PAGE 494)

braves, diminués de plus d'un tiers, et dont les souffrances n'avaient pas néanmoins abattu le courage ; mais ce qui le tourmentait plus que tout, c'était l'incertitude où l'on restait touchant le sort de Cavalier. On interrogeait avec anxiété tous les soldats qui avaient pu le voir au milieu de l'action ou dans la retraite. Les uns assuraient qu'il était mort, les autres qu'il était fait prisonnier; toutes ces réponses témoignaient également que le jeune et valeureux chef était perdu pour eux. Aussi quel immense élan de joie, parmi tous ces hommes de cœur, lorsqu'un messager accourut de Vézenobre, annonçant son prochain retour! Ce qui lui était arrivé depuis que nous l'avons laissé dans la forêt de Vagnas tient plus de l'épopée que de l'histoire.

« Après son combat contre les deux grenadiers, dit M. Peyrat, Cavalier n'avait pu rejoindre sa troupe; cependant il rencontra bientôt quatre de ses compagnons, égarés comme lui dans la forêt; leur joie fut vive, mais courte ; ils entendirent dans le lointain la voix des troupes royales; ils se tapirent aussitôt sous un fourré de buissons croissant devant les rochers. Quelle ne fut pas leur surprise en voyant que la roche se creusait et formait une caverne, dont l'ouverture était masquée par des arbrisseaux! La neige, tombant à gros flocons, effaça leurs traces aux yeux de Julien, qui, bientôt après, passa rapidement, en excitant ses soldats à la poursuite de Ravanel. Surpris par la nuit dans cette grotte, ils n'en sortirent qu'un peu avant l'aurore; mais, dès qu'elle parut, ils reconnurent qu'ils étaient revenus vers le champ de bataille; ils y virent des milices occupées à dépouiller et à ensevelir les morts. Fuyant aussitôt dans une autre direction, ils découvrirent une métairie, où Cavalier trouva une femme avec ses deux jeunes garçons; il la pria de lui donner le plus âgé pour lui servir de guide jusqu'à Barjac ; elle refusa, et se pencha, d'un air mystérieux, à l'oreille de son fils, qui sortit aussitôt et se dirigea vers le champ de bataille. Cavalier soupçonna quelque trahison, s'éloigna rapidement et vit, un moment après, l'enfant revenir avec des milices. Il prévit que, ne le trouvant pas dans la maison, elles suivraient ses traces sur la neige, et, se croyant perdu sans ressource, il ressentit toutes les angoisses de la mort. Rejoignant ses compagnons, qu'il avait laissés dans la forêt, il craignit d'abattre leur cœur en leur révélant l'imminence du danger; enfin il leur avoua qu'ils ne devaient plus espérer que dans le ciel, et il leur adressa, pour les fortifier, une exhortation touchante et guerrière : « Frères, leur dit-il, si telle est la volonté du Seigneur, résignons-nous; mais que du moins la justice de notre sainte cause nous console en mourant! Nous n'avons pris les armes que pour repousser une servitude contraire à tous les principes de la société et de la religion! Nous avons combattu pour l'Évangile et pour Dieu! »

« Il les préparait ainsi à une mort qui leur semblait inévitable, quand tout à coup s'offrit à leurs yeux, pour dernière chance de salut, un torrent, et sur sa rive, une lisière sans neige. Marchant l'un à la suite de l'autre, dans l'eau et sur cette bordure de gazon, ils descendirent, une demie-lieue durant, le ruisseau, qui les conduisit hors de la forêt. Un quart de lieue plus bas, ils découvrirent, sous l'une de ses berges minée par les grandes eaux, une profonde excavation, vide alors;

l'ouverture en était obstruée de broussailles et de feuilles mortes charrriées par le courant; ils y entrèrent pour attendre, et sans voir les milices, qui, cherchant leurs traces disparues, passèrent devant eux et sur leurs têtes, et descendirent le torrent. Le soir, ils sortirent de leur retraite, à demi morts de froid et de faim, et s'acheminèrent, au hasard, vers le sud. Une lumière, brillant dans le lointain, les attira vers une maison isolée. Le vieillard qui l'habitait, seul alors, n'ouvrit que lorsque Cavalier s'annonça, d'un ton impérieux, comme un officier des armées royales. Ce pauvre paysan servit à ses hôtes affamés six œufs, les seuls qu'il avait, du pain de châtaignes et du vin aigre : ce mets leur parut délicieux. Ils payèrent largement et remercièrent, comme ils le devaient, cet homme, qui les conduisit jusqu'à Saint-Jean des Agnels. Près la Cèze, Cavalier descendit chez un ami, probablement le père de Rastelet, qui le croyait mort. Hélas! il n'avait pas non plus de nouvelles de son fils! Après avoir passé la Cèze, ayant de l'eau jusqu'au menton, le chef camisard rallia trente autres de ses soldats, avec lesquels il continua son chemin; mais sa chaussure était restée dans les neiges; les glaçons et les cailloux déchiraient ses pieds; il tomba exténué à une lieue de Bouquet. Laissant ses compagnons poursuivre leur route, il s'arrêta, avec deux ou trois d'entre eux, dans un hameau protestant, chez une vieille femme pieuse et fidèle. Elle accueillit, avec joie le prophète, qui, après tant de souffrances, passa dans cet asile une nuit bien douce; mais le matin, lorsque son hôtesse ouvrit la porte, elle y trouva une sentinelle. Le commandant d'un détachement royal, venu pendant la nuit pour fouiller la bourgade suspecte, avait posté devant chaque porte un de ses soldats. La vieille referme, et prévient Cavalier, qui se voit encore perdu, et presque sans espoir, en touchant au port. Le commandant arrive : « Recélez-vous ici des rebelles? — Oh! mon Dieu non! répondit la vieille tremblante. — Est-ce la crainte de mes soldats qui vous fait trembler ainsi? — Non, c'est la fièvre. — Pauvre femme! » et il sortit de la maison et du hameau, sans avoir découvert aucun Camisard. Cavalier repartit le soir, ne s'arrêta pas à Bouquet, où Ravanel n'était plus; il rencontra à Cuzet un autre débris de sa colonne, et arriva à Vézenobre, chez son ancien maître Lacombe, dont il avait jadis gardé les troupeaux. De là, il envoya un messager à Roland, qui accourut à sa rencontre vers Cardet. « La joie que nous eûmes de nous « revoir, dit-il, est inexprimable! Nous rendîmes grâces à Dieu comme si j'étais « échappé du sépulcre! »

« Catinat et Ravanel lui racontèrent leurs aventures et la mort d'Espérandieu, son ami, brave soldat, excellent officier. Ils attendirent vainement Rastelet[1]. »

M. de Julien, qui, sur le champ de bataille de Vagnas, faisait *casser la tête* aux protestants, pour s'en débarrasser, avait jugé à propos de réserver le major général Rastelet à la vengeance de Bâville. Condamné par l'intendant, cet infortuné chef fut rompu vif à Alais, le 4 mars 1703.

1. Peyrat, *Histoire des pasteurs du désert*, t. I, p. 393-396.

VII

Le maréchal Montrevel remplace le comte de Broglie. — Convocation de la noblesse protestante. — Ses tristes résultats. — Procès du baron de Salgas. — Expédition de Ganges. — Défaite de Roland à Pompignan. — Combat de la *Tour-de-Belot*. — Bâville fait détruire les maisons de trente et une paroisses des Cévennes.

Cependant le maréchal Montrevel, désigné par la cour pour remplacer le maréchal de Broglie dans le commandement militaire du Languedoc, était arrivé à Nîmes, à la tête de forces immenses, qui n'allaient pas à moins de soixante mille hommes.

Toutes ces forces ne déconcertèrent pas les *enfants de Dieu*. Ils répondirent à l'envoi de ces nouveaux renforts par un manifeste qui avait été composé en Hollande, et qui fut répandu dans tout le pays insurgé. Ce manifeste, adressé au roi, résumait, avec autant de force que de vérité, les motifs qui leur avaient mis les armes à la main, et les droits qu'ils réclamaient.

Après avoir rappelé que jamais les rois de France n'avaient eu de sujets plus fidèles ni plus tranquilles qu'eux, les religionnaires demandaient quels crimes ils avaient commis pour que le petit-fils de Henri IV, qui professait leur religion, et que leurs pères avaient servi dans les armées, leur eût retiré le pacte sacré, et juré devant Dieu, qui leur assurait l'exercice de leur culte. Ils rappelaient ensuite les excès qui avaient été commis envers eux depuis l'année 1666.

« Lorsqu'on eut fait, disaient-ils, la paix avec l'Espagne, les moines disaient hautement qu'on ne l'avait faite que pour nous détruire. On nous le donna peu de temps après à connaître, par les maux qu'on nous fit. On ne saurait déduire en détail toutes les cruautés qu'on a exercées envers nous. On fit d'abord marcher des dragons qui portaient avec eux la terreur et l'effroi. Tous nos pauvres gens des Cévennes, surpris et étonnés de ces mouvements et des propositions qu'on leur faisait sur le sujet de leur religion, répondirent qu'ils étaient prêts

à sacrifier au roi leurs biens et leur vie, mais que, leur conscience étant à Dieu, ils n'en pouvaient disposer.

« Il n'en fallut pas davantage pour obliger les troupes à se saisir des avenues et des portes des villes. Ils mettaient des garnisons par tous les chemins, et souvent ils entraient dans les maisons, l'épée à la main, en criant : *Tue, tue, calviniste !* Ils s'attachèrent ensuite aux personnes, et il n'y a ni méchancetés ni horreur qu'ils ne missent en pratique pour les forcer à changer de religion. Au milieu d'horribles hurlements et d'indignes blasphèmes, ils pendaient les gens, hommes ou femmes, par les cheveux ou par les pieds, aux planchers des chambres ou aux crochets des cheminées, et ils les faisaient enfumer avec des bottes de foin mouillées; ensuite il leur arrachaient les cheveux et la barbe, jusqu'à une dernière dépilation; ils les jetaient dans de grands feux, qu'ils avaient allumés exprès, et ne les en tiraient que quand ils étaient à demi rôtis. Ils en attachaient d'autres sous les bras avec des cordes, les plongeaient et les replongeaient dans les puits, et ne les en retiraient que quand ils étaient à demi noyés. Ils en battaient à coups de bâton, et les traînaient à l'église tout meurtris et rompus.

« Il est arrivé en quelques lieux, qu'ils ont attaché les pères et les mères aux quenouilles des lits, pour forcer à leurs yeux leurs femmes et leurs filles. A d'autres, ils arrachaient les ongles des mains et des pieds : ce qui ne pouvait se faire sans des douleurs inouïes. Ils enflaient encore des hommes et des femmes avec des soufflets, jusqu'à les faire crever.

« Ce que nous venons de dire n'est qu'un échantillon des terribles prodiges de fureur qui ont éclaté sur nous. Jamais l'enfer, dans les plus rudes persécutions, n'inventa de moyens aussi diaboliques que ceux dont les dragons et les moines qui les conduisaient se sont servis pour nous détruire... Enfin nos ennemis parvinrent à abolir et casser l'édit de Nantes, qui était un contrat perpétuel et irrévocable, donné en 1698 par Henri le Grand. Après la révocation de cet édit, on rasa nos temples et on bannit du royaume tous nos ministres à perpétuité, sans discontinuer de nous faire mille maux, sous divers prétextes. »

On rappelait ici les persécutions infligées aux hommes les plus pacifiques, que l'on avait forcés de se réfugier dans les bois ou les cavernes. On décrivait les exécutions des pasteurs et la misère des condamnés envoyés sur les galères ou dans les prisons. On racontait qu'une partie des habitants des Cévennes avaient été entassés, à Marseille, sur des vaisseaux, et transportés dans les colonies.

« Le premier vaisseau qu'on y envoya, ajoutaient les religionnaires, et qui était tout chargé de nos pauvres gens, périt proche de la Martinique, où on les envoyait : la plus grande partie, tant hommes que femmes et filles, furent noyés et submergés. Nous avons souffert tous nos terribles maux, dans l'espérance que Dieu toucherait le cœur des ennemis et leur ferait connaître l'injustice de tant de persécutions. Nous sommes demeurés tranquilles, nous tenant resserrés dans nos bois et dans nos montagnes, où quelques bons personnages sans lettres, sans études, comme les apôtres de Jésus-Christ, mais pleins de piété, se mirent

à nous consoler dans nos bois, nos cavernes ou nos maisons. C'étaient des gens simples, cardeurs, tisserands, maîtres d'école, dont nos peuples furent si édifiés, qu'il n'y eut personne, tant hommes que femmes, qui ne voulût entendre ces nouveaux prédicateurs ; de sorte que, le nombre s'augmentant, on résolut de s'assembler à la campagne,' sans bruit, sans éclat, sans armes. Nous choisissions les lieux écartés, les heures de la nuit, pour faire ces exercices en repos et en sûreté. Dans ces assemblées, on lisait la parole de Dieu, on chantait ses louanges, on faisait des prières pour le roi et pour l'État. Rien n'était plus innocent; mais les moines et les prêtres suscitèrent contre nous de nouvelles persécutions. Ils faisaient embusquer des troupes dans les lieux où nos gens devaient passer, ils les faisaient prendre et mettre en prison, puis les faisaient condamner, les hommes et les femmes, à être pendus, ou au moins, les hommes, à être conduits aux galères, les femmes, à être enfermées dans les couvents.

« Si par hasard, les dragons découvraient les lieux où nos gens étaient assemblées, ils tiraient sur eux sans miséricorde, comme sur des bêtes sauvages, sans distinction d'âge ni de sexe, même sur les femmes enceintes, qu'on faisait mourir cruellement, avec l'enfant qu'elles avaient dans le ventre.

Après vingt ans de souffrances inouïes, voyant qu'il nous fallait tous périr, qu'il n'y avait plus d'autre parti à prendre, pour éviter la mort, que de prendre les armes, nous les avons prises, prêts à les déposer le jour où l'on voudrait nous rendre la justice que nous réclamons. Ce n'est point ici une révolte ni une rébellion : c'est un droit de la nature qui nous oblige, en conscience, de repousser la violence par la force. Autrement, nous serions complices de nos propres malheurs, traîtres à nous-mêmes et à notre patrie. Nous ne voyons partout que misère, injustice et tyrannie. Nous ne savons quels sont ceux qui gouvernent la France; mais nous n'y comprenons rien; car jamais un bon roi, comme le nôtre, n'a pris plaisir à détruire ses sujets innocents, à les pendre, à les massacrer, parce qu'on les trouve priant Dieu dans les maisons ou dans les trous de la terre.

« Nous n'ignorons pas les préparatifs de guerre qu'on fait contre nous. Le maréchal Montrevel nous menace d'un grand nombre de troupes, pour nous détruire. Notre résolution et notre intrépidité ont jusqu'à présent déconcerté nos ennemis. Nous ne serons point épouvantés de leur grand nombre; nous les poursuivrons partout; nous userons de justes représailles contre nos persécuteurs, en vertu de la loi du talion, ordonnée par la parole de Dieu et pratiquée par toutes les nations du monde, et nous ne mettrons jamais bas les armes que nous ne puissions professer publiquement notre religion, conformément aux édits et déclarations qui nous en confèrent le droit, et qu'on viole aujourd'hui, sans honte ni justice. »

Ce manifeste fit une grande impression en Europe ; tous les esprits mesurés et prévoyants en furent frappés, même à la cour de Versailles. Mais le roi était décidé à pousser jusqu'au bout l'œuvre qu'il avait entreprise, et Montrevel avait l'ordre d'être impitoyable.

Le manifeste des Camisards se terminait par l'annonce d'une vigoureuse résistance et de représailles. Les effets ne tardèrent pas à suivre les paroles

Dès que Cavalier put rassembler en un corps ce qui restait de sa troupe, dispersée, comme on l'a vu, à la funeste affaire de Vagnas, il songea à se réunir à Roland. Attaqué près de Saint-Manet, entre Anduze et Nîmes, pendant qu'il cheminait en chantant des psaumes, un de ses pelotons mit en fuite un détachement de quatre cents miliciens de la marine, après leur avoir tué sept ou huit hommes. A la *Croix de la Fougasse*, non loin de Nîmes, Ravanel et Catinat font tête au maréchal Montrevel lui-même, sorti de la ville, avec un corps de cinq mille hommes. Enveloppés de toutes parts, on les vit charger deux fois à la baïonnette, se mêler aux chevaux des escadrons ennemis, et s'ouvrir, à travers leur masse, un chemin sanglant, pour gagner une hauteur, derrière laquelle ils disparurent. Dans cette résistance héroïque contre un ennemi dix fois supérieur en nombre, ils perdirent cent hommes et une jeune et belle prophétesse, qui fut trouvée parmi les morts ; mais ils firent des prodiges de valeur, qui étonnèrent le maréchal lui-même.

Le même jour, Castanet entre à Fraissinet-de-Fourques, bourg dont les habitants, presque tous catholiques, avaient naguère cruellement maltraité des femmes qui revenaient d'une assemblée religieuse. Le prophète exige que les habitants lui rendent les armes : les miliciens, retranchés dans les corps de garde, répondent par une décharge qui lui tue vingt hommes. Castanet, dans le premier mouvement de sa fureur, ordonne de livrer le village aux flammes ; il consent pourtant à borner sa vengeance aux parents des coupables. Dans cette terrible exécution, trente-trois personnes furent égorgées.

En apprenant les massacres de Fraissinet, Montrevel fait piller et brûler Euzet et Saint-Jean de Ceirargues, deux bourgs fidèles à Cavalier, lequel riposte en brûlant les églises de douze bourgades catholique, entre Ners et Verfeuil. A Ners, ses soldats surprennent le curé de Deaux, le traînent sur le bord du Gardon, et l'y précipitent à coups de hache. Des deux côtés c'est une guerre de représailles et d'extermination.

Plus longuement décrits, ces horribles détails fatigueraient le lecteur, et nous serions entraîné à perdre de vue l'objet de cet ouvrage, qui n'est point le récit complet et suivi des faits d'armes de cette guerre, mais bien l'histoire des phénomènes merveilleux qui l'ont accompagnée et entretenue. On connaît suffisamment le caractère sauvage de cette lutte ; nous pouvons donc nous borner maintenant à retracer à grands traits les principales actions militaires qui la conduisirent à une fin marquée d'avance par l'inégalité des forces des combattants.

Roland avait réuni sa troupe à celle de Cavalier ; mais, au moment de tenter une expédition avec leurs forces réunies, Cavalier fut arrêté par une maladie, qui le força de se retirer chez un de ses amis, dans la vallée de

LE MARÉCHAL MONTREVEL FAIT BRULER PRÈS DE NIMES, UN MOULIN OU LES PROTESTANTS TENAIENT UNE ASSEMBLÉE RELIGIEUSE (PAGE 501)

Beaurivage. Roland attaque seul et force la petite ville de Sumène. A peine sorti de ses murs, il rencontre et détruit tout entier un corps d'infanterie, dont il fait jeter les cadavres dans le Rieufort. Il marche ensuite sur Ganges, ville amie, et lance de tous côtés une nuée de Camisards, pour tromper l'ennemi sur la vraie direction qu'il fait suivre à sa petite armée, forte alors de quinze cents hommes.

Cependant, investi et resserré par de nombreux corps de troupes royales qui vont se multipliant chaque jour, Roland est forcé d'accepter une bataille près de Pompignan.

Entre les villages de Pompignan, Ferrières et Corconne, s'étend une plaine, d'un accès difficile. D'un côté, elle est entourée par un bois de chênes; de l'autre, elle est fermée par une montagne nue et pleine de rochers. Tel est le terrain où le général Parate, un des lieutenants du maréchal, s'était établi. Il avait embusqué son infanterie dans le bois et caché les miquelets de Palmerolles dans les rochers de la montagne. Le général Parate, à la tête de ses dragons, descendit par une gorge où l'on ne pouvait passer que deux à deux, pénétra par là dans la plaine, et se porta sur Pompignan, pendant que le maréchal Montrevel y arrivait d'un autre côté. Les Camisards, qui s'étaient rangés en bataille, dans la plaine, devaient se trouver, par cesdispositions, complètement entourés. Cependant ils attendent de pied ferme les troupes du général Parate, essuient leur feu sans s'ébranler, et ripostent. Parate les charge aussitôt, le sabre à la main. Voyant en même temps l'infanterie du maréchal s'avancer vers eux, les Camisards veulent gagner le bois; mais dans ce moment leur colonne est coupée. Catinat et Ravanel, aux prises avec les dragons, *firent des actions dignes des plus grands capitaines*[1].

Roland se croit sauvé en s'adossant au bois, mais il tombe dans une première embuscade; il veut alors gagner la montagne, et tombe dans les miquelets. Ainsi pressé, rompu, enveloppé de toutes parts, il se sauve comme il peut dans la montagne, en s'ouvrant un chemin à travers les miquelets. Les débris des troupes de Ravanel et de Catinat, rompus eux-mêmes par les charges répétées de la cavalerie, viennent bientôt l'y rejoindre. Les *enfants de Dieu* laissèrent trois cents morts dans la plaine; tous les blessés restés sur le champ de bataille furent achevés par les avides miquelets, qui s'emparèrent de leurs dépouilles (mars 1703).

Un mois après cette funeste journée de Pompignan, les *enfants de Dieu* éprouvèrent, par le fait d'une trahison, une perte deux fois plus grande encore à la *Tour-de-Belot*. Un meunier du Gardon d'Alais, nommé

1. Court, *Histoire des Camisards.*

Guignon, était le pourvoyeur de l'armée camisarde, conduite cette fois par Cavalier ; car Roland, blessé grièvement à Pompignan, avait dû chercher à son tour une retraite. Malgré son nom de mauvais augure, Guignon, le meunier avait su s'attirer la confiance de Cavalier par ses démonstrations extraordinaires de piété. Il avait, d'ailleurs, deux fils dans cette troupe, à la subsistance de laquelle il s'employait. Cette dernière considération ne put arrêter ce misérable, qui consentit à vendre les siens pour une somme de cinquante louis, que Montrevel lui fit compter, par les mains d'un autre traître.

La Tour-de-Belot était une bergerie abandonnée, qui tirait son nom d'une vieille tour, reste d'un château féodal, sur les ruines de laquelle cette bergerie avait été bâtie. Un mur de pierres sèches l'entourait, et lui formait une cour spacieuse. A la tombée du jour, les *enfants de Dieu* y arrivèrent fatigués. Avant de s'endormir, après le repas préparé par le meunier, ils eurent le soin de placer une soixantaine de sentinelles hors de l'enceinte et sur les chemins de la plaine. Guignon avait disparu, mais on ne s'en inquiétait pas, car on le croyait retourné à son moulin.

A dix heures du soir, trois fortes colonnes de troupes royales sortent d'Alais, et protégées par une nuit sombre, arrivent inopinément sur les vedettes les plus avancées, qu'elles surprennent et égorgent. Les brigadiers de garde n'ont eux-mêmes que le temps de faire feu, et de se replier, pour n'être pas enveloppés. Ils courent jeter l'alarme dans le camp endormi. Aussitôt Cavalier, Salomon, Abraham, se lèvent précipitamment, en criant : *Aux armes! aux armes!* Les ennemis, de leur côté, crient: *Tue! tue! point de quartier!* Ils sont si nombreux, que déjà ils ont tout entouré. Cependant Cavalier, ralliant autour de lui quatre cents hommes, repousse les assaillants avec vigueur. On se bat alors au milieu des ténèbres; on s'entre-tue sans se voir et sans se connaître. Les troupes royales, après avoir été un moment repoussées, regagnent du terrain. Les Camisards se cantonnent dans le moulin, et par des meurtrières qu'ils y pratiquent, ils font feu au hasard, atteignant également l'ami et l'ennemi; d'autres se retranchent derrière un ravin, d'où ils continuent le feu.

Ils ne pouvaient cependant résister à un ennemi qui se renouvelait sans cesse, ni parvenir à dégager ceux de leurs frères restés dans la maison. L'aurore se leva enfin sur ce carnage affreux, montrant à Cavalier l'impossibilité où il était de tenir plus longtemps sans voir périr les braves qui l'avaient suivi hors de la maison. Il ne dut songer qu'à leur salut, et gagna avec eux les bois de Saint-Benezet.

Les trois cents Camisards restés dans la Tour-de-Belot, se défendaient avec

l'énergie du désespoir. Pendant la nuit, ils avaient muré à la hâte la porte extérieure. Derrière ce mur sec et naturellement percé à jour, ils tiraient à coup sûr. Refoulés enfin dans la cour, ils firent encore un feu si violent, que le brigadier Plange, qui commandait les troupes royales, dut envoyer prendre de l'artillerie à Alais. En attendant l'arrivée du canon, on ne cessait pas de jeter dans la maison des grenades, qui finirent par y mettre le feu. Les derniers assiégés, chassés par l'incendie, après s'être défendus en désespérés, de chambre en chambre, périrent tous dans les flammes.

Le combat avait duré huit heures. On trouva dans la bergerie quatre-vint-treize cadavres. Cent dix-huit furent relevés sur les bords du ravin. Les troupes royales avaient éprouvé des pertes beaucoup plus considérables ; mais, eu égard aux gros bataillons du maréchal, ce n'était qu'une égratignure.

Le maréchal Montrevel venait de remporter, à Pompignan et à la Tour-de-Belot, deux victoires honorables ; il les souilla, bientôt après, par un acte abominable de cruauté.

Le dimanche des Rameaux, cent cinquante protestants de Nîmes, la plupart femmes, enfants ou vieillards, s'étaient réunis dans un moulin situé aux portes de la ville, pour y prier. Le maréchal Montrevel se trouvait à table quand on vint l'informer de l'existence de cette assemblée religieuse. Aussitôt il fait armer ses dragons, et court, en personne, faire investir le moulin. Les soldats, à un signal donné par le maréchal, enfoncent la porte, et se mettent à massacrer tout ce qui tombe sous leur main. Les malheureuses victimes n'opposaient aucune résistance et tendaient la gorge aux bourreaux. Le maréchal trouva pourtant que cette exécution traînait trop en longueur ; il fait retirer les soldats, fermer les portes sur le reste des protestants, et mettre le feu au moulin. Les flammes dévorent bientôt l'édifice : on voit alors quelques misérables couverts de blessures et à demi brûlés, qui essayent de sortir de cette fournaise ; on les repousse dans les flammes à coups de baïonnette. Tous les protestants qui composaient cette assemblée, périrent dans cette horrible exécution. Seule, une jeune fille de dix-sept ans avait pu s'échapper, grâce à l'humanité et à la protection du domestique du maréchal. Ce dernier, informé du fait, fit pendre au plus vite la jeune fille, ce qui était d'autant plus facile qu'à Nîmes la potence était toujours dressée et l'échafaud en permanence, depuis l'arrivée de Montrevel. Quant au libérateur de la jeune fille, les sœurs de la Miséricorde ayant demandé sa grâce au maréchal, il se la laissa arracher ; mais, ayant pris en horreur celui qui n'avait pu se défendre de cet acte d'humanité, il le chassa de sa maison, de la ville et du Languedoc.

Toute la fin de cette année 1703 est remplie des actes barbares du maréchal Montrevel, parfaitement secondé, d'ailleurs, par Julien et Planque. Le maréchal finit par autoriser les déprédations et les excès des *cadets de la croix*. Il les mit à sa solde, sur le même pied que les troupes royales ; il les enrégimenta, en leur donnant pour chef un ancien soudard, nommé Gabriel, devenu ermite, et que l'évêque Fléchier, de son côté, délia du vœu de solitude, pour lui permettre d'agir librement en faveur de la bonne cause. Les expéditions de l'*ermite* et de sa bande ne consistaient qu'à piller et à commettre des meurtres raffinés. Ces nouveaux croisés arrêtaient les voyageurs, sur les grandes routes ; les tenant en joue, ils les forçaient à réciter certaines prières catholiques, et ceux que la peur troublait, ou qui ne récitaient l'oraison qu'en balbutiant, étaient exécutés sans miséricorde.

Comme l'exemple est contagieux, les protestants eurent aussi leurs routiers. Des bandes, qui prirent le nom sinistre de *Camisards noirs*, et qui, s'ils n'étaient point du parti protestant, en portaient du moins la cocarde, imitèrent les exploits des séides de l'ermite. Composées de déserteurs et de voleurs de grands chemins, elles avaient pour chef un boucher d'Uzès, qui égorgeait les hommes sans scrupule et comme par métier. Les chefs de l'insurrection religieuse désavouèrent toujours ces hideux auxiliaires, et plus d'une fois, ils les châtièrent avec rigueur.

Le maréchal publiait ordonnances sur ordonnances. Celle du 1er mars reproche aux nouveaux convertis de n'avoir pas obéi à l'ordre qu'ils avaient reçu du roi de courir sus aux *fanatiques*, sous la menace du pillage, de la confiscation et de l'enlèvement des paroisses incorrigibles. Cette menace reçut d'ailleurs son exécution. Tous les nouveaux catholiques des paroisses insurgées furent enlevés par les soldats et renfermés dans les prisons. Les suspects de vingt-deux paroisses furent saisis et déportés : les femmes et les vieillards dans les forteresses du Roussillon, les hommes vigoureux aux colonies. Les troupes furent occupées, pendant tout le printemps, à ces enlèvements d'individus.

Mais la guerre, loin de s'apaiser par ces exécutions, grandissait chaque jour. Toutes les hautes Cévennes étaient en feu. C'est alors que Bâville proposa à la cour de renouveler dans le Languedoc l'horrible dévastation qu'il avait lui-même accomplie, en Allemagne, dans le Palatinat insurgé, pendant qu'il servait sous les ordres de son maître Louvois. Il fit connaître à la cour la nécessité, selon lui, de ravager complètement une certaine partie du Languedoc, afin de mettre un désert entre l'armée catholique et les rebelles. On recula longtemps, à Versailles, devant cette affreuse résolution, qu'appuyaient pourtant, avec énergie, le maréchal Montrevel

et Planque, auteurs d'un projet du même genre, plus cruel encore, et qui avait été écarté. « Sa Majesté, écrivait le ministre Chamillart, est convaincue des rigueurs qu'il faut avoir contre ces scélérats, mais elle a de la peine à donner les mains que l'on vienne aux dernières extrémités contre ses sujets. » Après plusieurs mois cependant, le roi se familiarisa avec ce projet ; il finit par l'accepter, et l'ordre arriva de Versailles de mettre à exécution le plan de destruction proposé par le gouverneur de la province.

Ce projet consistait à rayer de la carte de France *trente et une paroisses* des Cévennes, situées dans un rectangle, dont Alais, Genouilhac, Meyrueis et Ispagnac formaient les quatre angles, et qui ne comprenaient pas moins de quatre cents soixante-six villages.

La dépopulation de ces paroisses, qui détruisait tout le diocèse de Mende, commença immédiatement ; on était à la fin de septembre et on voulait terminer tout avant l'hiver. Trois jours seulement furent accordés aux habitants des paroisses *condamnées*, pour se rendre, avec leurs meubles et leurs bestiaux, dans certains lieux qui leur furent désignés.

Les quatre cent soixante-six villages ou hameaux qu'il s'agissait de raser, étaient rangés en triangle au pied de la Lozère, et presque tous renfermés dans le diocèse de Mende. M. de Julien, dont le zèle était connu, fut chargé de procéder à cette dévastation.

Les troupes arrivèrent, suivies de longues files de mulets, chargés de haches, de pelles, de leviers, etc. On recommanda aux soldats d'abattre les maisons des huguenots en les sapant par la base, de manière à faire tomber les murs. Mais ce n'était pas là une besogne facile. Malgré le nombre considérable de miliciens occupés à cette œuvre sinistre, on avançait lentement, car on rencontrait bien des obstacles. La plupart de ces maisons étant solidement bâties et voûtées, leur destruction exigeait un long travail. Elles étaient souvent éparpillées dans la campagne, et on avait beaucoup de chemin à faire pour s'y transporter. En outre, il fallait, chaque jour, marcher plusieurs heures pour trouver aux soldats des vivres et des subsistances, dans un pays où tout se fermait devant eux. Enfin, l'hiver approchait, et les démolisseurs allaient manquer d'abri.

M. de Julien fit connaître à la cour les difficultés inattendues que rencontrait son œuvre de destruction, et il demanda, pour en finir, l'autorisation de remplacer la sape par le feu. Le 14 octobre 1703, cette permission lui fut envoyée. Tout aussitôt, la flamme ravagea les maisons, les granges, les fermes et les moulins. On avait d'abord recommandé de laisser debout les maisons des catholiques et de ne s'attaquer qu'aux demeures des huguenots. Mais cette distinction eût pris trop de temps : t out fut livré aux flammes.

Les fermes isolées, les huttes de bergers dispersées dans les montagnes, tout passa par le feu. Pas une cabane ne resta debout. Les arbres mêmes furent coupés et les récoltes pendantes incendiées. Il fut même défendu aux anciens habitants des villages anéantis de retourner dans leur pays, pour ensemencer leurs champs.

Ceci se passait sur la terre de France, au mois de novembre 1703, dans la soixantième année du règne de Louis XIV, dit *le Grand !*

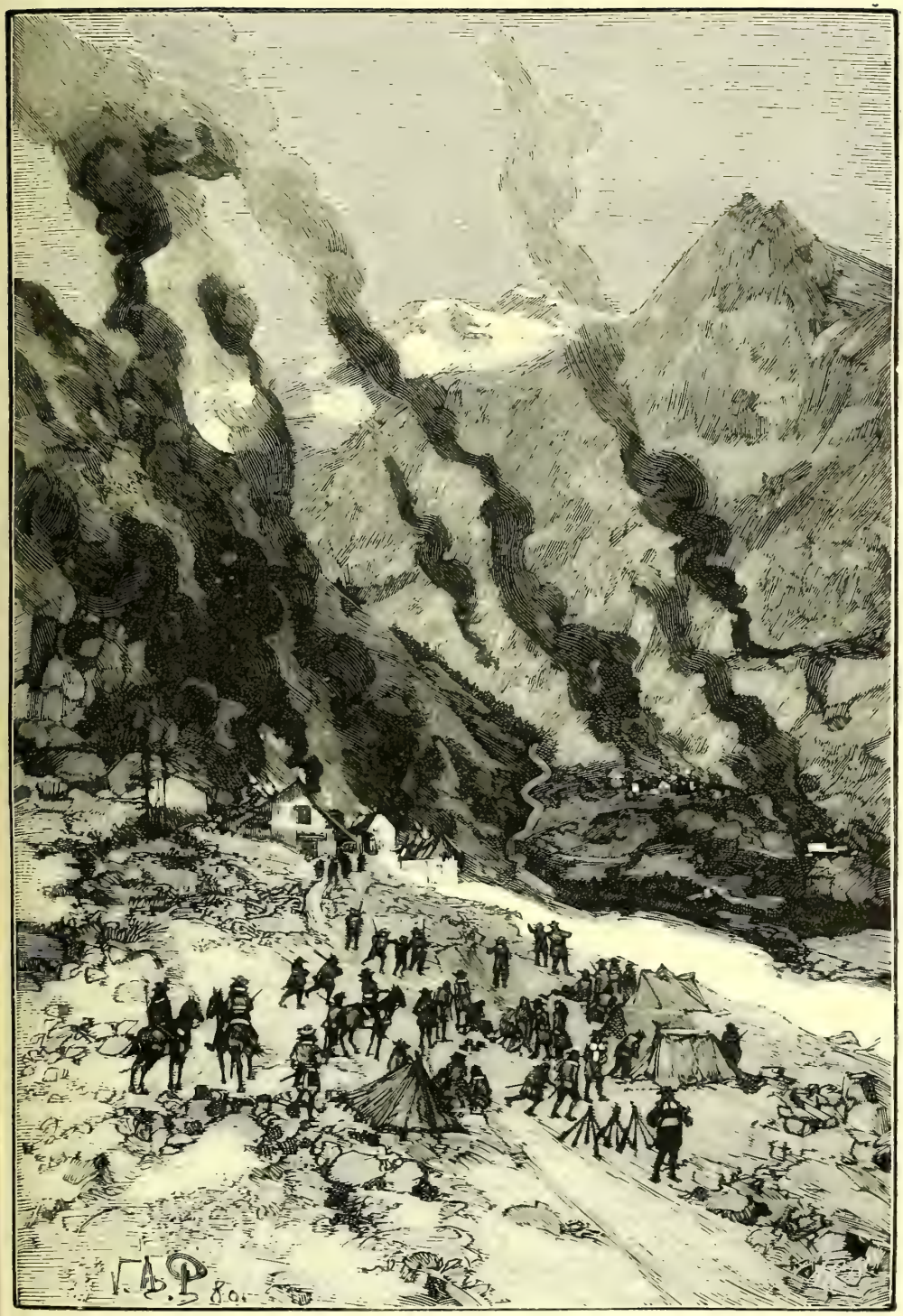

465 MAISONS DU DIOCÈSE DE MENDE FURENT RASÉES OU BRULÉES (PAGE 503).

VIII

Victoire de Jean Cavalier à Saint-Chattes. — Sa défaite à Nage. — Arrivée du maréchal de Villars dans le Languedoc. — Le héros pacificateur. — Le baron d'Aigaliers prépare la conclusion de la paix. — Entrevue de Cavalier et du général Lalande au pont de l'Avène. — Conférence de Villars et de Cavalier, à Nîmes. — Rejet du traité de Nîmes par Roland et ses Camisards. — Cavalier abandonné. — Mord de Roland. — Fin de l'insurection religieuse.

Loin d'anéantir l'insurrection, cet affreux exploit lui donna de nouvelles forces. Quand les nouveaux convertis n'eurent plus pour tout bien que leur hache et leur faux, ils passèrent, avec ces armes, au camp des *enfants de Dieu*. Ceux-ci purent donc venger glorieusement leurs défaites de Pompignan et de la Tour-de-Belot. Ils trouvèrent encore plus d'un beau champ de bataille à Lussan, aux roches d'Aubais, à Martignargues et au pont de Salindre. Par malheur, les traîtres devinrent fréquents dans leurs rangs ; l'or prodigué par Montrevel leur fut plus funeste que son vandalisme. Les chefs commençaient à sentir fléchir leur confiance, mais ils tenaient ferme, et si leurs espérances diminuaient, leur courage restait le même. Dans les premiers mois de l'année 1704, Cavalier remporta, à Saint-Chattes, sur les bords du Gard, une grande et dernière victoire, la plus complète de toutes, contre les troupes royales, commandées par le général La Jonquière. Dans cette affaire, un régiment tout entier, le régiment de la Marine, que Montrevel n'avait obtenu de la cour qu'à force d'instance, resta sur la place, avec ses vingt-cinq officiers et ses six cents soldats. Blessé à la joue, le général La Jonquière ne s'échappa qu'avec peine, en passant le Gard à la nage et laissant aux mains des Camisards un butin considérable. De tout ce butin, Cavalier ne prit que le cheval du général qu'il avait vaincu.

Montrevel, dont l'incapacité militaire et politique commençait à être jugée, fut tout à fait perdu après ce désastre. Le ministre Chamillart lui reprocha, dans une lettre, en termes fort durs, d'être resté à Uzès, pendant qu'il envoyait un de ses lieutenants se faire battre par Cavalier.

Le successeur que la cour donnait au maréchal Montrevel, n'était rien moins que l'héroïque Villars, le vainqueur de Friedlingen, le plus habile général de Louis XIV.

Montrevel sut, pourtant, se ménager une belle sortie. On savait que son départ du Languedoc était fixé au 16 avril. Depuis trois jours, il faisait courir le bruit qu'il se rendait à Montpellier : une partie de ses équipages avait même pris les devants, dans cette direction. Il avait rassemblé un grand concours de troupes, sous le prétexte de lui servir d'escorte, ou d'aller au-devant de son successeur. Tout cela cachait un piège, dont Cavalier ne sut pas se défier.

Le 15 au soir, il était venu coucher à Caveirac, à une lieue de Nîmes, pour commencer dans la Vaunage une expédition que favorisait le prochain départ du maréchal. Le lendemain, il sort de ce bourg, enseignes déployées et s'arrête dans le voisinage pour faire exécuter quelques évolutions à sa troupe. Cependant Montrevel, que Cavalier croyait en route pour Montpellier, faisait épier tous ses mouvements. Il s'était arrêté à Sommières, entre Nîmes et Montpellier, et il avait de là envoyé ses détachements sur différents points. En même temps, il avait ordonné au gouverneur de Nîmes de lui envoyer plusieurs compagnies de suisses et de dragons et autant de troupes qu'il en pourrait réunir. Ces dispositions prises, le maréchal part de Sommières, à neuf heures du matin, avec plusieurs compagnies, et marche sur la Vaunage. Tous les corps qu'il avait mis en mouvement, exécutèrent avec tant de précision les marches qui leur avaient été désignées, que la troupe de Cavalier, forte de huit cents fantassins et de cent chevaux, se vit tout à coup investie par une armée de six mille hommes.

Dans ce moment désespéré, le jeune chef cévenol montra autant de sang-froid que de bravoure. « Enfants, dit-il à ses compagnons, nous sommes pris et roués vifs si nous manquons d'audace. Nous n'avons plus qu'un moyen : il faut se faire jour et passer sur le ventre à ces gens-là. Suivez-moi, et serrez-vous. » Alors, toute la troupe se masse, ne forme qu'un bloc, et fond, avec une ardeur sans égale, sur les rangs ennemis, dont l'épaisseur les arrête. Les armes se croisent ; on se mêle, on se prend aux cheveux. Cavalier tue, de sa main, trois dragons, fait une trouée au milieu des troupes royales, et s'ouvre un chemin avec son épée. Il laisse les deux tiers des siens sur le champ de bataille ; mais ce qui passa, passa en bon ordre.

Montrevel put dire ces paroles qu'on lui prête : « C'est ainsi que je prends congé de mes amis, » et Villars lui-même rendit justice à sa conduite dans cette journée.

La victoire *in extremis* du maréchal Montrevel fut le coup de grâce porté

à l'insurrection camisarde. Villars n'eut plus qu'à l'enterrer doucement. Ce guerrier illustre apportait, d'ailleurs, dans le Languedoc un système politique tout nouveau, et qui devait singulièrement faciliter les transactions. Villars avait compris tout ce que l'on pouvait attendre des conseils de la modération ; il vit bien que la guerre injuste et féroce que l'on poursuivait, ne pourrait conduire qu'aux résultats les plus déplorables ; qu'il était temps de changer de système, d'arrêter la persécution et de recourir aux voies conciliatrices. Un jeune et généreux gentilhomme protestant d'Uzès, le baron d'Aigaliers, qui s'était donné la mission de faire descendre les bienfaits de la concorde et de la paix sur son malheureux pays, s'était rendu à Paris, pour faire entendre au roi et à Villars un langage que personne n'avait encore tenu. Villars avait prêté une oreille docile aux paroles du baron d'Aigaliers, et il emmenait avec lui le jeune gentilhomme dans le Languedoc.

Dès son arrivée à Nîmes, Villars reconnut toute la vérité des assertions de d'Aigaliers. Il put s'assurer, par ses yeux, que les prétendues conversions dont on avait fait tant de bruit à la cour, n'existaient point ; car sur dix mille convertis, il ne s'en trouvait pas deux de sincères. Il constata enfin que tout le mal provenait des barbaries atroces par lesquelles l'intendant de la province et les généraux envoyés par la cour, avaient irrité les esprits, et fini par amener une guerre d'extermination.

Le maréchal de Villars fit annoncer qu'il ne venait point pour violenter les consciences, mais pour remettre les rebelles sous l'obéissance du roi ; qu'il voulait oublier le passé et rétablir la paix entre tous, sans regarder à leur religion. Il promettait amnistie pleine et entière à ceux qui se soumettraient et déposeraient leurs armes.

On résolut de faire sonder les intentions des chefs des Camisards. On ne s'adressa pas à Roland, dont on connaissait le caractère ferme et les idées positivement arrêtées concernant la guerre ; mais on songea à Cavalier, jeune et plus accessible qu'aucun des autres chefs aux séductions d'une habile diplomatie. On envoya donc au chef cévenol son ancien maître, Lacombe, chez qui il avait gardé les troupeaux, pendant son enfance. Dans sa conversation avec Lacombe, Cavalier laissa percer des intentions de paix. Sans doute il était las de cette guerre sans espoir, et peut-être ambitionnait-il une gloire plus éclatante que celle qu'il avait acquise dans cette obscure campagne de partisans.

Le général Lalande, un des lieutenants de Villars, osa, dès lors, offrir une conférence à Cavalier, qui se hâta de l'accepter.

Au jour donné, Cavalier et le général se rendirent, chacun avec une escorte convenue, sur le pont de l'Avène, à une demi-lieue d'Alais.

Après les premiers compliments, le général Lalande présenta et remit à Cavalier, son frère, qui était prisonnier à Alais : « Le roi vous le rend, » lui dit-il. Les deux frères s'embrassèrent en pleurant ; ils ne s'étaient pas vus depuis la mort de leur mère. Ensuite Cavalier et Lalande, quittant leur escorte, se retirèrent seuls sur le pont.

« Le roi, dit le général, souhaite, dans sa clémence, terminer la guerre qui existe entre ses sujets, guerre allumée et entretenue par ses ennemis. Quelles seraient vos prétentions et vos demandes ?

— Trois choses, répondit Cavalier : la liberté de conscience, la délivrance de nos frères retenus dans les galères et les prisons, et, si on nous refuse la première demande, la faculté de sortir de France. »

Sans répondre aux deux premières conditions, le général diplomate saisit au vol la troisième, et interrompant Cavalier :

« Combien de personnes, dit-il, prétendriez-vous emmener avec vous, hors du royaume ?

— Dix mille de tout sexe et de tout âge.

— C'est impossible, reprit Lalande ; on pourrait vous en accorder pour deux mille, mais non pas dix. »

Après d'autres paroles par lesquelles Lalande réussit, sinon à conquérir, du moins à ébranler le trop jeune chef cévenol, Lalande voulut être conduit vers les Camisards qui lui servaient d'escorte. Il les considéra avec curiosité, et leur présentant une bourse de cent louis :

« Voilà, leur dit-il, pour boire à la santé du roi.

— Ce n'est pas de l'argent qu'il nous faut, répondirent-ils, mais la liberté de conscience. »

L'entremetteur Lacombe prit la bourse et la garda.

Pendant ce temps, Roland était remonté dans les hautes Cévennes, et il s'y tenait sous les armes, comme pour rester en dehors des transactions de Cavalier, qu'il se réservait au besoin de trancher avec son épée, si elles ne convenaient pas aux intérêts des siens.

Le baron d'Aigaliers parvint aussi à obtenir une entrevue de Cavalier. Les deux jeunes gens, qui ne s'étaient jamais vus, s'embrassèrent comme s'ils se fussent connus depuis longtemps. Cavalier reçut alors une proposition qui devait prodigieusement flatter son orgueil : on lui parla d'une entrevue avec le maréchal de Villars en personne.

Après divers pourparlers, et ayant obtenu l'acquiescement de la cour à cette démarche, Villars eut, en effet, une conférence avec Jean Cavalier. Un maréchal de France, l'un des plus grands généraux de l'Europe, vint traiter d'égal à égal, avec un ancien valet de bergerie, devenu chef de révoltés.

A la suite de la nouvelle conférence tenue avec Jean Cavalier, le 10 mars 1703, une convention fut conclue entre Bâville et le chef des camisards. Mais les insurgés cévenols refusèrent de la ratifier, et Cavalier, chassé de leurs rangs, dut quitter le théâtre de la guerre.

On sait qu'il passa au service du roi de France, puis de la Hollande, et qu'il mourut major général anglais et gouverneur de l'île de Jersey.

Cavalier avait emporté avec lui la destinée des Camisards. Dès son départ, les hostilités avaient repris entre leurs bandes et les troupes du maréchal. Nous ne suivrons pas ces dernières périodes de la révolte agonisante. Ravanel, qui avait reçu le commandement de la brigade de Cavalier, se laissa surprendre, près de Marvejols, par le maréchal de Villars, qui lui tua deux cents hommes. Mais la véritable cause de la défaite définitive des insurgés et de la cessation de la guerre, ce fut la mort de Roland, le chef suprême, la tête de l'insurrection cévenole. Villars en vint à bout par la trahison.

Roland entretenait une intrigue amoureuse avec mademoiselle de Cornelli, jeune orpheline, d'origine napolitaine, et dont la famille habitait, depuis le quinzième siècle, un château féodal dans le Languedoc. Elle avait conçu une passion romanesque pour Roland proscrit, guerrier, et prophète. Elle l'accueillait dans son manoir et le suivait au désert. Pendant la nuit du 14 août, comme il se trouvait au château de Castelnau avec mademoiselle de Cornelli, cette habitation fut cernée par une troupe d'officiers, assistés d'une trentaine de dragons. Roland trouve le temps de s'échapper par une porte qui ouvre sur la campagne; mais il rencontre dans un chemin creux deux dragons qui lui barrent le passage. Il s'adosse contre un arbre, tire son épée et se met en défense. Malgré l'ordre exprès donnée par Villars de le prendre vivant, un des dragons le couche en joue, et d'un coup de carabine, l'étend par terre. Le dragon rentra triomphalement dans Nîmes, tenant sur l'arçon de sa selle le cadavre du fameux chef des rebelles.

Roland périssait la veille de la bataille d'Hochstedt et une année avant les grands désastres de Louis XIV. Il est permis de croire que si l'insurrection cévenole avait gardé à sa tête ce chef capable et valeureux, elle aurait recruté de nouvelles forces et peut-être fini par emporter le but poursuivi par ses efforts, c'est-à-dire le rétablissement de la liberté de conscience dans le royaume. Les puissances protestantes, vers lesquelles les malheureux Cévenols avaient sans cesse les yeux tournés, et qui ne répondirent jamais à l'attente de leurs coreligionnaires, se seraient sans doute alors décidées, en présence de la possibilité du succès, à sortir de leur égoïste abstention. Mais tout devait échapper aux soldats de la foi protestante.

Villars, obligé de courir à d'autres combats, fut rappelé du Languedoc avant d'avoir pu terminer son œuvre pacificatrice. Il fut remplacé par le général Berwick, qui, prêtant l'oreille à Bâville, abandonna la voie conciliatrice suivie par Villars, et qui avait déjà porté de précieux fruits. On recommença dès lors à traquer, à pendre et à exterminer tout ce qui était suspect de tenir à l'insurrection.

Le 18 avril 1705, Ravanel, Castanet et plusieurs autres furent surpris et arrêtés à Nîmes au moment où allait éclater une conjuration formidable, ourdie à Genève par les anciens Camisards revenus exprès dans le Languedoc, et qui comptait dix mille affiliés. Bâville et Berwick prononcèrent leur arrêt. Castanet, Jonquet, Catinat et Ravanel furent suppliciés à Nîmes. Castanet et Ravanel étaient attachés dos à dos sur le même bûcher : Ravanel ne cessa de chanter des psaumes pendant que la flamme dévorait ses membres; Castanet gardait le silence et se tordait douloureusement, pendant que le feu, contrarié par une pluie, tombée la veille, le gagnant peu à peu, lui faisait souffrir mille morts.

Les restes de l'insurrection s'éteignirent dans le sang de ces dernières victimes, et le triomphe fut acquis aux ordres impitoyables de la cour.

ENTRETIEN DE JEAN CAVALIER ET DU MARÉCHAL DE VILLARS A NIMES (PAGE 510)

IX

Essai d'explication des phénomènes de l'inspiration prophétique chez les montagnards protestants.

La longue et opiniâtre lutte dont nous venons de retracer les épisodes principaux, offre ce caractère frappant, et véritablement sans analogue, qu'elle a été provoquée, accompagnée, et constamment entretenue par les inspirations de l'illuminisme religieux. Depuis l'origine jusqu'à la fin des troubles des Cévennes, on voit partout les inspirés et les prophètes alimentant le feu de l'enthousiasme religieux et celui des combats.

S'il faut en croire Louvreleuil et Brueys, qui ont, les premiers, trouvé cette explication, docilement répétée depuis par tous les historiens, c'est aux manœuvres du gentilhomme verrier du Serre qu'il faudrait rapporter la première cause de l'explosion des phénomènes extatiques qui. partant du Vivarais, devait bientôt se propager rapidement dans le Dauphiné et les Cévennes. Il faut beaucoup se défier de la véracité de l'apostat Brueys, commensal de Bâville et de Fléchier, qui prit la plume tout exprès pour plaire à la cour, en déversant le mépris ou l'injure sur ses anciens frères. Nous avons rapporté sa version, parce qu'elle a si généralement cours, qu'il est bien difficile de la laisser à l'écart. Mais qui nous dit que du Serre ne fût pas lui-même déjà atteint d'une maladie qui, contagieuse par sa nature, se serait communiquée aux jeunes enfants employés aux menus travaux de sa verrerie? Pendant que du Serre avait près de lui ce groupe d'enfants, les mêmes phénomènes d'illuminisme qui éclataient chez eux, apparaissaient, avons-nous dit, à cent lieues de là, à l'extrémité occidentale du Languedoc.

Du Serre aurait-il suffi, d'ailleurs, à communiquer le même état à ces huit mille individus qui, peu de mois après, en 1689, prophétisaient à qui mieux mieux dans le Dauphiné et les Cévennes, sur les pas de Gabriel Astier et de ses émules? N'est-il pas plus rationnel d'admettre que la cause de l'apparition

de l'illuminisme religieux fut une influence générale s'exerçant sur les populations protestantes, en proie à la persécution religieuse et qui, à un même moment, produisit simultanément les mêmes effets en divers points du pays?

Comprimé dans le Vivarais et le Dauphiné après la mort des prophètes Astier et Vivens, l'illuminisme apparaît bientôt dans les Cévennes. Il y est apporté, vers 1700, par une vieille tailleuse d'habits ambulante. Des jeunes gens des deux sexes qui le reçoivent de cette femme, le communiquent aux montagnards des Cévennes, et il se répand promptement dans les diocèses d'Alais, de Mende, de Viviers et de Nîmes.

Dans les transports de leur délire, ces malheureux, l'esprit constamment obsédé par la pensée des persécutions odieuses qui les frappent pour vouloir rester fidèles à la foi de leurs pères, commencent à prêcher ouvertement la haine de l'Église catholique; ils dénoncent à la vengeance de leurs frères tout ce qui appartient à l'Église romaine, au nom de laquelle on les martyrise. Tandis qu'on entasse dans les prisons et que l'on voue aux supplices les prophètes cévenols, ceux qui sont restés libres prêchent la révolte et la vengeance. De là les premières hostilités entre les protestants et les soldats du roi. La terrible exécution du Pont-de-Montvert, qui fut le signal et le premier coup de feu de l'insurrection cévenole, avait été arrêtée dans un conciliabule secret de prophètes. Les mêmes causes, continuant à produire les mêmes excitations, amènent les mêmes conséquences, dans toute l'étendue des Cévennes; partout on prend les armes, à la voix des prophètes.

Quand les forces de l'insurrection sont organisées d'une manière régulière, quand la petite armée des insurgés montagnards a reçu de Laporte et de l'habile chef Roland, ses cadres et sa distribution hiérarchique, les prophètes jouent dans cette théocratie militaire un rôle tout à fait dominant. Rien ne se fait, aucune décision n'est prise, sans que l'on ait consulté ces nouveaux oracles, dont l'autorité était bien supérieure à celle de tous les oracles de l'antiquité. Nous avons déjà fait connaître la part considérable que prenaient les prophètes à toutes les décisions, militaires ou autres, dans le camp des *enfants de Dieu*. Pour ne pas nous répéter, nous nous bornerons à citer ces quelques lignes de l'historien Court, qui résument ce qui peut être dit de certain sur ce sujet :

«.. Ils croyaient tous aux inspirations. C'était par elles que tout se réglait parmi eux; fallait-il élire des chefs, livrer des combats, former des projets, les mettre à exécution, décider du sort des personnes de qui ils prétendaient avoir reçu de mauvais traitements, et qui dans la suite avaient le malheur de tomber entre leurs mains, ce n'était jamais qu'après avoir consulté l'Esprit-Saint, dont les inspirés se croyaient animés, et qu'en conséquence de l'ordre qui en était émané. C'était

l'inspiration qui découvrait les traîtres cachés, qui ordonnait du temps où il fallait mettre des sentinelles ou n'en mettre pas, qui rendait les croyants intrépides dans les combats, qui leur faisait affronter la mort sans crainte, qui les soutenait dans leurs fatigues et dans les supplices mêmes[1]. »

Les chefs des Camisards étaient choisis, comme on l'a vu, non d'après leurs talents militaires, mais d'après le degré dans lequel ils avaient reçu le *don* de l'Esprit.

Après la défection de Cavalier, la mort de Roland et celle des principaux prophètes des montagnes, la guerre, n'étant plus soutenue par les excitations de ces grands illuminés, ne tarde pas à perdre de sa fureur. Les prophètes survivants, Catinat, Salomon, Castanet, Élie Marion, ayant fait leur soumission à Louis XIV et étant partis pour l'exil, où ils demeurèrent jusqu'en 1705, les Cévennes commencèrent à respirer.

Retirés d'abord à Genève, les prophètes cévenols continuèrent à donner le spectacle émouvant de leurs convulsions et de leurs crises. A Londres, où ils se rendirent ensuite, Jean Cavalier (de Sauve), cousin du célèbre chef cévenol, Élie Marion et Durant Fage excitèrent, par leurs extases, beaucoup de curiosité. Dans un ouvrage célèbre, les *Avertissements prophétiques d'Élie Marion*, le mathématicien Nicolas Fatio, Jean Daudé et Charles Portalès recueillirent et rédigèrent les paroles et discours que l'un d'eux, Élie Marion, prononçait dans ses extases. Le *Théâtre sacré des Cévennes*, publié à Londres postérieurement, nous a conservé ceux des autres inspirés. Élie Marion ne tarda pas à faire à Londres école de prophétie. Il était entouré d'une foule d'adeptes, qui avaient reçu chacun un nom biblique, et qui formaient une espèce de phalange, divisée en douze tribus, comme l'ancien peuple d'Israël. Les Anglais s'inquiétèrent de cette propagande mystique, et ces étrangers furent expulsés, malgré les réclamations de bien des fidèles.

Dans sa froide *Lettre sur l'enthousiasme*, Shaftesbury parle de prophètes protestants réfugiés qui abondaient en Angleterre vers 1709. Il trouve leurs contorsions fort ridicules, et applaudit à l'invention d'un bouffon qui avait mis en scène des pantins gambadant au moyen de ficelles : le ridicule était, selon Shaftesbury, le meilleur moyen de ramener ces fanatiques à la raison. Ce dédain de l'écrivain anglais prouve, du moins, que sur la terre étrangère, les Cévenols étaient demeurés en proie à leur illuminisme extatique.

Cependant, par le changement d'existence et par l'adoption d'un genre de vie régulier, l'inspiration finit par s'évanouir chez nos prophètes. Ils se montrèrent, d'ailleurs, très affectés être dépossédés de ce don. Tel était,

1. *Histoire de la guerre des Camisards*, t. I, p. 167.

par exemple, un prédicant nommé Compan, qui était allé servir en Espagne dans le régiment de Cavalier.

« Lorsque j'étais, dit Matthieu Boissier, à Amersfort, j'eus occasion de converser avec un brave garçon des Cévennes nommé Compan. Il avait reçu de grands dons, et aussi était-il bien pénétré de reconnaissance pour toutes les grâces que Dieu lui avait faites. Mais le souvenir lui en était doux et amer tout ensemble ; car il était grandement affligé de ce que Dieu ne se communiquait plus tant à lui depuis qu'il était sorti des Cévennes, et il disait que c'étaient ses péchés qui l'avaient rendu indigne des fréquentes visites du Saint-Esprit. Je lui dis tout ce que je pus pour le consoler, et entre autre choses, je lui représentai que Dieu agissait selon les temps et les occasions, ou, pour mieux dire, selon sa sagesse, laquelle nous devions toujours adorer, lors même qu'elle nous est le plus incompréhensible. Comme nous parlions ainsi, la bonté paternelle de Dieu lui fut soudainement manifestée par un saisissement de l'Esprit, qui lui donna de secrètes consolations[1].

Cavalier fut aussi profondément attristé de la disparition de ses extases. Quand il fut présenté à la cour d'Angleterre, on dit que la reine Anne lui ayant demandé si Dieu continuait à le visiter, Cavalier, ému, pencha la tête en pleurant et ne répondit pas.

Avec leurs derniers prophètes tombèrent les derniers restes de la résistance des Camisards ; et ce n'est qu'ainsi que pouvait se terminer cette guerre, si remarquable au point de vue de sa liaison étroite et constante avec l'illuminisme religieux.

Ces phénomènes d'inspiration, nous avons à en rechercher la véritable nature, à essayer d'en fournir l'explication physiologique.

L'illuminisme extatique des prophètes cévenols, que les écrivains catholiques, ne pouvant le nier, vu son évidence historique, prennent le parti d'attribuer au diable, et que les écrivains protestants rapportent à l'intervention directe du Saint-Esprit, conformément aux dires des inspirés eux-mêmes, était, selon nous, le résultat d'une affection pathologique ayant son siège soit dans le cerveau, soit dans les autres centres nerveux. Essentiellement épidémique par sa nature, cette affection, poussée à un degré extrême, pouvait amener un véritable état de démence ; mais, dans le plus grand nombre des cas, elle se traduisait seulement par des attaques intermittentes qui, hors de l'état de crise, n'altéraient que faiblement, malgré leurs fréquentes répétitions, l'intelligence ou la santé de l'individu. Calmeil, qui, dans son ouvrage sur *la Folie*, a soumis les phénomènes qui nous occupent à une étude attentive, conclut en rapportant la *théomanie extatique des calvinistes*, à

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 135-136.

l'hystérie, pour les cas les plus simples, et à l'épilepsie, pour les cas les plus graves. Nous ne croyons pas que l'on puisse faire rentrer l'état des inspirés cévénols dans aucune des affections précises de notre cadre nosologique ; elle consistait, selon nous, en une affection *sui generis*, d'une nature spéciale comme les causes qui l'avaient engendrée et qui participait de l'épilepsie en revêtant la forme épidémique ou contagieuse.

Cette affection ne pouvant être identifiée avec aucune autre connue, on ne saurait en donner une idée exacte qu'en décrivant les symptômes et les caractères qui lui étaient propres. Nous allons tracer cette description d'après les observations et les témoignages des contemporains. Quant au nom par lequel on doit désigner l'épidémie prophétique, nous croyons qu'il faut s'en tenir à celui de *maladie des trembleurs des Cévennes*, que l'on a quelquefois employé, et qui a l'avantage de ne rien préjuger concernant la nature de cette affection.

Voici, en général, en quoi consistait la crise ou l'accès d'illuminisme extatique chez les *trembleurs des Cévennes*.

Après l'allocution d'un prédicant du désert, ou par toute autre cause qui avait fortement tourné son esprit vers les idées religieuses et la persécution qui tourmentait son Église, l'individu se repliait quelque temps en lui-même, et par ce recueillement profond, ayant perdu la conscience des objets réels, il devenait en proie à une vive exaltation cérébrale. Au bout d'un temps plus ou moins long de cette absorption mentale, il tombait subitement à la renverse, privé de sentiment. Étendu de tout son long sur le sol, il était saisi d'un accès épileptiforme ; de violents frissons faisaient trembloter son corps (de là le nom de *trembleurs* qui fut donné aux individus sujets à ces attaques spasmodiques) ; ses muscles étaient agités de convulsions, il éprouvait des ressauts et des tressaillements désordonnés. Les personnes présentes se hâtaient alors de prodiguer leurs secours au malheureux ainsi *visité par l'Esprit;* elles plaçaient sa tête sur leurs genoux, afin de lui épargner des coups dangereux au crâne; elles réchauffaient et contenaient ses membres en proie aux tremblements et aux convulsions. *Deus, ecce deus!* c'était le dieu qui s'annonçait. En effet, la scène changeait peu à peu. Les agitations convulsives diminuaient et finissaient par disparaître; le calme et la sérénité faisaient place aux frissons et à la douleur. Alors, l'individu se levait, et, en apparence revenu à lui-même, il commençait à discourir éloquemment, à prêcher sur les vérités de la foi calviniste, à dénoncer l'idolâtrie des papistes et à prophétiser les événements futurs, parmi lesquels figuraient toujours l'anéantissement de la moderne Babylone (Rome), et la restauration des temples détruits. Ces discours, qui duraient quelquefois des heures entières, étaient toujours prononcés en français, bien que l'idiome

languedocien fût alors le seul en usage dans toutes les campagnes du Midi. Les premières paroles annonçant ces discours étaient toujours celles-ci : *Je te dis, mon enfant; je t'assure, mon enfant.* C'était le Saint-Esprit qui parlait ainsi par la bouche des orateurs du désert. Sa prédication terminée, le prophète revenait peu à peu, et sans transition bien appréciable, à son état et à son idiome habituels. Il se rappelait rarement, ou ne se rappelait que d'une manière confuse, les paroles qu'il avait prononcées dans cette étrange et passagère exaltation de ses facultés intellectuelles.

Quelquefois l'extase était provoquée par l'*insufflation* d'un prophète. Dans les assemblées religieuses, le prédicant, après avoir terminé son allocution, s'approchait des néophytes considérés comme dignes de recevoir l'inspiration, et soufflant dans la bouche de l'un d'eux, il lui disait : *Reçois le Saint-Esprit.* Presque aussitôt, le nouvel élu tombait à la renverse, restait quelque temps en proie au tremblement spasmodique et aux convulsions ; ensuite il se levait, et commençait à parler en inspiré. Après avoir prophétisé, il soufflait à son tour dans la bouche d'un autre prétendant aux mêmes grâces, dont la langue se trouvait également déliée, et qui pouvait ensuite rendre le même service à d'autres élus.

Ajoutons que toute une assemblée, composée souvent d'un millier de personnes, pouvait tomber subitement à la renverse et en proie aux convulsions, au seul commandement impérieux d'un prophète. Après avoir terminé son prêche, le prophète criait d'une voix forte et à plusieurs reprises : *Miséricorde!* et ordonnait aux assistants de tomber à la renverse sur le sol. Le plus grand nombre des fidèles obéissait irrésistiblement à cet ordre.

Il n'y a pas un trait, pas un détail du tableau précédent qui ne se trouve dans les témoignages des auteurs contemporains.

Caladon dépose ainsi, dans le *Théâtre sacré des Cévennes :*

« Les inspirés avaient certains saisissements extraordinaires qui les faisaient souvent tomber à terre, et pendant lesquels on les voyait dans des agitations de tête, de poitrine, et quelquefois de tout le corps, qui avaient quelque chose de surprenant... Après qu'ils avaient été quelque peu de temps agités, ils se mettaient à parler, les uns d'une manière interrompue, en sanglotant, d'autres fort couramment, avec beaucoup de feu et de facilité[1]... »

Isabeau Charras déclare ce qui suit :

« Lorsque les inspirés prédisaient le jugement de Dieu, et qu'ils disaient certaines choses touchant l'avenir, il arrivait presque toujours qu'ils tombaient d'abord à terre. La tête, les bras, la poitrine et le corps entiers souffraient quelquefois de grandes secousses ; une certaine difficulté qu'ils semblaient avoir de respirer ne

1. Page 40.

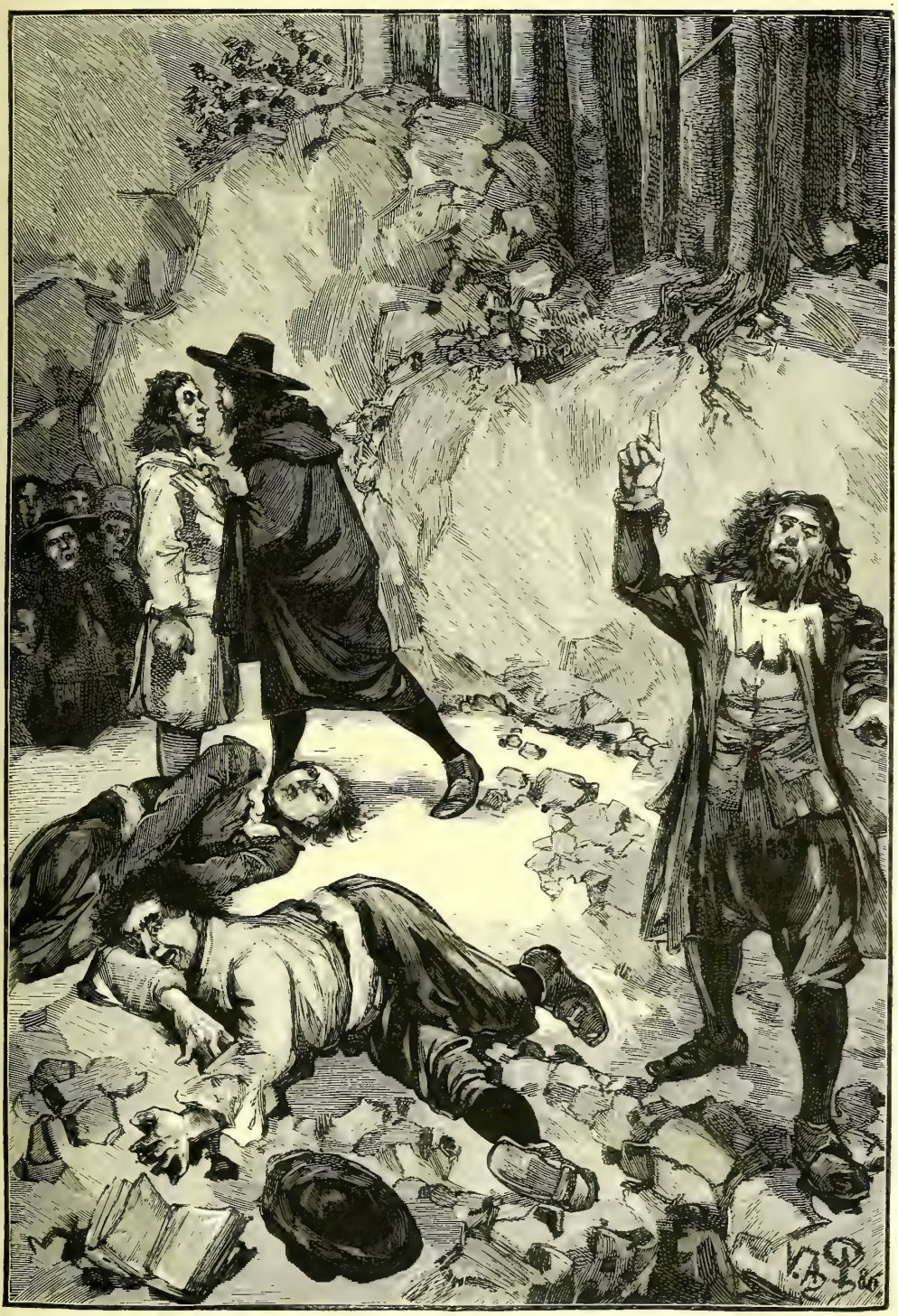

APRÈS AVOIR PROPHÉTISÉ, IL SOUFLAIT DANS LA BOUCHE D'UN NÉOPHYTE ET LUI DISAIT « REÇOIS LE SAINT-ESPRIT.
(PAGE 520)

leur permettait pas de parler avec facilité. Dans le temps de l'inspiration, ils parlaient toujours français, encore qu'ils ne fussent pas capables de le faire dans un autre temps. Quand ils recevaient des avertissements de l'Esprit, ils s'exprimaient comme si ce même Esprit divin eût parlé en eux, en disant : *Je te dis*, ou *je te déclare, mon enfant*[1], etc. »

Les femmes et les enfants se montrèrent surtout accessibles à cette épidémie. Selon le marquis de Guiscard, auteur d'un livre peu connu sur la guerre des Cévennes, des *milliers de femmes* s'obstinaient à prophétiser et à chanter des psaumes, quoiqu'on en pendît par centaines.

Mais ce furent les enfants qui, les premiers, se sentirent saisis de ces attaques spasmodiques, suivies d'une exaltation momentanée des facultés intellectuelles. L'extrême impressionnabilité du système nerveux à cet âge de la vie, nous explique ce fait, qui a paru merveilleux entre tous. On sait que les premières démonstrations de l'enfance ne sont guère que la reproduction des paroles ou le reflet des idées que leur communiquent ou leur font entendre les personnes qui veillent à leurs besoins ou à leur santé. Les fils et les filles des protestants cévenols n'entendaient, du matin au soir, retentir à leurs oreilles que des discours de religion ou des invocations bibliques, destinées à consoler, dans leur infortune, les religionnaires persécutés. Les mêmes idées et les mêmes paroles sortirent tout naturellement de la bouche de ces enfants quand ils participèrent aux crises de la maladie épidémique qui sévissait dans leurs contrées, et à la surexcitation intellectuelle dont elle était accompagnée.

Les enfants qui *tombaient*, selon l'expression encore en usage dans les Cévennes, étaient généralement de l'âge de dix à douze ans ; mais on a noté quelquefois les mêmes manifestations chez des enfants beaucoup plus jeunes.

On lit ce qui suit dans la déposition de Jacques Dubois :

« Dès l'an 1701, j'ai vu des personnes inspirées en divers endroits du pays... J'ai vu entre autres un garçon de quinze mois, entre les bras de sa mère, à Quissac, qui avait de grandes agitations de tout le corps, et particulièrement de la poitrine. Il parlait avec sanglots, en bon français, distinctement et à voix haute[2]. »

Déposition de Durand Fage :

« Le plus jeune des enfants que j'ai vus parlant dans l'extase, était une petite fille de cinq ans, au village de Saint-Maurice. Mais il est notoire dans le pays que l'Esprit a été répandu sur quantité de petits enfants, dont quelques-uns même

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 168.
2. P. 152.

étaient encore à la mamelle, et qui ne pouvaient parler dans cet âge si tendre que quand il plaisait à Dieu de faire annoncer ses merveilles par la bouche de ces innocents [1]. »

Déposition de Pierre Chaman :

« J'ai vu, dans l'année 1701, quantité de personnes qui avaient reçu les grâces... J'ai connu à Uzès un nommé G... qui avait un petit garçon de cinq ans qui prophétisait. Il est tombé plusieurs fois en ma présence, par le saisissement de l'Esprit, avec des agitations de la tête et de tout le corps. Après cela, il parlait, il prédisait des malheurs à *Rabylone* et des bénédictions à l'Église, et il faisait de grandes exhortations à la repentance. Mais le pauvre petit était quelquefois si agité, que ses paroles étaient alors fort entrecoupées. Il parlait toujours français, et il se servait de ces expressions : *Je te dis, mon enfant ; mon enfant, je t'assure* [2], etc. »

Déposition de Sarra Dalgone :

« Un de mes voisins avait une petite fille de huit à neuf ans qu'il avait plu à Dieu de mettre dans cet état, et je l'ai vue plusieurs fois, pendant qu'elle avait ses inspirations. Une fois, comme je la vis chancelante, je la mis sur mes genoux, et tout son accès s'y passa. Elle ne respirait que par soupirs, sa poitrine était agitée et tout son corps était tremblotant. Quelques minutes après qu'elle eut été saisie de cette manière, elle parla, comme cela lui arrivait d'ordinaire, toujours en bon français... Je suis très assurée qu'il lui aurait été impossible de parler à l'ordinaire comme elle parlait dans l'inspiration, et il est même très constant qu'elle ne se serait jamais avisée de s'exprimer autrement que dans le patois du pays ; car on ne parlait pas plus français dans notre petit bourg que si nous n'eussions pas fait partie du royaume de France [3]. »

Cette circonstance que les inspirés dans leur délire s'exprimaient toujours en français, langue inusitée dans leurs campagnes, est bien remarquable. Elle était le résultat de cette exaltation momentanée des facultés intellectuelles qui forme l'un des caractères de la *maladie des trembleurs des Cévennes*. Les prédications et les cérémonies du culte du désert se faisaient toujours en français, car cette langue est celle de l'Église réformée, comme le latin est la langue de l'Église catholique. Bien que fort peu familiarisés avec le français, ces bonnes gens se rappelaient merveilleusement, dans leurs extases, les expressions et les tournures de cette langue, qu'ils avaient retenues de la bouche des prédicants du désert, et ils les reproduisaient de manière à atteindre quelquefois à une certaine éloquence. Il arrivait souvent aussi que des personnes à facultés intellectuelles très bornées, parlaient,

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 114.
2. *Ibid.*, p. 139.
3. *Ibid.*, p. 131.

dans le cours de cette extase, avec une étonnante facilité. Ce sont là, d'ailleurs, deux phénomènes qui s'observent dans beaucoup d'affections cérébrales.

Marie Chauvain, dans sa déposition, rapportée dans le *Théâtre sacré des Cévennes*, parle en ces termes d'une jeune fille de dix-huit ans, qui louait ses bras aux agriculteurs, pour la récolte des fruits :

« Pendant qu'elle était chez ses maîtres, ceux-ci étaient dans une surprise extrême, non seulement d'entendre dire des choses admirables, avec tant de facilité, à cette jeune fille qui ne savait ni A ni B ; mais ce qui nous étonnait encore, c'était sa hardiesse et son courage, elle qui était fort timide en toute autre occasion... Mais il est évident que c'était une cause surnaturelle qui la faisait parler, puisqu'elle n'avait jamais fait que garder des brebis, et que, dans le temps de son inspiration, elle prononçait avec liberté et rapidité mille belles choses, qui auparavant n'avaient jamais été dans son esprit[1]. »

Déposition de Caladon :

« J'ai vu un grand nombre de ces inspirés, de tout âge et des deux sexes... C'étaient tous des gens sans malice, et en qui je n'apercevais rien que je pusse soupçonner être de leur invention. Ils faisaient de fort belles exhortations, parlant français pendant la révélation. On doit remarquer qu'il n'est pas moins difficile à des paysans de ces quartiers-là de faire un discours en français, qu'à un Français qui ne ferait que d'arriver en Angleterre de parler anglais[2]. »

Déposition du même :

« Des diverses personnes que j'ai vues dans le saisissement (je ne sais comment exprimer cela), il n'y en a point eu qui m'ait causé plus d'étonnement qu'une certaine pauvre idiote de paysanne, âgée d'environ quarante ans : je la connaissais parce qu'elle avait été en service chez un de mes amis. C'était assurément la plus simple et la plus ignorante créature que nos montagnes eussent jamais produite. Quand on me dit qu'elle prêchait, mais qu'elle prêchait à merveille, je n'en crus rien du tout. Il ne pouvait pas me tomber dans l'esprit qu'elle pût seulement joindre quatre mots de français ensemble (et j'en aurais juré), ni même qu'elle eût la hardiesse de parler dans une compagnie. Cependant, j'ai été témoin plusieurs fois qu'elle s'acquittait de tout cela miraculeusement bien. Cette ânesse de Balaam avait une bouche d'or, quand l'intelligence céleste la faisait parler. Jamais orateur ne s'est fait écouter comme elle... C'était un torrent d'éloquence, c'était un prodige, et ce que je dis n'a rien d'exagéré. Une autre chose fort singulière, c'est que cette prophétesse prêchait souvent, et qu'elle était en quelque sorte maîtresse de ses enthousiasmes, c'est-à-dire qu'elle les obtenait quand elle les demandait[3]...

Déposition de Claude Arnassan :

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 177.
2. *Ibid*,. p. 141.
3. *Ibid.*, p. 42.

« Il y avait chez mon père un berger, nommé Pierre Bernaud, qui était un pauvre imbécile. Il me priait quelquefois de le mener aux assemblées; mais je n'osais pas le faire, me défiant de sa faiblesse, et par conséquent de son indiscrétion. Je me hasardai pourtant une fois, je le menai à une assemblée qui se fit de nuit. Étant là, je remarquai qu'il se mit à genoux, et qu'il y demeura environ deux heures. Incontinent après, il tomba comme mort; ensuite, tout son corps fut beaucoup agité. Le lendemain, il retomba, et ses agitations furent extraordinairement grandes. Comme il était couché à la renverse, son corps se soulevait et sautait comme s'il avait été ainsi secoué par quelque homme fort. Nous eûmes peur qu'il ne se blessât, et trois d'entre nous voulurent le tenir; mais il fut impossible d'arrêter la violence de ses mouvements. Il continua dans le même état, en se frappant, et il était tout trempé de sueur. Les mêmes accidents lui arrivèrent encore deux ou trois fois avant qu'il parlât. Mais enfin son grand maître lui ayant ouvert la bouche, la première chose qu'il dit fut qu'il avait été ainsi tourmenté à cause de ses péchés. Dans la suite, ses mouvements furent plus modérés, et les paroles qu'il prononça furent autant de sollicitations pressantes à l'amendement de vie, s'exprimant en français, chose fort notable en ce pauvre simple paysan. Ses discours étaient pathétiques, et il citait, à propos, des passages de l'Écriture, comme s'il avait su la Bible par cœur. Je suis assuré qu'il ne savait pas lire, et je puis bien répondre non seulement de sa grande ignorance, mais de l'incapacité de son esprit pour recevoir, ni en peu de temps ni avec un long travail, la connaissance et l'idée des choses qu'il disait par ses inspirations[1]. »

Nous avons dit que nos inspirés, une fois sortis de leurs crises, ne se souvenaient point ou ne retraçaient qu'imparfaitement le sens des paroles qu'ils avaient proférées. C'est ce qui se passe dans la plupart des circonstances où, par un fait morbide, les facultés intellectuelles ont reçu une notable exaltation; c'est encore le cas des magnétisés en proie au somnambulisme artificiel. Le *Théâtre sacré des Cévennes* va nous fournir diverses attestations de ce fait.

Déposition de Jacques Bresson :

» Quand je demandais aux personnes plus avancées en âge si elles se souvenaient de ce que leur bouche avait prononcé, pour le répéter, ou pour en faire entendre toute la substance, elles me répondaient qu'elles ne s'en souvenaient pas assez pour cela[2]. »

Déposition de Caladon :

« La plupart des inspirés étaient des jeunes gens et des personnes grossières; c'étaient ceux qui parlaient le mieux quand ils révélaient. Les uns me disaient qu'ils

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 151
2. *Ibid.*, p. 133.

ne se souvenaient de rien de ce qu'ils avaient prononcé; les autres se souvenaient de quelque chose, mais de fort peu[1]. »

Déposition de Jacques Mazel :

« J'ai demandé à plusieurs de ceux qui venaient de parler dans l'inspiration s'ils pourraient bien dire une seconde fois ce qu'ils avaient prononcé pendant l'extase ; ils m'ont répondu qu'ils ne le pouvaient pas[2]. »

Pendant leurs crises extatiques, les *trembleurs des Cévennes* étaient insensibles à la douleur physique. Ce résultat si ordinaire de l'exaltation momentanée des passions chez l'homme, et dont les convulsionnaires jansénistes nous ont offert de si frappants exemples, est confirmé par beaucoup de témoignages recueillis dans le *Théâtre des Cévennes*.

« Étant un jour cinq ou six ensemble proche de notre maison, dit Jean Vernet, le nommé Jacques Reboux, de notre compagnie, qui avait reçu les grâces, et qui était assis sur un rocher escarpé tout auprès de nous, à la hauteur de sept ou huit pieds, tomba dans le chemin, ayant été soudainement saisi de l'Esprit; mais il ne se fit aucun mal. Ses agitations continuèrent, et furent violentes dans tout son corps. Quelqu'un de nous, qui n'était pas accoutumé à voir de pareilles choses, crut qu'il avait eu quelque faiblesse et qu'il s'était blessé par sa chute, de sorte qu'on alla promptement lui chercher de l'eau-de-vie ; mais il n'avait garde de la recevoir en l'état où il était. Après les plus grandes agitations, il se mit à parler, et il fit de grandes exhortations à la repentance[3]. »

Guillaume Brugier dit, en parlant de son frère Pierre, qui *avait reçu les grâces :*

« Comme nous étions ensemble dans une assemblée d'environ deux cents personnes, proche d'Aubessarques, il fut placé en sentinelle sur un arbre presque joignant l'assemblée. Je le vis tomber de cet arbre, de la hauteur de plus de douze pieds, ayant été soudainement saisi, et il ne se fit aucun mal[4]. »

Déposition d'Élie Marion :

« Un soir, comme j'étais chez mon père à Barre, avec toute la famille et quelques autres personnes, un de mes frères reçut une inspiration. Il parla fort contre les incrédules et contre les avares, en les menaçant des sévères jugements de Dieu. Nous eûmes des raisons pour croire que cette censure s'adressait particulièrement à une certaine femme de la compagnie, qui eut aussi la même pensée que nous, et qui fit ensuite un salutaire usage de cet avertissement, comme je l'ai bien su. Ce fut en cette occasion, si je ne me suis fort trompé, que, le jeune garçon mon frère parlant

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 46.
2. *Ibid.*, p. 146.
3. *Ibid.*, p. 140.
4. *Ibid.*, p. 159.

avec une véhémence extraordinaire, l'Esprit lui dit : *Je t'assure, mon enfant, que, pour persuader à ceux qui sont ici présents que c'est moi qui te parle, je veux que tu frappes ta poitrine à coups de couteau sans qu'elle puisse en être offensée. Ne crains point, car je ne permettrai pas que tu sois blessé.* Mon frère insista, en demandant des couteaux; mais il ne s'en trouva qu'un : il était grand et pointu. Il le prit de la main droite et il se frappa plusieurs fois, de la pointe, le ventre et l'estomac, avec une très grande force; mais son corps résistait comme s'il eût été de fer, et son habit même ne fut pas percé. Tout le monde était effrayé et fondait en larmes. J'étais présent [1]. »

Le caractère épidémique ou contagieux de la *maladie des trembleurs des Cévennes* doit être mis bien en évidence ici, car c'est un des caractères les plus importants de cette affection extraordinaire.

David Flottard, du Vigan (hautes Cévennes), dans sa déposition, dit que dans sa province il y avait au moins huit mille inspirés, et il ajoute :

« Les prisons se trouvèrent en peu de temps si remplies de ces pauvres gens-là et particulièrement d'enfants, qu'on ne savait qu'en faire [2]. »

Brueys reconnaît que, dans le Dauphiné et le Vivarais :

« Les vallées en fourmillèrent et les montagnes en furent couvertes... Il y avait une infinité de petits prophètes, il y en avait des milliers. »

Nous avons déjà dit que l'extase se propagea parmi les Anglais, lorsque les Camisards réfugiés vivaient à Londres. D'un autre côté, le maréchal de Villars, témoin oculaire, a écrit :

« J'ai vu dans ce genre des choses que je n'aurais jamais crues, si elles ne s'étaient passées sous mes yeux : une ville entière dont toutes les femmes et les filles, sans exception, paraissent possédées du diable. Elles tremblaient et prophétisaient publiquement dans les rues [3]. »

Voilà une épidémie parfaitement caractérisée, et qui peut se rattacher à l'épilepsie. Elle a pris ici tous les développements qu'elle peut recevoir, puisque toutes les femmes d'une même ville sont en proie au même mal.

Les catholiques eux-mêmes étaient quelquefois surpris par cette sorte d'épilepsie contagieuse, et alors ils obéissaient, comme les protestants, aux suggestions du Saint-Esprit. « Quand il arrivait que quelque papiste était *touché par l'Esprit*, il criait contre la messe, et courait aux assemblées, tout comme les autres [4]. » Il y a de bien curieux exemples de cette influence.

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 74.
2. *Ibid.*, p. 166.
3. *Vie du maréchal de Villars*, t. I, p. 325.
4. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 128.

LE JEUNE PRÉDICATEUR PARLA PENDANT DEUX HEURES (PAGE 533)

Nous avons déjà parlé de ces fils de catholiques qui, pour avoir entendu prophétiser les enfants protestants des Cévennes, étaient pris à leur tour de la même maladie, et prêchaient, en extase, contre la religion romaine. Dans les environs d'Anduze, les trois fils d'un fermier catholique se mirent subitement, et tous les trois ensemble, à prophétiser et à fréquenter les assemblées protestantes.

On lit dans la déposition de Durand Fage :

« Il est arrivé sur ce sujet une chose singulière que je joindrai ici. Un homme de Vézenobre (à trois lieues d'Alais), voulant prévenir le malheur de voir sa maison rasée, etc., à cause de son petit garçon qui prophétisait, courut chez le curé au premier moment que l'enfant tomba dans l'extase, afin qu'il fût témoin de la chose et qu'il fît son rapport comme bon lui semblerait. Mais quand le père et le curé revinrent, nonobstant toute leur diligence, l'enfant avait cessé de parler sous l'opération, et le père lui-même fut saisi de l'Esprit, en présence de cet ennemi à qui il avait voulu livrer son fils. De sorte que ce malheureux père devint sur-le-champ la proie du persécuteur, qui ne s'imagina pas sans doute que cet accès fût le premier du père. »

M. de Mandagors, maire d'Alais, et qui avait été pendant quelque temps subdélégué de l'intendant de la province dans cette ville, s'était montré l'un des ennemis les plus redoutables des protestants. A l'âge de soixante ans, il voulut entreprendre de faire revenir une prophétesse de son fanatisme, et, dans cette intention, il la prit chez lui, au milieu de sa famille. Mais, au lieu de la convertir, ce fut lui qui fut converti par la prédicante. Il se démit de toutes ses charges, et prophétisa comme sa pensionnaire, à la profonde surprise de tous ceux qui le connaissaient. L'inspirée étant devenue enceinte, M. de Mandagors annonçait à qui voulait l'entendre, et même à son évêque, « que l'enfant qui allait naître serait le vrai sauveur du monde[1] ». Cette étrange et subite conversion fit beaucoup de bruit et de scandale dans la province : elle ne prouvait pourtant que la facile transmissibilité d'un état morbide.

On vit beaucoup de protestants qui, après s'être moqués des extases de leurs coreligionnaires, tombèrent subitement à leur tour dans les mêmes crises. Ce qui arriva au jeune Cavalier (de Sauve), cousin du célèbre chef du même nom, est trop curieux et trop confirmatif de ce point, pour ne pas être reproduit ici. Voici donc ce que Cavalier (de Sauve) raconte dans sa déposition, recueillie par les auteurs du *Théâtre sacré des Cévennes :*

« On commençait, dit Jean Cavalier (de Sauve), à parler beaucoup des pro-

1. *Vie du maréchal de Villars*, p. 325.

phètes de notre pays, lorsque quelques amis me sollicitèrent de me trouver dans une assemblée de gens qui devaient faire des prières ensemble. J'étais un garçon de quinze à seize ans, que la dévotion n'occupait pas beaucoup; mais je consentis volontiers à la proposition qu'on me fit, quand je pensais que je verrais peut-être là quelques-uns de ces inspirés dont on disait des choses si étranges. Je ne fus pas sitôt entré dans la grange où tout ce monde était, que j'aperçus un petit garçon couché à la renverse qui avait des agitations surprenantes. Cela m'épouvanta en quelque manière, et je n'en jugeai pas avantageusement. Quand ce petit garçon commença à parler, il dit entre autres choses qu'il y avait des personnes dans la compagnie qui n'y étaient venues que par curiosité et avec un esprit moqueur, et que si ces personnes-là ne se repentaient, Dieu permettrait qu'elles seraient reconnues et rendues honteuses. Il ajouta quelques autres choses de même nature, et il fit si bien mon portrait, que, quand il aurait pénétré dans mon cœur, il n'aurait pas mieux représenté les dispositions où j'étais; ce qui me frappa terriblement. Mais mon petit raisonnement ne se porta pas plus loin qu'à soupçonner que ces gens-là pourraient bien être quelque espèce de devins. J'aurais voulu être à dix lieues de là. En effet, je me repentais de m'être engagé si avant parmi les assistants, et je formai la résolution de m'approcher peu à peu de la porte, pour m'enfuir le plus tôt que je pourrais. J'étais non seulement ému et effrayé de ce que ce petit garçon avait si précisément deviné mes pensées, mais j'avais grand'peur qu'il ne me nommât ou qu'il ne fît peut-être quelque chose de plus fâcheux encore. Je ne m'étais de ma vie trouvé dans un pareil embarras. Mais ce fut bien pis lorsque, comme toute ma pensée et tout mon désir ne tendaient qu'à sortir de là, je vis un autre fort jeune garçon directement sur mon passage, entre la porte et l'endroit où j'étais, qui, tombant tout à coup dans des agitations beaucoup plus violentes que celles de son camarade, si je puis l'appeler ainsi, dit à haute voix qu'il y avait une personne malintentionnée qui voulait sortir, et que l'on eût à mettre des gens à la porte pour l'en empêcher, de peur qu'elle n'allât découvrir l'assemblée. Après cela, ce nouveau devin se mit à dire tout haut, dans la précision la plus parfaite, tout ce que je m'étais dit à moi-même depuis que l'autre avait parlé : il ne lui manquait plus que de me nommer par mon nom et par mon surnom, et de me venir saisir par le bras, et il ajouta diverses choses tendant à m'obliger à m'humilier devant Dieu, à me repentir, à lui donner gloire, etc. Ma frayeur secrète redoubla beaucoup. Je fus tout transi et j'étais pris de tous les côtés; car ce dernier garçon n'avait parlé que d'une seule personne, qui, comme je le sentais bien, ne pouvait être que moi. Et pour la porte, il n'y fallait plus penser. Mon Dieu! disais-je en moi-même, avec quelle sorte de gens suis-je ici? qu'est-ce qui a dit à ces petits garçons tout ce qui est dans mon cœur? S'ils m'affrontent ici, que deviendrai-je? que diront mes parents? J'étais dans un grand embarras. Mais pourtant, ajoutai-je, ces gens parlent du bon Dieu; si c'étaient des sorciers, ils ne diraient pas toutes les bonnes choses qu'ils disent; ils ne feraient pas de si belles prières; ils ne chanteraient pas de psaumes, et ces deux enfants ne m'auraient pas exhorté à me repentir. Ces pensées-là calmèrent un peu mon esprit et me portèrent à prier Dieu.

« ... Alors voilà un troisième jeune garçon qui tombe comme avaient fait les autres. Après quelques agitations, il se leva plein de l'Esprit, et dit à peu près

ceci : *Je t'assure, mon enfant, que cette assemblée est en sûreté. Ne crains rien, je suis avec vous, et je veux maintenant mettre ma parole dans ta bouche pour que tu consoles mon peuple.* Cela me toucha de nouveau, et fortifia mon cœur.

« Le jeune prédicateur parla deux grandes heures avec une facilité merveilleuse, et il dit des choses si pathétiques et si excellentes, que tout le monde fondait en larmes, et moi avec les autres. Personne ne dormait, j'en suis sûr ; les paroles que ce petit serviteur de Dieu prononçait n'étaient pas endormantes : on n'en perdait pas une, car elles étaient toutes du sujet et toutes proportionnées à la capacité du bon et simple peuple qui les écoutait, quoiqu'elles fussent toutes sublimes et divines. Les deux heures passèrent comme deux moments. Et qui est l'enfant qui pourrait dire des choses semblables ? Tout le monde assurait que ce petit garçon ne savait pas lire ; mais quand il aurait su lire, en vérité, il n'était point capable par lui-même de composer un pareil discours, ni de le réciter, ni même d'avoir la hardiesse de parler en public et en français.

« ... Aussitôt après que sa prédication fut finie, je sentis comme un coup de marteau qui frappa fortement ma poitrine, et il me sembla que ce coup excitait un feu qui se saisit de moi, et qui coula par toutes mes veines. Cela me mit dans une espèce de défaillance qui me fit tomber. Je me relevai aussitôt, sans aucune douleur, et comme j'élevai mon cœur à Dieu, dans une émotion inexprimable, je fus frappé d'un second coup avec un redoublement de chaleur. Je redoublai aussi mes prières, ne parlant et ne respirant que par de grands soupirs. Bientôt après, un troisième coup me brisa la poitrine et me mit tout en feu. J'eus quelques moments de calme, et puis je tombai soudainement dans des agitations de la tête et du corps qui furent fort grandes, et semblables à celles que j'ai eues depuis, jusqu'à présent que je raconte ceci. Ces grands mouvements ne durèrent pas, mais l'émotion et l'ardeur du dedans continuèrent. J'étais alors tout occupé du sentiment que j'eus de mes péchés. Les fautes de libertinage, auxquelles j'étais le plus principalement sujet, me parurent des crimes énormes et me mirent dans un état que je ne saurais ici décrire.

« Cependant le prédicateur faisait une seconde prière. Après qu'il eut fait chanter le psaume centième, il me fit venir devant lui, et il m'adressa des exhortations que je ne pus recevoir que comme venant d'une part extraordinaire, tant elles frappèrent vivement mon cœur. La hardiesse même de ce jeune garçon m'étonnait, ainsi que la pensée qu'il avait eue de prendre connaissance de ce qui m'était arrivé, et d'en entretenir le public. Et, en effet, quelle merveille de voir un enfant timide et ignorant entreprendre d'enseigner un peuple ! prêcher dans un langage qu'il n'était pas capable de parler dans un autre temps ! s'exprimer magnifiquement ! fournir abondamment des choses excellentes ! et *présider en évêque dans une assemblée de chrétiens !* Il me dit que j'étais bien heureux de m'être trouvé parmi ceux que Dieu avait appelés ponr être rassasiés de sa grâce sans qu'il leur en coûtât rien, que je devais bénir éternellement la bonté de notre Père céleste, qui m'avait tendu si aimablement les bras en me présentant ses trésors ; que je l'en devais remercier avec un cœur humble et reconnaissant, en tous les moments de ma vie, et quantité de choses de cette nature d'un prix infini. Mais il ajouta que, parce que j'avais murmuré, la volonté de Dieu était de me tenir un

certain temps dans un état d'humiliation, et qu'il me visiterait en me terrassant seulement, jusqu'à ce que son bon plaisir fût de mettre aussi sa parole en ma bouche ; qu'en attendant, j'eusse à prier sans cesse.

« Après cela ce bon petit ministre de Jésus-Christ [1] donna la bénédiction et déclara, étant toujours rempli de l'Esprit, que chacun arriverait en paix dans sa maison sans aucune mauvaise rencontre.

« Sur le chemin, comme je m'en retournais chez mon père, j'étais toujours en prière et en admiration, non seulement à cause des grandes choses qui m'étaient arrivées, mais pour toutes les autres merveilles que j'avais vues et entendues. Je ne cessais de pleurer, et les grandes agitations que j'eus de temps en temps me jetèrent plusieurs fois à terre ou m'obligèrent de m'arrêter. Je fus près de neuf mois dans cet état. La main de Dieu me frappait souvent, mais ma langue ne se déliait point. Il est vrai que sa grâce me consolait d'ailleurs, car j'obéissais avec plaisir à l'Esprit intérieur, qui me portait toujours à l'invoquer. Je ne me souciais plus de mes jeux et de mes divertissements ordinaires, et surtout je me sentis une véritable haine pour tout cet attirail du culte public des papistes, et pour toute cette farce de messe dont je m'étais auparavant fait un jeu. Je ne pouvais pas seulement regarder leur église sans frissonner.

« Enfin, après environ neuf mois de sanglots et d'agitations sans parole, un dimanche matin, comme je faisais la prière dans la maison de mon père, je tombai dans une extase extraordinaire, et Dieu m'ouvrit la bouche. Pendant trois fois vingt-quatre heures, je fus toujours sous l'opération de l'Esprit, en différent degré, sans boire, ni manger ni dormir, et je parlais souvent avec plus ou moins de véhémence, selon la nature des choses. On fut bien convaincu dans la famille, par l'état plus extraordinaire que jamais où on me vit alors, et même par le prodige d'un jeûne de trois jours, après lequel je n'eus ni faim ni soif, qu'il fallait que des choses semblables vinssent de la souveraine puissance [2]. »

Ce curieux récit met parfaitement en scène pour nous la manière dont la maladie des *trembleurs des Cévennes* dut se communiquer d'un individu à l'autre, et finir par envahir ainsi des multitudes entières. Il permet de voir dans cette affection une épilepsie contagieuse.

Nous avons dit que cette affection se réduisait, dans le plus grand nombre des cas, à des accès qui se reproduisaient par intervalles, comme les attaques d'hystérie ou d'épilepsie, et qui n'altéraient pas sensiblement la santé générale de l'individu, mais que, poussée à un degré plus avancé, elle pouvait aboutir à la démence. Nous allons fournir la preuve de cette assertion.

C'est surtout dans les premiers temps des troubles des Cévennes, et avant l'explosion de l'insurrection générale de ce pays, que l'on put constater de véritables accès de folie chez les religionnaires persécutés et traqués de montagne en montagne par les milices ou les soldats du roi. Nous avons déjà

1. Il ne l'appelle plus devin.
2. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 86-89.

parlé de ces malheureux qui s'avançaient au-devant des dragons de Folleville, en soufflant de tous leurs poumons, criant : *Tartara!* et s'imaginant que cette formule allait suffire pour réduire en poussière leurs ennemis. Est-il nécessaire de rappeler le fait de ces deux prophétesses qui, emmenées prisonnières par les soldats, entendaient le Saint-Esprit parler dans leur ventre ou le voyaient sauter sur leurs mains?

Fléchier s'exprime ainsi en racontant l'expédition de Folleville :

« On se saisit d'abord d'une prophétesse que l'on fit conduire à la Torrette, redisant mille fois en chemin : « Coupez-moi les bras, coupez-moi les jambes, vous ne me ferez point de mal, » et refusant de manger de peur d'offenser le Saint-Esprit, qui la nourrissait. Le frère de cette folle n'était pas moins fou qu'elle. Il prêchait qu'il voyait le diable, dont il faisait des peintures fort bizarres, que le Saint-Esprit parlait par sa bouche, qu'il était plus grand prophète que Moïse, qu'il changerait, quand il le voudrait, la pierre en pain, et qu'enfin il représentait la personne de Jésus-Christ, qu'il était lui-même le fils du Père éternel, et que c'était là l'Évangile qu'il fallait croire sous peine de damnation [1]. »

Fléchier ajoute qu'au moment de combattre contre les dragons de Folleville, quelques inspirés voyaient des anges tomber sur eux, comme des troupes de moucherons, et les environner; « d'autres disaient que les anges voltigeaient autour d'eux, blancs comme neige et petits comme le doigt; quelques-uns, qu'ils voyaient les ministres martyrs Homel et Brunier se promener dans le ciel. [2] »

Dans la persuasion qu'ils étaient invulnérables, les religionnaires illuminés se précipitaient, tête baissée, pendant la même affaire, au-devant de la mort. Les officiers du roi qui eurent, les premiers, à combattre ces énergumènes, disaient n'avoir jamais vu un pareil mépris de l'existence ; la folie seule pouvait, à leurs yeux, expliquer ce courage. Ils avaient la conviction d'avoir devant eux, à cette époque, de véritables aliénés, et ils étaient honteux de combattre de pareils ennemis et d'ordonner de telles exécutions.

Les hallucinations de la vue et de l'ouïe, symptôme si caractéristique de la folie, n'ont pas manqué chez les théomanes calvinistes. Ils avaient souvent des apparitions célestes et des *visions*.

Quant aux hallucinations de l'ouïe, en voici un exemple bien digne d'être rapporté. Il s'agit de ces mélodieux concerts que certains inspirés s'imaginaient entendre au milieu des airs. Isabeau Charras a dit ce qui suit dans sa déposition :

« Encore que beaucoup de gens se soient moqués des chants de psaumes qui ont

1. *Relation des fanatiques*, à la suite des *Lettres choisies*, t. I, p. 391.
2. *Ibid.*, p. 392.

été entendus de beaucoup d'endroits, comme venant du haut des airs, je ne laisserai pas d'assurer ici que j'en ai plusieurs fois ouï de mes propres oreilles. J'ai entendu plus de vingt fois cette divine mélodie, en plein jour et en compagnie de diverses personnes, dans les lieux écartés de maisons, où il n'y avait ni bois, ni creux de rochers, et où, en un mot, il était absolument impossible que quelqu'un fût caché. On avait bien considéré tout, et ces voix célestes étaient si belles, que les voix de nos paysans n'étaient assurément point capables de former un pareil concert. Dieu faisait tant d'autres merveilles au milieu de nous, que celle-là ne nous paraissait pas plus incroyable que les autres. Et même, il y a une circonstance qui marque nécessairement le prodige : c'est que tous ceux qui accouraient pour entendre n'entendaient pas tous. Du moins plusieurs protestaient qu'ils n'entendaient rien, pendant que les autres étaient charmés de cette mélodie angélique. Je me souviens particulièrement d'avoir ouï distinctement les paroles des commandements : « *Lève le cœur*, etc., et du psaume XCI : *Qui en la garde du Haut Dieu*[1], etc. »

Sayous, écrivain moderne, dit que « ces concerts se faisaient entendre d'ordinaire dans des lieux où s'élevaient des temples, maintenant détruits[2] ».

On ne peut donc mettre en doute qu'une folie caractérisée se soit développée quelquefois à la suite de la *maladie des trembleurs des Cévennes*. Ce cas ne constitua néanmoins que l'exception, et ne se montra plus après l'explosion de la guerre qui vint donner aux montagnards de ces contrées une demi-satisfaction de vengeance. Les inspirés conservaient, dans l'intervalle de leurs crises, la plénitude de leurs facultés et de leur raison. Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler que tous les chefs des Camisards qui *tombaient* fréquemment, et à volonté, sortaient de leurs crises parfaitement sains d'esprit et de corps. Roland et Cavalier, les deux plus habiles chefs du parti, étaient aussi les plus richement favorisés du *don de l'Esprit*.

Par les citations empruntées aux contemporains, nous croyons avoir justifié l'idée que nous nous formons de la nature de l'illuminisme des calvinistes, en le rapportant à une maladie spéciale et épidémique du système nerveux, que l'on peut rapprocher de l'épilepsie. Quant aux causes qui l'avaient engendrée, elles n'étaient autres que les longues souffrances et l'excès du malheur auxquels les protestants du Midi étaient en proie depuis une longue série d'années. Celui qui succombe sous le poids de l'injustice et du criminel acharnement de ses semblables, n'a plus d'autre recours que dans la protection de l'Être suprême, qui seul est plus puissant que ses ennemis ; il s'absorbe dans l'idée de Dieu, et la théomanie, ou folie religieuse, sort bien souvent de cette comtemplation assidue.

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 175.

2. Sayous, t. I, p. 303, d'après les *Mémoires inédits* de Court, *pour servir à l'histoire des Églises réformées de France et de leur dispersion depuis la révocation de l'édit de Nantes* (Manuscrit de la bibliothèque publique de Genève).

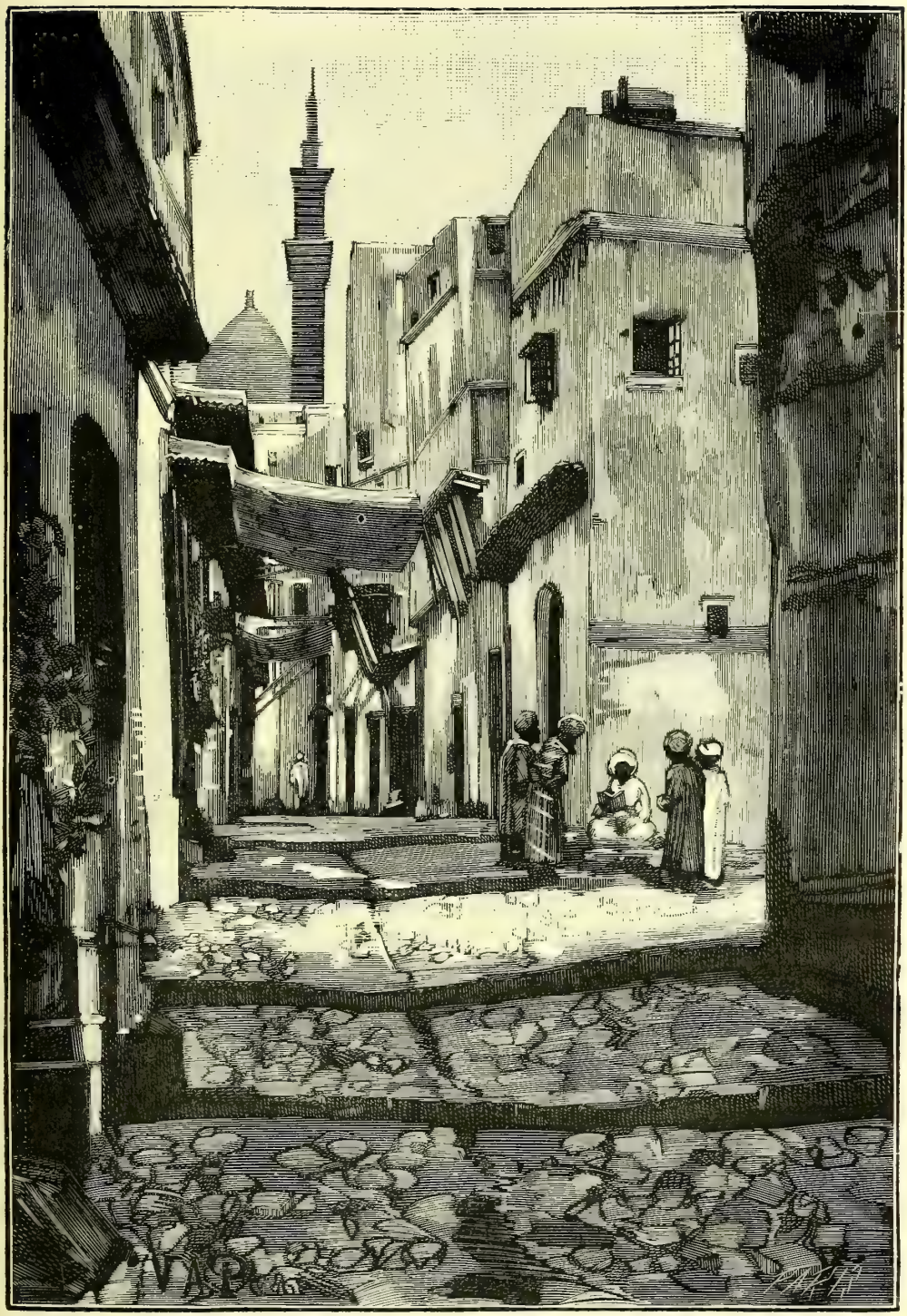

LES *Haschichins* ECOUTENT AU COIN DES RUES, LA LECTURE DES LIVRES SAINTS, FAITE PAR DE FANATIQUES MARABOUTS (PAGE 539.)

On ne peut mettre en doute que la cause du mal épidémique dont nous venons de nous occuper, ne soit l'excès de la persécution qui avait frappé les calvinistes du Midi. Le désespoir exalta leur cerveau, et le délire, une affection épileptiforme, vint s'ajouter à tant d'autres maux. Voilà, pour le médecin philosophe, l'origine la plus probable à assigner à la *maladie des trembleurs des Cévennes*.

Quoiqu'elle se distingue par des caractères propres, l'affection épidémique des protestants cévenols offre pourtant de grands rapports avec des états analogues qui avaient apparu à une époque antérieure, et avec d'autres qui l'ont suivie. On ne peut, par exemple, s'empêcher de reconnaître l'analogie qui existe entre les prophètes cévénols et les prophètes qui accompagnaient, ou plutôt dirigeaient ces masses immenses d'anabaptistes qui, au seizième siècle, allaient de ville en ville, parcourant la Suisse, l'Alsace, la Pologne, la Lorraine et presque toutes les principautés de l'Allemagne, rebaptisant les chrétiens et traînant à leur suite des flots de paysans enrégimentés. Quand on lit, dans l'*Histoire des anciennes sectes luthériennes* du P. Catrou, les exploits des anabaptistes, on est surpris de la presque identité qui existe entre les prophètes anabaptistes et les prophètes cévenols, en ce qui concerne la forme des prophéties, les visions, les prédications, les extases, les excitations à la guerre, le double rôle religieux et militaire des chefs, le mépris absolu de la mort et le désir immodéré du martyre.

On pourrait également les rapprocher de ces *Haschichins*, ces farouches sectaire du *Vieux de la montagne*, l'Arabe Hassan-ben-Sabah-Homaïri, qui, au temps des croisades, se montraient insensibles aux blessures et hâtaient la mort dans les combats, grâce à l'usage du haschich, précédé d'une longue préparation religieuse, consistant à écouter, au coin des rues, la lecture des livres saints, faite par de fanatiques marabouts.

Si nous passons aux manifestations morales, nous trouvons une grande ressemblance, nous pourrions dire une parfaite identité, entre celles des convulsionnaires jansénistes et celles des prophètes cévenols. C'est de part et d'autre une exaltation de l'esprit qui les force à subir une pensée arrivant chez eux toute formulée et dont ils sont même contraints de se faire l'organe. L'idée dominante et dont on dispute sans cesse au milieu d'une secte, s'impose d'elle-même à l'esprit des sectaires, et moins ils sont lettrés ou intelligents, plus ils sont dociles à recevoir cette impression. « Tous ceux que l'inspiration fait parler, dit Durand Fage dans sa déposition, ont ceci de commun, c'est que les paroles sont formées dans leur bouche sans qu'ils y contribuent par aucun dessein ; de même que leurs corps sont mus par une puissance qui les domine et à laquelle ils ne font

que prêter leur organe [1]. » On sait que le janséniste Fontaine, dans ses pirouettes forcenées, s'écriait « qu'il ne lui était pas possible de se soustraire à la puissance qui l'entraînait ».

Les discours que les convulsionnaires jansénistes tenaient dans leurs extases, et où ils déploraient l'avilissement et la corruption de l'Église catholique, sont le fidèle reflet des prédications des prophètes cévenols tonnant contre Rome et son culte. Il est remarquable que les uns et les autres fissent usage, dans leurs discours, de formules éloquentes, qui étonnaient dans la bouche de personnes sans instruction. En ce qui concerne les prophètes cévenols, sans doute nous croyons que des enfants prononçaient de beaux sermons, mais certainement ces enfants n'étaient pas assez jeunes pour n'avoir pas déjà entendu prononcer les paroles ou exprimer les idées qui se retrouvaient si merveilleusement dans leur mémoire, par le bénéfice d'une exaltation extraordinaire de leurs facultés intellectuelles. Avec cette explication, les petits enfants qui prêchaient dans les assemblées religieuses du Vivarais, du Dauphiné et des Cévennes, ne nous étonneront pas plus que ces filles du peuple qui, pendant la crise convulsionnaire, prononçaient de longs et beaux discours en l'honneur du grand thaumaturge des jansénistes, et exprimaient des pensées qui auraient été bien au-dessus de leur portée dans l'état normal de leur intelligence.

On peut citer un grand nombre d'exemples de cette exaltation extraordinaire des facultés intellectuelles sous l'influence de l'excitation cérébrale. Sans parler de la force de la mémoire chez certains fous, sans rappeler le Tasse, qui se sentait plus vivement inspiré pendant ses accès de folie que durant ses intervalles lucides, ni le jeune homme de Spolète dont parle Érasme, qui, dans le cours d'un délire occasionné par la présence de vers intestinaux, s'exprimait couramment dans la langue allemande, dont il n'avait qu'une faible teinture ; nous citerons le cas rapporté par le médecin Van Swieten, d'une jeune couturière qui ne cessait de répéter des vers dans le délire de sa fièvre, bien qu'elle n'eût jamais manifesté la moindre disposition pour la poésie. M. le docteur Michéa a observé, à l'hospice de Bicêtre, un garçon boucher qui se mit à débiter, pendant un accès de folie, de longs passages de *Phèdre*, qu'il n'avait pourtant lu qu'une fois, et dont il ne put se rappeler un seul vers quand il eut recouvré la santé.

Coleridge, dans sa *Biographie littéraire*, raconte qu'une servante entièrement illettrée, étant devenue folle, répétait des sentences grecques tirées d'un Père de l'Église qu'elle avait accidentellement entendu lire par le pasteur chez qui elle servait.

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 126

Pendant l'état hypnotique, l'exaltation de la mémoire est très fréquente, et le même phénomène a été souvent constaté chez les somnambules naturels.

Tous ces exemples, dont il serait facile d'étendre la liste, expliquent comment les prophètes cévenols, ainsi que les dévots jansénistes, pouvaient, bien qu'ignorants et illettrés, prononcer, dans leurs extases, de beaux discours, et s'exprimer avec facilité dans une langue qui ne leur était pas familière, et dont ils auraient été fort inhabiles à se servir dans leur état ordinaire.

Un dernier trait important de ressemblance entre les convulsionnaires jansénistes et les prophètes protestants, c'est le caractère épidémique particulier à leurs crises. Rappelons enfin cette circonstance commune, que généralement, convulsionnaires jansénistes et orateurs du désert, ne se souvenaient point, au sortir de leurs extases, des paroles qu'ils avaient proférées pendant ces crises.

Tous ces phénomènes étranges et à peine variables dans leurs manifestations, qui ont été observés chez les convulsionnaires jansénistes et chez les prophètes cévenols, se rapprochent en ce point, qu'ils reconnaissent pour cause occasionnelle une forte excitation morale et quelque événement extérieur d'une grande influence. Les convulsions furent le contre-coup des longues et ardentes disputes des théologiens sur la grâce, et aussi des persécutions que ces controverses attirèrent aux disciples de Jansénius. Les prédications exaltées de Jurieu et des autres pasteurs de l'Église réformée, concurremment avec les atroces mesures décrétées par Louis XIV contre les protestants de son royaume, déterminèrent aussi l'explosion de l'esprit prophétique dans le Dauphiné et dans les Cévennes. On est bien forcé d'admettre un enseignement que l'histoire nous donne en termes si clairs.

Mais combien cet enseignement ne devient-il pas encore plus positif, plus irrécusable, lorsque l'on considère de quelle façon ces crises finissent toutes ! Une grande agitation de l'esprit public les avait excitées, le calme rétabli les fait évanouir. Ici la preuve est complétée par la contre-épreuve. Que devient l'œuvre des convulsions des jansénistes après la nouvelle persécution si maladroitement entreprise par le premier ministre Fleury contre quelques évêques restés fidèles à la doctrine ? Rien ou presque rien. Le Parlement, la Sorbonne et le public, las d'avoir si longtemps disputé sur la bulle, s'étaient mis enfin à parler d'autre chose. Plus d'espérance d'un appui ou d'un encouragement de ce côté, dès lors, plus d'agitation publique ; plus de souffle excitateur, partant, plus de crises se propageant de proche en proche, plus de convulsions épidémiques. Si le parti janséniste convulsionne encore à Paris et dans quelques villes, ce n'est qu'en petit comité, et sans une foi

bien arrêtée dans le mérite des choses extraordinaires qui s'y passent. Il y a encore beaucoup de spectateurs à la galerie, mais le nombre des acteurs va diminuant de jour en jour ; bientôt il sera réduit à une demi-douzaine de sujets, que l'on a dressés à des exercices vraiment effrayants, et qu'on entretient avec plus ou moins de soins, objet non d'édification religieuse, mais de curiosité mondaine, qu'on est bien aise de montrer quelquefois à ses amis, et qui est exhibé régulièrement, une fois par an, le jeudi saint, à la Sainte-Chapelle.

C'est par le même mode de délitescence que l'épidémie prophétique des Cénevols s'évanouit, après que leur chef et leur principal prophète, Cavalier, a composé avec les généraux de Louis XIV, et que l'organisateur de l'insurrection, Roland, est tombé sous les coups des dragons de Villars. La guerre religieuse étant terminée en même temps doit finir aussi cet état particulier des esprits, à la fois cause et effet de la guerre. Sans doute sur le sol même des Cévennes, on continuera quelque temps encore à prophétiser, et plus d'un phénomène extraordinaire s'y manifestera ; parce que, si la guerre a cessé à force d'être inégale, la persécution ne cessera pas, persécution encore assez cruelle, hélas ! même avec le maréchal de Villars, pour rendre nécessaire le secours puissant de l'esprit prophétique. Mais ce don manque absolument et tout d'un coup à ceux qui ont quitté cette terre où leurs frères combattent encore. « L'Esprit quitta les Camisards, dit M. Peyrat, lorsqu'ils furent hors du Languedoc. Il abandonna même Compan, ce prodigieux dramaturge du désert. » Ce Compan était un brave jeune homme qui avait reçu, comme Cavalier, de très grands dons prophétiques, et, comme lui, ne pouvait se consoler de les avoir perdus.

On sait assez ce qui se passa à Londres, et combien les prophètes cévenols, ou du moins ceux des réfugiés qui se croyaient toujours prophètes, parurent ridicules, même aux yeux des plus dévots protestants. Déjà, à Genève, d'autres avaient été jugés de la même façon. C'est qu'à Londres et à Genève, les Cévenols ne trouvaient plus ni la persécution ni la guerre.

De tout ceci, deux conclusions à tirer :

1° L'état des prophétisants dans les Cévennes n'était pas le produit d'un artifice quelconque ; autrement cet artifice les aurait suivis partout. Il était le résultat d'une affection épileptiforme, contagieuse, qui avait été provoquée par l'excès des persécutions et du malheur ;

2° Il ne dépendait pas de leur organisation particulière ; car, dans ce cas, ils auraient prophétisé à Londres et à Genève aussi heureusement que dans leur pays natal. Sans excitation extérieure, convulsionnaires et prophétisants perdent également leurs dons.

LA BAGUETTE DIVINATOIRE

I

Origine de la baguette divinatoire. — Son emploi dans l'antiquité, au moyen âge et dans les temps modernes.

Une *baguette*, une *verge* ou un *bâton* ont représenté, dès les temps les plus anciens, le symbole extérieur de la puissance ou de quelque pouvoir surnaturel. Le sceptre des premiers rois n'était qu'un bâton garni de clous d'or ou d'argent. Lorsque Assuérus, roi des Perses et des Mèdes, donne son sceptre à baiser à la Juive Esther, c'est le signe d'une faveur ou d'une grâce telle, qu'un souverain seul peut l'accorder.

Dans la Bible, Dieu lui-même nous est représenté avec cet attribut du bâton, qui symbolise sa toute-puissance ou sa miséricorde. Témoin ces paroles du psaume XXIII : *Votre verge et votre bâton m'ont consolé.* Dans le chapitre IV de l'Exode, l'Éternel dit à Moïse : *Que tiens-tu à la main ? — Il répondit : Un bâton. Il dit : Jette-le à terre; et il le jeta à terre et il devint serpent. Moïse s'enfuit de devant lui.*

L'Éternel dit à Moïse : Étends ta main et saisis sa queue ; il étendit la main et le saisit, et il redevint bâton à sa main.

On lit encore dans le même livre, au même chapitre, verset 17 : *Quant à ce bâton, prends-le à la main; c'est avec quoi tu feras des signes.*

Que faut-il entendre par ces *signes*, si ce n'est ce que dit plus loin l'auteur sacré, lorsque, avec la *verge* de Dieu, Moïse et son frère aîné Aaron font des miracles en présence du Pharaon[1] ? Au reste, les devins d'Égypte

1. Exode, VII, VIII, IX et XIV.

avaient eux-mêmes des verges, par lesquelles ils faisaient aussi des miracles, de faux miracles, bien entendu.

De tous les miracles de Moïse, le plus célèbre, et celui qui en même temps a le plus de rapport avec notre sujet, c'est celui qu'il opère dans le désert, lorsque, le peuple d'Israël mourant de soif et demandant à grands cris de l'eau, il fait jaillir une fontaine en frappant de sa verge le rocher d'Horeb[1].

Enfin, on lit dans les Nombres, chapitre XVII, un passage où la baguette est l'oracle, et en quelque sorte le scrutin qui exprime la volonté de Dieu. Le peuple d'Israël étant distribué en douze tribus placées sous l'autorité de douze chefs, il s'agissait de savoir auquel de ces chefs Dieu destinait les fonctions de grand prêtre. On enferme dans le tabernacle douze baguettes, sur chacune desquelles un nom a été écrit. Le lendemain, l'une de ces baguettes a poussé des fleurs et des fruits : c'est celle qui porte le nom d'Aaron, de la tribu de Lévi, à qui ce miracle tient lieu d'ordination.

Dans ce dernier exemple, la baguette a cessé d'être un simple attribut ou un symbole d'autorité pour devenir un instrument de miracles. Elle n'est même plus entre les mains d'un personnage, car elle agit seule, par la vertu secrète qui lui a été communiquée. C'est là le signe que la superstition va bientôt en sortir, et qu'elle poussera plus vite que les fleurs et les fruits. Nous allons, en effet, voir la baguette employée, parmi ce même peuple d'Israël, comme moyen de divination, au grand scandale d'un prophète.

Mon peuple consulte du bois, pour qu'un bâton lui fasse connaître ce qui est ignoré; car l'esprit de fornication le pousse si avant dans l'erreur, que, s'éloignant de leur Dieu, ils se vautrent dans la débauche[2].

Ézéchiel n'est pas moins positif : *Car le roi de Babel se tient sur le chemin de séparation, au commencement des deux chemins, pour se faire des sortilèges. Il secoue les flèches, interroge les téraphims*[3], *examine le foie*[4].

Le jésuite Ménestrier, qui a recherché avec un soin curieux les origines de la baguette divinatoire, cite un autre passage de la Bible où l'on voit Jacob, gendre de Laban, appliquer une recette particulière pour se procurer des brebis bigarrées :

28. Et Laban dit à Jacob : Prescris-moi le salaire que tu exiges de moi, et je te le donnerai.

1. Exode, XVII.
2. Osée, IV, 2.
3. Idoles.
4. Ézéchiel, XXI, 26.

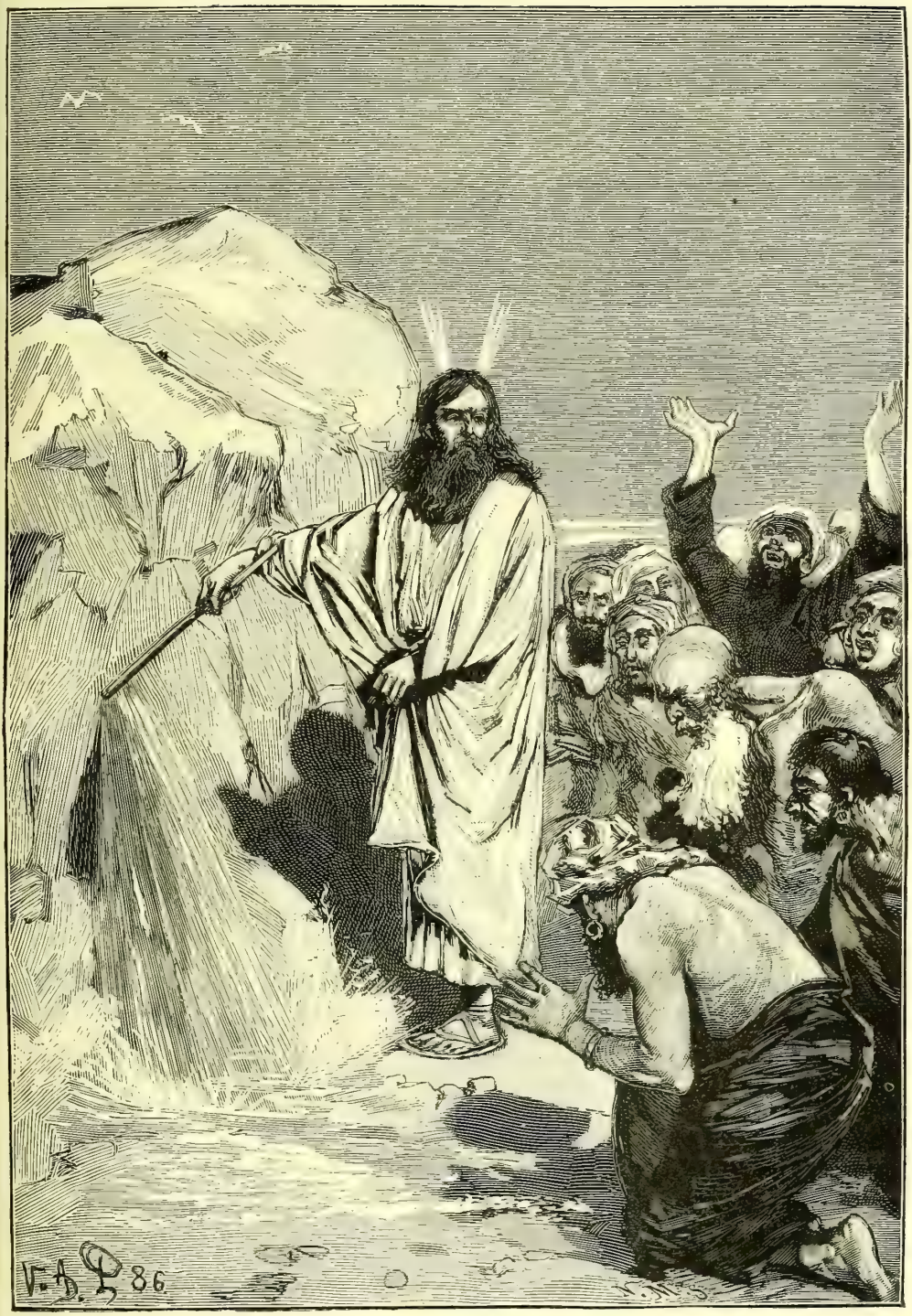

MOÏSE FAIT JAILLIR DE L'EAU DANS LE DÉSERT EN FRAPPANT D'UNE VERGE LE ROCHER D'HOREB (PAGE 544)

29. Et Jacob répondit : Tu sais comme je t'ai servi, et ce qu'est devenu ton bétail avec moi.

30. Car tu avais peu de chose avant que je vinsse ; mais ton bien s'est fort accru, et l'Éternel t'a béni aussitôt que j'ai mis le pied chez toi ; et maintenant, quand ferai-je aussi quelque chose pour ma maison ?

31. Et Laban lui dit : Que te donnerai-je? Et Jacob répondit : Tu ne me donneras rien, mais si tu fais ceci, je paîtrai encore tes troupeaux, et je les garderai.

32. Je passerai aujourd'hui parmi les troupeaux, et je mettrai à part toutes les brebis picotées et tachetées, et tous les agneaux roux, et les chèvres tachetées et picotées entre les chèvres, et ce sera là mon salaire.

33. Et à l'avenir, ta justice me rendra témoignage, quand tu viendras reconnaître mon salaire. Tout ce qui ne sera point picoté ou tacheté entre les chèvres, et tout ce qui ne sera point roux entre les agneaux, sera tenu comme un larcin s'il s'est trouvé chez moi.

34. Alors Laban lui dit : Je le veux, je le souhaite ; que la chose soit comme tu l'as dit.

35. Et en ce jour-là, il sépara les boucs marquetés et tachetés, et toutes les chèvres picotées et tachetées, toutes celles où il y avait du blanc et tous les agneaux roux ; et il les mit entre les mains de ses fils.

36. Et il mit l'espace de trois journées de chemin entre lui, et Jacob paissait les troupeaux de Laban.

37. Mais Jacob prit des verges vertes de peuplier, de coudrier, de châtaignier, et il en ôta de place en place les écorces, en découvrant le blanc qui était aux verges.

38. Et il mit les verges qu'il avait jetées de place en place, au-devant des troupeaux, dans les auges et les abreuvoirs où les brebis venaient boire ; et elles entraient en chaleur quand elles venaient boire.

39. Et les brebis donc entraient en chaleur à la vue des verges, et elles faisaient des brebis marquetées, picotées et tachetées.

41. Et il arrivait que toutes les fois que les brebis hâtives venaient en chaleur, Jacob mettait les verges dans les abreuvoirs devant les yeux du troupeau, afin qu'elles entrassent en chaleur *en regardant* les verges.

42. Mais quand les brebis étaient tardives, il ne les mettait point. Et les tardives appartenaient à Laban, mais les hâtives étaient pour Jacob.

Comme il n'y a rien dans ce texte qui se rapporte à la baguette employée pour la divination, nous ne l'aurions pas cité, si nous n'avions considéré que la science divinatoire s'est approprié le nom de Jacob et de son bâton par une fausse interprétation des paroles de la Genèse. Il existe, en effet, un traité fort connu des adeptes des sciences occultes, qui a pour titre : *la Verge de Jacob ou l'art de trouver des trésors*. Mais on voit que le nom de Jacob était invoqué ici fort gratuitement.

Plusieurs peuples de l'antiquité, notamment les Scythes, les Perses et les Mèdes, ont pratiqué la divination au moyen de la baguette. Hérodote dit

que les Scythes en usaient pour reconnaître les parjures. On sait par Strabon que les prêtres des Indiens la pratiquaient aussi. On a déjà vu que le roi de Babylone avait consulté des flèches et des baguettes ferrées pour savoir s'il devait porter ses armes contre Ammon ou contre Jérusalem.

Cet usage peut avoir été introduit chez les Babyloniens, et de là chez d'autres peuples de l'Orient, par l'Égyptien Bélus, s'il est vrai, comme quelques érudits le prétendent, que ce prince conduisit une colonie d'Égyptiens sur le bord de l'Euphrate, et qu'il y institua les prêtres qu'on appela *Chaldéens*. Les Juifs, amenés en captivité à Babylone, auraient donc pu apprendre en ce pays cette pratique, si les passages de la Bible cités plus haut n'établissaient pas suffisamment qu'ils la connaissaient déjà avant l'époque de leur captivité.

Philostrate dit que l'usage de deviner au moyen de la baguette était connu et pratiqué chez les peuples de Mytilène (Mételin, île de Lesbos). Tout le monde connaît le rôle merveilleux que jouent, dans la mythologie grecque, les baguettes de Minerve, de Circé, de Médée, et le bâton ou caducée de Mercure. A la vérité, la baguette, entre les mains de ces divers personnages, est le symbole plutôt que l'agent de leur puissance ; mais un indice positif que la baguette servait à la divination chez les Grecs, c'est le terme de *rabdomancie* qui se trouve dans leur langue : un peuple ne crée pas un mot pour exprimer une chose dont il n'a aucune idée. Enfin, à cet indice on peut ajouter le témoignage de saint Chrysostome, qui, dans la *Chaîne des Pères grecs*, mentionne plusieurs sortes de divinations en usage chez ses compatriotes, et notamment celle qui se pratiquait avec des baguettes.

Chez les Romains, le bâton augural appelé *lituus*, qui n'était, selon Macrobe et Aulu-Gelle, qu'une baguette recourbée dans l'endroit le plus fort, passait pour l'instrument le plus auguste de la divination. Les augures l'employaient dans les circonstances les plus solennelles. Romulus s'en était servi pour la description des régions célestes, ou pour l'orientation de sa ville naissante. C'est ce *lituus* qui, après le pillage et l'incendie de Rome par les barbares, fut retrouvé intact dans un temple, et devint, depuis ce moment, un objet sacré que ne devait toucher aucune main profane.

Le *lituus* intervint dans la consécration du successeur de Romulus :

« Numa Pompilius, élu roi par les sénateurs et le peuple, voulut faire consulter les dieux, nous dit Tite-Live, comme l'avait fait son prédécesseur. Il fit donc venir un augure qui le conduisit sur une montagne fort élevée. Là, cet augure, ayant à sa main droite le bâton recourbé, se plaça à gauche du prince, s'y tint couvert, observa l'aspect de la ville et du champ, et, ayant marqué l'orient et l'occident, il

se tourna vers l'orient, pour avoir le midi à sa droite et le septentrion à sa gauche, sans se prescrire d'autres bornes que les endroits où la vue ne pouvait s'étendre. Cela fait, il prit le *lituus* à sa main gauche, mit sa droite sur la tête du prince désigné, et fit cette prière : « Père Jupiter, si l'équité demande que Numa, dont je « touche la tête, soit le roi Romains, fais que nous en ayons des signes évidents dans « la division que je viens de tracer. »

Quels devaient être et que furent ces signes demandés à Jupiter par l'augure sacré? C'est ce que l'historien oublie de nous dire. Peut-être l'ignorait-il lui-même, les signes manifestés en ce moment solennel étant restés un secret entre le roi élu et le prêtre païen.

Mais les Romains avaient la connaissance d'une baguette divinatoire toute profane, et dont les propriétés étaient aussi merveilleuses qu'utiles. L'usage de cette baguette devait même être fort vulgaire à Rome, puisqu'il y avait donné lieu à un proverbe. On lit, en effet, dans le Ier livre des *Offices* de Cicéron, le passage suivant :

« Si tout ce qui est nécessaire à notre nourriture et à notre entretien nous arrivait par la vertu de quelque *baguette divine*, comme on dit, chacun de nous, libre de tout soin et de toute affaire, pourrait s'adonner entièrement à l'étude de la science. »

A cette allusion près, Cicéron ne croyait ni à la baguette divinatoire, ni probablement à aucune sorte de divination. Personne n'ignore que Cicéron, ayant été augure lui-même, disait qu'il ne concevait pas que deux augures pussent se regarder sans rire. Il nous a laissé, il est vrai, un traité sur la *divination ;* mais à la fin du Ier livre de cet ouvrage, il cite les vers suivants d'Ennius, où le poète se moque des gens qui offrent d'enseigner, moyennant une drachme, l'art de trouver des trésors :

« Je vous la donne de bon cœur, mais ce sera à prendre sur les trésors que vous nous aurez fait trouver. »

Suivant le catalogue que Vétranius Maurus nous a laissé des ouvrages de Varron, cet écrivain aurait composé une *satire* ayant pour titre : *Virgula divina*. Mais si Varron avait ajouté foi à la vertu de la baguette, il avait une belle occasion d'en parler dans un autre de ses écrits où il enseigne la manière de trouver les sources. Or il n'en parle nullement, non plus que Columelle, Pline, Vitruve, Pallade et plusieurs autres écrivains latins qui ont traité de la même matière.

Concluons de tout ce qui précède que, le *lituus* excepté, la baguette divinatoire n'a jamais été prise au sérieux chez les Romains.

Pour continuer ce précis rapide, nous suivrons la baguette chez des peuples plus modernes.

Gonzalès de Mendoza rapporte, dans son *Histoire de la Chine*, qu'il a observé avec soin les pratiques employées par les Chinois dans leurs divinations, il nous apprend que la plupart d'entre eux se servaient pour cet objet de morceaux de bois disposés de différentes manières.

Si les Chinois n'ont pas reçu des Babyloniens cette pratique superstitieuse, tout porte du moins à croire qu'elle a passé des Babyloniens aux Turcs et aux Scythes, et de ceux-ci aux Illyriens, aux Allemands et à la plupart des nations du Nord.

Le Vénitien Marco Polo assure que la coutume de deviner avec des flèches régnait encore dans tout l'Orient au moment où il exécuta de ce côté le fameux voyage dans lequel il fut sur le point de découvrir l'Amérique par la route de l'Asie.

Un autre voyageur d'une époque plus rapprochée de la nôtre, Thévenot, nous a laissé une très curieuse relation où l'on trouve ce qui suit :

« Il y a parmi les Turcs plusieurs personnes qui se mêlent de deviner, et elles y réussissent fort bien. On voit de ces gens-là en plusieurs coins des rues, assis à terre sur un petit tapis, avec une quantité de livres étalés à terre à l'entour d'eux. Or ils devinent de trois façons : la première se fait ordinairement pour la guerre, quoiqu'elle se fasse aussi pour toute autre chose, comme pour savoir si un homme doit entreprendre un voyage, acheter telle marchandise ou autre chose semblable. Ils prennent quatre flèches qu'ils dressent en pointe, l'une contre l'autre, et les font tenir à deux personnes; puis ils mettent sur un coussin une épée nue devant eux, et lisent un chapitre de l'Alcoran; et alors ces flèches se battent pendant quelque temps, et enfin les unes montent sur les autres. Si les victorieuses ont été nommées *chrétiennes* (car ils en appellent deux les *turques*, et donnent aux autres le nom de leur ennemi), c'est signe que les chrétiens vaincront; si autrement, c'est signe du contraire. Ils ne vont jamais à la guerre qu'auparavant ils ne fassent cette expérience, ce qu'ils appellent *faire le livre.* »

N'est-ce pas là une reproduction exacte du procédé divinatoire du roi de Babylone, se tenant, avec ses flèches, à l'angle de deux chemins ? Ne semble-t-il pas aussi qu'il existe une certaine communauté d'origine entre ces pratiques et celles des anciens Germains, qui *faisaient le livre*, ainsi que le rapporte Tacite dans le passage suivant :

« Les anciens Germains croient aux auspices et à la divination plus que nation au monde. Pour la divination, leur méthode est simple. Ils coupent en plusieurs morceaux une *baguette* d'arbre fruitier, et, après les avoir distingués par différentes marques, ils les jettent au hasard et pêle-mêle sur une étoffe blanche... et

le prêtre prend trois fois chaque morceau, et selon les marques qui se présentent, il donne l'explication. »

D'après Ammien Marcellin, la divination se pratiquait chez les Alains au moyen d'une baguette d'osier. Il est probable qu'ils avaient puisé cet usage dans la Scythie, dont ils occupaient une contrée. Ils le communiquèrent sans doute aux Illyriens, leurs voisins, puisque, d'après le témoignage d'un auteur cité par le savant Drusius, les Illyriens devinaient l'avenir au moyen de quelques morceaux de bois. Enfin la même induction porte à penser que cette coutume passa des Illyriens aux Esclavons, qui vinrent s'établir dans une de leurs contrées, et de ceux-ci à différents peuples de la Germanie. On la rencontre chez les Frisons et chez les Moscovites, qui, en se convertissant au christianisme, ne firent guère d'abord qu'ajouter les cérémonies de leur religion nouvelle à leurs anciennes coutumes de divination.

« Le titre 14 de la loi des Frisons portait, dit le P. Lebrun, que, pour découvrir les homicides, l'épreuve des baguettes se ferait dans l'église, et que, auprès même de l'autel et des saintes reliques, on demanderait à Dieu un signe évident qui ferait discerner le vrai coupable d'avec ceux qu'on accuserait faussement. Cela s'appelait le *sort des baguettes*, ou d'un seul mot, *tan*, *teen*, la *baguette*, les *baguettes*. »

En résumé, si l'on met de côté l'allusion faite par Cicéron, dans un texte trop peu explicite, à la baguette divinatoire, il est certain que dans toute l'antiquité, et même plusieurs siècles après l'époque que l'on désigne ainsi, on ne trouve aucun indice que les bâtons, flèches ou baguettes aient été employés comme moyen de découvrir des objets matériels. On ne les voit servir que dans des cérémonies superstitieuses ou sacrées, comme un signe, un moyen de divination appliqué aux choses morales.

C'est au moyen âge, époque où les croyances au surnaturel occupaient l'universalité des esprits, que l'on vit apparaître l'idée de consacrer la baguette à la découverte d'objets matériels dérobés aux yeux. C'est aux alchimistes, particulièrement à la secte des alchimistes mystiques, que nous avons essayé de caractériser dans un autre ouvrage[1], qu'appartient l'initiative de cette pensée, bien en harmonie avec leurs élucubrations habituelles.

Le premier écrivain qui parle de l'emploi de la baguette pour découvrir les métaux cachés au sein de la terre, et certaines choses matérielles autres que les eaux, est, en effet, un écrivain hermétique : c'est Basile Valentin. Le *Novum Testamentum* de Basile Valentin, moine bénédictin et alchimiste célèbre,

1. *L'Alchimie et les alchimistes, essai historique et critique sur la philosophie hermétique*, 3e édit. Paris, 1860.

qui florissait au quinzième siècle, est un témoignage certain que l'on avait alors connaissance de cette pratique superstitieuse, à moins qu'on ne veuille, avec un écrivain moderne, élever des doutes sur l'authenticité des écrits de cet auteur et même sur son existence propre [1].

Basile Valentin nous apprend, dans son *Novum Testamentum*, que, de son temps, la magique baguette portait sept noms différents, outre ceux qu'elle avait reçus de l'antiquité : *verge divine*, *verge luisante*, *verge saillante*, *verge transcendante*, *verge tremblante*, *verge tombante*, *verge supérieure*. Sept chapitres du *Novum Testamentum* répondent à ces sept noms pompeux, qui sont destinés à indiquer, par eux-mêmes, tous les caractères ou les mouvements gu'on a donnés à la baguette divinatoire. Suivant Basile Valentin, les ouvriers mineurs portaient la baguette « à leur ceinture ou à leur chapeau [2] ».

Après Basile Valentin, la baguette divinatoire tombe quelque temps dans l'oubli ; il faut aller jusqu'à la fin du quinzième siècle pour trouver un autre écrivain qui lui accorde quelque mention.

Basile Valentin était alchimiste. Parmi les auteurs qui, après lui, s'occupèrent de la baguette, on trouve un grand nombre de philosophes hermétiques : tels sont Robert Fludd, Mayer, Paracelse et Agricola. Or, on ne peut s'empêcher de se poser, à ce propos, ce dilemme fort simple : si tous ces chercheurs d'or avaient su faire un bon usage de la baguette divinatoire, il est évident qu'ils auraient pu se passer de travailler à l'accomplissement du grand œuvre et de couver pendant de si longues années l'*œuf philosophique ;* il n'est pas moins certain, d'un autre côté, que s'ils avaient réussi à composer la pierre philosophale, la baguette divinatoire leur était superflue pour découvrir des trésors et des métaux précieux ; il est donc bien étrange que la plupart d'entre eux, qui se vantent presque toujours de cumuler ces deux secrets, soient constamment demeurés en proie à la plus triste indigence.

C'est en vain que l'on chercherait dans les ouvrages des auteurs hermétiques qui ont écrit sur la baguette divinatoire quelques notions précises sur les propriétés de cet instrument et sur l'art de s'en servir. Ils ne sont pas plus clairs sur ce sujet que sur les opérations d'alchimie qu'ils prétendent décrire. Tout ce qu'a dit sur cette matière l'obscur Paracelse est tellement inconsistant, que l'on serait fort embarrassé de savoir à quelle opinion il s'arrête. Tantôt il approuve, tantôt il proscrit cette pratique. On ne peut douter pourtant qu'il n'en admette l'efficacité. Le jésuite Kircher attribue

1. Hoefer, *Histoire de la chimie*, t. I, p. 454.
2. *Testamentum novum*, lib. I, cap. xxv (*De virga transcendente*).

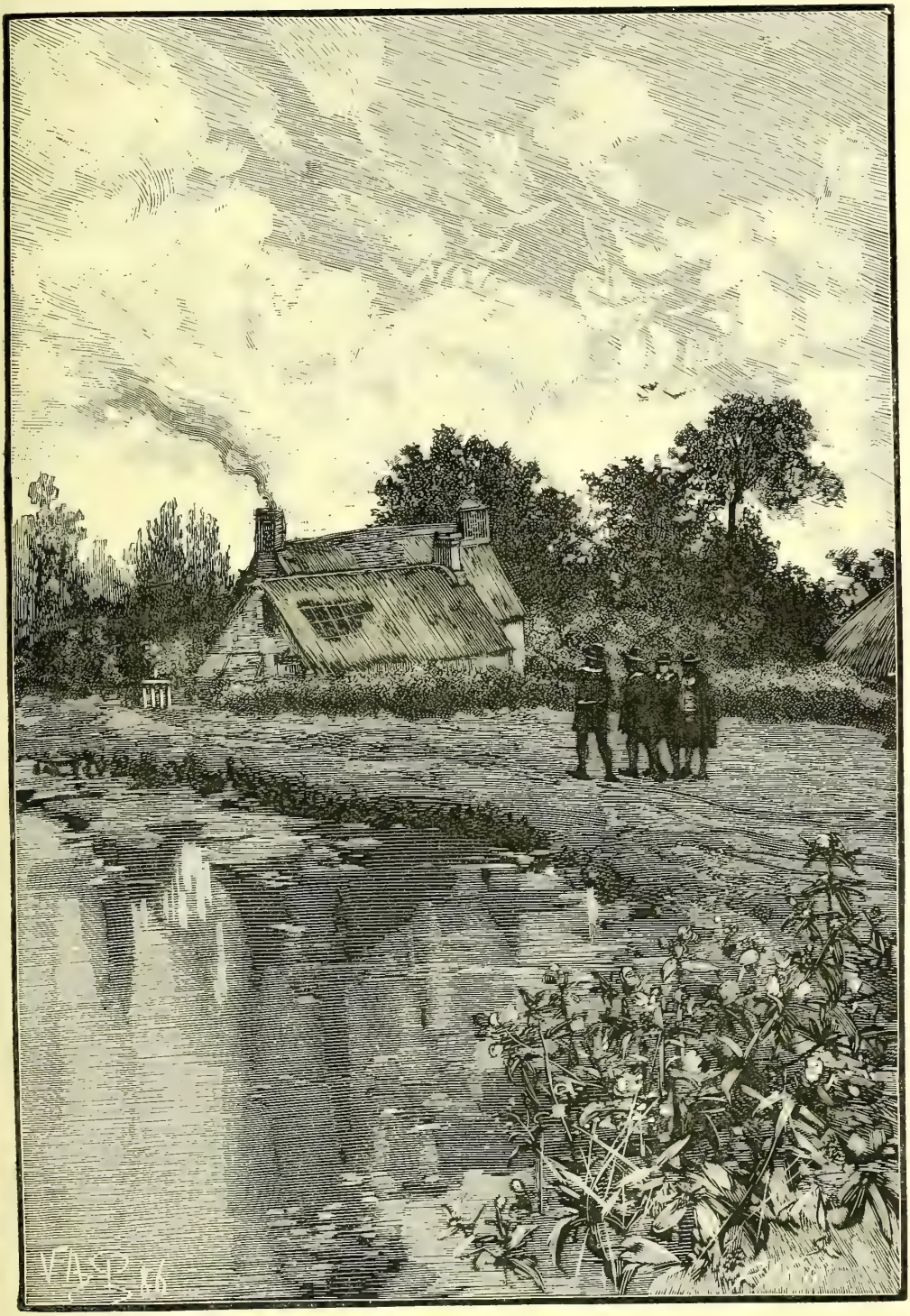

LA BAGUETTE EMPLOYÉE EN ALLEMAGNE, AU SEIZIÈME SIÈCLE, POUR LA RECHERCHE DES MÉTAUX (PAGE 557)

même à Paracelse d'avoir indiqué de quel bois il fallait se servir pour découvrir les différents métaux au moyen de la baguette. Pour donner une idée complète des incertitudes et des variations de Paracelse sur ce point, nous devons ajouter qu'il se tenait quelquefois dans un prudent milieu entre le oui et le non. Dans son traité de *la Philosophie occulte*, il prescrit de distinguer entre les trésors cachés par les humains et ceux qui sont amassés et gardés par des gnomes. Mais comment faire cette distinction ? C'est ce qu'il se garde bien de nous apprendre.

Tout ce que le jésuite Kircher assure avoir lu, de son temps, dans les écrits de Paracelse, ne se retrouve pas dans le volumineux recueil des œuvres du médecin suisse, qui a été publié à Genève en 1658. Mais il n'en est pas moins établi, et c'est là ce qui nous intéresse, qu'à l'époque où vivait Paracelse, on croyait avec lui à la vertu de la baguette pour la découverte des métaux.

La coutume de chercher les métaux à l'aide de la baguette divinatoire, qui s'est montrée pour la première fois en Allemagne au quinzième siècle avec Basile Valentin, et au commencement du siècle suivant avec Paracelse, passe bientôt en Flandre, et successivement en Angleterre, en Suède, en France et dans les contrées les plus méridionales de l'Europe.

Dans son admirable *Traité des métaux* (*De rebus metallicis*), le sage et savant Agricola nous fait connaître les pratiques ordinaires des hommes à baguette. Mais il se prononce contre cet usage, qu'il regarde comme un souvenir des opérations des magiciens antiques. D'après lui, on ne voit que les petits ouvriers des mines, « gens sans religion », employer la baguette pour chercher les métaux.

Un disciple de Paracelse, Goclénius, dont nous aurons à parler plus au long dans le volume suivant de cet ouvrage, à propos des antécédents historiques du magnétisme animal, a composé les traités *De la vertu des plantes*, et *De l'onguent aux armes*, dans lesquels il admet l'efficacité et approuve l'emploi de la baguette de coudrier pour découvrir les métaux.

L'opinion de ce Goclénius déplut au P. Roberti, jésuite flamand ; après l'avoir attaquée par le raisonnement, ensuite par l'injure, le P. Roberti passe du sévère au plaisant, et parodie, en guise d'épigramme contre son adversaire, deux vers des bucoliques de Virgile :

> Goclen amat *Corylos;* illas dum Goclen amabit,
> Nec myrtus vincet *corylos*, nec laurea Phœbi.

Un autre paracelsiste, André Libavius, allègue les expériences qu'il a exécutées, pour se déclarer partisan de la baguette divinatoire et trouver

son usage fort licite. S'il ne s'agissait pas d'une question particulière et sans rapport avec un système quelconque de philosophie, il serait peut-être rationnel de juger de l'opinion définitive de Paracelse par celle de ses disciples.

Mais l'opinion d'Agricola, qui attribuait à des enchantements et à des paroles magiques les effets de la baguette, ne manquait pas d'adhérents. Tels étaient, par exemple, le jésuite Cœsius, auteur d'une *Minéralogie ;* le P. Forerus, autre jésuite, et surtout Kircher. Ce dernier, plus savant et bien meilleur physicien que son confrère, fonde son sentiment sur l'expérience. Il a tout à fait le droit de déclarer chimérique la prétendue sympathie entre une baguette et les métaux, puisqu'il a, comme il nous le dit, « expérimenté plusieurs fois que les baguettes du bois que l'on déclarait être sympathique avec certains métaux, étant placées sur des pivots, en équilibre, auprès de ces métaux, ne remuaient en aucune manière ». (*De arte magnetica.*) Dans son autre ouvrage, *Mundus subterraneus*, le P. Kircher, revenant sur cette question, déclare que le mouvement de la baguette ne peut être qu'un effet surnaturel, si toutefois il n'est le résultat de l'adresse ou de la supercherie de celui qui la tient entre ses mains.

En 1659, le jésuite Gaspard Schott, contemporain et confrère de Kircher, dit que dans toutes les villes d'Allemagne où il a demeuré, l'emploi de la baguette était un moyen très répandu, et qu'il a pu voir lui-même plusieurs personnes trouver par ce moyen l'or et l'argent cachés.

Gaspard Schott a eu le mérite d'entrevoir, dès son époque, la véritable cause des mouvements de la baguette, qu'il n'est pas très éloigné d'attribuer à l'*imagination* de celui qui la fait mouvoir.

« J'ai cherché, dit-il, avec grand soin si la baguette de coudrier a réellement une symphatie avec l'or et l'argent, et si elle est mise en mouvement par une force naturelle. De même j'ai cherché si un anneau de métal qu'on tient suspendu par un fil au milieu d'un vase de verre, et qui marque l'heure par les battements, est mû par une force semblable. J'ai trouvé que ces effets ne pouvaient avoir lieu que par la tromperie de ceux qui tiennent la baguette ou la pendule, ou peut-être par une secrète impulsion diabolique, ou peut-être encore parce que l'imagination met la main en mouvement. »

Gaspard Peucer a publié, en 1584, un *Traité des principaux genres des divinations* dans lequel il attribue l'efficacité de la baguette divinatoire à la sympathie entre le bois du coudrier et les métaux, fidèle en cela à la doctrine si fort en faveur au moyen âge, qui établissait des relations secrètes d'attraction et de sympathie mutuelles entre certaines choses matérielles, et même entre celles-ci et les choses du monde moral.

Philippe Mélanchton, dont Peucer était gendre, professe la même opinion dans le discours qu'il a composé sur la *sympathie*.

Porta, dans sa *Magie naturelle*, la partage encore, et tel est aussi l'avis de Keckermann, qui invoque à ce sujet l'autorité de Mélanchton.

Michel Mayer, philosophe alchimiste, auteur d'un ouvrage intitulé *Verum inventum, hoc est munera Germaniæ*, n'accorde qu'à la baguette de coudrier des propriétés précieuses qui tiennent, selon lui, à la sympathie de ce bois pour les métaux. Il compare la baguette à une sage-femme aidant aux montagnes à accoucher des matières métalliques dont elles sont enceintes. Il attribue à l'Allemagne, ainsi que beaucoup d'autres inventions, la découverte des vertus de la baguette divinatoire.

Le témoignage de Mayer confirme donc l'opinion que nous avons émise plus haut, et qui considère l'Allemagne comme le pays où l'usage de la baguette a pris pour la première fois naissance en Occident. Les auteurs que nous avons cités depuis le commencement du quinzième siècle jusqu'à la fin du seizième sont Allemands pour la plupart. Un usage dont aucun antécédent ne se montre ailleurs ne doit-il pas être considéré comme une invention propre aux peuples qui l'ont les premiers mis en pratique et l'ont ensuite communiqué aux autres nations? Notre opinion sur l'origine de l'usage de la baguette au moyen âge pourra donc sembler acceptable, et nous pourrons répéter avec Michel Mayer : *Munera Germaniæ!*

Les noms des différents écrivains ou philosophes célèbres que nous avons cités dans les pages qui précèdent, montrent qu'aux quinzième et seizième siècles, la plupart des savants de cette période avaient adopté la croyance aux vertus de la baguette divinatoire. L'esprit de crédulité, l'amour du merveilleux, qui distinguent cette époque, ne pouvaient en effet manquer de s'emparer de ce nouvel et puissant aliment. Pendant que d'autres écrivains, plus ou moins illustres, tels que Robert Fludd, Rodolphe Glauber, Edo Neuhusius, Sylvestèr Rattray, Boyle, Mathias Villenius, etc., vont continuer, pendant le dix-septième siècle, à disserter sur l'usage de la baguette appliquée à la découverte des métaux précieux et des trésors cachés, cet instrument va tout à coup acquérir une propriété nouvelle, celle de révéler l'existence des eaux.

II

Emploi de la baguette divinatoire pour la découverte des eaux.

C'est dans le livre de la baronne de Beausoleil, *Véritable déclaration de la découverte des mines et minières de France*, qu'il est fait mention, pour la première fois, de l'emploi de la baguette pour la recherche des eaux. Voici comment la baronne de Beausoleil s'explique sur les eaux minérales ferrugineuses qu'elle découvrit à Château-Thierry, lors de de son passage dans cette ville, vers la fin de l'année 1629. Il résultera clairement de ce qui va suivre que les moyens dont la baronne se servait pour la recherche des trésors minéraux enfouis dans le sol n'avaient rien au fond que de naturel, mais qu'elle s'efforçait de cacher ces moyens sous l'apparence continuelle et sous l'étalage d'un attirail cabalistique à l'adresse du vulgaire.

« ... Revenant, nous dit la baronne, du voyage de Metz, me servant partout et toujours de mes inventions pour découvrir et reconnaître ce qu'il y a eu en chacun lieu. Approchant de Château-Thierry, *posant le compas minéral dans la charnière astronomique*, pour reconnaître s'il y avait là quelques mines ou minéraux, je trouvai y avoir quelques sources d'eaux minérales qui s'y rendaient. De fait, m'y étant transportée, cherchant là dedans le lieu de ce courant, et entrée casuellement en l'hôtellerie dite *la Fleur de Lys*, je trouvai des sources : sur quoi, ayant appelé les officiers de la justice, les médecins et les apothicaires de la ville, pour voir la preuve de mon expérience et reconnaître la qualité de ces eaux, posant derechef le compas minéral dans sa charnière, sur les sources et en leur présence, je leur fis voir oculairement et par épreuves certaines que cette fontaine et une eau qui est en la maison de veuve Gajot étaient minérales et tiraient leurs qualités médicinales passant par quelques mines d'argent tenant d'or, et par quelques mines de fer où le vitriol était assez abondant, et, par conséquent, très propres pour désopiler les obstructions du foie et de la rate, chasser la pierre et la gravelle des reins, arrêter la dyssenterie et tout flux de sang, et apaiser les grandes altérations [1]. »

1. *Véritable déclaration des mines et minières de France* (Gobet, *Anciens minéralogistes*, t. I, p. 306).

A côté de ce récit, où la baronne se montre à nous découvrant l'existence de sources minérales par l'emploi d'instruments fantastiques et imaginaires, plaçons la simple narration d'un spectateur de cette découverte. On y verra suffisamment que les moyens employés par notre exploratrice n'avaient de surnaturel que l'apparence, et se réduisaient à un usage judicieux de l'observation et de la connaissance des terrains.

Claude Galien, médecin à Château-Thierry, qui avait été appelé, avec d'autres de ses confrères, pour assister aux épreuves de la baronne, nous a laissé un opuscule qui a pour titre : *la Découverte des eaux minérales de Château-Thierry et de leurs propriétés*, et dans lequel il exalte en une prose épique le *génie d'une vertueuse dame* à qui cette découverte est due. Or voici comment le fait se passa, d'après le témoignage de ce spectateur désintéressé :

« Passant par notre ville en ce temps-là, dit Claude Galien, cette dame y fut retenue quinze jours ou un mois par la grandeur d'une chaleur allumée dans les entrailles de son fils aîné ; c'est pourquoi, dans ses promenades ordinaires, admirant dans le milieu de nos rues par lesquelles coule ce bel ornement de la nature, les pavés grandement rougeâtres et teints ou peints naturellement par la vertu de nos eaux, elle s'advisa de nous en parler, et de fait, après plusieurs visites que nous faisions, pour voir les dispositions de celui qui vivait plus en elle qu'en lui-même, elle nous dit, chose infaillible, que notre moite élément cachait dans la froidure de sa substance les mêmes propriétés des eaux de Pougues[1]. »

Ainsi Claude Galien, dans son style ampoulé et métaphorique, confirme le fait de la découverte des eaux de Château-Thierry par la baronne de Beausoleil, mais rien de plus. Quant aux moyens qui ont été employés pour les découvrir, il contredit implicitement les assertions de la baronne. Non seulement, en effet, il n'accorde aucun rôle au *compas minéral* ni à la *charnière astronomique*, dont il ne dit pas le moindre mot, mais il nous montre la célèbre hydroscope guidée par des indices bien différents et tout naturels, c'est-à-dire par « ces pavés grandement rougeâtres et teints par la vertu des eaux ». Évidemment si le *compas minéral* et la *charnière astronomique* furent exhibés dans cette circonstance, ce n'était que pour le prestige.

La baronne de Beausoleil, pour éblouir le vulgaire, voulait donc que l'on attribuât une grande vertu à ses instruments astrologiques dans la découverte des eaux. C'est par elle que l'usage de consacrer la baguette, ou un instrument analogue, à la recherche des sources minérales fut introduit en France pour la première fois. C'est seulement, en effet, après les expériences et les

1. *La Découverte des eaux minérales de Château-Thierry et de leurs propriétés*, par Claude Galien, D.-M., in-8, Paris, Cardin-Bisogne, 1630, 56 pages.

entreprises des Beausoleil, qu'on trouve la baguette divinatoire employée en France à cet usage. On la voit adoptée, avec quelque hésitation d'abord, dans les diverses contrées qu'ils avaient parcourues ; mais bientôt, c'est-à-dire vers l'année 1640, elle se trouve entre les mains de quantité de personnes dans le Dauphiné, la province qui, on peut le dire sans faire tort aux autres, a produit le plus grand nombre de *sourciers*.

Le secret que la France venait de tirer de l'Allemagne, par l'entremise des Beausoleil, fut bientôt communiqué à l'Angleterre, à l'Italie et à l'Espagne. Dès le milieu du dix-septième siècle, il est déjà si universellement connu et pratiqué, que les écrivains qui vont traiter dorénavant de la baguette divinatoire parleront tous de sa nouvelle vertu.

Le savant jésuite Kircher, bien qu'il n'accordât pas à la baguette, comme on l'a vu plus haut, le don de découvrir les métaux, admet pourtant qu'elle s'incline manifestement vers les eaux souterraines, et il ajoute que, pour découvrir des sources, il faut se servir d'une verge faite en partie d'un corps sympathique à l'eau, en partie de quelque autre matière indifférente, c'est-à-dire sans sympathie pour ce liquide. « Je ne l'affirmerais pas, dit-il, si je ne l'avais constaté par ma propre expérience[1]. »

Le P. Jean François, autre jésuite, dans son *Traité de la science des eaux*, imprimé à Rennes en 1655, répète à peu près ce qu'avait dit Kircher. Il indique même avec plus de précision l'espèce de baguette qui s'incline sur l'eau. Mais les contradictions et les inconséquences fleurissent à l'envi dans le champ fantastique que nous explorons. Aussi ne sera-t-on pas surpris si nous ajoutons que, dans le même ouvrage, le P. Jean François finit par s'autoriser de l'opinion d'Agricola pour se moquer de l'emploi de la baguette comme moyen de divination. Mais notre dissident trouva bientôt à qui parler.

Un troisième jésuite, le P. Dechales, auteur d'un *Traité des sources naturelles*, et d'un livre énorme intitulé *Mundus mathematicus*, déclare, dans ce dernier ouvrage, qu'il n'est pas de méthode comparable à celle de la baguette pour la découverte des eaux. Il cite l'exemple d'un gentilhomme de ses amis qui, armé d'une baguette de coudrier, trouvait les sources avec tant de facilité et de certitude, qu'il pouvait tracer sur la terre le cours du ruisseau qui coulait dessous.

Un autre auteur, nommé de Saint-Romain, dans sa *Science dégagée des chimères de l'école*, exalte les merveilles de la verge d'Aaron, et il s'écrie :

« N'est-il pas surprenant de voir qu'une baguette, qu'on tient ferme entre les mains, se penche et se tourne visiblement du côté où il y a de l'eau et du métal,

1. *Quod non dicerem nisi experimento a me sumpto id verum cognovissem.*

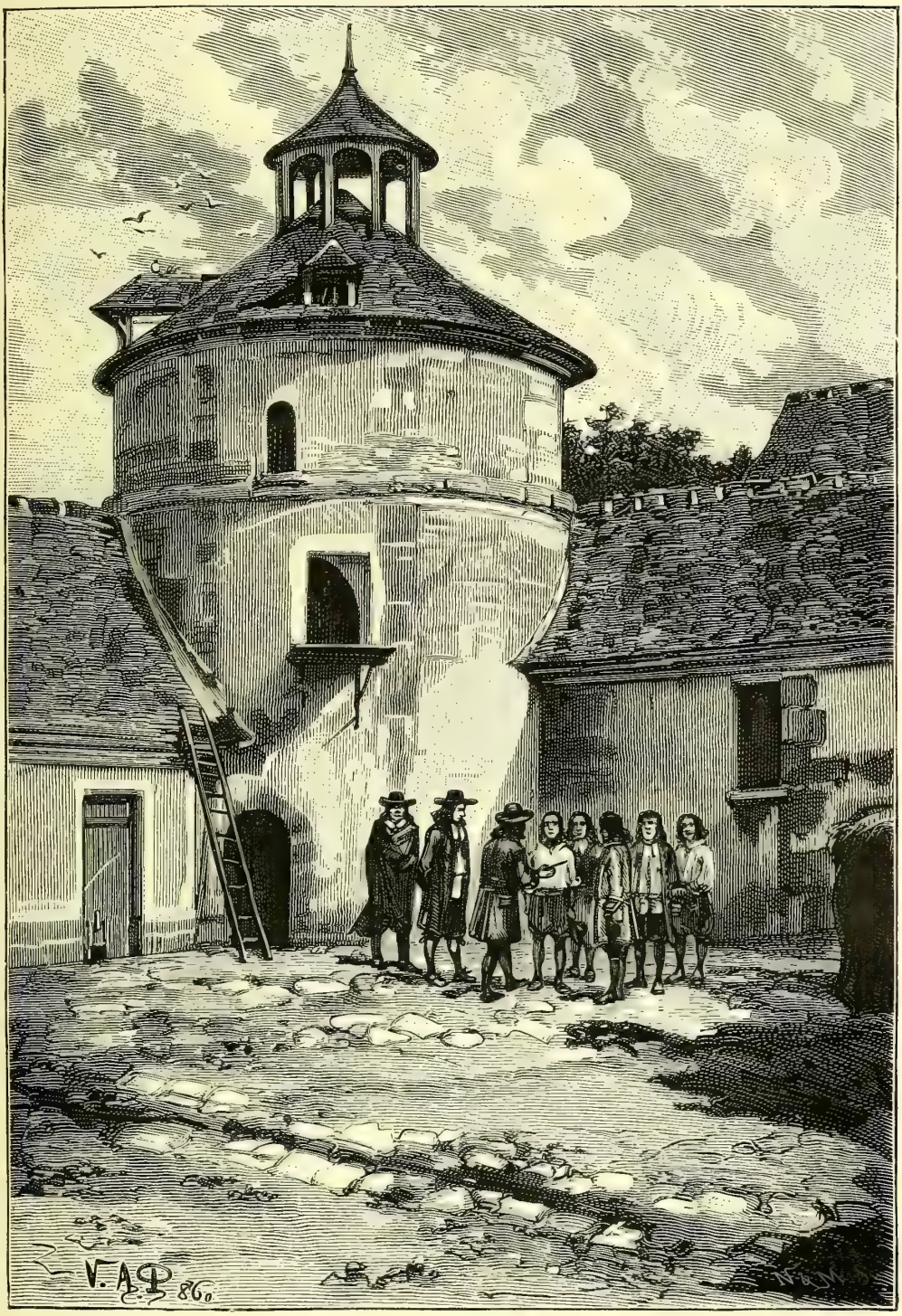

JACQUES AYMAR FAIT TOURNER LA BAGUETTE SUR QUATRE PRISONNIERS POUR DÉCOUVRIR L'AUTEUR D'UN VOL (PAGE 565)

plus ou moins promptement, selon que le métal ou l'eau sont plus proches de la superficie de la terre ? »

Un sieur Le Royer, avocat de Rouen, juge de gabelles, et par-dessus tout homme à projets, après avoir assiégé longtemps le roi et ses ministres de nombreux mémoires, dans lesquels il prétendait avoir des secrets capables de faire couler le Pactole en France, publia, en 1674, un *Traité du bâton universel*, où il montre la baguette divinatoire propre à découvrir toutes sortes de choses cachées, et, par conséquent, les eaux souterraines.

Sur ce dernier point, Le Royer est parfaitement explicite. Il affirme qu'il a fait à Rennes, dès l'année 1662, une expérience si bien réussie, qu'elle convertit cinq ou six savants, dont trois jésuites. Parmi ces trois pères, il en est un qui ne fut pas simplement converti, mais bien et dûment confondu. Or quel était cet incrédule? Le P. Jean François en personne, ce railleur mal inspiré dont il a été question tout à l'heure. C'était pour lui, que l'avocat de Rouen faisait son épreuve.

Le *bâton universel* de Le Royer justifiait dans deux sens son ambitieuse épithète. Outre qu'il était bon à trouver quoi que ce fût, il offrait encore cette particularité précieuse, de pouvoir être composé de toute matière indifféremment, d'or, d'argent, de bois, d'ivoire, de corne de bœuf ou d'un autre animal, voire même d'un morceau de *tronc de chou*. Toutefois ce *bâton omnibus* restait incomplet sous un rapport bien important : il ne tournait point pour les choses du monde moral.

Nous avons établi, en commençant, que dans les temps antiques l'attribut moral était l'unique qualité de la baguette divinatoire. Pendant la période du moyen âge, ce premier attribut s'était si bien perdu, que c'est à peine si on le voit reparaître, de loin en loin, dans quelques écrits, dont les auteurs auraient eu grand besoin de caution [1]. Mais Le Royer avait à peine quitté la plume que le magique bâton recevait le complément qui lui manquait depuis l'antiquité. La main d'un sourcier du Dauphiné, Jacques Aymar, lui restituait cette vertu primitive, encore amplifiée : la baguette tournait pour des crimes, pour des délits, pour des passions, pour des projets, et même pour des êtres de raison, ou pour de pures idées. En même temps, elle conservait le don, plus récemment acquis, de s'incliner sur les sources, de sorte que l'on pouvait dire de la baguette divinatoire, comme de la Renommée, dont les cent bouches se mirent dès lors au service de ses merveilles : *crescit eundo*.

1. Il faut en excepter *Delrio*, qui, dans sa *Disquisitio magica*, lib. III, nous dit que de son temps, c'est-à-dire vers la fin du XVIe siècle, on recourait à une baguette de coudrier pour la découverte des voleurs.

III

Histoire de Jacques Aymar.

Le 5 juillet 1692, vers dix heures du soir, un marchand de vin de Lyon et sa femme furent assassinés dans leur cave, et leur argent volé dans leur petite boutique. Le lendemain, lorsque la justice, avertie, arriva sur les lieux pour constater le crime, elle ne recueillit aucun renseignement propre à diriger ses soupçons. A côté des deux cadavres on ne trouva qu'une grosse bouteille, enveloppée de paille, et une serpe ensanglantée qui, sans aucun doute, avait été l'un des instruments du meurtre ; mais ces indices muets ne suffisaient pas pour mettre sur la trace des coupables.

L'instruction se trouvait ainsi arrêtée dès ses premiers pas, lorsqu'un voisin, se mêlant de l'affaire, proposa aux gens du roi de faire venir les lumières qui leur manquaient. Dans un village du Dauphiné, il connaissait, leur dit-il, un riche paysan qui avait le don extraordinaire de suivre à la piste les larrons et les meurtriers. Ce paysan, nommé Jacques Aymar, et qui habitait aux environs de Saint-Marcellin, à quatorze lieues de Lyon, jouissait, en effet, d'une réputation hors ligne, parmi tous les sorciers dont son pays pullulait à cette époque. Quatre années auparavant, il avait déjà donné la preuve de ses talents en présence d'un magistrat qui n'avait pu se refuser à en rendre témoignage. A la suite d'un vol commis à Grenoble, Aymar avait su, grâce au secours de la baguette, dénoncer les auteurs de ce délit, et il avait, peu de temps après, mis le comble à sa réputation en concourant, par le même artifice, à faire découvrir l'auteur d'un assassinat commis dans le pays [1].

1. Voici le fait, tel qu'il s'était passé à Grenoble, en 1688, alors que Jacques Aymar demeurait dans la paroisse de Crôle, près de cette ville. On cherchait un *homme à baguette* pour découvrir les auteurs d'un vol de hardes. Aymar, ayant été appelé, fut conduit vers l'endroit où le vol avait été commis. Sa baguette y tourna. Elle continua de tourner hors de la maison, et, suivant ce guide de rue en rue, on arriva à la prison, où l'on pénétra. On fut conduit par la baguette

Avec de tels antécédents, un sorcier pouvait sans aucun doute être employé par la justice comme un agent de recherches. A une époque où la torture était un moyen légal d'instruction en matière criminelle, il devait paraître au moins fort innocent de recourir à l'oracle de la baguette. Du reste, les magistrats n'eurent pas besoin de mander le sorcier, car, en même temps qu'il recommandait Jacques Aymar à la justice, l'officieux voisin l'avait fait venir à Lyon.

Présenté au procureur du roi, le paysan sorcier assura qu'il saurait retrouver les traces des assassins, les suivre et les reconnaître en tous lieux, si l'on pouvait seulement le conduire à l'endroit où le meurtre avait été commis pour qu'il pût y *prendre son impression*.

Le lieutenant criminel et le procureur du roi se mirent donc en devoir de conduire le sorcier sur le théâtre du crime. On plaça entre ses mains une baguette du premier bois qui se rencontra, et, accompagné des magistrats. il commença à parcourir la cave. Sa baguette resta immobile jusqu'au moment où il vint à passer sur l'endroit même où l'on avait relevé le cadavre du marchand de vin. Mais alors la baguette s'agita avec violence: lui-même fut très ému, et son pouls s'éleva comme dans la fièvre. Cette émotion redoubla quand il parvint à la place où l'on avait relevé le corps de la seconde victime.

devant une porte qui ne s'ouvrait jamais sans la permission expresse du juge. Il fut donc nécessaire d'aller trouver ce magistrat, qui accorda la demande qu'on lui adressait, mais en se réservant d'être lui-même témoin de l'expérience. Le juge se rend donc à la prison et fait ouvrir la porte désignée. Tout aussitôt Aymar, guidé par sa baguette, s'avance vers quatre voleurs tout récemment incarcérés. Il les fait ranger sur une même ligne et pose son pied sur le pied du premier : la baguette reste immobile, Il passe au second, la baguette tourne, et il affirme que c'est là le voleur des hardes, quoique celui-ci repousse vivement cette accusation. Au troisième prisonnier, la baguette reste immobile, mais elle tourne sur le quatrième, qui, tout tremblant, demande à faire des révélations, avoue sa part dans le délit, et dénonce le second comme son complice. Enfin, ils se mettent d'accord tous deux et nomment leurs recéleurs. Sur leur indication, on va faire une perquisition dans une ferme du voisinage. Les fermiers nient le recel ; mais la perquisition dirigée par la baguette dénonciatrice fait bien vite découvrir ce qu'ils croyaient avoir mis en sûreté dans une cachette introuvable.

C'est, dit-on, par l'effet du hasard que le paysan dauphinois fut conduit, dans une autre occasion, à reconnaître que sa baguette pouvait tourner sur les assassins et sur leurs victimes. En cherchant, un jour, une source au moyen de sa baguette, Aymar vit sa baguette tourner avec tant de rapidité, qu'il ne douta pas de la présence de l'eau. On fouilla la terre en cet endroit pour découvrir la source ; mais, au lieu d'eau, on trouva un tonneau renfermant le cadavre d'une femme qui avait encore autour du cou une corde dont sans doute on s'était servi pour l'étrangler. On reconnut, dans ce corps enseveli, une femme du voisinage disparue depuis quatre mois, et dont on était fort en peine. Aymar, s'étant rendu à la maison qu'avait habitée la victime, présenta sa baguette sur tous ceux qui s'y trouvaient; mais elle demeura immobile jusqu'à ce qu'il l'eût appliquée au mari, sur lequel elle tourna avec violence. Ce malheureux prit aussitôt la fuite, s'accusant ainsi lui-même, et révélant à Aymar une vertu nouvelle de la baguette divinatoire.

Ayant ainsi reçu *son impression*, Aymar, sortit de la cave, et guidé par sa baguette, où plutôt par le sentiment intérieur qui la faisait mouvoir, il remonta dans la boutique où s'était commis le vol qui avait suivi l'assassinat. Bientôt, sortant de la maison, il suivit, de rue en rue, la piste des meurtriers. Il entra dans la cour de l'archevêché, la traversa, et ne s'arrêta qu'à la porte du Rhône, qui se trouva fermée, parce que cette fantastique perquisition s'exécutait pendant la nuit.

Le lendemain, Aymar, ayant repris sa baguette, se remit sur la piste des meurtriers. Accompagné de trois personnes, il sortit de Lyon par le pont du Rhône, et descendit la rive droite du fleuve. Sa baguette lui révélait tantôt trois complices, tantôt deux seulement. Elle le dirigea ainsi vers la maison d'un jardinier, où cette question de nombre fut pleinement éclaircie. Là, en effet, Aymar soutint, avec une grande chaleur de conviction, et contre les dénégations du jardinier, que les fugitifs étaient entrés dans sa maison, qu'ils s'étaient assis à une table, et que de trois bouteilles que l'on trouva dans la chambre, ils en avaient certainement touché une, sur laquelle tournait sa baguette. Mais il y avait une moyen infaillible pour décider si le maître de la maison ou ses domestiques avaient eu quelque contact avec les assassins : Aymar appliqua sur eux sa baguette; elle resta immobile ; elle tourna pourtant sur deux enfants de neuf à dix ans qui se trouvaient là : c'étaient les enfants du jardinier. Pressés de questions, ils se troublèrent, et finirent par avouer, ce qu'ils auraient voulu cacher, de crainte d'être punis pour avoir tenu la porte de la maison ouverte malgré la défense de leur père. Ils déclarèrent donc qu'un dimanche au matin trois hommes, dont ils donnèrent le signalement et le costume, s'étaient introduits dans la maison, où ils avaient bu le vin de la bouteille signalée par l'homme à baguette.

Cette première vérification des talents de Jacques Aymar permettait de se fier à sa parole. Toutefois, avant de l'envoyer plus loin, les magistrats décidèrent de le soumettre à de nouvelles épreuves en présence des autorités et de plusieurs personnes de distinction.

Dans la boutique où le crime s'était accompli on avait trouvé, comme nous l'avons dit plus haut, la serpe dont s'étaient servis les meurtriers. On envoya prendre chez le marchand qui l'avait vendue trois serpes pareilles, qui furent portées dans un jardin et enfouies dans la terre sans que le sorcier eût pu les voir. Amené en ce lieu, Aymar passa successivement sur toutes, et sa baguette ne tourna que sur celle que l'on avait trouvée sur le théâtre du crime. Afin de varier une expérience si concluante, l'intendant de la province voulut lui-même bander les yeux à Aymar. Il fit ensuite cacher les serpes

dans de hautes herbes. On le mena par la main auprès de ce lieu, et la baguette ne manqua pas de tourner sur la serpe ensanglantée, sans faire le moindre mouvement sur les autres. Les plus difficiles et les plus soupçonneux durent dès lors s'avouer convaincus.

La justice elle-même n'hésitant plus à prendre sérieusement pour guide la baguette divinatoire, on donna au paysan dauphinois un commis du greffe et des archers, pour l'accompagner dans la poursuite des assassins qu'il fut chargé d'entreprendre.

Guidé par sa baguette, Aymar commença donc ce voyage. Il descendit le long du Rhône et s'arrêta à une demi-lieue après le dernier pont de Lyon. Là, on remarqua les traces de trois hommes imprimées sur le sable du rivage. On en inféra que les criminels s'étaient embarqués sur le fleuve. Aymar put suivre leurs traces sur eau, avec un peu plus de tâtonnement, mais avec autant d'assurance que sur terre.

Le bateau qui portait le sorcier et son escorte se trouva conduit par la baguette sous une arche du pont de Vienne où l'on ne passait jamais. On tira de là cette autre induction que les fugitifs n'avaient aucun guide pour se diriger, et ils avaient assurément de bonnes raisons pour ne point prendre de batelier. Durant ce singulier voyage, l'homme à la baguette fit aborder à divers endroits où les assassins avaient pris terre ; il allait alors à leur gîte, et prétendait reconnaître les lits où ils avaient couché, les tables auxquelles ils s'étaient assis et jusqu'aux verres qu'ils avaient touchés.

On arriva ainsi à un camp militaire qui se trouvait établi en ce moment à Sablon, entre Vienne et Saint-Vallier. Là, Aymar se sentit plus ému qu'auparavant. Dans la foule des soldats qui remplissait le camp, il lui semblait démêler les meurtriers. Il était persuadé que les coupables étaient là ; mais il n'osa interroger sa baguette, pour en avoir une entière conviction, de crainte, dit-il, que les soldats ne lui fissent un mauvais parti. Retenu par la peur, et jugeant qu'il était inutile d'aller plus loin, Aymar se décida à revenir à Lyon. Sur le rapport qui leur fut fait de cette dernière circonstance, les magistrats de la ville lui donnèrent les autorisations et les saufs-conduits nécessaires pour pénétrer dans le camp de Sablon. Mais, à son retour au camp, il déclara que les assassins en étaient partis.

Aymar se remit à les suivre, et, continuant à marquer, dans sa route, les lits, les tables et les sièges où les meurtriers s'étaient reposés, il descendit le Rhône jusqu'à Beaucaire.

Arrivé dans cette ville, il assura que les fugitifs s'étaient séparés en y entrant. Sa baguette le conduisit à travers les rues, alors encombrées d'une foule immense, — car c'était le moment de la grande foire annuelle de cette

ville, — jusqu'à la porte de la prison. Il s'arrêta devant cette porte, et déclara avec assurance que l'un des meurtriers était là. Ayant obtenu la permission d'entrer, il fut aussitôt en présence de quatorze ou quinze détenus.

Parmi eux se trouvait un bossu, qui venait d'être arrêté, une heure auparavant, pour un petit larcin commis dans la foire. Aymar ayant appliqué sa baguette sur tous les prisonniers successivement, elle ne tourna que sur le bossu. Dès lors, il déclara sans hésiter que c'était là l'un des complices de l'assassinat commis à Lyon.

Il ne négligea pas pourtant de chercher les autres ; mais sa baguette lui ayant fait reconnaître qu'ils s'étaient éloignés de la ville par un petit sentier aboutissant à la route de Nîmes, on n'alla pas plus loin pour cette fois, et le bossu, réputé de bonne prise, fut conduit sous escorte à Lyon. De son côté, le sorcier quitta Beaucaire pour revenir à Lyon avec les archers qui l'accompagnaient.

A Lyon l'attendait un véritable triomphe. Le bossu avait soutenu jusque-là que la baguette mentait, qu'il n'avait pris aucune part à l'assassinat du marchand de vin, et bien plus, que de sa vie il n'avait mis les pieds dans la ville de Lyon. Mais comme on l'y ramenait par le même chemin qu'il avait suivi en fuyant, il avait le malheur d'être reconnu dans presque tous les endroits où il s'était arrêté. Enfin, arrivé à la petite ville de Bagnols, et mis en présence de ses hôtes, qui lui soutinrent l'avoir reçu chez eux à sa descente du Rhône, avec deux autres personnages tels que l'on désignait ses complices, d'après le récit des enfants du jardinier, le misérable fut tellement confondu par ce concours de témoignages, qu'il se décida à faire des aveux complets. Il déclara donc qu'il avait, en effet, passé par cette maison, quelques jours auparavant, en compagnie de deux Provençaux. Ces hommes, d'après sa déclaration, étaient les auteurs du crime. L'ayant pris pour leur valet, ils l'avaient, dit-il, engagé dans leur action ; mais il n'avait, pour son compte, ni tué ni volé, et s'était borné à faire le guet pendant que ses complices commettaient le meurtre et enlevaient l'argent, sur lequel ils ne lui avaient donné pour sa part que six écus et demi. Il convint d'ailleurs qu'étant sortis de Lyon tous les trois ensemble, ils avaient logé, bu, ou mangé en plusieurs des endroits que la baguette avait indiqués.

Arrivé à Lyon, le bossu fut remis à la justice, qui commença à instruire son procès. Il renouvela, dans son premier interrogatoire, tous les aveux qu'il avait faits à Aymar et à son escorte, en y ajoutant un détail, qui acheva d'expliquer toutes les circonstances de l'événement. Racontant toutes les particularités qui avaient accompagné le meurtre, le bossu déclara que le jour même du crime il avait rencontré dans les rues de Lyon deux hommes parlant le patois provençal, qui, l'ayant pris à leur service, le menèrent dans une boutique, où ils achetèrent deux serpes de bûcheron. Vers dix heures du soir,

JACQUES AYMAR SIGNALE L'ASSASSIN DU MARCHAND DE VIN DE LYON (PAGE 568)

ils entrèrent tous les trois chez le marchand de vin, qu'ils firent descendre à la cave avec sa femme, sous prétexte de leur remplir une grosse bouteille, couverte de paille, dont ils s'étaient munis. Les deux Provençaux les suivirent dans la cave, pendant qu'il était resté lui-même en observation dans la boutique. Ils tuèrent ces pauvres gens à coups de serpe, remontèrent dans la boutique, ouvrirent un coffre, et volèrent 130 écus, 8 louis d'or, et une ceinture d'argent. Le crime accompli, on s'était réfugié dans la cour d'une grande maison, pour y passer la nuit. Au point du jour, on était sorti de Lyon, et, après s'être arrêté quelques instants, pour se reposer, dans la maison du jardinier, on avait détaché une barque du rivage, et l'on s'était dirigé sur le fleuve jusqu'à Beaucaire, abordant dans divers endroits pour se reposer ou se rafraîchir, et notamment au camp de Sablon, où les assassins s'étaient arrêtés pendant quelques jours.

Tout demeurait donc expliqué, éclairci, et la justice de Lyon avait, au grand complet, les éléments d'un facile et pathétique réquisitoire. Les magistrats furent si ravis d'un tel succès, que, deux jours après son retour à Lyon, ils renvoyaient Jacques Aymar, avec une nouvelle escorte, à la poursuite des deux autres complices.

Aymar reprit leur piste à la porte de Beaucaire, sur le sentier dont nous avons parlé et qui se dirigeait vers Nîmes. De là, et par de longs détours, sa baguette le ramena de nouveau dans Beaucaire, devant la même prison où le bossu avait été découvert. Aymar assurait qu'il y avait encore un des coupables *là dedans*. En réalité il se trompait; seulement le geôlier déclara qu'un individu dont le signalement et le costume répondaient au portrait que l'on faisait de l'un des deux fugitifs était venu, depuis peu, demander des nouvelles du bossu. Il fallut donc retourner au sentier de Nîmes.

Aymar, continuant à suivre les mêmes traces, se trouva conduit, en traversant différentes villes, jusqu'à Toulon, dans une hôtellerie située sur le port, et où les deux assassins avaient, disait-il, dîné la veille. Ayant assuré qu'ils avaient pris la mer en cet endroit, Aymar monta dans une barque et les poursuivit sur mer. Il remarqua qu'ils prenaient terre, de distance en distance, sur divers points de la côte. Il y descendit plusieurs fois accompagné de son escorte, et constata que, dans une de ces relâches, ils avaient couché dans un champ d'oliviers. Quoiqu'il arrivât toujours trop tard, et que la mer fût souvent mauvaise, il n'en continua pas moins de suivre les deux fugitifs le long de la côte. Ce ne fut qu'aux dernières limites du royaume qu'il fut contraint de s'arrêter et de renoncer à une poursuite reconnue inutile.

Pendant ce temps, la justice de Lyon poursuivait, de son côté, son

œuvre avec diligence. Le sorcier, qui pouvait à bon droit en réclamer la meilleure part, revint à temps pour assister au dénoûment de ce drame.

Le 30 août 1692, le bossu fut condamné à être rompu vif sur la place des Terreaux. En marchant au supplice, il passa devant la porte du marchand de vin. Là, le greffier lui lut sa sentence. Elle avait été rendue par trente juges à qui sans doute leur conscience ne reprochait rien, puisque les données de l'accusation, de quelque étrange manière qu'on les eût obtenues, avaient été pleinement confirmées par les aveux du condamné.

Lorsqu'il fut arrivé près de la maison des victimes, ce malheureux, qui n'avait que dix-neuf ans, voulut faire amende honorable de son forfait. Il mit un genou en terre, et demanda pardon à ces pauvres gens dont il reconnut avoir causé la mort, soit, comme le disent certaines relations, en suggérant la pensée du vol, soit seulement en gardant la porte pendant que ses complices commettaient l'assassinat.

Arrêtons-nous un instant pour résumer ce récit, extrait de trois relations et de plusieurs lettres concordantes, écrites par les témoins et par des magistrats, hommes également honorables et désintéressés, et que personne dans le public contemporain n'a soupçonnés d'un concert véritablement impossible entre eux[1].

Deux personnes sont assassinées à Lyon; quelques semaines après, un homme y est rompu vif pour ce crime, en exécution d'un arrêt rendu par trente juges, qui ont examiné et jugé cette affaire avec la plus scrupuleuse conscience. Or, l'unique agent qui a découvert le criminel et qui l'a mis entre les mains de la justice, c'est un homme à baguette, le Dauphinois Jacques Aymar. Voilà des faits qui ont paru et qui doivent paraître encore réunir tous les caractères de certitude que peut exiger la foi humaine. Personne n'a donc hésité, à l'époque où ils se sont produits, à leur accorder pleine créance; on ne songea pas un moment à les mettre en doute, seulement on s'occupa beaucoup de les interpréter, et chacun les commenta à sa manière.

L'événement extraordinaire dont la cité lyonnaise avait été le théâtre eut

1. *Lettre à madame la marquise de Senozan, sur les moyens dont on s'est servi pour découvrir les complices d'un assassinat commis à Lyon le 5 juillet* 1692, par M. Chauvin, docteur en médecine; brochure in-12, imprimée à Lyon en 1692, et reproduite au tome III, page 1-45, de l'*Histoire critique des pratiques superstitieuses*, du P. Lebrun. — *Récit de ce que Jacques Aymar a fait pour la découverte du meurtrier de Lyon*, dressé sur le procès-verbal du procureur du roi de Lyon, M. de Vanini (*Physique occulte ou Traité de la baguette divinatoire*, par l'abbé de Vallemont; t. I, pages 27-49, 3e édition). *Dissertation physique en forme de lettre, à M. de Sève, seigneur de Fléchères, sur Jacques Aymar*, par Pierre Garnier, docteur en médecine de l'université de Montpellier; brochure in-12, imprimée à Lyon en 1692, reproduite au tome III, p. 54-116, de l'*Histoire critique des pratiques superstitieuses*, du P. Lebrun.

donc pour résultat d'attirer vivement l'attention du public vers les merveilles de la baguette divinatoire. Ce n'était pas, en effet, la première fois que l'on entendait parler en France des usages de la baguette ; elle était depuis longtemps populaire dans les campagnes. Mais elle avait été réservée, jusqu'à cette époque, à la solution de difficultés d'un ordre secondaire : à la recherche des eaux souterraines, à la détermination des limites contestées d'un héritage, en un mot, au jugement des petits différends des campagnards. L'événement de Lyon vint agrandir tout d'un coup la sphère d'action et les applications de la baguette. Des hameaux, elle pénétra dans les villes, elle passa du vulgaire au savant. C'est, en effet, entre des hommes fort instruits que cette matière épineuse se traita à partir de cette époque, et l'on mit à contribution, pour essayer de l'éclaircir, tous les systèmes de philosophie, de physique et de théologie qui étaient alors en faveur. Cela devait être, puisque la vertu de la baguette divinatoire, si longtemps considérée comme une superstition populaire, venait de prendre rang parmi les vérités juridiques.

Mais avant d'apprécier les diverses opinions émises dans cette discussion, qui a si fort occupé les esprits pendant la fin du dix-septième siècle et le commencement du siècle suivant, nous devons raconter quelques détails curieux qui restent à connaître sur le drame qui nous occupe, et la suite des exploits de Jacques Aymar.

IV

Fin de l'histoire de Jacques Aymar. — Expériences faites à Lyon. — Jacques Aymar à Paris, chez le prince de Condé. — Le sorcier est démasqué.

A peine le bourreau eut-il accompli son œuvre sur la place des Terreaux, que la justice satisfaite, mais non entièrement tranquille, à ce qu'il semble, se mit encore à vérifier après coup les talents du sorcier dauphinois. On découvrit, dans le cours de ces expériences, que plusieurs individus se trouvaient favorisés du même talent. Le procureur du roi, M. de Vanini, dirigeait cette sorte d'enquête criminelle retrospective, dans laquelle des personnes d'une grande distinction se joignirent aux gens de justice. Ces expériences parurent, d'ailleurs, de tout point démonstratives au magistrat qui les dirigeait.

Les expériences que M. de Vanini fit exécuter sous ses yeux et auxquelles il prit part, doivent être consignées ici, car elles constituent la base de la controverse qui eut lieu, bientôt après, sur la baguette divinatoire. Elles sont rapportées comme il suit dans une lettre citée par le P. Lebrun, et qui fut adressée à l'abbé Bignon par une personne de qualité dont on ne dit pas le nom :

« Voici, monsieur, ce qui m'arriva hier au soir : M. le procureur du roi d'ici (de Lyon), qui, par parenthèse, est un des plus sages et des plus habiles hommes de ce pays, me vint prendre sur les six heures et me mena à la maison où s'était fait le meurtre. Nous y trouvâmes M. Grimaut, directeur de la douane, que je connaissais pour un fort honnête homme, et un jeune procureur nommé Besson, que je ne connaissais pas, et que M. le procureur me dit avoir la vertu de la baguette, aussi bien que M. Grimaut. Nous descendîmes tous deux dans la cave où le meurtre s'était commis, et toutes les fois que M. Grimaut et ce procureur passaient sur le lieu où le meurtre s'était fait et où il y avait encore du sang, les baguettes qu'ils tenaient en leurs mains ne manquaient jamais de tourner, et ne tournaient plus aussitôt qu'ils avaient passé cet endroit. Nous fîmes ce manège pendant une grosse heure et quantité d'expériences sur la serpe meurtrière que M. le procureur du roi avait

fait apporter avec lui, qui se trouvèrent toutes justes. Je remarquai des choses extraordinaires au procureur. La baguette lui tournait bien plus fortement qu'à M. Grimaut, et lorsque je mettais un de mes doigts dans chacune de ses mains, pendant que la baguette tournait, je sentais des battements d'artère tout à fait extraordinaires dans ses mains... Il avait le pouls élevé comme dans une grosse fièvre. Il suait à grosses gouttes. Il fallait de temps en temps qu'il allât prendre l'air dans la cour [1]. »

Le sieur Pauthot, doyen du collège de médecine de Lyon, rend compte en ces termes de ce qu'il a observé sur lui-même et sur d'autres :

« Nous commençâmes par la cave dans laquelle on a commis le meurtre, où l'homme du bâton (Aymar) craignait d'entrer, parce qu'il souffre des agitations violentes qui le saisissent quand il fait opérer le bâton sur la place où les corps ont été assassinés.

« A l'entrée de la cave, on me remit le bâton entre les mains, que le maître prit soin de disposer de la manière la plus convenable à son opération ; je passai et repassai sur les lieux où l'on avait trouvé le cadavre, le bâton fut immobile, et je ne ressentis aucune agitation. Une personne de considération et de mérite, qui était avec nous, prit le bâton après moi ; il fit quelques mouvements entre ses mains, et elle se sentit intérieurement agitée ; ensuite le maître du bâton le porta sur tous ces mêmes lieux, et il tourna si fortement, que le bâton était plus près de rompre que de s'arrêter.

« Ce paysan quitta d'abord la compagnie pour tomber en défaillance, à son ordinaire ; je le suivis. Il est vrai qu'il pâlit beaucoup, il sua et eut le pouls extrêmement agité pendant un quart d'heure, et le mal fut si considérable, que l'on fut contraint de lui jeter de l'eau sur le visage et de lui en donner à boire pour le remettre.

« Au sortir de ce lieu, nous allâmes chez M. le procureur du roi, où nous vîmes les mouvements du bâton sur la serpe qui a fait le coup, préférablement à plusieurs autres avec lesquelles elle était mêlée ; le bâton fit encore quelques mouvements entre les mains de la personne de considération qui l'avait éprouvé dans la cave, et il n'eut aucun effet pour moi [2]... »

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer, en passant, ce fait, que la baguette ne produit aucun des résultats extraordinaires dont il est question, quand elle est entre les mains de Pauthot, c'est-à-dire d'un médecin, et que les effets qui se manifestent devant le magistrat, imbu de la certitude des moyens qu'il expérimente par le souvenir du fait judiciaire dont il a été l'un des acteurs, manquent totalement avec le savant. On peut en inférer déjà l'influence de l'imagination et de la connivence involontaire de l'esprit pour la production de ce phénomène.

1. *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 257, 259.
2. *Ibid.*, t. III, p. 258, 259.

Un autre docteur, Pierre Garnier, médecin de l'école de Montpellier, agrégé au collège de Lyon, a fait aussi des observations et des expériences qui sont rapportées dans la lettre suivante :

« M. le lieutenant général avait été volé, il y a sept ou huit mois, par un de ses laquais, qui lui avait pris environ vingt-cinq écus, dans un des cabinets qui sont derrière sa bibliothèque. Il demanda à Aymar s'il pourrait connaître l'endroit où il avait été volé. Aymar fit plusieurs tours dans ce cabinet avec sa baguette aux mains, mettant le pied sur les chaises, sur les meubles et sur deux bureaux qui sont dans ce cabinet à chacun desquels il y a plusieurs tiroirs : il ne se trompa point, il reconnut précisément le bureau et le tiroir dans lequel avait été fait le vol. M. le lieutenant général lui dit ensuite d'essayer de suivre à la piste le voleur, ce qu'il fit. Sa baguette le mena d'abord sur la terrasse neuve, qui est à plain-pied dudit cabinet; de là dans le cabinet près du feu, puis dans la bibliothèque, et de là droit dans la montée à la chambre des valets, où la baguette, tournant toujours, le conduisit sur un lit, sur la moitié duquel seulement la bagueite tourna, ne tournant point du tout sur l'autre moitié : et tous les autres laquais, là présents, dirent que c'était dans cette moitié de lit sur laquelle la baguette tournait, qu'avait toujours couché le laquais voleur, qui pour lors n'était plus dans la maison, un autre laquais ayant toujours couché de l'autre côté. M. le lieutenant général se souvint positivement que le jour où ce laquais le vola, il alla droit de ce cabinet à deux ou trois pas de la terrasse pour prendre du bois, ensuite traversa sa bibliothèque pour monter à la chambre des valets.

« Lorsque la baguette tournait sur la piste du laquais voleur et absent, Aymar mit son pied sur le pied de tous les laquais de la maison les uns après les autres, et leur présenta la baguette, laquelle cessa de tourner, parce qu'il n'y avait aucun coupable, Aymar assurant toujours que si l'on lui faisait venir le laquais voleur, la baguette tournerait sur lui et qu'il le reconnaîtrait.

« Je lui fis ensuite plusieurs questions. Je lui demandai si la baguette tournait aussi bien sur l'eau comme sur la terre, sur mer et au milieu d'une rivière comme au bord.

« Il a répondu qu'oui.

« S'il est vrai qu'il ressente des syncopes, des tressaillements et de grandes émotions en suivant les meurtriers, les voleurs, l'eau, les bornes transplantées et l'argent caché.

« Il a répondu qu'il ne sentait aucune douleur, aucun trouble en suivant les voleurs, l'eau et l'argent, mais qu'il sentait de violentes agitations en suivant les bornes transplantées et les meurtriers, surtout là où les meurtriers s'étaient arrêtés et là où on avait fait le meurtre.

« Comment il ferait pour ne pas se tromper, lorsque, sur la piste d'un meurtrier ou d'un voleur, il y aurait de l'eau, ou de l'argent caché, ou des bornes transplantées; et si, lorsque sa baguette tournait, il pouvait distinguer par quelque signe pour laquelle de ces choses elle tournait, puisqu'elle avait la vertu de tourner pour chacune de ces choses.

« Il répondit que si, en cherchant de l'eau, il trouvait de l'argent, il pouvait se

JACQUES AYMAR AU BASSIN DU PARC DE CHANTILLY, CHEZ LE PRINCE DE CONDÉ (PAGE 584)

tromper, parce que sa baguette tournait aussi bien pour l'eau que pour l'argent caché, sans qu'il se passât chez lui aucune émotion ni aucun tressaillement; que s'il rencontrait la piste d'un voleur qu'il ne cherchait pas, cela ne pouvait le faire tromper, parce que, pour pouvoir suivre la piste d'un voleur, il faut qu'il ait été mis une fois sur l'endroit où a été fait le vol, sans quoi il ne peut plus suivre cette piste[1]. »

1. *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 261-264.

A la suite de sa *Dissertation physique en forme de lettre*, adressée à M. de Sève, seigneur de Fléchères, lieutenant général en la sénéchaussée, siège et présidial de Lyon, pièce que nous avons déjà citée, le médecin Pierre Garnier revient avec des détails nouveaux sur les expériences auxquelles il a assisté et sur les questions qu'il a faites à Jacques Aymar. Cette seconde version, quoique un peu longue, est trop curieuse pour que nous puissions nous dispenser de la reproduire, en observant d'ailleurs d'en retrancher toutes les parties qui répéteraient des faits déjà connus.

« Le troisième de septembre de la présente année 1692, je passai, dit le médecin Pierre Garnier, trois heures avec Jacques Aymar, chez M. le lieutenant général de cette ville. M. l'abbé son oncle, M. l'abbé de Saint-Romain, et M. Puget s'y trouvèrent, et furent témoins de ce qui suit :

« Jacques Aymar prit une baguette fourchue, qu'on coupa au premier balai qu'on trouva, il tint chacune des extrémités supérieures de la baguette fourchue dans l'une de ses mains, laissant en bas le bout où se réunissent les deux branches qui font la fourche. L'ayant ainsi disposée entre ses mains, on mit sous son pied droit trois écus blancs, et incontinent la baguette tourna ; on en mit davantage et elle tourna plus fort. On disposa sur les tables de la bibliothèque de M. le lieutenant plusieurs chapeaux, on cacha de l'argent sous quelques uns des chapeaux, on n'en cacha point sous d'autres ; la baguette tourna entre les mains de Jacques Aymar sur les chapeaux qui couvraient de l'argent, elle ne tourna point sur les autres, sous lesquels il n'y avait point d'argent ; et comme ces chapeaux étaient sur des tables, Aymar était obligé de mettre sur ces tables une de ses jambes, sans quoi la baguette n'aurait pas tourné, et *cette circonstance peut sans doute servir de beaucoup pour appuyer l'opinion des corpuscules que j'ai établie dans la lettre.*

« Plusieurs fois chacun de nous mit sous un pied la main, tantôt pleine, tantôt vide d'argent ; lorsque nous avions de l'argent dans la main, la baguette tourna ; lorsque nous n'en avions point, elle ne tourna pas.

« Nous n'oubliâmes rien pour découvrir s'il y avait quelque artifice du côté de cet homme pour faire ainsi tourner la baguette ; nous lui fîmes étendre les mains autant qu'il le pouvait sans que la baguette tombât ; mais, malgré nos précautions, la baguette tourna toujours, et si bien qu'après l'avoir examiné nous fûmes tous encore plus convaincus qu'auparavant qu'il n'y avait aucune tromperie dans le fait.....

« ..... Voici encore un fait dont je suis témoin, et qui est digne de remarque :

« Madame la lieutenante générale eut la curiosité de savoir si cet homme pouvait deviner un vol qu'elle aurait fait elle-même ; elle prit donc à ce dessein la bourse de M. Puget, puis elle demanda à cet homme « s'il n'y avait point de voleur dans la chambre où on était. » Aymar nous examina tous, et ne reconnut point de voleur. Elle lui dit encore : « Prends bien garde, tu te trompes ; il y a ici quelqu'un qui a volé à un autre sa bourse dans cette chambre même. » Aymar nous examina une seconde fois, et ne connut point le vol ; et comme on lui soutint qu'il se trompait, et qu'il avait été fait un vol dans la chambre, il répondit froidement qu'il fallait que ce vol eût été fait pour rire, et d'une manière innocente, auquel cas il n'en pouvait rien connaître, assurant que si le vol avait été fait d'une manière criminelle, il n'aurait pas manqué de le connaître.....

« Je lui demandai s'il ne pouvait pas se tromper en cherchant un meurtrier, supposé qu'un autre meurtrier eût passé sur la ligne de la piste du premier meurtrier qu'il suit, ou bien que sur cette ligne il y eût des bornes criminellement transplantées, puisqu'il souffrait des tressaillements et des inquiétudes pour tous les meurtriers, et pour les bornes transplantées par malice.

Ce que l'on vient de lire montre quelle foi singulière les personnes les plus distinguées par leurs lumières ou leur position, accordaient aux prouesses du sorcier. Les contradictions, les erreurs grossières dans lesquelles il tombait souvent, n'avaient pas le privilège d'entamer ou d'affaiblir cette absurde dévotion à ses mérites.

On ne se contenta pas des expériences faites par le procureur du roi. Aymar était souvent conduit dans la cave où s'était accompli l'assassinat du marchand. C'est là surtout qu'il opéra devant le docteur Chauvin, de Lyon, et devant l'abbé Lagarde, à qui l'on doit la relation la plus détaillée du crime de Lyon et de ses suites, jusques et y compris le supplice du bossu. Mais ces deux narrateurs, en parlant des expériences auxquelles ils ont assisté, mêlent dans les mêmes récits les expériences qui eurent lieu immédiatement après le meurtre, et que nous avons mentionnées en leur lieu, avec celles qui suivirent l'exécution du criminel, et dont les plus curieuses

« Il répondit qu'il pouvait moins se tromper pour cela que pour le reste, parce que, à l'égard premièrement des changes que l'on croyait que lui pouvait faire prendre la piste d'un second meurtrier qui eût passé sur les traces mêmes de l'autre, il aurait fallu, pour s'y tromper, qu'il eût été mis sur l'endroit où avaient été faits les deux meurtres, n'ayant aucune vertu pour reconnaître par sa baguette la piste d'un meurtrier, s'il n'avait auparavant été mis sur l'endroit où avait été commis le meurtre ; qu'en outre il distinguait fort bien cela par l'émotion, et qu'it trouvait toujours sur la piste du meurtrier une certaine manière d'émotion, semblable à celle qu'il avait ressentie à l'endroit où avait été commis le crime, et qu'il ne pouvait sentir de même, ni pour la piste d'un autre meurtrier, ni pour aucunes bornes transplantées, pour lesquelles il sentirait bien des émotions, mais telles qu'il pourrait par un seul sentiment les distinguer de la première émotion acquise à l'endroit où le meurtre avait été commis.

« S'il était vrai que lorsqu'un meurtrier a avoué un crime, la baguette ne tourne plus sur lui.

« Il répondit que cela était fort souvent, bien que cela ne fût pas infaillible.

« S'il y avait un temps limité et prescrit pour la vertu de la baguette à l'égard de la piste des meurtriers et des voleurs, et quel était ce terme, six mois par exemple ou un an.

« Il répondit qu'il croyait qu'il n'y avait point de terme fixe, ou que du moins il avait sujet de croire que ce terme était fort long, puisque le premier meurtre qu'il avait connu avec sa baguette était arrivé depuis plus de vingt-cinq ans.

« Si la baguette tourne aussi bien pour un corps enterré et mort de mort naturelle que pour un corps assassiné.

« Il a répondu que non.

« En quel mois, à quelle heure, en quelle année il est né.

« Il nous a répondu qu'il était né le 8 septembre 1662, à minuit.

« S'il connaît d'autres gens que lui qui aient le même talent.

« Il a répondu que Mgr l'évêque de Morienne a les mêmes talents et qu'il est à peu près de son âge.

« Si la baguette tourne quand il est sur une rivière pour l'eau de la rivière.

« Il a répondu que non, et qu'elle ne tourne que pour l'eau couverte de terre.

« S'il connaît le nombre des meurtriers ou des voleurs qui ont contribué au même vol ou bien au même crime, lorsqu'il suit leur piste.

« Il a répondu qu'il connaît le nombre, pourvu qu'ils n'aient pas tous passé sur une même ligne ; mais comme il est presque impossible que quatre hommes qui font voyage aient toujours marché sur une même ligne, il lui est facile de connaître le nombre. »

(*Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 105-114.)

viennent d'être rapportées. Nous signalons cette confusion au lecteur curieux de remonter aux sources originales.

Ce que le docteur Chauvin et l'abbé Lagarde ajoutent d'intéressant à ce qui précède, se réduit à quelques lignes. L'abbé Lagarde parle d'un *homme de mérite*, habile à trouver des sources, et qui, dans la cave du marchand de vin, fut pris des mêmes impressions que Jacques Aymar, et sentit tourner la baguette à l'endroit où les victimes étaient tombées. Mais il parle aussi d'une femme également savante à découvrir des sources, et qui n'éprouva rien dans le même lieu. « On a reconnu, dit l'abbé en terminant son récit, que la baguette entre les mains du paysan ne tourne que du côté de l'anse, par où les assassins la tenaient sans doute ! »

Le docteur Chauvin confirme ces faits, et il ajoute : « Par un grand nombre de faits et de circonstances, on a commencé d'approfondir une découverte si utile à la conservation du bien et de la vie des hommes[1]. » Il constate enfin que, grâce aux expériences faites depuis l'exécution du criminel, déjà bien des personnes se sont trouvées pourvues du même don que Jacques Aymar. C'était là un beau commencement, et qui devait rendre bien heureux le naïf docteur, qui prêtait tant d'importance à la baguette, « pour la conservation de la vie des hommes ».

Nous avons parcouru jusqu'ici la première phase, la phase ascendante et glorieuse de la carrière du sorcier du Dauphiné ; il nous reste à raconter sa décadence et sa chute. Lyon avait été le théâtre de ses triomphes : la capitale de la France devint celui de sa défaite, qui fut complète et décisive.

La renommée de Jacques Aymar était parvenue jusqu'à Paris. Elle frappa d'une manière particulière l'attention du prince de Condé (Henri-Jules, fils du grand Condé), qui désira se rendre compte par lui-même de la réalité des merveilles que l'on attribuait à ce paysan. Le prince manda Jacques Aymar à Paris, et le logea chez le concierge de son hôtel, afin de l'avoir sous la main et d'éprouver tout à son aise son savoir-faire.

Le jour précis de l'entrée de Jacques Aymar à Paris nous a été conservé par un savant théologien, grand partisan de la baguette, pour qui ce jour est une date mémorable. Voici en quels termes l'abbé de Vallemont s'exprime dans la préface de sa *Physique occulte :*

« Enfin, cet homme si fameux est venu à Paris le 21 janvier 1693, par ordre d'un grand prince. Je l'ai vu deux heures par jour presque un mois durant, et on peut croire que, dans tout ce temps-là, je l'ai tourné et retourné comme je le devais. Il

1. *Lettre à madame la marquise de Senozan*, par M. Chauvin, docteur en médecine. Lyon, 1692.

est certain que la baguette lui tourne entre les mains sur les traces des voleurs et des meurtriers fugitifs.[1] »

Voilà donc Aymar installé à Paris, chez le concierge de l'hôtel de Condé. A partir de ce moment, et quoi qu'ait pu constater l'abbé de Valmont, son étoile va pâlir ; dans les épreuves d'une surveillance plus sévère ou plus éclairée, va s'éclipser la magique auréole dont la crédulité publique avait entourré son front.

Après l'avoir laissé reposer quelques jours, le prince de Condé fit procéder aux épreuves, qui eurent lieu dans l'ordre suivant.

On commença par conduire Aymar dans un cabinet qui renfermait de l'argent caché en plusieurs endroits. Sa baguette y fut en défaut ; mais il la justifia en faisant remarquer que les dorures qui couvraient les panneaux et les murs de ce cabinet avaient eu pour effet de troubler ses sens et d'empêcher son action.

Sur cette observation, Aymar fut amené dans le jardin, où l'on avait fait creuser plusieurs trous : l'un renfermait de l'or, un autre de l'argent, le troisième de l'or et de l'argent ; dans le quatrième trou se trouvait du cuivre, et dans le cinquième des pierres. Il s'agissait pour l'homme à baguette, non seulement de deviner la présence de ces métaux, mais, comme il s'en était vanté, de les distinguer les uns des autres.

Par malheur le sorcier ne distingua rien ; bien plus, cherchant les métaux précieux il donna une fois dans le trou des pierres, et une autre fois dans un trou parfaitement vide.

Ce premier échec commença à porter une certaine atteinte au crédit de notre devin.

Il fut plus heureux pourtant à la troisième épreuve qu'il eut à subir. On avait volé à mademoiselle de Condé deux petits flambeaux d'argent. Mise entre les mains de Jacques Aymar, la baguette tourne et après plusieurs détours dans l'hôtel, elle mène à la cour des écuries, et fait savoir que le voleur a dû sortir par une porte de ces écuries qui ne s'ouvre que rarement, et seulement pour enlever le fumier. De là, la baguette conduit sur le quai, vis-à-vis du cheval de bronze, devant la boutique d'un orfèvre, au coin de la rue du Harlay. Comme la nuit était venue, la suite de l'épreuve fut renvoyée au lendemain ; on se contenta de remarquer la maison.

Le lendemain, le prince envoya chez l'orfèvre signalé, avec des flambeaux pareils à ceux qui avaient été volés, faisant dire au marchand qu'il devait, depuis peu, en avoir acheté de semblables d'un inconnu ; mais l'orfèvre protesta du contraire.

1. 3e édition, 1747, p. 11.

Cependant, le jour suivant, trente-six livres en écus neufs furent envoyées avec mystère à l'hôtel de Condé. Mademoiselle de Condé les fit distribuer aux pauvres, persuadée qu'ils provenaient du voleur menacé d'être découvert. Mais les flambeaux dérobés n'avaient coûté que vingt-huit livres ; comme un orfèvre n'aurait pas commis cette erreur sur le prix véritable des flambeaux, cette différence fit soupçonner par bien des personnes que Aymar lui-même, dans la vue de raffermir son crédit ébranlé, avait fait les frais de cette restitution[1].

Peu de jours après, le devin fut appelé par la duchesse de Hanovre, à l'hôtel de Guise, où un vol avait été commis. Après divers manèges mystérieux, il annonça à la duchesse que le voleur était sorti par la grande porte de l'hôtel ; mais ce fut là toute la révélation qu'on put en tirer. On s'amusa alors, pour mettre à profit sa visite, à le soumettre à quelques épreuves, qui ne tournèrent pas à son avantage. Sa baguette s'agita sur un buffet où de l'argenterie se trouvait en évidence, mais elle resta immobile sur un panier fermé qui en était plein. Ayant aperçu un peu de dorure au bas d'un siège, Aymar fit encore tourner sa baguette, assurant que c'était cette dorure qui déterminait son mouvement. Mais quand on l'eut conduit dans un cabinet où tous les fauteuils étaient dorés et seulement recouverts de housses, sa baguette n'y tourna point. Elle ne bougea pas davantage sur un grand chandelier à bras d'argent tout près duquel il se trouvait assis sans l'apercevoir.

Chez M. de Gourville, à qui on avait volé une assiette d'argent, Aymar ne fut pas plus heureux. Il prit la piste du voleur, le suivit à travers la place de la foire, et ayant mené ceux qui l'accompagnaient jusqu'à la dernière maison, du côté des Incurables, il dit qu'il fallait pousser jusqu'à Versailles. Or, il se trouva que l'assiette avait été volée au mois d'octobre et qu'à cette époque la foire par laquelle il faisait passer le voleur n'était pas ouverte.

M. Ferouillard, marchand de draps, rue des Mauvaises-Paroles, s'était laissé dérober cinq pièces de drap. Il s'adressa à Aymar pour les lui faire retrouver, et lui fit présent d'un bel habit, que notre homme s'empressa, avant toute autre affaire, d'envoyer chez lui, à l'hôtel de Condé ; puis il se mit en quête du voleur. Entouré de plusieurs voisins et d'une nombreuse compagnie, curieuse d'assister à ce spectacle nouveau, Aymar fut conduit par sa baguettte à travers la place de Grève, aux Jésuites, à Picpus, et jusqu'à Montreuil. Il était fort tard quand on y arriva ; Aymar, qui avait besoin de repos, se fit servir un bon dîner, auquel assista la compagnie ; mais ce fut là tout le divertissement qu'on obtint de lui. Il déclara que l'approche de la nuit l'obligeait à renvoyer sa poursuite au lendemain. Il reprit, en effet, le

1. Lettre de M... à M... sur l'aventure de Jacques Aymar (*Mercure* d'avril 1693), et *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 459 464.

lendemain, la piste du voleur ; mais cette fois les voisins étaient restés chez eux, et le marchand de draps était seul témoin de l'enquête : aussi Aymar en eut-il bientôt fini. Il mena M. Ferouillard jusqu'à Neuilly, après quoi il déclara ne pouvoir aller plus loin. Le marchand perdit son drap, plus l'habit neuf dont il avait fait cadeau au sorcier, et cinquante francs de dépenses qu'il avait faites la veille. Le quartier des Mauvaises-Paroles, qui fut instruit de cette aventure par l'honorable M. Ferouillard, eut des échos fâcheux pour la renommée et la bonne foi d'Aymar.

Mais ce qui hâta singulièrement la déconfiture de notre sorcier, ce fut l'affaire des truites de Chantilly.

Aymar fut requis de rechercher les auteurs d'un vol de truites, qui, assurait-on, avait été commis dans un des basssins du parc de Chantilly, résidence des Condé. On se garda toutefois de le prévenir de l'époque véritable à laquelle ce vol avait eu lieu. Armé de sa baguette, Aymar procéda à cette recherche dans ses formes ordinaires.

La baguette tourne d'abord sur plusieurs points du bassin, ce qui veut dire, d'après notre devin, que c'est par plusieurs endroits que les truites ont été tirées de l'eau, circonstance que l'on pouvait conjecturer à coup sûr sans être grand sorcier. Elle conduit ensuite vers une petite maison habitée par l'un des gardes du parc, indiquant ainsi le lieu où les truites auraient été mangées ; elle ne tourne point d'ailleurs sur les personnes qui s'y trouvent. Mais le garde, alors absent, ayant appris à son retour ce qui s'était passé, n'eut point de repos qu'il n'eût rejoint le sorcier au château, pour le sommer de le déclarer innocent de par sa baguette. Aymar, qui s'était mis au lit, fatigué de sa journée, dut céder à ses instances. Par malheur, la baguette tourna sur le pauvre homme, qui, tout déconcerté, et voyant déjà la justice sur ses traces, se hâta de prendre la fuite, sans attendre une plus ample information. Ce prudent accusé mettait ainsi en pratique la maxime que Montesquieu devait émettre plus tard, à savoir que si on l'accusait d'avoir volé les tours de Notre-Dame, il commencerait par s'enfuir.

Mais l'affaire n'était pas éclaircie par cet incident. Le prince fit amener au château le premier paysan qui se rencontra. On dit ensuite à Aymar qu'une personne soupçonnée du vol se trouvait mêlée à la compagnie. La baguette ayant un peu tourné sur un paysan étranger à la maison, Aymar déclara qu'à la vérité ce n'était pas là le coupable, mais qu'il avait mangé des truites volées. On présenta ensuite au sorcier un garçon de douze à quatorze ans ; en même temps, l'un des familiers du prince, M. de Vervillon, glissa comme une confidence, à Aymar, que c'était le fils du garde qui s'était enfui la veille. Aymar feignit de ne pas entendre cet avis, mais sa baguette se mit

MADEMOISELLE MARTIN SIGNALE AVEC SA BAGUETTE LE LIEU OU GIT UNE CLOCHE CACHÉE SOUS L'EAU (PAGE 595)

tout aussitôt à tourner sur le jeune garçon avec une rapidité merveilleuse, et il déclara que c'était là celui qui avait volé et mangé les fameuses truites. Or, ce qu'on n'avait pas dit à Aymar, et ce qu'il apprit à sa grande confusion, c'est que le vol remontait à sept années auparavant. Quant au jeune garçon soupçonné, il n'habitait Chantilly que depuis huit ou dix mois. Le sorcier avait donc été, cette fois encore, complètement battu.

Aymar n'obtint pas un meilleur succès à Chantilly comme simple hydroscope. On le fit passer trois fois sur la rivière, mais dans un endroit où elle est cachée par une voûte de pierre couverte d'une terre plantée d'arbres, et la baguette n'eut pas la moindre idée d'y tourner. On l'avertit néanmoins, pendant qu'il se trouvait sur ce point, de prendre garde s'il n'existait pas d'eau aux environs. La baguette ne tint aucun compte de l'avis et demeura parfaitement immobile. Il marqua ailleurs, il est vrai, quelques endroits où devaient exister des sources; mais, bien qu'il eût assuré que c'était par sa baguette et non par ses yeux qu'il reconnaissait la présence de l'eau, quand on lui proposa de lui bander les yeux pour retrouver les mêmes endroits avec la baguette seule, il refusa de se soumettre à cette épreuve.

Il faisait bon tendre des pièges à un devin qui s'y laissait prendre si aisément. On eut l'idée d'imaginer un vol. De concert avec le prince, M. Goyonnot, greffier du conseil du roi, fit casser un panneau de vitre dans sa maison, et feignit ainsi d'avoir été volé. On appelle Aymar, dont la baguette tourna sur la vitre cassée; elle tourna aussi sur une fenêtre donnant sur la cour, ce qui fit déclarer que le voleur était entré par là. M. Goyonnot ayant demandé de quel côté le voleur avait pris pour sortir de la maison, il fut répondu que c'était à droite, parce que la baguette tournait de ce côté. On lui épargna la peine de chercher les auteurs et les complices d'un vol chimérique.

Cette dernière aventure ôta tout crédit à Aymar dans l'esprit du prince de Condé.

« M. le prince, dit une lettre d'un contemporain insérée dans l'ouvrage du P. Lebrun, étant informé du fait par Goyonnot, fit venir chez lui ce galant homme, et vous pouvez penser comme il y fut traité [1]. »

Quelques jours après, la baguette, qui venait de tourner si facilement pour un vol supposé, ne voulut pas tourner pour un véritable. Aymar, qui venait d'être joué, était devenu méfiant; mais sa méfiance tardive ne faisait que le fourvoyer de plus en plus. Chez un sieur de Lafontaine, maréchal des logis au régiment des gardes, on avait forcé une armoire et volé huit cents livres. Appelé dans la maison, Aymar fit plusieurs tours pour découvrir le

1. *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 466. (Lettre de M... à M... sur l'aventure de J. Aymard.)

vol ; mais sa baguette, retenue et comme enchaînée par le souvenir de ce qui s'était passé chez le greffier du conseil, ne tourna d'aucune manière.

La baguette d'Aymar avait si notablement perdu de son autorité, elle inquiétait si peu les coupables, qu'elle ne put même en imposer aux petites gens de l'hôtel de Condé où il habitait. Pendant son séjour chez le prince, on eut l'irrévérence de commettre, dans les écuries, un vol de la valeur de cent écus, et Aymar ne put donner la moindre nouvelle du larcin par lequel on semblait le braver.

« Le P. Mabillon, dit le P. Lebrun, fut témoin que la baguette ne tourna point dans une sacristie de l'abbaye de Saint-Germain qui était pourtant tout entourée d'armoires remplies d'argenterie. »

Il était grand temps, on le voit, que tout le monde fût convaincu du ridicule et de la folie de cette pratique. En effet, la baguette acquérait de jour en jour des vertus plus variées et plus surprenantes. Elle dénonçait l'infidélité des femmes et celle des maris ; elle accusait et faisait emprisonner des innocents, justifiés bientôt après par les aveux des vrais coupables. On manque de détails sur les exploits de ce genre qu'Aymar put faire à Paris ; mais ils durent être significatifs, car le prince de Condé, éclairé sur les véritables sentiments et sur la conduite de ce fourbe et audacieux personnage, fit proclamer les résultats de l'examen auquel il l'avait soumis. La lettre du procureur du roi au Châtelet, M. Robert, que nous avons citée plus haut, se termine ainsi :

» Je vous dirai, pour conclusion, que Son Altesse Sérénissime veut qu'on assure le public, pour le détremper, que la baguette de J. Aymar n'est qu'une pure illusion et une invention chimérique. »

Ainsi démasqué, le sorcier dut reprendre le chemin de son pays.

Après les démonstrations sans réplique qui furent données à Paris par les bévues multipliées de Jacques Aymar, on ne peut mettre un seul instant en doute que ce prétendu héros de la baguette fût simplement un paysan rusé et pervers, qui, par ses mensonges et sa triste habileté, sut tromper assez longtemps la crédulité publique. Mais il reste à expliquer cette haute mystification de l'affaire de Lyon, et comment Jacques Aymar put arriver à ce résultat extraordinaire, de mettre entre les mains de la justice le véritable auteur d'un crime confessé par les aveux du coupable, et que la baguette divinatoire avait eu seule l'art de découvrir. Il n'est nullement impossible de fournir une explication naturelle de cet événement étrange, qui pèse sans doute sur l'intelligence de nos lecteurs, comme il dut peser longtemps sur l'intelligence des juges.

La distance qui nous sépare de ce fait ne permet pas sans doute une opinion bien rigoureusement motivée, mais les conjectures que nous allons présenter paraîtront peut-être acceptables, parce qu'elles sont simples et qu'en pareille matière le plus simple est souvent le plus probable. Voici donc l'explication qu'on peut hasarder.

Les relations qui existent de l'aventure d'Aymar laissent à penser que le sorcier dauphinois avait pu avoir lui-même connaissance de quelques circonstances du crime avant d'être appelé par les magistrats chargés de le poursuivre, ou du moins dès son arrivée à Lyon. Nous voyons, en effet, qu'Aymar est appelé dans cette ville par un de ses amis, voisin des époux assassinés, et qui avait pu remarquer, le jour du meurtre, quelques individus à mine suspecte rôdant autour de leur boutique. Quand Aymar se rend aux bords du Rhône, il remarque des empreintes sur le sable ; il trouve ensuite, dans la maison du jardinier, des enfants qui lui fournissent de nouveaux indices et des signalements. Il rentre à Lyon et rapproche ce qu'il vient d'apprendre de ce qu'il entend dire dans la ville. On le fait partir avec des archers, et, arrivé au camp de Sablon, il se livre, en public, avec sa baguette, à un manège bien capable d'effrayer des criminels superstitieux et de les déterminer à s'esquiver du milieu des soldats, si, par hasard, ils s'y trouvaient. Aymar retourne à Lyon, où il se met de nouveau en communication avec les bruits de la ville concernant cet assassinat. Quand il repart pour son expédition définitive, il y a déjà quinze jours que le meurtre a été commis, et sans doute il a su, mieux que les magistrats, mettre ce temps à profit pour recueillir des informations exactes.

Si l'on admet, avec nous, que, dans l'instruction particulière qu'il avait faite à Lyon en secret et pour son propre compte, Aymar avait acquis quelques données importantes, tout le reste de l'histoire s'expliquera sans diablerie ni miracle. Aymar avait pu apprendre de son ami, voisin des victimes, qu'un bossu figurait parmi les gens de mauvaise mine que l'on avait vus rôder, le jour du crime, autour de leur maison. C'était la un indice plus sûr que la baguette pour suivre la piste des meurtriers. Trois assassins, qui appréhendent d'être suivis par les agents de la justice, ne cheminent pas, soit sur une route, soit sur un fleuve, comme le feraient des voyageurs ordinaires. Les endroits qu'ils choisissent pour débarquer, en descendant le fleuve, n'étaient probablement pas si nombreux sur les rives du Rhône, que Jacques Aymar n'ait pu en deviner quelques-uns. Car, admettre qu'il les ait indiqués tous, c'est ce que personne n'a jamais sérieusement prétendu, Ayant sans doute puisé dans ces différentes relâches des renseignements nouveaux, Aymar arrive dans la ville de Beaucaire, alors encombrée d'une

multitude d'étrangers que la foire y attirait, et où par conséquent des malfaiteurs devaient trouver l'occasion de se cacher aisément, et de faire en même temps leurs affaires. Lorsque le sorcier entra dans Beaucaire, on venait d'y arrêter un voleur. Pendant qu'il explorait à pas lents les rues de la ville, armé de sa baguette fourchue et suivi de son escorte, il entendit très probablement parler de cette circonstance, qui avait tant de rapports avec la scène qu'il exécutait, et c'est ainsi qu'il put apprendre que le voleur incarcéré était bossu, comme l'un des complices qu'on lui avait signalés à Lyon. Du milieu de la foule, attirée par un spectacle plus curieux et à coup sûr moins usé que les grotesques exhibitions de la foire, il dut partir une indication qui détermina la baguette à se mouvoir du côté de la prison où le voleur avait été conduit. La prison une fois ouverte au chercheur, l'œuvre de la baguette se trouva bien simplifiée. Si elle désigna immédiatement le coupable entre les quinze prisonniers qui l'entouraient, c'est qu'il n'y avait pas quinze bossus dans la prison. Il n'y en avait qu'un seul, car, s'il en eût été autrement, les relations que nous possédons de l'événement n'auraient pas manqué de nous l'apprendre. La baguette s'inclina donc nécessairement sur le seul individu qu'Aymar aurait déjà soupçonné peut-être d'après ses vêtements, sa taille ou d'autres signes, mais qu'il reconnut très positivement à cette marque, saillante entre toutes, et dont il avait dû prendre bonne note à Lyon et dans la maison du jardinier. C'est donc la bosse du prisonnier qui constitue la circonstance véritablement *dominante* de cette diablerie imaginaire.

Il nous semble donc que cette célèbre affaire peut être dépouillée de tout caractère surnaturel. Ce qu'elle eut d'extraordinaire, ce fut l'aveu fait par le coupable, aveu qu'expliquent pourtant son extrême jeunesse et sa conviction superstitieuse de la puissance de la baguette magique. Il est probable d'ailleurs que, sans cette confession, les juges auraient hésité à prononcer leur sentence de mort, et que cette affaire n'aurait pas eu dès lors le retentissement qu'elle reçut, et fait un si grand honneur à l'infaillibilité de la baguette. Il vaut mieux demeurer sur cette dernière idée que de supposer ici l'aveu volontaire d'un crime que le condamné n'aurait pas commis. Il y a sans doute un grand nombre d'exemples d'individus s'accusant de faits dont ils sont innocents ; des milliers d'hommes ont expiré dans les bûchers pour avoir publiquement reconnu leur crime imaginaire de sorcellerie, et pour avoir confessé en toute liberté leur assistance au sabbat. Mais en ce qui concerne la condamnation du bossu de Lyon, qui n'était d'ailleurs ni démonomane ni halluciné, il faut écarter, pour l'honneur de la justice humaine, cette dernière explication, qui pèserait trop à sa conscience.

V

Les tourneurs de baguette après Jacques Aymar. — Mademoiselle Olivet. Mademoiselle Martin, etc.

Les expériences faites sur Aymar constituent la phase la plus brillante de l'histoire de la baguette divinatoire, si l'on considère le mouvement qu'elles ont produit dans le monde scientifique et littéraire. Mais, après lui, cette histoire continue assez longtemps encore, et il paraît même qu'avant de tomber, ce roi de la baguette avait vu poindre divers rivaux bien dignes de se disputer sa succession.

« On nous mande déjà de Lyon, dit l'abbé de Vallemont, dans sa *Physique occulte*, qu'il y a un garçon de dix-huit ans qui, là-dessus, surpasse de beaucoup Jacques Aymar; et chacun peut voir, à Paris, chez M. Geoffroy, ancien échevin de cette ville, un jeune homme qui trouve l'or caché en terre par une violente émotion qu'il ressent au moment où il passe dessus. »

Or l'abbé de Vallemont s'exprime ainsi dans cette même année 1693 où nous l'avons vu introduire avec tant de pompe dans la capitale le sorcier dauphinois.

Le Dauphiné demeurait pourtant le pays privilégié pour les miracles de la baguette. Elle y tournait sur tout et pour tout. Elle y tournait sur les métaux et sur les eaux, sur les voleurs et sur les débiteurs de mauvaise foi, sur les cloches enterrées et sur les reliques des saints, sur les chemins perdus et sur les bornes des champs arrachées ou frauduleusement transplantées ; elle y tournait pour les absents et pour les présents, pour les événements passés et pour la qualité des étoffes, pour des chevaux payés trop cher et pour des questions de théologie. La seule affaire des bornes arrachées donna lieu à une industrie, nous dirions volontiers à une institution, qui fut longtemps florissante dans le Dauphiné, avant et après Aymar. Des gens à baguette, qui parcouraient le pays, étaient appelés là où il s'élevait une

contestation entre des propriétaires voisins au sujet des limites de leurs héritages. La baguette s'inclinait sur la borne perdue en terre, ou sur son ancien emplacement, si elle avait été arrachée, et le litige se trouvait ainsi terminé. Ce jugement ne coûtait aux parties que cinq sols. Les bons paysans qui préféraient à toute autre cette justice à la turque, c'est-à-dire expéditive et sans appel, étaient peut-être encore plus sensés que superstitieux.

Dans cette province prédestinée, la baguette ne faisait aucune acception de personnes, et n'était mue par aucune considération d'âge, de sexe, de tempérament ou de condition. Elle tournait indifféremment aux hommes et aux femmes, aux enfants et aux vieillards, aux laïques et aux ecclésiastiques, en dépit des mandements et des instructions pastorales.

Cependant l'autorité de plusieurs curés et directeurs instruits, qui mettaient sur le compte du démon tous ces effets surprenants, dont ils ne pouvaient trouver une explication naturelle, et l'ascendant de tant d'hommes graves, dominèrent et finirent par maîtriser le génie trop entreprenant de la baguette qui la portait vers le domaine des choses morales. Par leurs conseils, on vit, prodige aussi étrange que tous les autres ! des personnes pieuses et habiles parmi les plus habiles *tourneurs*, prier Dieu de leur retirer ce don diabolique, et s'en trouver immédiatement délivrées. Leurs bons confesseurs les en glorifiaient et s'en glorifiaient eux-mêmes. Ils croyaient bien avoir délié leurs pénitents d'un pacte, tout au moins implicitement consenti, avec l'esprit malin. Mais les observateurs plus philosophes ou moins disposés à faire intervenir le démon, comme *deus ex machina*, pour trancher le nœud de cette question embarrassante, commençaient à reconnaître et à noter le rôle important que l'*intention* et la *volonté* jouaient manifestement dans le domaine de la baguette. Déjà Aymar, en affirmant que son intention lui suffisait pour ne pas se tromper, avait révélé, sans le vouloir et probablement aussi sans le savoir, le véritable secret des tourneurs de baguette.

Quoi qu'il en soit, voici deux cas frappants de tourneurs de baguette qui, ayant souhaité perdre ce don, en furent immédiatement délivrés.

Honnête et pieuse personne, mademoiselle Ollivet avait la faculté de faire merveilleusement tourner la baguette. Mais des craintes inquiétaient, à ce propos, sa jeune conscience. Elle alla consulter le P. Lebrun sur ses scrupules, qui réclamaient l'assistance d'un casuiste éclairé sur la matière.

Le savant oratorien lui apprit que jusqu'à ce jour sa bonne foi l'avait mise à couvert de toute faute, mais qu'elle devait demander à Dieu la grâce de ne lui laisser aucun doute à ce sujet, et le prier de lui retirer le don de faire tourner la baguette, si le démon avait quelque part à cette action. Le P. Lebrun ajoutait « qu'il se pourrait bien faire que les prières ne fussent pas

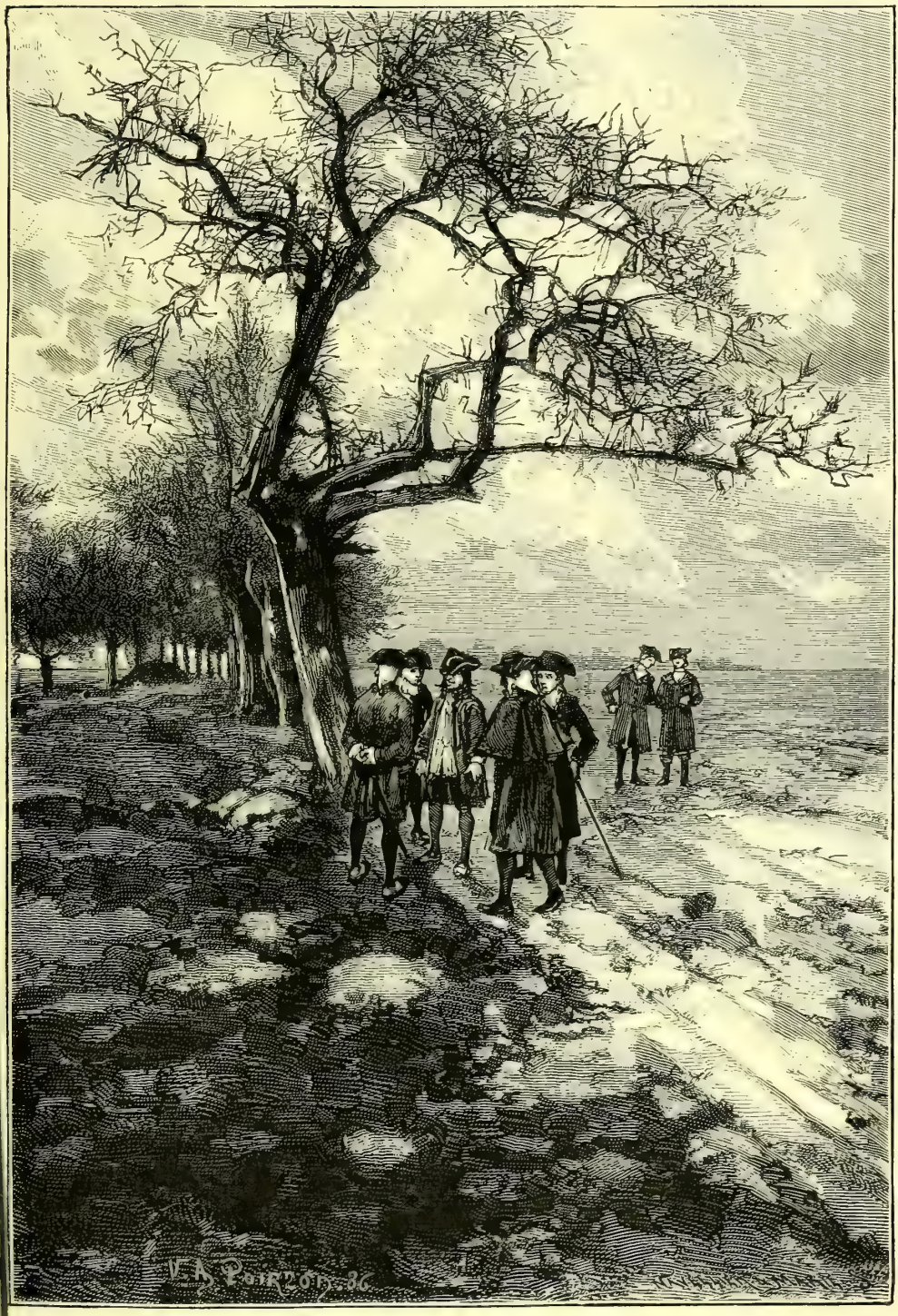

BARTHÉLEMY BLETON CHERCHANT DES EAUX SOUTERRAINES (PAGE 613)

exaucées, mais qu'il avait lieu d'espérer, du moins, que le démon n'agirait plus quand on prendrait ces précautions ; qu'au reste, ce ne serait pas là tenter Dieu, car cette prière était renfermée dans ce qu'on lui demande chaque jour, d'être délivré des ruses et des insultes du démon ».

Cet avis fut agréé. Mademoiselle Ollivet passe deux jours en retraite, priant avec ferveur. Elle communie, fait sa prière en recevant le pain sacré, tandis que le P. Lebrun communie lui-même à l'autel.

Dans l'après-midi du même jour, on fait mettre plusieurs pièces de métal dans une allée du jardin du couvent de l'Oratoire. Mademoiselle Ollivet se rend sur le lieu, prend la baguette, passe et repasse plusieurs fois sur l'endroit où le métal est enfoui : ô surprise ! la baguette ne remue point. Tout ravis de joie, les assistants mettent à découvert les pièces de métal. Mademoiselle Ollivet approche avec sa baguette : elle reste immobile. Enfin on avance vers un puits, où l'on avait vu maintes fois la baguette tourner à se rompre entre les mains de la demoiselle, « et à présent, dit le P. Lebrun, on n'aperçoit pas le moindre signe d'agitation [1] ».

Cette cure, qui fut radicale, conduisit à tenter de délivrer, par les mêmes moyens, quelques autres personnes douées du même don, ou plutôt possédées du même mal. On cite particulièrement parmi les personnes qui furent soumises avec succès à ce traitement moral, la demoiselle Martin.

Fille d'un marchand de Grenoble, mademoiselle Martin avait signalé dans une infinité d'épreuves son action puissante sur la baguette. Peu de temps auparavant, s'étant fait conduire dans un bateau, elle avait indiqué, par le secours de la baguette, l'endroit précis où gisait une cloche cachée sous l'eau, depuis le débordement de la rivière qui avait emporté le pont du faubourg. Seulement, comme cette excellente personne tenait beaucoup au privilège qu'elle croyait fermement lui venir de Dieu, son entêtement sur ce point força le P. Lebrun à prendre beaucoup de peine et de détours pour l'amener à souhaiter sincèrement que sa baguette ne tournât plus. Il fallut que l'abbé Lescot et le père supérieur de l'Oratoire vinssent à son aide, et assistassent à toutes les expériences, vraiment surprenantes, qu'elle faisait avec sa baguette, tournant ou demeurant immobile, *selon ce qu'elle désirait*, comme elle avait fini par l'avouer. Ce fut là, d'ailleurs, le motif principal que l'on fit valoir pour amener la conviction dans son esprit et la rendre docile.

« M. l'abbé de Lescot et le père supérieur de l'Oratoire, dit le P. Lebrun, prirent de là l'occasion de faire entendre à mademoiselle Martin que son prétendu secret ne pouvait être naturel, *puisqu'il dépendait de son intention* [2]. Mademoiselle Ollivet

1. *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 377.
2. Singulière façon de raisonner ; mais le but justifiait la logique.

lui dit ce qu'elle avait fait elle-même et quelle en avait été la suite. Cette fille en fut touchée, elle renonça de bon cœur au démon et à la baguette. Elle la tint pourtant encore une fois sur des métaux, et *vit, sans s'émouvoir, qu'elle ne lui tournait plus.*

« Une de ses sœurs, qui l'accompagnait, n'eut pas des sentiments si chrétiens et si raisonnables ; elle fut vivement touchée de voir que sa sœur ne pouvait plus se servir de la baguette ; la mère en fut encore plus affligée. Il me semble avoir entendu dire, avant que je quittasse Grenoble, qu'on avait fait enfin revenir à cette fille l'envie de se servir de la baguette, et que ce désir lui avait redonné la vertu perdue [1]. »

Le prieur Barde et M. du Pernan, chanoine de Saint-Chef, avaient réussi à faire tourner la baguette dans un jardin sur une eau courante. Mais le phénomène leur ayant paru surnaturel, ils prièrent le Seigneur de faire cesser ce mouvement s'il venait du démon, et la baguette ne tourna plus. Autant en arriva à un sieur Expié, homme extrêmement habile dans cet art.

Le P. Ménestrier, jésuite, parle d'une autre personne qui conçut d'elle-même, et d'après ce qu'elle avait vu, une religieuse horreur des pratiques de la baguette divinatoire. Mais, avant d'éprouver cette sainte répulsion, la même personne avait longuement expérimenté sa puissance.

1. *Histoire critique de pratique superstitieuse*, t. III, page 385-386.

VI

Les hydroscopes. — Barthélemy Bleton. — Expériences de Bleton à Paris. — Ce qu'il faut penser des facultés hydroscopiques de Bleton. — Le livre et les expériences du docteur Thouvenel. — Le berger Parangue. — L'hydroscope Pennet. — Spallanzani et les hydroscopes de l'Italie.

L'Église et la philosophie théologique de l'époque avaient condamné, comme œuvre diabolique, l'application de la baguette à la découverte des choses morales; mais son emploi dans la recherche des choses matérielles soulevait infiniment moins de scrupules. Aussi, dans le dix-huitième siècle, ne voit-on plus la baguette consacrée à autre chose qu'à la découverte des minéraux et des sources. A partir de cette époque, elle est délaissée peu à peu par les devins, effrayés des anathèmes de l'Église; mais les *sourciers*, ou sorciers, comme le vulgaire les appelle depuis longtemps, lui restent toujours fidèles, et cela suffit pour sa gloire.

Le Dauphiné, qui avait produit le prince des sorciers ou devins, Jacques Aymar, s'enorgueillit encore d'avoir donné le jour au plus fameux et véritablement au plus habile des *sourciers*, à Barthélemy Bleton.

Un pauvre enfant, né à Rouvente, paroisse dépendante de la commune de Saint-Jean en Royant, fut recueilli, à l'âge de sept ans, dans une chartreuse du pays. Un jour, comme il venait de porter à dîner à des ouvriers, dans la campagne, il s'assit sur une grosse pierre, et, pris tout à coup d'un grand malaise, il s'évanouit. On s'aperçut qu'il était en proie à une violente fièvre. Un prieur des Chartreux, qui passait par là, le fit déposer sur l'herbe, à côté des ouvriers, et la fièvre disparut. Mais l'enfant étant revenu s'appuyer sur la même pierre, l'accident se manifesta de nouveau, et il en fut ainsi plusieurs fois. Le prieur comprit dès lors que ce n'était pas la pierre qui produisait cet effet singulier, mais bien le lieu où elle était. Il fit creuser la terre en cet endroit, et l'on trouva une source si abondante, qu'elle suffit pour faire tourner le moulin d'une papeterie.

L'enfant chez qui le hasard venait de révéler une nature si sensible à la présence de l'eau, était Barthélemy Bleton. Il avait alors de dix à douze ans.

C'est dans le Dauphiné, sa province, que Barthélemy Bleton donna les premières preuves de son savoir-faire. Sa réputation s'étendit, de là, au Lyonnais et à la Bourgogne. Appelé successivement dans ces deux pays, il étonna, par sa facilité à découvrir les sources, toutes les personnes qui furent témoins de ses opérations. Il reconnaissait l'existence des cours d'eau souterrains par une sorte d'agitation fébrile dont il était saisi, et par le mouvement que faisait une baguette qu'il tenait entre les *index* de ses deux mains.

Mais hâtons-nous de mettre la baguette divinatoire hors de cause pour ce qui va suivre. Barthélemy Bleton n'avait pas besoin de la baguette pour ses opérations hydroscopiques : c'est ce qui fut reconnu très vite.

Il ne fit, d'ailleurs, jamais difficulté de déclarer qu'il n'avait pas besoin de la baguette pour découvrir les sources, et qu'entre ses mains elle était simplement un indice, pour les spectateurs, de ce qui se passait en lui, quand il se trouvait sur les eaux souterraines.

En 1780, Bleton se rendit en Lorraine, où le docteur Thouvenel le fit appeler, pour vérifier par lui-même ce que la renommée publiait du *sourcier* dauphinois. Ce médecin le soumit à de nombreuses épreuves, dont il nota avec soin les circonstances et les résultats. Les observations faites sur Bleton sont la matière d'un livre, qui est tout à la fois un exposé d'expériences et un système. Il parut en 1781, sous ce titre, *Mémoire physique et médicinal, montrant des rapports évidents entre les phénomènes de la baguette divinatoire, du magnétisme et de l'électricité*, par M.T***, D.-M.M. (Thouvenel, docteur-médecin de la Faculté de Montpellier). Thouvenel prétend, dans ce long ouvrage, expliquer le mouvement de la baguette par l'action d'effluves électriques, qui, s'élevant des eaux souterraines ou des minéraux cachés en terre, pénètrent et agitent convulsivement le corps du tourneur.

En Lorraine, Bleton ne dut pas se borner à répéter les expériences qu'il avait déjà faites ailleurs. Une fois entre les mains du docteur Thouvenel, il se prêta à une foule d'essais fatigants, indiqués par cet observateur, qui voulait surtout faire des études sur celui qu'il appelle très justement *son patient*. Il est presque superflu d'ajouter que l'idée du médecin de Nancy, c'est-à-dire l'émission d'effluves électriques par les eaux souterraines, est entièrement désavouée par la physique. C'est donc comme pièce historique, et nullement comme un document scientifique offrant quelque valeur, que nous allons rapporter ici les principales remarques contenues dans le livre de Thouvenel.

Bleton, selon notre docteur, trouve les sources lors même qu'il a un bandeau sur les yeux; quelques détours qu'on lui ait fait faire, il revient toujours aux endroits précis où il les a indiquées. Dans ce cas, la baguette lui tourne s'il a seulement les avant-bras libres. Elle lui tourne même quand une ou plusieurs personnes lui tiennent les bras fortement serrés. Elle lui tourne surtout lorsqu'il se trouve sur la ligne verticale de la source; mais il y a quelquefois une petite déviation. Elle lui tourne lorsqu'il est monté sur un arbre ou sur une échelle; et pourvu que le tronc de cet arbre ou le pied de cette échelle soient placés sur le trajet des sources, le mouvement de la baguette et la commotion de la poitrine persistent, mais en s'affaiblissant à mesure que le sourcier s'élève.

Si l'échelle, au lieu de poser directement sur le trajet de la source, s'appuie tout à côté, à deux ou trois pouces seulement des lignes qui en marquent de part et d'autre la largeur, la rotation directe cesse dès que Bleton quitte le sol qui recouvre l'eau pour monter sur l'échelle, et la rotation rétrograde ne manque jamais de se produire à la hauteur qui mesure, ou qui est censée mesurer, la profondeur de la source.

La baguette tourne à Bleton monté sur les épaules d'une autre personne, laquelle ne reçoit aucune impression de la source qui est au-dessous d'elle.

Bleton reçoit une très vive impression de l'eau souterraine, lorsque, ayant la tête en bas et les pieds en haut, il touche des mains la terre qui recouvre cette eau.

Remarquons, en passant, que Thouvenel mit son patient la tête en bas et lui plaça la baguette sur la plante des pieds; mais alors elle ne tourna pas, ce qui paraît bien prouver la nécessité du *tour de main* ou de ce *mouvement d'épaule*, *presque insensible*, que l'on avait remarqué en l'observant avec attention.

Bleton distingue s'il est sur une mine ou sur une eau courante. Il faut que l'eau soit courante, non seulement parce que les sensations ne sont point semblables, mais parce que, sur les minéraux, le mouvement de la baguette est inverse de ce qu'il est sur les eaux.

Enfin le docteur Thouvenel, prévenu de l'idée que l'électricité devait jouer un rôle dans le mouvement de la baguette, fit sur Bleton deux épreuves dont les résultats auraient été bien significatifs pour le système du physicien, si, par malheur, comme on le verra plus loin, cette expérience, répétée à Paris par le professeur Charles, n'avait donné un résultat tout opposé.

« D'après les résultats très divers, dit Thouvenel, mais très certains, de mes

expériences avec les *électres* factices sur toutes sortes d'individus, je devais désirer savoir ce que ferait un agent aussi singulier sur un corps aussi singulièrement organisé que celui de Bleton. Je fis d'abord sur lui, dans son état naturel, et loin des sources, plusieurs tentatives qui, comme cela arrive sur le plus grand nombre des autres hommes, n'ont montré aucun indice d'action de la part des compositions magnétiques récemment électrisées. En plaçant, au contraire, cet homme sur une source et lui faisant toucher ces compositions, j'ai vu diminuer des trois quarts et le mouvement convulsif du corps, et le mouvement de rotation de la baguette... Dès l'instant même que je retirais mes préparations, les phénomènes de l'eau sur Bleton reparaissaient dans toute leur force.

« ... Mais ce qui paraît d'avance annoncer d'heureux succès dans les recherches du genre électrique sur Bleton, c'est qu'en isolant en quelque sorte cet homme, placé sur des sources, par des morceaux d'étoffe de soie et de toile cirée, pliés en plusieurs doubles, ou bien par des bouts de planche enduits de cire ou de poix-résine, ou enfin avec des isoloirs de verre mis sous ses pieds, il ne ressent presque plus les impressions de l'eau, et toutes les fois que j'ai ajouté à cela le contact immédiat des *électres* artificiels, il m'a dit ne plus rien ressentir du tout : il ne paraissait plus en dehors aucune trace de convulsion [1]. »

C'est cette dernière expérience que le physicien Charles fit à l'insu de Bleton, et qui ne donna aucunement le résultat annoncé par le docteur Thouvenel.

Le mémoire du médecin de Nancy avait produit une certaine sensation dans le monde scientifique. De vives controverses, de violentes polémiques, s'élevèrent à propos du système que l'auteur prétendait y établir. Mais pour combattre ce système, comme pour le soutenir à bon escient, il fallait pouvoir expérimenter publiquement, et en quelque sorte officiellement, sur cet homme rare dont le docteur avait fait son *sujet*. Barthélemy Bleton fut donc appelé à Paris, au commencement de 1782, et il dut passer par les mains des savants de cette capitale, gens difficiles à convaincre à l'endroit des merveilles et des miracles.

L'examen de ces savants fut défavorable aux vertus divinatoires de Bleton. Écoutons d'abord l'astronome Lalande, qui donna une explication fort juste du mouvement de la baguette du sorcier. Dans une lettre insérée au mois d'août 1782, dans le *Journal des savants*, Lalande prouva que la baguette tournait par suite de l'adresse, fruit de l'exercice, avec laquelle Bleton savait faire tourner sur son axe, sans mouvement de son corps visible à l'extérieur, une baguette un peu courbe, qu'il tenait légèrement pressée entre les doigts indicateurs de ses deux mains.

« Si l'on place, dit Lalande, sur deux doigts une baguette de métal courbée en

1. *Mémoire physique et médicinal*, t. I, p. 90-96.

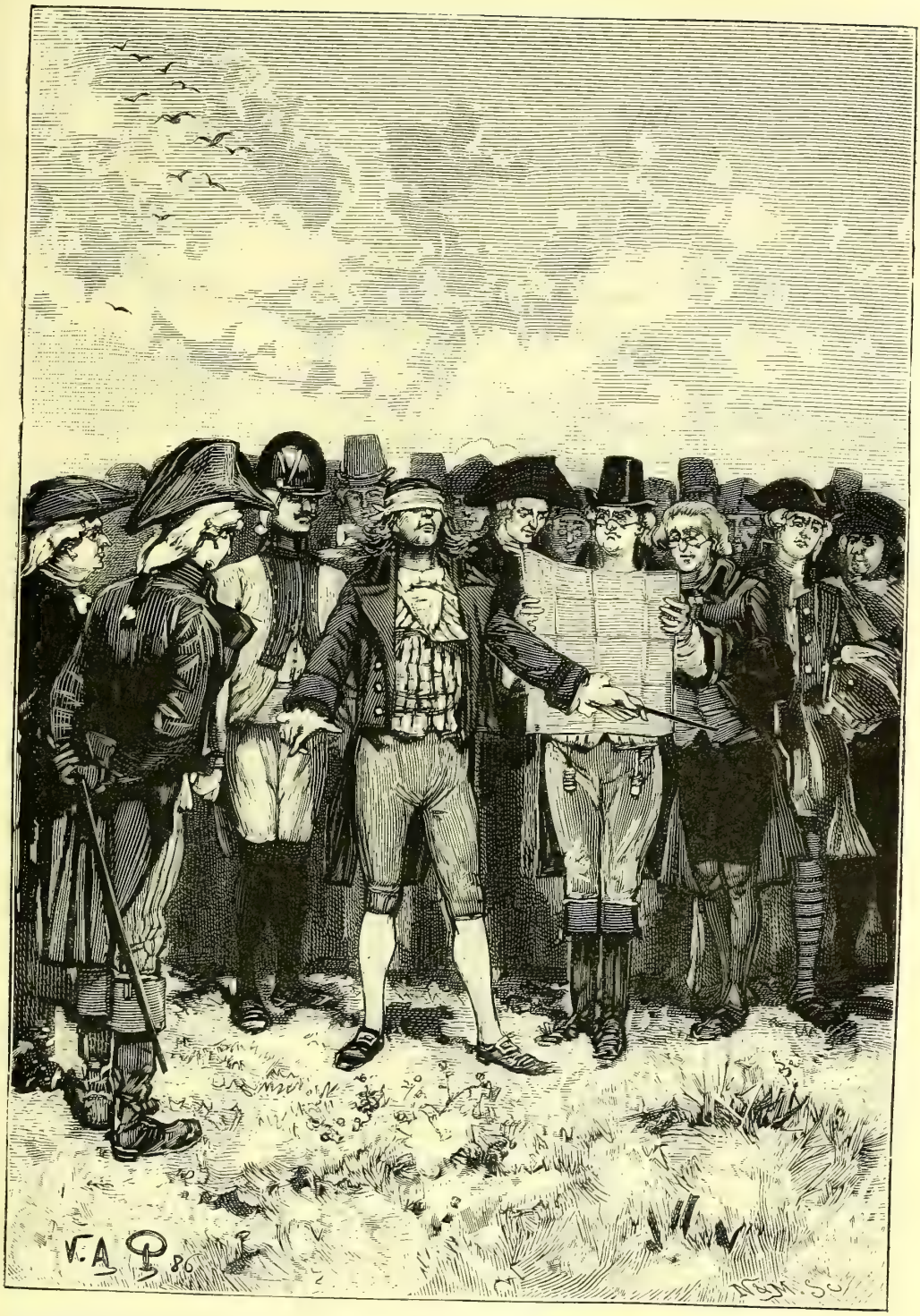

BARTHÉLEMY BLETON SIGNALE, LES YEUX BANDÉS, LE PARCOURS SOUTERRAIN DE L'ACQUEDUC D'ARCUEIL (PAGE 607)

arc, de manière que le sommet de l'arc soit plus bas que ses deux extrémités, mais que le tout soit presque en équilibre, le plus petit rapprochement des doigts, ne fût-il que d'une ligne, suffira pour que les extrémités l'emportent à leur tour, et que le sommet de l'arc vienne en haut. Si on les écarte, à l'instant le sommet de l'arc descendra, et avec une pareille alternative, le mouvement peut continuer aussi longtemps qu'on le jugera à propos. Un homme exercé n'a besoin, pour cela, que d'un léger tremblement qui est à peine sensible quand on n'est pas prévenu. »

Lalande n'est ni le seul ni le premier qui ait donné cette explication du tournoiement de la baguette. Déjà l'auteur de la *Lettre sur l'aventure de Jacques Aymar* publiée dans le *Mercure*, d'avril 1693, avait écrit :

« On m'a dit que la baguette tourne par le ressort que fait chaque branche en la courbant, comme deux forces qui se balancent, et qu'un mouvement insensible du poignet les détermine, de telle sorte que les mains sont comme deux pivots immobiles. » Et plus haut dans la même lettre : « Tout le monde la fait tourner aussi, pour peu qu'on veuille s'en donner la peine. Il ne faut que prendre deux plumes neuves, attachées par une ficelle, du côté qu'on les taille, une en chaque main, et les plier, les écarter, pour les obliger à faire ressort, et à se mouvoir ; vous en verrez un modèle imparfait qui ne manquera pas de vous surprendre [1]. »

Enfin, le *Journal de Paris*, rendant compte des expériences de Bleton faites le 21 mai 1782, cite un physicien qui expliquait devant Franklin et le baron d'Holbach « comment une baguette de bois, ou de métal, tenue entre les doigts simplement en contraction convulsive, pouvait artificiellement faire jusqu'à cent trente tours par minute ». Diderot, présent à l'explication, répondit : « Cet artifice serait bien plus étonnant que le phénomène naturel de la baguette. » Nous ne sommes pas de l'avis du philosophe, et il ne faut que répéter l'expérience avec une mince tige d'un bois un peu lourd, pour comprendre qu'en effet on peut mettre cette tige en rotation rapide, sans que les mains paraissent exécuter le moindre mouvement. Mais remarquons que ces premières critiques n'attaquaient pas précisément le fond des opérations hydroscopiques de Bleton, puisque ce dernier avouait n'avoir aucunement besoin de baguette pour la découverte des eaux.

Le professeur Charles prouva par l'expérience le peu de fondement de l'hypothèse de Thouvenel. On a vu que ce dernier, rapportant le mouvement de la baguette à l'électricité émanée des eaux souterraines, croyait avoir à peu près démontré que la baguette ne tournait plus lorsque Bleton était monté sur un tabouret *isolant*, c'est-à-dire fait d'une matière non conductrice de l'électricité. Or, un jour, pendant que Bleton, placé au-dessus de l'aqueduc

1. Le P. Lebrun, *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 466 et 469.

d'Arcueil, répétait cette expérience, et faisait voir aux assistants que le mouvement de la baguette s'arrêtait quand il se trouvait sur le tabouret isolant, le physicien Charles, à l'insu de Bleton, fit communiquer, par un conducteur métallique, le tabouret avec le sol. L'isolement électrique étant ainsi détruit, la baguette aurait dû reprendre son mouvement ; cependant elle continua de rester immobile.

Lalande, qui rapporte ce fait, dit que le physicien Charles reconnut de cette manière la duplicité du sourcier. Il nous dit encore que Guyton de Morveau, à Dijon, et le physicien Nicolas à Nancy, démasquèrent Bleton.

Imposture, *duplicité*, *démasquer*, voilà des mots qui, nous l'avouons, semblent un peu durs envers un homme que l'on s'accorde à représenter comme très simple et très honnête, qui avouait n'avoir aucun besoin de la baguette pour découvrir des sources, et qui en découvrait en réalité. En lisant tout ce que on a écrit à Paris contre Bleton, on est forcé de reconnaître qu'il y avait, chez des hommes mêmes très éclairés, un véritable parti pris de n'y voir que de la supercherie. Ce n'étaient plus, comme au siècle précédent, des théologiens qui condamnaient la baguette, comme une œuvre diabolique ; c'étaient des savants qu'elle importunait en ressuscitant de ridicules préjugés, chers au vulgaire. Aussi Bleton fut-il fort maltraité par les physiciens de la capitale. — « J'ai écrit contre Parangue [1], disait l'un d'eux en présence de M. de Malesherbes ; je suis de trois académies, et vous voulez que je croie à ces sottises ! »

Mais Bleton n'eut pas seulement contre lui des physiciens qui, pour défendre les vrais principes de la science, niaient, de parti pris, ses facultés hydroscopiques ; on lui suggéra des rivaux, qui se disputèrent l'honneur d'avoir surpris son secret et d'en expliquer le mécanisme. L'un d'eux annonçait qu'il avait fait exécuter des *baguettes mécaniques*, composées de différents métaux, et que chacun pouvait faire tourner facilement. Une *instruction* était jointe à ces baguettes, qui se vendaient au profit de l'inventeur, avec l'approbation de l'Académie des sciences. Dans un ouvrage publié à cette époque, sous le tire de *Lacunes de la philosophie*, écrit pour tourner en ridicule et Bleton et ses adversaires, on lisait :

« Déjà un géomètre nommé Delathe graduait la baguette, et calculait les miracles de Bleton, lorsque la patronne de Paris, qui est en possession d'arroser nos campagnes en temps de sécheresse, est venue au secours de la philosophie en déroute. Elle n'a pas permis qu'un quaker et son grimoire évoquassent de la terre des eaux que sa châsse nous fait descendre du ciel avec tant d'abondance. »

1. Autre sourcier, dont il sera question plus loin.

On voulait, par ces charges pitoyables, décrier l'hydroscope et amener le public à le confondre avec la tourbe de ces hommes à baguette qui amusaient les badauds de Paris, mais ne trouvaient pas de sources ; on voulait qu'il fût jugé d'après ses caricatures.

D'un autre côté, un nombre immense de lettres, plus ou moins scientifiques, mais toutes également passionnées, se succédaient dans les feuilles publiques. Elles se contredisaient à tel point, les unes les autres, qu'il était impossible de se former une opinion exacte sur le résultat des expériences dont elles rendaient compte. Les journaux étaient partagés entre les *bletoniens* et les *antibletoniens*, et ne garantissaient ni les affirmations des uns ni les négations des autres.

Aujourd'hui, cependant, une opinion impartiale peut se faire jour à travers ces appréciations contradictoires, et voici le jugement qu'il est permis d'émettre sur le sujet de cette controverse, maintenant singulièrement oubliée.

Quand on examine, sans opinion préconçue, la conduite de Barthélemy Bleton, les expériences auxquelles il fut soumis à Paris et le succès bien constaté d'un certain nombre de ses opérations, on est conduit à voir en lui un hydroscope habile qui, par la pratique et une longue expérience, avait fini par acquérir une grande habitude de la découverte des eaux souterraines. Bleton faisait servir au succès de ses opérations les connaissances spéciales que l'étude ou la routine lui avaient procurées, dans son pays, si renommé en tout temps pour ce genre de recherches. L'abbé Paramelle et plusieurs autres hydroscopes nous ont appris, de nos jours, que l'étude exacte de la superposition et de la nature des couches du sol et des productions de la terre, l'examen de l'inclinaison des pentes, de l'existence des forêts, etc., sont des indices qui suffisent à un praticien exercé pour conjecturer, sans diablerie ni miracle, la présence des eaux souterraines [1]. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que rien n'est plus commun que la présence de l'eau dans les couches inférieures du sol : presque partout se rencontrent des nappes d'eau circonscrites. Ce qui est rare, et ce que l'on recherche, ce sont les courants continus. Aussi un hydroscope a-t-il peu de chances de se tromper, en général, quand il indique, d'après des indices qui lui sont habituels, l'existence de l'eau à une profondeur indéterminée. Comme tous les hydroscopes, Bleton commettait les plus grandes erreurs sur la profondeur du sol où coulait l'eau, et sur le volume de la source. A cet égard, les témoignages abondent, et cela dès l'origine des opérations de Bleton : « L'expérience lui a appris qu'il est fautif

1. Voy. l'ouvrage publié en 1856 par l'abbé Paramelle, *l'Art de découvrir les sources*, et un autre ouvrage du même genre, dont la première édition a paru à Valence, *La Science des Fontaines*, par J. Dumas, 2e édit., Paris, 1857.

eu égard à la profondeur et au volume d'eau, » écrivait le prieur de la Chartreuse de Lyon, dans la même lettre où il révélait le premier le talent du jeune paysan dauphinois. De son côté, le prieur de la Chartreuse de Beaune, dans le certificat qu'il donne au jeune hydroscope, ajoute : « Il se trompe souvent sur les profondeurs ; il n'a d'autre règle, pour les désigner, que celle qu'a donnée Mgr de L***, dernier évêque de Grenoble, mais qui n'est point sûre. »

Bleton avouait lui-même, d'ailleurs, que sur ce point il ne pouvait que conjecturer, sans rien affirmer de positif. Or, ses conjectures furent rarement heureuses. Thouvenel convient que, sur plus de huit cents expériences qu'il lui fit faire en Lorraine, et dans lesquelles Bleton indiqua, sans erreur, l'existence et la direction des sources, il y en eut tout au plus quatre où elles se rencontrèrent exactement à la profondeur qu'il avait présumée. En même temps, Thouvenel nous fait connaître une circonstance analogue à celle qu'avait signalée son correspondant de Chagny, relativement au « mouvement d'épaule presque insensible » dont nous avons parlé plus haut. Thouvenel nous dit que « le rapprochement des bras et *certain tour de main, de la part du sourcier*, ne contribuaient pas peu à donner à sa baguette la première impulsion de rotation sur les sources faibles [1] ».

Comme il n'est rien de plus commun, nous le répétons, que de trouver de l'eau en creusant dans le sol, les prophéties de notre hydroscope devaient se réaliser assez souvent, puisqu'il ne répondait pas de l'étendue ni de la profondeur de la couche aquifère.

Ainsi, le pâtre du Dauphiné n'était, selon nous, qu'un hydroscope né avec un instinct particulier pour la découverte des sources, parvenu par la pratique de son art à une grande habileté, et qui dissimulait les procédés qui le dirigeaient dans ses recherches : c'était une sorte d'abbé Paramelle, moins la sincérité.

Les réflexions qui précèdent, le jugement que nous avons cru pouvoir porter sur le secret de Barthélemy Bleton, ôteront une grande partie de son intérêt au récit des expériences auxquelles cet hydroscope fut soumis dans la capitale. Nous devons pourtant les rapporter, ne fût-ce que pour essayer d'éclaircir la confusion extrême qu'elles présentent dans les relations publiées par les journaux de cette époque.

Le *Journal de Paris* du 13 mai 1782 rapportait, en ces termes, les premières expériences auxquelles Bleton fut soumis.

« Nous nous hâtons de faire connaître le résultat des expériences qui ont eu lieu

1. *Mémoire physique et médicinal*, t. I, p. 114.

depuis l'arrivée de Bleton à Paris. Elles ont été faites en présence de douze cents personnes, dans le nombre desquelles on peut citer trois cents de connues pour être capables de bien voir, médecins, physiciens, chimistes, gens de lettres, artistes et amateurs distingués, et surtout éclairés. Le jardin du Luxembourg a servi aux premières expériences, et elles n'ont pas laissé le moindre doute dans l'esprit des témoins... Rien de plus frappant que celles qui ont été faites le jeudi 9, au Château-d'Eau et sur une partie de l'aqueduc d'Arcueil, sous les yeux de M. Guillaumot, intendant général des bâtiments du roi, accompagné des inspecteurs, du plombier de la ville, des fontainiers; M. Guillaumot a vérifié, les plans à la main, les largeurs, les angles, les sinuosités, enfin les points, nous dirons presque mathématiques, désignés par Bleton... Sorti du Château-d'Eau, Bleton a suivi dans la campagne l'aqueduc d'Arcueil avec une précision telle, que, pour nous servir d'une expression de M. Guillaumot, si ce plan venait à se perdre, on le referait sur les traces de Bleton... Le prévôt des marchands, voulant avoir une opinion certaine sur un objet de cette importance, a consenti, accompagné du corps municipal, à répéter, le samedi 11, les expériences du jeudi 9, sur la conduite d'Arcueil, où la régularité des plans et le local permettaient de vérifier sur-le-champ les indications du sourcier. On a eu l'attention de l'éloigner des endroits qu'il avait dû parcourir le premier jour. Ici les expériences ont été telles, qu'à l'exception de deux seuls témoins, qui avaient publiquement avancé *qu'ils ne croiraient pas même en voyant*, qu'à cette exception près, sur cinq cents spectateurs, il n'en est pas un qui n'ait été convaincu de la faculté dont est doué Bleton de suivre les eaux souterraines avec la plus rigoureuse précision. Les yeux bandés, la baguette posée sur les doigts, il n'a pas quitté l'embranchement de l'aqueduc. »

Le même journal, dans son numéro du 21 mai, rendait encore compte d'épreuves faites les jours suivants, tant aux environs de Paris, à Passy et à Auteuil, que dans les rues, dans les jardins publics et particuliers de la capitale, notamment au Palais-Bourbon, à l'hôtel du Contrôle général, à l'hôtel de la Police, au jardin du Roi, aux jardins des Tuileries et du Collège de pharmacie. Des ministres, des ambassadeurs, des intendants, des magistrats, des membres de tous les ordres du clergé, de tous les corps savants, un grand nombre d'artistes, assistaient aux expériences, que le journaliste résumait ainsi :

« Il est constant que ce sourcier fameux a suivi jusqu'à présent à notre connaissance, plus de quinze mille toises de conduites, sans avoir jamais commis une seule erreur et sans avoir trouvé, dans le nombre de plus de six mille personnes, un seul témoin compétent qui ait pu faire une objection fondée. Il a été soumis à toutes les épreuves les plus rigoureuses qu'ait pu suggérer l'incrédulité, même l'esprit de parti, et il n'en est résulté que plus de lumières, plus de convictions et plus d'étonnement. »

Arrivons à un document plus authentique, à une pièce qui pourrait passer

pour officielle, d'après les noms des savants présents aux expériences qui eurent lieu dans la maison du chimiste Macquer.

Observations faites sur la vertu de Bleton, de sentir l'impression des eaux souterraines coulantes, par MM. Poissonnier, Thouvenel, d'Arcet, Cadet l'académicien, Mitouart, Guillotin, Macquer.

« Le samedi 25 mai 1782, à dix heures et demie du matin, le baromètre à 28 p. 2 lignes, le thermomètre à 12 degrés, le temps étant assez calme et assez beau, nous, ci-dessous dénommés, nous sommes transportés avec Bleton dans une maison et jardin, rue du faubourg Saint-Denis, appartenant à M. Macquer, l'un de nous, et occupée par lui.

« Avant de faire entrer Bleton dans la maison, on lui a bandé très exactement les yeux ; pour être sûr que ses yeux étaient bien fermés, on lui a mis un bandeau noir très fort et doublé en quatre. Par-dessus ce bandeau, on en a appliqué un second de toile blanche, plié en cinq ou six doubles, et on a tamponné avec du coton cardé les espaces qui se trouvaient aux deux côtés du nez. On lui a fait traverser un jardin mitoyen avec celui de M. Macquer.

« Arrivé dans ce dernier, Bleton a indiqué plusieurs endroits où il disait être affecté par l'eau souterraine, sur lesquels il a eu des tremblements, etc., qu'on a marqués.

« On lui a fait faire ainsi le tour du jardin, et M. d'Arcet, qui le conduisait, l'a fait passer le long d'une allée sous laquelle est un tuyau de plomb, de deux pouces de diamètre, lequel prenait l'eau d'un réservoir de plomb, et la conduisait à un jet d'eau dans un bassin, duquel on avait ôté l'ajutage, afin que l'eau ne s'écoulât que par un bouillon assez gros, sans jaillissement ni bruit.

« *Bleton a parcouru deux fois cette allée sans indiquer qu'il y eût sous lui une eau souterraine coulante.*

« Thouvenel, qui était présent, a dit que, comme le tuyau n'avait que deux pouces de diamètre, il pensait que Bleton, dans ses deux promenades, n'avait pas exactement passé sur le tuyau.

« Sans lui débander les yeux, on lui a donné sa baguette et on l'a conduit successivement sur les endroits qu'il avait fait marquer ; la baguette a tourné sur le plus grand nombre, mais elle est restée tranquille sur quelques-uns.

« M. d'Arcet l'a reconduit dans l'allée du tuyau ; cette fois la baguette a tourné presque tout le long de l'allée, et d'une manière plus marquée dans le voisinage du bassin, à l'extrémité du tuyau.

« Cela est arrivé dix ou douze fois, toujours avec le même effet.

« On lui a fait faire aussi au moins dix à douze fois le tour du bassin, et à chaque tour il n'a pas manqué d'indiquer, par son tremblement et par la rotation de la baguette, l'endroit de l'entrée du tuyau dans le bassin et celui où était un autre bout du tuyau de décharge du trop-plein, et dans lequel l'eau coulait continuellement, à cause de l'eau qui fournissait continuellement le tuyau.

« Dans un grand nombre de tours que Bleton a fait dans le jardin avec la

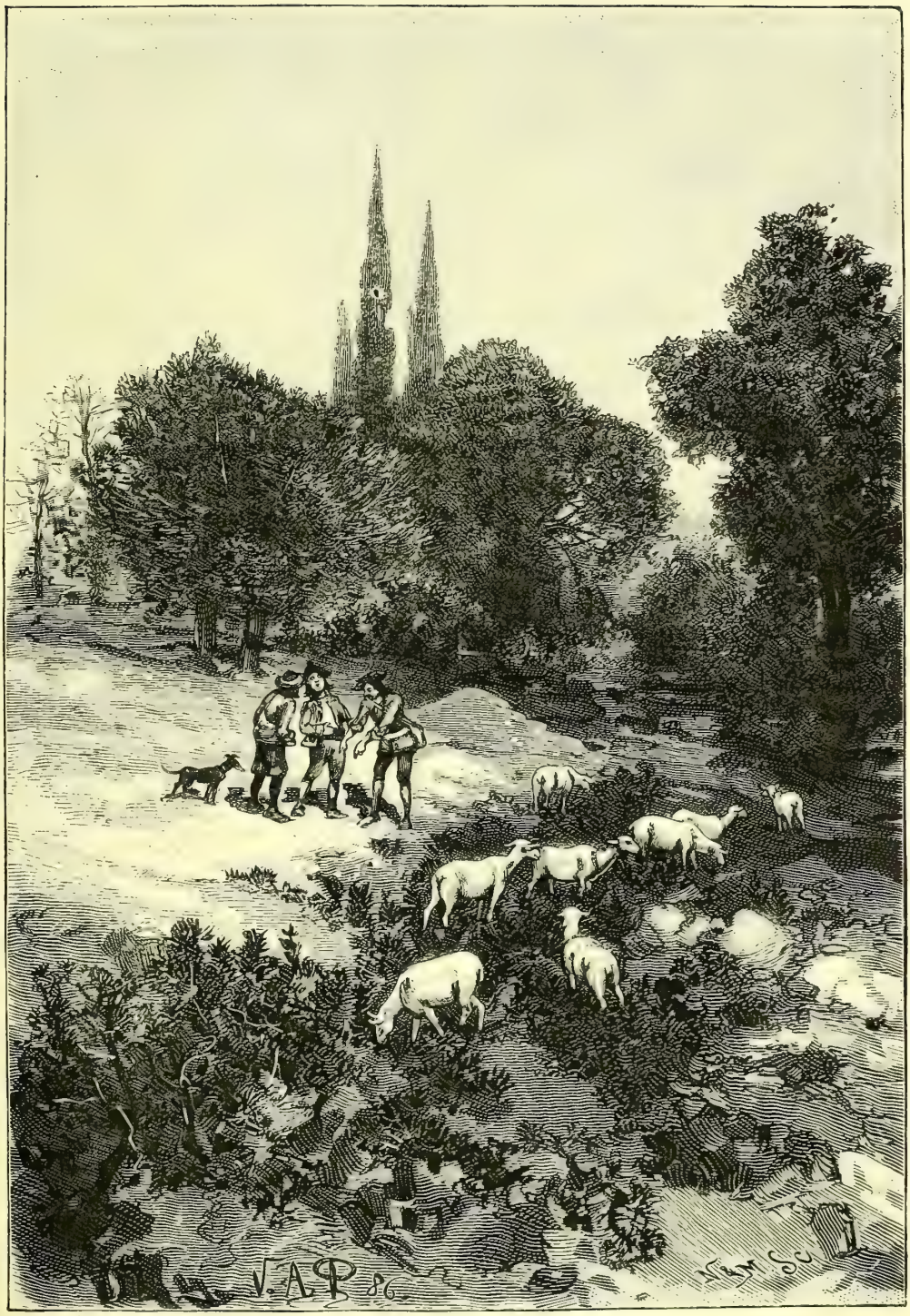

LE BERGER PARANGUE ENTEND LE BRUIT DES EAUX SOUTERRAINES (PAGE 614)

baguette, toujours les yeux bandés, la baguette a tourné sur le plus grand nombre des endroits qu'il avait marqués; mais pourtant pas sur tous.

« Il est à observer que pendant plusieurs de ces promenades, M. Thouvenel était absent et se tenait dans un jardin voisin.

« Les expériences rapportées ci-dessus ont duré plus de deux heures; elles ont été faites à deux reprises, entre lesquelles on a laissé reposer Bleton, sans lui débander les yeux, pendant une demi-heure, dans un jardin séparé, et accompagné de MM. d'Arcet et Guillotin.

« Fait à Paris, ce 25 mai 1782, dans la maison de M. Macquer, et immédiatement après les expériences; ont signé Poissonnier, d'Arcet, Mitouart, Cadet, Guillotin, Thouvenel et Macquer. »

Ces expériences n'étaient pas, on le voit, bien favorables aux facultés hydroscopiques de Bleton, qui avait marché, à plusieurs reprises, sur un tuyau de deux pouces de diamètre servant de canal conducteur pour l'eau d'un bassin, sans reconnaître la présence de l'eau.

D'autres essais furent faits dans l'église et dans le jardin de Sainte-Geneviève. Voici un extrait du rapport qui fut publié à ce sujet, le 16 juin 1782, dans le *Journal de Paris*.

« Sur seize points indiqués d'écoulements non connus, Bleton en a retrouvé huit... Un autre point a été reconnu trois fois et manqué trois fois.

« Sur sept canaux connus et indiqués par Bleton, il en a retrouvé un, savoir : BC une fois sur quatre; DE, une fois sur quatre. Il l'a suivi en remontant et non en descendant. FG, alternativement ouvert et fermé, a été indiqué deux fois sur trois... Il a bien senti le canal FG, depuis le point 34 jusqu'au bassin, et une partie du canal KD, jusqu'à la pompe... Il a manqué ce même canal sur la terrasse à côté de la pompe... Le canal de la Colonnade ne lui a fait que de très légères impressions et de temps en temps... Il a passé sur le trop-plein sans s'en apercevoir... Dans une seconde séance, il n'a rencontré que deux fois les canaux, quoiqu'il ait passé sur chacun au moins trois fois les yeux bandés.

« ... Il a passé les yeux ouverts sur et le long des canaux sans les discerner.

« Comme on ne pouvait rien conclure de positif, que le sieur Bleton s'était trompé beaucoup, qu'il avait rencontré quelquefois dans la recherche des eaux, il fallait l'éprouver dans un endroit où l'on fût sûr qu'il n'y avait ni courants, ni canaux, ni sources.

« Cet endroit fut la nouvelle église de Sainte-Geneviève, où l'on fit entrer Bleton en fiacre, *les yeux et les portières fermés*.

« Dans cette nouvelle église, continue le rapport, *Bleton a trouvé des canaux, des sources, de l'eau de tous côtés*... Cependant il est très certain qu'il n'y avait point d'eau à plus de cent pieds de profondeur, cet espace étant occupé par la maçonnerie des fondations des voûtes, des canaux de la basse église. Il a répété sur un massif très considérable, qui sert de noyau à l'escalier de la basse église, des expériences ; elle lui ont toutes réussi *comme sur le plus fort canal*[1]. »

1. Voy. les procès-verbaux de diverses expériences qui viennent d'être rapportées dans le

Ainsi le sourcier avait indiqué la présence de l'eau en parcourant l'église de Sainte-Geneviève ; dans un terrain où il n'existait pas d'eau à plus de cent pieds de profondeur, sa baguette avait tourné sur un massif de pierres « comme sur le plus fort canal ».

En résumé, de quelque excuse que l'on ait voulu colorer la défaite de Bleton, elle était irrécusable pour des esprits non prévenus, et c'est dans ce sens que la question parut jugée par un public impartial.

Après avoir continué jusque vers le milieu de l'année 1782 ces expériences, purement probatoires, dans les principaux jardins de Paris et dans la banlieue, Bleton commença à se livrer à d'autres opérations plus utiles au point de vue des besoins économiques.

A Versailles, où il fut appelé par l'ordre et pour le service de la reine, il marqua, dans l'espace de deux lieues, aux environs de Trianon, un grand nombre d'endroits ; et dans presque tous ceux qui furent fouillés on trouva, dit-on, des écoulements d'eau. Il se trompa pourtant plus d'une fois, et le résultat suivant en est une preuve suffisante. Voici ce qui est rapporté dans un procès-verbal des séances qui eurent lieu le 13 et le 15 juin à Trianon, par ordre de la reine, sous la direction de M. Mique, intendant et contrôleur général des bâtiments de la reine, en présence de MM. Guillaumont, intendant général des bâtiments du roi ; de Châteaufort ; du chevalier de Morange ; Richard, jardinier du Petit-Trianon (père du botaniste de ce nom) ; Henri, dessinateur ; Loiseleur et Anseau, fontainiers :

« Bleton indiqua, chemin faisant, et suivit d'un bout à l'autre, quatre traces, qu'il désigna pour être des écoulements d'eau faibles, et qui, connus des assistants et vérifiés par eux, se sont trouvés n'être que des courants d'air humide, savoir : une grotte souterraine au milieu du jardin de Trianon, une grotte à sec devant une des faces du château, un canal de décharge, à sec, allant de la rivière à un grand fossé ; enfin, une voûte souterraine dans le potager. »

Il est juste d'ajouter, pour rétablir la balance, qu'au château de la Bauve, appartenant à la duchesse de Narbonne, on découvrit une source que Bleton avait indiquée, en présence de Mesdames de France et de toute la cour, que ces divertissements amusaient baucoup.

A la suite de ces expériences faites à Trianon devant la reine et qui le mirent à la mode, le sourcier du Dauphiné fut demandé partout. Il alla opérer dans les provinces qu'il n'avait pas encore visitées avant son arrivée à Paris. Parmi les résultats heureux des fouilles entreprises sur ses indica-

Journal de physique, année 1782. Guyton de Morveau a donné, dans le *Journal de Nancy*, de curieux détails sur Bleton.

tions et dont les procès-verbaux ont été dressés, on compte : trois sources trouvées dans la terre du marquis de Torcy, dans le bas Poitou; deux sources dans la terre de M. d'Arvelay, près Lagny ; une dans le parc de la Ferté-Vidame, appartenant à M. de la Borde ; trois dans la terre de Basville pour le président de Lamoignon; une dans une terre voisine, pour le duc d'Uzès; une à Thun, pour le comte d'Adhémar; deux à Annisy, pour l'évêque de Laon; deux à Saint-Gobain; une autre au château de Thury en Valais. Bleton obtint des succès du même genre à la Chapelle-Serva, près Chantilly, et à la Selle, près de Versailles. Seulement, le sourcier se trompait presque toujours sur la profondeur et le volume des sources.

Après avoir constaté ses succès, notons les erreurs de notre hydroscope, A Carlepont, près de Noyon ; à la terre de Moronvilliers, en Champagne ; à celle de Franqueville, en Normandie ; à celle de Morfontaine, dans le Soissonnais, et dans quelques autres lieux, des fouilles entreprises sur ses indications formelles et poussées plus bas que la profondeur même qu'il avait indiquée, demeurèrent infructueuses.

Nous n'avons pas besoin de dire que, dans toutes ces explorations, Bleton supprimait avec raison l'accessoire du bandeau et celui des convulsions ou des agitations éprouvées sous l'impression des effluves aqueux. Il procédait comme un sourcier ordinaire, la baguette en main, mais les yeux bien ouverts, et étudiant tout à son aise les dispositions des terrains et des lieux environnants. Comme les chercheurs de sources qui parcourent encore nos campagnes, il rencontrait souvent juste et se trompait tout aussi souvent.

En 1783, Thouvenel fut chargé par Louis XVI de faire l'examen chimique des eaux minérales et médicinales du royaume. Fidèle, en dépit de la critique, à son système favori et à son *patient*, il emmena avec lui Bleton, pour l'aider dans ses recherches; et il assure que le sourcier lui fut d'un grand secours pour trouver la direction des sources et remonter jusqu'à leur point d'émergence. Nous laissons au docteur une conviction qui lui était chère, mais il nous semble qu'il n'était pas besoin pour cela du secours de la baguette.

Comme Thouvenel et Bleton avaient trouvé quelques mines de houille dans leurs explorations, Bleton, à son retour à Paris, fut employé par l'administration des mines, à rechercher la présence des gisements de houille dans les environs de Paris. Ces témoignages de sympathie de la part de l'administration des mines, montrent que Bleton avait su s'attirer quelque estime, et qu'on ne le confondait pas avec la tourbe ordinaire des tourneurs de baguette.

Ce qui parle encore en sa faveur, c'est qu'il donna un démenti au pro-

verbe qui veut que nul ne soit prophète en son pays. Il conserva, en effet, tout son crédit dans le Dauphiné, de l'aveu même de ses concurrents :

« La patrie de Bleton, disait un vénérable prieur, doué lui-même de la faculté hydroscopique, lui accorde une grande considération, tandis qu'elle ne parle qu'avec mépris de Jacques Aymar et de Parangue. Né sans fortune, Bleton tire parti du don qu'il a reçu de la nature et n'est rien moins que charlatan... Voici le plus riche domaine du pays; c'était, il y a peu d'années, un sol aride qui ne produisait absolument rien. Les sources, le ruisseau que vous voyez, sont des bienfaits de notre compatriote ; ils ont métamorphosé un infortuné en riche propriétaire[1] ! »

Il reste, en effet, encore aujourd'hui dans le Dauphiné tant de témoignages de l'habileté de Bleton, qu'on ne saurait lui refuser historiquement la qualité d'hydroscope.

Bien que Parangue n'appartienne pas à la famille des tourneurs de baguette, nous en dirons quelques mots, puisque son nom s'est rencontré plus haut dans nos récits.

Jean-Jacques Parangue était né, vers 1760, près de Marseille, dans le village de *Séon* ou *Ensen* en provençal. On le voit, dès son enfance, doué de la faculté de découvrir les sources. Il ne se sert point de baguette, et n'est averti par aucune impression intérieure : il n'a d'autres moyens que ses yeux ; mais quels yeux ! « Il y a environ quatre ans, nous dit son panégyriste, l'abbé Sauri, qu'étant assis auprès du feu, il s'écria : *Je suis perdu, je vais me noyer ;* et il quitta sa place pour se soustraire à un danger qui n'existait pas. » Il croyait apercevoir de l'eau, et personne n'en voyait.

Plus tard, l'enfant, gardant ses troupeaux, fut souvent saisi des mêmes frayeurs au milieu des champs. Tantôt il se détournait d'un chemin parfaitement sec, disant aux autres bergers que c'était pour n'être point mouillé , tantôt il faisait inopinément des sauts ou des enjambées, assurant qu'il venait de franchir un ruisseau. Ses camarades se moquaient de lui ; pourtant, ajoute la légende du pays, quand on faisait des fouilles dans les endroits où il avait évité de passer, on y trouvait de l'eau.

Conduit à Montélimart, pour explorer les campagnes d'alentour, Parangue y découvrit des eaux souterraines, et les suivit jusqu'aux lieux où elles sortaient de terre. Il en indiqua d'autres sans issue apparente, et que l'on trouva, dit encore la même légende, en creusant aux endroits qu'il avait marqués. Ces épreuves se seraient faites en présence de savants et de médecins, qu'elles auraient transportés d'admiration.

1. Lettre de M. J. M. C. à M. de Salgues, rédacteur du *Journal des Spectacles*, sur *la baguette divinatoire*.

Parangue voyait l'eau à travers la terre, les schero et la maçonnerie, mais il ne la voyait pas à travers le bois, le cristal ni le verre. Chose étonnante ! quand il se trouvait sur une source, il apercevait l'eau, et rien sur la terre qui la recouvrait. Mais voici une particularité plus surprenante.

Pour faire ses observations, Parangue, selon l'abbé Sauri, était obligé de fixer les yeux sur la terre et d'enfoncer son chapeau ! La première de ces conditions nous paraît aussi simple que naturelle, mais nous nous expliquons moins aisément la seconde, le chapitre du chapeau. Heureusement, un autre ecclésiastique vient ici à notre secours. L'abbé de la Roquette contredit l'abbé Sauri sur les deux points qui précèdent. Selon lui, le jeune hydroscope n'avait nul besoin, pour procéder à ses opérations, « d'avoir le chapeau rabattu sur le front, ni les yeux fixés en terre ». Nous voilà délivrés de la difficulté du chapeau, mais toujours bien embarrassés de savoir comment il se servait de ses yeux pour découvrir des sources.

De même que Bleton, Parangue se trompait très souvent sur le volume et la profondeur des eaux. C'est ce qui résulte des affirmations des deux abbés.

L'abbé Sauri n'avait jamais vu Parangue, ce qui ne l'empêche pas de nous en donner une description très minutieuse, au point de vue hydroscopique. « Il a, dit-il, les yeux faits comme les autres hommes ; l'iris en est seulement verdâtre et de la couleur de l'eau ; mais son frère a les yeux de même, sans avoir le même talent. » La conclusion naturelle serait donc que cette petite différence entre les yeux de Parangue et ceux du commun des hommes ne peut servir à expliquer sa faculté hydroscopique. Notre abbé s'efforce d'établir, tout au contraire, que Parangue ne doit qu'à la constitution particulière de ses yeux sa subtile et merveilleuse vue. Enfin Parangue, selon l'abbé Sauri, voit la terre comme les simples mortels quand il n'y a que la terre ; mais, dès qu'il existe de l'eau par-dessous, *elle devient pour lui transparente comme un cristal*. Mais notre auteur est bien malheureux dans l'exemple qu'il prend ici : il oublie que son sourcier ne voit les eaux souterraines ni à travers le cristal, ni à travers le verre. Il est impossible de trouver un panégyriste plus inconséquent.

A l'époque de la Révolution, la reconnaissance que lui inspirait le souvenir des missions scientifiques dont le gouvernement de Louis XVI l'avait chargé, porta le docteur Thouvenel à émigrer. Nous le trouvons en Italie, en 1790, en compagnie d'un autre hydroscope, nommé Pennet, Dauphinois, comme Bleton et presque aussi bien doué. Heureux d'avoir rencontré un second exemplaire du *patient* qui avait tant souffert pour sa gloire, Thouvenel le promène de ville en ville, pour propager son système, et le soumet, comme son précédent compagnon, à toutes sortes d'expériences, auxquelles

assistèrent, dans diverses villes de l'Italie, les savants les plus distingués, les Spallanzani, les Amoretti, les Fortis, etc.

Pennet eut en Italie des fortunes très diverses. Après avoir étonné Spallanzani, dans ses premières expériences, il ne tarda pas à être jugé plus sérieusement par ce grand physiologiste. Ce retour de Spallanzani sur sa première impression lui attira les colères et les foudres des partisans de l'hydroscope. Les détails de cette discussion, qui a perdu aujourd'hui une partie de son intérêt, nous ont été conservés par Fortis, dans une lettre de Spallanzani, imprimée dans son ouvrage sur l'*Oryctographie de l'Italie* [1]. Pennet, avec sa baguette, avait retrouvé trois tas d'écus enfouis dans le jardin de Fortis à Chiazza, et reconnu une mine de soufre, de l'argent, des casseroles enterrées et un aqueduc souterrain. Mais il avait échoué pour des dépôts de fer et de cuivre que l'on avait enfouis.

C'est à Pavie, devant Spallanzani, et le P. Bartetti, professeur de physique de cette ville, que Pennet avait obtenu cet heureux résultat, qui avait bien disposé Spallanzani en sa faveur. Mais peu après, comme nous l'avons dit, ce dernier se prononça nettement contre la réalité des facultés hydroscopiques de Pennet. Fortis, en publiant dans son ouvrage la lettre de Spallanzani qui contient ce jugement, l'accompagna d'une note ainsi conçue :

« On n'aurait jamais prévu que Spallanzani eût pu se refuser à entreprendre ces mêmes nouvelles expériences dont il paraissait désirer de diriger les appareils, et qu'il répondît par une *diatribe atroce* aux procédés, toujours honnêtes, du docteur Thouvenel. Cette diatribe a fait le plus grand tort, dans l'esprit des hommes probes et sensés, au célèbre professeur de Pavie, et n'a rien prouvé contre le savant français. »

Mais l'échec éclatant éprouvé par le rabdomante Pennet, dans des expériences faites à Padoue, devant une commission de savants, parfaitement disposés à rechercher la vérité, vint justifier pleinement la seconde opinion de Spallanzani. Les épreuves durèrent trois jours. Le premier jour, Pennet se promena pendant deux heures dans un jardin qui renfermait des dépôts métalliques, sans pouvoir jamais rien indiquer. On avait enfoui quatre masses métalliques et mille livres de houille : Pennet ne put trouver les métaux et n'indiqua la houille qu'avec beaucoup de peine. On recommença le lendemain, et l'insuccès fut tout aussi complet. Enfin, le troisième jour, on avait entassé trois dépôts métalliques : il ne trouva pas le premier, qui était un amas de plomb, et ne tomba pas exactement sur le second, mais il trouva le troisième.

1. *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle et principalement à l'oryctographie de l'Italie*, par Albert Fortis; 1802, t. I, p. 198 et suiv.

PENNET, DEVANT LE PHYSIOLOGISTE SPALLANZANI, DÉCOUVRE DES MÉTAUX ENFOUIS DANS LE SOL (PAGE 616)

« On fit une troisième tentative, nous dit Fortis, malgré l'état de l'atmosphère, qui s'opiniâtrait à être orageux, quoique un peu moins que les jours précédents, dans le jardin du noble Vénitien Battagia, où s'étaient réunis un grand nombre de curieux. On y avait préparé trois dépôts, dont les masses étaient considérables... Pennet manqua absolument le premier, qui était de plomb ; il indiqua le second sur un espace égal à trois diamètres du dépôt lui-même, c'est-à-dire sur une ligne d'environ trois pieds, en disant : *Je sens de ce point à cet autre.* Il marqua le troisième avec une précision centrale et devenue juste. Le terrain, labouré et ratissé, sur lequel le sourcier devait faire son épreuve, avait huit cent quarante pieds carrés de superficie. Vous jugerez, mon savant ami, si cette réussite peut mériter la qualification d'heureuse ou de malheureuse. »

Le savant ami, c'est-à-dire Spallanzani, décida que l'épreuve de ces trois jours d'expérience était malheureuse pour le rabdomante.

Là ne se bornèrent pas, en Italie, les expériences sur les facultés hydroscopiques des sourciers, dont le nombre s'accrut bientôt dans une singulière proportion.

Dans les *Mémoires* de Fortis, cités plus haut, on trouve parmi les correspondances relatives à ce sujet, une lettre écrite de Pomaro, le 28 septembre 1800, par Charles Amoretti, qui nous fait connaître comme hydroscope un de ses parents, septuagénaire, Amoretti, son neveu Jérôme Amoretti, la dame Gandolf, la famille Belloni, enfin un enfant du peuple, nommé Anfossi, âgé de dix ans, que Charles Amoretti prit pour domestique, et qu'il soumit, dans ses voyages, à un grand nombre d'épreuves. Amoretti dit, dans cette lettre, que l'eau, le charbon et la houille affectent le jeune Vincent Anfossi d'une sensation de chaleur à la plante des pieds, tandis que les pyrites, le sel, lui font éprouver une sensation de froid.

Ajoutons, pour terminer la liste des hydroscopes en Italie, qu'un jeune homme, nommé Campetti, qui habitait sur les bords du lac de Garde, aux confins de l'Italie et du Tyrol, se reconnut la faculté de découvrir les sources au moyen de la baguette, après avoir vu Pennet s'en servir, lorsqu'il passa dans son canton en compagnie de Thouvenel. Le chimiste Ritter emmena Campetti à Munich, en 1806, pour le soumettre à ses observations, et il devint aussi un sujet d'étude pour Schelling et François Baader.

La curiosité et l'intérêt que tous ces hydroscopes excitèrent parmi les savants de l'Italie, le désir qu'éprouvaient les physiologistes et les physiciens de s'assurer de la réalité des phénomènes annoncés par ces individus, et l'on peut même dire les dispositions favorables dans lesquelles se trouvaient les savants italiens pour les accueillir et les étudier, s'expliquent facilement quand on sait qu'à cette même époque les découvertes de Galvani remuaient

toute la physiologie. Galvani, par ses immortelles expériences, avait rendu presque probable l'existence, dans les corps vivants, d'un courant électrique se manifestant par des effets physiologiques jusque-là inconnus. Ces circonstances concouraient donc à disposer les esprits à accepter, ou du moins à soumettre sérieusement à l'observation les phénomènes offerts par les hydroscopes. Mais, sur une pareille matière, il était bien difficile alors de se former une opinion rigoureuse. Les savants ne purent réussir à se mettre d'accord sur la valeur des expériences, même pour celles qui réussissaient le mieux. Il y eut des affirmations enthousiastes et des négations obstinées, des retours soudains, des démentis audacieux ; et puis, une épaisse mêlée de procès-verbaux, de rapports, d'articles de journaux, de panégyriques et de diatribes, enfin tout ce que l'on avait vu en France au sujet de Bleton.

L'histoire de la baguette divinatoire au dix-huitième siècle, finit au milieu de cette controverse, que nous nous contentons d'indiquer, et que nous ne pourrions décrire qu'en répétant ce que nous avons déjà raconté ailleurs avec tous les détails nécessaires.

Cette lutte s'est bien terminée, du reste, puisqu'il en est sorti un bon essai critique, publié sous le titre de *Rabdomancie*, par Charles Amoretti.

VII

Manière de faire usage de la baguette divinatoire. — Théories et explications de ses mouvements. — Opinions théologiques. — Théorie des cartésiens.

Au dix-neuvième siècle la baguette divinatoire occupe médiocrement le public, mais, en revanche, les savants qui en font l'objet de leurs études, sont assez heureux pour dissiper le surnaturel que les siècles précédents avaient rattaché à ce phénomène, et pour en donner une explication satisfaisante.

Avant d'aborder les théories que l'on a successivement proposées pour se rendre compte du mouvement de la baguette, et afin d'arriver ainsi, historiquement, à l'explication rationnelle qui a été trouvée de nos jours, il importe de faire connaître les divers préceptes que les adeptes de la baguette ont établis pour rendre possible l'exercice de ses vertus. Ces préceptes, que nous allons successivement indiquer, se rapportent à la *matière de la baguette*, à sa *préparation*, à la *manière de la tenir*, à la *direction de ses mouvements*.

Matière de la baguette. — C'était anciennement, une grande question à décider de quelle espèce de bois la baguette divinatoire devait être composée. On préférait, en général, le coudrier, et, à son défaut, le saule, l'aune ou le frêne. Quelques érudits tenaient pour l'amandier, à cause du bâton de Moïse, qui avait fleuri sous la tente. Tous ces bois, légers et d'un tissu très perméable, continuèrent d'être recommandés, tant qu'on s'imagina que leur mouvement sur les sources était produit par les vapeurs aqueuses dont ils s'imprégnaient. A l'époque où l'on expliquait le mouvement de la baguette par sa sympathie ou attraction pour les divers métaux, pour l'eau et les fossiles minéraux, c'est-à-dire au moyen âge, on exigea, pour chaque baguette, une matière spéciale, selon la nature de l'objet qu'elle devait faire découvrir. Mais depuis cet avocat de Rouen, Le Royer, auteur du *Traité du bâton universel*, pour qui tout était baguette divinatoire, même un *tronc de chou ;* après Aymar et les tourneurs du Dauphiné, qui se servaient d'une

baguette quelconque, de bois, de métal ou d'autre chose; enfin après Bleton, qui se passait même de toute espèce de baguette, cette question de matière fut tranchée, ou pour mieux dire emportée, et avec elle tous les systèmes théoriques et explicatifs qui s'y rattachaient.

Préparation de la baguette. — Suivant Agricola, les mineurs allemands ne se servaient jamais de la baguette qu'ils ne l'eussent enchantée (*virga incantata*) par des vers qu'ils récitaient et par quelques cérémonies cabalistiques. Quelquefois la cérémonie affectait une forme religieuse : on récitait une petite oraison dévote, pour la bénédiction de la baguette. En outre, la baguette elle-même devait présenter certains caractères exigés, et avoir été coupée, d'un seul coup, à l'heure planétaire de Mercure (*virga avellana debet uno ictu incidi, die Mercurii, ortu solis*). Ceux qui voulaient sept baguettes différentes, à cause des sept métaux et des sept planètes admis au moyen âge, demandaient, de plus, qu'elles fussent coupées toutes sous les divers aspects du ciel. L'abbé de Vallemont, dans sa *Physique occulte*, nous représente, dans sept figures gravées, les constellations ou conjonctions célestes sous lesquelles il faut couper les sept baguettes. Il invoque à cet égard les sept préceptes donnés par « l'Allemand auteur de la *Restitution de Pluton* », c'est-à-dire par le baron de Beausoleil, et aussi par Basile Valentin.

« Comme l'observation du temps où il faut couper la baguette, nous dit l'auteur de la *Physique occulte*, se peut expliquer et soutenir par quelque endroit, je vais donner ici les sept sortes d'aspect sous lesquels Basile Valentin veut que l'on coupe, autant qu'il est possible, la baguette pour rechercher les sept métaux. Chacun y aura autant d'égard qu'il voudra. Ce qu'il y a de vrai, c'est que l'Allemand (le baron de Beausoleil) tenait ferme sur la nécessité d'observer certains aspects pour réussir dans la recherche des métaux. Il n'y a pas plus de superstition à couper la baguette pour les sources et les minéraux dans les mois de juillet, d'août et septembre, qu'il n'y en a à couper le bois pour bâtir en un temps plutôt qu'un autre. Ce sont des observations faites par les anciens, fondées sur de longues expériences [1]. »

Certains minéralogistes prétendaient qu'on devait couper la baguette de préference dans les mois chauds, quand la sève est le plus abondante, en juillet, août et septembre; c'est ce que nous dit l'abbé de Vallemont dans le passage qui précède. Il fallait encore, suivant quelques autres, qu'elle fût coupée par la main de la personne même qui devait en faire usage.

Dans la préparation de la baguette rentre aussi la forme qu'on lui donnait. La plupart choisissaient une baguette fourchue, ou tout au moins formant crochet à l'une de ses extrémités ; d'autres, suivant le procédé des Allemands,

1. *La Physique occulte ou Traité de la baguette divinatoire*, t. I, p. 158-159.

prenaient une petite baguette droite, d'un seul jet, sans nœuds, la divisaient en deux, et creusant un des bouts, taillaient l'autre en pointe, afin de pouvoir l'enchâsser dans le premier ; c'était la baguette articulée ou le *fuseau magique*. Mais les grands tourneurs, surtout ceux des derniers temps, s'accommodèrent d'une simple baguette, sans courbure ni crochet, un peu arquée vers le milieu, ou même toute droite.

Manière de tenir la baguette. — Il y eut, à cet égard, de grandes diversités selon les temps, les pays, les individus, mais surtout selon les formes des baguettes adoptées. Par exemple, tout le procédé commun à ceux qui se servaient de la baguette fourchue, consistait à prendre de chaque main une de ses branches, de telle sorte que le dessus des mains fût tourné vers la terre ; mais ceux-ci la tenaient élevée, la pointe en haut, ceux-là, couchée, la pointe en bas, et d'autres dans une position moyenne, la pointe à l'horizon.

La baguette articulée se portait horizontalement, les deux extrémités pressées entre les index de la main.

La baguette unie, c'est-à-dire semblable à une canne ordinaire, était également tenue dans une position parallèle à l'horizon, les deux bouts entre les mains du tourneur, qui la courbait légèrement. La baguette unie se portait encore horizontalement, mais dans quatre conditions différentes : on la faisait poser par les deux bouts ou sur l'index, entre l'index et le pouce de chaque main, ou sur les index seulement, les pouces abaissés ; par le milieu ou sur la paume de la main en équilibre, ou sur le dos de la main, également en équilibre.

Des tourneurs trouvèrent ou admirent d'autres variantes, que la défiance du public leur imposa. N'oublions pas ceux qui, opérant par une des manières qu'on vient de décrire, se faisaient serrer fortement les poignets ou ramener les mains derrière le dos.

Mouvement de la baguette. — Les mouvements de la baguette n'étaient guère moins variés que ses formes et que les manières de la tenir. Elle s'inclinait lorsqu'elle ne posait que sur une main par son milieu ; elle tournait sur son axe quand elle était supportée par ses deux bouts sur les index. Si c'était une baguette fourchue, qui pouvait prendre, comme on vient de le voir, trois positions différentes, il y avait aussi trois cas possibles dans ses mouvements : si le tourneur la tenait la pointe en haut, elle s'inclinait vers la terre ; lorsqu'il la tenait vers la terre, elle se redressait en haut, et s'il la tenait horizontalement, elle tournait d'un côté ou de l'autre.

Après cet exposé de la manière de faire usage de la baguette, nous pou-

vons aborder les théories qui ont été successivement proposées pour expliquer ses mouvements.

Lorsque, à la fin du dix-septième siècle, l'Église et la philosophie eurent à s'expliquer sur le mystère des mouvements de la baguette, elles ne trouvèrent d'autre expédient, pour s'en rendre compte, que de le rapporter à l'action du diable. En 1689, un savant oratorien, le P. Lebrun, l'éminent auteur de l'*Histoire des pratiques superstitieuses*, fut justement préoccupé des effets de la baguette divinatoire, qui commençait à prendre de l'importance, grâce au nombre considérable de sourciers qui exploitaient l'ignorance et la crédulité des campagnes; Il adressa, sous forme de lettre, une sorte de demande ou de consultation philosophique à Malebranche, pour connaître son sentiment sur cette question.

Malebranche aurait admis peut-être, comme une possibilité de l'ordre naturel, que la baguette tournât sur les métaux et sur les sources; mais quand il apprit que, dans le Dauphiné, elle tournait sur les larcins et sur les voleurs, sur les bornes et surtout sur l'absence des bornes, il se refusa à admettre la réalité de semblables phénomènes. Ne pouvant, par le secours de la seule raison, expliquer de tels effets lorsqu'ils étaient dûment attestés, il les attribua à l'intervention du démon.

« Le démon s'est coupé, écrit l'illustre auteur de la *Recherche de la vérité* dans sa *Réponse au P. Lebrun*, il a découvert tous ses artifices; car il est visible qu'il a agi par degrés, et que, non content de ce premier usage de la baguette, il est venu jusqu'au point que vous me mandez. Ainsi, puisque c'est le même auteur qui a perfectionné son ouvrage, on ne peut, on ne doit condamner une partie des usages de la baguette sans les condamner tous; car on doit avoir une horreur générale de tout ce qui vient de celui que Dieu a frappé d'un anathème éternel. »

Deux savants prêtres, le célèbre abbé de la Trappe, François-Armand-Jean de Rancé, et l'abbé Pirot, chancelier de l'Église et de l'université de Paris, raisonnèrent et conclurent comme Malebranche. Le P. Lebrun[1], qui avait vu les faits sur lesquels prononçaient ces théologiens, abonda aussi dans leur sens, mais non sans quelque hésitation : il aurait voulu ne faire porter la condamnation que sur l'emploi de la baguette dans la recherche des choses morales, et réserver la question de son emploi pour la recherche des sources et des métaux.

Il est bien à regretter que, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, des hommes d'une si haute intelligence appelés à se prononcer sur le phénomène de la baguette, s'en soient surtout occupés au point de vue théologique. Ils

1. *Histoire des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 172.

LES DIFFÉRENTES MANIÈRES DE TENIR LA BAGUETTE DIVINATOIRE, D'APRÈS L'ABBÉ DE VILLEMONT, AUTEUR DU *Traité de la physique occulte* (PAGE 623).

posèrent tout d'abord la question entre Dieu et le diable. Ayant prouvé, à leur manière, que le ciel ne pouvait être pour rien dans le mouvement de la baguette, ils l'attribuèrent à l'enfer, par une conclusion forcée, et ne s'inquiétèrent plus, dès lors, que de délivrer les personnes pieuses de ce don funeste, qui ne pouvait provenir que d'un pacte implicite avec le démon. Cette préoccupation de l'enfer et du ciel est regrettable chez ces philosophes ; car, en les détournant d'un examen approfondi du phénomène, elle nous a fait perdre l'explication naturelle qu'ils en auraient donnée, et l'on sait qu'ils argumentaient puissamment quand ils ne philosophaient pas en l'air. Écoutons Malebranche argumenter contre la réalité des effets moraux de la baguette.

« Il est visible que les causes matérielles n'ayant ni intelligence ni liberté, elles agissent toujours de la même manière, dans les mêmes dispositions de la matière qui les environne, et dans les causes purement matérielles, il n'y a point d'autres circonstances qui déterminent leurs actions que des causes matérielles; cela est certain par l'expérience et même par la raison que les corps n'ont ni intelligence ni liberté, et qu'ils ne sont mus que lorsqu'ils sont poussés, et qu'ils ne peuvent être poussés sans être choqués et pressés par ceux qui les environnent. De là il est évident :

« 1° Que l'intention que le devin a de trouver de l'argent ne peut déterminer le mouvement de la baguette vers l'argent et empêcher son mouvement vers l'eau, si elle y était véritablement déterminée par l'action d'une source; car cette intention ne change point les circonstances matérielles de la baguette et de l'eau.

« 2° Une chose dérobée demeure toujours la même que devant, et les crimes du voleur ne changeant point le corps, ou le changeant également par des remords de différents crimes (car quelque supposition que l'on fasse, que ces remords troublent l'esprit, changent le corps, il est évident que le remords d'avoir volé une poule ne peut agir dans l'esprit tout d'une manière que le remords d'avoir dérobé une canne), il est clair que la baguette ne peut se tourner vers le larcin ou le voleur de ce qu'on cherche, sans l'action d'une cause intelligente.

« 3° La convention de ceux qui prennent une pierre pour borne de leurs héritages, ou qui cessent par un accord mutuel de lui attribuer cette dénomination, n'en changeant point la nature, il est ridicule d'attribuer l'effet physique du tournoiement de la baguette à la qualité de la pierre [1]. »

On ne peut ni mieux penser ni mieux dire ; cette argumentation avait confondu d'avance les habiles impostures par lesquelles Aymar vint, trois ans plus tard, affronter le public et les juges de Lyon.

L'abbé de la Trappe et le chancelier Pirot partagèrent ces sentiments de Malebranche ; mais ils auraient dû s'arrêter là tous les trois, et n'ayant pas

1. Réponse de l'auteur de la *Recherche de la vérité* à la première lettre du P. Lebrun. (*Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 142-144.)

même essayé d'expliquer le mouvement de la baguette par une cause naturelle ou de découvrir les fourberies qu'elle cachait, ils n'étaient nullement fondés à imputer ce mouvement à l'intervention du diable. Le P. Lebrun était plus logique en voulant séparer les effets moraux de la baguette de ses effets sur les objets matériels : « Quoique vous portiez le même jugement des eaux et des métaux que des bornes d'un champ et des vols, je vous prie, répondit-il à Malebranche, d'agréer que je les distingue présentement[1]. »

La controverse en était à ce point, lorsque parut Jacques Aymar, qui rétablit la question dans son intégrité, mit la théologie et les théologiens en déroute, et les remplaça par les savants, pour l'explication du phénomène. D'ailleurs, le dix-septième siècle expirait, et le diable devenait un argument usé. La théorie religieuse fut, dès lors, remplacée par une théorie philosophique.

Au commencement du dix-septième siècle, le cartésianisme régnait sans partage dans les écoles. On voulait trouver dans Descartes, comme on avait voulu trouver précédemment dans Aristote, l'explication de tout, même de l'impossible. Les deux médecins de Lyon, Garnier et Chauvin, à qui l'on doit le récit de l'affaire de Jacques Aymar, admettant la réalité des impressions du sourcier dauphinois, les expliquèrent, sans embarras, par les agents en vogue dans la philosophie cartésienne, c'est-à-dire par la *matière subtile*, les *petits corps*, les *esprits animaux* et les *tourbillons*[2].

Ainsi les idées des Descartes servirent, chose étonnante ! à défendre des superstitions et des chimères, et l'on vit se réaliser une prédiction bien extraordinaire de Bayle sur le sort réservé à la philosophie nouvelle :

« Qui croirait, avait dit le grand critique, que la philosophie de M. Descartes, qui avait été le fléau des superstitions, doive être le meilleur appui des astrologues et des faiseurs d'enchantements? Néanmoins, il n'est pas hors d'apparence qu'on verra cela tôt ou tard. L'homme n'est pas fait pour se pouvoir passer de ces choses; si on l'en détache par quelque côté, il a cent ressources pour y revenir... Ainsi je ne doute pas que l'on ne se serve un jour de cette philosophie pour prouver non seulement la vertu des talismans et des anneaux constellés, mais aussi toutes les opérations magiques[3]. »

Bien que le génie de Descartes nous semble fort innocent de cette profanation de sa pensée, il est certain que ses *atomes* et ses *corpuscules* servi-

1. *Difficulté proposée à l'auteur de la* Recherche de la vérité (*Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 150).

2. *Lettre de M. Chauvin à madame la marquise de Senozan* (*Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 1-45.)

3. *Nouvelles de la république des lettres*, 1686.

rent à expliquer l'aventure de Jacques Aymar. Les docteurs Chauvin et Garnier, dans les lettres que le P. Lebrun nous a conservées, n'avaient, au fond, proposé que des hypothèses ; elles furent reprises par l'abbé de Vallemont, qui, dans sa *Physique occulte ou Traité de la baguette divinatoire*, les érigea en raisons démonstratives. Nous allons résumer ici, aussi brièvement que possible, cette singulière *théorie des corpuscules accusateurs*, mais nous conseillons aux personnes curieuses de s'édifier sur l'absurdité profonde de ces rêveries surannées, d'en lire le texte dans l'ouvrage original, où elles se trouvent développées au grand complet.

D'après l'abbé de Vallemont, qui s'appuie sur les autorités médicales des docteurs Chauvin et Garnier, il s'échappe sans cesse de notre corps, par la *transpiration insensible*, des particules matérielles, qui s'élèvent dans l'air et suivent une direction verticale. Chemin faisant, ces particules rencontrent la baguette ; celle-ci s'imprègne de ces émanations, qui la déterminent soit à s'élever, soit à s'abaisser, pour prendre une ligne verticale, parallèle à celle que suivent les corpuscules en s'élevant dans l'air. Mais cette action n'expliquerait, tout au plus, que le mouvement de la baguette fourchue ; pour les autres baguettes qui ne s'élèvent ni ne s'abaissent, mais qui tournent, il fallait ajouter quelque chose. L'abbé de Vallemont ne trouve rien de mieux que d'associer à cette action le tourneur lui-même, comme un intermédiaire indispensable. Celui-ci recevant sa part des effluves corpusculaires, les comunique par les pores de sa peau à la baguette, qui dès lors se met à tourner entre ses mains.

S'il faut en croire l'abbé de Vallemont, non seulement le tissu de la peau diffère d'un individu à l'autre, mais encore il n'est pas le même chez les divers tourneurs. C'est en raison de cette différence dans la contexture de la peau, que certains tourneurs sont aptes à recevoir telle ou telle impression qu'un autre ne peut éprouver, et réciproquement.

Mais la complexion d'Aymar le rendait propre à recevoir toute sorte d'impressions, sans jamais les confondre entre elles. Pour expliquer cette faculté merveilleuse, l'abbé de Vallemont admet qu'il y a une différence de forme dans les effluves corpusculaires qui s'exhalent des eaux, des minéraux, ou du corps des voleurs, de celui des assassins, des femmes et des filles légères, des reliques, des bornes, etc. Il reconnaît donc l'existence de la *matière aqueuse*, de la *matière larronnesse*, de la *matière meurtrière*, etc. Ces corpuscules, ces diverses matières subtiles affectaient, chacun à sa manière, le corps d'Aymar, mais il ne recevait d'impression violente et véritablement douloureuse que de la *matière meurtrière ;* la *matière larronnesse* même ne lui causait aucune sensation désagréable. Cela tenait, toujours selon l'abbé de

Vallemont, à ce que les remords du voleur sont incomparablement plus légers que ceux de l'assassin ! C'est le trouble, la terreur que celui-ci éprouve, c'est l'horrible inquiétude où il vit, qui produisent des perturbations analogues dans sa constitution physique et par suite dans les *matières meurtrières*, qui, transpirant de son corps, viennent impressionner douloureusement le corps d'Aymar, traversé par le tourbillon de ces atomes lorsqu'il suit la piste du meurtrier. Combien ton ombre dut gémir, ô Descartes, de voir ta doctrine ainsi accommodée par cet intrépide raisonneur !

Un sujet aussi complet que Jacques Aymar était fait pour donner de grandes tortures à cet excellent abbé, qui s'était chargé de l'expliquer tout entier. On vient de voir, par les expressions de *matière larronnesse*, *matière meurtrière*, que la philosophie de notre abbé distinguait bonnement partout où le charlatan s'était vanté de distinguer. Sans doute l'abbé de Vallemont avait trouvé des qualifications spéciales pour toutes les matières subtiles que percevait le corps du devin, mais nous serions curieux de savoir comment il qualifiait les corpuscules émanés d'une borne absente !

Une des plus grandes difficultés créées par Aymar à son commentateur cartésien, c'était, sans contredit, de démontrer comment les émanations du corps d'un meurtrier pouvaient se tenir en l'air pendant vingt-cinq ans, au-dessus d'un chemin ou du cours d'un fleuve, malgré les pluies, les vents, les orages et les tempêtes ; car Aymar s'était vanté de pouvoir, après un si long intervalle, suivre la piste des assassins aussi sûrement que le lendemain du crime. Pour expliquer ce cas difficile, l'abbé de Vallemont était obligé d'admettre que les corpuscules *meurtriers* sont plus légers que l'air, puisqu'ils s'y tiennent si longtemps suspendus. Mais s'ils demeurent suspendus dans l'air, comment comprendre que le vent, surtout lorsqu'il devient d'une violence qui va jusqu'à la tempête, ne puisse les déplacer et les disperser au loin ?

Le P. Lebrun, dans son remarquable écrit, *Illusions des philosophes sur la baguette divinatoire* [1], donna une réfutation étendue du système de l'abbé de Vallemont. Il serait superflu de rappeler ici les arguments qu'il croit nécessaire d'invoquer. Personne, d'ailleurs, n'a plus discrédité la baguette divinatoire que les tourneurs eux-mêmes par leurs perpétuelles contradictions.

Pour reconnaître, par exemple, la nature de l'objet décelé par le tournoiement de la baguette, pour décider, sans en être averti d'avance, ce que la baguette allait faire découvrir, il existait trois règles : 1° La volonté du

1. Brochure in-12, imprimée à Paris en 1693 et reproduite postérieurement au tome III, p. 117, de l'*Histoire critique des pratiques superstitieuses*, du même auteur.

tourneur. La baguette tournait d'après l'intention de la personne qui l'employait. Dès lors, quand on s'en servait pour chercher des métaux, elle tournait sur les métaux et non sur les sources. Si, au contraire, on cherchait des voleurs, on avait beau passer sur des cours d'eau, ou rencontrer des assassins, elle ne bougeait pas : les corpuscules n'avaient d'action sur la baguette divinatoire qu'autant que la volonté du tourneur la provoquait. — 2° L'expérience physique. Quand la baguette se mettait à tourner sur un endroit, pour savoir si elle décelait l'existence de l'eau ou des métaux, on plaçait un linge ou du papier mouillé sur la baguette. Le mouvement continuait-il, c'était de l'eau. Dans le cas contraire, c'était un métal ou autre chose que de l'eau. Pour savoir ensuite quel était le métal ainsi désigné, on approchait successivement de la baguette diverses pièces de métal. Son mouvement s'arrêtait dès l'approche des métaux autres que celui qui se trouvait caché sous terre ; elle tournait, au contraire, dès qu'on approchait le semblable du métal enfoui. — 3° La troisième règle prescrivait tout le contraire de la précédente ; la baguette ne devait pas tourner sur le métal de la même nature que le métal caché en terre, et elle devait tourner sur tous les autres. Ces deux derniers préceptes, malgré leur contradiction, rétablissaient donc également la croyance aux sympathies et aux antipathies des métaux et des choses extérieures, opinion du moyen âge, dont on se moquait pourtant depuis longtemps déjà.

Ce qu'ily a de bien curieux, c'est que ces trois règles avaient leurs praticiens, qui réussissaient tous également bien, et leurs théoriciens, qui prouvaient mieux encore que l'on devait réussir. La *rabdomancie* devenait alors une science tellement fantastique ou fantaisiste, que ses partisans allaient encore une fois se donner moralement au diable, pour en avoir la clef, lorsqu'elle tomba heureusement dans le décri public, par les supercheries trop effrontées de son principal adepte. Après les échecs répétés éprouvés par Aymar pendant son séjour à Paris, chez le prince de Condé, il ne fut plus permis à personne de concevoir de doute sur les mensonges et la mauvaise foi de ce tourneur, et l'histoire du bossu, avec son tragique dénoûment, dut s'expliquer à peu près comme nous avons essayé de le faire en cherchant la clef de cette haute mystification judiciaire.

Cependant, les réserves faites par le P. Lebrun demeuraient encore une question à considérer. Ni les fourberies impudentes et si bien démasquées de Jacques Aymar ; ni les raisons théologiques de Malebranche et d'un grand nombre de docteurs ou évêques ; ni le mandement du cardinal Le Camus, qui proscrivait l'usage de la baguette dans son diocèse ; ni même le décret par lequel l'inquisition de Rome avait condamné, en 1701, tous les ouvrages

aits ou à faire pour la défense de la baguette divinatoire, ne pouvaient empêcher une foule de gens éclairés et probes, entre autres des ecclésiastiques de tout rang, de déclarer ce qu'ils voyaient, c'est-à-dire d'affirmer le fait du mouvement de la baguette, que plusieurs personnes expérimentaient par elles-mêmes avec un plein succès, et de s'écrier dès lors comme Galilée : *E pur si muove !* (Et pourtant elle tourne!)

C'est que la baguette continuait, en effet, à tourner sur les sources et sur les minéraux. Les phénomènes présentés par Barthélemy Bleton en France, par Pennet et beaucoup d'autres en Italie, ne pouvaient, en tant que faits, être contestés. C'est aussi pour les expliquer que le docteur Thouvenel imagina la théorie des effluves électriques à laquelle il attachait tant d'importance, et que nous nous dispenserons d'exposer ici, vu son caractère par trop suranné.

En 1826, la théorie de Thouvenel fut reprise, sous une forme un peu différente, par le comte J. de Tristan, dans un ouvrage ayant pour titre *Recherches sur quelques effluves terrestres*. N'osant plus prononcer le nom, trop discrédité, de la baguette divinatoire, M. de Tristan la désignait sous le nom de *furcelle*, ou bâton fourchu.

Avant de faire des raisonnements sur la décomposition du fluide électrique dans le corps de l'individu *bacillogire*, — avant d'admettre cette hypothèse, que l'électricité, parvenue du sol dans le corps du tourneur, s'y décompose, le fluide positif passant dans la main droite et le fluide négatif dans la main gauche ; — et cette autre hypothèse, que la décomposition du fluide ne s'opère pas également, de telle sorte que le fluide positif peut dominer de quantité sur le fluide négatif, et que dès lors la main droite peut jouir d'une action attractive si c'est le fluide positif qui domine ; — et cette dernière hypothèse enfin, que le fluide positif élève la furcelle et que le fluide négatif tend à l'abaisser ; — le comte de Tristan aurait dû commencer par s'assurer, à l'aide d'un *électroscope*, du fait du dégagement d'effluves électriques du sein de la terre. Il ne dit pas un mot de ce phénomène capital, qui devrait servir de base à sa théorie, mais qui sans doute est omis parce qu'il n'a donné devant l'experience, qu'un résultat négatif. Tout le roman physique de M. de Tristan s'évanouit par la non-constatation de ce fait, ou plutôt par l'aveu implicite que l'instrument de physique consulté, n'a point donné de manifestation d'un courant électrique.

VIII

Le pendule explorateur. — Expérience de Fortis. — Ouvrage de Gerboin. — Expérience et théorie de M. Chevreul. — Conclusion.

Nous touchons enfin à l'époque où fut observé un phénomène curieux, celui du pendule dit *explorateur* qui, après avoir été l'objet de diverses recherches et tentatives d'explication, fut enfin rigoureusement analysé par M. Chevreul. Ce savant a trouvé dans l'étude de ce fait et dans son application, le moyen de se rendre compte d'une manière très exacte de toutes les erreurs, involontaires ou volontaires, qui se rattachent à l'histoire de la baguette divinatoire.

Voici comment on a été conduit à l'expérience du *pendule explorateur*.

Le naturaliste Fortis, défenseur enthousiaste des vertus hydroscopiques de Pennet et de Campetti, est le premier auteur de l'expérience du *pendule explorateur*, qu'il fit peu de temps avant sa mort, arrivée en 1803. Le chichimiste bavarois Ritter avait, comme nous l'avons dit plus haut, ramené avec lui à Munich, l'hydroscope Campetti, en 1806. C'est à propos des expériences qu'il fit sur cet hydroscope, que Ritter répéta, devant Schelling et François Baader, l'expérience de Fortis, relative au pendule explorateur. Un recueil allemand, *la Feuille du matin*, nous donne, en ces termes, la description de cette expérience, et de celle que Ritter ajouta au premier fait observé par Fortis.

« On prend un cube de pyrite, ou de soufre natif, ou d'un métal quelconque. La grandeur et la forme de ces corps sont indifférentes (on peut, par exemple, employer un anneau d'or). On attache ce corps à un morceau de fil d'une demi-aune de longueur; on tient celui-ci serré entre deux doigts, et suspendu perpendiculairement, en empêchant tout mouvement mécanique ; le mieux est de mouiller un peu le fil.

« Dans cet état, on place le pendule au-dessus ou assez près d'un vase rempli d'eau, ou au-dessus d'un métal quelconque ; on choisit, par exemple, une pièce de

monnaie, une plaque de zinc ou de cuivre; le pendule prend insensiblement des oscillations elliptiques qui se forment en cercle, et deviennent de plus en plus régulières.

« Sur le pôle nord de l'aimant, le mouvement se fait de gauche à droite; sur le pôle sud, il se fait de droite à gauche.

« Sur le cuivre ou l'argent, comme sur le pôle sud.

« Sur le zinc et sur l'eau, comme sur le pôle nord.

« Il faut avoir soin de procéder toujours de la même manière, c'est-à-dire d'approcher toujours le pendule de l'objet, soit de haut en bas, soit de côté; car, en changeant de manière, on change aussi le résultat : le mouvement qui s'était fait de gauche à droite, se fait de droite à gauche, et *vice versa*.

« Il n'est pas indifférent non plus que l'opération se fasse de la main droite ou de la main gauche; car chez quelques individus il y a une telle différence entre le côté droit et le côté gauche, qu'elle forme la diversité la plus prononcée du pôle.

« Toute supposition d'erreur dans ces épreuves est facile à détruire; par cela seul que le pendule s'ébranle sans aucun mouvement mécanique, la régularité des mouvements finira par vous en convaincre entièrement. Vous pouvez varier les expériences à l'infini, vous pouvez même donner au pendule une impulsion mécanique opposée à son mouvement; il ne manquera pas de reprendre sa première direction lorsque la force mécanique aura cessé d'agir.

« Si l'on tient le pendule sur une orange, une pomme, etc., du côté de la queue, le mouvement se fait comme sur le pôle sud de l'aimant; si l'on tourne le fruit du côté opposé, le mouvement change aussi; la même différence de polarité se montre aux deux bouts d'un œuf frais.

« Elle se montre d'une manière encore plus frappante dans les différentes parties du corps humain.

« Sur la tête, le pendule suit le même mouvement que sur le zinc;

« Sur la plante des pieds, le même que sur le cuivre;

« Sur le front et sur les yeux, pôle nord;

« Sur le nez, pôle sud;

« Sur la bouche, pôle sud;

« Sur le menton, comme sur le front.

« On peut faire des expériences analogues sur toutes les parties du corps. Les surfaces intérieure et extérieure de la main agissent en sens inverse. Le pendule se met en mouvement sur chaque pointe du doigt, et même sur le quatrième ou l'annulaire, mais dans une direction opposée à celle des autres doigts. Ce doigt a aussi la faculté d'arrêter le mouvement du pendule ou de lui donner une autre direction, si on le pose seul sur le bord de la table sur laquelle on fait les expériences.

« L'abbé Amoretti avait déjà fait des épreuves du même genre sur le petit doigt ou doigt auriculaire.

« L'opinion de M. Ritter est que la baguette divinatoire n'est autre chose qu'un double pendule, qui, pour être mis en mouvement, n'a besoin que d'une force supérieure à celle qui produit les effets qui viennent d'être décrits[1]. »

1. Cité par M. Chevreul, *De la baguette divinatoire*, p. 140-142.

L'explication de cette direction constante prise par le pendule ou le corps pesant suspendu à un fil flexible, était fort embarrassante. On était presque forcément amené par l'observation de ce fait, à penser que le mouvement imprimé au corps suspendu en équilibre était dû à quelque émanation physique de la personne qui tenait le fil. C'est, en effet, une conclusion de ce genre que tirait le chimiste Ritter ; ce savant expliquait le mouvement de la baguette des hydroscopes par quelque influx intérieur émané d'eux-mêmes.

Un professeur de la Faculté de médecine de Strasbourg, Antoine Gerboin, qui fut conduit à répéter ou plutôt à exécuter, de son côté, la même expérience, n'en tira pas une conclusion différente. L'origine de ses recherches remonte à l'année 1798. Dans l'ouvrage qu'il publia en 1808, *Recherches expérimentales sur un nouveau mode d'action électrique* [1], Gerboin nous apprend comment il fut conduit à s'occuper de ces expériences.

Il était alors professeur à la faculté de Strasbourg. Pendant une soirée d'hiver, il se trouvait, en compagnie d'un employé de l'administration supérieure, nommé Desgranges, chez un de ses amis, M. Ulliac, capitaine d'infanterie. Ce dernier, qui tenait par hasard à la main une sphère de bois creuse, suspendue à un fil, lia le fil qui soutenait la sphère autour du doigt de son jeune enfant, et lui commanda de tenir son bras tendu, pour que le pendule acquît une situation fixe. L'enfant obéit, mais on crut s'apercevoir que la sphère, après quelques oscillations irrégulières, avait pris un mouvement auquel elle revenait constamment quand on essayait de l'en écarter. Gerboin, ayant observé ce phénomène avec attention, en fut très frappé. On constata, en effet, que l'enfant n'était pas seul doué de la faculté de faire mouvoir le pendule ; M. et Mme Ulliac, Desgranges et Gerboin se reconnurent la même faculté. C'est à la suite de cette observation que le professeur de Strasbourg fit ses expériences, et publia un ouvrage pour rapporter à une cause organique les phénomènes de l'oscillation du pendule.

Dans les expériences très nombreuses dont il rend compte, Gerboin s'était servi d'un pendule composé d'un fil de chanvre, conducteur de l'électricité, et d'un corps pesant sphérique ou cylindrique, sans angles ni pointes.

Gerboin suppose qu'il existe dans l'homme, à des degrés différents, une force particulière qui résulte de l'union de l'électricité et d'une *faculté de l'organisation*. Il appelle, pour cette raison, cette force, *organo-électrique*. En variant de quatre manières, cette force *organo-électrique* présente quatre formes distinctes, dont chacune constitue l'état habituel d'un certain nombre d'individus. Voici les quatre qualités de cette force organo-élec-

2. 1 vol. in-8°. Strasbourg, chez Levrault.

trique : 1° *qualité expansive ;* 2° *qualité compressive ;* 3° *qualité perturbatrice passive ;* 4° *qualité perturbatrice active.* Selon que telle ou telle de ces qualités formera l'état habituel d'un individu, il agitera le pendule, ou bien il arrêtera et comprimera son mouvement, ou même il arrêtera ce mouvement dans la main d'un autre individu doué de toute la dose de *qualité expansive* nécessaire pour faire osciller le pendule. Indépendamment de la qualité d'un individu, les différentes manières de tenir le pendule, chaque doigt avec lequel on le touche, peuvent produire encore des effets très variés. Cette dernière particularité ne laisse pas de compliquer le système de Gerboin, déjà assez obscur et embrouillé par lui-même. Au fond, c'est toujours à peu près le système d'émanations et d'effluves électriques de Thouvenel, mais singulièrement alambiqué.

Ce mouvement singulier du pendule, qui avait donné le change à l'esprit de savants aussi distingués que Fortis et Ritter, et fait imaginer par des physiciens d'un moindre mérite, Tristan et Gerboin, des systèmes sans aucun fondement, a été heureusement expliqué par M. Chevreul. Ce savant a prouvé que le mouvement du pendule n'est déterminé par l'action d'aucun corps placé au-dessous ou dans le voisinage de la masse oscillante. Ce mouvement part de la main, et seulement de la main de celui qui tient le fil du pendule. L'expérimentateur exerce cette action d'une manière involontaire et tout à fait à son insu. Cette action résulte de très petits mouvements ou même de simples *tendances musculaires*, déterminées par le *désir* ou la *pensée*, ou tout autre agent moral. De cette prédisposition ou de ce sentiment à une petite action, il n'y a que la distance d'une faible impulsion musculaire ; ces petites actions musculaires, en s'ajoutant, finissent par produire un effet mécanique, et il faut un si minime effort pour faire osciller à droite ou à gauche un pendule tenu en équilibre entre les doigts !

En 1812, M. Chevreul, s'entretenant avec le respectable Deleuze, magnétiseur de talent et de bonne foi, dont nous aurons à parler dans le volume suivant de cet ouvrage, apprit de lui l'expérience du pendule de Fortis. Il désira aussitôt de la reproduire. Elle réussit à M. Chevreul comme à tous ceux qui l'avaient exécutée avant lui. Le pendule tournait toujours dans le même sens quand on le tenait au-dessus du mercure, d'une enclume ou d'un métal quelconque, et son mouvement s'arrêtait subitement lorsque, au lieu de mercure et d'un métal, on plaçait le pendule sur une matière résineuse ou sur un plateau de verre. En réfléchissant sur ces résultats, M. Chevreul en vint à penser que la volonté entrait comme cause décisive dans la production de ce phénomène, et que la *pensée* ou le *désir* ou la *curiosité* de

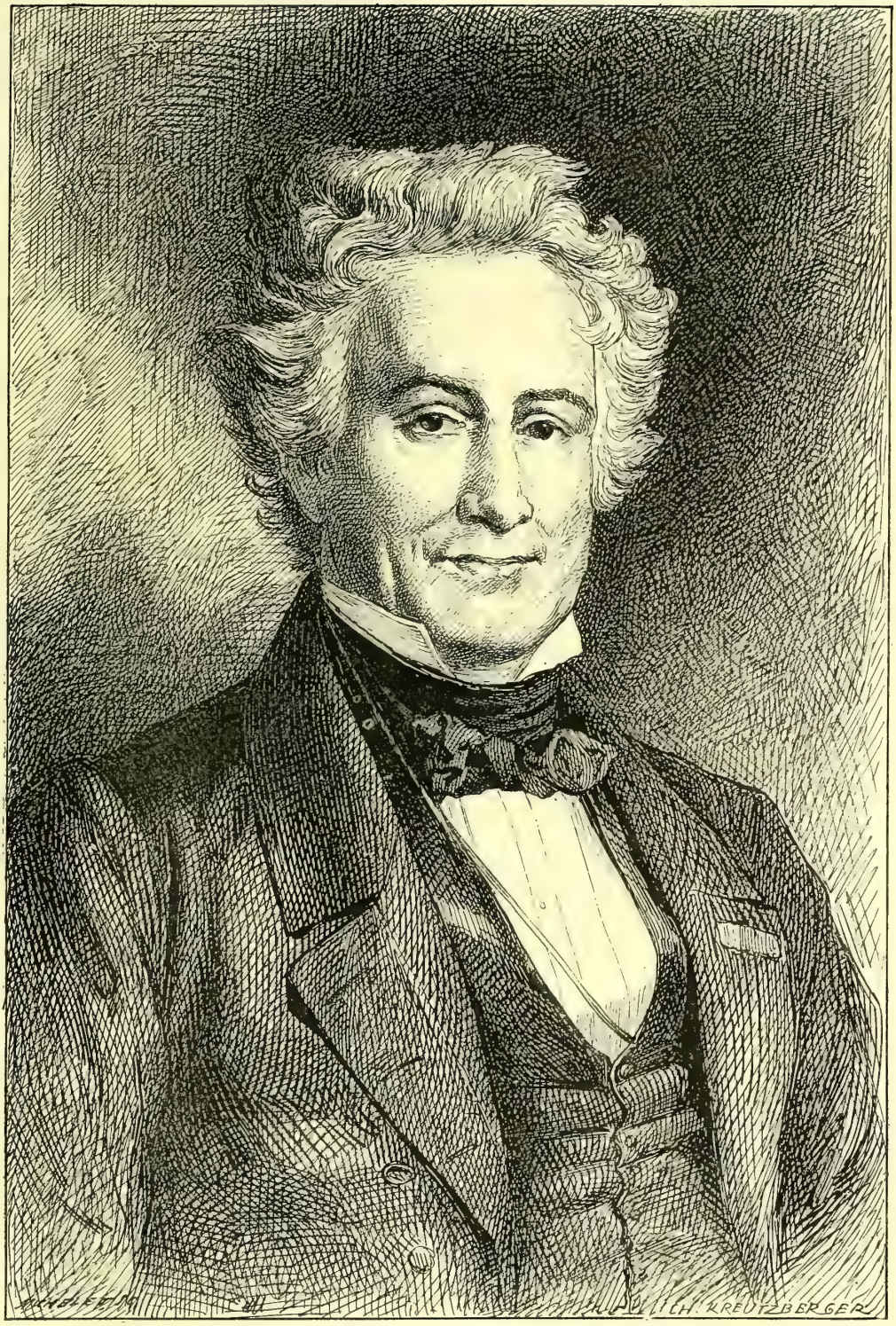

M. CHEVREUL

voir l'expérience réussir, étaient la véritable cause de sa réussite. C'est ainsi qu'il fut amené à cette vérification décisive, de procéder à l'expérience les yeux bandés. La privation de la lumière ne pouvait influer en rien sur la production du phénomène, si sa cause était purement physique ; cependant l'expérience étant répétée les yeux fermés, le pendule demeura constamment immobile. A une personne tenant le pendule et le faisant osciller rapidement, il suffisait de fermer les yeux, au moyen d'un bandeau, pour voir le phénomène subitement arrêté. L'influence de la cause morale sur la production du mouvement du pendule fut ainsi mise en évidence [1].

Mais il importe de reproduire ici le texte de l'écrit que M. Chevreul a consacré à cette classe curieuse de faits, à la fois physiologiques et moraux. Bien que les expériences de M. Chevreul aient eu lieu en 1812, comme nous l'avons dit plus haut, elles n'ont été publiées qu'en 1833, dans une *Lettre à M. Ampère sur une classe particulière de mouvements musculaires*, qui parut dans la *Revue des Deux Mondes* [2]. Voici donc le texte de la plus grande partie de ce document :

Mon cher ami,

« Vous me demandez une description des expériences que je fis, en 1812, pour savoir s'il est vrai, comme plusieurs personnes me l'avaient assuré, qu'*un pendule formé d'un corps lourd et d'un fil flexible oscille lorsqu'on le tient à la main au-dessus de certains corps, quoique le bras soit immobile.* Vous pensez que ces expériences ont quelque importance ; en me rendant aux raisons que vous m'avez données de les publier, qu'il me soit permis de dire qu'il a fallu toute la foi que j'ai en vos lumières pour me déterminer à mettre sous les yeux du public des faits

1. Notre impartialité nous fait un devoir de dire que cette expérience avait déjà été proposée, quatre années auparavant, par un physicien allemand, L.-W. Gilbert. Dans un article publié en 1808 par Biot dans le *Mercure de France*, et qui se compose, pour la plus grande partie, de la traduction d'un mémoire de Gilbert sur le *pendule explorateur*, Biot expose en ces termes l'expérience projetée par Gilbert et proposée par lui aux savants :

« Si, ajoute notre auteur allemand, il m'était permis de proposer sur ces objets une petite expérience, à moi, entre les mains de qui la baguette et le pendule ne réussissent pas, je prierais ces messieurs de vouloir bien choisir le meilleur hydroscope, et, après lui avoir bandé les yeux et s'être soigneusement assuré qu'il n'y voit pas clair, on mettrait le pendule entre ses mains, et on lui dirait de le faire osciller, en lui présentant tantôt une substance, tantôt une autre, tantôt rien du tout. Alors on s'apercevrait bien vite si ces mouvements sont dus au hasard ou à une faculté naturelle, quoique cependant il pourrait bien se faire qu'il fût nécessaire de voir clair pour que cette faculté pût être exercée : ce que je ne propose d'ailleurs qu'avec modestie et avec le doute qui convient, n'ayant pas la faculté d'en juger par moi-même, comme je l'ai dit plus haut. » (*Mélanges scientifiques et littéraires*, t. II, p. 83.)

On voit que c'est là toute l'expérience faite par M. Chevreul, qui n'a eu que le mérite d'exécuter avec le pendule entre les mains, ce que Gilbert proposait de faire exécuter par un hydroscope. L'article de M. Biot dans le *Mercure de France* n'a pu manquer, en effet, d'être connu de M. Chevreul, son confrère à l'Institut.

2. 1er mai 1833.

d'un genre si différent de ceux dont je l'ai entretenu jusqu'ici. Quoi qu'il en soit, je vais, suivant votre désir, exposer mes observations; je les présenterai dans l'ordre où je les ai faites.

« Le pendule dont je me servis était un anneau de fer suspendu à un fil de chanvre ; il avait été disposé par une personne qui désirait vivement que je vérifiasse moi-même le phénomène qui se manifestait lorsqu'elle le mettait au-dessus de l'eau, d'un bloc de métal ou d'un être vivant, phénomène dont elle me rendit témoin. Ce ne fut pas, je l'avoue, sans surprise que je le vis se reproduire, lorsque, ayant saisi de la main droite le fil du pendule, j'eus placé ce dernier au-dessus du mercure de ma cuve pneumato-chimique, d'une enclume, de plusieurs animaux, etc. Je conclus de mes expériences que s'il n'y avait, comme on me l'assurait, qu'un certain nombre de corps aptes à déterminer les oscillations du pendule, il pourrait arriver qu'en interposant d'autres corps entre les premiers et le pendule en mouvement, celui-ci s'arrêterait. Malgré ma présomption, mon étonnement fut grand lorsque, après avoir pris de la main gauche une plaque de verre, un gâteau de résine, etc., et avoir placé un de ces corps entre le mercure et le pendule qui oscillait au-dessus, je vis les oscillations diminuer d'amplitude et s'anéantir entièrement. Elles recommencèrent lorsque le corps intermédiaire eut été retiré, et s'anéantirent de nouveau par l'interposition du même corps. Cette succession de phénomènes se répéta un grand nombre de fois, avec une constance vraiment remarquable, soit que le corps intermédiaire fût tenu par moi, soit qu'il le fût par une autre personne. Plus ces effets me paraissaient extraordinaires, et plus je sentais le besoin de vérifier s'ils étaient réellement étrangers à tout mouvement musculaire du bras, ainsi qu'on me l'avait affirmé de la manière la plus positive. Cela me conduisit à appuyer le bras droit, qui tenait le pendule, sur un support de bois que je faisais avancer à volonté de l'épaule à la main et revenir de la main vers l'épaule. Je remarquai bientôt que, dans la première circonstance, le mouvement du pendule décroissait d'autant plus que l'appui s'approchait davantage de la main, et qu'il cessait lorsque les doigts qui tenaient le fil étaient eux-mêmes appuyés, tandis que, dans la seconde circonstance, l'effet contraire avait lieu ; cependant, pour des distances égales du support au fil, le mouvement était plus lent qu'auparavant. Je pensai, d'après cela, qu'il était très probable qu'un mouvement musculaire, qui avait eu lieu à mon insu, déterminait le phénomène, et je devais d'autant plus prendre cette opinion en considération, que j'avais un souvenir, vague à la vérité, d'avoir été dans un *état tout particulier*, lorsque mes yeux suivaient les oscillations que décrivait le pendule que je tenais à la main.

« Je refis mes expériences, les bras parfaitement libres, et je me convainquis que le souvenir dont je viens de parler n'était pas une illusion de mon esprit, car je sentis très bien qu'en même temps que mes yeux suivaient le pendule qui oscillait, il y avait en moi une disposition ou tendance au mouvement qui, tout involontaire qu'elle me semblait, était d'autant plus satisfaite, que le pendule décrivait de plus grands arcs; dès lors je pensai que si je répétais les expériences les yeux bandés, les résultats pourraient être tout différents de ceux que j'observais; c'est précisément ce qui arriva. Pendant que le pendule oscillait au-dessus du mercure, on m'appliqua un bandeau sur les yeux; le mouvement diminua

bientôt; mais, quoique les oscillations fussent faibles, elles ne diminuaient pas sensiblement par la présence des corps qui avaient paru les arrêter dans mes premières expériences. Enfin, à partir du moment où le pendule fut en repos, je le tins encore pendant un quart d'heure au-dessus du mercure sans qu'il se remît en mouvement, et dans ce temps-là et toujours à mon insu, on avait interposé et retiré plusieurs fois soit le plateau de verre, soit le gâteau de résine.

« Voici comment j'interprétai ces phénomènes :

« Lorsque je tenais le pendule à la main, un mouvement musculaire de mon bras, quoique insensible pour moi, fit sortir le pendule de l'état de repos, et les oscillations, une fois commencées, furent bientôt augmentées par l'influence que la vue exerça pour me mettre dans cet état particulier de disposition ou tendance au mouvement. Maintenant il faut bien reconnaître que le mouvement musculaire, lors même qu'il est accru par cette même disposition, est cependant assez faible pour s'arrêter, je ne dis pas sous l'empire de la volonté, mais lorsqu'on a simplement la pensée d'essayer si telle chose l'arrêtera. Il y a donc une liaison intime établie entre l'exécution de certains mouvements et l'acte de la pensée qui y est relative, quoique cette pensée ne soit point encore la volonté qui commande aux organes musculaires. C'est en cela que les phénomènes que j'ai décrits me semblent de quelque intérêt pour la psychologie, et même pour l'histoire des sciences; ils prouvent combien il est facile de prendre des illusions pour des réalités, toutes les fois que nous nous occupons d'un phénomène où nos organes ont quelque part, et cela dans des circonstances qui n'ont pas été analysées suffisamment.

« En effet, que je me fusse borné à faire osciller le pendule au-dessus de certains corps, et aux expériences où ses oscillations furent arrêtées, quand on interposa du verre, de la résine, etc., entre le pendule et les corps qui semblaient en déterminer le mouvement, et certainement je n'aurais point eu de raison pour ne pas croire à la baguette divinatoire et à autre chose du même genre. Maintenant on concevra sans peine comment des hommes de très bonne foi, et éclairés d'ailleurs, sont quelquefois portés à recourir à des idées chimériques pour expliquer des phénomènes qui ne sortent pas réellement du monde physique que nous connaissons [1]. Une fois convaincu que rien d'extraordinaire n'existait dans les effets qui m'avaient causé tant de surprise, je me suis trouvé dans une disposition si différente de celle où j'étais la première fois que je les observai, que longtemps après, et à diverses époques, j'ai essayé, mais toujours en vain, de les reproduire. En invoquant votre témoignage sur un fait qui s'est passé sous mes yeux, il y a plus de douze ans, je prouverai à nos lecteurs que je ne suis pas la seule personne sur qui la vue ait eu de l'influence pour déterminer les oscillations d'un pendule tenu à la main. Un jour que j'étais chez vous avec le général P... et plusieurs autres personnes, vous vous rappelez sans doute que mes expériences devinrent un des sujets de la conversa-

1. « Je conçois très bien qu'un homme de bonne foi, dont l'attention tout entière est fixée sur le mouvement qu'une baguette, qu'il tient entre ses mains, peut prendre par une cause qui lui est inconnue, pourra recevoir, de la moindre circonstance, la tendance au mouvement nécessaire pour amener la manifestation du phénomène qui l'occupe. Par exemple, si cet homme cherche une source, s'il n'a pas les yeux bandés, la vue d'un gazon vert, abondant, sur lequel il marche, pourra déterminer en lui, à son insu, le mouvement musculaire capable de déranger la baguette, par la liaison établie entre l'idée de la végétation active et celle de l'eau. »

tion ; que le général manifesta le désir d'en connaître les détails, et qu'après les lui avoir exposés, il ne dissimula pas combien l'influence de la vue sur le mouvement du pendule était contraire à toutes ses idées. Vous vous rappelez que, sur ma proposition d'en faire lui-même l'expérience, il fut frappé d'étonnement lorsque, après avoir mis la main gauche sur ses yeux pendant quelques minutes et l'en avoir retirée ensuite, il vit le pendule, qu'il tenait de la main droite, absolument immobile, quoiqu'il oscillât avec rapidité au moment où ses yeux avaient cessé de le voir.

« Les faits précédents et l'interprétation que j'en avais donnée m'ont conduit à les enchaîner à d'autres que nous pouvons observer tous les jours ; par cet enchaînement, l'analyse de ceux-ci devient à la fois et plus simple et plus précise qu'elle ne l'a été, en même temps que l'on forme un ensemble de faits dont l'interprétation générale est susceptible d'une grande extension. »

Cette *complicité de la pensée*, complicité involontaire et dont l'opérateur n'a aucune conscience, si bien établie dans la lettre de M. Chevreul, explique incontestablement les phénomènes du pendule explorateur. Par une extension de ce principe, la même influence morale rend compte, d'une manière tout aussi satisfaisante, du mouvement de la baguette entre les mains des tourneurs. M. Chevreul ne signale ce dernier fait que dans une note de quelques lignes. Il n'est pas besoin, en effet, de beaucoup de développements pour démontrer l'entière analogie de ces deux faits, et prouver qu'ils réclament tous les deux la même explication. Parmi les nombreux adeptes praticiens de la baguette divinatoire, un petit nombre seulement étaient de mauvaise foi, encore ne l'étaient-ils pas toujours ; le plus grand nombre opérait avec une entière sincérité. La baguette tournait positivement entre leurs mains, indépendamment de tout artifice, et le phénomène, en tant que fait, était bien réel. Seulement, ce mouvement du bâton s'opérait en vertu d'un acte de leur pensée, et sans qu'ils eussent aucune conscience de cette action secrète de leur volonté. Des indices naturels, tels que la présence d'un gazon vert, l'inclinaison du terrain, l'humidité des lieux parcourus, etc., mais bien plus souvent encore le désir involontaire, l'idée que le phénomène allait se produire, provoquaient, à l'insu de l'expérimentateur, la rotation de la baguette, c'est-à-dire déterminaient ces très petits mouvements musculaires qui suffisaient, comme Lalande l'avait entrevu, pour produire, en s'ajoutant, un petit effet mécanique qui, troublant l'équilibre du bâton, lui faisait exécuter son mouvement, qu'entretenaient ensuite les mêmes actes involontaires.

Si l'on se rappelle les faits que nous avons racontés de mademoiselle Ollivet et de mademoiselle Martin, on aura des preuves frappantes de l'influence de la volonté sur la production de ces phénomènes. Des personnes pieuses,

mademoiselle Ollivet, mademoiselle Martin, M. Expié, le prieur Barde et M. du Pernan, chanoine de Saint-Chef, tous les cinq doués du talent de la baguette, prièrent Dieu de leur faire perdre cette puissance, et ils la perdirent. Évidemment, chez elles, l'*intention* provoquait le mouvement de la baguette.

L'histoire de l'électricité fournit un exemple extrêmement curieux de l'influence secrète de la volonté sur nos actes physiques.

Le physicien anglais Étienne Grey, l'un des premiers observateurs des phénomènes électriques, avait cru découvrir, en 1736, que les corps légers, suspendus par un fil et attirés par un corps électrisé, exécutaient toujours leur mouvement d'occident en orient, c'est-à-dire de droite à gauche, comme les planètes circulant autour du soleil. Grey croyait avoir découvert, par cette analogie entre le mouvement des corps électrisés et celui des masses planétaires, le secret du mécanisme de l'univers. Il avait fait ces observations vers les derniers jours de sa vie. La maladie l'ayant empêché de les pousser plus loin, il en communiqua les curieux résultats, la veille de sa mort, au secrétaire de la *Société royale*, le docteur Mortimer. Ce dernier, ayant répété les expériences de Grey, en tira les mêmes conclusions. Il fallut, pour reconnaître l'erreur dans laquelle on tombait ainsi, que le physicien Wehler variât et répétât très scrupuleusement les mêmes observations. Il reconnut alors que c'était le désir secret de produire le mouvement des corps électrisés d'occident en orient qui avait déterminé cette direction à l'insu de l'expérimentateur. En effet, lorsque Grey procédait à son expérience, il tenait lui-même entre les doigts le fil auquel était suspendu le corps léger. Or, Wehler reconnut que les phénomènes annoncés ne se produisaient plus quand on remplaçait la main de l'expérimentateur par un support fixe et inerte.

« Wehler, dit Priestley dans son *Histoire de l'électricité*, reconnut que le désir de produire le mouvement d'occident eu orient était la cause secrète qui avait déterminé le corps suspendu à se mouvoir dans cette direction, au moyen de quelque impression qui venait de la main de M. Grey aussi bien que de la sienne, bien qu'il ne se fût pas aperçu qu'il donnât aucun mouvement à sa main. »

Les faits que nous avons rapportés, dans tous les récits qui précèdent, s'expliquent donc naturellement. La bonne foi des héros de la baguette est ainsi mise, presque dans tous les cas, hors de cause ; mais les droits de la raison ne sont pas perdus pour cela. L'observation et la philosophie ont fini par dissiper le merveilleux qui accompagnait ces phénomènes ; elles rendent toute incrédulité inutile en ce qui les concerne, et mettent en évidence leur cause, à la fois physique et morale. Aucun de nos lecteurs, en y réfléchis-

sant, ne conservera de doute à cet égard. Félicitons la science moderne d'avoir porté cette lumière nouvelle dans l'étude d'une question qui était demeurée si obscure jusqu'à nos jours ; elle a rendu en cela un service réel à la philosophie. Il importait beaucoup, en effet, d'éclaircir cette question par des preuves physiques et non par le seul raisonnement, et de bien édifier sur ce point tous ceux qu'embarrassaient ces chimères. C'est cette inclination trop naturelle vers le merveilleux, si contraire à l'esprit philosophique, dont Cicéron montrait les dangers dans ces belles paroles : *Urbem philosophiæ, mihi crede, proditis, dum castella defenditis ; nam, dum aruspicinam veram esse vultis, physiologiam totam pervertitis*[1]. (*Croyez-moi, vous livrez la cité de la philosophie pour défendre quelques châteaux ; car, en donnant pour vraie la science des aruspices, vous ruinez toute l'étude des choses naturelles.*) Mais ce que l'écrivain latin n'avait pu présenter que comme un conseil ou une exhortation philosophique, la science moderne a heureusement permis de l'établir par des preuves expérimentales.

1. *De divinatione*, lib. II.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

OU COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DU MERVEILLEUX DEPUIS L'ANTIQUITÉ JUSQU'AUX TEMPS MODERNES

I. Le merveilleux dans l'antiquité et le moyen âge 1

II. La démonomanie pendant le seizième et le dix-septième siècle. Croyance universelle au pouvoir des sorciers. 24

III. Coup d'œil sur les principales épidémies de folie démoniaque pendant le seizième et le dix-septième siècle. — Divers procès de sorcellerie 35

LES DIABLES DE LOUDUN

I. Le couvent des Ursulines de Loudun. — Premiers symptômes de la possession. 75

II. Urbain Grandier, sa naissance, ses antécédents, sa personne. 84

III. Commencement des procédures. — Continuation des exorcismes. — Divers incidents. 91

IV. État des esprits dans la ville de Loudun. — Détresse des Ursulines. — Honte et rancune des partisans de Mignon. — Arrivée de Laubardemont à Loudun. — Le cardinal de Richelieu et Urbain Grandier. — Reprise et propagation de l'épidémie démoniaque. — Pleins pouvoirs donnés à Laubardemont pour l'instruction et le jugement de cette affaire. — Arrestation d'Urbain Grandier. 110

V. Arrivée de l'évêque de Poitiers à Loudun. — Sa déclaration de principes touchant la possession des Ursulines. — Pression exercée au nom de Dieu et du roi sur l'opinion publique et sur les témoins. — Exorcismes pratiqués en présence du prélat et du commissaire royal, dans l'église de Sainte-Croix. — L'accusé invité par l'évêque à faire lui-même les fonctions d'exorciste. — Scènes épouvantables qui terminent cette séance. — Divers incidents. — Nouvelles accusations contre Grandier. — Acte du commissaire royal, qui met la possession au nombre des choses sacrées. — Rétractations momentanées des sœurs Claire et Nogeret. — Nouvelle commission donnée aux douze juges choisis par Laubardemont. — Lettre touchante de l'accusé à sa mère. — Dévotions accomplies par les juges avant de délibérer. — Pression exercée sur leurs consciences par Laubardemont. — Leur arrêt. . . . 13

VI. Urbain Grandier est mis à la question. — Sa constance dans les tourments. — Il est brûlé vif. — Apparitions singulières au-dessus de son bûcher. . 157
VII. Épilogue de la mort d'Urbain Grandier. 167
VIII. Continuation des phénomènes de la possession diabolique. — Miracles d'Élisabeth Blanchard. — Gaston d'Orléans. — Lord Montagu. — Miracle de la mère prieure. — Expulsion des démons *Léviathan, Isaacarum* et *Béhémot*. — Le P. Joseph. — Malheurs arrivés à la possession. — Sa dernière phase. — Fuite définitive de tous les diables de Loudun. 174
IX. La possession à Chinon. — Barré et ses énergumènes soutenus par Laubardemont. — Lettre du roi favorable aux exorcismes de Chinon. — Inaction de l'archevêque de Tours contre les exorcistes. — Barré accuse de magie un prêtre de Chinon. — Condamnation et exil de Barré. — Autres et dernières tentatives de possession à Tournon et dans le diocèse de Nîmes. 191
X. Opinions diverses sur la cause des événements de Loudun : la possession diabolique, le complot contre Grandier. — Opinions du docteur Pétroz, d'Esquirol, d'Alexandre Bertrand. — Thèse de M. Sauzé. — Explication de ces faits par le somnambulisme artificiel. — Traits de ressemblance entre l'état des religieuses possédées et le somnambulisme artificiel. — Conclusion. . . 203

LES CONVULSIONNAIRES JANSÉNISTES

I. Faits précurseurs des convulsions du cimetière de Saint-Médard. La possession de Marthe Brossier et de Denyse Lacaille. 231
II. La guerre du jansénisme. 237
III. Premiers miracles des jansénistes. 268
IV. La vie du bienheureux François de Pâris. 278
V. Miracles et convulsions au cimetière de Saint-Médard, sur le tombeau du diacre Pâris. — Épidémie convulsionnaire 308
VI. Les secours meurtriers. 334
VII. Explication physiologique du phénomène des convulsions de Saint-Médard. . 355

LES PROPHÈTES PROTESTANTS

I. Histoire abrégée des protestants français avant et après la révocation de l'édit de Nantes. 373
II. Apparition des phénomènes extatiques dans le Dauphiné et dans le Vivarais. — Du Serre, la belle Isabeau, Gabriel Astier. 399
III. Continuation de la persécution religieuse. — Excès commis par les prêtres catholiques. — Commencement de l'insurrection des Cévennes. — Mort de l'archiprêtre du Chayla. 422
IV. Insurrection générale des Cévennes. — Le prophète Laporte. — Apparition de Jean Cavalier. — Antécédents de ce prophète. — Combat du Champ-Domergue. — Mort de Laporte 439
V. Roland nommé chef suprême de l'insurrection religieuse. — Organisation de l'armée des Camisards. — Rôle des prophètes dans l'armée. 453
VI. Théâtre de l'insurrection. — Attaque de Saint-Germain de Calberte. — M. de Saint-Julien envoyé pour combattre les Camisards. — Le maréchal de Bro-

glie battu par Cavalier au *Val-de-Bane*. — Mort du capitaine Poul. — Divers combats. — Victoire de Cavalier à Vagnas. — Sa défaite dans le même lieu. — Dangers qu'il court 470

VII. Le maréchal Montrevel remplace le comte de Broglie. — Convocation de la noblesse protestante. — Ses tristes résultats. — Procès du baron de Salgas. — Expédition de Ganges. — Défaite de Roland à Pompignan. — Combat de la *Tour-de-Belot*. — Bâville fait détruire les maisons de trente et une paroisses des Cévennes. 493

VIII. Victoire de Jean Cavalier à Saint-Chattes. — Sa défaite à Nage. — Arrivée du maréchal de Villars dans le Languedoc. — Le héros pacificateur. — Le baron d'Aigaliers prépare la conclusion de la paix. — Entrevue de Cavalier et du général Lalande au pont de l'Avène. — Conférence de Villars et de Cavalier à Nîmes. — Rejet du Traité de Nîmes par Roland et ses Camisards. — Cavalier abandonné. — Mort de Roland. — Fin de l'insurrection religieuse 507

IX. Essai d'explication des phénomènes de l'inspiration prophétique chez les montagnards protestants 512

LA BAGUETTE DIVINATOIRE

I. Origine de la baguette divinatoire. — Son emploi dans l'antiquité, au moyen âge et dans les temps modernes 543

II. Emploi de la baguette divinatoire pour la découverte des eaux. 558

III. Histoire de Jacques Aymar. 564

IV. Fin de l'histoire de Jacques Aymar. — Expériences faites à Lyon. — Jacques Aymar à Paris, chez le prince de Condé. — Le sorcier est démasqué . . . 574

V. Les tourneurs de baguette après Jacques Aymar. — Mademoiselle Ollivet. Mademoiselle Martin, etc. 591

VI. Les hydroscopes. — Barthélemy Bleton. — Expériences de Bleton à Paris. — Ce qu'il faut penser des facultés hydroscopiques de Bleton. — Le livre et les expériences du docteur Thouvenel. — Le berger Parangues. — L'hydroscope Pennet. — Spallanzani et les hydroscopes de l'Italie. 597

VII. Manière de faire usage de la baguette divinatoire. — Théories et explications de ses mouvements. — Opinions théologiques. — Théorie des cartésiens. . 621

VIII. Le pendule explorateur. — Expérience de Fortis. — Ouvrage de Gerboin. — Expérience et théorie de M. Chevreul. — Conclusion. 633

CORBEIL. — IMPRIMERIE E. RENAUDET.

WELLCOME LIBRARY INSTITUTE